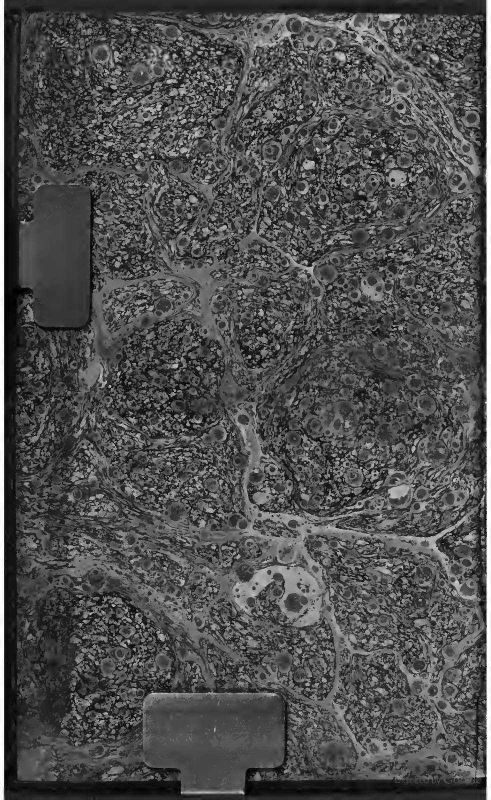
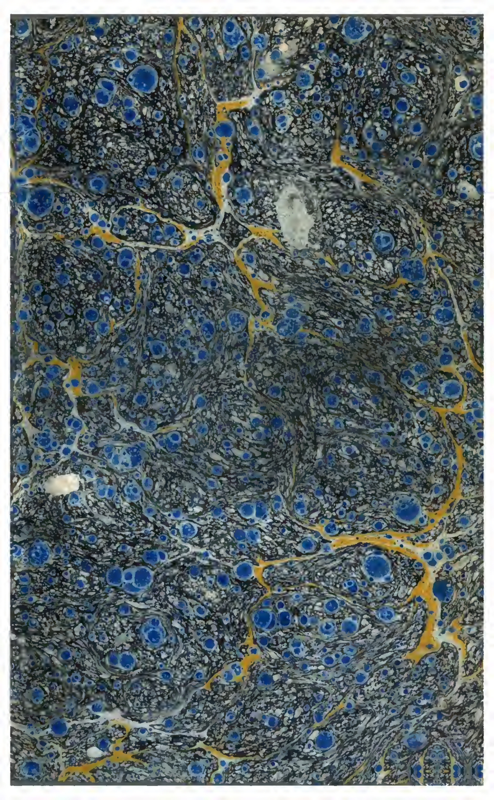




Digitized by Google



10491

Digitized by Google

Palat. L.V. 71.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

SULLY.

TOME QUATRIÈME.

MÉMOIRES
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI-LE-GRAND.

NOUVELLE ÉDITION,

PLUS EXACTE ET PLUS CORRECTE QUE LES PRÉCÉDENTES.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

Chez AMABLE COSTES, Libraire, Hôtel de la Roche-foucault, rue de Seine, n°. 12.

1814.



Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

SULLY.

SOMMAIRE DU LIVRE VINGTIÈME.

Mémoires de l'aunée 1605. Fin du procès des comtes d'Auvergne et d'Entragues; complaisance et foiblesse de Henri IV pour la marquise de Verneuil. Grande et longue dissertation à ce sujet entre lui et Rosny. Les Jésuites obtiennent la démolition de la pyramide; il s'oppose à cette destruction; complot de ces Pères contre lui; ils jurent sa perte. Détail de toute cette affaire. Grand démêlé de Rosny avec le P. Cotton, au snjet du collège de Poitiers : il se justifie contre les calomnies de ses ennemis; on le réconcilie avec le P. Cotton. Ses brouilleries et sou raccommodement avec le duc d'Epernon et Grillon; traits de l'humeur fantasque de Grillon. Nouvelles calomnies contre Rosny, qui le mettent à deux doigts de sa disgrace; conversation touchante de Henri avec lui, dans laquelle ils se réconcilient; détail intéressant sur toute cette affaire. Autre tentative des ennemis de Rosny pour le perdre. Mariage de sa fille avec le duc de Rohan; lieutenance de Roi de Saint-Jean-d'Angely, refusée par Henri au duc de Rohan. Autres graces et gratifications accordées et refusées à Rosny par le Roi. Dessein de Henri de faire épouser mademoiselle de Melun au marquis de Cœuvres.

MÉMOIRES
DE SULLY.

LIVRE VINGTIÈME.

Le procès poursuivi au parlement, contre les comtes d'Auvergne, d'Entragues, et la marquise de Verneuil, finit par un arrêt rendu au commencement de cette année, qui condamne les deux comtes à perdre la tête, et la marquise à être renfermée pour le reste de sa vie, dans une maison religieuse cloîtrée. J'en reçus la première nouvelle de la bouche du Roi, qui m'envoya chercher pour me l'apprendre. Il me tira ensuite vers le balcon de la première galerie du Louvre, et me demanda quelle impression je croyois que ce traitement feroit sur l'esprit de sa maîtresse. Je demandai à mon tour à sa Majesté, si elle souhaitoit, en me faisant cette question, que je lui dise librement ma pensée : « Oui, oui, répondit Henri, » ne craignez point que je m'en fâche, ce n'est » pas de cette heure que je suis accoutumé à vos » libertés ». Je lui dis qu'il pouvoit répondre lui-même à sa question mieux que personne, parce que s'il avoit donné sujet à la marquise de le croire

guéri de sa passion, et animé d'une juste colère, il la verroit recourir à la soumission, aux prières et aux larmes pour le fléchir; mais que, si au contraire, elle pouvoit le soupçonner de n'avoir agi que par le ressentiment que donne un simple dépit amoureux, elle ne rabattroit rien de sa première hauteur.

J'avouai ensuite naturellement à Henri, que j'étois persuadé que lequel de ces deux partis que prît madame de Verneuil, la chose reviendroit au même, quant à l'effet, par plusieurs raisons, dont celle de sa facilité naturelle à pardonner, et de la considération des enfans qu'il avoit eus de sa maîtresse, ne me paroissoient que les moindres. « Je voudrois bien, me dit ce prince, que vous » la vissiez, pour voir ce qu'elle vous dira, et » si elle ne vous priera point d'intercéder pour » elle auprès de moi ». Je suppliai très-instamment et très-sérieusement sa Majesté de me dispenser de la visite et de l'intercession. J'étois véritablement las de jouer si souvent un personnage toujours inutile, et je ne voulois pas achever de me perdre dans l'esprit de la Reine, auprès de laquelle, quoique j'eusse toujours appuyé ses intérêts contre sa rivale, on m'avoit fait passer pour un fourbe adroit, pour un espion flatteur et vénal de Henri. J'avois des preuves que ces discours avoient été soufflés aux oreilles de la Reine depuis un mois; je le dis au Roi. Je lui nommai trois personnes qui les avoient tenus, et je lui fis comprendre qu'il ne faudroit plus qu'une seule dé-

marche, comme celle qu'il exigeoit de moi, pour m'ôter dans la suite tous les moyens de le servir auprès de cette princesse, dans les occasions qu'il savoit bien n'être que trop fréquentes. Nous contestâmes Henri et moi, mais je l'emportai à la fin, et je laissai un autre faire sa cour au prince par des moyens infaillibles, mais pour lesquels je n'avois jamais senti que de la répugnance. Si je pris encore quelque part au reste de cette affaire, ce fut pour empêcher que la conclusion n'en fût aussi honteuse pour Henri, que je prévoyois qu'elle alloit l'être.

Ce prince ne manqua pas de courtisans qui le servirent à son goût; le manége de la cour se montra dans son plus beau jour. Aussitôt qu'on s'y aperçut que Henri ne pouvoit, ni se dégager de sa maîtresse, ni commander à la Reine, cette foule d'esclaves volontaires de tous les désirs et des passions du souverain, sut accommoder ses démarches, ses paroles, et jusqu'à l'air du visage, à cette disposition. Personne n'osoit contredire ni la Reine, ni la marquise. On ne faisoit que feindre l'un et l'autre auprès du Roi, suivant l'espèce de commission qu'on avoit reçue de ce prince. On ne servoit sa colère qu'à demi, afin d'avoir une justification toujours prête des deux côtés. Sigogne avoit été envoyé de la part de sa Majesté, me porter au sujet de la marquise, un ordre très-sévère, et conçu en des paroles extrêmement fortes. Il ne fit pas difficulté de m'en supprimer la moitié; et ce qui est plus singulier, c'est que Henri

le sut, me le dit lui-même, et ne s'en servit pas moins des mêmes personnes. Si la foiblesse fut poussée loin de la part de ce prince, la flatterie le fut encore davantage de la part des courtisans. On n'a jamais mieux connu jusqu'à quel point elle est ingénieuse, et tout ensemble rampante, basse et misérable.

Personne ne fut trompé à la manière dont en usa Henri à l'égard de la marquise de Verneuil; mais on ne laissa pas d'être surpris que la grace qu'on lui accordoit, s'étendit jusque sur deux coupables, que la voix publique avoit déjà condamnés à la même punition que le maréchal de Biron. La peine (1) du comte d'Auvergne fut commuée en une prison perpétuelle a la Bastille, où il est vrai que cette fois il eut le temps de s'ennuyer (2). Celle du père de la dame, en un exil dans ses

---

(1) « Le Roi transmua cette peine, dit Bassompierre, en une » prison perpétuelle, partie en considération de madame d'Angou- » lême, qui en fit de merveilleuses instances; mais davantage, par » une raison qu'il nous dit, que le feu roi Henri III, son prédéces- » seur, ne lui avoit, en mourant, recommandé que M. le comte » d'Auvergne et M. le Grand, et qu'il ne voulut pas qu'il fût dit, » qu'il eût fait mourir un homme, que celui qui lui avoit laissé le » royaume, lui avoit si affectionnément recommandé ». *T. 1*, *pag.* 165. Mais ni M. de Sully, ni Henri IV, s'entretenant sur ce sujet avec son ministre, ne disent un seul mot de ce motif.

(2) Il en sortit sous le règne suivant. Il avoit soixante-onze ans lorsqu'en 1644, il épousa en secondes noces, mademoiselle de Nargonne; et comme cette dame n'est morte qu'en 1713, âgée de quatre-vingt-douze ans, ou a vu, par une espèce de paradoxe chronologique, une bru mourir près de cent quarante ans après son beau-père.

terres; et pour elle, elle eut grace entière (*), et même elle en dicta les conditions.

Ce procès ne pouvoit être terminé entre le Roi et sa maîtresse, sans en faire naître un autre entre ce prince et la Reine, à qui cette nouvelle complaisance du Roi son époux, donnoit une belle matière de crier et de s'emporter. Il fallut songer à l'apaiser, et le Roi sut encore bien me trouver en cette occasion. Toutes les autres peines ne furent que peu de chose, auprès de celle-là. Chaque moment, nouvelles paroles à justifier, nouvelles démarches à interpréter, nouveaux intérêts à concilier. La nuit y fut bientôt employée, aussi-bien que le jour. Le calme étoit-il rétabli, un orage survenoit aussitôt, qui remettoit tout au premier état. Je trouvai, à mon retour du Limousin, sur la fin de l'année, plus de brouilleries à Fontainebleau, qu'il n'y en avoit jamais eu. Que faire à un mal irrémédiable? sinon, le déplorer et se taire; c'est le parti que je pris. Je retirai même toutes les lettres que le Roi m'avoit écrites à ce sujet, et je n'en laissai aucune entre les mains de mes

(*) « Le Roi, dit Péréfixe, permit à la marquise de se retirer à » Verneuil, et sept mois s'étant écoulés, sans que le procureur gé- » néral eût trouvé aucune preuve contre elle, il la fit déclarer entiè- » rement innocente du crime dont elle avoit été accusée ». Il la dispensa, dit le Mercure françois, « de se présenter à la cour du » parlement, pour y faire enregistrer ses lettres d'abolition, lesquelles » furent entérinées le 6 septembre ». Voyez le détail de tout ce procès dans M. *de Thou, ann.* 1605; *Siri, ibid. pag.* 299, *et autres historiens.*

secrétaires, auxquels je ne fis plus part de tout ce qui me fut confié par le Roi dans tout ce temps-là, quelqu'instance qu'ils m'en fissent. J'arrachai une de ces lettres, et des principales, des mains de l'un d'eux, que je trouvai qui commençoit à lire, dans mon petit cabinet verd, où je l'avois envoyé me chercher des papiers. J'agis aujourd'hui dans le même esprit, d'ôter au public la connoissance de toutes ces tracasseries. Qu'y verroit-on, au reste? qu'une répétition inutile de rapports, de reproches, de jalousies, de desseins violens; toutes choses dont je crois que le lecteur doit être présentement bien las.

De l'humeur dont étoit le comte d'Auvergne, on croit bien qu'il ne prit pas en gré le séjour de la Bastille, ni d'Entragues le repos dont on le faisoit jouir malgré lui. On découvrit six mois après, que le comte d'Auvergne avoit concerté avec son beau-père, qui, apparemment trouva le secret de se faire jour jusque dans sa prison, les moyens de se sauver de la Bastille. L'avis fut si bien appuyé par celui qui le lui donna, qui étoit un nommé le Cordier, que, sur son rapport, le grand prévôt trouva effectivement dans le bois de Malesherbes, les cordes, les poulies et les autres engins, dont on devoit se servir pour cette évasion, et qu'il alla ensuite arrêter de nouveau d'Entragues, et lui faire subir un interrogatoire chez lui. Celui-ci prétendit qu'il n'étoit pas obligé de répondre au grand prévôt. Il fallut l'y contraindre par une commission spéciale, que sa Ma-

jesté envoya du fond des provinces où elle étoit alors.

D'Entragues composa, pendant ce temps-là, une espèce de *factum*, écrit et signé de sa main, pour justifier ses procédés, et il crut en être quitte pour cela. Cette pièce étoit bien digne de son auteur, par le tour adroit et spécieux dont il coloroit sa conduite, quoiqu'avec toute sa finesse il eût pourtant échoué sur l'article principal, qui étoit de donner l'explication des cordes et des machines cachées dans le bois de Malesherbes. Il se défendit beaucoup plus mal, lorsque, malgré cette pièce, il se vit obligé de subir l'interrogatoire. Il soutint opiniâtrement qu'on ne pouvoit lui prouver aucune mauvaise intention dans ces cordes et dans ces poulies. Le grand prévôt n'omit rien de ce qui étoit de sa charge. Il eut soin de séparer tout, d'abord les domestiques de d'Entragues, avant qu'ils eussent pu rien concerter, ni entr'eux, ni avec leur maître. Mais malgré la colère que Henri fit éclater, on sent dans toute cette procédure, un air de faveur tout-à-fait propre à rassurer le coupable. Quoique le Cordier fournit tous les éclaircissemens nécessaires, et qu'il chargeât grièvement un nommé Giez, entr'autres, on aima mieux en croire cet accusé, sur la simple parole qu'il donna, de n'avoir connoissance de rien, et il ne fut pas même enfermé. J'envoyai de mon gouvernement où j'étois, pendant ce nouveau débat, des ordres à mon lieutenant de la Bastille, pour resserrer plus étroite-

ment le comte d'Auvergne : c'est à quoi tout cela aboutit.

Mettons de suite la fin d'une autre affaire, commencée et presqu'achevée l'année précédente, c'est l'entière réhabilitation des Jésuites. Ces Pères crurent qu'il y manqueroit toujours quelque chose, quelques témoignages qu'ils reçussent de la bienveillance de sa Majesté, tant qu'on verroit subsister la (*) pyramide élevée sur le sol de la maison

(*) Cette pyramide ou pilier, d'environ vingt pieds de hauteur, assez bien travaillée, étoit placée vis-à-vis le palais, n'y ayant que la rue entre deux. Au-dessus du piédestal, étoit gravé sur les quatre faces, dans autant de plaques de marbre noir, l'arrêt du parlement, dont il a été fait mention ci-devant, à l'occasion du procès de Jean Châtel, avec des inscriptions, conçues dans les termes les plus flétrissans pour les Jésuites. Nous n'avons garde de rapporter ici ces inscriptions qui se sont conservées dans *les Mémoires de la Ligue, tome 6; d'Aubigné, tome 3, liv. 4, chap. 4; les Mss. r. vol. coté* 9033; où se voit aussi la traduction française qui en fut faite en ce temps-là, et dans quelques autres écrits.

M. de Thou et le Mercure français, qu'on peut encore consulter sur la démolition de la pyramide, *année* 1605, conviennent avec M. de Sully, qu'il y avoit une espèce de justice à biffer ces inscriptions, en rétablissant les Jésuites, ces deux arrêts se contredisant l'un l'autre ; mais ils remarquent aussi qu'on se récria fortement sur la destruction du pilier, qui fut renversé en plein jour, au mois de mai, par le lieutenant civil Miron, envoyé pour ce sujet par sa Majesté, et l'on construisit une fontaine à la place. « Les lettres, dit P. » Mathieu, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 683, en furent adressées à M. de » Sully, comme grand voyer. Les principales statues furent portées » aux grottes de Saint-Germain ».

Les ennemis des Jésuites se vengèrent, en répandant dans le public une infinité de petites pièces en vers et en prose, très-sanglantes, sur tout ce qui se passa en cette occasion, qu'on ne doit pas non plus s'attendre à voir ici. Ils relevèrent avec malignité, qu'en abattant les quatre figures représentant les quatre vertus, qui étoient aux

de Châtel. Sa Majesté pressée, priée, persécutée sur cet article, consentit à la fin qu'il fût remis à la délibération de son conseil. Je croyois, et beaucoup d'autres pensoient comme moi, que ce n'étoit point traiter la société en ennemie, que de conclure à biffer seulement l'inscription, un peu forte, à la vérité, dont cette pyramide étoit chargée; mais elle avoit su si bien gagner la plus grande partie de ceux qui composoient le conseil, qu'elle en obtint un arrêt tel qu'elle le demandoit. Ce que je fis en cette occasion, ne me paroît pas mériter tout le poids de l'indignation des Jésuites; cependant ma perte parut dès-lors à ces Pères, et surtout aux trois qui jouoient le plus grand rôle à la cour, importer si fort à la religion, à la cause commune et à leur intérêt particulier, qu'il fut résolu qu'on y travailleroit avec beaucoup d'ardeur. Aux trois Jésuites fut associé pareil nombre des principaux seigneurs de la cour, que je ne nommerai point non plus. Il ne fut besoin que de réveiller en eux de vieilles idées de ligue, dont

---

quatre coins de la pyramide, au-dessus des inscriptions, on avoit commencé par celle de la justice, ce qui étoit un pur effet du hasard, ou peut-être n'est point vrai du tout. L'estampe de cette pyramide ne fut que plus curieusement recherchée après cela, chez Jean le Clerc, où jusque-là elle s'étoit imprimée avec privilége; mais Henri en envoya chercher la planche, trois mois seulement avant qu'il fût assassiné. La plupart des inscriptions dont la pyramide étoit ornée, et dont MM. de Thou, de Serres, Mézerai, et quelques autres historiens ont déploré le renversement, étoient de la composition de Joseph Scaliger, trop bon protestant pour ne haïr pas infiniment la société des Jésuites. *M. chr. et dogm. tom.* 1, *pag.* 30.

le nom étoit à la vérité proscrit à la cour, mais non pas l'esprit, ni la politique. Il ne leur fut pas difficile de grossir en peu de temps considérablement leur parti, en y faisant entrer tous ces courtisans voluptueux, dont on convenoit que c'étoit avec plus d'imprudence que d'injustice, que je censurois la vie molle et efféminée. En se rendant utiles à leurs associés, les Jésuites s'en servirent à leur tour si avantageusement pour eux-mêmes, qu'en fort peu de temps on leur vit fonder nombre de colléges, dans plusieurs des principales villes du royaume, et y appliquer des revenus considérables.

Ils ne trouvèrent pourtant pas partout une égale facilité à réussir. Ceux de Troyes, par exemple, de Reims et de Langres, ne reçurent pas favorablement les offres que la société leur fit de ses services; il fallut avoir recours aux lettres de sa Majesté. Les Pères Cotton et Gauthier furent chargés de les demander au Roi, à qui tant de requêtes l'une sur l'autre, ne laissoient pas de donner quelquefois à penser. Il leur répondit qu'il ne demandoit pas mieux que de les gratifier en tout, mais qu'il craignoit qu'à la fin ils ne compromissent l'autorité royale. Il leur cita pour exemple (*), Poi-

---

(*) Ce que dit ici l'auteur, de la difficulté qu'eurent les Jésuites à se faire recevoir dans Poitiers, me surprend d'autant plus, que le Septénaire met nommément cette ville au nombre de celles qui demanderent à avoir les Jésuites : *Fol.* 438. Mathieu compte vingt de ces villes, et n'y oublie pas Poitiers, « parce que, dit-il, leurs » colléges et écoliers étoient meilleurs que les autres ». *Tom.* 2,

tiers, où, malgré les mandemens qu'ils avoient obtenus de lui, depuis près de deux ans qu'ils travailloient à se faire recevoir dans cette ville, ils n'avoient pu venir à bout de rien, quoiqu'en même temps, elle fît instance pour la fondation d'un collége royal. Le P. Cotton repartit, que ce qui s'étoit passé à Poitiers, n'emportoit aucune conséquence pour les autres villes, parce qu'ils n'auroient pas le malheur de trouver partout dans leur chemin, des personnes aussi puissantes, aussi respectées dans la province, et aussi favorisées.

---

liv. 3, *pag.* 606 *et* 686. Si je ne voyois nommés ici l'évêque et les trésoriers de France, je croirois que ce que M. de Sully appelle la ville, ou le plus grand nombre des bourgeois, ne comprend que les calvinistes, qui en composoient peut-être en effet la plus grande partie. L'évêque de cette ville, qui étoit en liaison particulière avec ce ministre, comme il paroît par les lettres de l'un et de l'autre, rapportées dans nos Mémoires, pouvoit bien lui-même, par politique, s'opposer à l'établissement des Jésuites, aussi-bien qu'un grand nombre des principaux habitans de la ville, même catholiques, persuadés que par là ils feroient leur cour au gouverneur de la province, quoiqu'il ne l'exigeât pas ouvertement. C'est par de pareils motifs qu'on agit trop souvent, et qu'à la honte et aux dépens de la religion qu'on professe, on se conduit dans la vie. Ce soupçon, qui n'est pas sans fondement, peut aussi donner quelque jour pour défendre, ou du moins pour justifier le P. Cotton, dans le démêlé entre M. de Sully et ce Père, que l'auteur commence à rapporter. Il s'applique aussi aux plaintes, que nos Mémoires mettent plus bas dans la bouche de ceux de Poitiers, que les Jésuites y ayant enfin été reçus, leur collége, de bon qu'il étoit auparavant, étoit aussitôt devenu fort mauvais, et que ces Pères n'avoient réussi qu'à mettre la division entre les deux partis. Ces deux ou trois articles ont une liaison naturelle entr'eux, et l'on peut encore y joindre celui de l'opposition de la ville de Metz à recevoir les Jésuites, dont il sera fait aussi mention.

de sa Majesté même, qu'ils en avoient trouvé dans l'affaire de Poitiers.

Le Roi n'eut pas besoin de toute la pénétration avec laquelle il se piquoit quelquefois de connoître aux gestes seuls et à l'air du visage de ceux qui lui parloient, tout ce qu'ils avoient dans le cœur (*). Il répliqua au P. Cotton, qu'il entendoit de reste tout ce qu'il vouloit dire, mais qu'il étoit assuré que c'étoit une pure calomnie, fondée de la part du Père, sur des rapports qu'on lui avoit faits, parce que m'en ayant parlé à moi-même, loin d'avoir paru être dans les dispositions qu'il me supposoit, je l'avois assuré que je ne nuirois point à cette entreprise, et même que je l'appuierois. « Ah! ah! Sire, reprit le Père, Dieu me garde » d'offenser, fâcher, ni mal parler de ceux que » vous aimez, et dont vous croyez être si bien » servi; je ne cesserai jamais de les honorer et de » les servir moi-même; mais si votre Majesté » vouloit bien qu'on lui fît connoître la vérité par » de bonnes preuves, rien ne seroit si facile que » de lui justifier clairement, qu'il n'y a point de » supposition dans tout ce que j'ai eu l'honneur » de lui dire ». Le Roi lui demanda plus sérieusement encore, s'il étoit bien sûr de prouver ce qu'il venoit d'avancer; le Père le confirma de nouveau. « Hé bien! lui dit le Roi, en le congé-

(*) Mathieu a remarqué la même chose dans Henri IV. « Il jugeoit, » dit-il, des actions et des paroles, sur la mine et sur les yeux ». *Tom. 2, liv. 4, pag.* 807.

» diant, j'y aviserai ». Et il m'envoya chercher à l'heure même.

Arrivé aux Tuileries, Henri me prit par la main, et me mena dans l'orangerie, où en se promenant, il me demanda, comme sans dessein, où en étoit l'affaire des Jésuites à Poitiers. Je lui répondis que je n'en savois rien, ne m'en étant point mêlé, pour les considérations que je lui avois marquées. « Regardez bien à ce que vous » dites, reprit ce prince, car on m'a voulu » persuader que vous seul empêchez cet établis» sement ». Je lui assurai avec serment, que directement, ni indirectement, je n'y avois pas fait la moindre opposition, que je n'avois pas même témoigné y avoir la moindre aversion. « Oh bien! » puisque cela est ainsi, me dit Henri, ne faites » semblant de rien, et n'en parlez à personne ». En rentrant dans le Louvre, il prit de même le Père Cotton en particulier, et lui dit: « Or ça, » mon Père, qui vous a fait tous ces beaux contes, » touchant M. de Rosny? car cela est entière» ment faux, comme je m'en étois toujours bien » douté ». Cela ne se trouvera point faux, Sire, répondit le P. Cotton; et pour ne laisser aucun doute à sa Majesté, sur la vérité de ces paroles, il l'appuya en ce moment, sur des lettres écrites par moi à l'évêque de Poitiers (*), aux trésoriers de France de cette ville, aux Sainte-Marthe et

(*) Geoffroy de Saint-Belin, évêque de Poitiers.

autres, sur lesquels je pouvois tout, dit-il, et à qui je mandois formellement de s'opposer à l'établissement de la société; qu'il avoit vu ces lettres de ses propres yeux, entre les mains d'un homme plein d'honneur et de droiture, et qui les lui avoit fait lire. « Me feriez-vous bien voir ces lettres, » lui dit le Roi? Oui, Sire, reprit le Jésuite, » quand il vous plaira ». Sa Majesté qui avoit balancé jusque là entre le Père et moi, ne put s'empêcher cette fois de le croire à mon préjudice. « Je parlerai demain à vous, lui dit ce prince, » et je vous donnerai tous les ordres qui vous » seront nécessaires ».

Je retournai encore le lendemain matin aux Tuileries, sur les huit heures, sa Majesté me l'ayant envoyé dire de fort grand matin. Elle me parla des dépêches ordinaires et des affaires courantes; puis elle me mena, comme la veille, dans l'orangerie, où je devinai, seulement à l'air de son visage, une partie de ce qu'elle alloit me dire. « Vous savez, me dit ce prince, combien je vous » aime, mais vous savez aussi combien j'aime la » vérité, et je hais le déguisement. Vous en avez » eu avec moi; et quoique je ne vous cache aucun de mes secrets, vous avez usé de dissimu» lation dans ce que je vous ai demandé au sujet » des Jésuites. Ce n'est pas que je m'offense de » la chose en soi; comme ils ne vous témoignent » pas beaucoup d'amitié, je ne m'étonne point » que vous ne soyez pas le solliciteur de leurs af» faires; mais je suis fâché de voir que vous ne

» m'en avez pas parlé franchement, vous qui faites » profession d'être vrai et sincère ».

J'écoutois le Roi sans rien dire, par un effet de ma surprise. « Voilà, Sire, lui dis-je enfin, la » plus grande imposture du monde. Je ne vous de» mande d'autre grace, que d'en poursuivre l'é» claircissement jusqu'au bout. Si l'accusation des » Jésuites se trouve véritable, usez en mon endroit » de toutes les punitions qu'il vous plaira, je ne » m'en plaindrai point; mais aussi, si elle est faus» se, permettez-moi, Sire, je vous en supplie très» humblement, que je m'en fasse une justice ex» emplaire, afin de prévenir, dans la suite, tout » autre dessein semblable à celui-là; parce que s'il » falloit que je ne fusse continuellement occupé » qu'à faire des apologies pour ma défense, il ne » me seroit plus possible de vaquer à toutes les » affaires de l'Etat, dont le nombre et le poids » passent déjà ma portée. Quoi! interrompit ce » prince, vous n'avez rien écrit contre les Jésui» tes et leur collége, à qui que ce soit, ni de près, » ni de loin? rafraîchissez votre mémoire, ajouta» t-il, afin de ne vous engager à rien soutenir, » dont le contraire puisse être prouvé. Non, Sire, » répliquai-je, je vous le jure sur mon Dieu et mon » salut. Comment! poursuivit le Roi avec une » véritable indignation, voilà de malins esprits, » et qui ne peuvent se lasser d'envier la vertu, et » de nuire à ceux qui me servent bien. Laissez» moi faire, je veux approfondir cette menée, et » en découvrir la source et les auteurs ».

Il me quitta pour s'en aller à la messe aux Capucins, où il savoit qu'il trouveroit le Père Cotton. Il l'appela ; et l'ayant encore mis sur la question des jours précédens, il lui demanda où étoient les lettres qu'il lui avoit dit avoir vues. « Elles sont » Sire, lui dit le Père, entre les mains d'une personne d'honneur, et je garantis la vérité de ce » que cette personne m'en a dit, comme de ce » qu'elle m'en a montré. C'est assez, reprit sa » Majesté, mais allez me les chercher, afin que » je les voie. Je connois son écriture et son seing, » comme le mien propre, ayant reçu plus de deux » mille lettres de lui en ma vie ». Le Père se sentit embarrassé d'un ordre qui venoit si mal-à-propos. Il chercha à l'éluder, en prenant sa Majesté à témoin de sa bonne foi et de son aversion pour le mensonge. « Je veux bien vous croire, lui dit ce » prince ; mais je veux aussi le faire croire aux autres, en leur présentant les lettres : ainsi, ne » manquez pas, poursuivit-il en prenant un ton » tranchant, de me les apporter ; car, encore une » fois, je veux les voir, pour convaincre de malice et de fraude ceux qui le mériteront. Allez, » et revenez aussitôt ».

Il n'y avoit rien à répliquer à tout cela. Le Père salua sa Majesté et s'éloigna. Mais le Roi l'attendit inutilement tout le reste du jour, dont il s'excusa le lendemain matin, sur l'absence de la personne dépositaire des lettres ; mais il falloit trouver une autre excuse, qui coûtoit bien davantage au Père, sur ce qu'il revenoit sans les apporter. Il dit

au Roi, qu'un malheur avoit voulu que le valet-de-chambre de ce seigneur eût jetté au feu les lettres, avec d'autres papiers. Au défaut de lettres, il apporta mille nouvelles assurances ; mais le Roi n'étoit plus d'humeur à se payer de cette monnoie. « Comment! dit-il en l'interrompant avec colère, » on a brûlé ces lettres ? cela n'est pas croyable ». Et comme il vit que le P. Cotton, qui sentoit bien que cette affaire n'étoit plus pour en demeurer là, ne faisoit que biaiser dans ses réponses, et sembloit demander qu'on ne parlât plus de tout ce qui s'étoit passé, il le quitta brusquement. « Vous » ne savez pas, Rosny, me dit ce prince, en se » rapprochant de moi, et me tirant à quartier, » vos lettres ont été brûlées ».

Je revenois trouver sa Majesté pour lui proposer de mon côté un expédient, qui m'avoit paru propre à fermer la bouche à mon accusateur. C'étoit d'engager le Roi à écrire à l'évêque de Poitiers et aux officiers de cette ville, pour se faire représenter toutes les lettres qu'ils avoient reçues de moi, et de leur écrire moi-même, de la manière la moins suspecte. J'apportois avec moi tous ces originaux de lettres, auxquels sa Majesté ne trouva rien à changer. Elle fit écrire incontinent celles qui étoient en son nom, et enfermant les unes et les autres dans un même paquet, elle en chargea le courrier Constant. L'évêque et les officiers de ville firent partir le sieur de la Parisière, afin qu'il satisfit sa Majesté sur tout ce qu'elle désiroit savoir. La Parisière attesta à mon sujet, au nom de tous ses

concitoyens, qu'ils avoient regardé les lettres que je leur avois écrites, comme remplies de dispositions favorables pour les Jésuites, et il présenta au Roi toutes celles qu'on avoit pu ramasser.

Parmi un assez grand nombre, où il n'étoit question que des affaires de la province, il s'en trouva quatre, dans lesquelles il étoit parlé des Jésuites. Trois de ces lettres, adressées à Sainte-Marthe, lieutenant-général, et à son frère séparément, et au bureau des finances, étoient copiées toutes trois les unes sur les autres, et voici ce qu'on y lisoit, à la suite d'un autre détail : « Quant à ce qui est » du collége des Jésuites, je ne sais pas pourquoi » vous vous y rendez si difficiles, et pourquoi vous » réitérez si souvent vos instances pour ce collége » royal, dont vous m'avez écrit, puisque vous » connoissez, comme je vous l'ai mandé plusieurs » fois par le sieur de la Parisière, que vous n'ob- » tiendrez jamais du Roi les moyens nécessaires » pour le dernier, et qu'il veut absolument l'au- » tre. C'est donc à vous à user de prudence, et à » faire de bonne grace, afin qu'on vous en sache » gré, ce qu'aussi-bien vous ferez à la fin, mal- » gré vos intentions. Ne songez seulement qu'à » établir de tels réglemens, en les recevant, qu'ils » ne puissent troubler le repos de la ville, ni de » la province, ni altérer l'union et la bonne cor- » respondance qui se voit entre ceux des deux re- » ligions, afin que le Roi soit également bien » servi de tous ».

La quatrième de ces lettres, adressée à M. l'é-

vêque de Poitiers, a quelque chose encore de plus fort. Quelques affaires et quelques complimens remplissent le commencement, à la suite desquels le Roi lut ces paroles : « Quant aux Jésuites, je me » suis toujours bien douté qu'ils ne trouveroient » pas tant de gens affectionnés et charitables en » effets, comme en paroles. Pour mon égard, si » la province les désire, et qu'ils soient résolus d'y » vivre doucement, sans aigrir les esprits, et em- » pêcher la bonne intelligence des deux religions, » je serai bien-aise de les voir en mon gouverne- » ment, et je les favoriserai dans tout ce que je » pourrai ; mais s'ils y apportoient de la divi- » sion, altération et défiance, j'aimerois beaucoup » mieux qu'ils fussent ailleurs ».

Le courrier du Roi, en repassant à Paris, où il ne trouva plus sa Majesté qui venoit de partir pour Fontainebleau, me laissa la réponse particulière que M. l'évêque de Poitiers faisoit à la lettre que je lui avois écrite. Voici ce qu'elle contenoit : Que le P. Moussy, Jésuite, étoit venu lui apporter une lettre de la part du P. Cotton, dans laquelle ce Père paroît le prévenir sur certaines lettres prétendues écrites par moi à lui évêque, contre l'établissement et l'honneur de la société, et sur des plaintes, que ce Père les croyant vraies, a faites contre moi à sa Majesté ; qu'à la lecture de cette lettre, il avoit fait convenir le Père Moussy, que son confrère avoit eu grand tort de croire une chose de cette conséquence si légérement, et plus grand tort encore de l'écrire, et de la porter aux

oreilles de Roi; que le Père Moussy avoit vu toutes les lettres que j'avois écrites à lui évêque, et qu'il n'y avoit rien trouvé d'approchant; qu'il s'est chargé de détromper le Père Cotton, en lui faisant part de ce qu'il avoit vu.

L'évêque de Poitiers, qui croit bonnement l'existence de cette lettre imaginaire d'accusation contre moi, que le Père Cotton lui mandoit qui lui étoit venue de Poitiers, et qui est persuadé apparemment que c'est me rendre service, aussi-bien qu'à lui, que de travailler à découvrir quel en est l'auteur, me mande qu'il y va donner tous ses soins, et qu'on lui a déjà dit le jour précédent, qu'elle est signée *Guillaume;* mais que personne ne pouvoit mieux le savoir que le P. Cotton lui-même, parce que, quoiqu'il lui mande encore que c'est lui P. Cotton qui a jeté cette lettre au feu, il ne doit pas avoir oublié quelle en étoit la suscription. La lettre de cet évêque est datée du 23 mars 1605. Je la fis voir à Sillery, qui partoit pour Panfou, d'où il se rendoit à Fontainebleau, afin qu'il en fît son rapport au Roi; mais ce prince voulut que je la lui portasse à Fontainebleau, avec les copies de celles qui m'avoient été renvoyées de Poitiers. Je m'aperçus que la nouvelle preuve de ma sincérité qu'il avoit eue en cette occasion, avoit ajouté quelque chose à ses sentimens pour moi.

Il envoya le lendemain chercher Richelieu et Pont-Conrlay, et leur demanda s'ils ne savoient point par qui étoient suggérées au P. Cotton les plaintes qu'il avoit faites de moi, et s'ils n'y

avoient point eux-mêmes quelque part. Ils lui dirent que bien loin d'y avoir trempé, ils avoient fortement conseillé au P. Cotton, de ne jamais parler à sa Majesté de ces lettres, soit imaginées, soit fabriquées par un imposteur, et données sous un nom supposé, parce que si elle ajoutoit foi à ce que je lui disois dans des choses où ma religion pouvoit me rendre suspect, à plus forte raison me croiroit-elle par préférence à des rapports frivoles. Henri répondit : « Il falloit qu'ils » cherchassent à me faire prendre le même parti » de la modération qu'ils avoient conseillé au » Père Cotton ; ne cherchant, dit-il, qu'à éloi-» gner toute occasion de mésintelligence entre » mes bons serviteurs dans les affaires, tant poli-» tiques, qu'ecclésiastiques ». Il leur permit, s'ils ne pouvoient réussir autrement à nous réconcilier, de rejeter sur lui-même une partie du tort.

Je me rendis de bonne grace à un raccommodement. Après que les deux agens m'eurent assuré que le Père Cotton n'avoit eu aucune volonté de m'offenser, ils me prièrent de permettre que ce Père vînt m'en assurer lui-même, en me baisant la main. J'y consentis encore, et ils me l'amenèrent dès le lendemain. Ce Père me dit qu'il étoit bien vrai qu'il s'étoit plaint d'avoir un ennemi secret dans l'affaire du collége de Poitiers, mais qu'il avoit été bien éloigné de penser que ce fût moi ; cependant que sa Majesté l'avoit compris ainsi, et me l'avoit fait entendre de même; ainsi qu'il n'y avoit qu'un simple mal-entendu dans

cette affaire; qu'il ne laissoit pas d'en être au désespoir, et qu'il n'en étoit que plus disposé à me rendre ses très-humbles services. Voilà comment se termina une affaire qui, de part et d'autre, avoit fait faire bien des démarches.

C'est peut-être par une suite de cette réconciliation, que le P. Richeome, de Bordeaux, me fit présenter sur la fin de l'année, par le P. Cotton lui-même, un livre de sa composition, avec une épître dédicatoire très-flatteuse. Il y marquoit, que quoique ce livre ne fût pas fort goûté de ceux de ma religion (il s'y agissoit du pélerinage de Lorette), il n'avoit pourtant fait aucune difficulté de me l'offrir, ni même douté que je ne lui fisse un accueil favorable, par le motif de mon attachement au Roi, qui y étoit exalté dans les termes les plus magnifiques. Il y en joignoit un second, qui étoit purement de son invention, c'est que je me sentois, à ce qu'on lui avoit assuré, une disposition à embrasser la croyance romaine, qui prenoit de nouvelles forces de jour en jour. Il me rappeloit un autre petit présent tout semblable, qu'il m'avoit fait dès l'année précédente, en m'envoyant sa *Plainte apologétique des Jésuites, au Roi* (*). Je lui dis dans ma réponse, que me sentant assez de force pour aimer jusqu'à mes ennemis, sa société pouvoit

(*) C'est le dernier des ouvrages de ce Père, contre Antoine Arnaud. Il écrivit beaucoup, et avec assez de succès en faveur de sa société.

juger, à plus forte raison, ce que je sentois pour elle, lorsqu'elle se disoit de mes amis. Je lui rendis complimens pour complimens, souhaits pour souhaits, et même livre pour livre, car je lui envoyai le *Voyage de Jérusalem*, pour celui de *Lorette*.

Si quelqu'un doute de la sincérité de cette disposition des Jésuites à mon égard, qu'il attende un moment, il saura à quoi s'en tenir. Je ne veux rien omettre des circonstances du fait que je vais rapporter, parce que je crois qu'elles n'ennuieront point, regardant deux personnes aussi connues à la cour, que le duc d'Epernon et Grillon (*), mestre-de-camp du régiment des gardes.

(*) Louis Berton de Crillon ou Grillon, gentilhomme avignonais, également connu par son caractère singulier, et par une intrépidité, qui lui fit donner le nom de l'*homme sans peur*. Je trouve dans la vie du duc d'Epernon, un trait fort propre à être placé ici, à côté de ce que rapporte M. de Sully sur ce gentilhomme. « Le duc de » Guise, auprès duquel il avoit été envoyé après la réduction de » Marseille, voulant l'éprouver, proposa, dit l'historien, à quel- » ques gentilshommes de faire soudainement donner l'alarme devant » le logis de Grillon, comme si les ennemis eussent été maîtres de la » ville. En même temps, il fit mener deux chevaux à la porte du » logis, et monta à la chambre de Grillon. Il lui dit que tout étoit » perdu; que les ennemis étoient maîtres du port et de la ville; » qu'ils avoient forcé les gardes, chassé et rompu tout ce qui s'étoit » opposé; que, n'y ayant plus moyen de leur résister, il avoit » pensé qu'il valoit mieux se retirer, que d'augmenter leur victoire » par leur perte; qu'il venoit se joindre à lui, afin qu'ils fissent » ensemble leur retraite; qu'il avoit fait amener deux chevaux, qui » les attendoient à la porte; qu'il le prioit de se hâter, afin qu'ils » ne fussent point surpris du temps et des ennemis. Grillon étoit

Celui-ci avoit pris pour moi au commencement les mêmes sentimens que presque tous les courtisans. Il vint à m'aimer plus encore qu'il ne m'avoit haï, après une petite aventure qui nous arriva à tous deux au siége de Charbonières, pendant la guerre de Savoie. Grillon avoit été logé à Aiguebelle, petite ville au pied du fort, où il commandoit nos gens de pied, et venoit souvent visiter le quartier de l'artillerie où j'étois. Il se trouva un jour à côté de moi dans un pré, d'où j'observois un ravelin que je voulois faire battre, et où nous étions moi et ceux qui m'accompagnoient, à la portée d'une batterie, dont les décharges commencèrent à devenir si vives et si fréquentes, que pour ne pas risquer inutilement tant de vies, je voulus remettre ce qui me restoit à faire, à un temps moins clair. « Quoi ! morbleu, mon grand-

» endormi, lorsque l'alarme fut donnée, et n'étoit presque pas » éveillé, lorsque le duc de Guise lui tenoit ce discours. Sans » s'émouvoir d'une si chaude alarme, il demande ses habits et ses » armes, et dit, qu'il ne falloit pas croire légérement tout ce qu'on » rapportoit des ennemis; mais que, quand les avis seroient véritables, il valoit bien mieux mourir les armes à la main, que de » survivre à la perte de cette place. Le duc de Guise, ne pouvant le » détourner de sa résolution, sort avec lui de la chambre; mais » comme il fut au milieu du degré, ne pouvant plus se contenir, le » rire lui échappa, et alors Grillon s'aperçut de la raillerie. Il prit » un visage beaucoup plus sévère, que lorsqu'il pensoit aller combattre; et serrant le duc de Guise par le bras, lui dit en blasphêmant, car il commençoit tous ses discours par des sermens horribles : *Jeune homme, ne te joue jamais à sonder le cœur d'un* » *homme de bien. Par la mort, si tu m'avois trouvé foible, je* » *te donnerois de mon poignard dans le cœur* ». Et se retira sans lui rien dire davantage, *pag.* 176.

» maître, me dit Grillon, de l'air et du ton que » chacun sait, craignez-vous les arquebusades » en la compagnie de Grillon! Arnidieu! puis- » que je suis ici, elles n'oseront approcher. » Allons, allons jusqu'à ces arbres que je vois » à deux cents pas d'ici, nous reconnoîtrons de » là plus aisément. Hé bien! allons, lui répondis- » je en riant, nous jouons à qui se montrera le » plus fou; mais vous êtes le plus vieux des » deux, je veux faire voir aussi que vous êtes le » plus sage ». J'aurois peut-être mieux fait de ne faire aucune attention à ses paroles. Je le pris par la main, et le menai si loin encore au-delà de ces arbres qu'il avoit montrés, que le plomb commença à siffler d'une étrange manière à nos oreilles. « Arnidieu! dit Grillon, ces coqnins-là « n'ont point d'égard au bâton de grand-maître, » ni à la croix du Saint-Esprit, et pourroient » bien nous estropier; gagnons cette rangée d'ar- » bres et ces haies qui nous mettront plutôt à » couvert, car, par la corbieu! je vois bien que » vous êtes un bon compagnon, et digne d'être » grand-maître. Je veux être toute ma vie votre » serviteur, et que nous fassions une amitié in- » violable; ne me le promettez-vous pas »? Je mis ma main dans la sienne, qu'il me tendoit en signe d'union; et il y fut si fidèle depuis ce moment-là, qu'il n'avoit jamais tant rendu à personne, pas même, disoit-on, au Roi; et il ne pouvoit se taire sur l'aventure qui y avoit donné lieu.

On a vu aussi comment j'avois regagné l'amitié du duc d'Epernon. Il vint me prier, au commencement de l'année, de lui faire délivrer en argent comptant ses appointemens et états de colonel du régiment des gardes. Je voulus lui faire comprendre qu'il étoit payé de tout ce qui pouvoit lui appartenir, dans la solde de ce régiment; que ce qu'il exigeoit de plus, n'étoit qu'une possession sans titre, ou plutôt une usurpation qu'il avoit faite pendant sa faveur auprès de Henri III (c'est une découverte que je venois de faire), et que j'étois résolu de la lui retrancher dans la suite, à moins qu'il ne m'apportât un ordre du Roi, qui lui accordoit ce supplément par forme de gratification. D'Epernon se piqua de ce discours, et en porta ses plaintes au Roi, à qui il voulut faire croire que j'étois devenu son ennemi. Pour le détromper, sa Majesté lui rappela le conseil tenu à Blois, où je m'étois opposé à l'avis de M. le comte de Soissons, qui vouloit qu'on le fît arrêter avec le maréchal de Biron. Cette particularité, que d'Epernon n'avoit jamais sue, fit un grand effet sur son esprit. « M'assurez-vous, Sire, » dit-il au Roi, que M. Rosny m'a rendu ce bon » office? Oui, lui répondit ce prince, je vous en » assure, et vous pouvez me croire, car je ne » suis pas menteur, surtout dans les choses de » conséquence ».

D'Epernon partit le jour même de Fontainebleau pour venir à Paris, en carrosse de relais, devant en trouver à Essone un des siens, qu'il

y avoit envoyé auparavant. J'avois fait la même chose, de mon côté, pour me rendre de Paris à Fontainebleau, où je venois d'être mandé par sa Majesté. Nous nous rencontrâmes vis-à-vis d'une chapelle, au-dessus d'Essone. D'Epernon dit à son cocher d'arrêter, et me cria qu'il me prioit qu'il pût me dire un mot. Nous mîmes pied à terre. « C'est vous avoir en trop long-temps » une très-grande obligation, me dit-il, sans vous » en avoir fait les remerciemens que je vous » dois ». Il m'instruisit de ce qu'il venoit d'apprendre de la bouche du Roi; et dans le transport de sa reconnoissance, il me donna toutes sortes de louanges et d'assurances d'attachement. Je lui répondis, comme je le pensois, que la circonstance dont il me parloit, ne l'obligeoit à rien envers moi, parce qu'un honnête homme doit son suffrage à l'innocence, indépendamment de tout; qu'il connoîtroit encore mieux par la suite, que toutes mes intentions étoient droites dans ce qui le regardoit, et meilleures que quelquefois il ne l'avoit cru. Cette affaire nous remit si parfaitement, qu'étant sur le point de partir pour la Guienne huit jours après, d'Epernon vint me voir, pour exiger de moi un de ces services qu'on se fait un plaisir de rendre à ses amis.

Il avoit appris que Grillon étoit fortement sollicité de se défaire de sa charge de mestre-de-camp, par des personnes qui ne l'aimoient pas, et en faveur d'autres personnes qu'il n'avoit pas

plus de sujet d'aimer; et comme il n'ignoroit pas que Grillon faisoit tout pour moi, il s'agissoit de l'empêcher de se démettre, du moins jusqu'à son retour de Guienne; ce que je lui promis. On fit entendre à sa Majesté, pendant ce voyage de d'Epernon en Guienne, des choses à son désavantage, qui déterminèrent le Roi à donner la mestre-de-camp à un homme qui ne fût pas aussi dévoué au duc d'Epernon, que l'étoit Grillon. Ce ne fut pas sous cette idée que la chose fut proposée à Grillon de la part du Roi; mais comme il n'exerçoit pas véritablement sa charge avec une grande assiduité, et qu'il devoit faire incessamment un voyage et un assez long séjour en Provence, on lui fit entendre que, par ces deux raisons, sa Majesté souhaitoit qu'il prît récompense de sa charge, et lui promettoit de lui en faire trouver un bon prix.

Grillon, singulier et fantasque, comme personne ne l'a jamais été, et déjà un peu frappé d'aliénation d'esprit, ne fit que branler la tête, sans rien répondre, les trois premières fois qu'on lui proposa l'intention du Roi. Il s'imagina ensuite que c'étoit peut-être moi-même que sa Majesté avoit en vue pour succéder à son emploi, et il me le demanda, en me faisant beaucoup d'offres de service, dans une visite d'adieu qu'il vint me rendre. J'eus de la peine à lui ôter cette idée de la tête. Je fus obligé de lui dire que je ne l'accepterois pas, quand on me la donneroit pour rien. « Quoi donc! reprit-il aussitôt, vous n'esti-

» mez pas la charge de Grillon digne de vous?
» Arnidieu! mon grand-maître, vous êtes un
» glorieux; ayant passé par mes mains, elle est
» digne du plus hupé de tous les courtisans. Je
» sais bien, lui répliquai-je, qu'un Grillon vaut
» mille Rosny, mais d'autres raisons m'empê-
» chent d'y penser. Oh bien! c'est assez, dit-il ».
De lui-même il s'engagea à ne s'en défaire que lorsque je le lui conseillerois, et qu'en des mains qui me seroient agréables; et il ne fit plus que se moquer de toutes les propositions que de là en avant on vint lui faire à ce sujet.

Le Roi fut obligé de lui parler lui-même. Il l'envoya chercher, et ne fit que lui répéter les mêmes choses, sur l'incompatibilité de sa charge avec le séjour qu'il vouloit faire dans son pays natal, excepté qu'il y ajouta mille choses obligeantes et polies, sur la valeur et les bons services de Grillon. « A ce que je vois, Sire, ré-
» pondit Grillon, vous voulez que je me retire
» de votre service, et que je devienne tout pa-
» pault; car, comme vous savez, je suis né sujet
» du Pape. Ah! non, Grillon, reprit sa Majesté,
» ce n'est point là mon intention »; et elle revint encore à de nouvelles raisons, tirées de la nature de l'emploi de Grillon. « C'est donc à bon
» escient, Sire, lui dit encore Grillon, que vous
» voulez que je me défasse de ma charge; et moi,
» arnidieu! parce que vous le voulez, je ne le
» veux pas, du moins que pour celui à qui j'en
» ai parlé ».

Digitized by Google

Ces paroles n'étoient pas d'un esprit bien sensé. Il se retira tout en colère. Le Roi, qui connoissoit son humeur, n'en fit que rire ; il prit même la résolution de ne plus lui en parler, tant ce prince étoit éloigné de tout ce qui pouvoit avoir l'air de violence, à l'égard de ceux qui l'avoient bien servi. Mais ayant conté la boutade de Grillon devant Roquelaure, Zamet, Piles, Fortia et quelques autres capitaines du régiment des gardes, quelqu'un dit qu'il n'y avoit que deux moyens de rendre Grillon traitable, d'y employer d'Epernon, et de lui dire que c'étoit pour moi et en mon nom qu'on lui demandoit sa charge. Le Roi dit, que ce ne seroit jamais à la prière du duc d'Epernon, qu'il disposeroit de la mestre-de-camp; que je ne lui ferois pas non plus plaisir de la prendre, mais qu'il croyoit que je ne lui refuserois pas de prier Grillon, de la céder au sujet qu'il avoit en vue. Sa Majesté ne le nomma point. Elle ajouta seulement, qu'il en étoit aussi digne par sa capacité, qu'en état par ses richesses, de donner une bonne récompense à Grillon, et de tenir tête à d'Epernon. Henri s'adressant ensuite à Piles, à Fortia et à Zamet, leur dit de venir me faire cette ouverture, comme d'une chose qui lui seroit fort agréable, et sans me dire qu'ils avoient eu ordre de ce prince de m'en parler.

Je ne répondis d'abord rien autre chose à ces messieurs, sinon que j'avois des raisons de ne point me mêler de cette affaire; et comme ils me pressoient de les leur dire, je leur appris, avec ma

sincérité ordinaire, la parole qui me lioit avec le duc d'Epernon, et qui étoit, pour ainsi dire, le gage de notre réconciliation. Lorsqu'on rapporta ces paroles au Roi, il se sentit atteint, comme il me l'a dit depuis, d'un si violent mouvement de colère, qu'il ne se souvenoit pas, disoit-il, de m'avoir jamais tant voulu de mal. On en trouveroit sans doute le sujet bien léger, si je ne disois pas en même temps que ce fut dans cette année, et précisément dans ce temps-là, que mes ennemis venoient de frapper contre moi le plus grand coup qu'ils m'aient jamais porté, et qui me mit véritablement à deux doigts de ma perte, ou du moins de ma disgrace; c'est où j'ai d'abord voulu venir. Libelles, lettres, avis, discours empoisonnés, calomnies atroces, tout ce que l'envie peut suggérer de plus injurieux et de plus noir venoit d'être mis en usage, et l'étoit encore tous les jours contre moi. Je particulariserai tout cela dans un moment; il suffit pour le présent, de dire que le poison avoit été si habilement et si subtilement apprêté, que quoique prévenu de long temps contre la méchanceté de mes envieux, le Roi n'avoit pu s'empêcher d'y prêter l'oreille, d'où il étoit à la fin passé jusque dans son cœur.

Je n'emploierai point ici le style ordinaire de ceux qui ont passé par de semblables épreuves. Lorsqu'ils se récrient avec tant de véhémence contre l'injustice et l'ingratitude des princes à leur égard, je trouve que toute cette déclamation marque en eux bien de la vanité, ou bien peu de con-

noissance du cœur humain. Pour qu'aucun des coups qu'on porte contre les absens ne soit perdu, il suffit d'avoir trouvé le moyen de l'ouvrir à la défiance; et cette défiance, par combien de raisons ne se trouve-t-elle pas justifiée dans l'esprit de ceux qui ayant tout à conduire, ont aussi tout à prévoir et à craindre? Combien d'apparences de fidélité si bien colorées, que la vérité n'a, pour ainsi dire, presque point d'autres faces sous lesquelles elle puisse se montrer, aux rois surtout, auxquels on diroit qu'elle se plaît à se rendre méconnoissable? Mais combien d'ailleurs de ministres vraiment affectionnés, devenus traîtres? A toutes ces considérations, se joignoit de la part de Henri, une vue trop curieuse et trop active sur tout ce qui pouvoit être, soit pour le temps présent, soit pour l'avenir, de quelque danger pour l'État; et de la mienne, peu d'empressement à diminuer ses soupçons; ce qui étoit moins un effet d'indifférence, que du témoignage d'une conscience nette et irréprochable. On ne sera plus si surpris que les artifices de mes ennemis aient fait une impression si profonde dans l'esprit de Henri. Mais après cela, je conviendrai, de mon côté, je poserai même pour maxime, que tout souverain qui se persuaderoit qu'une semblable conduite est propre à soutenir ses intérêts et son autorité, tend directement à détruire l'un et l'autre en diminuant lui-même de la déférence qu'il doit obliger ses sujets d'avoir pour ceux qu'il en a rendus les dépositaires.

Lorsque les trois hommes qu'il avoit fait agir pour l'affaire de Grillon, lui eurent fait de ma part ce rapport qui lui causa un si vif chagrin, il rencontra fort à propos, pour se décharger de ce pesant fardeau, Villeroi, Sillery, la Varenne et le Père Cotton; ce hasard n'étoit pas encore un heureux effet de mon étoile. Il les entretint et de mes paroles, et de ses propres sentimens, avec les mouvemens de la plus violente agitation. « Hé » quoi! vous ne dites mot, leur disoit ce prince, » voyant qu'ils ne lui répondoient rien? Mais » pardieu! j'en jure, poursuivit Henri, tout ceci » ne va pas bien; car puisque le feu et l'eau se » sont bien accordés ensemble (c'est d'Epernon et moi qu'il désignoit par là), « il faut qu'il y ait » de bien plus hauts desseins, au moins d'un côté, » que je ne l'eusse jamais pu imaginer; mais j'y » donnerai bon ordre ». Il ne tenoit qu'aux quatre auditeurs d'empêcher l'imagination de ce prince de faire tout ce chemin; il n'auroit peut-être fallu qu'un mot, mais ils se donnèrent bien de garde de le dire. Au contraire, le Roi en ayant ajouté un sur l'utilité dont je lui avois été, tant que j'étois demeuré fidèle à mon devoir, et sur le regret qu'il ne pourroit s'empêcher d'avoir en me perdant, pour attiser encore davantage le feu, sous la feinte attention de remettre l'esprit de sa Majesté, ils se mirent à louer à l'envi mon intelligence dans les affaires, le caractère actif et l'ardeur infatigable de mon esprit, d'où ils passèrent au besoin que tous les membres de l'Etat avoient

de moi, à la dépendance où ce besoin les mettoit, au crédit que je m'étois acquis chez tous les étrangers, et à l'habileté de tout remuer sans sortir de mon cabinet ; louanges que je ne méritois ni dans leur bon, ni dans leur mauvais sens. Il faut bien que rien ne coûte à l'envie, puisqu'elle se force jusqu'à louer. Non-seulement elle loue ceux qu'intérieurement elle abhorre, mais elle donneroit encore là-dessus des leçons à la flatterie elle-même.

Les quatre confidens durent bien s'applaudir du dernier trait qu'ils m'avoient gardé, lorsqu'ils virent qu'ils n'avoient tempéré les bouillons de colère du Roi, qu'en y mêlant ceux de l'inquiétude, de la jalousie et de l'appréhension ; ce qu'ils reconnurent en lui entendant dire, que si je me livrois à l'ambition d'être chef de parti, j'avois tant de gens à moi, que j'étois capable de causer plus de mal à l'Etat que n'avoit fait l'amiral de Coligny. Ils crurent qu'il ne falloit plus que laisser fermenter ces noires idées, et prirent congé du prince, après lui avoir ainsi enfoncé la pointe jusque dans le fond du cœur. Dans cette situation, Henri ne fut plus capable de secret, ni de ménagement. Il parla publiquement de moi, comme d'un rebelle, et toute la cour se trouva incontinent remplie du bruit de ma disgrace et de ma ruine prochaine.

J'y avois aussi mes partisans et mes amis, qui, long-temps avant que la chose en vînt à ce point, m'avoient averti de tout ce qui se tramoit contre

moi entre mes ennemis, et de ce qui se disoit de la part du Roi. Je ne savois si le plus court n'étoit pas d'agir comme j'avois déjà fait dans mille petites occasions semblables, où, de lui-même Henri étoit revenu de ses soupçons à sa manière naturelle de penser sur mon chapitre. C'est un triste emploi pour l'innocence, que d'avoir sans cesse à se produire et à se préconiser elle-même. Un homme, qui croit devoir toute son élévation à la vertu, a honte d'être obligé de lui associer tout autre moyen indigne d'elle; cependant il éprouve en mille occasions, que si le hasard et l'industrie ne prêtent pas la main à la vertu, elle n'a point toute seule assez de force pour le sauver de la haine, et même du mépris public. Je me déterminai à la fin sur tant d'avis réitérés, à écrire une lettre au Roi. Sa Majesté ne s'étoit encore fixée, par un séjour un peu long, dans aucune de ses maisons; elle avoit consumé les mois de janvier et de février, en voyages et en séjours de peu de durée, à Saint-Germain, où elle alloit voir ses enfans, et à Monceaux; et actuellement, c'est à dire le 13 mars, qui est la date de ma lettre, elle étoit à Chantilly. Je ne transcrirai point ici cette lettre, parce que je n'ai aucune tache de crime à effacer, et que n'ayant mêmeaucun fait particulier à justifier, elle ne renferme que des assurances générales d'innocence, et des raisons tout-à-fait simples, mais qui devoient n'en être que plus convaincantes.

Je faisois observer à sa Majesté, que pendant

vingt-deux ans, sur les trente-trois qu'il y avoit que j'étois à son service, n'ayant presque rien reçu d'elle, quoique j'y eusse fait d'assez grandes dépenses, et n'ayant jamais voulu m'en séparer, lorsque l'épuisement où je m'étois mis, et la raison d'un honnête établissement ailleurs, auroient pu du moins colorer cet abandon, il n'étoit pas croyable que je voulusse le faire aujourd'hui que je m'en voyois si généreusement récompensé; que ma fortune ne pouvoit plus faire autre chose que croître, et lorsque tant de bienfaits que je recevois de mon Roi chaque année, d'une manière toute gratuite, ne m'attachoient pas moins à sa personne, que mes charges et mes emplois; qu'il n'étoit pas croyable, dis-je, que je voulusse m'exposer à me voir ôter une partie de tout cela, par la même main qui m'en avoit comblé, et le reste par les revers de la fortune; que je défiois tous mes ennemis d'alléguer contre moi aucun corps de délit, que je ne fisse évanouir d'une seule parole, dès que sa Majesté voudroit bien me le communiquer; que tout se réduisoit à de pures possibilités, sur lesquelles elle étoit trop judicieuse pour condamner personne, sous quelques couleurs de supposition, de vraisemblance, d'imputation, de calomnie, et même de louanges, qu'on les lui présentât; que laissant tout cela à part, je la priois de ne se rendre qu'aux preuves qu'on lui fourniroit; que j'attendois là sans crainte mes ennemis, et me soumettois sans répugnance à toute la rigueur de la loi, et à tous les effets de sa colère,

s'ils pouvoient, par ce moyen, me rendre le moins du monde coupable, très-sûr que, si dans le grand nombre d'emplois que j'exerçois, il se trouvoit un seul reproche qu'on pût me faire avec quelque fondement, ce ne seroit en rien de ce qui peut intéresser l'honneur et la fidélité, mais tout au plus, en ce qui tombe sur l'insuffisance et le défaut de lumières; que sur ce dernier point, sans que sa Majesté prononçât, elle n'avoit qu'à me dire un seul mot, pour me faire tout résigner entre ses mains, parce que je préférois l'obscurité d'une vie privée, avec la conservation de ses bonnes graces, à l'éclat des dignités les plus recherchées, si le malheur d'encourir sa haine y étoit attaché.

Il me fut aisé de comprendre, par la réponse que fit sa Majesté à cette lettre, qu'on ne m'avoit pas donné de faux avis. Le terme d'*ami* y étoit retranché, et avoit fait place à celui de *mon cousin*. Elle n'étoit point écrite de sa main, quoique courte. Il y régnoit un air de circonspection et de réserve, qui ne lui étoit pas ordinaire; nul mot de consolation; le Roi se contentoit de m'y marquer d'une manière succinte et froide, que je n'avois rien à faire que de laisser parler le monde, et continuer à le bien servir. Je feignis pourtant d'en être satisfait, et après avoir fait ce que je devois, mon innocence me persuada que je devois m'abstenir de tout air empressé. J'attendis que sa Majesté voulût bien m'en parler, et je continuai à agir comme à l'ordinaire.

Google

Le Roi quitta Chantilly au bout de six ou sept jours, parce que sa présence étoit nécessaire à Paris. Il commençoit à prendre du goût pour cette maison, d'où il m'avoit encore mandé qu'il se portoit au mieux, comme je le connoîtrois à son visage; qu'il y mangeoit et dormoit bien, ne se levant qu'à sept heures, quoiqu'il se couchât à dix ou onze. Je m'attendois du moins qu'il me parleroit de ma lettre, lorsqu'il seroit venu à Paris; cependant il ne m'en ouvrit pas la bouche, quoiqu'il y séjournât huit jours entiers, et que pendant ces huit jours, je l'entretinsse quatre matinées de suite sur toutes sortes d'affaires, en nous promenant dans les Tuileries, en présence, à la vérité, de Villeroi et de Sillery. Il nous donna ses avis et ses ordres, sur tout ce qui lui fut proposé, et il prit ensuite le chemin de Fontainebleau, où il tint la même conduite dans toutes les lettres qu'il m'écrivit le reste de mars, sur les affaires générales et particulières.

C'est en cet endroit, comme je l'ai marqué il y a un moment, qu'on suppléa ce qui manquoit encore aux dispositions de sa Majesté pour résoudre ma perte; et comme elle y passa avril et mai entiers, on eut tout le temps nécessaire pour cela, et les choses furent poussées au point où on vient de le voir. Elles ne pouvoient y rester plus longtemps, sans se terminer malheureusement pour moi, ou pour mes parties. La calomnie est comme un feu qui s'éteint d'autant plus vîte, qu'il est plus violent, lorsqu'on n'a pas soin de l'entretenir,

et il n'est pas aussi facile qu'on le pense, de soutenir long-temps une calomnie, surtout auprès des princes, qui se conduisent par principes. S'ils sont d'un esprit vif et bouillant, comme l'étoit Henri, leur imagination remuée les jette d'abord fort loin du but, mais jamais si loin, que la raison ne les ramène; et si c'est de ceux-là qu'on a à essuyer les plus violentes bourasques, il ne faut en appréhender en récompense, ni prévention opiniâtre, ni retours imparfaits, ni calmes trompeurs. Voilà ce qui me faisoit attendre plus tranquillement que je n'aurois fait, l'issue d'une affaire si mêlée, et sans rien déranger, soit dans ma façon de me comporter à Paris, soit dans les voyages courts que je faisois de temps en temps à Fontainebleau, comme auparavant. Tous mes amis ne comprenoient rien à cette tranquillité, et ils n'en étoient pas capables eux-mêmes, quoique si peu alarmés sur mon crime prétendu, qu'ils m'auroient tous volontiers servi de caution. Ils paroissoient surpris des procédés de sa Majesté à mon égard, ils ne pouvoient s'en taire à la cour, et peut-être taxoient-ils secrètement ce prince d'injustice. Tous les bons offices de véritables amis et de parens affectionnés, je les ai reçus, en cette occasion, de la maison de Lorraine.

Enfin, ce que j'avois toujours espéré, m'arriva; c'est que le Roi, voyant que rien de tout ce qu'on avoit avancé contre moi, ne se vérifioit, commença à craindre d'avoir été un peu trop vite. Il s'arrêta sur mes services passés, sur ma conduite

présente, et sur ma lettre; il fut frappé de tout cela, et souhaita de retenir ce qui lui étoit échappé, ne trouvant rien de si juste que la prière que je lui avois faite, de s'éclaircir du moins avant que de me condamner. Un jour que j'étois à Fontainebleau, il m'envoya, sous prétexte de quelques affaires, la Varenne, d'Escure et Béringhen, croyant que j'allois leur faire confidence de toutes mes peines : excepté sur les affaires, je ne leur dis pas un seul mot. Villeroi et Sillery vinrent ensuite de la même part, et à même intention; je le connus, lorsque je vis qu'ils n'avoient à me parler que d'une affaire de si peu de conséquence, qu'elle ne valoit pas la peine qu'ils se donnoient; c'étoit une dépêche d'Ancel (*), qui faisoit les affaires de France à Vienne. Je les traitai comme les précédens. Ils avoient ordre d'avancer et de me tirer, à quelque prix que ce fût, l'aveu de mes sentimens sur le traitement que je recevois de sa Majesté. On va juger s'ils s'acquittoient de leur commission loyalement et en bons pacificateurs. Laissant là les affaires, ils firent tomber la conversation sur la difficulté qu'il y a à servir les princes à leur gré, sur les déboires auxquels on est de temps en temps exposé, et sur la peine que fait une calomnie à un homme d'honneur. Ils firent entendre ensuite plus clairement, qu'un ministre n'étoit pas à couvert de tout cela, sous le roi régnant.

(*) Guillaume Ancel, maître-d'hôtel chez le Roi, résident à Vienne.

Je voyois bien qu'en parlant ainsi, ces deux messieurs exécutoient, à la vérité, l'ordre qu'ils avoient reçu, mais avec un mélange de leur part, qui supposoit en eux une grande envie de trouver l'occasion de réaliser mon crime prétendu, en faisant leur rapport à sa Majesté. Parler comme eux, eût été une insolence, et se taire, une fierté criminelle. Je répondis tout doucement, que je ne doutois pas qu'il n'y eût des princes, tels qu'ils venoient de le dire; mais que le Roi étoit un prince trop bon et trop juste, pour traiter de la sorte des serviteurs qui auroient toujours vécu sans reproche, comme, par exemple, je croyois l'avoir fait; que j'en étois si bien persuadé, que quand même je l'aurois entendu de sa propre bouche, je croirois encore que sa langue auroit trompé son cœur. Il y avoit dans ces paroles de quoi bien déconcerter ces mal intentionnés commissionnaires. Ils eurent recours à d'autres tours pour tâcher de m'arracher quelques paroles d'aigreur et de dédain; et voyant qu'ils ne pouvoient en venir à bout, ils s'en retournèrent rapporter à sa Majesté, non ce que j'avois dit, mais que je n'avois rien dit du tout, et que je m'étois si bien observé, que quelque chose qu'ils eussent pu faire, contre ma coutume, je n'avois pas daigné proférer une seule parole. Qu'on juge par là de ce que ces deux messieurs auroient dit et fait, si je leur avois donné le moindre jour à m'entamer. Le reste de cette journée, je ne vis que de pareils messagers; mais j'étois bien résolu de n'en par-

Digitized by Google

ler pas au Roi lui-même, s'il ne m'en parloit le premier; et afin qu'il ne vît aucun changement dans ma manière d'agir, je me disposai à repartir le lendemain matin pour Paris, comme je le lui avois dit la veille.

J'allois me présenter à sa Majesté pour recevoir ses ordres, selon ma coutume. Je le trouvai au milieu des courtisans qui étoient venus à son lever, se faisant botter dans son cabinet, pour aller à la chasse. Sitôt qu'il me vit entrer, il se leva à demi de dessus sa chaise, ayant un pied chaussé, m'ôta le chapeau, et me dit *bon jour*, en m'appelant *Monsieur*, tous signes équivoques d'un esprit fâché ou embarrassé, ses termes ordinaires étoient *mon ami Rosny*, ou *grand-maître;* mais la distraction avec laquelle je lui vis frapper l'un contre l'autre ses petits rouleaux d'ivoire, fit que je ne me mépris point, lorsque je jugeai qu'il n'y avoit nulle colère dans son action. Je lui fis de mon côté une inclination beaucoup plus profonde que de coutume, ce qu'il m'a dit depuis l'avoir si fort attendri, qu'il s'en étoit peu fallu qu'il ne vînt dans le moment même se jeter à mon cou. Il demeura quelques instans dans la même rêverie, puis dit à Béringhen, qu'il ne faisoit pas assez beau pour aller à la chasse, et qu'il le débottât. Béringhen, surpris de ce changement si prompt, lui ayant répondu un peu imprudemment, qu'il faisoit fort beau. « Non-fait, répliqua Henri avec un mou-» vement d'impatience, il ne fait pas beau temps, » et je ne veux pas monter à cheval, débottez-

» moi ». Après que cela eut été fait, ce prince se mit à discourir en portant la parole, tantôt aux uns, tantôt aux autres, de choses qu'il croyoit devoir me donner occasion de parler. Voyant que je n'en faisois rien, il prit Bellegarde par la main, et lui dit : « M. le Grand, allons nous promener, » je veux parler à vous, afin que vous partiez dès » aujourd'hui, pour vous en aller en Bourgogne ». Il y avoit eu aussi entr'eux, je ne sais quel petit débat, où il entroit beaucoup de rapports et de tracasseries de femmes.

Etant sur la porte du petit degré, qui descend au jardin de la Reine, le Roi appela l'Oserai, et lui dit, comme je l'ai su de l'Oserai même, qu'il prît garde si je le suivois, et que si je tournois d'un autre côté, il ne manquât pas de l'en avertir. Je restai en ma même place, pendant tout le temps que sa Majesté entretint M. le Grand, sur le chemin qui mène au jardin de la conciergerie; mais je remarquai bien qu'elle jeta de fois à autre, les yeux sur moi. Après que Bellegarde eut pris congé du Roi, je m'avançai, et lui demandai si sa Majesté n'avoit rien à m'ordonner. « Et où » allez-vous, me dit ce prince? à Paris, Sire, lui » répondis-je, pour les affaires dont votre Majesté » me parla, il y a deux jours. Et bien, allez, me » dit-il, c'est bien fait; je vous recommande tou» jours mes affaires, et que vous m'aimiez bien ». Je fis la révérence, il m'embrassa, comme à l'ordinaire, et je repris le chemin de chez moi. Je n'étois pas à plus de trois cents pas, que je m'en-

tendis appeler; et m'étant retourné, je vis la Varenne qui couroit après, en me criant, « Monsieur, » le Roi vous demande ». Ce prince me voyant revenir, tourna sur le chemin du Chenil, et m'appelant, avant que je fusse proche de lui : « Venez » ça, me dit-il, n'avez-vous rien du tout à me » dire? Non, Sire, pour le présent, lui répondis- » je. Oh! si ai-je bien moi à vous, reprit-il préci- » pitamment ». Il me prit la main en disant ces paroles, et me mena dans les allées des mûriers blancs, où il fit mettre à l'entrée des canaux qui environnoient ces mûriers, des Suisses qui n'entendoient point le français.

Ce prince commença par m'embrasser étroitement deux fois, ce qui fut facilement aperçu des courtisans attentifs à tous nos gestes, parce que nous étions fort en vue, et en reprenant avec moi le nom d'ami, et sa première familiarité, il me dit, d'une manière dont je fus pénétré, que la froideur et la réserve, dont nous usions ensemble depuis un mois, devoient être trop sensibles à deux personnes accoutumées depuis vingt-trois ans, à ne se rien cacher, pour les laisser durer plus longtemps; qu'il étoit temps d'ôter à ceux qui en étoient la cause, un sujet de triomphe qui flattoit trop leur haine pour moi, et l'envie qu'ils portoient à la prospérité de son Etat, et à la sienne. Le cœur de ce bon prince s'ouvrant à mesure qu'il me parloit, il poursuivit qu'il ne vouloit pas qu'il en restât à l'un ni à l'autre le moindre souvenir; qu'il croyoit nécessaire pour cela de ne me laisser

rien ignorer de tout ce qui s'étoit passé de son côté, soit sur les rapports qui lui avoient été faits contre moi, soit sur l'effet qu'ils avoient produit dans son esprit, soit enfin sur les paroles et les actions, par lesquelles il avoit fait connoître cette impression en public. Il me pria, me commanda, me fit promettre de suivre l'exemple qu'il alloit me montrer, de lui découvrir de même tous les différens sentimens dont j'avois été susceptible, tant sur les traitemens que j'avois reçus de lui, que sur le fond de la chose même, sans avoir rien de secret ni de réservé pour lui, non plus que je m'apercevrois qu'il n'en auroit point pour moi. « Je veux, me disoit-il, que nous sortions d'ici » vous et moi, le cœur net de tous soupçons, et » satisfaits l'un de l'autre; mais, encore un coup, » comme je veux vous ouvrir mon cœur, je vous » prie de ne me rien déguiser de ce qui est dans » le vôtre ».

Je lui en donnai ma parole d'honneur; après quoi, il commença le premier, par me nommer tous ceux qui m'avoient desservi en cette occasion auprès de lui, tant en effets qu'en paroles. Il y en avoit de tout état et de tout âge; quelques-uns, aussi anciens serviteurs de sa Majesté que moi. Je crois qu'on peut les diviser ici en sept classes. Je mets dans la première, les princes et officiers de la couronne; dans la seconde, les maîtresses du Roi, avec leurs enfans et ceux qui servoient leurs intérêts et leurs passions, à raison de parenté et de liaison; tels étoient Cœuvres,

Fresnes, Forget, Puget, Placin, Vallon, etc., la marquise de Verneuil, à la tête de tous : le dépit des gratifications retranchées, étoit ce qui animoit contre moi ces deux classes. La troisième étoit composée des partisans de l'Espagne, et des restes de l'ancienne ligue, pour raison de politique et de principes de gouvernement contraires à ceux du Roi et aux miens. Il y entroit plusieurs membres du conseil; Villeroi, Sillery, Fresnes, Forget et autres, agissant de concert avec les Jésuites. Je comprends dans la quatrième, tous les petits-maîtres, favoris de cour et gens oisifs, qui chargent Paris d'un poids inutile, aussi par ressentimens des graces, que j'empêchois sa Majesté de leur faire, et par opposition de vie et de conduite d'eux à moi : le nombre en est trop grand, et ils sont trop méprisables pour salir le papier de leurs noms. La cinquième renferme tous les séditieux et les mal intentionnés, gens à qui l'Etat florissant de ce royaume, la sage économie de Henri, et ses préparatifs, qui le leur rendoient redoutable, faisoient conspirer ma perte. Les financiers et tous autres gens de plume et d'affaires, remplissent la sixième : on ne sauroit les blâmer de m'avoir voulu beaucoup de mal.

Je fais une septième classe d'une autre espèce de flatteurs de cour, inférieurs à ceux que j'ai déjà nommés, donneurs d'avis, qui cherchoient à faire leur cour au prince, en lui fournissant sans cesse de nouvelles idées pour lui rendre de l'argent; gens autrefois en place, pour la plus grande

partie, et à qui il ne restoit de la situation brillante où ils s'étoient vus, que la malheureuse science de sucer le sang des peuples, dans laquelle ils cherchoient à instruire sa Majesté, pour leurs intérêts et par une suite de leur longue habitude à faire du mal. Comme ils virent que ce métier ne leur rendoit plus guères, depuis que le Roi avoit remis dans mes mains seules la direction de toutes ses finances, ils firent usage d'une autre qualité d'esprit, qui marque en effet à peu près les mêmes dispositions; c'est celle d'inventer la calomnie, d'assaisonner la médisance, et de servir d'instrument vénal à ceux qui n'osoient ou ne vouloient pas paroître dans les libelles satiriques dont la cour se trouva inondée. C'est eux qui composoient, répandoient ou accréditoient ces méprisables écrits. Le talent dangereux des bons mots et de la raillerie, les faisoit admettre à la compagnie, et entrer dans la familiarité de Henri, à qui la conversation vive et enjouée ne déplaisoit pas. Quoiqu'en garde peut-être contre leurs traits malins, il ne se pouvoit qu'à la fin il ne s'en laissât effleurer. Quelques-uns de ceux qu'il avoit méprisés et chassés dans le commencement, trouvèrent les moyens de s'en faire écouter. On ne verroit dans cette liste que des noms si obscurs, qu'ils ne méritent pas d'être tirés de la poussière, tels qu'un Juvigny, Parasis, le Maine, Beaufort, Bersot, Longuet, Chalange, Versenai, Santeni, etc., si Sancy, qui mérite encore d'être placé à la tête de ces honnêtes gens, n'avoit achevé de se désho-

norer par ce vil métier, qui lui servoit à retarder sa ruine, après que sa folie et ses profusions ne lui eurent plus laissé de ressources; il en étoit à vendre ses bagues, il les offrit à sa Majesté, qui, pour ne pas les laisser sortir du royaume, m'ordonna de les acheter (*).

Après les noms des auteurs, le Roi m'entretint de leurs artifices. Tout ce que l'esprit éveillé par l'envie de nuire peut imaginer, étoit employé par eux. Partout où sa Majesté portoit ses pas, elle ne voyoit que des avis, des lettres, des libelles, des billets et autres écrits de cette espèce, sans compter les Mémoires politiques qu'on lui présentoit sous l'apparence de zèle pour l'Etat, et d'amour pour sa personne. Elle en trouvoit sous sa table, sous le tapis de sa chambre, sous le chevet de son lit; on lui en faisoit rendre par des gens inconnus, on lui en mettoit dans la main, en forme de requête, on en farcissoit ses manches et ses poches. J'y étois représenté sous toutes les couleurs qu'on pouvoit imaginer, et les épithètes

(*) M. de Sancy a eu le malheur de se voir traiter dans tous les écrits des calvinistes de ce temps-là, de la manière du monde la plus cruelle, sans l'avoir guères mérité autrement, que par l'abjuration qu'il fit de leur religion. Joseph Scaliger parle de lui, comme d'un fanatique plein de vertiges, etc. Il est juste de ne pas lire toutes ces accusations, ni toutes ces injures, sans avoir à la main l'apologie de sa conduite, composée par lui-même. Elle se trouve dans les Mémoires d'Etat de Villeroi, *tom.* 3, *pag.* 127. Il y prouve, entr'autres, contre ce que M. de Sully lui reproche ici, que ce fut les dépenses qu'il fit pour le service du Roi, qui l'obligèrent à vendre pour cent cinquante mille écus de bagues.

les plus odieuses ne m'étoient pas épargnées, excepté lorsque, par le raffinement de cette louange perfide dont j'ai parlé, on exagéroit à sa Majesté mon travail, ma capacité, mon esprit et mes manières devenues caressantes pour tout le monde, de brusques et sauvages qu'elles étoient auparavant. Henri m'avoua avec beaucoup de sincérité, qu'il s'étoit si bien laissé surprendre à tout ce manége, qu'il étoit venu au point de perdre entièrement la bonne opinion qu'il avoit eue de moi, et que ces misérables avoient si bien allumé dans lui le désir de ne rien ignorer de toutes leurs inventions, que dans le temps même qu'il paroissoit las de ce grand nombre de libelles et d'avis, jusqu'à les jeter sans y faire attention, il ne pouvoit pourtant résister à l'envie de les ramasser ensuite, et de se les faire lire.

Il falloit que ce prince fût étrangement prévenu, pour ne pas s'apercevoir que souvent ces écrits ne lui étoient pas moins injurieux qu'à moi, lorsqu'il y voyoit, par exemple, que je le rendois avare et injuste à l'égard de ceux qui l'avoient bien servi, auxquels il refusoit ce qui leur étoit légitimement dû, sous ombre de prétendues compensations de vieilles dettes. On lui imputoit encore une mauvaise timidité de m'écrire sur tous ces sujets, qui ne lui faisoit assurément pas honneur, soit qu'on en fît en lui prétexte d'avarice, ou une marque de dépendance. C'est par ces insinuations qu'on commença d'abord; et tant qu'on s'en tint là, le Roi qui n'y voyoit que des sujets

de se louer de mon administration, ne m'en sut pas plus mauvais gré : seulement, pour fermer la bouche aux critiques, il se contentoit de prendre des sommaires des dettes de l'Etat que j'avois acquittées, qu'il leur montroit; et moi-même, lorsque l'occasion s'en présentoit, je reprenois sévèrement ces censeurs trop libres, de ce que, sous ombre d'un prétendu déni de justice, leur dépit les faisoit s'échapper à des discours dont sa Majesté pouvoit être offensée. Mais bientôt on laissa des imputations si légères, pour attaquer le fond de l'esprit et du cœur.

Pour se justifier en quelque manière de sa facilité à ajouter foi à tant de calomnies, Henri voulut que je jugeasse moi-même sur les libelles où elles étoient renfermées. C'eût été quelque chose de trop ennuyeux, que de les lire tous; ce prince s'arrêta sur celui que (*) Juvigny lui avoit fait voir il y avoit douze jours, et qu'il avoit rendu public, parce qu'en effet on y avoit ramassé toutes les différentes calomnies répandues en détail dans plusieurs autres libelles semblables, ce qui le rendoit aussi complet qu'un ouvrage de cette espèce peut l'être; il en étoit même un peu embarrassé; mais du reste écrit avec assez de force de style et

(*) Ce livre avoit pour titre : *Discours d'Etat, pour faire voir au Roi, en quoi sa Majesté est mal servie.* « Il couroit secrétement à Paris, dit l'Etoile, écrit à la main, un peu bien libre et hardi pour le temps, qui ne souffre toutes vérités, où il ne se lit toutefois rien, qui soit contre le Roi et son service, mais bien contre M. de Rosny ».

de méthode, pour faire juger à sa Majesté qu'il partoit d'une autre main que de celle de Juvigny, dont il passoit la portée. Le Roi, en le tirant de sa poche, me dit que la lecture que j'en allois faire, serviroit peut-être à lui faire découvrir l'auteur, dont il eût bien voulu savoir le nom. Je le pris des mains de sa Majesté, et je me mis à le lire d'un bout à l'autre, tout haut, en sa présence. Le lecteur assistera aussi en quelque manière à cette lecture, s'il le juge à propos, mon intérêt n'est pas de lui rien cacher.

L'auteur, quel qu'il fût, commençoit (et jamais écrit n'a eu en effet plus de besoin de cette précaution) par s'efforcer de détruire tout soupçon d'envie et de passion de sa part. Les grandes qualités de Henri, le bonheur de la France sous son règne, et la situation avantageuse de ses affaires faisoient un second préambule, propre à captiver la bienveillance de ce prince, et plus encore à amener comme naturellement l'accusation qu'on faisoit contre moi, de me vanter orgueilleusement que cet Etat heureux étoit uniquement mon ouvrage. Par là encore on préparoit adroitement la réflexion, qu'il n'est que trop ordinaire à ces ministres si habiles, à ces favoris si puissans, d'ouvrir leur esprit à des desseins pernicieux au souverain et à l'Etat. Une foule d'exemples, étalés avec éloquence, finissoit ce tableau.

De là l'auteur passoit, non à examiner mes actions, ce qui est la seule preuve recevable, mais

à critiquer mes manières; et il trouvoit dans l'accueil gracieux que j'avois tout d'un coup commencé à faire à ceux qui m'abordoient, une preuve sans réplique de ces projets si pernicieux : aussi, disoit-on, tout ce que j'avois déjà mis, par cet extérieur étudié, de personnes dans mon parti, depuis les princes jusque parmi le peuple, étoit innombrable. On essayoit de faire ce dénombrement, qui ne pouvoit qu'être en effet fort considérable, puisque le simple extérieur de politesse, qu'on observe en France avec tout le monde, étoit tout ce qui établissoit ce prétendu crime. M. le prince de Conti et M. le duc de Montpensier étoient à la tête de cette liste; ensuite la maison entière de Lorraine, puis les autres seigneurs français; le duc d'Epernon, dont la réconciliation, suivie d'une amitié si vive, étoit traduite sous le nom d'*union*, formée par une ambition démesurée; MM. de Montbazon, de Ventadour, de Fervaque, d'Ornano, de Saint-Geran, de Praslin, de Grammont, d'Aubeterre, de Montigny, de Schomberg et autres que je m'étois attachés étroitement, par la distinction que je faisois de leur personne, par les services continuels que je leur rendois, et par la distribution que je faisois entre eux d'une partie de ces trésors de sa Majesté, dont j'étois si avare pour tous les autres.

Comme tout cela ne suffisoit pas encore, pour les vues que l'auteur m'attribuoit, il y joignoit les intelligences que j'avois hors du royaume. Il abusoit d'un mot que le roi d'Angleterre pouvoit

bien avoir dit, mais par compliment, que le roi de France étoit heureux de m'avoir, pour prononcer sans balancer, que j'avois violé la foi que je devois à mon prince. Non-seulement sa Majesté Britannique, mais encore les Etats-généraux des Provinces-Unies, les ducs de Wirtemberg et des Deux-Ponts, le landgrave de Hesse, le prince d'Anhalt, le marquis d'Anspack, de Dourlack et de Bade, étoient prêts à prendre hautement et aveuglément ma défense. Le plus petit service que j'avois rendu, étoit taxé sans rémission, d'intrigue criminelle; ainsi, tout le corps protestant, français et étranger, m'étoit entièrement dévoué, aussi-bien que le sénat helvétique, gagné par la régularité des paiemens et par mes largesses.

Après s'être, pour ainsi dire, essayé sur des choses qu'on pouvoit du moins colorer de quelque air de vraisemblance, l'auteur, devenu plus hardi, en hasardoit ensuite effrontément de purement fausses et imaginaires. Si on l'en croyoit, je n'en étois plus à de simples intelligences dans les pays étrangers. En faisant passer l'argent de sa Majesté dans l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, j'y faisois pour moi-même de cet argent des fonds immenses, afin de pouvoir m'y retirer un jour, et y faire, dans l'occasion, en faveur de la religion réformée, des levées considérables de Suisses, Reîtres, Lansquenets, auxquels, à l'exemple de l'amiral de Coligny, je mettrois la France en proie. L'auteur, qui savoit sans doute qu'un

grand détail est la marque ordinaire de la vérité et de la bonne foi, particularisoit cet événement, comme s'il l'avoit déjà eu sous les yeux. En faisant, pour les magasins de sa Majesté, les achats d'armes, de fer, de cuivre, de plomb, boulets et autres munitions de guerre, j'avois aussi, selon lui, mes magasins particuliers dans les plus fortes villes protestantes, où je faisois déposer une partie de tout cela en mon nom, et pour m'en servir un jour. Je crois que toutes ces personnes se seroient bien applaudies, si, avec ce stratagême, elles avoient fait discontinuer au Roi ses préparatifs. On concluoit cette pièce admirable, par un avis qu'on donnoit à sa Majesté, de ne laisser plus ainsi dans la main d'un seul homme, le maniement de tous ses deniers, l'usage de toute son autorité, et l'administration de toutes ses affaires, sans m'associer du moins des personnes qui éclairassent de près ma conduite.

Pendant cette lecture, Henri m'observoit attentivement. Comme il vit que j'avois lu le Mémoire tout entier, comme j'aurois lu l'écrit le plus indifférent, sans dire un seul mot, sans montrer d'émotion, sans même changer de couleur : « Hé bien! que vous en semble, me dit-il? Mais » vous-même, Sire, lui répondis-je, quelle opi- » nion en avez-vous, vous qui les avez lus et re- « lus, et si long-temps gardés? car pour moi, » je ne suis pas si surpris de toutes ces pièces, » qui ne sont en effet que des niaiseries de gens

» sots et méchants, comme je suis, de voir qu'un » aussi grand Roi, si rempli de jugement, de cou- » rage et de bonté, et qui m'a si bien connu, » ait pu avoir la patience de les lire et de les » garder si long-temps, de me les faire lire tout » au long, et en sa présence, et d'entendre tenir » tous les mêmes discours qu'ils renferment, » sans du moins témoigner par sa colère, la vio- » lence qu'il se faisoit en les entendant, et faire » rechercher les auteurs, pour les châtier sévè- » rement ».

Après avoir ainsi parlé au Roi, je fis réflexion que je travaillerois plus efficacement à lui rendre la tranquillité et tous ses premiers sentimens pour moi, en répondant directement et en détail à chacun des chefs d'accusation de mes ennemis, et que je lui en avois donné ma parole. Je m'attachai pour cela à chacun des articles du libelle de Juvigny même, que j'avois encore dans les mains. Tous ces calomniateurs, qui n'osent attaquer à découvert, afin de ne pouvoir être pris à partie sur les preuves, ne sont dignes que de mépris; c'est la remarque que je commençai par faire à sa Majesté. J'opposai aux discours présomptueux et peu avantageux pour elle, qu'on me faisoit tenir au sujet du gouvernement, les paroles que j'avois si souvent à la bouche, par lesquelles je proposois ce prince pour modèle des grands princes et des bons Rois. Les exemples des ministres révoltés et des favoris ingrats, ne peuvent rien pour établir l'infidélité d'un homme qui ne s'est

étudié dans cette place, comme je croyois l'avoir fait, qu'à perfectionner ce qu'un sang assez illustre avoit déjà mis d'heureuses dispositions en lui. Je défiai qu'on pût jamais en citer un seul, de personnes, soit ami, soit parent, que j'eusse gratifié sans une raison légitime, et, de plus, sans un ordre particulier de sa Majesté. J'appelai de ces imputations si gratuites de dessein de révoltes et de guerres civiles, à la connoissance qu'avoit Henri de mon amour pour ma patrie, de mon attachement à sa personne, du soin de mon honneur et de ma réputation, et des obstacles qu'en toute occasion j'avois apportés aux méchans desseins des protestans, jusqu'à me charger de toute leur haine.

Mais encore, quel profit me seroit-il revenu de ces entreprises chimériques, que je ne trouvasse pas actuellement dans le plus grand et le plus honorable de tous les établissemens auxquels un sujet peut aspirer? Quel eût pu être mon but? de me mettre la couronne sur la tête? on ne m'accusoit pas d'être jusqu'à ce point dépourvu de jugement. De la transporter hors la famille royale? quand il auroit été en mon pouvoir d'en disposer, de qui aurois-je pu faire choix, que de la personne même de celui à qui j'avois consacré tout mon travail et mon service, et sacrifié depuis trente ans mon sang et ma vie? Pourquoi, si cela étoit, ne m'occupai-je encore que du soin de sa gloire, dans ces desseins si nobles, dont j'étois, sinon l'auteur, du moins seul participant et seul

by Google

promoteur? En lui ménageant toutes ces alliances avec l'Angleterre et les autres puissances de l'Europe, n'aurois-je pas agi directement contre moi-même, si j'avois eu des desseins préjudiciables à sa couronne ou à sa personne? Comment les ambitieux ont-ils travaillé à la ruine des Etats, et causé les révolutions? n'est-ce pas en nourrissant dans l'esprit de leur maître le penchant à la mollesse, aux plaisirs, à la prodigalité, en lui faisant violer toutes les lois, négliger tout ordre, et jeter dans la confusion toutes les parties de l'Etat? au lieu que j'entretenois sans cesse sa Majesté de l'état de ses affaires; je lui montrois l'usage et la destination de tout; je lui faisois pousser l'ordre et l'économie, jusqu'à lui reprocher la plus petite dépense inutile; je lui amassois des trésors; je remplissois ses magasins et ses arsenaux; je lui montrois combien tout cela alloit le rendre redoutable à l'Europe. Est-ce là comme on s'y prend pour saper sourdement, comme font les sujets rebelles, tous les fondemens de la puissance du souverain? La conduite des ministres est toujours équivoque par quelqu'endroit; je puis dire qu'il n'y avoit qu'à gagner pour moi, en approfondissant la mienne.

Il ne me fut pas difficile de voir que sa Majesté sentoit toute la force de ce que je venois de lui dire. Je finis, en la suppliant avec les instances les plus vives, de croire que je ne lui avois rien caché, ni déguisé de tous les sentimens de mon cœur; je le lui confirmai par ces sermens redoutables,

qu'elle savoit bien que je n'avois jamais faits en vain, et en l'appelant de ces noms qui avoient été de tout temps l'expression de ce que je sentois de zèle et d'attachement pour ce prince. Je voulois embrasser ses genoux, mais il ne le souffrit pas, afin que ceux qui auroient vu de loin cette posture, ne pussent pas croire que j'y avois eu recours, pour obtenir le pardon d'un crime réel. Il me dit que rien ne manquoit dans son esprit, à ma justification; qu'il se repentoit véritablement d'avoir été si crédule, et qu'il ne se souviendroit de tout ce qui s'étoit passé, que pour mieux sentir l'obligation où il étoit de m'en aimer davantage. C'est ainsi que se passa un entretien si nécessaire à la consolation de tous deux.

Ceux qui connoissent ce que c'est que la cour, jugeront sans peine de tous les mouvemens qui agitoient le cœur des courtisans pendant une conversation qui avoit duré plus de quatre heures, et avec quelle attention nos actions et nos gestes étoient observés; car quoiqu'ils ne pussent point entendre nos paroles, il leur étoit cependant facile d'en connoître le sujet. La manière dont Henri m'avoit reçu le matin, et ensuite fait rappeler, la précaution qu'il avoit prise en commençant à m'entretenir, les papiers qui avoient été tirés, l'air de vivacité et de feu qui se faisoit apercevoir dans notre démarche et dans toutes nos situations, suffisoient de reste pour les en instruire. Chacun attendoit, suivant ses craintes et ses espérances, quel alloit être le résultat d'un éclaircissement si important.

Henri voulut le leur apprendre lui-même. Après qu'il eut repris ses papiers, bien résolu de les jeter tous au feu, il sortit de l'allée des mûriers, en me tenant par la main, et demanda à tout ce monde assemblé quelle heure il étoit. On lui répondit qu'il étoit près d'une heure après-midi, et qu'il avoit été fort long-temps. « Je vois ce que c'est, » dit ce prince, d'un ton qui fit pâlir bien des » visages, il y en a auxquels il a plus ennuyé » qu'à moi. Afin de les consoler, je veux bien » vous dire à tous, que j'aime Rosny plus que » jamais, et qu'entre lui et moi, c'est à la mort » et à la vie; et vous, mon ami, poursuivit-il, » allez-vous-en dîner, et m'aimez et servez, » comme vous avez toujours fait, car j'en suis » content » Bien d'autres en ma place n'auroient plus songé après cela, qu'à tirer vengeance (1) de tous ceux que sa Majesté venoit de me faire connoître pour mes ennemis. Je rends graces au ciel de ce que je n'ai pas même le reproche à me faire d'y avoir seulement songé. J'ai soigneusement caché leurs noms à mes secrétaires, et on ne les verra point ici. Je supprime de même une partie de ce qui se dit entre le Roi et moi, de peu avantageux pour eux. L'exemple qu'ils m'ont donné du contraire, ne détruira point l'opinion

(1) Le sieur de Juvigny ou Duvigny, gentilhomme français, auteur du Mémoire dont il vient d'être parlé, paya pour tous. « Il » fut poursuivi, disent les Mémoires de l'Etoile, en sa vie et en ses » biens, comme crimineux de lèze-Majesté, et pendu en effigie à » Paris, faute de l'original ».

où je suis, que cette sorte de vengeance n'est pas digne d'un grand cœur.

Pour ne laisser aucune inquiétude au Roi sur l'incident, au sujet duquel je suis entré dans le détail de ce grand démêlé, je maniai l'esprit de Grillon, de manière qu'il consentit enfin à recevoir pour sa charge trente mille écus, de Créquy, auquel, en considération de Lesdiguières, sa Majesté avoit donné son agrément (1); ce qui m'attira des remerciemens du beau-père et du gendre. Créquy vint me les faire en personne, et il les accompagna de mille assurances de reconnoissance et d'attachement. Lesdiguières m'écrivit de Grenoble, et renchérit encore sur les termes dont Créquy s'étoit servi. La parenté qui étoit entre nous, se joignant à ce nouveau motif, il n'y a personne qui ne s'attende de nous voir après cela intimement amis; cependant personne ne m'a aussi facilement abandonné, ni rendu de plus mauvais offices, après la mort de Henri, que ces deux hommes. La reconnoissance n'est pas une vertu de courtisan.

---

(1) Henri IV, quoique très-mécontent du duc d'Epernon, qui s'étoit retiré à Angoulême, et avoit fait de grandes plaintes de l'injustice prétendue que lui faisoit ce prince en cette occasion, voulut pourtant que M. de Créquy allât trouver son colonel, à cent lieues de Paris, pour prêter le serment entre ses mains, prendre son attache pour ses provisions, et recevoir ses ordres pour son installation. Le duc d'Epernon le fit languir quelques jours à sa suite, et le fit même demeurer un jour entier à la porte de sa chambre. *Hist. du duc d'Epernon, pag. 212.*

Le cœur de Henri ayant pu être entamé une fois, il n'étoit pas impossible d'y r'ouvrir la même blessure; c'est tout ce qui soutint mes ennemis dans le désespoir que leur causa l'aventure de Fontainebleau. Ils ne tardèrent pas à revenir à la charge, et (je n'ose presque le dire) il s'en fallut bien peu, qu'ils ne remissent le Roi dans l'état d'où je venois de le tirer (*). Mais la chose n'éclata pas, à beaucoup près, comme avoit fait la première, parce que l'éclaircissement suivit d'assez près. Je ne ferois ici qu'une inutile répétition; c'est ce qui fait que je ne m'y arrête point. Si mes envieux goûtoient de temps en temps le plaisir de pouvoir se flatter que je succomberois sous leurs

(*) « Le Roi, dit le Grain, *liv.* 7, avançoit le duc de Sully, » en sorte qu'il retenoit toujours une grande autorité sur lui; et qui » sait si ce n'étoit point un trait de prudence, de l'exposer ainsi » par le Roi, à la haine de plusieurs desquels il le pouvoit bien dé- » fendre, afin de lui en faire appréhender les effets, s'il forlignoit » à son devoir »? Cet endroit de nos Mémoires paroît présenter d'abord de quoi favoriser cette conjecture. Je trouve néanmoins plus juste le sentiment de ceux qui ne voient de la part de Henri IV, aucun artifice dans les soupçons auxquels il se livroit contre le duc de Sully. Mais qu'ils soient feints ou véritables, je trouve encore, après beaucoup de personnes judicieuses, qu'il faut les mettre au nombre des défauts de ce prince. Dans la première supposition, on n'y voit qu'une finesse indigne d'un grand prince; et dans la seconde, une injustice à laquelle on ne sauroit donner pour excuse, la vivacité d'un premier mouvement, y ayant eu comme une convention entre le prince et le ministre, que le premier passeroit tout à celui-ci, du côté du caractère d'esprit ferme, inflexible, incapable de plier, ni de flatter, en faveur d'une fidélité décidée par tant d'épreuves. Cela marque bien qu'auprès des princes même les plus parfaits, l'accomplissement des devoirs les plus essentiels ne dispense point de la souplesse, ni de la complaisance.

efforts, ils ne tardoient pas à être détrompés avec autant de honte que de rage; et si de mon côté j'avois été homme à me plaire à de pareilles victoires, cette dernière ne fut pas moins complète que l'autre. Le lendemain du jour où elle arriva, et c'étoit encore à Fontainebleau que se fit cette explication, le Roi m'envoya chercher de grand matin; et en me prenant par la main, lorsque j'entrai dans sa chambre, pour me tirer vers la croisée qui donne sur le jardin de la Reine, parce qu'il avoit à me parler secrétement, il me dit fort haut, en présence de toute la cour qui étoit assemblée : « Mon ami, vous ne sauriez croire comme » j'ai dormi d'un bon somme toute cette nuit, » pour m'être ainsi éclairci et déchargé le cœur » avec vous ». Il me demanda si je ne sentois pas intérieurement la même satisfaction. Je le lui assurai, et qu'il trouveroit toujours en moi la même fidélité.

Au milieu d'une faveur si traversée, ce qui me faisoit voir que le cœur de Henri étoit toujours pour moi, c'est que dans quelque disposition où on l'eût mis par rapport à moi, il n'en interrompit jamais le cours des bienfaits qu'il avoit coutume de répandre sur moi et sur les miens. J'en eus des preuves, parmi les orages même dont j'ai parlé, au sujet de ma fille aînée (*). J'étois en

---

(*) Marguerite de Béthune. C'est elle qui, pour se venger de sa fille unique, qui avoit épousé, contre sa volonté, Henri de Chabot, produisit en 1645, un garçon de quinze ans, comme vrai fils d'elle et

parole avec les Fervaques, pour le jeune Laval, que sa Majesté m'avoit ordonné, comme je l'ai dit plus haut, de préférer au duc de Rohan, et la chose étoit sur le point de s'accomplir. Un jour que je me promenois avec ce prince sur la terrasse des Capucins, au commencement de cette année, il me remit encore sur cette matière. Il m'apprit que les raisons pour lesquelles il avoit d'abord donné l'exclusion au duc de Rohan, c'est qu'il avoit été proposé par Madame, sa sœur, à la duchesse de Rohan, et accepté par mon épouse, sans qu'il en eût été informé; et que d'ailleurs M. et madame de Fervaques l'avoient tellement sollicité en faveur de Laval, qu'ils l'avoient engagé à me le donner pour gendre, plutôt que le duc de Rohan, qui, à la vérité, n'étoit pas, à beaucoup près, aussi riche, mais qui avoit l'honneur d'être son parent si proche, que s'il étoit mort sans enfans, comme cela étoit déjà arrivé à la princesse sa sœur, le duc de Rohan auroit été

du duc de Rohan, mort sept ans auparavant. « Plusieurs personnes » dignes de foi, dit Amelot, qui ont vu Tancrede (c'est le nom de ce prétendu héritier de la maison de Rohan) à Paris, lors du procès, » m'ont assuré que ce jeune homme avoit le toupet des Rohan, c'est-» à-dire, un petit bouquet de cheveux sur le devant de la tête, et » des traits remarquables du visage de son père putatif ». A cette anecdote en tient une autre, par laquelle on prétend que le duc de Rohan avoit voulu acheter du grand-seigneur le royaume de Chypre, et le donner à cet enfant. On disoit encore que son père et sa mère ne l'avoient tenu caché, que pour faire épouser à leur fille M. le comte de Soissons, et ensuite le duc de Veymar. Voyez ces curieuses fables dans Amelot de la Houssaye, *art. Béthune, etc.* et *art. Chypre.*

son héritier pour le royaume de Navarre, et les autres biens des maisons d'Albret, de Foix et d'Armagnac. Il me dit ensuite, que pour d'autres raisons, qu'il me communiqueroit, il avoit encore une fois changé de sentiment; que son intention étoit que je rompisse honnêtement avec les Fervaques; qu'il les y avoit déjà disposés; que je retirasse les promesses et les articles dont nous étions convenus, de manière qu'il parût dans le monde que c'étoit véritablement moi qui rompois avec eux, et qu'ils n'eussent pas sujet de dire qu'ils avoient refusé mon alliance; qu'il m'ameneroit lui-même le duc de Rohan me faire son compliment, avec la duchesse sa mère; que je le reçusse comme celui qui devoit être mon gendre dans trois jours, ayant lui-même tout réglé pour ce sujet; qu'il feroit faire le contrat en sa présence, et qu'il le signeroit, comme parent des deux côtés.

Je remerciai sa Majesté de l'intérêt qu'elle vouloit bien prendre à ma famille, et de l'honneur qu'elle me faisoit. Tout fut exécuté de la manière que je viens de dire, et le Roi donna au marié, pour l'habit et le festin de noces, dix mille écus, et autant à ma fille. J'avois marié l'année précédente, mademoiselle du Marais, fille de mon épouse, de son premier mariage, avec la Boulaye, fils de celui que Henri avoit fort aimé. Elle ne devoit s'attendre naturellement à d'autre gratification de la part de sa Majesté, qu'à celle qu'elle faisoit ordinairement à toutes les filles de la Reine,

sous le nom de *robe de noces*, et qui avoit été réglée à deux mille écus. Henri l'augmenta jusqu'à cinq mille, pour ma belle-fille; et afin que cette somme ne tirât point à conséquence pour les autres, ce prince me manda de Saint-Germain-en-Laye, qu'il falloit l'employer dans un comptant.

Il arrivoit assez ordinairement, qu'après que sa Majesté avoit apuré les états de ses fortifications et bâtimens, elle me disoit, en présence des officiers employés pour ces parties, qu'on appeloit pour leur communiquer ce qu'il y avoit à faire dans le cours de l'année suivante : « Or bien, » voilà mes fortifications et bâtimens résolus ; » et vous, que faites-vous à vos maisons » ? A quoi lorsque je répondois, comme je ne manquois guères de le faire, que je n'y faisois rien, faute d'argent, il me disoit : « Or sus, voyons » vos plans, et ce que vous y voudriez faire, si » vous aviez de l'argent ». Il les considéroit, et après m'avoir dit ce qu'il trouvoit à y changer ou à y ajouter, il me gratifioit d'une vingtaine de mille livres, pour les employer à ce qu'il venoit de marquer.

Ce n'est pas que je n'aie souvent reçu des refus de ce prince; je n'aurai point la vanité de le cacher. Il me refusa la charge du baron de Lux, que je lui demandois pour mon frère, ou pour la Curé. Il me dit qu'il destinoit à Béthune une charge en Bretagne, qui lui conviendroit mieux; et pour la Curé, qu'il ne trouvoit pas que cet em-

ploi fût compatible avec la lieutenance de sa compagnie de chevau-légers, et avec le gouvernement de Chinon, qu'il avoit déjà. La vérité est qu'il aima mieux en gratifier Ragny, qui pouvoit lui rendre plus de services dans la province. Je lui demandai deux autres graces, dans une même lettre; l'une pour mon neveu de Melun, et l'autre pour le même la Boulaye. Il me refusa celle de la Boulaye, comme ne l'ayant pas encore méritée par ses services, et m'accorda l'autre; c'est l'abbaye de Moreilles, qui venoit de vaquer en Poitou. Je souffris un autre refus à l'occasion du duc de Rohan, mon gendre, si on doit appeler cela un refus; voici de quoi il s'agissoit.

Le duc de Rohan étoit gouverneur de Saint-Jean-d'Angely, qui avoit pour lieutenant-de-roi des Ageaux (*). Cette lieutenance n'étoit point, comme naturellement elle devoit l'être, à la nomination du gouverneur, mais de sa Majesté immédiatement, à qui les différentes conjonctures avoient fait juger expédient, pour le bien de son service, d'ôter ce privilége au gouverneur, afin que le lieutenant-de-roi de cette ville, qu'on a toujours vu jusqu'ici jouer un rôle important dans les temps difficiles, fût en quelque manière indépendant du gouverneur, et même en état d'y rendre son pouvoir inutile, s'il ne l'employoit pas à la satisfaction du Roi et au bien de l'Etat, ce qui faisoit que ce lieutenant avoit en effet toute la

(*) François d'Alloué des Ageaux, ou des Ageols.

réalité de ce gouvernement, et n'en laissoit au gouverneur que le titre et l'apparence. Le duc de Rohan avoit fort envie de se faire restituer cette prérogative ; il me pria de m'en mêler. La conjoncture étoit favorable, on lui mandoit que des Ageaux étoit malade, à n'en pouvoir pas revenir. Quelqu'envie que j'eusse de rendre service à mon gendre, je n'osai en faire ouvertement la proposition au Roi, la chose avoit trop de rapport avec cette dépendance, où on lui faisoit entendre que je cherchois à mettre toutes les villes protestantes (*) ; il n'en auroit pas fallu davantage pour réveiller les soupçons. Je ne voulus d'abord que sonder le gué, ce que je fis assez adroitement, en prenant l'occasion de la maladie de des Ageaux, pour pressentir sa Majesté sur ce qu'elle pensoit de cette place, et c'est par lettres que je fis cette tentative. Mais je me donnai bien de garde d'aller plus avant, lorsque j'eus reçu la réponse de sa Majesté ; elle me mandoit qu'elle ne prétendoit point renoncer au droit de nommer le lieutenant de Saint-Jean, parce que, disoit-elle, ce ne seroit, ni M. de Rohan, ni mon gen-

(*) On voit dans l'histoire de la mère et du fils, *tome 1*, *pag.* 15, que Henri IV refusa au duc de Sully le gouvernement de Saint-Maixant, qu'il lui avoit fait demander par la Reine, pour lui-même, disant que la prudence ne vouloit pas qu'on rendit un calviniste maître de cette place, toute petite qu'elle étoit. Si quelque chose pouvoit faire douter de la vérité de ce fait, outre le silence de M. de Sully, c'est la facilité avec laquelle ce prince lui accorda le gouvernement de toute la province même.

dre, qui seroit toujours gouverneur de cette place; je lui parlois du maire de cette ville, nommé Pousou, qu'elle continua dans cette fonction, sur mon attestation. Au reste, des Ageaux ne mourut point de sa maladie.

Avant que de sortir de cet article de mariage et de parenté, je dirai ce qui arriva à la cour, au sujet de mademoiselle de Melun, ma nièce, qu'on parloit aussi de marier en ce temps-là. Comme elle étoit un parti très-riche et très-considérable, la marquise de Roubais, ma tante, l'ayant fait son unique héritière, tous les d'Estrées jetèrent les yeux sur elle, pour la faire épouser à de Cœuvres (*). Ils comptoient sur la protection du Roi, ou plutôt ils s'en tenoient assurés. Cœuvres étoit fort agréable à sa Majesté, et lui touchoit de près, par l'affinité avec ses enfans de la feue duchesse de Beaufort. Ils lui firent proposer la chose par M. de Vendôme lui-même, à qui le Roi promit qu'il m'en parleroit avant que de partir pour Chantilly. Il ne s'en souvint qu'à sa dînée à Louvre en Parisis, et il m'en écrivit de manière à me faire voir qu'il souhaitoit passionnément que l'affaire réussît.

J'écrivis aux parens de la fille, tous Flamands; mais la réponse qu'ils firent n'étant pas de ces choses qu'on puisse, ni qu'on doive écrire à son maître, je ne lui en fis point; et lorsqu'à son tour

(*) François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, duc et pair et maréchal de France.

il m'en demanda la raison, je lui dis simplement que les parens de mademoiselle de Melun n'avoient nullement approuvé cette alliance. Le Roi s'imagina que je les faisois parler, et que peut-être je ne leur avois pas même écrit. Je fus obligé de lui montrer les lettres de la marquise de Roubais, du prince et de la princesse de Ligne, de la princesse d'Epinoy, de la comtesse de Barlaymont, des comtes de Fontenay et de Buquoy, qui tous m'en avoient écrit; et Henri vit ce que je n'avois pas voulu lui dire, combien, malgré l'honneur qu'il avoit fait à la maison d'Estrées, ils la tenoient au-dessous d'eux (1). « Je vois bien, dit » ce prince, avec quelque colère, qu'il n'y faut » plus penser, ayant affaire à tous ces glorieux sots » de Flamands que vous m'avez nommés ». Effectivement la chose n'alla pas plus loin, sa Majesté ne s'en étant plus voulu mêler.

(*) La maison d'Estrées est pourtant incontestablement de la plus ancienne noblesse de Picardie. Consultez nos généalogistes.

Fin du vingtième Livre.

SOMMAIRE DU LIV. VINGT-UNIEME.

Suite des Mémoires de l'année 1605. Détails de finance et de gouvernement. Réflexions de l'auteur sur la taille, la gabelle, etc. Dettes de la France, acquittées; état florissant du royaume. Application de Henri IV aux affaires de l'Etat; ses lettres à Rosny. Mort de Clément VII. Léon XI doit son exaltation à la protection de Henri; sa mort. Paul V, Pape. Eloge de l'ambassade du comte de Béthune. Bref de Paul V à Rosny; estime qu'on a pour ce ministre à Rome. Suite des affaires d'Espagne, de Flandre et d'Angleterre; mécontentement des rois de France et d'Angleterre contre l'Espagne. Affaires des calvinistes; avis donnés à Henri sur leurs mauvais desseins; sentiment de Rosny sur l'état présent de ce corps. Indisposition de Henri. Assemblée des protestans à Châtellerault; objet de Henri et des huguenots dans la tenue de cette assemblée. Rosny y est envoyé de la part du Roi; instructions publiques et particulières qu'il reçoit; il s'abouche en passant avec la reine Marguerite. Nouveaux avis sur la conduite des chefs de la religion. Manége du duc de Bouillon et de ses partisans contre Rosny; conduite sage de celui-ci; discours d'ouverture, plein de fermeté, il refuse la présidence de cette assemblée, etc.

MÉMOIRES

DE SULLY.

LIVRE VINGT-UNIÈME.

Tous ces dégoûts, que j'eus à essuyer, me coûtèrent une partie du temps que j'avois coutume d'employer tout entier à l'administration des finances; mais ils ne diminuèrent rien de mon application à en remplir toutes les fonctions. Je travaillai cette année à constater les aliénations et usurpations du domaine de sa Majesté, et à liquider exactement toutes les rentes sur les tailles, gabelles, décimes, aides et autres parties, ainsi que toutes les autres dettes créées tant sur le Roi, que sur les villes, pays et communautés. Je trouvai par le calcul, que ces aliénations, rentes et dettes coûtoient déjà au royaume, depuis leur création jusqu'à cette année, plus de cent cinquante millions (*). Ce qui est bien plus singu-

(*) « Il ne falloit pas moins que le courage constant du duc de » Sully, pour rétablir les finances, en retirant cent millions de » domaines aliénés, en payant les dettes légitimes, en retranchant » les autres, etc. Il seconda toujours son Roi, dans les magnanimes

lier, c'est que tous ces deniers, dont l'Etat se trouvoit surchargé, sans qu'on pût s'apercevoir qu'il en eût retiré aucun profit, avoient en effet été usurpés, pour la plus grande partie, par ceux qu'on employa d'abord à en faire la vérification, ou partagés, vendus et aliénés par eux-mêmes à d'autres. Le Roi ne pouvoit le croire; mais je lui fis voir la chose clairement, par le moyen de deux pièces que je venois de recouvrer. L'une est un état des personnes qui avoient été intéressées dans le parti du sel, pendant le bail de Champigny et de Noël de Here. Ils étoient au nombre de vingt, de Paris, de la cour et du conseil même; et depuis cinquante mille livres, jusqu'à cent cinquante mille écus, le total montoit à neuf millions sept cent trente-huit mille liv. L'autre pièce, datée du 27 octobre 1585, est une association du surintendant d'O avec les partisans du sel, pour un cinquième. Il y cautionne jusqu'à la concurrence de ce cinquième, Antoine Faschon, notaire, qui lui prêtoit son nom, envers les deux fermiers que je viens de nommer.

Un manége semblable faisoit qu'il n'étoit non plus presque rien revenu à sa Majesté des deniers des aides et des parties casuelles. Gondy, de concert et de moitié avec d'Incarville et les autres

» desseins de soulager son peuple ». *Essai politique sur le commerce, chap.* 19. M. Claude de l'Isle en parle de la même manière, et avec toutes sortes d'éloges, dans son Abrégé de l'Histoire universelle, *tom.* 5, *pag.* 501.

membres du conseil, se les étoit fait substituer, pour paiement de prétendues dettes du Roi envers lui. Quelque difficulté qu'il y eût à découvrir ces premières suppositions et connivences, je furetai si soigneusement, que j'en avois déjà découvert pour trois millions, qui revenoient de plus au trésor royal. Comme ce n'étoit qu'en vue de soulager le peuple, que je dépouillois ainsi de temps en temps les usurpateurs, de biens qui ne leur étoient pas dus, à proportion de ces découvertes, je faisois, au nom de sa Majesté, des remises considérables sur la taille, source principale d'abus et de vexations de toute espèce, dans sa répartition et sa perception. Il est bien à souhaiter, mais peu à espérer, qu'on change un jour en entier, le fonds de cette partie des revenus royaux (*).

(*) Ces abus sont si palpables, et ces vexations si criantes, que nos Rois et leurs ministres ont souvent essayé d'y remédier, en changeant en entier la forme de cette partie de finance. Ils y ont trouvé tous ces obstacles dont parle l'auteur, qui ont rendu leurs tentatives inutiles. On en a fait une de nos jours, qui paroissoit devoir être plus heureuse, et qui, malgré cela, ne fait pas des progrès bien rapides. Qu'il me soit permis d'en exposer ici les raisons.

Il règne dans ce royaume, et je crois dans tous les Etats monarchiques, un malheureux préjugé, qu'on ne sauroit trop s'attacher à détruire, parce que tenant les esprits des sujets continuellement en garde contre tout ce qui émane du souverain, il produit par la seule défiance, une partie des mauvais effets que produiroit une désobéissance formelle. Ce préjugé est qu'on ne songe jamais au peuple en bien, et qu'au contraire on ne touche à son état, que pour le rendre encore plus misérable.

Il ne se peut pas qu'un changement aussi grand que celui qu'on

Je mets la gabelle de niveau avec la taille. Je n'ai jamais rien trouvé de si bizarement tyrannique, que de faire acheter à un particulier plus de sel qu'il n'en veut et n'en peut consommer, et

---

propose dans la taille, ne soit sujet à de grandes difficultés, par la nature de la chose même. Or, je crois qu'il ne suffit pas que ces difficultés se trouvent levées dans ce petit nombre de têtes, qui ont formé et perfectionné le projet, mais qu'il faut aussi qu'elles le soient pour ceux que de nécessité l'on emploie à l'exécution; car il n'en est pas de cet ouvrage, comme d'un édifice qui se trouve construit par la seule coopération toute mécanique des mains des maçons, à l'idée de l'architecte. Celui-ci ne sauroit croître et s'achever que par la même intelligence, répandue dans l'auteur et les exécuteurs. A cela deux choses s'opposent, qu'il seroit besoin de combattre par l'instruction et le châtiment; je veux dire, le défaut de lumières et la paresse dans les employés subalternes; celle-ci leur fait négliger les ordres de leurs supérieurs, et l'autre fait qu'avec la meilleure intention du monde, ils les exécutent tout de travers.

Cette raison suffiroit toute seule pour convaincre que l'établissement de la taille proportionnelle dans les généralités, ne doit point être confié aux élus et subdélégués des intendans; je n'oserois dire aux intendans eux-mêmes, ni à tous ces ouvriers en sous-ordre, pris par eux au hasard, dans la police et dans la finance, qui ayant d'ailleurs leurs affaires ordinaires, n'ont point tout le temps nécessaire à donner à celle-ci; mais que, comme on fait venir de la capitale des artisans pour conduire des travaux qui excèdent la portée des artisans communs, le conseil doit choisir et députer dans les généralités, des commissaires intègres, intelligens, suffisamment autorisés et parfaitement au fait, auxquels on ne plaigne de plus, ni le temps, ni la dépense. Si on les précipite trop, il leur échappera une partie des observations à faire sur différens détails de la campagne; si on les paie mal ou à regret, on les expose à trahir leur devoir par besoin. Cet ouvrage important demande toute la préparation possible.

Lorsqu'on connoît tout ce que peuvent sur les hommes, les liaisons de parenté, d'amitié, de société, de simple voisinage, les différens intérêts, personnels et des corps, la crainte de déplaire,

de lui défendre encore de revendre ce qu'il a de trop. Je m'en expliquois un jour en cette manière, en m'entretenant avec le Roi. Il me demanda un Mémoire détaillé sur toute cette ma-

---

l'envie d'obliger, le désir d'être honoré et caressé de ses concitoyens, la dépendance d'un supérieur mal instruit, laquelle peut se faire sentir par une perte d'emploi, par des réprimandes injustes, et une infinité d'autres motifs, qui lient les mains à un homme au milieu de sa famille et de ses compatriotes, on trouve mille raisons de ne pas se servir pour la nouvelle taille, des employés ordinaires. Aussi quelques personnes, qui ont étudié avec application les desseins du conseil dans cette opération, et ensuite prêté un œil attentif à la manière dont on les voit tous les jours s'exécuter dans les élections, voient avec douleur, que sur cinquante de ces commissaires, il n'y en a quelquefois pas un dont le travail ne tende à rendre la nouvelle forme encore plus odieuse que l'ancienne.

Ces motifs et ces difficultés, une connoissance plus réfléchie du projet de M. de Vauban, le peu de peine qu'on eut à l'établir, lorsqu'on en fit l'essai, le bonheur dont jouissent encore actuellement le petit nombre de paroisses, qui ont trouvé le moyen de le conserver, l'expérience qu'on fait tous les jours, que le dixième, qui n'est lui-même qu'une espèce de dîme, a toutes sortes d'avantages sur la taille et les autres subsides; tout cela, dis-je, fait conclure aux esprits judicieux, qu'il faudra de toute nécessité revenir à cet égard à l'établissement de la dîme royale, comme au moyen le plus simple de tous, le moins coûteux, le moins onéreux pour les peuples, et qu'on n'y a pas fait, lorsqu'il a été proposé par cet habile et vertueux citoyen, toute l'attention qu'il méritoit. C'est une maxime également fausse et cruelle, qu'on risque à faire soulever le peuple, en le mettant à son aise. L'intérêt du peuple bien entendu, est encore que le Roi connoisse parfaitement la valeur de tous les biens et la force de son royaume; que, sans égard pour des exemptions et des priviléges injustes, tous les sujets de sa Majesté soient traités également; que le commerce et l'industrie soient ce qu'on ménagera le plus. Nous renvoyons pour les réflexions qu'on peut faire sûr cette matière, à l'excellent ouvrage lui-même de M. de Vauban, qui a pour titre: *Dîme royale, etc.*

tière ; de ce que coûtoit le sel d'achat aux salines, des frais qu'on y faisoit, de là jusqu'à sa vente, de sa distribution dans les greniers, et autres questions qu'on peut faire à ce sujet. Sa Majesté ne me dit point à quelle fin elle me demandoit ce Mémoire. Je me hâtai de le dresser le mieux que je pus, et à peu près, parce que, suivant les raisons que j'y exposois, on ne peut marquer au juste la vraie valeur des choses; mais il ne produisit aucun effet, et tout demeura, à cet égard, comme auparavant : tant il est difficile de détruire ce que la précipitation, l'ignorance et le défaut de vues dans ces anciens, qu'on veut nous donner comme infaillibles, ont mis de mal dans les premiers établissemens, lors même que d'autres impositions plus selon la droite raison, comme le dixième et les entrées, semblent en indiquer si clairement les moyens, et en aplanir les voies (*).

(*) On sait combien la gabelle rapporte au Roi, de net, tous frais déduits, et il n'est pas difficile de savoir conséquemment à quoi ces frais montent pour chaque minot de sel. Pourquoi le Roi ne prend-il pas tout d'un coup le prix de chaque minot de sel, de premier achat, et sur les salines mêmes? Pourquoi ne fait-on pas la même opération dans les aides? Il y a long-temps qu'on fait cette question, et elle est tout-à-fait simple. Le cardinal de Richelieu, suivant en cela toutes les vues du ministre son prédécesseur, *Test. polit.* 2 *part. chap.* 9, *sect.* 7, Péréfixe, l'auteur de l'*Essai politique sur le commerce*, *chap.* 25, une infinité d'autres habiles politiques après eux, décident tout d'une voix contre un impôt dont la régie n'est pas seulement onéreuse par sa forme, mais encore injuste par son peu d'uniformité. Ils trouvent, à la vérité, de grandes difficultés à la changer; mais ce changement une fois fait, paroît en

Les dettes créées sur les provinces, maisons de villes et communautés, ne faisant pas moins de tort au Roi que les siennes propres, je le sollicitois continuellement de permettre qu'on fît sur elles la même révision et la même opération qu'on avoit faites sur les autres, afin d'en diminuer au moins la quantité. Je l'obtins enfin, et sa Majesté laissa à ma disposition le choix des moyens d'y parvenir. Je commençai à nommer, à cet effet, des commissaires, que je choisis parmi les personnes que je connoissois les plus laborieuses et les plus fidelles dans les cours souveraines, le corps des maîtres des requêtes, celui des trésoriers de France, et des autres officiers; mais comme ce travail ne put aller si vîte, je remets à en rendre compte lorsque je parlerai des effets qu'il produisit.

Je ne puis m'empêcher de faire la réflexion, d'ailleurs très-commune, qu'il faut que l'ordre et l'économie aient des ressources infinies, lorsque je pense, que malgré les dépenses ordinaires de l'Etat, et celles que sa Majesté faisoit extraordinairement dans son royaume, malgré trois ou quatre millions qui en sortoient tous les ans pour

récompense une des principales sources *du soulagement et de l'opulence de l'Etat*, tout à la fois. Le cardinal de Richelieu, qui est celui qui en parle en ces termes, ajoute que ce qu'il avoit connu de surintendans les plus intelligens, égaloient le produit de l'impôt du sel, levé sur les salines mêmes, à celui que les Indes rapportent au roi d'Espagne. Consultez encore sur ce sujet, la *Dime royale*, de M. de Vauban.

être répandus chez l'étranger, malgré l'état d'épuisement et de ruine où le Roi avoit trouvé la France, ses finances et son trésor, à son avénement à la couronne, malgré des obstacles et des difficultés comme insurmontables, le gouvernement avoit déjà pris un air d'opulence, qui ne permettoit presque plus qu'on se souvînt de sa première indigence. Auroit-on pu se figurer, dix ans auparavant, qu'en 1605, le Roi se trouveroit aussi riche qu'il l'étoit, si l'on avoit fait sérieusement attention que les sommes qu'on lui demandoit, lorsqu'il fut reconnu paisible possesseur de la couronne, celles dont il voyoit son épargne obérée, avec tous les intérêts et arrérages de ces sommes, ne montoient à guère moins de trois cent trente millions? Qui eût pu imaginer, dis-je, que tout ce qui pouvoit être acquitté sur cette somme énorme, comme toutes les dettes pures et simples, le seroit, et qu'il y auroit des arrangemens pris pour tout le reste, de manière que le trésor royal n'en seroit plus épuisé, ni même incommodé? C'est pourtant ce qui étoit arrivé, et je n'ai peut-être rien exposé aux yeux du lectenr d'aussi intéressant dans ces Mémoires, qu'un état en gros des sommes particulières, d'où résultoit cette somme principale.

Il étoit dû à la reine Elisabeth, lors de son décès, tant d'argent pur, prêté à Henri dans ses besoins, avancé aux troupes allemandes, et fourni par elle à l'armée envoyée en Bretagne, que pour toutes les autres sommes auxquelles avoit été éva-

lué l'entretien de tous les secours donnés par les Anglais au Roi, hommes, vaisseaux, provisions, pour le siége de Dieppe, pour celui de Rouen, enfin, pendant tout le temps qu'avoit duré la Ligue, la somme de sept millions trois cent soixante-dix mille huit cent livres; aux cantons suisses, tant pour leurs services, que pour leur pension, y compris les intérêts, trente-cinq millions huit cent vingt-trois mille quatre cent soixante-dix-sept livres six sous; aux Etats-généraux, argent prêté, solde de gens de guerre, entretien de vaisseaux, poudres, vivres, munitions, etc., aussi fournis pendant la Ligue, neuf millions deux cent soixante-quinze mille quatre cents livres; à différens seigneurs, colonels et officiers français, pour service, solde, pensions, gages, etc., pendant les guerres civiles, six millions cinq cent quarante-sept mille livres; aux partisans de toute espèce de fermes, aux princes, villes, communautés, et autres particuliers, en comprenant dans cet article les gages, appointemens et pensions des officiers de la maison du Roi, de justice, de police et de finance, par états dressés, vingt-huit millions quatre cent cinquate mille trois cent soixante livres; à différens particuliers, suivant leurs billets, rescriptions, quittances de l'épargne, ordonnances, acquits-patents, etc., presque tous du règne de Henri III, douze millions deux cent trente-six mille livres; engagemens de domaine, constitutions de rentes d'un principal exorbitant, modérées par les créanciers eux-mê-

mes, ou retranchées par sa Majesté, cent cinquante millions; traités faits à l'extinction de la Ligue, dont le calcul a été fait ci-devant, trente-trois millions cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-une livres (*).

Il est vrai, comme je l'ai remarqué, qu'après la vérification de chacune de ces parties, il s'en trouva plusieurs qui, étant exigées injustement, furent annullées tout-à-fait; d'autres, sur lesquelles on composa avec les créanciers; d'autres, dont on trouva moyen de se libérer par quelques expédiens, comme celles sur les tailles et le domaine; mais on comprend facilement combien il en resta encore à acquitter de justes. Je remarque ici d'avance, pour faire voir combien le bon exemple est impuissant, qu'après la mort de Henri, les nouveaux directeurs des affaires commencèrent par détruire une partie de ces bons ménages, et par abolir les réglemens qu'il avoit établis. Cette opération, qui, sous une apparence de douceur et de fausse compassion, marque un vrai défaut d'ordre, me fait bien craindre que sous le nouveau règne, les dettes du royaume n'aillent en augmentant au lieu de diminuer. Mais n'anticipons point le temps de la mort de ce prince, et contentons-nous de marquer comme un monument éternel de sa gloire, l'état où la sagesse de

(*) Il y a erreur de calcul dans les anciens Mémoires, tant sur les traités de la Ligue, d'environ un million, que sur le total, mais cela est peu considérable.

son gouvernement avoit déjà mis la France dans cette année. Les paiemens hors et dans le royaume, se faisoient à point nommé, nulle souffrance de ce côté-là, ni dans les dépenses courantes, sans que, pour cela, sa Majesté cessât d'en faire de très-considérables pour rétablir, meubler et décorer ses maisons royales, réparer les places fortifiées, en faire construire de nouvelles, élever des bâtimens publics (*), réédifier les églises, hôpitaux et couvens; entretenir les pavés, levées, ponts et chaussées; fabriquer grand nombre de galères

(*) Henri-le-Grand a fait peindre et dorer la chapelle de Fontainebleau, percer la forêt, et embellir en plusieurs autres manières, cette maison royale. Il acheva le Pont-Neuf; il fit construire la place et la rue Dauphine, redresser grand nombre de rues dans Paris, bâtir des quais, etc. Outre ce qui en est marqué en différens endroits de ces Mémoires, voyez le dénombrement de tous ces édifices dans le Mercure français, *ann.* 1610, *pag.* 404; Décade de le Grain, *liv.* 8; Morizot, *chap.* 46, ainsi que dans les écrivains qui nous ont donné des descriptions, ou l'histoire des antiquités de Paris, etc. Personne n'ignore que ce grand prince, par les soins du duc de Sully, fit raccommoder les grands chemins, presque dans tous les endroits du royaume, construire quantité de chaussées et de ponts dans des lieux impraticables, surtout du Berry, qui pouvoient disputer de beauté avec les ouvrages des Romains, mais qui, faute d'entretien depuis cent trente ans, sont aujourd'hui en fort mauvais état; qu'il fit planter le long de ces grands chemins, des ormes et autres arbres, dont il en reste encore en différens endroits, où on les nomme *des Rosny*. Nous avons plusieurs ordonnances de ce prince à ce sujet, et d'autres, par lesquelles il est défendu de coucher les terres de labour en herbage, et ordonné d'arracher des vignes. Tous ces ouvrages, et cette application à rendre son royaume florissant, contribuèrent peut-être, autant que les exploits militaires, à mériter à Henri IV le nom de *Grand*, qui lui fut donné dès son vivant, et, à ce qu'il paroît, à peu près dès l'année 1602.

sur la Méditerranée ; remplir les magasins et arsenaux; racheter ou dégager les bagues et joyaux de la couronne, et y en joindre de nouveaux ; et après tout cela, il restoit encore au bout de l'année une somme considérable à déposer dans le trésor de la Bastille (*).

Et ce que j'estime bien davantage que tous ces trésors, c'est que Henri les acquit, non-seulement sans rendre le peuple plus misérable, mais en le soulageant considérablement du fardeau qu'il portoit, comme on l'a vu dans ces Mémoires. Il regretta toujours que la conjoncture présente ne lui permît pas de pousser plus loin les effets de sa tendresse pour ses sujets. Si les ennemis de son gouvernement n'en convenoient point, si même on leur voyoit publier tout le contraire, il n'en est pas moins vrai que l'abondance commençoit à se faire sentir par tout le royaume, et que, délivré de tous ses tyrans dans la finance, la noblesse et la milice, le paysan ensemençoit et recueilloit en assurance (**); l'ar-

---

(*) La part qu'a eue le duc de Sully dans tout cela, lui a mérité cet éloge singulier dans le Mercure français, *ann.* 1606, *pag.* 101 : « Comme il s'est acquitté au bien et à l'utilité de la couronne de France, » en ces états et charges-là, plus qu'aucun de ceux qui l'ont pré- » cédé, tous les Français l'ont reconnu et du vivant et après la mort » de sa Majesté, et bien qu'il n'ait été exempt de la calomnie par ses » envieux, si est-ce qu'il faut avouer qu'il a été et le Joseph de notre » Roi et celui de la France ».

(**) La tendresse de ce bon prince pour ses peuples, paroit par ce dicton de lui, qui s'est conservé par une espèce de tradition, qu'il feroit en sorte que le plus pauvre paysan pût manger de la viande

tisan s'enrichissoit de sa profession; le plus petit marchand se réjouissoit du profit de son trafic, et le noble lui-même faisoit valoir ses revenus.

La paix, loin d'être troublée par quelques exemples de sévérité, qu'avoit donnés sa Majesté, n'en étoit que plus affermie et mieux goûtée, et la licence qu'on avoit retranchée aux gens de guerre, etoit un avantage procuré au peuple et à la discipline militaire, sans aucun préjudice à la personne du soldat et de l'officier, exactement payés de leur solde, et de plus récompensés à proportion de leurs services, et caressés à raison de leurs talens ou de leur valeur. Les jetons que j'avois donnés à sa Majesté, selon la coutume, le premier jour de l'an, représentoient un lis étendant de côté et d'autre deux fleurons, répondant à deux étoiles qui marquoient les deux poles, avec ces mots : *Hi fines*. C'est par de pareilles actions, qu'un roi peut aspirer à la gloire d'avoir rempli cette devise.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit au sujet des lettres de Henri. J'en trouve une si grande quantité pour cette année, et sur toutes sortes de sujets, finance, commerce, politique, que je n'ai garde de les produire. J'y remarque plusieurs libéralités : trente mille livres à la Reine pour ses étrennes; neuf mille livres à la comtesse de Mo-

---

toutes les semaines, et de plus, mettre tous les dimanches une poule dans son pot.

ret (*); quinze cents livres aux femmes de chambre de la Reine, et autant pour être distribué par madame de Montglat, aux nourrices de ses enfans, en différentes occasions; quatre mille aux enfans du commandeur de Chastes; douze cents livres à Praslin, autant à Merens; trois mille livres au comte de Saint-Aignan, pour l'indemniser des frais qu'il avoit faits pour la compagnie de Montigny son beau-père; deux mille quatre cents livres à différens pensionnaires en Bourgogne, par les mains de Hector le Breton, son commissionnaire en cette province; quatre mille livres de pension à Loguac (**), capitaine réformé, pour

(*) Jacqueline du Beuil. Le Roi l'avoit faite, à la fin de l'année dernière, comtesse de Moret, faisant, dit l'Etoile, revivre en elle l'amour qui étoit comme éteint en la marquise. Il lui avoit fait aussi épouser un gentilhomme, nommé Chanvalon. Il y a dans le Journal de l'Etoile, quelques anecdotes sur ce sujet, mais trop licencieuses pour que nous puissions les rapporter. *Année* 1604. Mademoiselle du Beuil ou de Beuil, nous est représentée dans les écrits de ce temps-là, comme une fille qui n'avoit pas du côté de la beauté, tous les avantages de mademoiselle d'Entragues; mais en récompense, une physionomie fine et spirituelle, une humeur extrêmement gaie, et une conversation pleine d'enjouement, que Henri IV aimoit beaucoup. Il paroît que la Reine ne prit point le même ombrage, ni la même aversion pour cette maîtresse, que pour la marquise de Verneuil.

(**) Ce n'est point celui dont Henri III s'étoit servi pour poignarder le duc de Guise, aux Etats de Blois. Ayant demandé à ce prince, pour récompense de cette action, un gouvernement qui lui fut refusé, il se retira mécontent en Guienne, où très-peu de temps après, il fut tué d'un coup de pistolet, allant à la chasse, par un gentilhomme de ses voisins, avec lequel il avoit eu querelle. *Chron. Novenn. de Cayet, tom.* 1, *liv.* 1, *pag.* 133.

récompense de ses services; quarante mille livres que sa Majesté crut devoir, comme restitution, à Villars, en disant que cette somme avoit fait perdre plus de six mille livres d'intérêts à cette famille, depuis qu'elle lui étoit due; cinq cents livres au duc de Ventadour, qui les avoit avancées en menus frais, afin qu'on vît, disoit ce prince, qu'on ne perdoit rien en le servant. Le sieur de Canisy reçut un pareil remboursement; dix-sept mille cent trente-huit livres à son apothicaire, nommé la Livre. Sa Majesté étoit débiteur de cet homme-là depuis 1592, et avoit en partie causé sa ruine, ses créanciers l'ayant fait arrêter et mettre en prison : elle l'en dédommagea; neuf mille cinq cent quarante et une livres à Jean Sellier, marchand de la ville de Troies, qui s'étoit chargé pour sa Majesté, de la construction de je ne sais quel ouvrage public.

Je ne parle point de cent cinquante mille livres données à M. le comte de Soissons, de l'édit des greffes, et d'un autre portant création d'un très-petit impôt sur le sel, en faveur du duc de Mayenne, ni de beaucoup d'autres gratifications ou paiemens justes. Zamet obtint de sa Majesté les deux offices des receveurs à Rouen, chacun pour deux mille écus. Henri fit partager en justice la forêt de l'Aigle, entre lui et le connétable; mais pour éviter toute contestation, il acheta l'autre part, et régla lui-même l'ordre des coupes. Il renvoya à son conseil l'offre de douze cent mille livres qu'on lui faisoit pour obtenir un arrêt touchant les quarts

deniers. Il envoya Nargonne avec sa compagnie, s'établir dans la tour de Bouc, qui lui parut d'une grande importance ; mais il y eut des difficultés de la part du duc de Mercœur, à qui étoit ce fort, qui déterminèrent sa Majesté à en traiter avec lui, soit par voie d'échange, ou de récompense.

Une grande partie des lettres de ce prince rouloient encore sur ses bâtimens, surtout ceux des nouvelles manufactures de soie, qu'il faisoit toujours presser avec la même ardeur. Il destina à élever les œufs de vers-à-soie, qu'on lui envoyoit d'Espagne, son orangerie des Tuileries, dont il hâta fort la construction pour cet effet (*). Je fis jeter par son ordre les fondemens de nouveaux édifices pour ses tapisseries, dans la place du Marché aux chevaux. On ne pouvoit donner à ces édifices toute l'étendue convenable, sans prendre un peu sur le jardin de Montmagny, qui y fit ses oppositions. Henri voulut qu'on lui donnât tout ce qu'il lui demanderoit, en remarquant pourtant que lorsqu'il est question de l'utilité publique, un particulier doit s'en rapporter au prononcé des experts qui sont nommés à ce sujet. Sa Majesté fit venir des pays étrangers les Comans et les la

(*) Je trouve encore dans quelques écrits de ce temps-là, qu'un fabricant provençal, nommé Sertan, entreprit de faire des étoffes de l'écorce la plus fine des mûriers ; qu'il s'établit des manufactures de cristal et de glaces de Venise, de perles bien imitées, et plusieurs autres, que le célèbre M. Colbert a portées depuis à une si grande perfection.

Planche, pour leur confier le soin et l'intendance de ces manufactures. Les nouveaux directeurs ne furent pas long-temps sans se plaindre, soit qu'ils trouvassent que le profit ne répondoit pas à leurs espérances, ou qu'ayant fait des avances considérables, il leur fût difficile de les retirer. Le Roi se déchargea de leur importunité sur moi, et me commanda de faire en sorte qu'ils ne se ruinassent, ni ne s'enrichissent trop.

L'attention de ce prince à ménager toutes les puissances qui pouvoient un jour prendre intérêt à ses grands desseins, paroît aussi dans ses lettres, comme dans toute sa conduite, soit dans l'exactitude à remplir tous les devoirs de la politesse, ou du simple cérémonial, soit dans la manière de traiter leurs ambassadeurs et envoyés, de les gagner par des dépenses et des libéralités faites à propos, et, ce qui est un service plus considérable encore, de les concilier entr'eux, en terminant leurs différends, et en commençant dès-lors à exercer à leur égard la fonction d'arbitre de l'Europe. Sa Majesté m'envoya une lettre toute ouverte, de compliment, qu'elle crut devoir à la duchesse des Deux-Ponts, en m'ordonnant de la faire porter par un gentilhomme à moi, et de l'accompagner d'un présent de douze ou quinze cents écus au moins, auquel cette princesse se montra fort sensible dans la lettre de remerciement qu'elle lui écrivit. Le duc de Bar ayant consulté Henri sur le mariage qu'il destinoit de faire avec la princesse de Mantoue, et qui fut tenu encore long-

temps secret, ce prince voulut bien se charger d'en porter la parole au duc de Mantoue, et lui dépêcha aussitôt un courrier extraordinaire, quoique sur cet article, il portât si loin l'épargne, qu'il fit une espèce de reproche à son ambassadeur à Rome, de lui envoyer trop souvent des courriers, et qu'il lui manda de ne plus le faire. Lorsque l'ambassadeur de la république de Venise prit congé de sa Majesté, au mois de novembre, il reçut par mes mains un présent considérable; j'en fis même un à son secrétaire. L'envoyé du duc de Holstein, nommé Guinterot, ne s'en retourna pas moins satisfait. Je lui fis voir l'Arsenal et tous les magasins du Roi; et afin qu'il s'en souvînt mieux, je lui fis présent, suivant l'intention de sa Majesté, d'une paire de ses plus belles armes, pour le prince son maître.

La mort de Clément VIII (*) arriva la nuit du 3 au 4 mars, et elle fut aussitôt mandée en

(*) L'Etoile, qui n'est pas suspect, lorsqu'il parle en bien du Pape et des catholiques, confirme tout ce que M. de Sully a dit en différens endroits de ces Mémoires, à la louange de Clément VIII. « Pape pacifique, dit-il, et bon Français. Ceux de la religion » même ne le haïssoient pas, s'étant toujours comporté en leur en» droit fort gracieusement, et plus que pas un de ses prédécesseurs, » jusqu'à leur octroyer des passe-ports, pour aller et venir libre» ment à Rome; ce qu'on ne trouve point avoir jamais été fait par » aucun Pape. Quand il mourut, et long-temps auparavant, ce » n'étoit plus de lui qu'une masse de chair, étant perclus de corps » et d'esprit, ayant les mains mêmes toutes pourries et crevées; » si que quand on lui venoit baiser les pieds, qui étoient bien » puans, autant que tout le reste de son corps, il lui falloit sou-

France, par un courrier que mon frère dépêcha vers le Roi alors à Chantilly, et par les lettres qu'écrivirent en même temps les cardinaux français, auxquels sa Majesté avoit fait prendre le chemin de Rome dès l'année précédente, et qui y furent suivis par le cardinal du Perron, à la fin de la même année.

La liaison que j'ai toujours eue avec ce cardinal, me fit entretenir avec lui un commerce de lettres pendant tout le temps qu'il demeura au delà des monts. Il me donna avis de son arrivée, par une lettre du 28 décembre 1604, et il m'en écrivit une seconde le 6 février suivant. Si je l'en crois, j'avois gagné l'amitié de tout le consistoire romain, qui ne pouvoit se lasser de louer mes procédés avec le clergé, et dans tout ce qui concernoit les affaires de l'Eglise. J'avois surtout dans la personne du cardinal Bufalo, depuis la négociation que nous avions traitée ensemble, un ardent panégyriste à Rome. Je lui avois écrit depuis son départ de Paris une assez longue lettre, qu'il

---

» lever les mains pour donner la bénédiction ». *Journal du règne de Henri IV.*

Pierre Mathieu en parle avec toutes sortes d'éloges, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 328; *et liv.* 3, *pag.* 696, ainsi que tous nos meilleurs écrivains, qui ne lui reprochent d'autre défaut, qu'un peu trop d'attachement à sa famille. On disoit de lui : *Clément VIII, bon homme, bon prélat et bon prince*, par opposition à ses trois prédécesseurs, Pie V, Sixte-Quint et Grégoire XIII, dont le premier n'étoit, disoit-on, que bon prélat; le second, que bon prince, et le troisième, bon prélat et bon prince. *Amelot de la Houssaye, note* 3, *sur la* 311e *lettre du cardinal d'Ossat.*

montroit à tout le monde, pour se faire honneur des sentimens qu'on lui connoissoit pour moi. Je ne rapporterai point toutes les choses flatteuses dont est pleine cette lettre du cardinal du Perron. Je n'ai eu intention dans ce que je viens d'en citer, que de faire voir que, grace au ciel, je n'ai jamais eu ce zèle amer et emporté qu'inspire la différence de religion. Le changement de la mienne étoit un point dont les cardinaux entretenoient sans cesse du Perron, comme le souhaitant tous avec la même ardeur. Le cardinal Aldobrandin lui dit plusieurs fois, qu'il ne disoit jamais la messe sans se souvenir de moi au *memento*. Le Pape lui parla à peu près dans les mêmes termes, lorsqu'il fut conduit à son audience par Béthune. Il l'entretint long-temps sur mon chapitre, et particulièrement sur les moyens d'opérer ce qu'il appeloit, suivant le langage de Rome, *ma conversion*. Il est assez extraordinaire que la justice qu'un ministre ne peut obtenir que ses compatriotes rendent à son désintéressement et à la droiture de ses intentions, lui soit rendue par des étrangers, qui ont une aussi grande raison de le haïr. En me faisant ce détail sur les cardinaux, du Perron me parloit comme eux, du désir qu'il avoit personnellement que j'achevasse de m'unir avec des personnes qui me vouloient tant de bien : « n'ayant pas, ce sont ses termes, plus d'amis à » Genève, que j'en avois à Rome ».

Il ne m'étoit guères moins sensible de lui voir rendre ce témoignage à mon frère, qu'il avoit si

bien gagné le cœur des Ultramontains, « qu'aucun cavalier français, depuis cent ans, disoit-il, n'avoit acquis autant de réputation dans toute l'Italie (1) ». Il s'exprimoit avec autant de louanges que de reconnoissance, sur la politesse qu'avoit eue Béthune de venir au-devant de lui à son approche de Rome, jusqu'à neuf lieues, avec le plus honorable cortége de noblesse française et romaine.

Le Roi avoit enjoint sur toutes choses à ses cardinaux, de ne pas perdre de vue ce que l'intérêt de la nation demandoit d'eux, dans la conjoncture de l'élection d'un nouveau Pape (2). Cette injonction leur fut encore réitérée, lorsque par les lettres qu'apporta un second courrier de Rome, arrivé à Paris le 28 mars, on sut que, suivant toutes les apparences, le conclave seroit un peu orageux, par la grande quantité de sujets qui briguoient la tiare, et qu'on en trouvoit en effet tous dignes. Cependant cette difficulté fut si facilement et si promptement levée, que deux jours après l'arrivée de ce courrier, c'est-à-dire, le vendredi premier jour d'avril, à huit heures du soir, le saint Siége fut rempli par le cardinal de Médicis, appelé autrement le cardinal de Florence, qui prit

(1) Cet éloge paroît n'être point outré. P. Mathieu, parlant des services que le comte de Béthune rendit au Roi à Rome, l'appelle un grand homme pour cette cour, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 681. Siri en parle partout de même.

(2) Voyez le détail des deux conclaves suivans, dans Mathieu, *ibid.* 698, et autres historiens.

le nom de Léon XI. Le choix d'un homme parent de la Reine, et de même nom qu'elle, fait assez voir que sa Majesté Très-Chrétienne fut bien servie par la nation italienne (*). Aussi en témoigna-t-elle publiquement sa joie, lorsque la nouvelle en fut apportée à Paris, et elle voulut que tout le monde y prît part. Ce prince m'écrivit de ne point épargner son artillerie, et de donner les ordres nécessaires pour que l'exemple que je donnois dans Paris, fût suivi dans mon gouvernement, et dans tout le reste du royaume. MM. l'évêque et le gouverneur de Paris, le président de Bellièvre et les gens du Roi du parlement, les évêques et autres personnes publiques, reçurent dans toute l'étendue du royaume, et suivant leurs différentes fonctions, ordre de faire chanter le *Te Deum*, allumer des feux de joie, etc. On peut dire que jamais exaltation de Pape n'avoit été célébrée avec de plus grands honneurs. Ils ne furent pas capables de prolonger d'un instant la durée du pontificat de Léon XI, qui ne vécut que peu de jours après, et étoit peut-être déjà mort, lorsqu'on les lui rendoit en France (**).

Celui qui lui fut donné pour successeur, consola en quelque manière sa Majesté. Ce fut Paul V,

(*) « Le Pape Léon XI avoit coûté au Roi, dit malignement du » Plessis-Mornai, trois cent mille écus à faire ». *Vie de M. du Plessis-Mornai, liv. 2, pag.* 305.

(**) Il fut pris de maladie le 17 avril, au retour de la procession à Saint-Jean-de-Latran, qui se fait pour la prise de possession du nouveau Pape, et mourut le 27.

auparavant cardinal Borghèse, parce que deux choses concoururent à son élection; la faveur que lui accorda hautement la nation française, par ses cardinaux, et son mérite personnel, qui lui valut cette distinction, qu'on s'attendit de voir récompensée par un heureux et digne pontificat. Deux sujets de suite, placés, pour ainsi dire, de la main de sa Majesté Très-Chrétienne sur le saint Siége, ne laissèrent plus de doute par toute l'Europe, sur le crédit qu'elle s'étoit acquise dans l'esprit des Italiens. Ce prince en jugea de même avec un vif sentiment de joie. Il la fit éclater, en ce qu'aussitôt après la réception de la nouvelle du nouveau pontife, qui arriva à Fontainebleau le 25 mai, à dix heures du soir, il fit expédier les mêmes ordres qu'il venoit de donner pour Léon XI, excepté seulement qu'il ne se fit point de feux de joie. Sa Majesté en donna elle-même la raison à ceux qui auroient pu prendre mal cette singularité; c'est que cette marque d'honneur n'avoit été rendue au cardinal de Florence, qu'en qualité d'allié de la famille royale. Du reste, rien ne fut omis, et le Roi assista en personne au *Te Deum*, qu'il fit chanter à Fontainebleau. Je reçus en cette occasion trois lettres de même date de sa Majesté, de pur cérémonial sur mes différentes charges; et en qualité de personne publique, elle m'adressa, aussi-bien qu'au chancelier et à Sillery, un discours en forme de relation, de tout ce qui venoit de se passer au conclave.

Paul V ne démentit point les espérances qu'on

avoit conçues de son pontificat. Le conseil romain parut se conduire à tous égards, par les mêmes vues que sous Clément VIII. On ne prescrivit à Barberin qui fut envoyé nonce en France, rien au delà de ce qu'avoit fait le cardinal Bufalo, et il lui fut ordonné par le cardinal Aldobrandin, et par sa Sainteté elle-même, de ne s'adresser qu'à moi dans tout ce qu'il auroit à faire où à solliciter. Je ne sais ce que peut avoir dit à mon avantage le cardinal Bufalo. Ce ne peut être que lui qui soit l'auteur de ce conseil, de m'employer toujours seul, préférablement à tant de personnes qui portoient jusqu'à la servilité le dévouement au saint Siége. Mon frère me mandoit que je ne pourrois trop reconnoître les obligations que j'avois à cette éminence, ni trop bien répondre à son amitié pour moi.

Cette lettre de Béthune est du 12 novembre, car il étoit encore à Rome en ce temps-là, quoiqu'il eût compté s'en revenir en France, immédiatement après l'installation du Pape. De nouveaux ordres l'avoient retenu, et il ne partit que quelques jours après cette lettre. Il se fit assez regretter de sa Sainteté, pour être obligé de la supplier de ne pas écrire au Roi, comme elle vouloit le faire, afin qu'on le laissât encore auprès d'elle. Il s'étoit défait de cet air réservé, timide, et peut-être un peu trop froid, qu'il avoit montré en commençant sa négociation. Dès qu'une fois il se fut accoutumé à celui de la cour de Rome, il se convertit en une sagesse pleine d'assurance,

qui lui fit retirer tout le succès qu'il pouvoit espérer dans les affaires qu'il eut à manier. Le Pape continua à lui faire rendre tous les plus grands honneurs ; il voulut que toutes les villes de sa dépendance par lesquelles il passa, le reçussent et le traitassent avec les distinctions les plus marquées. J'avance tout ceci d'autant plus hardiment, quoique sur la foi du cardinal du Perron, mon ami, qui se crut obligé de m'écrire cette lettre sur le départ de mon frère, que ce cardinal en écrit dans les mêmes termes au Roi, et lui représente qu'il ne sauroit mieux faire que de donner une place à Béthune dans le conseil des affaires étrangères, en ce qui regarde l'Italie, parce que personne n'en a une plus particulière connoissance (*).

Du Perron me remercioit dans cette lettre, d'avoir pris son parti auprès de sa Majesté, contre ceux qui avoient cherché à le frustrer de la charge de grand aumônier, qui venoit de lui être promise, ainsi que de quelques autres légers services que j'avois rendus à son frère. Il y avoit un dernier article qui regardoit Lafin. Cet homme, dont il a été tant parlé dans le procès du maréchal de Biron, par l'effet de sa légéreté naturelle, étoit sorti de France, et avoit embrassé la religion

(*) Le cardinal d'Ossat lui-même, quoique peu content, selon toutes les apparences, de la conduite de M. de Sully à son égard, parle très-avantageusement de cet ambassadeur, dans sa lettre au Roi, du 10 décembre 1601, dans celle à M. de Villeroi, du 2 décembre 1602, et autres.

protestante. Le Roi, qui l'observoit comme on fait tous ceux qui ont une fois donné sujet de se défier d'eux, le fit arrêter en Italie, et constituer prisonnier dans la tour de Nonne. Lafin s'étoit adressé au cardinal du Perron, qui avoit été autrefois son ami, pour se faire accorder la grace, que du moins on le fit passer en France, et que là on lui fît son procès, s'il se trouvoit coupable, ou qu'on lui rendît la liberté. C'est cette grace que du Perron me demandoit auprès du Roi, pour Lafin.

La lettre la plus digne de remarque qui me vint de de-là les monts, est celle que le Pape voulut bien prendre la peine de m'écrire lui-même. Je donnerai seulement le précis de ce bref, parce qu'il est assez long. Comme il paroissoit que c'étoit au sujet de mon frère, que le saint Père me l'écrivoit, il commence par les éloges les plus forts de sa conduite, de sa piété, de sa prudence, de sa politesse pleine d'égards pour tous les cardinaux et pour lui-même, lorsqu'il ne jouissoit encore que de cette dignité. Sa Sainteté passe de là au regret qu'elle a, que les obstacles que je mettois à ma conversion, l'empêchent de s'abandonner aussi ouvertement qu'elle auroit voulu le faire à son amitié pour moi, sa piété et son zèle lui fournissant mille motifs pour me persuader de changer de religion. Elle m'assure que si sa place ne l'eût pas retenue, elle se sentoit disposée à passer en France sans balancer, pour y travailler elle-même. Elle me propose l'exemple

des anciens comtes de Flandres, mes ancêtres, et nommément de Saint-Alpin de Béthune, pour lequel on lui avoit dit que j'avois une vénération particulière. Elle y joint celui des premiers Saints de France, et de ses Rois les plus illustres, ce qui amène naturellement l'éloge du Roi régnant. Celui de Clément VIII s'y trouve lié à l'occasion de tout ce que j'avois rendu de services à ce Pape, dont elle me remercie affectueusement, aussi-bien que de tous les bons offices, dont les légats et nonces apostoliques de son prédécesseur et les siens m'avoient obligation. Ce bref, tout rempli d'exhortations pathétiques, finit par des prières et des vœux fort ardens.

Je répondis, comme je devois, à une lettre si obligeante. Sans toucher l'article du changement de religion, je me contentois d'exalter les vertus et les grandes qualités de sa Sainteté, de l'assurer de mon obéissance, de mon attachement à la servir, et de la passion que j'avois de pouvoir lui être utile. Les remercîemens des sentimens qu'elle me témoignoit, et les souhaits d'une parfaite prospérité, remplissoient ma lettre entière, où, sans croire intéresser ma religion, je n'avois rien oublié de ce qu'on doit au caractere des princes souverains, et en particulier à celui qu'une Eglise toute entière donne au Pape. Je ne faisois donc aucune difficulté de me servir du terme de lui baiser les pieds, qui sans doute n'auroit pas plu à mes confrères. Aussi Paul V, en recevant ma réponse, dit hautement qu'il goûtoit un des plus

grands plaisirs qu'il eût eu depuis son pontificat. Il la lut trois fois de suite, en s'écriant que je lui faisois trop d'honneur. Il en loua infiniment le style, le tour et toutes les expressions, et dit encore que mes louanges lui déroboient une partie de celles qu'il auroit voulu me donner. Il fut tout prêt de me remercier par un second bref. Il fallut que du Perron lui-même s'opposât à un excès de tendresse, qui pouvoit avoir ses risques. Ce cardinal fut témoin de tous les mouvemens du saint Père, parce que, comme ma lettre étoit écrite en français, il fut appelé pour en être l'interprète. Du Perron demeura encore quelque temps à Rome, dont le séjour lui occasionnoit une grande dépense. Il me marquoit que depuis un an, il lui en coûtoit plus de vingt mille écus en frais de voyages, d'entrée de conclaves, de meubles et d'habillemens pour lui et pour sa maison. Dans l'épuisement où ces dépenses l'avoient réduit, il me prioit de le faire payer des fermiers de son abbaye de Lire, qui lui refusoient ses fermages, sous prétexte d'un arrêt du conseil, touchant des droits qu'il avoit sur certains bois.

Tout le reste de l'Italie commençoit à n'être pas fort éloigné des dispositions favorables du saint Siége pour la France, excepté le duc de Savoie, qui n'étoit point encore dégagé de la politique espagnole, comme on peut le juger par les nouvelles menées que fit cette année de la part de ce duc, un nommé Chevalier. A l'égard de l'Espagne,

la France continua avec elle, comme par le passé, sur le pied d'une paix pleine d'ombrages et de plaintes réciproques.

Les négociations entamées entre cette cour et les Etats des Provinces-Unies, n'ayant eu aucun succès, les hostilités recommencèrent dès que la saison permit de se mettre en campagne. Le roi d'Espagne fit demander aux Suisses un passage sur leurs terres, par les troupes qu'il envoyoit en Flandre, afin de ne point les engager par la route du pont de Gresins, qui les auroit trop retardées. Il offrit, pour l'obtenir, de ne les faire passer que par vingtaine, et au nombre de deux mille hommes, auxquels il en joignit encore mille autres. Le Roi, en recevant cet avis de Caumartin, s'imagina que Spinola, qui devoit les commander, prenant la même route, il ne seroit pas impossible que le prince Maurice, à la tête d'un parti de coureurs français, et choisissant bien son temps, ne trouvât le moyen de se saisir de la personne de ce général : « ce qui, disoit Henri, auroit » valu une bataille gagnée ». Il m'écrivit de communiquer cette pensée à Aërsens, et de la faire passer, par son moyen, jusqu'au prince d'Orange. Mais on apprit presqu'aussitôt, par un courrier espagnol qui passa par Paris, s'en allant en Flandre à la fin de mars, que Spinola avoit changé de route, et devoit arriver à Paris dans trois ou quatre jours; ce qui changeoit si fort la chose, que sa Majesté se crut alors obligée au contraire de lui rendre son passage assuré, tant qu'il seroit

sur les terres de France. Spinola ayant demandé l'honneur d'être admis à l'audience du Roi, ce prince s'imagina encore que ce commandant étoit chargé de lui faire quelques nouvelles propositions. Je n'apercevois point cette conséquence, et je répondis à Henri, lorsqu'il m'en parla, que Spinola ayant cru devoir prendre le chemin le plus court et le plus sûr, qui est celui par Paris, il avoit jugé en même temps que son devoir demandoit qu'il rendît ses respects à sa Majesté, et qu'assurément il ne lui parleroit que de choses générales, quoique peut-être il chercheroit à faire croire le contraire en Flandre. Il se trouva que j'avois pensé juste.

Spinola partagea son armée en deux. Il en donna une partie au comte de Buquoi (*), à qui il fit passer le Rhin entre Cologne et Bonn, où il fit ensuite des retranchemens pour interdire ce passage à d'autres troupes. Quel que fut le dessein des Espagnols dans cette manœuvre, elle devoit bien réveiller les princes allemands de leur léthargie. Spinola conduisit celle qu'il s'étoit réservée du côté de la Frise, où l'armée des alliés la côtoya long-temps. Le bruit qui se répandit au mois de juillet, de la mort de ce général, ne se trouva pas mieux fondé que celui qui courut au mois de septembre, qu'il avoit été battu. On prévit qu'il en voudroit à Linghen, quoique cette place fût fort bonne, et effectivement il s'en approcha,

(*) Charles de Longuevel, comte de Buquoy.

et l'investit. Par le moyen d'une digue que Maurice coupa, Spinola se vit comme assiégé lui-même dans ses quartiers, et ses tranchées tellement inondées, qu'on crut qu'il alloit être obligé d'abandonner son entreprise, auquel cas le prince s'attendoit de son côté à assiéger et emporter le fort de Patience; mais Linghen ne s'en rendit pas moins dans le mois de septembre. Ce fut tout ce qui se fit dans cette campagne. Spinola étoit encore devant sa conquête le 23 septembre, et il ne songea plus qu'à la mettre hors d'insulte. De part et d'autre, les troupes étoient fort diminuées. Le prince d'Orange pourvut, de son côté, aux forts Covoerden et Breton, qui couvroient et assuroient la Frise. Du Terrail, pendant ce temps-là, à la tête d'un secours que lui avoit envoyé Spinola, avoit attaqué et surpris Berg-op-zoom; mais il en fut repoussé avec quelque perte.

Du Terrail étoit un officier français, de la cabale séditieuse, qui avoit jugé à propos de se retirer à Anvers, et d'aller s'offrir aux archiducs. Sa Majesté n'en fut pas encore si mécontente, quoiqu'il lui eût promis, par une lettre qu'il lui écrivit exprès, qu'il ne feroit rien de contraire à son devoir, comme elle lui sut mauvais gré de lui avoir débauché Dunnes, le jeune Nangis et Chef-Boutonne, qu'on disoit sur le point d'y passer avec une compagnie entière. On arrêta depuis un laquais de du Terrail, qui passoit en Auvergne chargé de paquets, mais tous de fort peu de conséquence. Il tâchoit d'engager sa femme de

passer à Anvers, eu se louant beaucoup des bons traitemens qu'il y recevoit. Cet exemple avoit été donné dès l'année précédente, par Saint-Denis-Mailloc et quelques autres gentilshommes, qui avoient offert leurs services aux archiducs; en quoi ils n'agissoient certainement ni en bons politiques, ni en bons sujets.

Ce n'est là que le moindre des sujets de plainte que le Roi eut contre l'Espagne. L'appui qu'elle donnoit aux séditieux Français, la part qu'elle avoit prise aux assemblées qu'ils avoient faites dans le Limosin et le Périgord, les entreprises qu'elle méditoit de concert avec eux sur les villes et côtes de Provence, étoient des griefs d'une toute autre conséquence. Mais tout bien pesé, sa Majesté jugea qu'elle devoit s'épargner la peine de faire des reproches inutiles, se rendant justice sur les moyens de récrimination qu'elle avoit elle-même donnés aux Espagnols; elle se montra même plus religieuse que peut-être ceux-ci ne s'y attendoient après cela, à faire observer exactement les dernières conventions, par rapport au commerce qu'elle venoit de faire avec eux. Le capitaine Yvon, Baudelonis, amena de la Rochelle un vaisseau espagnol, qui s'avoua flamand, et du prince d'Orange. Les Rochellois crurent devoir en informer le Roi, qui leur répondit, en louant leur conduite, leur cita l'article du traité, qui étoit formel, et y fit donner à l'Espagne la même satisfaction, que si elle l'avoit fait demander par son ambassadeur.

Le conseil de Madrid, de son côté, ne savoit trop sur quel ton il devoit le prendre avec nous, combattu, d'un côté, par sa fierté naturelle; de l'autre, par le sentiment de son insuffisance, et par les besoins qu'il sentoit avoir de nous. Cet esprit conduisoit les Espagnols dans toutes leurs manœuvres, et leur faisoit tour à tour essayer de nous séparer d'intérêt d'avec les Etats, se plaindre amèrement de ce que, sous une apparence pacifique à leur égard, nous nous comportions en effet comme auroient pu faire de véritables ennemis, et affecter une étroite correspondance avec l'Angleterre; mais aucune de toutes ces ruses ne leur réussit. Le Roi, secrétement rassuré par la connoissance de ses forces, se moqua de leurs menaces; et pour moi en particulier, je connoissois trop bien l'esprit et l'humeur du roi d'Angleterre, pour croire qu'il fît jamais pour eux plus qu'il n'avoit voulu faire pour nous.

Ils s'y prenoient d'ailleurs si mal avec sa Majesté Britannique, qu'ils ne purent même sauver long-temps ces apparences; car comme ils ne faisoient pas un long-séjour dans un pays, sans y laisser bientôt des marques de cet esprit de cabale qu'ils avoient exercé par toute l'Europe, Jacques eut avis de quelques brigues sourdes qu'ils faisoient dans ses Etats; ce qui le mit dans une furieuse colère contre eux. Il n'en falloit pas moins pour rappeler ce prince aux premiers engagemens qu'il avoit contractés avec moi, et auxquels il avoit donné atteinte dès l'année suivante, par cette

mauvaise prévention d'esprit pacificateur dont j'ai parlé, ou plutôt par véritable timidité. Beaumont, qui étoit sur les fins de son ambassade, ne fut pas peu surpris de voir que Jacques le mit de lui-même sur cette matière, et qu'il lui en parla dans des termes bien différens de ceux dont il se servoit ordinairement. Il lui donna des lettres pour Henri, et pour moi; et lui faisant entendre de quoi il y étoit question, il le chargea encore verbalement d'insister particulièrement avec le roi de France, lorsqu'il lui rendroit compte de sa négociation, sur celui de ces articles qui regardoit la succession de l'empire; c'est aussi sur quoi Jacques s'étendoit le plus dans sa lettre à Henri. Il l'exhortoit à se joindre à lui dès ce moment, pour faire en sorte qu'avant la mort de l'empereur régnant, les électeurs pussent être remis en possession de la liberté de l'élection et de leurs autres droits, et qu'ils en fissent usage pour fermer à tout fils, frère, ou parent même éloigné de sa Majesté impériale, le chemin à l'empire, en empêchant qu'aucun d'eux ne fût nommé roi des Romains; enfin, pour faire statuer que l'empereur désigné pour lui succéder, quel qu'il pût être, se désisteroit de toute prétention au royaume de Bohême.

Beaumont, en exécutant à son retour à Paris, la commission dont il étoit chargé par sa Majesté Britannique, dit au Roi qu'il avoit une lettre de ce prince pour moi, que sa Majesté ouvrit, parce que j'étois pour lors à Châtellerault. Elle voulut

essayer si cette nouvelle politique trouveroit des partisans dans sa cour. Elle s'ouvrit à quelques-uns de ses ministres, sur cette idée du roi Jacques par rapport à l'empire, non pas entièrement, mais par forme de consultation ; encore moins leur donna-t-elle à soupçonner la plus petite partie de ses grands desseins. Henri ne trouva point en cette occasion de flatteurs. Il n'y en eut pas un qui ne témoignât qu'il ne savoit que répondre sur cette idée, tant elle leur paroissoit fausse et déraisonnable. Le prince se donna bien de garde d'aller plus avant. Il attendit que je fusse de retour pour s'en entretenir avec moi; mais comme cette conversation roula en partie sur plusieurs particularités qui parurent de si grande conséquence à sa Majesté, qu'elle me fit jurer de n'en rien découvrir à personne, mon serment me ferme encore aujourd'hui la bouche (*).

(*) Je ne sais si ce secret ne rouleroit point, du moins en partie, sur l'incertitude où il paroit que fut quelque temps ce prince, s'il ne travailleroit point à se faire déclarer empereur lui-même; il se crut même obligé de donner cette idée à examiner à ses trois ministres, qu'il assembla un jour pour les entendre parler sur ce sujet, comme nous l'apprenons du *vol.* 8474 *des Mss. de la bibl. du Roi*, où cette délibération est rapportée en son entier. Il est singulier que ces trois personnes ne se trouvoient presque sur rien du même avis. L'un lui conseilla de se faire élire empereur; le second l'en détourna; et le troisième, plus favorable à la maison d'Autriche, voulut lui persuader de travailler en faveur de l'archiduc Mathias. « Le Roi, ajoute l'auteur, qui avoit attentivement prêté l'oreille à » ce dernier, se leva : ayant ouvert une fenêtre pour prendre l'air, » tenant la vue et les mains vers le ciel, dit tout haut : Dieu for- » mera et fera naître en mon cœur, s'il lui plaît, la résolution que

Digitized by Google

Henri, en me remettant la lettre du roi Jacques pour moi, m'en fit lui-même la lecture. Sa Majesté Britannique me donnoit avis de la proposition qu'elle avoit enjoint à Beaumont de faire au Roi. Elle me représentoit l'intérêt que j'avois de l'appuyer, d'une manière qui, toute générale qu'elle étoit, avoit pourtant un rapport si direct aux réflexions que je lui avois fait faire sur cette matière, que je ne pus pas douter que de temps en temps elle ne se sentît très-fortement frappée du plan de politique que je lui avois tracé. Je ne touche point aux assurances d'amitié et de bienveillance dont cette lettre étoit remplie. Beaumont en avoit encore davantage à me dire de bouche; il n'étoit pas non plus oublié dans la lettre. Son mérite personnel et son intelligence dans les affaires y recevoient un témoignage qui lui fut compté pour beaucoup auprès de sa Majesté. Si ce prince n'avoit pas encore connu toute la confiance qu'avoit en moi le roi Jacques, cette lettre étoit bien capable de l'en persuader. Il en parut charmé, et

---

» je dois prendre sur tous vos discours, et les hommes les exécu- » teront. Adieu, Messieurs, il faut que je m'aille promener. Et » ainsi finit cette conférence ». Quoique cette idée ne fût pas absolument contraire à ses grands desseins, on peut cependant douter avec assez de fondement, s'il l'a eue véritablement. Il se pourroit bien faire qu'il ait feint seulement de l'avoir, de concert avec le seul duc de Sully, pour faire prendre le change dans son conseil, sur le sujet de ses grands armemens. Le comte de Beaumont, ambassadeur de France à Londres, chercha, au rapport de Siri, *ibid.* 166, à lui mettre cette idée dans la tête.

m'ordonna de la cultiver soigneusement; ordre que je reçus avec plaisir.

A l'exception de l'Allemagne, on vient de voir l'état politique de presque toute l'Europe. J'aurois peut-être encore eu quelques remarques à faire sur les différens cantons germaniques; mais le peu qu'il est important d'en savoir par rapport aux affaires de France, se trouve joint de soi-même avec ce que je vais dire de la cabale séditieuse de France. Cet article amenera un assez long détail, parce qu'il donna lieu au voyage que je fis cette année en Poitou, et à celui que sa Majesté fit en Limosin, qui en remplirent les quatre plus beaux mois.

On n'est pas sans doute à faire une réflexion bien naturelle, sur la bizarrerie d'une association qui causoit tant d'alarmes à l'Etat. Une société composée indifféremment de catholiques romains et de huguenots; ces catholiques espagnols, et ces huguenots français; un parti agité par des intérêts si opposés, qu'on doit se le figurer dans une violence continuelle pour pouvoir les concilier; un corps dont le duc de Bouillon est le chef, et dont l'Espagne est l'ame; ce coup-d'œil seul a quelque chose de si singulier et de si monstrueux, qu'il suffira pour rassurer bien des personnes sur les suites d'une confédération si mal assortie. J'en ai toujours eu cette pensée; mais comme tout parti qui s'entretient dans une perpétuelle désobéissance au souverain, ne peut qu'être trés-préjudiciable à l'Etat, en le supposant même frustré

de l'attente de son objet principal, on ne niera pas qu'il est d'une saine politique d'empêcher par toutes sortes de moyens, qu'il ne se forme, ou de le détruire lorsqu'il est déjà formé. Les révoltes étoient dans ce cas. Il n'y avoit ni prudence dans leurs résolutions, ni beaucoup d'apparence qu'elles produisissent jamais rien de bien à craindre; cependant comme on ne doit point laisser tenter impunément de pareilles entreprises, sa Majesté ne négligeoit aucun des avis qu'elle recevoit. Ils se renouvelèrent dès le commencement de cette année plus fortement encore qu'auparavant. Murat, lieutenant-général de Riom, m'écrivit dans les premiers jours du mois de mars, qu'on venoit de l'instruire de particularités si importantes, que quoiqu'il ne pût pas en garantir la vérité, il se croyoit obligé de les faire passer jusqu'à moi; et afin que je pusse mieux en juger, c'étoit la personne même qui lui avoit donné cet avis, qu'il chargeoit de me rendre la lettre qu'il m'écrivoit.

Je commençai à tâter cet homme, et dès les premières questions que je lui fis, je vis que sa déposition enveloppoit un si grand nombre de personnes, et de la première distinction de la cour, que sans aller plus avant, je crus que cet éclaircissement méritoit bien d'être fait en présence de sa Majesté même. Je lui écrivis à Saint-Germain, où elle étoit alors, en lui désignant par des chiffres connus d'elle seule le nom de ces personnes. Le Roi partit incontinent pour venir

entendre à Paris le dénonciateur, qui assura que toutes ces personnes (et il les lui nomma) avoient des intelligences dans les principales villes de la côte de Provence et du Languedoc. Il spécifia nommément Toulon, Marseille, Narbonne, Bayonne, Blaye et quelques autres; que le comte d'Auvergne étoit à la veille de tenter celle qu'il avoit sur Saint-Flour, lorsqu'il avoit été arrêté; que toutes ces pratiques se faisoient de la participation de l'Espagne, et moyennant l'argent qu'elle répandoit pour cela. S'il disoit vrai, les conjurés avoient déjà reçu plusieurs milliers de pistoles du Roi Catholique; ils en attendoient encore beaucoup davantage, et ils faisoient même fond sur des secours d'hommes, que les Espagnols ne vouloient pourtant leur accorder, disoit-il, que lorsqu'ils se seroient déclarés ouvertement ennemis de l'Etat, par l'envahissement des places qui viennent d'être nommées, et de plusieurs autres forteresses maritimes.

La sincérité des paroles du dénonciateur étoit bien douteuse par un endroit qui apparemment n'avoit point échappé à Murat; c'est qu'il avoit servi Calvairac (*), chez lequel il pouvoit bien, à la vérité, avoir entendu parler de tout cela. Mais n'avançoit-il point comme des réalités, ce qu'il avoit entendu proposer comme de simples possibilités? Il avoit reçu quelques mauvais traitemens chez son maître, et sans doute le plaisir de s'en

(*) Jean de Sudrie, baron de Calvairac, gentilhomme Quercinois.

venger étoit de la partie. Que ne peut point ce motif joint à celui du profit, qu'on savoit devoir être d'autant plus grand, que les dénonciations qu'on avoit à faire, paroîtroient plus graves à sa Majesté? Il n'en faut pas tant pour faire grossir les objets bien au delà de la vérité.

On peut donner comme beaucoup plus certain, ce qui s'étoit passé dans les synodes et les autres assemblées particulières de la religion, tenues dans le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois et les provinces voisines. L'esprit de paix n'étoit pas ce qu'on apportoit dans tous ces conventicules. Entr'autres délibérations bien hardies, que j'omets, il y avoit passé à la pluralité des voix, qu'on demanderoit à sa Majesté la permission de convoquer une assemblée générale de la religion, sans lui en expliquer le sujet ni les motifs. Le Roi, auquel la requête avoit été en effet présentée, ne leur avoit pas refusé leur demande; mais suivant le droit qu'il en avoit, il prétendoit leur prescrire le lieu, la matière et la forme de cette assemblée, et y envoyer une personne qui le représentât. C'est Châtellerault qui leur fut nommé, et moi qui devois y paroître chargé des intérêts de sa Majesté (*).

Les protestans, j'entends ceux qui remuoient ce corps, auroient, je crois, mieux aimé un refus de sa Majesté, qu'une pareille acceptation. Ils se dirent que si je joignois le titre d'homme du

(*) *Vie de du Plessis-Mornai*, liv. 2.

Roi, à la qualité de gouverneur de la province dans laquelle devoit être tenue l'assemblée, rien ne seroit capable de les soustraire à l'autorité que je ne manquerois pas de m'y arroger. On peut croire que, dans ces momens, j'étois moins ménagé de mes confrères, que le papiste le plus détesté.

Le parti que prirent les mutins du corps, fut de présenter une nouvelle requête, signée de deux ou trois cents personnes au moins, dans laquelle ils énonceroient à sa Majesté que, sur de meilleures raisons que celles qui leur avoient fait demander une assemblée, ils la prioient d'en différer la tenue. Depuis qu'on eut mandé à Henri cette disposition des réformés, il s'attendoit à recevoir la nouvelle requête, et il voulut bien prendre mon conseil sur ce qu'il avoit à faire en cette occasion, par une lettre qu'il m'écrivit de Fontainebleau le 30 mars. Tous ces mêmes avis m'avoient été donnés, ainsi qu'à sa Majesté, et j'avois pris de plus toute la peine possible pour connoître la vraie situation des choses, à quoi me servoit beaucoup le voyage que j'avois fait l'année précédente en Poitou. Je n'avois rien trouvé de bien positif, sinon que les trois ou quatre boute-feux du parti, que j'ai souvent nommés, s'étoient donné beaucoup de mouvemens, mais si infructueusement, qu'il ne me paroissoit pas y avoir beaucoup à craindre de tous ces vains efforts, qui d'eux-mêmes s'en alloient en fumée. Je n'ose dire que mes lettres et mes discours aux personnes du parti

les moins préoccupées, avec tous les autres soins que je me donnois, avoient beaucoup contribué à amener la chose à ce point. Voilà sur quoi roulèrent le conseil et la réponse que le Roi m'avoit demandés.

Il est certain du moins qu'on n'entendit point parler de cette seconde requête, dont on avoit fait tant de bruit, et par là sa Majesté pouvoit bien s'imaginer de quelle nature étoit tout le reste ; mais il continua à lui venir dans le commencement d'avril, un si grand nombre de nouveaux avis si pressans, et en apparence si positifs, qu'elle se laissa entraîner au torrent. Les protestans, disoit-on, et c'étoit par la bouche du premier président de Toulouse, et de mille autres personnes en Guienne, que cela se disoit, avoient tenu dans cette province et dans celle de Languedoc, les discours les plus emportés contre sa Majesté ; ils avoient, ajoutoit-on, résolu de faire une députation pour se faire accorder la rupture de l'assemblée indiquée à Châtelleraut. Autre lettre du Jeudi saint, 7 avril, par laquelle ce prince me manda d'aller le lendemain des fêtes de Pâques, lui aider à prendre une résolution sur ces nouvelles lettres, et en même temps être présent à la réception des députés huguenots, enfin leur expliquer les volontés du Roi d'un ton dont il convenoit que sa Majesté parlât à des sujets qui venoient en quelque manière lui faire la loi. Il est vrai que quand ce prince en auroit voulu prendre la peine, il n'étoit pas en état de le faire. Pendant tout ce mois, sa

santé avoit souffert de plusieurs petits ressentimens de goutte, qui l'avoient obligé de recourir à un remède dont il s'étoit toujours bien trouvé ; c'est la diète qu'il observa si rudement pendant les premiers jours de mai. De tout son conseil, il n'avoit près de sa personne que Sillery, qu'il ne trouvoit pas propre à jouer un pareil rôle.

Je tire tout cela de la lettre de sa Majesté, qui finissoit par me dire qu'elle me laisseroit retourner à Paris, aussitôt que cette affaire seroit terminée. Dans la réponse que je fis à Henri, en attendant le jour marqué par son ordre pour mon départ, je lui faisois sentir deux choses qui étoient, ce me semble, sans réplique ; c'est que si sa Majesté ne vouloit pas croire, ce qui pourtant étoit très-vrai, que ce qu'on lui mandoit avec tant de mystère ou de bruit, n'étoit que des criailleries de gens payés exprès pour cela dans les provinces, elle avoit grand tort de permettre que son repos en fût troublé, ayant en main de quoi réduire les mutins au silence.

C'est sur ces entrefaites que mes ennemis me firent avec sa Majesté cette affaire si sérieuse, qu'on a vue dans le livre précédent ; et l'on imagine aisément que pendant tout le temps qu'elle dura, ce prince ne songea pas à me choisir pour son confident, ni pour son agent auprès des protestans. Le retour de ses bonnes graces s'étant fait de la manière que je l'ai aussi détaillé, il me dit que rien ne montreroit mieux qu'il étoit parfaitement guéri de tous ses soupçons, que si on le

voyoit me confirmer l'emploi qu'il m'avoit d'abord destiné. Je priai ce prince de vouloir bien faire exercer son autorité à Châtellerault par quelque autre personne, parce que je craignois de fournir, sans y penser, nouvelle matière à la calomnie; Henri raisonna d'une manière toute différente. Il crut qu'après ce qui s'étoit passé, il me devoit, il devoit aux autres et à lui-même, de me montrer au public dans un poste où le sacrifice qu'il s'attendoit que je lui ferois de ce que le cœur a de plus chers intérêts, acheveroit de mettre mon innocence dans tout son jour. Ce prince me dit avec bonté, que mes ennemis venoient de le mettre en garde contr'eux, qu'ainsi je n'avois rien à craindre. Et après m'avoir embrassé deux fois, et comblé de ses caresses ordinaires, il me fit reprendre le chemin de Paris, pour y disposer les affaires à souffrir mon absence, pour dresser des Mémoires de toutes celles qui avoient rapport à ma commission, et pour composer moi-même les instructions que je devois recevoir par écrit de la main de sa Majesté et de l'avis de son conseil.

Pour sa Majesté, elle revint pendant ce temps-là passer une partie du mois de juin à Saint-Germain. Ce prince eut dans les premiers jours de ce mois, une fluxion sur un pied (*), qu'il crut

(*) « J'étois allé à l'Arsenal (dit Henri IV, parlant d'une de ces » attaques de goutte) avec ma femme, M. de Sully me dit : Sire, » vous avez de l'argent, et vous ne le voyez point; comme de fait, » je me contente de savoir que j'en ai, sans m'amuser au plaisir de « le voir. Nous allâmes à la Bastille, et il nous montra comme cela

dissiper par l'exercice de la chasse, avec la précaution de faire couper sa botte à l'endroit malade; mais il n'eut pas fait une demi-lieue, que des douleurs excessives l'obligèrent de retôurner sur ses pas. Il ne put, tant qu'elles durèrent, s'appliquer à aucune affaire : quand il se fût agi, m'écrivoit-il, de la perte de la moitié de son royaume. Lorsqu'il les sentit dissipées, il revint à Paris, d'où il se disposa à aller à Monceaux, après qu'il auroit mis ordre à toutes les choses nécessaires pour mon départ.

Je mis sur le papier toutes les questions dont je souhaitois être instruit, par rapport aux différens points de ma fonction d'homme du Roi, et dont les réponses devoient composer le fond de l'instruction, sur laquelle je venois de convenir avec sa Majesté; et j'envoyai cet écrit à Villeroi et à Fresne, qui, deux jours après, me le renvoyèrent avec la réponse aux questions, en me disant que je visse si elle satisfaisoit à tout, et que je la rédigeasse en telle forme que je jugerois à propos. Je voulus en avoir deux, l'une plus générale, et l'autre en forme de Mémoire particulier joint à la première. Ces deux pièces régloient la manière dont je devois parler et agir avec les protestans, comme on va le voir.

Le sujet de l'assemblée de Châtellerault ne pa-

» étoit ordonné. Je vous assure qu'au même instant la goutte me » prit, et me fit souvenir du proverbe : ceux qui ont la goutte, ont » des écus ». *Mathieu, tom. 2, liv. 3, pag. 613.*

roissoit pas d'une première vue, aussi important qu'il l'étoit, tant pour le Roi, que pour le corps des réformés, puisqu'elle sembloit n'avoir été obtenue que pour entendre les députés de ce corps, qui sortoient de l'exercice de leurs charges, auprès de sa Majesté, pour les en décharger, et pour leur en substituer d'autres, ce qui n'avoit pas besoin d'une assemblée aussi solennelle que celle qui se préparoit. Mais en examinant la chose de plus près, on voyoit que le véritable but de quelques-uns des principaux chefs de la religion, étoit de se servir de cette assemblée, pour étendre leurs droits, et pour se faire accorder de nouvelles graces et de nouveaux priviléges; à quoi sa Majesté ne pouvoit mieux répondre, qu'en profitant aussi de cette occasion, pour les rappeler d'une manière plus solennelle aux anciens réglemens, dont la sagesse et l'utilité étoient reconnues par les fruits qu'on en avoit vu naître, et pour les revêtir d'une nouvelle force, bien loin de leur donner la moindre atteinte; en sorte qu'après cela le corps des religionnaires en France, persuadé de la droiture des intentions du Roi et de sa fermeté à soutenir ses droits, prît une bonne fois réellement le parti, ou de braver l'autorité royale, ou de rentrer sincèrement dans son devoir. Voilà le point principal de ma commission.

Pour cela, il m'étoit enjoint de leur faire principalement arrêter la vue sur l'édit de pacification, fait à Nantes, comme sur une pièce fondamentale qui devoit leur servir également de règle pour ju-

ger de leur conduite envers le Roi, et de celle de sa Majesté à leur égard. Je devois leur faire comprendre que cet édit, qui avoit souffert tant de contradictions, étant la base de leur liberté, la preuve de leur fidélité, de leur attachement au bien public, des sentimens même que leur religion devoit leur inspirer, se tireroit de leur exactitude à se tenir si juste dans les bornes qu'il leur prescrivoit, qu'ils ne s'en écartassent ni à droite, ni à gauche, comme Henri s'y étoit si bien renfermé de son côté, qu'ils n'avoient aucun reproche à lui faire sur cela. Le libre exercice de leur religion, la jouissance paisible de leurs biens et de leurs charges, la douceur de leur gouvernement, l'état des affaires tranquilles, mais solides, et s'affermissant tous les jours, la sûreté des promesses faites par ce prince, connue par une longue suite d'effets, et en dernier lieu par la réponse satisfaisante qu'il avoit faite à tout ce que leurs cahiers renfermoient d'important; c'étoient là autant de cautions, d'un côté, auxquelles les protestans devoient répondre du leur, par la soumission et la reconnaissance qu'un prince bienfaisant est en droit d'exiger de ses sujets. Le motif de leur intérêt leur conseilloit encore ce plan de conduite, parce qu'à juger sainement de l'état des choses, les risques de l'infraction ne pouvoient guères regarder qu'eux.

La conséquence qu'on tiroit dans l'instruction de ces motifs, et que j'étois chargé de faire sentir à l'assemblée, c'est qu'elle devoit se montrer fort

éloignée de toute demande qui tendît à altérer en rien l'édit de Nantes, telle que feroit celle de pouvoir se choisir un chef, soit dedans, soit hors le royaume, autre que la personne du Roi lui-même, qui méritoit d'eux cette qualité par tant de titres. Comme on ne pouvoit pas prévoir toutes les autres demandes que les protestans s'aviseroient peut-être de faire, on me laissoit le choix des raisons propres à les détruire, ou à les éluder. Il m'étoit seulement ordonné de leur signifier encore nommément, qu'ils ne s'attendissent plus pour l'avenir à de pareilles assemblées générales, et que celle-ci, que sa Majesté avoit bien voulu leur accorder, pour s'instruire tous ensemble de leurs devoirs, et pour s'animer à les remplir, leur tiendroit lieu de celle qu'ils avoient résolu dernièrement dans leur synode de Gap, de supplier sa Majesté de leur accorder.

Les raisons de cette cessation d'assemblées extraordinaires étoient palpables, car le sujet qui les fait convoquer, regarde, ou la discipline ecclésiastique, ou un point de justice et de police, ou enfin une grace qu'on veut obtenir du Roi. Dans le premier cas, les protestans ont leurs synodes provinciaux, auxquels sa Majesté ne prétend point toucher, en abolissant les assemblées extraordinaires. Tout ce qu'elle demandoit encore au sujet de ces synodes, et il n'y avoit rien de si juste, c'est qu'on s'y renfermât dans ce qui est du ressort de la religion et de la discipline; au lieu que sous ce prétexte, on y traitoit fort souvent

de matières purement civiles. Si le but de ces assemblées a rapport à la justice et à la police, il n'y a rien qui doive les excepter de la régle générale, qui renvoie toute affaire contentieuse dans ces deux genres, aux tribunaux des juges et des magistrats ordinaires; enfin, les choses purement de faveur, doivent se traiter par la voie de la requête et de la supplique. Rien n'est encore si inutile que les mouvemens et les grandes dépenses, dans lesquelles jette une assemblée extraordinaire, souvent pour une affaire peu importante en elle-même.

Il y avoit une dernière raison contre ces assemblées, et je ne devois point la dissimuler, mais seulement l'adoucir, en disant que souvent elles donnent lieu à des jugemens peu avantageux du parti protestant, parce qu'on ignore plus volontiers les sages desseins, que les brigues des mal-intentionnés, qui demeurent confondus dans ces assemblées tumultueuses, avec les personnes équitables, et qui font toujours plus de bruit qu'elles. S'il survenoit à Châtellerant quelque contestation sur ces articles, ou autres semblables, le parti qu'on pouvoit prendre suivant l'occurence pour les finir, étoit laissé à ma disposition jusqu'à pouvoir me servir de la religion, qui m'étoit commune avec eux, pour mériter leur confiance, et pour captiver leurs suffrages. Le seul cas d'opiniâtreté et de désobéissance formelle m'obligeoit à avertir sa Majesté, et à suspendre toute résolution jusqu'à la réception de ses ordres, de même qu'à

défendre que l'assemblée se séparât, que de son congé.

Pour ce qui concerne l'article des députés de la religion, il faut savoir que les protestans étoient dans l'usage de tenir près de la personne de sa Majesté, deux hommes pris dans leur corps, l'un, pour l'ordre ecclésiastique, l'autre, pour la robe, c'est-à-dire, pour l'ordre séculier, afin de résider à la cour, de traiter auprès des ministres de sa Majesté, ou avec le prince lui-même, les affaires qui devoient lui être communiquées; enfin, de recevoir immédiatement ses ordres et ses dispositions. Ces députés entroient en charge, et ils en sortoient par un nouveau choix qui se renouveloit tous les trois ans. On ne voit pas en remontant jusqu'à la source, que ce prétendu droit de résidence et de nomination de députés, dont les réformés faisoient tant de bruit, ait un titre bien authentique. Il n'en est rien dit dans les édits, ni même dans les pièces qui renferment ces articles secrets, qu'on sépare quelquefois des traités. C'est un usage de simple tolérance, établi à l'occasion de la résistance que quelques cours souveraines firent à l'enregistrement de l'édit de Nantes, et qui ne devoit durer que jusqu'à cet enregistrement. Sa Majesté n'avoit pour cela aucune envie de priver les protestans de ce privilége. Elle vouloit seulement, et c'étoit un des chefs de ma commission, qu'ils s'en tinssent pour la nomination de ces députés, à l'un des deux moyens qu'elle leur avoit prescrits par leurs pro-

pres députés, lorsqu'ils lui avoient demandé la convocation de l'assemblée, et s'il se pouvoit, au second, par lequel ce prince entendoit que les réformés lui présentassent les noms des six personnes choisies dans leurs corps, sur lesquelles il se détermineroit à nommer les deux qui lui seroient le plus agréables.

Il pouvoit arriver que les chefs du parti, cherchant à éluder les réglemens que sa Majesté se proposoit de faire recevoir dans l'assemblée, affecteroient de se renfermer dans cette seule question; c'est ce que je devois encore empêcher. Sur l'affaire d'Orange, qui ne pouvoit manquer d'être mise sur le tapis (on saura bientôt quelle elle étoit), j'avois ordre de représenter que Henri avoit travaillé inutilement, pour faire en sorte que le prince d'Orange laissât cette ville aux protestans français; qu'il ne pouvoit refuser de la remettre à ce prince; que tout ce qu'il pouvoit, en cette occasion, c'étoit d'obtenir de Maurice, qu'en la place de Blaccons, qui commandoit dans cette place, et qui demandoit lui-même à en sortir, il n'y mettroit du moins pour lieutenant, qu'un officier de la religion, auquel on feroit prêter serment d'obéissance à sa Majesté; je parlerai davantage de cette affaire dans la suite. Voilà quelle étoit l'instruction générale : elle étoit datée du 3 juillet 1605, et signée Henri et Forget.

Ce que le Mémoire particulier, joint avec l'instruction générale, avoit de différent, consiste en

ce que, sans rien énoncer sur le sujet connu de l'assemblée, il se renfermoit dans quelques autres questions qui pouvoient y être agitées, et qui tendoient à rendre de nul effêt les desseins qu'on soupçonnoit les chefs de la cabale de chercher à y faire approuver à la multitude. Ce détail ne convenoit point dans le premier écrit, parce qu'il pouvoit être fort inutile, mais il ne laissoit pas de m'être nécessaire : c'est ce qui m'avoit donné l'idée de partager ainsi les matières en deux.

Le Mémoire portoit donc, que j'empêcherois qu'on avançât rien d'offensant pour le Pape, de vive voix, ni par écrit, et qu'on ne remuât ce dogme si frivole de l'antechrist, digne du synode de Gap, où il avoit pris naissance; que personne n'eût séance dans l'assemblée, en qualité de député d'aucun particulier, quel qu'il pût être, fût-ce de Lesdiguières même; qu'on n'y recevroit point, comme on avoit fait dans le même synode, des lettres de princes étrangers, et en particulier du duc de Bouillon. Il paroissoit important à sa Majesté, qu'un sujet ingrat et perfide, tel que l'étoit Bouillon, fût connu publiquement pour s'être rendu indigne de recevoir aucun bon traitement de son souverain. Que la manière dont les autres, qui pouvoient être mis dans cette classe, se comporteroient dans l'assemblée, régleroit aussi le traitement dont j'userois à leur égard.

Si la qualité de président de l'assemblée, que

sa Majesté souhaitoit fort qu'on me déférât, et que dans ce cas elle trouvoit bon que j'acceptasse, ne me suffisoit pas pour me faire écouter, je devois y joindre l'autorité de gouverneur. Je pouvois, suivant les occasions et la situation des esprits, donner à connoître que le Roi n'ignoroit aucun des desseins des protestans séditieux, pourvu qu'on ne pût pas en conclure qu'il en étoit informé des lieux mêmes.

Il y avoit d'autant plus d'apparence que l'article des villes de sûreté, remises entre les mains des protestans, seroit discuté, que le terme de prolongation, accordé par sa Majesté pour la garde de ces places, étoit près d'expirer. Si cela étoit, je devois faire entendre, soit à l'assemblée en général, soit aux députés en particulier, que pourvu que sa Majesté trouvât de la docilité pour ce qu'elle exigeoit, elle se porteroit volontiers à une seconde prolongation, et cela, sans restriction des places appartenantes aux simples particuliers. J'avois ordre de ne donner cette assurance, que comme d'une chose qui n'étoit pas encore obtenue, mais que je me promettois d'obtenir de sa Majesté, quoique j'eusse déjà dans ma poche le billet d'octroi de cette prolongation. Je m'étois seulement obligé à sa Majesté de le tenir secret, jusqu'à ce que son commandement m'en fît faire usage.

Pour celles de ces places qui étoient au duc de Bouillon, et qui dès-lors n'avoient plus de part aux

fonds que le Roi destinoit à leur entretien, elles devoient en être déclarées exclues pour toujours, aussi-bien que déchues de l'espérance de toucher la somme promise par l'édit de Nantes, pour l'entretien des garnisons. Cette somme montoit alors à cinq cent soixante-treize mille cent quatre-vingt-douze livres, sur laquelle on avoit déjà retranché auparavant, quatre-vingt-dix mille livres: elles ne devoient pas même s'attendre à voir remplacer ces fonds qui leur avoient été assignés. J'avois déjà reçu quelques requêtes sur ces différentes suppressions, auxquelles j'avois toujours répondu que je ne trouvois rien que de juste dans ce procédé de sa Majesté. Il m'étoit enjoint d'en faire de plus en plus sentir la justice. Enfin, je m'obligeois dans cet écrit, à ne rien faire, sans prendre avis de sa Majesté, avec laquelle je commençai dès ce moment à entretenir un commerce réglé de lettres, la plupart fort longues, et quelques-unes en chiffres. Ce Mémoire est daté du 4 juillet, signé par sa Majesté, et contre-signé par Villeroi. Je partis deux jours après.

La reine Marguerite, que son séjour au château d'Usson mettoit à portée d'entendre parler souvent des séditieux, n'eut pas plutôt appris que je m'acheminois en Poitou, qu'elle se crut obligée de me faire part de tous les avis qui étoient venus à sa connoissance. Elle avoit encore à m'entretenir sur ses affaires personnelles; mais pour ne pas mêler les unes avec les autres, je reviendrai à

celles-ci, après que j'aurai traité celles qui ont rapport à mon voyage. Cette princesse vint d'Usson à Toury, d'où elle écrivit à sa Majesté le motif de sa démarche, et le désir ardent qu'elle avoit de pouvoir m'entretenir sur mon passage. Je n'étois plus à Paris, lorsque cette lettre y arriva pour sa Majesté avec une seconde de la même part, pour moi. J'étois parti il y avoit deux jours, prenant ma route par Rosny et Lavinville. Henri ayant vu, et par sa lettre, et par la mienne, ce que la princesse souhaitoit de lui, fit partir le 9 juillet, la Varenne, pour me rejoindre, et me rendre une lettre, dans laquelle il me faisoit savoir que je lui ferois plaisir de voir en passant la reine Marguerite, quand je devrois pour cela quitter le chemin de Châtellerault, et me détourner jusqu'à Orléans. Il me renvoyoit avec sa lettre, celle de Marguerite, aussi datée de Toury, du 7 juillet, par laquelle je vis que cette princesse s'attendoit à s'aboucher avec moi entre Paris et Orléans. Pour ne me pas manquer, elle m'envoya Rodelle, son écuyer, qui me pria d'aller jusqu'à Orléans, si je ne la rencontrois pas auparavant sur cette route; mais elle m'épargna la peine d'aller jusque-là. J'appris en arrivant à Cercote, qu'elle venoit d'y arriver aussi. Je jugeai à propos d'amener jusqu'en cet endroit mon épouse, qui étoit venue avec moi à Rosny et à Lavinville, afin qu'elle profitât de l'occasion de saluer cette princesse.

Il étoit encore si matin lorsque j'arrivai à Cercote, que la reine Marguerite n'étoit pas levée : cela n'empêcha pas qu'elle ne me fît entrer dans sa chambre, où j'eus l'honneur de l'entretenir une bonne heure avant son lever. Nous reprîmes notre conversation après qu'elle se fut fait habiller, et nous passâmes ainsi en conférence tout le reste du jour. Je laisse tout ce que cette princesse me dit de poli et d'obligeant. Ce qui m'avoit été dit en gros, de la part de Murat sur les factions civiles, me fut amplement particularisé par elle et par Rodelle. Ils me désignèrent par leurs noms quantité de personnes de la première qualité de Provence et de Languedoc, et des parens même de M. le duc de Montpensier et du cardinal de Joyeuse, qui y trempoient. Une partie de ces personnes avoient été dans le conseil du maréchal de Biron, et s'étoient ensuite attachées à ceux qu'ils avoient vu résolus de poursuivre ses desseins. La vengeance de ce maréchal y entroit, disoit-on, pour quelque chose, et ils employoient les mêmes moyens dont ils s'étoient servis pour soulever le peuple. On joignit Beziers, Narbonne et Leucate, aux autres villes qu'on a vu que les conjurés cherchoient à surprendre; et l'on offrit sur tout cela des éclaircissemens, qui ne laisseroient plus, me dirent-ils, lieu d'en douter. J'en informai sa Majesté, dans une lettre que je lui écrivis de Cercote, le 14 juillet. Je lui envoyai la liste des noms qui m'avoient été indiqués, mais je persistai tou-

jours dans mon premier sentiment, et je ne voyois pas que rien de tout ce qu'on me disoit, dût m'en faire changer.

Ce n'est pas que je n'aperçusse toute la bonne foi possible, dans des avis si bien circonstanciés : pour tout dire, Rodelle avoit été lui-même de la cabale, et il ne s'en étoit retiré, que par réflexion sur l'étourderie de toutes ses démarches. Il me dit que la Chapelle-Biron et plus de trente gentilshommes de sa connoissance, avoient pris aussi le parti de se retirer, de venir trouver sa Majesté, de l'informer de tout, et de lui demander pardon, pourvu qu'ils fussent assurés d'obtenir leur grace; qu'ils s'étoient adressés à lui Rodelle pour faire cette démarche en leur faveur, ce qu'il justifioit par les lettres qu'ils lui avoient écrites à ce sujet. Il m'ajouta, que toutes ces personnes avoient un violent soupçon, que mon voyage en Poitou pouvoit bien servir de prétexte à une surprise qu'on avoit envie de leur faire; qu'ils avoient eugagé la reine Marguerite à me faire part de leurs dispositions, et de la passion qu'ils avoient de faire oublier leur faute, par d'utiles services. Rien n'est si positif que cela. Mais inutilement cherchoit-on à me faire voir tout le royaume en feu, là où je ne voyois qu'un petit nombre de têtes chaudes, qu'il étoit facile à sa Majesté de mettre à ses pieds, lorsqu'elle voudroit s'abaisser à traiter sérieusement des desseins qui n'étoient dignes que de mépris et de risée. Au reste, toutes les fois que

j'ai voulu approfondir tous ces avis si graves et si bien appuyés, j'ai toujours trouvé que le faux y surpassoit de beaucoup le vrai.

Nous étions en cela d'avis contraire, Henri et moi. Persuadé qu'on doit donner toute son attention aux plus petits mouvemens civils, par la raison que les Français, disoit-il, courent ardemment après les nouveautés, il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit lui donner une pleine lumière sur tous ces faits. Il se plaignoit quelquefois dans les réponses qu'il me faisoit, que quelques-uns de ses ministres avec moi, n'avoient pas une juste idée du mal présent. Il se confirma encore davantage dans sa pensée, lorsqu'il lui tomba entre les mains un Mémoire de la part de Vivant, de tout point conforme aux avis donnés par la reine Marguerite et par Rodelle. Il fit écrire sur l'heure à Vivant, de lui envoyer la personne dont il avoit su ce qu'il lui mandoit, et à moi, de faire de concert avec Vivant, lorsque je serois arrivé à Châtelleraut, les perquisitions les plus exactes. Vivant étoit l'un des députés protestans à l'assemblée : cette qualité pouvoit me rendre suspect à lui. Le Roi y avoit pourvu, en lui mandant de prendre une entière confiance en moi, par une lettre qu'il fit passer par mes mains, avec la précaution que Vivant ne fût point nommé dans toute cette affaire, afin qu'il ne perdît pas avec son crédit les moyens de servir sa Majesté auprès des protestans. Quant à Rodelle et aux autres gentilshommes,

dont il vient d'être fait mention, Henri approuva le parti que j'avois pris avec la reine Marguerite, de les lui envoyer. Lorsqu'il les eut entendus, il leur donna ses ordres, et les renvoya sur les lieux, pour y veiller au bien de son service. Ce prince ne plaignoit aucune des dépenses, que tous ces émissaires et ces donneurs d'avis lui coûtoient.

On avoit intercepté la copie d'une lettre écrite au duc de Bouillon par un de ses affidés, qu'on soupçonnoit être Saint-Germain-de-Clan, et on l'avoit portée au Roi; c'étoit peut-être ce qui redoubloit encore son activité. Je vais en rendre compte, afin qu'on juge si les conséquences qu'on en tiroit à Monceaux, étoient bien justes; elle faisoit partie du paquet que Henri me faisoit tenir de cet endroit. Saint-Germain, ou le correspondant de Bouillon, quel qu'il pût être, se proposoit surtout de lui persuader dans cette lettre, qu'il devoit envoyer quelqu'un de sa part à l'assemblée de Châtelleraut, qui y parlât pour lui, ou du moins écrire une lettre, que ses amis pussent y produire. Le rôle que jouoit le duc dans son parti, la nécessité de faire connoître son innocence, l'utilité d'exposer ce qu'il souffroit pour la cause commune, l'intérêt de tout le corps, son propre crédit à conserver chez les étrangers, la solennité de cette assemblée, l'exemple de celle de Gap, c'étoient-là autant de motifs, étalés avec soin dans le commencement de la lettre, pour ébranler Bouillon.

La suite n'étoit qu'un amas de conjectures, de jugemens, de précautions, au sujet de cette assemblée; le tout pour prouver au duc que l'Eglise réformée n'avoit rien à espérer que de ses seuls efforts. L'auteur supposoit que Henri avoit perdu de vue toutes ses anciennes promesses, et qu'il sacrifioit hautement les protestans à leurs plus cruels ennemis. Il en apportoit pour preuves, les liaisons du conseil du Roi avec celui de Rome, les sommes immenses, employées, disoit-il, à faire un Pape, les feux de joie de cette élection, la faveur des Jésuites, déclarée par la démolition de la pyramide. Il examinoit ensuite quel pouvoit être dans les circonstances présentes, le résultat de l'assemblée, et il n'en auguroit rien que de fâcheux, tant à cause de la timidité du parti, que par les artifices que le Roi sauroit y employer.

Je commençois ici à entrer sur la scène, et l'on devine sans peine quelle figure on m'y faisoit faire. J'avois, selon l'auteur, des propositions à faire, qui ne devoient point trouver d'obstacles qu'elles ne renversassent, entr'autres, celles de la prolongation des places de sûreté; et malgré cela Saint-Germain, espérant contre ses propres espérances, ou plutôt cherchant à rassurer Bouillon, comptoit que toutes mes finesses échoueroient sur l'article du choix des députés. Raisonnant à sa mode, sur le combat qu'il supposoit se passer dans mon esprit, entre ma conscience qui ne pouvoit se prêter

à la politique du conseil, et mon ambition qui ne permettoit pas de m'attirer le Pape et les papistes pour ennemis, il ne voyoit quelquefois aucune apparence que je me chargeasse d'un emploi, où je ne pouvois réussir au gré du Roi, sans trahir ma religion, ni la servir, sans m'exposer à une disgrace certaine. Il ne voyoit d'ailleurs qu'obstacles et difficultés insurmontables pour moi, dans une pareille commission. Comme il ne savoit pas que sa Majesté, en laissant au corps protestant les places générales de sûreté, consentiroit encore que les particuliers de ce corps gardassent aussi celles dont ils étoient en possession, et qu'il croyoit cette circonstance capable d'aliéner pour jamais les esprits, il se faisoit un triomphe de mon embarras et de ma confusion. Il attribuoit au Roi d'avoir dit, que celui qu'il enverroit en son nom à l'assemblée, n'auroit rien à y faire, que d'exposer simplement ses volontés; et sur cette parole, il affirmoit hardiment, que plutôt que de me trouver dans un endroit de mon gouvernement où l'on ne me rendroit pas tous les honneurs que je croyois mériter, où l'on ne m'admettroit pas même aux délibérations, je saurois bien me dispenser de ce voyage. Au pis aller, Saint-Germain se rendoit caution au duc de Bouillon, que toute mon autorité ne suffiroit pas pour empêcher qu'on ne fît une réception gracieuse à sa lettre, ou un accueil honorable à son député.

Le malheur est que la foiblesse des partisans de

ce duc étoit un point si généralement connu, que, malgré toute cette montre de hardiesse et d'ostentation, son ami se trouvoit obligé de passer l'éponge sur cet endroit. Il convenoit de la froideur des provinces, et de la nonchalance du parti, en ce qui le regardoit; et après avoir sauvé la confusion au duc de Bouillon, par ces termes mitigés, il approuvoit le ménagement, dont le duc avoit été le premier à conseiller qu'on se servît, en parlant de lui : c'est de ne faire en son nom personnellement, aucune demande tant soit peu susceptible de difficulté, mais de se retrancher à faire faire par le corps entier, des représentations sur le retranchement de ses places, sur le déni de justice, sur le bannissement et la persécution, à quoi il se voyoit exposé par son amour pour la religion. Il demande quel pourroit être le risque d'une lettre écrite à l'assemblée dans cette forme; et n'y en trouvant aucun, quand même on n'y auroit pas égard, et pour mettre tout au pis aller, qu'on la sacrifieroit au Roi, il exhorte le duc de Bouillon à l'écrire, en lui conseillant seulement qu'elle ne soit pas rendue publique d'abord; afin que venant à être lue tout d'un coup, il ne perdît pas l'avantage du premier mouvement de commisération. Il regardoit comme un coup de parti pour le duc, si la lettre, au lieu d'être présentée à l'assemblée par une personne seule, y étoit apportée par les députés eux-mêmes de la haute et basse Guienne, où étoient situées ses places, soit que d'eux-mêmes

ils parussent s'en être chargés, ou, ce qui seroit encore mieux, qu'ils en eussent reçu l'ordre de leurs comprovinciaux.

Voilà quelle étoit la lettre dont on faisoit un si grand bruit à la cour, qu'en m'envoyant le paquet de sa Majesté, Sillery avoit jugé à propos d'y joindre une lettre de sa part, sur cet unique sujet. Sillery étoit celui que Henri avoit retenu près de sa personne, où il étoit alors occupé, tant au raccommodement de M. le prince de Conti avec M. le comte de Soissons, très-brouillés ensemble, qu'à l'affaire d'Orange, laquelle, selon ce que Lesdiguières et quelques autres en écrivoient à sa Majesté, prenoit un assez mauvais tour. Il me parut, lorsque j'eus lu la copie de la lettre au duc de Bouillon, qu'on prenoit à la cour une fausse alarme. Je n'y vis rien qui ne me confirmât dans l'opinion où j'étois, que le parti séditieux étoit peu considérable, chancelant, dénué de tout, et bien éloigné de rien entreprendre d'important; et que Bouillon, plus expérimenté que les autres, ne se prêtoit point à des idées vagues, qu'on lui présentoit les unes sur les autres, et sans aucune liaison ni rapport à un but fixe, parce qu'il n'y avoit que de la confusion à en attendre. En un mot, au travers d'une fausse assurance, inspirée par beaucoup de présomption, et malgré cette affectation de fine politique, il me sembloit que je découvrois clairement la désunion des membres et le désespoir du chef. Je ne changeai

point encore de langage dans la réponse que je fis à Monceaux, quoique peut-être par-là je donnasse sujet de me soupçonner de peu de sincérité; mais je me rassurois, sur ce que çela ne pouvoit durer tout au plus que jusqu'au dénouement que l'assemblée de Châtelleraut apporteroit à tout ceci.

Au reste, je puis assurer que je n'ai jamais rien senti de cette peine d'esprit, où l'auteur de la lettre, et beaucoup d'autres avec lui, vouloient que je fusse, ayant à opter entre le service de mon prince et celui de ma religion, parce qu'en effet je ne voyois dans cette affaire aucun fondement à l'alternative. Le préjugé commun dans toutes les religions, veut qu'on ne soit censé favoriser véritablement celle qu'on suit, que lorsqu'on la soutient opiniâtrement jusque dans ses torts les plus visibles. Sur ce pied là, j'avoue que le parti que j'étois déterminé de prendre, pouvoit m'attirer dans l'esprit de l'auteur de la lettre, et de ceux qui pensent dans le même goût, les noms de faux-frère, de déserteur, et même, si l'on veut, de traître : aussi n'étoit-ce pas de pareils suffrages que je me proposois d'obtenir, mais celui des personnes qui, de quelque parti et de quelque religion qu'elles fussent, voudroient se servir de la balance de l'équité et du désintéressement. Si la religion souffre que la politique vienne à son secours, cela ne doit s'entendre que d'une politique simple, droite et pure comme elle. Toute

autre paroît la servir, mais ne la sert pas véritablement, et tôt ou tard la détruit.

Déterminé à n'avoir d'autre principe de conduite que celui-là dans l'assemblée, je crus que je ne pouvois trop éloigner de moi l'affectation et le déguisement, pour ôter à l'esprit de cabale et au zèle imprudent, toute espérance de pouvoir jamais me gagner, ou me séduire. Dès le commencement, je me montrai jaloux de soutenir en cette occasion le caractère, par lequel je m'étois donné à connoître à la France entière, dans toutes les autres, c'est-à-dire, celui d'un homme aussi sincèrement attaché aux vrais principes de la réforme, qu'éloigné des fausses conséquences, et ennemi des démarches irrégulières de quantité de réformés. Le discours que je fis à l'ouverture de l'assemblée, fut tout entier selon cette maxime, sans m'embarrasser s'il plaisoit ou déplaisoit au plus grand nombre; il dura une demi-heure.

Je commençai par leur faire envisager, que parmi tant de personnes, aveuglément dévouées à toutes les volontés du Roi, sa Majesté n'auroit point jeté les yeux pour traiter avec eux, sur un homme connu par sa fermeté inébranlable dans sa croyance, si elle avoit eu plus d'envie de soutenir, ou d'augmenter ses droits, que de gagner leurs cœurs, et de persuader leurs esprits; que cette raison étoit suffisante pour leur faire prendre une entière confiance en tout ce que je pourrois dire et faire, parce qu'assurément je n'avois pas attendu

ce moment pour y trahir lâchement ma religion. Mais je leur déclarai en même temps, qu'ils devoient s'attendre à me voir cette même ardeur, pour les intérêts de mon prince, lorsqu'elle n'auroit rien de contraire à ce que je devois à la religion et au bien général, parce que j'avois à justifier le choix de sa Majesté à elle-même, et à soutenir à la face de tout le royaume, la réputation de ministre prudent et intègre, dont je me flattois de jouir. Je les conviai à partager cet honneur avec moi, en leur faisant observer, que par cet endroit, l'honneur et la bonne politique ne devoient passer que pour la même chose. Ce point étoit le plus difficile à leur persuader, et lorsqu'ils entendoient avancer que leurs villes de sûreté n'avoient point d'autre rempart que leur bonne volonté, au lieu de prendre cette parole, comme elle l'étoit, pour vraie au pied de la lettre, ils ne vouloient la regarder que comme un paradoxe, ou une figure d'orateur.

Rien cependant n'étoit si certain. Pour faire voir aux protestans, que le premier fondement de leur politique portoit à faux, je me mis à faire la discussion de ce point principal, je veux dire, la garde de leurs villes, dans lesquelles ils faisoient consister la plus grande partie de leur force, et sur lesquelles on m'avoit dit qu'ils étoient poussés à faire à sa Majesté des instances également fortes et hardies. Je leur montrai, que cette quantité de bicoques qu'ils tenoient sous ce titre, loin de leur

être avantageuse, ne pouvoit que hâter leur ruine, si jamais ils se voyoient entrepris par un rôi de France, surtout, par le Roi régnant, qui comptoit un grand nombre de leurs officiers, attachés à sa personne; parce que n'y ayant si chétive place, ni si petit gouverneur, qui ne prétendît à l'honneur de la résistance, il arriveroit de là que ce qu'ils avoient de villes passables, au nombre de dix ou douze au plus, souffrant de cette dispersion si inutile de leurs soldats et de leurs munitions, ils verroient tout tomber en peu de temps, entre les mains de leurs ennemis. Je n'en exceptai pas même Lesdiguières (*), leur Achille, pourvu même qu'il attendît cette extrémité, pour se séparer d'eux. En effet, on pouvoit bien, sans juger témérairement de cet officier, avancer que

---

(*) Les écrivains calvinistes ont traité le connétable de Lesdiguières, comme on voit qu'ils traitent tous ceux qui ont abjuré leur religion. Le Vassor est le plus cruel de ses ennemis, et le duc de Sully, un des plus modérés. Il n'est pas le seul qui ait cru que le désir d'être connétable, seconda un peu les motifs de sa conversion. « Après la mort du connétable de Luynes, dit Amelot de la Houssaye, Louis XIII envoya le sieur Claude de Bullion au maréchal » de Lesdiguières, pour lui déclarer que s'il ne se faisoit actuellement catholique, il ne seroit point connétable, quoique cette » charge lui eût été promise. Bullion, qui avoit été long-temps bon » huguenot, abordant le maréchal, lui demanda tout haut: Monsieur, croyez-vous la transubstantiation; oui, répondit le maré- » chal, qui devina de quoi il s'agissoit; puisque vous me l'assurez, » dit Bullion, je vous annonce que vous allez être connétable ». *Art. Bonne, etc.*

la seule religion capable de le fixer, seroit celle qui pourroit lui servir à se maintenir dans la possession de ses richesses, et de l'autorité qu'il avoit toujours exercée dans toute sa province, pour ne rien dire des autres preuves, par lesquelles on pouvoit établir qu'il n'étoit d'ailleurs que foiblement attaché à la doctrine des réformés. Je dévoilai ainsi Lesdiguières, parce qu'il entroit dans ma commission, de montrer que les plus secrètes dispositions du parti ne m'étoient pas cachées.

La manœuvre de du Plessis étoit toute différente, mais encore plus pitoyable. Cet homme, à qui un zèle plein de feu pour son parti, tenoit lieu d'expérience et de vertus militaires, s'étoit mis en tête de fortifier son château de Saumur, et il s'y étoit pris de façon que Saumur avoit besoin dorénavant pour se défendre, d'une garnison de plus de huit mille hommes, et de tout le reste à proportion. Je demandai où du Plessis prendroit tout cela, dans le cas d'une attaque imprévue. J'ajoutai, que ce que je leur disois, n'étoit point par forme d'avis, n'ignorant pas que par le résultat des délibérations de leurs provinces, ils étoient condamnés à n'être instruits de cette vérité, que par leurs pertes, mais seulement pour leur faire voir que le conseil du Roi raisonnoit assez juste sur leur situation, et que, si malgré cette connoissance, on les laissoit jouir de leur tranquillité, ils n'en devoient avoir que plus de

gratitude et d'affection pour le prince, leur bienfaiteur.

Je passai ensuite à marquer aux députés les intentions de sa Majesté, d'une manière qui ne souffrît ni interprétation, ni équivoque; qu'ils s'abstinssent de recevoir à l'avenir dans leurs synodes, et même dans leurs maisons, ni députés, ni lettres de quelques princes étrangers, villes, communautés et seigneurs français que ce pût être, nommément de la part de messieurs de Rohan, de Bouillon, de Lesdiguières, de la Force, de Châtillon et du Plessis, parce que le Roi n'entendoit pas qu'il se traitât d'aucune matière dans l'étendue de son royaume, sans sa participation; que sous quelque raison et prétexte que ce fût, ils n'eussent plus à tenir aucune assemblée pareille à celles qu'ils avoient tenues précédemment, mais que s'ils avoient quelques demandes à faire à sa Majesté, ils se servissent de la voie des députés près de sa personne, qu'on leur accordoit à cette intention, et qu'ils l'exprimassent dans le cahier de leur province. Je leur déclarai que, s'ils prétendoient prendre dans l'assemblée des résolutions contraires à ses volontés, outre les autres inconvéniens auxquels ils s'exposeroient, j'userois à leur égard de tout le pouvoir attaché à ma commission, et en même temps de toute l'autorité accordée à un gouverneur dans sa province, pour remettre dans leur devoir ceux qui s'en écartent. J'ai rapporté sommairement ce que je dis d'une

manière plus étendue. Je laissai à résoudre en son temps, la question des députés, et celle des villes de sûreté.

Ce discours, et particulièrement la déclaration par laquelle j'avois fini, déplurent à quantité de députés de l'assemblée; ce fut le sujet de contestations fort vives, lorsqu'ils en délibérèrent entre eux, et de quatre ou cinq députations qui me furent faites. Ceux qui avoient intérêt que l'assemblée n'entamât rien sur le fond des affaires, ne demandoient pas mieux que de faire consommer le temps dans ces sortes de questions préliminaires, et les alongeoient à dessein; mais avec un peu de vigueur et beaucoup d'adresse, je mis fin à cet inutile préambule. Le Roi trouva fort mauvais qu'on ne m'eût point offert la présidence de l'assemblée, quoique changeant de sentiment sur ce chapitre, il m'eût depuis conseillé de ne pas l'accepter. Il trouvoit que j'avois trois ou quatre titres, qui sembloient exiger qu'on me déférât cet honneur; il dit publiquement, avec beaucoup de mécontentement, que les protestans n'avoient pas donné en cette occasion une moindre preuve de leur éloignement pour le bien public, que de leur jalousie à mon égard; mais il est vrai que je fus le premier, et même le seul qui y apportai obstacle (*), et cela pour des raisons que je

(*) L'auteur de la vie de du Plessis-Mornai soutient au contraire, que le duc de Sully chercha par toutes sortes de moyens à s'y faire

mandai à sa Majesté que je lui dirois, et dont elle seroit satisfaite.

élire pour président, mais qu'il n'eut pour lui que deux voix. *Liv.* 2, *page* 309.

Fin du vingt-unième Livre.

Digitized by Google

SOMMAIRE DU LIV. VINGT-DEUX[me].

Suite des Mémoires de 1605. Continuation des détails sur l'assemblée de Châtelleraut. Nouveaux artifices du duc de Bonillon. Lettre qu'il écrit au Roi et à l'assemblée. Détention des Luquisses. Avis différens donnés à Henri IV sur les séditieux; conseil de Rosny snr ces avis. Rosny déconcerte les projets des chefs protestans à Châtelleraut. Il y termine à l'avantage et à la satisfaction dn Roi, la question des députés généraux; celle des villes de sûreté, etc. Il n'est point écouté sur l'affaire d'Orange; il met fin à l'assemblée; y explique les volontés du Roi, et revient en rendre compte à sa Majesté. Voyage de Henri IV en Limosin. Rosny l'y accompagne. Turenne et les autres places du duc de Bouillon, se rendent au Roi; retour de sa Majesté. Rosny tient les Grands jours, punition de Meyrargue et des Luquisses. Mort de Théodore de Beze; marques d'estime et d'amitié qu'il donne à Rosny. Différend de Rosny avec le comte de Soissons, au snjet de la grande maîtrise de l'artillerie; autre avec le dnc d'Epernon, au sujet de la ville de la Rochelle. Réception que fait Henri aux députés de cette ville. Retour de Rosny à Paris, où il rend compte au Roi. Arrivée de la reine Marguerite à Paris; accueil qu'elle reçoit de lenrs Majestés. Mémoires de Rosny sur les duels, où il expose l'origine et les différens usages du duel. Indulgence blâmable de Henri à cet égard. Bonheurs et périls de ce prince.

MÉMOIRES
DE SULLY.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

L'ASSEMBLÉE générale des protestans à Châtelleraut étoit déjà ouverte, lorsque le Roi reçut une lettre du duc de Bouillon, qui lui fut apportée d'Allemagne, par un nommé Russy. Bouillon y donnoit avis à sa Majesté qu'il se traitoit actuellement d'une ligue contre la maison d'Autriche, entre des princes d'Allemagne, dont aucun n'étoit désigné dans la lettre; et que ces princes, cherchant à se fortifier de la puissance et des secours de sa Majesté, avoient jeté les yeux sur lui, pour le rendre médiateur entr'elle et eux. Il promettoit, de leur part, une pleine garantie au Roi et au royaume; et de la sienne, il offroit, avec une effusion de sentimens les plus nobles, de servir, dans ce dessein, de sa personne et de toutes ses forces, paroissant charmé d'avoir trouvé l'occasion dont Montluet l'avoit souvent entretenu, lorsque lui écrivant de la part du Roi, il lui mandoit que c'étoit par des services réels et solides, et non par de simples paroles, qu'il pouvoit dé-

sormais persuader ce prince de la pureté de ses intentions.

Henri ne se sentit pas fort ému, à la réception de cette lettre, en faveur du duc de Bouillon, ni fort touché du prétendu projet. Loin d'accepter une offre, en apparence si favorable à ses desseins, il craignit d'y mettre un obstacle insurmontable, par trop de précipitation. D'ailleurs, le piége que lui tendoit Bouillon étoit trop grossier, pour qu'on pût y donner; nulle apparence que les princes d'Allemagne chargeassent le duc de Bouillon d'un rôle de médiateur et de conciliateur, lui que personne n'ignoroit faire celui d'accusé au conseil de France. Aussi Henri se contenta-t-il de répondre à Russy, que l'avis n'étoit pas complet, et qu'il venoit trop tard. Bouillon ne se seroit assurément rien promis de ce jeu, s'il avoit su qu'il étoit tombé en même-temps entre les mains de sa Majesté, une autre lettre qu'il écrivoit aux protestans assemblés à Châtelleraut. Il faut aussi en faire part. C'est une espèce de réponse à celle qu'on vient de voir, qu'il avoit reçue, et c'est au même, c'est-à-dire, à Saint-Germain-de-Clan, qu'on sut qu'il vouloit la faire remettre; quoique, dans le corps de la lettre, il parlât de Saint-Germain, comme d'une tierce personne, l'on comprendra encore mieux que cette autre lettre, écrite d'Allemagne, n'avoit apparemment pour but, que d'engager sa Majesté à traiter plus favorablement Bouillon à l'assemblée, ou de lui fasciner les yeux sur sa conduite.

Le duc de Bouillon n'oublioit pas, dans cette lettre, sa qualité de chef de parti, puisqu'il l'écrivoit comme pour servir de règle aux opérations de l'assemblée. La nomination des députés est l'article qu'il traite premièrement et principalement. Il expose son sentiment sur chacun de ceux qui pouvoient prétendre à cette charge, comme étoient la Noue, du Plessis, Bellujon, et Saint-Germain lui-même, en faveur duquel Bouillon donnoit son suffrage pour être continué dans l'emploi (car il en sortoit), jusqu'à exhorter qu'on réunît tous ses efforts pour faire réussir ce choix. Il donne de grandes louanges à la Noue, mais il veut qu'on lui préfère Saint-Germain. L'emploi que le premier exerçoit à Genève utilement pour la religion, offre un prétexte honnête de l'exclure de la députation, sans qu'il puisse s'en tenir offensé. Pour du Plessis, il en parloit comme d'un homme trop opiniâtrement attaché à son sens, capable d'ailleurs de se faire écouter et respecter de Lesdiguières, ce qui paroissoit un point si important au duc, qu'il fait presque un crime du contraire à Bellujon. Celui-ci avoit de l'esprit et de la circonspection, en un mot, le moins de défauts et le plus de titres après Saint-Germain, pour aspirer à la députation : surtout son union avec Saint-Germain pouvoit produire des merveilles; mais son attachement à Lesdiguières lui restoit comme une tache dans l'esprit de Bouillon, qui auroit mieux fait de dire nettement qu'il étoit jaloux de la réputation que Les-

diguières s'étoit acquise dans le parti. Un autre défaut, que le duc trouvoit également, et sans exception dans tous les prétendans, c'est l'esprit d'intérêt, qu'il comptoit pour rien, à cause de cette généralité.

Bouillon vient ensuite à parler de lui-même, la vanité avoit dicté cet article tout entier. Il donne avis à Saint-Germain, que le bruit court en Allemagne, que le Roi le recherche d'accommodement, et doit lui envoyer incessamment à cet effet Parabère et Montluet. Pour ôter tout soupçon, qu'il en imposât à cet égard, Bouillon lui envoie une lettre, qu'il dit que Montluet lui a écrite, pour le convier à chercher quelques personnes qui puissent les rapprocher Henri et lui. De tout cela Bouillon tire mille conséquences sur la considération qu'on a pour lui en Allemagne, sur l'utilité dont il est au parti protestant, sur les craintes qu'il inspire au Roi et à son conseil. Il veut bien rassurer ses confrères, sur celle qu'ils pourroient avoir qu'il n'écoutât à la fin les propositions que lui fait sa Majesté, par la persuasion où il est qu'elles ne sont qu'un piége pour lui faire perdre l'autorité qu'il s'est acquise parmi le peuple. Il touche l'article d'envoyer quelqu'un de sa part à l'assemblée, comme une chose sujette à des difficultés qui le retiennent encore dans l'incertitude, et sur laquelle il faut consulter Lesdiguières, du Plessis et Saint-Germain.

Il s'étend, après cela, avec emphase sur les

assemblées solennelles qui se font chez lui, de tout ce que l'Allemagne a de plus grand et de plus distingué; il en doit, selon lui, résulter un bien infini pour la religion. On conjecture, par la chaleur qu'il répand en cet endroit contre Lesdiguières, que celui-ci avoit peut-être dit un peu librement sa pensée sur ces assemblées si vantées. Pour en donner une juste idée, le duc de Bouillon assure que la seule appréhension de ce qui peut y être arrêté, est plus que capable de troubler le repos de Henri, et de lui faire mettre tout en usage pour le gagner. Il dit même qu'il a essuyé quelques reproches de ceux qui composoient ces assemblées, de ce qu'il ne sait pas assez se faire valoir à la cour de France, et reçu des offres de prendre cette peine pour lui; mais qu'il s'est opposé à l'effet de leur zèle (on va voir ici un trait de modestie singulier), en leur faisant connoître que la seule jalousie que Henri a conçue de lui, étant le vrai motif qui les éloigne l'un de l'autre, leur intercession ne serviroit qu'à l'augmenter, et leur nuiroit à eux-mêmes, sans lui servir. Le véritable moyen de mettre là-dessus Henri à la raison, qu'il insinue être l'avis de toute cette assemblée d'amis, et le sien, est de le réduire par la crainte, à la nécessité de leur tout accorder.

La seule attention que pourroit mériter cette lettre assurément singulière, supposé qu'elle en mérite quelqu'une, est pour s'en servir à prévenir quelques demandes qui seroient peut-être fai-

tes dans l'assemblée; car, du reste, à qui Bouillon croit-il en imposer par ce ton suffisant et fanfaron? Je ne cherche point ailleurs que dans ces impertinentes rodomontades, la preuve que le parti séditieux n'avoit encore rien de prêt, ni au-dedans, ni au-dehors; qu'ils n'en étoient pas même encore au point de s'entendre les uns les autres, ni de s'expliquer sur leur intérêt commun et général. Quant à cette nouvelle ligue prétendue, en faveur de la religion, on peut bien en penser comme en pensoit Lesdiguières, et trancher le mot, que c'étoit un trait purement de l'imagination du duc de Bouillon. Caumartin n'en disoit rien dans ses lettres au Roi, quoiqu'il se fût entretenu avec le landgrave de Hesse sur tout ce qui pouvoit avoir rapport à Bouillon. Le landgrave lui avoit seulement demandé s'il étoit vrai que le roi de France se fût servi de Montluet, pour les voyages que sa Majesté avoit fait faire à Sedan. Le sujet de cette question, qui étoit tout ce que le landgrave avoit à demander sur le chapitre du duc de Bouillon, vient de ce que le bruit couroit en Allemagne, que le roi Très-Chrétien cherchoit à s'emparer par surprise de Sedan, et à y abolir la religion réformée. On voit bien encore que ce bruit ne pouvoit provenir que de Bouillon lui-même, qui, en satisfaisant par là sa haine pour le Roi, insinuoit en même temps, que Henri regardoit sa place comme si forte, qu'il n'espéroit pas pouvoir s'en rendre maître autrement que par surprise : cela s'appelle

possédér l'art de réunir ensemble la présomption, la méchanceté et la fausseté. Tous les talens du duc de Bouillon paroissoient s'être réduits à une grande fécondité à inventer, et à une grande adresse à répandre des bruits peu avantageux à ses ennemis. Celui d'une prétendue résolution si contraire aux intérêts de la France, prise par les Suisses assemblés à Bade, étoit sorti de la même boutique. On en fut quelques instans dans l'inquiétude en France, d'autaut plus que l'affaire, dont j'ai parlé l'année précédente, qui occupoit les ligues des Grisons, n'étoit point encore finie; mais lorsqu'on vit que Caumartin, qui n'auroit pas manqué d'en informer tout d'abord sa Majesté, n'en disoit rien, on devina sans peine, que c'étoit une invention de ceux qui avoient intérêt qu'on crût que nos affaires n'alloient pas bien dans ces cantons-là.

J'aurois bien souhaité que sa Majesté eût eu le même mépris pour les avis de ces serviteurs mercenaires, qui commençoient à se multiplier à un point qu'ils en étoient à charge; et franchement je regrettois bien tout l'argent qui s'en alloit à payer cette sorte de service, qui m'étoit fort suspect, par l'intérêt qu'y avoient ceux qui le rendoient, soit pour eux-mêmes, soit pour faire augmenter la garnison d'une ville, ou pour lui procurer une gratification considérable. Un quidam donna avis d'une assemblée qui s'étoit tenue à Pylaurens, dans le haut Languedoc; il fournissoit un Mémoire de ce qui s'étoit passé, et il

assuroit de plus s'y être trouvé. Un autre officier, ou soldat de Quercy, se fit envoyer par Vivant au Roi, parce qu'il disoit avoir été sollicité par un sien camarade de Sarlat, de se saisir de Domme en Périgord. Il désignoit ceux qui avoient parlé à l'un et à l'autre, ce qui détermina Henri à envoyer Thémines sur les lieux, pour s'assurer de leurs personnes. Tous ces faits se trouvoient, la plupart du temps, ou faux, ou excessivement chargés. Mon sentiment n'étoit pas qu'on négligeât toute précaution; au contraire, je fus le premier à conseiller au Roi d'avoir dans le Périgord et le Quercy, quelques personnes de confiance, ce qui donna une grande inquiétude à sa Majesté, qui n'étoit pas accoutumée à me voir parler de la sorte, et je fus obligé de l'assurer que je n'avois reçu de ces deux provinces aucune nouvelle fâcheuse.

Mais le parti que je voulois qu'on préférât à toutes ces petites perquisitions, comme le plus court et le plus sûr, c'étoit de donner de temps en temps et à propos, l'exemple d'un châtiment sévère, comme fut l'arrêt rendu contre les deux Luquisses, gentilshommes provençaux. Le dessein avoit été pris à l'Arsenal, avant que je partisse, de tâcher de s'en saisir. Le Roi se servit pour cela de Ranchin, médecin de M. le connétable, qui amusa si bien ces brouillons, que le chevalier de Montmorency en prit tout d'un coup neuf ou dix de cette séquelle, avec les deux chefs, et fit jeter en prison à Aigue-mortes, des conjurés

si mal-adroits, que dans la première surprise, ils se déclarèrent eux-mêmes coupables d'intelligences criminelles avec l'Espagne. Henri, bien résolu de les punir, envoya à Chantilly le chevalier de Montmorency et Ranchin, qui arrivoient de cette expédition, dire au connétable qu'il vînt dès le lendemain commencer à instruire leur procès. Le gouverneur d'Aigne-mortes et le sieur de Saint-Genis aidèrent utilement de leurs personnes en cette occasion. C'est ce complot qui redonna à sa Majesté l'idée de faire un voyage cette année du côté de la Provence; et un second motif de ce voyage, fut le bruit d'un armement de galères, que les Espagnols faisoient à Naples, dont je ne voyois pourtant pas qu'il y eût plus de sujet de prendre ombrage cette fois, que toutes les autres, l'Espagne faisant à peu près la même chose tous les ans pour son commerce du Levant.

On manda encore au Roi, que quelques-unes des principales têtes de l'assemblée ne cherchoient qu'à alonger le temps inutilement, afin que l'ennui me fît quitter la partie, ou que les affaires souffrissent du moins d'un autre côté pendant mon absence; que pour cela on avoit résolu de se servir de différens prétextes, tel qu'est celui d'envoyer directement au Roi des députés, pour proposer leurs demandes, ou pour le remercier, comme si l'on eût regardé l'assemblée comme inutile. Henri chargea Parabère, qui partoit de la cour pour son gouvernement, d'en conférer avec moi, en se remettant sur ma diligence, du

soin d'expédier promptement, mais pourtant complètement, les affaires de l'assemblée, à quoi je m'étois déjà promis de faire servir un moyen d'autant meilleur, qu'il flattoit la vanité de tous ces députés. Sa Majesté enjoignit encore à Parabère de m'aider de toutes ses forces à découvrir les auteurs de ces menées; mais du reste, elle n'osa lui confier les secrets les plus importans, et même en me le députant, pour agir de concert sur certain Mémoire, elle avoit cru devoir m'envoyer ce Mémoire par une autre voie, afin que j'eusse le temps de l'examiner, et de prendre mes arrangemens, avant la venue de Parabère. Ce n'est pas que Henri le crût capable de lui manquer, mais Parabère avoit un défaut, qui n'en est guères un que pour la politique, de ne pouvoir jamais croire le mal de personne, et un second qui se joint ordinairement au premier, la facilité de lier amitié avec toutes sortes de personnes, mal comme bien intentionnées. Il ne se remuoit de rien de tout ce qu'on lui disoit touchant les factieux, et jamais le Roi ne parla devant lui du duc de Bouillon, qu'il ne l'excusât de la meilleure foi du monde, et qu'il n'attribuât tout ce qu'on lui imputoit, à la malice de ses ennemis. C'est ce qui fit que sa Majesté montra bien à la vérité à Parabère, tout son mécontentement contre le duc, mais qu'elle ne l'appuya que sur les anciens griefs, sans lui rien toucher des preuves les plus récentes; ce fut à moi à régler aussi sur cette connoissance ma conduite avec Parabère.

Mais laissons-là tout ce qu'on mandoit au Roi, voyons ce qui se passoit réellement dans l'assemblée. Le commencement en fut aussi tumultueux que je m'y étois attendu. Les brouillons s'appliquèrent à tourner les esprits à la mutinerie et à l'aigreur, parce qu'ils crurent qu'il seroit bien plus difficile de les réchauffer après coup, s'ils laissoient prendre à l'assemblée un cours paisible. Ils mirent en usage leurs manéges ordinaires; ils secondèrent de tout leur pouvoir la fausse rumeur qu'ils avoient répandue, que le Roi alloit abolir leurs priviléges, casser leurs synodes, et se servir de la présente assemblée, pour déclarer retranché de son état des finances, tout ce qu'il avoit coutume de donner aux ministres de la religion. Henri disoit quelquefois, en se plaignant de l'aversion des protestans pour lui et pour ceux dont il se servoit dans ses affaires, qu'ils auroient bien mérité qu'il leur ôtât pensions, charges et gouvernemens; cette parole fut rapportée à l'assemblée, comme une résolution arrêtée et une déclaration positive.

Comme je n'ignorois pas de quelle source venoient toutes ces allégations empoisonnées, après en avoir représenté toute la fausseté, je m'opposai fermement à ce qu'il fût rien proposé dans l'assemblée, sous le nom, ou de la part de Bouillon, de Lesdiguières et de du Plessis, et je ne souffris que personne y prît la parole, excepté ceux qui avoient ce droit par leur qualité de députés des provinces. Je fis donner sous main à du Plessis

l'option de se tenir volontairement éloigné de Châtelleraut, ou d'y venir pour y être simple spectateur, et sans autre rang que celui de particulier. Il en conçut un vif chagrin, et il prit le premier parti, soit que désespérant du succès, il voulût éviter le blâme d'une résolution prise en sa présence, quoique contraire à tous ses desseins; soit qu'il se promît la ressource, ou même la vengeance, de causer un soulèvement dans l'assemblée en sa faveur. En effet il anima si bien les députés du Dauphiné, qu'on les vit s'écrier qu'il ne falloit rien faire sans lui; mais je fis pourtant en sorte qu'on se passa aussi-bien de du Plessis que du duc de Bouillon. Je m'attendois à cette marque de ressentiment de du Plessis; mais que Lesdiguières voulût s'abaisser à jouer par ses émissaires le rôle de clabaudeur, en faveur d'un homme justement noté auprès de sa Majesté, lui qui venoit si récemment d'en obtenir une grace distinguée pour Créquy, son gendre, c'est ce que j'ai de la peine à lui pardonner. Je vis dans toutes ces occasions combien il m'étoit utile d'avoir pris les devans dès long-temps avant l'assemblée, pour m'assurer la meilleure partie des suffrages.

A mesure que je vis mon parti se fortifier, j'élevai la voix. Je coupai court à toutes les questions frivoles et captieuses; je voulus qu'on avançât chemin, et par-dessus toutes choses, qu'on regardât comme sacré tout ce qui touchoit à l'autorité royale. C'est ce que Henri avoit toujours le plus appréhendé, et la vérité m'oblige de dire que

ses craintes n'étoient pas mal fondées. Ce sera une honte éternelle pour le duc de Bouillon, du Plessis, d'Aubigné, Constant, Saint-Germain et quelques autres, mais surtout, je le repète, pour Lesdiguières, d'avoir souscrit à un Mémoire, dont l'existence n'a été que trop bien prouvée, dans lequel on jetoit les fondemens d'une république calviniste au milieu de la France, libre et absolument indépendante du souverain. Je sais bien que ces termes ne se trouvent point dans le Mémoire, ou les y a évités avec un soin qui paroît étudié; mais les termes ne font rien, là où se trouve la réalité; et je fais toutes ces personnes elles-mêmes juges de ce qu'on peut entendre par l'établissement d'un corps dont les chefs sont aussi étroitement liés ensemble, que séparés d'avec les autres, et de conseils provinciaux qui prennent la loi d'un conseil suprême général; ce que signifient cet appui qu'on y cherche chez l'étranger, cette obligation qu'on y impose à tous gouverneurs et gens en place, de prêter certains sermens; enfin l'exclusion qu'on y donne à tout catholique romain, et à tout officier particulièrement attaché au Roi, des charges, dignités et des affaires du nouveau parti. Du Plessis, qui apparemment avoit ses raisons de craindre que je ne fisse savoir à sa Majesté la part qu'il avoit eue à ce Mémoire, jugea à propos, lorsque le résultat de l'assemblée en eut rendu le projet inutile, de ne pas courir les risques du silence, et envoya au Roi, avec ses excuses de n'être point venu à l'assem-

blée, un désaveu formel de tout le contenu au Mémoire.

C'étoit là une de ces pièces dont il faut empêcher l'effet sans faire de bruit. Ainsi voulant m'instruire si une grande partie du corps protestant en avoit eu connoissance, et s'il y avoit adhéré, je n'en parlai qu'en général aux députés, et sous les noms d'associations, de réserves et de défiances, que je faisois pourtant sentir n'être pas exemptes de crime. La réponse qui me fut faite est, que si Henri eût été immortel, les protestans, contens de sa parole en tout ce qui les regardoit, auroient renoncé dès ce moment à prendre aucune précaution, abandonné leurs places de sûreté, rejeté tout appui au dehors, et regardé comme inutiles tous réglemens particuliers pour la conservation de leur société; mais que la crainte de trouver dans quelqu'un de ses successeurs des sentimens bien différens, les forçoit à conserver les mesures qu'on avoit bien voulu qu'ils prissent pour leur sûreté. Cet aveu me fit plus de plaisir que toute autre réponse plus adoucie. Si l'assemblée avoit trempé dans le projet en question, elle ne s'en seroit pas tenue ainsi à l'écorce de mon discours, et elle auroit commencé par repousser fortement ce reproche par toutes sortes de protestations et par un déni formel.

Je me tins donc assuré que la contagion des mauvais discours et du méchant exemple n'avoit point encore passé le nombre des six ou sept personnes que j'ai nommées; mais il ne me fut pas

si facile d'en convaincre Henri, ou de le rassurer contre l'appréhension que le mal ne se communiquât bientôt. Il se laissoit vivement frapper de l'aveugle facilité de la populace à suivre l'impression de ceux qu'elle regarde comme ses chefs et ses défenseurs, et des suites fâcheuses qu'on en pouvoit voir arriver, si la France avoit le malheur que sa mort laissât le Dauphin en bas âge. Il me disoit quelquefois que mon intérêt particulier se trouvoit lié en cette occasion avec l'intérêt public, comme étant un des principaux officiers de la couronne, et devant être lieutenant de la compagnie de son second fils, si Dieu lui en donnoit un, comme il arriva. Mais après tout, de quoi pouvoient être capables un duc de Bouillon errant et méprisé, un du Plessis avec sa plume, les Constant et d'Aubigné avec leur langue, contre une autorité aussi solidement établie, que celle que Henri étoit dès à présent en état de laisser à son fils? L'incertitude de la succession royale m'avoit toujours paru en quelque manière le seul danger véritable qu'on eût à craindre.

C'étoit par occasion que cette matière se traitoit entre les députés de l'assemblée et moi, et sans nuire à la première et principale, je veux dire, à la nomination des députés particuliers, que j'avois d'abord mis sur le tapis. Les protestans prétendirent que cette nomination ne regardoit en rien sa Majesté, et devoit se faire par eux seuls. Je détruisis ce préjugé, en montrant que sa Majesté, par sa qualité de Roi, doit avoir la

principale part dans une affaire qui a une influence si nécessaire sur le bon ordre, et une liaison si marquée avec la police; que du bon ou du mauvais caractère des députés choisis, dépend en grande partie la bonne ou mauvaise intelligence entre les deux religions; ce que j'appuyai par un exemple pris dans la chose même, celui de la conduite pleine de manége et de mauvaise foi de quelques-uns de ceux qui avoient ci-devant exercé cet emploi.

Pour vider ce combat d'opinions, je proposai que l'assemblée se renfermât dans un certain nombre de personnes propres à cette charge, sur lesquelles le Roi choisiroit les deux qui lui conviendroient; et malgré la répugnance que j'aperçus encore à cet expédient, je ne désespérai pas de le faire passer, ayant à disposer de bonnes gratifications en faveur de ceux qui se conformeroient aux intentions de sa Majesté. Henri faillit à y mettre lui-même obstacle sans y penser. Il avoit jugé, par l'opposition générale de l'assemblée, qu'elle n'agréeroit jamais ce point, et il m'écrivit de me contenter que les deux députés fussent proposés et choisis de concert entre lui et les protestans, ce qui rendit l'assemblée plus attachée à son sentiment; car, soit que sa Majesté s'expliquât publiquement sur le contenu de ses lettres, ou que ceux qui en étoient participans, gardassent mal le secret, toutes les intentions du prince étoient aussitôt et aussi parfaitement connues dans l'assemblée, que dans le conseil même. Villeroi

m'en avertit, et je le savois mieux que lui; c'est ce qui fit que j'exigeai de lui et de Sillery, qu'ils m'écrivissent toujours de leur main, ce que j'observois aussi de mon côté; et j'en étois quelquefois si fatigué, que j'étois obligé de les renvoyer tous les deux aux lettres que j'écrivois à sa Majesté, qu'on avoit soin ensuite de jeter au feu. Cependant mon dessein prévalut à la fin dans l'assemblée, pour le choix réservé à sa Majesté de deux personnes sur six, et je trouvai encore le moyen que sur ces six, on n'y en plaçât aucun qui eût donné publiquement des marques de désobéissance ou de mutinerie. Henri regarda ce succès comme un des plus importans services que je pouvois lui rendre.

Quelques députés eurent recours à demander qu'on créât un troisième député, qui fût toujours un ministre protestant. Le ministre Berault s'étoit, dit-on, fait fort d'y parvenir, et il devoit pour cela se rendre à l'assemblée, quoiqu'il ne fût pas du nombre des députés provinciaux. Il avoit encore, à ce qu'on assure, beaucoup d'autres projets, surtout en faveur du duc de Bouillon, et c'est lui qui, dans l'assemblée de Mauvesin, avoit gagné qu'on écriroit au duc (*), pour lui témoigner que le parti protestant de France voyoit toujours du même œil sa personne et ses intérêts. Il n'osa se montrer cette fois, quelque hardi qu'il fût, et la proposition fut rejetée sans retour.

(*) En Armagnac.

aussi-bien que celle qui fut hasardée par trois ou quatre personnes, que le parti entretiendroit, non plus auprès du Roi, mais dans quelques endroits des provinces principales du royaume, autant de députés choisis par eux seuls, pour communiquer directement avec les députés généraux à la cour. Si cette idée avoit eu lieu, il eût été besoin de redoubler fortement d'attention sur la conduite de tous ces députés en sous ordre; mais ce ne fut qu'une chaleur de foie, que je dissipai sans peine.

Quant à la qualité des députés, sa Majesté n'en refusoit aucun, pourvu qu'il eût la réputation de probité et de paix, et elle évitoit avec soin tout ce qui pouvoit tant soit peu avoir l'air de violence; ce qui parut dans l'occasion, où ayant été agité si les gouverneurs de places pouvoient être nommés à la députation, le Roi se rendit aux raisons de l'assemblée pour la négative, et encore, au sujet de la Noue et de du Coudray, que les réformés ne voulurent pas mettre sur la liste, alléguant l'absence du premier, et l'emploi du second. Tout le monde revint pourtant ensuite à la Noue. De mon côté, je donnai l'exclusion à Saint-Germain, malgré toute l'envie qu'on témoignoit de le continuer, en lui associant Bellujon. Le Roi n'étoit pas non plus porté en faveur de celui-ci, ni même de du Coudray; mais comme il croyoit devoir quelque chose à Lesdiguières, il pensa à faire tomber le choix sur le député de la province du Dauphiné. On parla encore de Desbordes et de

Marabat. Sa Majesté avoit long-temps voulu du bien à Marabat, quoique je le fisse envisager à ce prince, comme l'une des créatures de Bouillon; mais elle revint de ce sentiment, lorsque l'imprudente hardiesse qu'eut Marabat d'envoyer ses deux enfans au duc de Bouillon, ne lui permit plus de douter que ce que je lui en avois dit ne fût vrai; ce sujet seul lui valut l'exclusion. Il ne fut nommé personne aussi digne de fixer tous les suffrages, qu'un avocat de Castres, nommé la Devèse. Sa seule réputation d'homme vertueux et ennemi de toute partialité, lui fit tort auprès de ses confrères. Il n'y gagna que l'honneur d'avoir mérite la confiance de son Roi, qui voulut bien lui écrire. Je lui rendis la lettre aussi secrétement qu'il étoit nécessaire, pour ne pas le détruire dans l'esprit des protestans; et lorsque je l'eus encore mieux connu, je le regardai comme un homme digne en toute manière que je me servisse de ses lumières. Tout le reste du mois de juillet se passa de cette sorte à proposer, éplucher, rejeter ou agréer différens sujets.

La question des députés se continua avec la même chaleur, les premiers jours du mois suivant. L'assemblée revint à insister pour Saint-Germain, et pour plusieurs autres, auxquels Henri auroit encore préféré Marabat. Mais comme ce détail n'a rien d'assez intéressant pour s'y amuser plus longtemps, je le conclurai tout d'un coup, en disant que la Noue ayant fait promettre à sa Majesté par Roquelaure et par moi, qu'il romproit avec le duc

de Bouillon, et qu'il rappelleroit ses enfans de Sedan, le Roi le choisit pour député, sur les trois sujets proposés pour la noblesse, et que des autres pour la robe, il s'arrêta sur du Cros, qui avoit fait solliciter pour lui Lesdiguières. Cette conclusion, qui fut fort agréable à Henri, et fort louée de ses ministres eux-mêmes, vint très-à-propos pour fermer la bouche à quelques médisans, qui divulguèrent que le Roi avoit reçu depuis peu une lettre de moi, après laquelle on l'avoit vu si fort en colère, que cela ne pouvoit provenir que de ce qu'apparemment ses desseins ne réussissoient pas entre mes mains. Une simple petite lettre fut le moyen dont on se servit pour donner cours à ce bruit. Je répondis à Villeroi, qui m'en envoya une copie, qu'il n'y avoit personne qui ajoutât moins de foi à ce bruit, que ceux qui le répandoient.

A l'égard du succès dont on me rapportoit la gloire, sans me parer ici d'une fausse modestie, je dirai qu'il ne m'en coûta que de bien persuader le gros du parti protestant, qu'il pouvoit se reposer en toute assurance de sa conservation et de ses intérêts, sur le sentiment de Henri, et que ce petit nombre d'actions de sévérité, ou plutôt de justice, dont ils se plaignoient, n'étoit point encore proportionné aux torts qu'ils s'étoient donnés avec lui. Je ne veux point qu'on puisse soupçonner qu'en parlant de la sorte, j'aie fait entrevoir aux réformés la moindre lueur des desseins favorables au parti dont Henri s'occupoit. C'est trahir

son prince, que de le servir aux dépens de son secret. Je me tenois même exactement clos sur cet article avec les ministres de sa Majesté; et je ne sache pas en avoir rien touché dans aucune de toutes les lettres que j'écrivis de Châtellerant à Henri lui-même, excepté une seule, en lui rappelant l'ambassade d'Angleterre, nécessaire au sujet que je traitois, encore le priois-je instamment de brûler cette lettre, dans la crainte de ce qu'il savoit déjà être arrivé à quelques-unes des autres.

Le plus juste sujet de mécontentement qu'ait eu sa Majesté dans la question des députés, est que son intention de les nommer elle-même, de la manière qu'on vient de voir, ayant été signifiée dans l'assemblée, sept provinces protestantes s'assemblèrent, et envoyèrent en consulter du Plessis. Henri s'en prit, avec assez de raison, à Constant et à d'Aubigné. La dernière instance qui fut faite à ce sujet par les réformés, c'est que le temps du service des deux députés auprès de sa Majesté fût déterminé à leur gré, et qu'il fût exprimé dans le brevet d'élection du Roi, ou du moins dans l'acte de nomination. Ils auroient toujours eu quelque sujet de renouveler chaque année cette cérémonie, et de demander pour cela une assemblée, et le Roi avoit aussi ces mêmes motifs, pour ne pas leur accorder leur demande. Je les avois préparés à ce refus. Ils reçurent à la fin le brevet dans la forme où il étoit; mais ce ne fut pas sans être revenus plusieurs fois à la charge.

La question des places de sûreté vint après celle-là. Quoique le terme de huit ans, exprimé dans le brevet du dernier août 1598, fait en conséquence de l'édit de Nantes, ne dût être expiré que dans un an, il étoit néanmoins nécessaire de mettre cette affaire sur le tapis dès cette année, si on ne vouloit pas laisser au parti protestant un prétexte de s'assembler dès la suivante; mais il est certain qu'elle n'auroit été proposée à Châtellerault, que pour la laisser entièrement à la volonté de sa Majesté, sans qu'il fût question d'engagement de trois et de quatre ans, ni de nouveau brevet du Roi, si ce n'est qu'on fut informé dans l'assemblée, par la même voie dont je viens de parler, non-seulement qu'ils devoient tout attendre de Henri, mais encore que j'étois actuellement saisi d'un brevet de sa Majesté pour trois ans, et d'un autre pour quatre. Cela fut cause que le Roi se vit obligé de leur accorder la prolongation pour quatre ans. On dira qu'un an de plus ou de moins, est un objet fort peu considérable; aussi Henri n'avoit-il en vue que de les accoutumer à ne pas obtenir tout ce qu'il leur viendroit en fantaisie de demander, et à se contenter des graces qu'il voudroit bien leur faire. Du reste, il n'y avoit rien de si vrai que ce que je leur avois dit dans mon discours d'ouverture, sur ces places. Henri me permit de laisser voir aux députés, que c'étoit à ma sollicitation qu'il leur accordoit la grace entière.

Ces deux chefs étant décidés, l'assemblée pou-

voit être regardée comme finie ; mais comme il y avoit quelque chose à changer aux brevets dont j'étois porteur, et que, par une dernière faveur, sa Majesté voulut bien encore y en joindre un, par lequel elle déclaroit que les premiers huit ans n'étoient censés courir que du jour de l'enregistrement de l'édit de Nantes dans les parlemens, il fallut donner le temps de faire ces deux brevets, et de les envoyer à Châtelleraut.

L'affaire d'Orange fit assez de bruit pendant ce temps là, pour occuper les esprits. Pour remettre cette place au prince d'Orange, son légitime maître, de la manière dont j'ai déjà prévenu un peu plus haut, il étoit question d'en tirer Blacçons (*), qui la tenoit pour les protestans. Le Roi jeta les yeux sur Lesdiguières, si à contre-temps, que je crois qu'il n'y avoit que ce seul moyen de faire naître des difficultés sur cette affaire. Tout autre que Lesdiguières, que Blaccons avoit sujet de regarder comme son ennemi capital, en fût venu très-aisément à bout. J'en parle avec une pleine science. Blaccons, qui depuis long-temps s'attendoit à sortir d'Orange, m'avoit écrit que rien ne retarderoit son obéissance aux ordres du Roi, que le chagrin et le déshonneur d'être obligé de remettre sa place à un homme qui se feroit un triomphe de cette cérémonie. Dans la réponse que je fis à cet officier, je crus pouvoir lui faire espérer que sa Majesté lui adouciroit l'amertume de cette dé-

(*) Hector de la Forêt de Blaccons.

marche; et je me flatte en effet que, si j'avois été sur les lieux, la chose seroit allée autrement; mais Henri ne m'en écrivit que pour me mander qu'il venoit de députer Bullion et Bellujon, chargés de ses ordres à Lesdiguières, et pour me demander le mandement nécessaire pour faire marcher du canon du côté d'Orange. Je me doutai, à la réception de cette lettre, de ce qui étoit arrivé, et je mandai incontinent au Roi tout ce que je connoissois des sentimens de Blaccons. Je lui conseillai, et même je le priai de n'envoyer à Orange qu'un simple exempt de ses gardes, sans mettre ainsi Lesdiguières vis-à-vis de son ennemi.

Cet avis venoit trop tard. Lesdiguières, usant du pouvoir que le Roi lui donnoit, n'écouta que sa haine contre Blaccons, et envoya signifier impérieusement à ce gouverneur et aux habitans, l'ordre qu'il avoit de sa Majesté qu'on lui remît la place. Il y ajouta du sien, que, s'ils n'obéissoient pas, il en rendroit compte au Roi. Pendant ce temps-là, il écrivit à ce prince, le 24 juillet, qu'il ne se mette point en peine, parce qu'il saura bien réduire le gouverneur d'Orange, sans que rien branle dans la province. Ne diroit-on pas que Lesdiguières craint de ne pas trouver assez de résistance? Blaccons, qui ne s'étoit pas attendu à cette insulte, dépêcha incontinent deux courriers l'un sur l'autre au Roi, pour l'assurer qu'il étoit prêt de remettre sa place à telle personne que sa Majesté jugeroit à propos, quand même cette personne seroit catholique. Cette démarche avoit

pour objet de faire changer d'avis au Roi sur Lesdiguières, par les conseils de ceux que Blaccons savoit devoir l'appuyer auprès de sa Majesté, et de suspendre la marche de Lesdiguières, qu'il ne doutoit point qu'il ne dût s'approcher au plutôt. Blaccons avoit beaucoup plus d'ennemis à la cour, que d'amis. Ils trouvèrent dans son action, et y firent trouver à Henri une grande disposition à la désobéissance et à la peur, ce qui assurément étoit bien gratuit de leur part.

Le Roi ne voulut pourtant point, malgré tous les conseils violens qu'on lui souffloit, se porter tout d'un coup à l'extrême contre Blaccons. La réponse qu'il lui fit, fut de lui envoyer un exempt de ses gardes, protestant, avec trois ou quatre archers de la garde, lui dire, qu'en attendant qu'il en eût été autrement ordonné, sa Majesté vouloit qu'il mît sa place comme en séquestre entre les mains de l'exempt, et qu'il vînt trouver le Roi, dont il obtiendroit toute sorte de satisfaction et de traitemens honorables; et en même temps Henri fit dire par Bullion à Lesdiguières, que si Blaccons satisfaisoit à ce dernier ordre, il demeurât tranquille à Grenoble, et qu'il ne prît le parti de la force, que supposé que ce gouverneur fît refus d'obéir. Il lui envoyoit, à cet effet, des commissions pour mettre sur pied dix compagnies de deux cents hommes chacune, pour se servir des cinq compagnies du régiment de du Bourg, aussi mises à deux cents hommes, de soixante où elles étoient auparavant, et pour faire marcher du canon à

proportion ; c'est que les courtisans avoient persuadé à sa Majesté, que Blaccons ne se rendroit point à sa proposition. Lesdiguières, qui avoit déjà mandé à ce prince, que le canon de sa province de Dauphiné étoit sans affûts, demanda qu'on lui en envoyât au plutôt, parce que cela seroit trop long ; qu'on lui en fournît de l'arsenal de Lyon, qu'on pouvoit aisément faire descendre par le Rhône. Il n'avoit pas envie apparemment de dégarnir ses places ; ce fut ce qui obligea encore sa Majesté de m'écrire, afin que je donnasse au lieutenant-général d'artillerie du Lyonnais et du Dauphiné, les ordres conformes à ce que demandoit Lesdiguières. Je convins qu'à la rigueur le Roi prenoit assez de mesures pour mettre auprès des protestans la justice et même la modération de son côté ; mais je ne goûtai ni ces préparatifs extraordinaires, ni cette nouvelle dépense inutile. Aussi en respectant, comme je le devois, les ordres que sa Majesté me donnoit, je crus pourtant devoir m'opposer à ce que vouloit Lesdiguières, surtout par rapport au canon de Lyon, que je trouvois beaucoup mieux dans cette ville, qu'en aucune du Dauphiné.

Je ne sais comment Henri put tant tarder à s'apercevoir que Lesdiguières n'avoit cherché qu'à se faire autoriser, pour poursuivre à outrance un homme à qui il vouloit du mal. Sitôt qu'il crut pouvoir le faire avec quelque ombre de justice, il y ajouta plusieurs démarches de son chef, qui firent que la chose avoit bien changé de face, avant

l'arrivée des courriers de sa Majesté, au lieu de leurs dépêches. Il étoit déjà à la tête d'un corps de troupes, à deux lieues d'Orange, d'où il envoya sommer fièrement Blaccons de le recevoir dans cette ville. Bouillon, à son retour du Dauphiné, chercha à justifier Lesdiguières de cette démarche précipitée (c'est le moindre nom qu'on puisse lui donner), en disant qu'il ne l'avoit faite, que dans l'intention de commencer toujours à régler les affaires du château, de faire une réforme dans la garnison, et d'écarter quelques gens de guerre, levés par les officiers du prince d'Orange. Il n'est pas surprenant que Lesdiguières passant ainsi son pouvoir, Blaccons ne vît plus en lui qu'un ennemi qui poursuivoit sa querelle particulière. Il lui fit une réponse qui l'obligea à se retirer à Montelimart avec un peu de confusion. C'est dans le ressentiment que cette retraite causa à Lesdiguières, qu'écrivant à sa Majesté, pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé, il ne garda plus de ménagement, et qu'il accusa Blaccons de tout ce qu'il voulut. Celui-ci fit aussi porter ses plaintes par son courrier. Il chargea Lesdiguières d'avoir cherché dès long-temps à se rendre maître d'Orange, au moyen d'une intelligence avec un ministre nommé Maurice. Les partisans de Lesdiguières à la cour, rétorquèrent ce reproche contre Blaccons, en disant qu'on justifieroit par une lettre qu'il avoit écrite à son beau-frère, qu'en même temps qu'il faisoit au Roi des assurances de son obéissance, et qu'il mandoit si

poliment à Lesdiguières qu'il pouvoit venir à Orange, il étoit dans des dispositions toutes contraires. Je ne me rends caution ni de l'une, ni de l'autre accusation.

Quoi qu'il en soit, pendant que cette brouillerie retardoit la conclusion de l'affaire d'Orange, celle de l'assemblée de Châtellerault finit. On y vit arriver avec plaisir les deux brevets que sa Majesté avoit chargé Fresne de m'envoyer; ils sont datés du 4 août 1605. Le Roi y paroît les accorder aux protestans comme une grace qui doit les confirmer dans le respect et la fidélité qu'ils lui doivent. En les remettant à l'assemblée, je déclarai que l'intention de sa Majesté étoit qu'elle se séparât, après qu'elle auroit entendu par ma bouche les dernières volontés du Roi, afin de ne pas tenir plus long-temps les esprits en suspens dans les provinces, où je savois que les différens bruits du résultat de l'assemblée causoient une altération pareille à celle de deux partis qui sont prêts à en venir aux mains. J'enjoignis aux députés, lorsqu'ils seroient retournés dans leurs provinces, d'y représenter avec sincérité la manière dont le Roi et ses ministres avoient agi et traité avec eux, et de se tenir bien éloignés de la conduite pleine d'irrévérence et de calomnie avec laquelle on s'étoit comporté dans l'assemblée de Gap. Je fis une espèce de récapitulation justificative de tous les ordres et des demandes du Roi. J'empêchai qu'il ne se composât dans la séparation, quelque nouveau cahier de demandes. En leur défendant

expressément, de la part du Roi, de convoquer de leur chef aucune assemblée générale, je leur dis que sa Majesté ne les leur refuseroit pas toutes les fois que le sujet le requerroit ; mais je leur fis sentir en même-temps qu'elles alloient être beaucoup plus rares qu'elles n'avoient été par le passé. Je n'oubliai pas d'ajouter que Henri n'entendoit par là préjudicier en aucune manière à la tenue des colloques et synodes ordinaires, restreints purement aux matières ecclésiastiques. Je finis, en réitérant la défense d'entretenir aucun commerce avec toutes les personnes que sa Majesté tenoit pour suspectes. Je fus satisfait des sentimens que je remarquai dans tous les cœurs ; et ce qui me fait croire que je ne me trompai point, c'est que l'assemblée fit une délibération pour envoyer remercier le Roi de sa bienveillance, et l'assurer de son respect inviolable. On voulut savoir auparavant si sa Majesté approuveroit cette démarche, et la réponse ayant été telle qu'on se la promettoit, les députés nommés à cet effet, partirent pour aller s'acquitter de ce devoir.

Je partis moi-même, le propre jour de la clôture de l'assemblée, le Roi m'ayant mandé par Sillery, que je pouvois le faire, et m'ayant même témoigné plus d'une fois qu'il sentoit combien ma présence étoit nécessaire pour les affaires de son conseil. Ce prince voulut bien m'écrire, uniquement pour me louer et me remercier du service qu'il disoit que je venois de lui rendre.

Quelque pressé qu'il se montrât de me revoir auprès de lui, il me donnoit pourtant la permission de passer par mes terres de Berry, ce que je ne jugeai pas à propos de faire, pour ne pas laisser accumuler plus d'affaires que je n'en aurois pu vider. Telle fut l'issue d'une assemblée, sur laquelle tout le monde avoit les yeux ouverts. En examinant bien le fond de mes sentimens, je trouvai que le désespoir qu'elle causa à un très-petit nombre de mes confrères, ne troubloit point et ne devoit point troubler la satisfaction que j'en ressentis, parce que je ne pus me faire convenir d'autre chose, sinon que j'avois mieux servi ma religion et eux-mêmes, par des procédés de modération et de paix, que ne l'auroit fait leur zèle aveugle et impétueux. Du Plessis put sentir ces raisons, dans la lettre que je lui écrivis, quoique mon principal objet fût de lui indiquer une grande partie de ses torts. Il se justifia auprès de moi, par une réponse fort étudiée, qu'il crut devoir aussi envoyer au Roi, jointe à ma lettre, comme pour faire voir qu'il n'avoit laissé aucun des chefs d'accusation, sans l'effacer.

Je vins rendre compte de ma gestion au Roi. Ce prince, au partir de Monceaux, où il avoit eu quelques légers accès de goutte, étoit revenu sur la fin de juillet à Paris, d'où il alla passer les huit premiers jours d'août à Saint-Germain. Il y fut tourmenté par une fluxion sur la joue et sur les dents, qu'il n'eut pas plutôt fait percer dans la bouche, qu'il fut guéri. Cet accident l'obligea de

reprendre les eaux, qui, avec la diète, étoient son grand remède. Je le trouvai à Fontainebleau, où il s'étoit acheminé de Saint-Germain. Il m'embrassa deux fois avec mille caresses : il permit que mes secrétaires et toute ma suite que j'avois avec moi lui fissent la révérence, et m'ayant encore une fois tenu étroitement serré entre ses bras, il me mena dans la longue galerie du jardin des Pins, où nous eûmes ensemble un entretien de deux heures.

Il commença par m'instruire de tout ce qu'il pouvoit y avoir de nouvelles intéressantes dans les pays étrangers, et ensuite de ce qui s'étoit passé pendant mon absence, soit dans le conseil par rapport aux finances, soit à la cour, où les brouilleries domestiques, qui s'étoient fortement réveillées, lui avoient fait désirer plus de vingt fois, disoit-il, que je fusse auprès de lui. Il me questionna à mon tour sur différentes particularités de mon voyage, et particulièrement sur les dispositions où j'avois pu connoître qu'étoient, et les églises protestantes, et quelques-uns des chefs du parti, qu'il me nomma. Je le comblai de joie, par les preuves que je lui donnai pour celles-là, d'une soumission volontaire, qui l'assuroit dans les autres d'une obéissance forcée. Je lui fis toucher au doigt, que Lesdiguières, ce particulier dont il exaltoit tant les forces, l'argent, les places et la capacité, qui troubloit le repos de son maître, par la crainte que ses procédés équivoques ne se terminassent à la fin par une infidélité décla-

rée, étoit pourtant si foible en toutes manières, que si sa Majesté marchoit droit à lui, avec une armée seulement de six mille hommes, sans s'arrêter à aucune place, elle le pousseroit d'abord jusqu'à son dernier retranchement, où rien ne pourroit le sauver de tomber entre ses mains. Ce qu'il n'étoit pas à propos de faire actuellement contre Lesdiguières, parce qu'il n'en avoit pas encore donné un sujet suffisant. Je montrai au Roi qu'il étoit temps, et de la dernière conséquence pour l'extinction de la rebellion, de l'entreprendre contre le duc de Bouillon, en prenant seulement la précaution de ne mettre en la place des lieutenans qu'on ôteroit de ses villes, que d'autres lieutenans protestans. Je me rendis caution qu'aucune de ces places ne donneroit la peine qu'on la battît avec le canon.

Ces considérations déterminèrent enfin Henri, quoique toujours avec un peu de difficulté, à ne pas différer plus long-temps ce voyage dans les provinces méridionales de la France, dont il a déjà été fait mention. Les deux objets qu'il s'y proposa, et qui lui firent prendre sa route du côté de l'Auvergne et du Limousin, furent de s'emparer de toutes les places du duc de Bouillon, et de donner des exemples de justice si terribles contre ceux qui se trouveroient convaincus d'avoir conspiré contre l'Etat, qu'il étouffât toutes les semences de révolte pour l'avenir. Pour le premier, il fit envoyer au duc d'Epernon des commissions pour lever jusqu'à trois mille hommes de

pied. Il augmenta jusqu'à pareil nombre le régiment de ses gardes, et destina pour l'accompagner, un escadron de huit ou neuf cents chevaux de compagnies réglées, tant gendarmes, que chevau-légers. Pour le second, il se proposa de tenir les Grands-jours, et d'en faire rendre et exécuter les arrêts par une chambre de justice, qu'il meneroit avec lui, afin que rien ne retardât le cours de sa justice. Cet appareil étoit en effet absolument nécessaire dans les provinces où il semble que l'air contagieux des dissentions civiles se fût concentré, lorsqu'il étoit dissipé presque partout. L'affaire d'Orange demandoit aussi cette démarche, qu'on ne pouvoit faire d'ailleurs dans un temps plus favorable, les affaires de Flandre et d'Angleterre donnant cette année un loisir qui pouvoit n'être pas de longue durée.

Je fis remarquer au Roi, que ce voyage devant être achevé avant la fin d'octobre, il ne souffroit pas un moment de retardement. Henri trouva encore que je le pressois un peu trop instamment, mais enfin il se résolut à tout. Nous réglâmes ensemble que sa Majesté prendroit par la Loire, avec ses troupes de pied et de cheval, pendant qu'avec un train d'artillerie de deux canons, deux coulevrines et deux pièces bâtardes, je m'acheminerois de mon côté par Montrond, qui est le chemin le plus droit. Je laissai Henri s'occuper de ce qui regardoit les gens de guerre, et je m'en retournai à Paris, mettre ordre aux affaires du

conseil, le plus expéditivement qu'il étoit possible, et pour nommer les membres de la chambre des Grands-jours, qu'il étoit nécessaire de faire partir les premiers.

On s'imagina à la cour et au conseil, qu'il en seroit de ce voyage, comme de celui de Provence, l'année précédente. L'ordre d'un départ si prochain, et dans une saison encore plus avancée, fournit mille nouvelles raisons aux sensuels et aux paresseux. Lorsqu'on vit que Henri étoit inflexible, on se disposa à le suivre, en maudissant bien des fois celui qu'on accusoit de lui en avoir donné le conseil. Mais ce fut une vraie consternation parmi les partisans du duc de Bouillon, qui n'avoient pas fait, comme on l'imagine aisément, le moins d'efforts pour détourner l'orage. La Chapelle-Biron (1) et Giversac, qui y tenoient les premiers rangs, comme ayant le plus touché d'argent espagnol, prièrent le sieur de Foussac (2) de venir en cour assurer sa Majesté qu'ils étoient prêts de lui donner toutes les marques qu'elle exigeroit de leur obéissance. Il n'y eut que ceux de Turenne qui firent quelque démonstration de vouloir se défendre. Rignac (3) et Bassignac se jetèrent dans cette place. On y assembla des munitions, et on y logea toute l'artillerie sur les plate-formes. Cet

---

(1) Charles de Charbonnieres, sieur de la Chapelle-Biron. Marc de Guignac, sieur de Giversac.

(2) Raimond de Sognac, sieur de Foussac.

(3) Pierre de Rignac. Gédéon de Bassignac, ou Vassignac.

avis fut donné par le même Foussac et par Baumevielle, qui dépêcha à sa Majesté le sénéchal de Brive; mais tout cela se faisoit avec tant de frayeur, que le Roi, qui avoit voulu que d'Epernon et Roissi (*) s'avançassent toujours avant lui de ce côté-là, avec ses troupes, ne jugea pas à propos de leur joindre le régiment des gardes, qu'il avoit d'abord destiné à les accompagner.

Foussac donna encore quelques autres avis, répondant à ce qu'avoit dit Rodelle, de l'état de la révolte des provinces de Limosin, de Périgord et de Quercy. On sut, par lui, que la raison pour laquelle un grand nombre de gentilshommes de ces provinces, qui devoient venir se jeter aux pieds de sa Majesté, ne l'avoient point fait, c'est qu'ils en avoient été dissuadés par l'Aubagnac, venant de Sedan, et que plusieurs d'eux avoient encore touché tout nouvellement de l'argent d'Espagne, par la Guienne. Le duc de Bouillon, sous le nom duquel cet argent étoit donné, leur avoit fait dire en même temps de ne pas prendre l'alarme, ni perdre courage, parce qu'il s'engageoit à faire toute autre chose encore pour eux, avant le mois d'octobre; que ses amis, c'étoient ses termes, le verroient plutôt qu'ils n'espéroient, et ses ennemis, plutôt qu'ils ne souhaitoient. Il leur imposa par des paroles si magnifiques. Foussac assuroit pourtant qu'il n'étoit pas venu d'Es-

(*) Jean-Jacques de Mesme, seigneur de Roissi.

pagne plus de dix ou douze mille écus; mais Bouillon, payant toujours de hardiesse, au défaut d'argent, leur avoit fait entendre en grand seigneur, que cette somme médiocre ne leur étoit envoyée que pour être distribuée à leurs amis subalternes, et que pour eux, ils en toucheroient de beaucoup plus fortes. Ils avoient été assez simples pour le croire, et n'avoient plus parlé après cela de faire demander leur pardon. Le Roi fit donner à Foussac deux cents écus pour son voyage, et le renvoya sur les lieux.

Il partit lui-même de Paris, le 15 ou 16 septembre (*), escorté du régiment des gardes, et de l'escadron dont j'ai parlé, en tirant du côté d'Orléans, pendant que je prenois la route convenue. Il n'étoit encore qu'au Hallier, qu'il vit déjà des fruits de son voyage. Deux gentilshommes de Quercy, nommés Causse et Brigantin, vinrent en cet endroit lui demander pardon pour cent vingt autres gentilshommes. Ils offrirent pour le mériter, de déposer en justice tout ce qu'ils savoient des démarches de Bouillon, et d'en soutenir la vérité à la pointe de leurs épées et aux dépens de tout leur sang. Ces deux députés révélèrent encore tout ce qui avoit été comploté par Rignac et Bassignac, pour le duc de Bouillon, entr'autres le dessein de s'emparer de Ville-Neuve en Agenois,

(*) Voyez sur ce voyage de Henri IV, en Limosin, de Thou, liv. 34, le Mercure français, *année* 1605, et l'original d'une lettre écrite par Henri IV à M. de Rosny. *Cabinet de M. de Sully.*

qui ne pouvoit certainement être coloré d'aucun prétexte par Bouillon. Comme c'est aussi en cet endroit que sa Majesté eut le premier avis des tentatives que d'Entragues faisoit pour tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, que j'ai rapportées en leur lieu, elle me donnoit rendez-vous à Orléans, où elle devoit arriver le surlendemain, qui étoit le samedi 24 septembre, et me conseilla cependant d'envoyer l'artillerie à Argenton, par où ce prince devoit passer. Cela ne fut point exécuté, parce qu'il me fut impossible de me rendre à Orléans. Sa Majesté goûta les raisons que je lui en apportai. Je ne laissai pas de lui donner par écrit le conseil qu'elle me demandoit, et qui n'avoit rien de différent de la conduite que je l'avois souvent sollicité de tenir à l'égard de d'Entragues.

Henri arriva au jour marqué à Orléans, et en partit le lundi 26 septembre. Il évita le chemin du Berry et de la Sologne, à cause du peu de vivres qu'il auroit trouvé dans cette stérile contrée, et des maladies dont on lui dit qu'elle étoit remplie. Il tourna du côté de Blois, d'où devant s'avancer par Montrichard, il me donna encore rendez-vous à Loches, montrant une extrême envie de s'aboucher avec moi sur les affaires présentes. Jusque-là il n'avoit encore rien vu, ni reçu de la part du duc de Bouillon; au contraire, la résistance de Rignac et de Bassignac dans Turenne et Sincerai (*), se confirmoit; on mandoit même

(*) Ou Saint-Seré.

de Metz, que Bouillon pourroit bien être secouru d'ailleurs. L'électeur Palatin avoit fait venir, disoit-on, ses colonels et capitaines sur le bruit de l'expédition du Roi, et le gouverneur de Luxembourg faisoit des préparatifs et amassoit des hommes. D'Epernon pressoit sans cesse le Roi de s'avancer, et demandoit avec quelque sorte de chagrin, des officiers et des vivres pour les recrues, qu'il disoit avoir eu beaucoup de peine à faire. Sa Majesté me renvoya cette affaire, pour y donner ordre par d'Escures, ou tels autres officiers et habitans des lieux; et quant à la résistance de Bouillon, elle s'y tint préparée, quoiqu'elle n'y trouvât aucune apparence.

En effet, ce prince étoit à peine arrivé à Blois, qu'il y reçut un courrier du duc, chargé d'une lettre datée de Sedan, du 20 septembre, dans laquelle il mandoit au Roi, après les protestations accoutumées de désespoir d'avoir déplu à sa Majesté, et de ses dispositions à réparer sa faute au prix de son sang, qu'il n'a jamais eu la moindre pensée de résister à ses ordres, ni à sa personne; qu'il a commandé de la manière la plus absolue à ses lieutenans, de la recevoir dans toutes ses villes et ses maisons; ordre inutile, ajoutoit-il, parce qu'aucune des personnes à lui, ne regardoit ce prince que comme son souverain maître; qu'il auroit souhaité de tout son cœur d'être à portée de lui en aller lui-même présenter les clefs, en lui demandant humblement la faveur de le recevoir en grace. Le Roi parut satisfait du procédé

du duc de Bouillon ; il trouva pourtant qu'il y manquoit que Rignac et Bassignac, si grièvement chargés, fussent venus en personne justifier leurs actions. Blanchard (*), celui de tous que Henri souhaitoit le plus de voir, parce que personne n'entroit plus avant dans la confidence de Bouillon, dont il étoit intendant, et n'avoit plus de connoissance de tout le parti, ne paroissoit point non plus. Ce prince crut donc ne pouvoir point discontinuer sa marche, du moins jusqu'à Limoges, pour voir jusqu'où les lieutenans de Bouillon pousseroient la désobéissance ; cependant Blanchard arriva à Blois, avant que sa Majesté en fût partie, et ce qui lui fit encore plus de plaisir, c'est qu'il y vint de lui-même et dans le dessein d'obtenir son pardon par sa sincérité.

Blanchard dévoila en effet tout le mystère de l'intrigue. Il avoua qu'en secondant de toutes ses forces, comme il convint l'avoir fait, les mauvaises intentions du duc son maître, il avoit toujours été réduit à la ruse d'exagérer les faits, de grossir les objets, et de faire des promesses mille fois au-dessus de ce qu'on savoit bien pouvoir tenir : en sorte que l'exécution avoit toujours été aussi éloignée, qu'on avoit affecté de la dire prochaine et avancée. Cette déposition de Blanchard parut à sa Majesté d'une si grande conséquence, qu'elle la lui fit donner par écrit. Elle commença enfin à se sentir convaincue de la vérité de mon

(*) Jean de Blanchard.

opinion, à laquelle elle s'étoit long-temps refusée, que le parti de Bouillon ne faisoit tant de bruit, que parce qu'il ne pouvoit rien faire que du bruit. Henri ne voulut point encore après cela, ni s'arrêter, ni désarmer, afin de ne voir apporter aucune modification à ses volontés. Il lui revenoit qu'on disoit parmi les protestans, que les places du duc de Bouillon ne lui appartenoient pas plus qu'au parti entier, ayant été données pour villes de sûreté, et gardées comme telles, par des officiers de la religion : ce prétexte pouvoit cacher un refus. Il lui parut plus sûr de ne licencier ses troupes et ses équipages, qu'après que Villepion, qu'il avoit nommé pour prendre en son nom possession de Turenne, auroit été reçu dans cette capitale du duc de Bouillon. J'avois écrit à la Cailaudière, qu'il pouvoit congédier la cavalerie. Sa Majesté me fit révoquer cet ordre, et partit de Blois au commencement d'octobre, pour se rendre à Tours; car la marche par Montrichard et Loches avoit encore une fois été changée.

La commodité de la rivière et du château du Plessis, détermina aussi la Reine qui étoit venue à Blois avec sa Majesté, à passer jusqu'à Tours. Le Roi, en me faisant part de ce nouveau changement, me manda qu'après que cette princesse se seroit séparée de lui, pour s'en retourner à Paris, il continueroit par la Haye jusqu'à Châtelleraut, où je lui avois fait savoir que je pourrois l'aller trouver. Tout cela s'exécuta. A mesure que sa Majesté avançoit, tout s'aplanissoit devant elle,

Villepion fut reçu dans Turenne sans la moindre difficulté; et avant que Henri fût à Limoges, toutes les autres places de la dépendance du duc de Bouillon furent remises de même aux officiers que sa Majesté y envoya représenter sa personne : c'étoit pour se conformer à l'exemple du duc, qui continuoit de dire hautement, qu'il n'avoit jamais eu de part aux troubles de la province, et qu'on ne l'en avoit accusé, que par pure calomnie. Bassignac se distingua par son obstination. Il se déguisa, en se faisant couper la barbe, et se sauva à Sedan par Genève.

Ne restant plus rien à faire pour les armes, la chambre des Grands-jours commença ses fonctions. Le Roi n'en attendit pas la fin. Il s'ennuyoit à Limoges, il en partit, après un séjour de huit jours, c'est-à-dire, à la mi-octobre, et revint à Paris en poste. Il me laissa dans cette province, chargé de toute son autorité, tant pour le licenciement des troupes, que pour les affaires criminelles; ce qui m'y retint dix jours entiers après lui. On remonta jusqu'à la source de la révolte; on en rechercha les premiers moteurs, et si bien, que rien ne branla dans la suite. Il parut suffisant d'abattre dix ou douze têtes des plus échauffés. Les plus considérables furent les deux Luquisses, gentilshommes languedociens, dont il a été parlé, et (*) Meirargues, parent des Joyeuse, pour avoir

(*) Louis d'Alagon, ou mieux de Lagonia, baron de Meirargues, fut arrêté à Paris, dans le cloître de Saint-Germain, avec le secré-

entrepris de livrer aux Espagnols, celui-ci Marseille, et ceux-là Narbonne. Je ne doute point qu'après cela la haine des protestans pour moi n'ait monté à son comble. Je ne puis que les plaindre de l'injustice de ce sentiment, qui pourtant ne passa pas à tous. Le suffrage et l'amitié du seul Théodore de Beze me consoleroient et me tiendroient lieu de mille autres.

Ce vénérable vieillard, qui exerçoit le ministère de pasteur à Genève, tomba malade sur la fin de cette année; il étoit dans sa quatre-vingt-septième année. Au moment de la grande éclipse de soleil, qui a rendu celle-ci mémorable (*), sa

taire de l'ambassadeur espagnol, et décapité le 19 décembre. Son corps mis en quartiers, fut attaché aux quatre principales portes de la ville, et sa tête portée à Marseille, où elle fut aussi exposée au bout d'une pique, sur la principale porte. Le Roi fit relâcher le secrétaire espagnol, sans attendre la décision de la question qu'on agita fortement, s'il est permis d'abandonner à la justice un ambassadeur résident, ou tel autre agent étranger, et ceux de leur suite, lorsqu'ils violent le droit des gens : *Mss. royaux*, 8477. Voyez encore cette question discutée, et les discours que Henri IV tint à ce sujet à l'ambassadeur d'Espagne : *Mémoires de Nevers, tome 2, page* 88; *Math. tome* 2, *livre* 3, *page* 689, *et autres historiens.*

(*) Arrivée le 2 octobre, selon M. de Thou, et le 3, selon le Mercure français, à une heure après-midi. Elle dura environ deux heures, et pendant une demi-heure, l'obscurité fut aussi grande qu'elle peut l'être : le Grain dit que, pendant deux heures et demie, on auroit eu de la peine à lire et à écrire sans chandelle. L'Etoile, non plus que M. de Sully, n'est pas guéri du préjugé populaire sur les éclipses. « Plusieurs étranges et diverses maladies, dit-il, régnèrent à Paris en cette saison; et avec l'éclipse, qui advint le 12 de » ce mois, s'éclipsèrent beaucoup de personnes, qui depuis n'ont » été vues; les dyssenteries surtout furent dangereuses et mortelles à

maladie qui avoit été jusque-là fort peu de chose, augmenta si considérablement, qu'il ne vécut plus que peu de jours, ayant conservé jusqu'au dernier instant toute la fermeté de son esprit, dans un corps exténué et presqu'éteint. Il se fit lever, pour faire à Dieu les prières les plus ferventes, et aux assistans de touchantes exhortations : cela fait, il se recoucha dans son lit, où il expira sans douleur, et par le seul effet de l'épuisement de la nature. Il ne m'oublia pas dans ces momens; et croyant me devoir quelque reconnoissance de la visite que je lui avois faite à Genève, et du service que je lui avois rendu, en le présentant à sa Majesté à la tête des autres députés de sa ville, il recommanda à Deodati de m'offrir de sa part son livre intitulé, *Trésor de piété :* c'étoit le Nouveau Testament, traduit de sa façon, avec des notes, qui jointes aux autres versions anciennes et nouvelles, formoient un ouvrage complet. Il s'étoit livré à ses sentimens pour moi, dans la dédicace qu'il m'en faisoit à la tête du livre. Deodati, pour satisfaire à cette dernière volonté de Beze, m'envoya dans le mois de novembre le livre, avec une lettre, d'où je tire ces circonstances.

Je finis celui du voyage de sa Majesté, par un démêlé que j'y eus avec M. le comte de Soissons,

---

» ceux qui s'en trouvèrent atteints, et plus ailleurs qu'à Paris, car » il en échappoit fort peu », *année* 1605. Le même dit que Beze mourut le lendemain de l'éclipse.

suivi d'un second avec le duc d'Epernon. M. le comte ayant eu quelque pique contre le Roi en partant de Paris, jugea à propos de s'en venger sur moi. Je laissai mon équipage d'artillerie suivre le droit chemin de Limoges, pour venir, comme je l'ai dit, trouver sa Majesté à Châtelleraut. M. le comte donna ordre à son fourrier de venir avec les maréchaux des logis qui étoient actuellement occupés à marquer le logement du Roi, de s'informer de celui qui m'étoit réservé, et de le prendre pour lui, en le marquant malgré toute opposition. Cela étoit beaucoup plus aisé à dire qu'à faire. Un grand nombre de gentilshommes de la province, aussi-bien informés que moi des droits du gouverneur, se trouvèrent présens, lorsque le fourrier de M. le comte voulut exécuter son ordre, et ils l'en empêchèrent, sans même que je le susse. M. le comte de Soissons ne manqua pas d'en aller aussitôt porter ses plaintes au Roi, et il ajouta, pour grossir une offense qu'il disoit toucher à son honneur, que j'avois fait battre ses fourriers.

Le Roi lui donna peu de satisfaction, connoissant son humeur; mais M. le comte fit tant de bruit, et assura le fait si positivement, que Henri m'envoya d'Escures, pour savoir comment la chose s'étoit passée. Je ne pus lui dire autre chose, après être allé aux informations, sinon, que s'étant trouvé devant mon logis plus de cinquante gentilshommes poitevins, ils avoient élevé tous ensemble la voix, et tout au plus menacé le four-

rier de M. le comte, s'il vouloit passer plus avant. M. le comte de Soissons persista à vouloir que je lui eusse fait une insulte, et que le Roi lui en fît justice. Il ne trouva personne de son côté, et Henri chercha par toutes sortes de raisons, à lui faire connoître le peu de fondement de sa plainte. Il lui dit, qu'outre le droit ordinaire, qui fait qu'un gouverneur ne le cède dans sa province qu'à la seule personne de sa Majesté, j'avois aussi en qualité de grand-maître de l'artillerie, celui de me faire donner le premier quartier après le Roi, lorsque sa Majesté marche en corps d'armée : bien plus, que mon logement pouvant être dans tout ce premier quartier, qui est à la disposition du grand-maître, personne n'en pouvoit prétendre aucun, ni le faire marquer, que de mon consentement; que pour dernière raison, les maréchaux des logis de sa Majesté ayant mis au mien la marque ordinaire qui l'assure au Roi, ce sont ces mots, *en la main du Roi*, le fourrier de M. le comte avoit par respect dû s'en abstenir.

Aucune de ces raisons ne plut à M. le comte, et il fallut que Henri s'avisât d'un expédient, propre à nous satisfaire tous deux. Cet expédient étoit que, venant à mon ordinaire baiser la main de sa Majesté, j'irois ensuite en faire autant à M. le comte, et lui offrirois par pure politique mon logement; que M. le comte me rendroit politesse pour politesse, et le refuseroit. Tout cela fut exécuté, mais seulement de ma part. M. le comte usant d'une basse finesse, dont il tira en-

suite une vanité encore plus basse, me laissa tout faire, sans y répondre, et se mit en possession de mon logement, parce qu'honnêtement je ne pouvois me dédire : mais sa joie, et les railleries dont il l'assaisonnoit, ne durèrent que jusqu'au lendemain.

Comme il passoit dans la rue où je m'étois logé, suivi seulement de deux gentilshommes, parce qu'il alloit joindre sa Majesté pour la chasse, il trouva cette rue remplie de deux cents gentilshommes, qui m'attendoient aussi à cheval, et qui du plus loin qu'ils le virent venir, se mêlant ensemble comme par manière de jeu, bouchèrent si bien le passage, que son écuyer ne put le lui faire ouvrir. Il avoit beau crier, *place, messieurs, place à M. le comte;* sans faire semblant de l'entendre, ils élevoient leur voix plus confusément encore : quelques-uns cependant, rappelant l'aventure de la veille, dirent entre leurs dents, qu'on ne délogeoit point un gouverneur de province, dans celle où il tenoit la place de sa Majesté. M. le comte fut plus d'un quart d'heure avant que le passage lui fût rendu libre, et il eut encore le déplaisir, que pas un de ces gentilshommes ne lui ôta le chapeau : nouvelles plaintes au Roi, qui pour ce coup lui dit, qu'il ne pouvoit rien faire, que d'en être bien fâché ; qu'il n'iroit pas, par complaisance pour lui, faire d'inutiles recherches parmi quatre ou cinq cents gentilshommes, dont il ne pouvoit en désigner un seul, et qui d'ailleurs avoient cru pouvoir tirer cette revan-

che d'un tour dont ils se tenoient tous offensés.

M. le comte ne trouva que le duc d'Epernon qui entrât dans son ressentiment, parce qu'il en avoit alors lui-même un violent contre moi. Voici ce qui y donna lieu. Les Rochellois voyant que sa Majesté ne passoit pas fort loin de leur ville, pour lui marquer leur reconnoissance et leur soumission, lui firent une députation de tous leurs plus notables bourgeois. Le Roi m'ordonna de les amener à son audience, parce que c'étoit à moi qu'ils s'étoient adressés. Elle leur fut donnée en présence de toute la cour. Ils dirent qu'ils venoient supplier sa Majesté de ne pas passer si près de leur ville, sans leur faire l'honneur d'y entrer. Ils l'assurèrent que, quoiqu'elle fût à la tête d'une armée de catholiques, elle n'y seroit pas reçue avec moins de respect et de soumission, que lorsqu'elle y venoit autrefois à la tête des troupes de la religion, et que, si leurs portes n'étoient pas assez grandes, ils abattroient trois cents brasses des murailles, que sa libéralité leur donnoit tous les jours les moyens d'achever. Ils lui en présentèrent les clefs, avec un sentiment si naturel de joie et de sincérité, que le Roi en versa des larmes, les embrassa trois fois, et après s'être entretenu familièrement avec eux du vieux temps, les assura avec une cordialité toute charmante, qu'ils pouvoient compter d'avoir en sa personne un Roi protecteur de leur liberté, et ardent conservateur de tous leurs priviléges.

Au sortir de cette cérémonie, je rencontrai le

duc d'Epernon qui entroit chez le Roi, et je satisfis, sans penser à rien, à la question qu'il me fit sur ce qui venoit de se passer. Je fus bien surpris de lui voir prendre à ce récit, un air de courroux, mêlé de chagrin, et de ce qu'il me demanda ensuite fièrement, si je prétendois que la Rochelle fût de mon gouvernement, et en quelle qualité je m'étois chargé de présenter au Roi les députés de cette ville. Je n'ai jamais cru que ce fût s'abaisser, que de donner une explication à ses amis. Je lui répondis dans cet esprit, que c'étoit en qualité d'ancien ami de la ville, et en vertu de l'ordre que j'en avois reçu de sa Majesté. Il reprit avec la même vivacité, que la Rochelle étant comprise dans ses lettres de gouverneur, le Roi, les Rochellois et moi, nous avions également tort. Je ne pus m'empêcher de lui dire, que je croyois que les Rochellois trouveroient sa prétention singulière, mais qu'enfin c'étoit avec eux, ou plutôt avec le Roi, et nullement avec moi, qu'il avoit dû chercher une explication, parce que je n'avois agi que par son ordre, et sans aucune intention d'empiéter sur les droits de personne.

Je le quittai froidement après ces paroles, et il alla entretenir Henri de son mécontentement. Il en revint encore plus mal satisfait, et tout son recours fut d'aller mêler ses doléances avec celles de M. le comte. Les preuves que j'eus de tout ce qu'ils dirent ensemble de désobligeant pour moi, firent que, dans une brouillerie qui survint pendant

le séjour du Roi à Limoges, entre d'Epernon et d'Ornano, je pris le parti de d'Ornano. La colère de d'Epernon s'en enflamma encore davantage, et un troisième mécontentement y mit le comble. Il me demanda des assignations à son profit, pour le paiement du pain de munition, fourni par les villes et gros bourgs, aux gens de guerre qu'il avoit levés. Je ne crus pas devoir lui en donner sans en parler au Roi, qui, sachant aussi-bien que moi que cet argent resteroit dans la bourse de d'Epernon, au lieu d'être remis à ceux à qui il appartenoit, me défendit de le faire. Voilà l'écueil où vinrent échouer ces réconciliations, ces liaisons et ces sermens, qui avoient été capables de donner de l'ombrage au Roi.

De retour de Limoges, j'allai rendre compte à sa Majesté de l'usage que j'avois fait de l'autorité qu'elle m'avoit confiée. J'eus avec elle un entretien encore plus long, qu'au retour de Châtelleraut, et sur les mêmes sujets, politiques et brouilleries de cour; je la retrouvai de même à Fontainebleau, où elle étoit venue passer la fin du mois d'octobre et la moitié de novembre. La Reine s'y étoit aussi rendue : le Roi et elle se rencontrèrent en entrant dans la cour, elle dans sa litière, lui sur un cheval de poste. Il y perdit Larivière, son premier médecin, qu'il regretta extrêmement. Il donna sa place à du Laurens (*), qui étoit déjà

(*) André du Laurens étoit le quatrième premier médecin que Henri IV vit mourir depuis son avénement à la couronne, et comme

premier médecin de la Reine, et en chercha un autre pour cette princesse. Je n'arrêtai guères à Fontainebleau ; mille affaires m'attendoient à Paris, où Henri eut l'attention de me laisser, sans me rappeler de long-temps auprès de lui.

Je n'ai dit qu'une partie de celles que la reine Marguerite avoit à me communiquer, dans notre entrevue à Cercote. Dans le dessein où elle étoit de quitter son château d'Usson, pour venir faire sa demeure à Paris, elle voulut prendre mon conseil sur cette démarche, et savoir si elle seroit bien reçue à la cour, où il étoit nécessaire qu'elle allât, pour justifier qu'elle ne faisoit rien que du consentement de sa Majesté. Je l'assurai qu'elle y seroit regardée de très-bon œil par leurs Majestés ; je connoissois quels étoient leurs sentimens pour elle. Une simple assurance ne lui suffit pas, elle m'en demanda ma parole pour caution, que je lui donnai sans hésiter. De son côté, elle promit de suivre en tout mes conseils, afin que je n'eusse aucun reproche à lui faire, ni à essuyer à cause d'elle. Après ces engagemens réciproques, nous nous séparâmes, je pris la route de Châtelleraut, et Marguerite celle du château de Madrid, où elle devoit aller descendre.

---

il mourut aussi quatre ans après, Petit, médecin de Gien, qui lui succéda, fut le cinquième. M. de Sully ayant été prié de faire donner la place de du Laurens à Turquet, l'un des médecins ordinaires du Roi, mais qui étoit de la religion, répondit : *J'ai fait serment de ne parler au Roi, ni de médecin, ni de cuisinier.*

Outre le motif de la satisfaction de cette princesse, qui méritoit bien qu'on y contribuât, le Roi avoit une autre raison de consentir qu'elle quittât son séjour d'Usson (*); c'est le désir de se mettre lui-même en possession de ce vieux château, que sa situation dans un pays fort suspect, pouvoit rendre un jour une retraite de séditieux, comme avoit été celui de Carlat, afin de le faire sauter, comme on avoit fait celui-ci, supposé qu'il ne valût pas la peine d'être conservé. Pour cela, le Roi m'envoya ordre, après que Marguerite en fut partie, de faire descendre sur le lieu un commissaire intelligent et fidèle, et de lui faire faire une information exacte de l'état où étoit actuellement le château d'Usson, sans qu'il témoignât que ce fût à cette intention qu'il y étoit allé; mais comme la Varenne, revenu depuis peu d'auprès de cette princesse, témoigna à Henri qu'il lui fâcheroit qu'Usson fût démoli, du moins si peu de temps après sa sortie, ce prince me manda et me fit mander par Villeroi, de surseoir le départ du commissaire, jusqu'à ce qu'il eût vu la reine Marguerite. Ce second ordre seroit venu trop tard, si heureusement la personne sur laquelle

(*) Elle y avoit demeuré près de vingt ans. Au sortir d'Agen, d'où elle s'échappa, travestie en simple bourgeoise, et portée en croupe par Lignerat, elle vint demeurer à Carlat, château appartenant à un gentilhomme nommé Martas. Le marquis de Canillac l'enleva de ce château, et l'enferma dans celui d'Usson, où elle se plut tant, qu'elle en fit sa demeure, quoiqu'il ne tînt qu'à elle d'en sortir.

j'avois jeté les yeux, qui étoit un des meilleurs ingénieurs de tout le corps de l'artillerie, n'eût pas eu une maladie qui lui fit différer son voyage de quelques jours.

L'arrivée de la reine Marguerite, et l'accueil favorable qu'on savoit que Henri lui préparoit, donnèrent lieu à quelques-uns de ces discours peu mesurés qui sont le partage de la sotte populace. Le plus court étant de ne pas s'en apercevoir, le Roi ne changea rien à la réception pleine d'honneur et de distinction, qu'il avoit résolu de lui faire. Ce prince l'envoya visiter de sa part par M. de Vendôme et par Roquelaure, sitôt qu'il sut qu'elle étoit à Paris, en attendant qu'il pût y venir lui-même, car il étoit encore à Monceaux, et il en partit à cet effet. La Reine fit aussi la même civilité à la princesse, par Château-Vieux. Henri alla en personne, le 26 juillet, visiter la reine Marguerite au bois de Boulogne (*), où elle s'é-

(*) De là elle vint loger à l'hôtel de Sens, proche l'*Ave Maria ;* ensuite elle prit un hôtel au faubourg Saint-Germain, vis-à-vis du Louvre, où elle demeura jusqu'à sa mort. Cette princesse a été si fort décriée dans les libelles de ce temps-là, qu'on pourroit accuser M. de Sully de partialité, dans les louanges qu'il lui donne partout dans ses Mémoires, si son témoignage ne se trouvoit pas appuyé de celui de nos meilleurs historiens. Voici comme en parle après eux l'auteur de l'histoire de la mère et du fils : « L'abaissement de » sa condition étoit si relevé par la bonté et les vertus royales qui » étoient en elle, qu'elle n'en étoit point à mépris. Vraie héritière » de la maison de Valois, elle ne fit jamais don à personne, sans » excuse de donner si peu ; elle étoit le refuge des hommes de let- » tres, aimoit à les entendre parler, sa table en étoit toujours envi- » ronnée, et elle apprit tant en leur conversation, qu'elle parloit

toit logée, n'ayant fait que passer par Paris; il partit à sept heures du soir, et revint à dix. Tout se passa avec une égale satisfaction des deux parts. Le Roi parla à cette princesse du château d'Usson, elle consentit à ce qu'il lui proposa, et tout ce qui se fit à ce sujet, fut toujours après avoir demandé sur chaque chose l'agrément de Marguerite. Elle vint à son tour, le 28 du même mois, à Paris, voir la Reine, qui l'attendit et la reçut au Louvre. Elle alla ensuite, le 4 août, à Saint-Germain, rendre le même devoir à M. le

» mieux que femme de son temps, et écrivoit plus éloquemment » que la condition ordinaire de son sexe ne portoit. Enfin, comme » la charité est la reine des vertus, cette grande Reine couronnoit » les siennes par celle de l'aumône, qu'elle départoit si abondam- » ment à tous les nécessiteux, qu'il n'y avoit maison religieuse dans » Paris qui ne s'en sentit, ni pauvre qui eût recours à elle sans en » tirer assistance; aussi Dieu récompensa avec usure par sa miséri- » corde, celle qu'elle exerçoit envers les siens, lui donnant la grâce » de faire une fin si chrétienne ». *Tom.* 1, *pag.* 326. Voilà bien de quoi compenser quelques fautes de légéreté et de fragilité humaine, à quoi se réduisent les accusations faites contre cette princesse. Si l'on est curieux, au reste, de lire tout ce qui a été écrit pour et contre sur ce sujet, on peut consulter MM. de Thou, Dupleix, Mézerai, le P. Daniel, l'éloge des dames illustres du P. Hilarion de Coste, Bassompierre, le dictionnaire de M. Bayle, *au mot d'Usson*, et une infinité d'autres écrits. Elle mourut le 27 mars 1615, dans son hôtel du faubourg Saint-Germain, qui a été démoli depuis. Sa sépulture est dans l'église des Augustins réformés, nommés depuis, les Petits-Augustins, qu'elle avoit fondés. « Elle » fut grandement regrettée, disent les Mémoires de la régence de » Marie de Médicis; princesse pleine de bonté, et de bonne inten- » tion au bien et au repos de l'Etat, qui ne faisoit mal qu'à elle- » même ». Ce peu de paroles nous donne, je crois, l'idée juste qu'on doit se former du caractère de cette princesse, et se rapporte assez à ce qu'en a dit le duc de Sully.

Dauphin; elle y passa même quatre ou cinq jours avec leurs Majestés, Henri n'ayant point de plus grand plaisir que de voir ses enfans, comme ses fréquens voyages à Saint-Germain le font assez connoître. Enfin, elle s'en retourna le 11 au bois de Boulogne, sensiblement touchée de toutes les manières gracieuses de leurs Majestés pour elle.

Par les ordres qu'elle donna à ses officiers restés à Usson, Baranton, qui fut celui que sa Majesté envoya en faire la visite, ne trouva aucune opposition; au contraire, ils le firent tout d'abord maître du château; il en dressa son devis, et l'apporta au Roi, qui, persistant dans son premier dessein de le démanteler, m'ordonna de faire partir au plutôt pour cette exécution, un ingénieur, ou un commissaire d'artillerie. Je fus chargé, de sa part, de remercier Marguerite du bon cœur avec lequel elle avoit fait ce sacrifice, et de payer exactement la valeur de tout ce qui se trouva de munitions à Usson, que Marguerite avoit destinées au paiement de la garnison qu'elle y entretenoit, si cette princesse n'aimoit mieux abandonner à ses gens de guerre ces provisions de guerre et de bouche en nature.

Je mets fin aux Mémoires de la présente année par un article pour lequel je me tiens déjà sûr de l'approbation et des remerciemens des cœurs nés droits et sensibles. Dans toutes les villes considérables du royaume, particulièrement dans celles où il y avoit des arsenaux et des académies,

on tenoit aussi pour la jeune noblesse, école de toutes sortes de jeux et d'exercices, soit militaires, soit de simple adresse, et on ne les cultivoit en aucun endroit avec plus de soin qu'à Paris, où les cours de l'Arsenal destinées à cet usage, étoient remplies presqu'à toutes les heures du jour. J'ai toujours été là-dessus du sentiment de Henri, qu'il n'y a point de fondement plus solide, non-seulement de la discipline et des autres vertus militaires, mais encore de cette noblesse de sentimens et de cette élévation de cœur, qui donnent à une nation la prééminence sur toutes les autres. J'y assistois même lorsque je pouvois dérober un moment aux affaires, autant par goût, que parce que je croyois ma présence propre à donner de l'émulation.

Un après-midi de carnaval, temps le plus favorable à ces jeux, j'étois sorti de mon cabinet, pour me faire voir à toute cette jeunesse assemblée; j'arrivai fort à propos pour empêcher la suite de deux querelles, que ce faux point d'honneur dont on a bien voulu se rendre esclave en France, alloit rendre bien tragique; elles s'étoient élevées pour un rien, comme la plupart de celles dont on voit s'ensuivre ces catastrophes si sanglantes; mais le Roi, je suis fâché de le dire, tenoit si mal la main aux édits que quelques-uns de ses prédécesseurs avoient déjà donnés contre l'usage barbare du duel, qu'on voyoit tous les jours répandre beaucoup de sang pour des sujets très-légers.

Je crus devoir remontrer à ces jeunes gens, qui s'assemblèrent autour de moi, l'erreur où ils étoient sur le fait de la véritable valeur. C'est, leur disois-je, dans les lieux destinés à la guerre, et dans les actions qui ont pour objet le service de la patrie, qu'il est permis au courage de se montrer; celui dont on s'arme contre des amis, ou des compatriotes, au mépris de toutes les lois naturelles, divines et humaines, n'est que brutalité, démence et vraie foiblesse. Je m'aperçus que la morale que je prêchois étoit bien étrangère à de jeunes têtes échauffées par les bouillons du sang et de l'âge. L'un d'eux, qui voulut apparemment se donner auprès de ses camarades, un air de suffisance, ou de bravoure, prit la parole, et me répondit que les princes ayant de tout temps permis, et même autorisé les duels, ils avoient passé en coutume, qui tenoit lieu de loi.

Je me contentai, pour le moment présent, de faire sentir au jeune homme, qu'il s'appuyoit sur des principes de raisonnement faux et erronés, et d'empêcher toute voie de fait; mais lorsque retiré chez moi, je me fus livré à toutes mes réflexions sur la singularité d'un abus inconnu aux nations les plus policées, et en même-temps les plus courageuses, elles se trouvèrent, lorsque je les eu mises sur le papier, composer une espèce de Mémoire, que je me crus obligé de faire voir au Roi.

Il est vrai que les duels sont fort anciens en

Google

France, et même en Europe, mais seulement dans cette partie de l'Europe, où l'inondation des barbares, qui sert d'époque à cette odieuse coutume, prouve en même-temps leur méprisable source; et si les histoires des temps les plus reculés, comme celles de l'empereur Othon premier, et du divorce de Lothaire, en fournissent des exemples, on y peut répondre par des défenses non moins anciennes, soit ecclésiastiques, comme dans le concile de Valence en 855, soit séculières. Nous avons en France une très-vieille ordonnance royale, qui les interdit dans toutes les causes civiles, et les réduit aux criminelles, et seulement dans cinq cas, lèse-majesté, rapt, incendie, assassinat et vol de nuit (*). Saint Louis ôta ensuite toute restriction; et lorsque Philippe-le-Bel, son petit-fils, parut les rétablir en 1303, dans les accusations pour crime d'Etat, de viol et d'incendie, à quoi il les réduisit, il n'y fut porté que par le motif louable et blâmable tout ensemble, d'abolir plus insensiblement cette coutume meurtrière, qui avoit pris de nouvelles forces de

---

(*) Consultez sur ces édits de Saint Louis et de Philippe-le-Bel, sur l'origine, la forme et toute cette matière du duel, les écrivains qui l'ont traitée à fond, comme Paul de Montboucher, sieur de la Rivaudiere, dans son *Traité des cérémonies et ordonnances appartenantes à gages de bataille et combat en camp clos, etc. en* 1608; Jean Savaron, sieur de Villars, dans son *Traité contre les duels, avec l'édit de Philippe-le-Bel, en* 1610; Brantôme, dans le dixième tome de ses Mémoires, intitulé : *touchant les duels*; d'Audiguier, Dupleix, Ruauld, Basnage, etc. avec plusieurs autres Italiens.

son temps, en la renfermant dans des cas rares, exprimés par une loi positive : ce qui ne permet pas d'en douter, c'est qu'il défendit à quelque personne que ce fût de les permettre, en recevant ce qu'on appeloit *gages de bataille*, et qu'il déclara ce droit réservé à lui seul.

Pour mieux faire sentir, par la différence des duels de ce temps-là d'avec ceux qu'on voit s'exécuter de nos jours, que dans une chose, qui étoit elle-même un abus dès sa première origine, il s'y en est glissé tant d'autres, qu'on ne sait plus de quel nom on doit se servir, il suffit d'une simple exposition des circonstances et des formalités qu'on voit qui s'y observoient.

En premier lieu, personne, quelque offense qu'on lui eût faite, ne pouvoit en chercher la vengeance de son droit, et comme on le voit aujourd'hui, par un premier mouvement de fantaisie et d'emportement, encore moins, par pure bravade, ce qui est, à mon sens, tout ce qu'on peut imaginer de plus contraire aux lois de la société. Ils avoient leurs juges, devant lesquels celui qui se croyoit lésé dans son honneur, alloit expliquer son grief, et demander la permission de justifier par la voie des armes, qu'il n'attaquoit point son ennemi par une calomnie; il semble qu'il y avoit de la honte à paroître chercher le sang, pour le sang même. Ce juge, qui assez communément étoit le seigneur du lieu, ne manquoit pas de faire venir aussitôt l'accusé, et n'admettoit cette preuve par les armes, dont

le défi se faisoit en jetant par terre un gant, ou quelqu'autre gage, que quand il ne pouvoit tirer d'ailleurs la preuve du crime, ou de l'innocence.

Les gages étant reçus, le juge renvoyoit la décision de la querelle à deux mois de là, pendant le premier desquels, les deux ennemis étoient livrés chacun à des amis communs, avec caution de les représenter. Ceux-ci s'attachoient par toutes sortes de moyens à découvrir le coupable, et à lui faire sentir l'injustice de soutenir une fausseté, dont il ne pouvoit attendre que l'infamie, la perte de son ame et celle de sa vie; car ils étoient persuadés, de la meilleure foi du monde, que le ciel donnoit toujours la victoire à la bonne cause, et par là, l'action du duel devenoit dans leur esprit, un événement où l'homme n'avoit plus de part. Les deux mois expirés, on mettoit les deux complaignans en prison fermée; mais là ils tomboient entre les mains des ecclésiastiques, qui n'oublioient rien de ce qu'ils jugeoient capable de les détourner de leur dessein. Si malgré tout cela, ils y persistoient, on fixoit enfin un jour où ils devoient vider leur querelle.

Ce jour venu, on amenoit dès le matin les deux champions, à jeun, devant le même juge, qui les obligeoit encore tous deux à assurer par serment, qu'ils disoient la vérité, après quoi on leur donnoit à manger. Ils s'armoient ensuite en sa présence, la qualité des armes avoit été aussi réglée. Quatre parrains, choisis avec les mêmes cérémo-

nies, les faisoient dépouiller, oindre tout le corps d'huile, couper la barbe et les cheveux en rond. Ils étoient conduits dans un camp fermé et gardé par des personnes armées, après qu'on leur avoit rappelé une dernière fois leurs dits et leurs accusations, pour voir s'ils y persistoient, et s'ils n'avoient rien à y changer. On ne les quittoit pas même encore dans ce moment : les parrains se tenoient à côté d'eux aux deux bouts du camp, pour une autre cérémonie, capable elle seule de leur faire tomber les armes des mains, surtout s'ils avoient eu ensemble quelques liaisons d'amitié; c'est que les parrains les faisoient mettre à genoux en cet endroit l'un devant l'autre; ils se prenoient par les mains, en se croisant leurs doigts entrelacés, se demandoient l'un à l'autre justice, se conjuroient de ne point soutenir une fausseté, protestoient d'agir avec toute la bonne foi possible, et se juroient de ne chercher la victoire, ni par fraude, ni par magie. Les parrains visitoient leurs armes, pièce par pièce, pour voir s'il n'y manquoit rien, les ramenoient aux deux bouts du camp, et leur faisoient faire leur prière à genoux, et leur confession; enfin, après leur avoir demandé s'ils n'avoient aucune parole à faire porter à leur adversaire, ils les laissoient en venir aux mains, ce qu'ils faisoient après le signal du héraut, qui crioit de dessus les barrières, par trois fois : *laissez aller les bons combattans*. Il est vrai qu'alors on se battoit sans quartier, et que le vaincu, mort ou vif, encou-

roit toute l'infamie du crime et du châtiment; il étoit traîné sur la claie, en chemise, et ensuite pendu ou brûlé, pendant que l'autre s'en retournoit honoré et triomphant, avec un arrêt qui lui donnoit gain de cause, et toute autre sorte de satisfaction.

Il y a dans toute cette cérémonie quelque chose de bizarre et de ridicule; mais du moins la religion, l'autorité et la prudence y sont écoutées, quoique tout-à-fait mal entendues; au lieu qu'il n'y a rien que de monstrueux dans la démarche de deux petits-maîtres, qui s'en vont furtivement sur le pré, tremper dans le sang l'un de l'autre des mains poussées par un instinct tout pareil à celui des bêtes carnassières. Si l'on s'y présentoit avec le même sang froid qu'autrefois, croit-on qu'il y eût seulement la centième partie des duels qu'on voit arriver aujourd'hui? Mais on a jugé à propos de bannir la réflexion, de l'action du monde la plus sérieuse; les uns s'y portent en aveugles, les autres s'applaudissant d'être nés pour la destruction de leur semblable, ressuscitent le vil métier de gladiateurs, et sont en effet et plus méprisables, et plus redoutables que ceux qui ont autrefois porté ce nom.

Les formes observées en Allemagne dans les duels, n'ont rien d'essentiellement différent de celles de France, que je viens de marquer, qui étoient aussi reçues en Espagne et en Angleterre; seulement, celui qui se rendoit à son adversaire pour une simple blessure, étoit réputé infame, il

ne pouvoit ni couper sa barbe, ni posséder charges, ni porter armes, ni monter à cheval; au contraire, celui qui s'étoit fait tuer en se défendant courageusement, étoit enseveli avec beaucoup d'honneur. Une autre singularité, qui devoit empêcher que les duels ne fussent communs dans l'Allemagne, c'est qu'il n'y avoit que trois endroits où l'on pût se battre, Witzbourg en Franconie, Uspach, et Hall en Suabe.

Je ne pus attendre que sa Majesté fût de retour à Paris, pour lui faire part du Mémoire dont je viens de marquer le contenu, pour l'instruire des accidens qui y avoient donné lieu, et pour la prier d'aller au devant d'un mal qui ne faisoit que devenir de plus en plus contagieux par son indulgence. Je la priois, dans la lettre que je lui écrivis sur ce sujet, de faire attention au conseil que j'osois lui donner, de renouveler les édits contre les duels, d'en aggraver considérablement la punition, et d'y tenir sévèrement la main; de défendre qu'on poursuivît autrement que juridiquement, toute parole d'injure et d'offense; mais aussi de faire en sorte que la justice qu'on en obtiendroit, fût assez prompte et assez bonne, pour apaiser le complaignant, et faire repentir l'agresseur; enfin de faire afficher ce nouveau réglement, au commencement de chaque année, dans les cours du Louvre, du Palais, de l'Arsenal et des lieux les plus fréquentés (*). Il est sûr, ainsi que je le

(*) Qu'on lise attentivement tout ce que le cardinal de Richelieu

Digitized by Google

représentois à sa Majesté, qu'une réputation décidée sur le chapitre de la valeur personnelle, telle qu'étoit celle de ce prince, étoit capable de donner aux ordres qu'il auroit établis contre les duels, le double de l'autorité attachée à la volonté des rois; mais celle du maître des rois, supérieure à la leur, n'avoit pas réservé cet abus à extirper au règne de Henri-le-Grand.

On peut dire, sans prétendre par là justifier ce prince, que son indulgence pour les duels, lui venoit de la disposition habituelle à voir sans émotion répandre le sang, qu'il avoit contractée dans ses longues guerres, et qu'au reste il n'étoit guères moins indifférent sur le sien propre. Il fut toujours un peu frappé de la fatalité du dernier moment, qu'il se déguisoit à lui-même chrétiennement, sous le nom de résignation entre les mains de Dieu. Il me fut adressé de Rome, en ce temps-là, un avis d'une conspiration contre l'Etat, et d'un attentat contre la personne de sa Majesté, que je ne crus pas devoir lui cacher, quoiqu'il ne me parût à moi-même digne que d'être méprisé, comme il le fut de ce prince. Il me dit à cette occasion, qu'il s'étoit enfin convaincu que le bonheur de sa vie demandoit qu'il ne fît aucune attention à tous avis semblables à

a dit sur cette matière, dans son testament politique, *sect.* 2, *ch.* 3, *part.* 1, qui a pour titre : *Des moyens d'arrêter les duels;* on conviendra que ce grand ministre paroît avoir puisé toutes ses réflexions dans cet endroit de nos Mémoires, et dans tous les autres où il est parlé du duel.

celui-ci (1), pour ne pas rendre sa vie pire que la mort même ; que les tireurs d'horoscopes l'avoient assez menacé, les uns de mourir par l'épée, et les autres par un carrosse ; qu'aucun ne lui avoit jamais parlé de poison, qui étoit, à son avis, la manière la plus facile de se défaire de lui, parce qu'il mangeoit beaucoup de fruits, et sans essai de tous ceux qu'on lui présentoit ; que sur le tout, il s'en remettoit au maître de sa mort et de sa vie.

Il n'est pas impossible qu'en parlant de la sorte, Henri ne comptât un peu, sans s'en apercevoir, sur le bonheur qui l'avoit accompagné, soit dans les dangers qui ne menaçoient que sa seule personne (2), soit dans ceux qui regardoient son état

---

(1) « Laissez-le, dit ce prince à ceux qui l'exhortoient à faire punir un homme qui avoit conspiré contre lui, « c'est un méchant » homme ; Dieu le punira sans que je m'en mêle ». *Mathieu, tome 2, liv. 2, page 359.*

(2) Henri IV en échappa un le lundi 19 décembre. Voici comment M. de Péréfixe rapporte la chose. « Le même jour que Meirargues fut exécuté, un malheureux fou attenta sur la personne » sacrée du Roi, se jetant sur lui, une dague à la main, comme il » passoit à cheval sur le Pont-Neuf, en revenant de la chasse. Les » valets de pied de sa Majesté y ayant accouru, lui firent lâcher » prise, et l'eussent assommé sur-le-champ, sans la défense du Roi, » qui le fit mener en prison au For-l'Évêque. Il s'appeloit Jean de » Lisle, natif de Vineux, près de Senlis. Il fut aussitôt interrogé » par le président Jeannin, qui n'en put jamais tirer aucune réponse » raisonnable : car il étoit tout-à-fait hors de sens. Il croyoit être » roi de tout le monde, et disoit que Henri IV ayant usurpé la » France sur lui, il le vouloit châtier de sa témérité. Sur cela, le » Roi jugeant qu'il étoit puni par sa folie, commanda qu'on lui fît » seulement garder la prison, où il mourut peu de temps après ». *Histoire de Henri-le-Grand, 3e part.*

et sa fortune. De huit personnes dont il avoit eu le plus à craindre à ce dernier égard, il remarquoit qu'uue étoile favorable l'avoit déjà défait des six plus considérables ; l'un étoit mort dans les supplices, et deux autres de maladie ; le quatrième étoit actuellement en prison ; le cinquième avoit pris le parti d'un bannissement volontaire, et le sixième étoit réduit à flatter celui qu'autrefois il avoit voulu perdre. Pour l'autre sorte de bonheur, on en a vu des exemples dans toute son histoire ; mais, hélas ! ce bonheur ne fut point complet ; un moment trop malheureux pour la France, aussi-bien que pour ce prince, a bien justement effacé toute cette idée de prospérité.

Fin du vingt-deuxième Livre.

SOMMAIRE DU LIV. VINGT-TROISME.

MÉMOIRES de l'année 1606. Jetons présentés au Roi par Rosny. Conversation entre le Roi, la Reine et lui, sur leurs brouilleries ; autre entre Henri IV et Rosny, sur la politique, où ils concertent les moyens d'abaisser la maison d'Autriche. Rosny est fait duc et pair. Expédition de Sedan; intrigue de cour à cette occasion. Lettre du duc de Sully au duc de Bouillon; conseil qu'il donne a Henri; Bouillon remet Sedan au Roi, mécontentement donné à Sully, au sujet du traité de Sedan, et ses plaintes contre Villeroi. Sully conseille à Henri de s'emparer des places du comté de Saint-Paul, et n'est point écouté; colère de Henri contre lui, au sujet de son entrée dans Paris. Différend de Paul V avec les Vénitiens; bon conseil donné par Sully aux deux partis. Démêlé de la ville de Metz avec les Jésuites; nouvelles faveurs qu'ils reçoivent de Henri. Aventure du P. Cotton, au sujet d'Adrienne de Fresne. Autres affaires de religion avec le clergé, au sujet du concile de Trente, entre les catholiques et les calvinistes de la Rochelle. Cérémonie du baptême des enfans de France. Réglement sur la gabelle et les élections; autres opérations et réglemens de finance. Vie privée de Henri; ses amusemens; conversation entre lui et les courtisans. Suite des affaires militaires d'Espagne et de Flandre; considération sur cette guerre. Autres affaires étrangères. Conjuration contre le roi d'Angleterre.

MÉMOIRES
DE SULLY.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

Le Roi et la Reine se trouvant à Paris le premier jour de cette année, j'allai au Louvre dès le matin pour leur rendre les devoirs, et offrir les présens accoutumés. Je ne trouvai pas le Roi dans sa chambre. L'Oserai et Armagnac me dirent qu'il étoit couché avec la Reine, dans la chambre de cette princesse, et qu'apparemment ils dormoient encore tous deux, parce que l'incommodité de la Reine les avoit tenus éveillés presque toute la nuit. Je passai à l'appartement de la Reine, pour savoir de la Renouillère et de Catherine Selvage, l'état de la santé de leurs Majestés, et je grattai le plus doucement que je pus, pour ne pas les éveiller. Plusieurs voix qui s'élevèrent en même temps, en demandant : *qui est là?* et que je reconnus pour celles de Roquelaure, Frontenac et Béringhen, me firent voir qu'il y avoit déjà du monde; et après que je me fus nommé, j'entendis qu'on disoit au Roi : « Sire, c'est M. le grand-maître. » Venez, venez, Rosny, venez, me cria ce prince :

» vous allez dire que je suis bien paresseux; mais
» vous ne le croirez plus, lorsque vous saurez ce
» qui nous retient si tard au lit. Ma femme, qui
» croit être sur son huitième mois, ayant eu quel-
» ques tranchées en se couchant, j'appréhendois
» qu'elle ne fît une mauvaise couche; mais enfin
» sur le minuit, tout cela s'est passé en vents, tel-
» lement que nous étant tous deux endormis,
» nous ne nous sommes réveillés que sur les six
» heures; mais de sa part, avec des gémissemens,
» des soupirs et des larmes auxquelles elle donne
» des causes imaginaires, que je vous dirai lors-
» qu'il n'y aura plus ici tant de gens, car vous ne
» manquerez pas d'en dire votre ratelée; et à
» mon avis, vos conseils ne nous y seront pas
» inutiles, non plus qu'ils ne l'ont été dans de
» semblables occasions. Mais en attendant que
» tant de gens soient sortis, voyons un peu tout
» ce que vous nous apportez pour nos étrennes,
» car je vois que vous avez là trois de vos secré-
» taires avec des sacs de velours. Cela est vrai,
» Sire, lui répondis-je, je me suis souvenu que
» la dernière fois que je vous ai vus ensemble,
» vous et la Reine, vous étiez tous deux de fort
» bonne humeur, et croyant que je vous y trou-
» verois encore, dans l'espérance d'avoir un second
» fils, je vous suis venu apporter plusieurs étren-
» nes qui vous feront plaisir, par celui qu'elles
» donneront aux personnes auxquelles je les ferai
» distribuer en votre nom, et je souhaite que ce
» soit en votre présence et en celle de la Reine.

» Quoiqu'elle ne vous ait rien dit, reprit ce prince, » comme elle avoit de coutume, faisant la dor- » meuse, je sais bien qu'elle ne dort pas pour- » tant; mais elle est en colère contre moi et con- » tre vous. Nous parlerons de cela, lorsqu'il n'y » aura plus ici que vous, la Renouillère, Bérin- » ghen et Catherine, car ils en savent quelque » chose; mais voyons vos étrennes. Ce n'est pas » ici, dis-je à sa Majesté, un équipage de grand- » maître d'artillerie, ni des libéralités dignes du » trésorier d'un riche et puissant Roi; mais quel- » que petits que soient ces présens, ils ne lais- » seront pas de donner plus de joie à ceux qui » les recevront, et de vous mériter plus de re- » merciemens de gloire et de louanges, que tous » les dons excessifs que vous faites à des per- » sonnes que je sais qui ne vous en remercient » que par des plaintes pleines d'ingratitude. Je » vous entends à demi-mot, répliqua Henri, » comme vous montrez quelquefois en faire au- » tant de moi; mais sachons ce que c'est que » vos présens, sans plus parler de ce que vous » entendez ».

Je fis approcher les trois de mes secrétaires qui en étoient chargés, et je dis au Roi : « Sire, voilà » Arnaud l'aîné qui a dans mon sac où je porte » les papiers du conseil, trois bourses de jetons » d'or ». Je les lui montrai, et lui en expliquai la devise, qui exprimoit l'amour des peuples pour sa Majesté. « L'une de ces bourses, continuai-je, » est pour vous, Sire, l'autre pour la Reine, et

» la troisième pour M. le Dauphin, c'est-à-dire ;
» pour *Mamanga* (*), si la Reine ne la retenoit
» point, comme elle a toujours fait. Il y a dans
» le même sac, huit bourses de jetons d'argent
» à la même empreinte, deux pour vous, deux
» pour la Reine, et quatre pour la Renouillère,
» Catherine Selvage, et telle autre qu'il vous
» plaira, qui couche dans la chambre de la Reine.
» Le jeune Arnaud porte un autre sac, dans le-
» quel il y a vingt-cinq bourses de jetons d'argent,
» pour être distribuées à M. le Dauphin, madame
» de Montglat, madame de Drou et mademoi-
» selle de Piolant, aux nourrices et autres fem-
» mes de chambre de vos enfans, et aux filles de
» la Reine; et dans le troisième sac que porte le
» Gendre, il y a trente sacs, de cent écus chacun
» en demi-francs tout neufs, faits au moulin, et
» si larges, qu'ils paroissent des francs entiers;
» c'est pour donner les étrennes à toutes les filles
» et femmes de chambre de la Reine et des enfans
» de France, selon que vous me l'avez ordonné.
» J'ai laissé dans mon carrosse, à la garde d'un
» de mes gens, deux grands sacs de douzains,
» aussi tout neufs, chacun de cent écus, qui font
» douze mille sous, pour être partagés aux pau-
» vres invalides qui se trouveront sur les quais

(*) Madame de Montglat, que le petit prince appeloit ainsi. Dans le vol. 9138 des Mss. royaux, tout remplis d'originaux de lettres de Henri IV, de la Reine et de madame Elisabeth de France, à madame de Montglat, il y en a une du jeune dauphin à sa sœur, où il lui marque qu'il baise les mains à *Mamanga*.

» de la rivière proche du Louvre. Ils en sont » déjà, à ce qu'on m'a dit, presque tous remplis. » J'y ai envoyé douze hommes de la ville, des » plus charitables, pour les faire ranger et les » leur distribuer en conscience. Tous ces pauvres » gens, et les filles et femmes de chambre de la » Reine, témoignent plus de joie de ces petites » étrennes de village, en petites pièces toutes » neuves, que vous ne sauriez croire. Ils disent » tous que ce n'est pas tant pour la valeur du don, » que parce que c'est une marque que vous vous » souvenez d'eux et que vous les aimez; et prin- » cipalement les filles de la Reine : elles disent » que ce qu'on leur donne pour s'habiller, on » leur spécifie à quoi il faut qu'elles l'emploient; » mais que ces cent écus-ci, c'est pour en acheter » des nippes, qui sont le plus de leur goût. Mais, » Rosny, me dit sa Majesté, leur donnerez-vous » leurs étrennes, sans qu'elles vous viennent » baiser? Vraiment, Sire, lui répondis-je, de- » puis que vous le leur commandâtes un jour, je » n'ai eu que faire de les en prier, elles me vien- » nent bien baiser d'elles-mêmes, sans que ma- » dame de Drou, qui est si dévote, fasse autre » chose qu'en rire. Or ça, Rosny, continua Henri » du même ton, me direz-vous vérité? laquelle » baisez-vous de meilleur cœur, et trouvez-vous » la plus belle? Ma foi, Sire, repartis-je, je ne » saurois vous le dire, car j'ai bien d'autres choses » à faire qu'à penser à l'amour, et à juger la- » quelle est la plus belle, et je crois qu'elles pen-

» sent aussi peu à mon beau nez, que moi au
» leur : je les baise, comme on fait des reliques,
» en présentant mon offrande ». Le Roi ne put
s'empêcher d'éclater de rire, et dit, en s'adressant à tous ceux qui étoient dans la chambre :
« Hé bien ! ne voilà-t-il pas un prodigue financier,
» qui fait de si riches présens du bien de son maî-
» tre, pour un baiser » ? Après s'être encore réjoui un moment de cette idée : « Allez tous dé-
» jeûner, dit Henri aux courtisans, et nous laissez
» un peu causer sur d'autres affaires de plus grande
» importance ».

N'étant plus demeuré dans la chambre que la Renouillère et Catherine, le Roi poussa tout doucement la Reine, et lui dit : « Eveillez-vous,
» dormeuse, venez me baiser, et ne grognez plus ;
» car pour mon regard, tous les petits dépits sont
» déjà passés, de peur que cela ne nuise à votre
» grossesse. Vous croyez, poursuivit-il, que
» Rosny me flatte dans les petites brouilleries que
» nous avons ensemble ; vous penseriez tout au-
» trement, si vous saviez toutes les libertés qu'il
» prend de me dire toutes mes vérités. Quoique
» je m'en mette quelquefois en colère, je ne lui
» en veux point de mal pour cela ; tout au con-
» traire, je croirois qu'il ne m'aimeroit plus, s'il
» cessoit de me remontrer ce qu'il croit intéresser
» l'honneur et la gloire de ma personne, le bien
» de mon royaume et le soulagement de mes
» peuples ; car, voyez-vous, ma mie, ajouta ce
» prince, il n'y a point d'esprits si justes, ni

» si droits, qui ne tombassent tout-à-fait, s'ils » n'étoient soutenus, lorsqu'ils commencent à broncher, par les bons conseils de serviteurs fidèles » et d'amis prudens. Et afin que vous connoissiez » que tout ce que je vous dis est vrai, sachez que » depuis quinze jours, il ne fait que me dire » qu'il croit que vous êtes dans votre huitième » mois, et que, pour cette raison, je dois » me retenir de rien dire, ni faire, qui puisse » vous fâcher, de peur que cela ne fît tort à » votre fils; car il veut toujours que c'en soit » un (*) ».

Ce bon prince prit ensuite avec elle un air encore plus caressant, et la pria de lui dire devant moi ce qui l'avoit fait réveiller en soupirant et en pleurant. La Reine s'étant enfin tournée vers lui, dit que son affliction avoit été causée par un songe, qui lui avoit paru confirmer un rapport qu'on lui avoit fait il y avoit trois jours; mais qu'elle s'étoit soulagée en pleurant. Elle pria le Roi à son tour, de lui épargner ces chagrins, du moins lorsqu'elle seroit grosse, en s'abstenant de tenir des discours, « qui font croire, dit-elle, à » moi et à d'autres, que vous vous plaisez plus à

(*) Les astrologues l'avoient prédit, dit le Journal de l'Etoile, et que la Reine couroit risque de la vie. Elle accoucha heureusement, le 10 février, d'une fille. Henri IV, en la consolant, (car elle souhaitoit passionnément que ce fût un garçon), lui dit avec sa gaieté ordinaire, que si cette fille demeuroit sans établissement, il en demeureroit bien d'autres, et que si sa mère n'avoit point fait de fille, elle n'auroit jamais été reine de France.

» la compagnie de certaines personnes, qu'en la » mienne; et encore, quelles personnes, poursuivit-elle? que je sais de science certaine ne vous » être nullement fidèles, et bien plus, qui vous » haïssent dans leur cœur : je sais bien pourquoi; » mais sur cela je m'en rapporte au sentiment de » M. de Rosny, et je l'en croirai ».

Je détournai cette explication, en répondant d'une manière générale, que je sentois une véritable joie de voir leurs Majestés s'expliquer ainsi sur leurs petits débats, avec tant de cordialité; que je trouvois qu'il ne leur seroit pas difficile de se les épargner à l'avenir, si elles vouloient sérieusement s'en rapporter aux moyens qu'emploieroient pour cet effet, ceux qui s'attachoient à servir plutôt leur véritable intérêt, que leur dépit. Cette ouverture fut saisie aussitôt, et d'une commune voie, par tous les deux; et l'on m'obligea de proposer ces moyens, la Reine disant qu'elle étoit résolue de s'en servir, et le Roi, qu'ils seroient toujours fort de son goût. Je déclarai donc franchement à leurs Majestés, après les avoir fait convenir que tout autre remède n'aboutiroit qu'à parler et agir aussi inutilement qu'on avoit fait jusqu'à présent, qu'il ne leur restoit qu'une seule chose à faire, pour être une bonne fois défaits de toutes les causes de ces brouilleries; c'est que puisqu'elles se défioient, et avec raison, de leur fermeté à prendre et à soutenir un parti, il falloit avoir recours à une personne qu'elles en jugeroient plus capable, transporter tous leurs droits

à cette personne, se cacher à elles-mêmes tout l'intérêt qu'elles avoient dans cette affaire, enfin gagner sur soi d'agir pendant et après la décision, comme si elles avoient véritablement cessé d'y prendre aucune part. Je leur conseillai de choisir un homme assez ferme pour ne se laisser ébranler par aucune considération, et capable d'un attachement à leurs personnes assez pur et assez désintéressé pour oser s'en servir, en violentant, s'il le falloit, leur inclination.

Je me montrai fort éloigné de briguer cet emploi, qui, en effet, n'étoit pas fort agréable; mais je déclarai à leurs Majestés, que, si c'étoit sur moi qu'elles jetoient les yeux, il falloit qu'elles commençassent par les fermer absolument sur tous les moyens qu'elles me verroient employer, et que pour m'assurer que mon ouvrage ne seroit point détruit par quelque retour de foiblesse, elles s'obligeassent de la manière la plus forte, accompagnée même d'un ordre absolu, de n'apporter aucun empêchement à tout ce que je ferois, et de n'en conserver aucun ressentiment, supposé que l'une des parties, ou peut-être toutes les deux, eussent quelque violence à se faire sur le remède dont je me servirois. Je crois qu'on devine sans peine quel auroit été ce remède (*), et je puis dire, qu'en ce cas, nulle considération humaine

(*) M. de Sully l'a fait connoître précédemment, dans le conseil qu'il donna au Roi, de faire passer les monts à quatre ou cinq personnes, et la mer à autant, pour me servir de ses termes.

n'auroit été capable de m'arrêter; mais je me doutois bien qu'on ne me laisseroit pas venir jusque-là. Le Roi répondit pourtant qu'il étoit prêt à signer cet engagement, et à me revêtir de toute l'autorité nécessaire; mais pour la Reine, se voyant pressée, elle n'osa franchir le pas; elle dit qu'elle vouloit y penser plus mûrement, ou que je lui dise ce que je prétendois faire. Elle ne l'ignoroit pas, non plus que le Roi, mais elle fut effrayée des suites du compromis. Nous ne fîmes plus après cela que discourir en l'air sur cette matière; j'appelle ainsi agiter sérieusement ces frivoles projets de cour, déjà si souvent épuisés. Je ne m'y prêtai que par pure complaisance pour leurs Majestés, qui exigèrent ces nouvelles démarches de ma part. Je me retirai, lorsque la Reine demanda sa chemise, et que le Roi appela pour se faire habiller.

Le Roi et la Reine me rendirent mes étrennes, par des présens considérables pour mon épouse et pour moi. Nous en reçûmes aussi de la reine Marguerite. Le premier jour de l'année, celui des Rois, et tout le temps que sa Majesté séjourna à Paris, se passa en festins, mascarades et divertissemens de toute espèce (*). Le 10 janvier, ce prince vint à l'Arsenal, par un fort beau temps, voir une course de bague faite avec de grands préparatifs.

La fête finie, le Roi me mena dans la grande

(*) *De Thou, Mercure français, année 1606.*

allée des jardins, où s'étant arrêté sur le mur du balcon, je vis avec beaucoup de plaisir, qu'il commença à m'entretenir très-sérieusement de ses desseins politiques à l'occasion de mes jetons, dont il me dit que la devise avoit été fort goûtée. Je m'apercevois déjà depuis quelque temps que Henri se laissoit frapper de plus en plus de la nécessité et de l'importance de cette exécution politique, et que chaque jour lui levoit un nouvel obstacle. Il me disoit souvent que Philippe III n'avoit guères profité des sages conseils de Philippe II*, son père, de regarder comme des chimères, ces fastueuses idées de monarchie universelle, dont ses prédécesseurs s'étoient entêtés; que tous les procédés de ce prince montroient bien qu'il n'y avoit pas encore renoncé, et qu'aucun des princes de la chrétienté ne seroit exempt d'insulte de sa part, jusqu'à ce qu'on eût fait sentir à cette orgueilleuse monarchie toute son impuissance, en frappant ce grand coup, dont il m'avoua que la pensée que je lui en avois fait naître, et que j'avois communiquée au roi d'Angleterre, n'avoit pas toujours fait sur son esprit toute l'impression qu'elle méritoit. Je crois que ce qui contribua le plus à produire cet effet, furent les procédures faites l'année précédente par la chambre des Grands-jours, qui, en découvrant toutes les sourdes pratiques de l'Espagne, avoient considérablement augmenté l'aversion naturelle de Henri pour cette couronne.

Mais je puis dire aussi que la résolution où je

voyois ce prince, étoit en grande partie le fruit de tous les entretiens que nous avions eus ensemble sur ce sujet. Eh ! quel est le prince tant soit peu sensible à sa gloire, qui, en songeant à tout ce qu'une avarice et une ambition insatiables ont fait entreprendre dans ces derniers temps à la maison d'Autriche, ne se sente pas pénétré d'indignation ! Ce Raoul de Habsbourg, dont les plus nobles travaux, lorsqu'on lui vint annoncer son élection à l'empire, avoient été de conduire aux environs de Bâle quelques soldats, du temps des factions des Etoiles et des Papeguais, n'a point de repos, qu'il n'ait partagé l'Alsace entre lui et la ville de Strasbourg, et ensuite augmenté son petit domaine des duchés d'Autriche, Stirie, Carinthie, et des autres biens héréditaires que possède aujourd'hui sa maison en Allemagne. Depuis le commencement du quatorzième siècle, où ceci se passoit, jusqu'à nos jours, combien d'Etats, quelle immense étendue de pays n'a-t-elle pas dévorée ? Tous les royaumes d'Espagne, ceux de Naples, et de Sicile en Italie, avec les îles de Sardaigne, Maïorque et Minorque, la Bohême et la Hongrie en Allemagne, la Bourgogne, la Flandre et tous les Pays-Bas ; joignez-y les possessions qu'elle s'est faites dans les îles orientales et dans le nouveau monde, presqu'égales en étendue à tout ce que nous connoissons des trois autres parties de la terre, doutera-t-on encore que Charles-Quint, qui est celui qui l'a élevée à un si haut degré de puissance, enflé de tant de succès, n'ait songé très-sérieuse-

ment à engloutir le reste de l'Europe, l'Asie et l'Afrique ?

Ce vain projet de monarchie universelle demande-t-il d'autre preuve, que la destruction des protestans d'Allemagne, la conquête de Tunis et d'Alger, l'invasion de la France, si bien déclarée par l'irruption en Provence, et par le fameux siége de Metz, toutes entreprises formées en même temps par cet orgueilleux monarque ? Et si nous avons vu échouer ce projet, à quoi faut-il l'attribuer, sinon aux différentes circonstances et aux obstacles qu'apporte à son propre bonheur, par trop de précipitation, un cœur qui, tout enivré de ses triomphes, ne voit plus rien d'impossible ? Charles-Quint entreprend trop de choses, et trop au-dessus de ses forces; il s'y porte sans précaution, et presque sans préparation; il brave la terre, la mer, les élémens et les saisons; Soliman, qui lui tient tête dans l'Europe, l'Asie et l'Afrique, François I, Henri VIII, le Pape, les rois de Navarre, de Tunis et d'Alger, et pour mieux dire, tous les princes de la chrétienté, qu'il a forcés de s'armer contre lui, sont autant d'ennemis qu'il dédaigne et qu'il n'aperçoit presque pas. Il ne sait pas ménager les seules ressources qui lui restent; ses propres sujets se révoltent en Espagne, en Flandre et en Sicile. Lorsqu'enfin il a reconnu son erreur, il n'y connoît d'autre remède, que d'en sortir par un coup de désespoir, qui lui fait tout abandonner pour se confiner dans un cloître. Je ne traçois jamais ce tableau à Henri, sans

y ajouter que Philippe II, aussi ambitieux, et plus politique que son père, avoit repris tous ses mêmes desseins, et qu'il auroit pu y réussir, si ses vues particulières sur la France, l'Angleterre et l'Irlande, n'avoient été traversées par le plus heureux effet du hasard, qui avoit fait rencontrer ensemble deux aussi fortes têtes, que celles de sa Majesté et de la reine Elisabeth (*).

J'avois toujours appréhendé l'effet des suggestions des courtisans et des discours de la Reine. Cette princesse entretenoit continuellement le Roi son époux, des avantages d'une double alliance avec l'Espagne, et vouloit toujours qu'il regardât cette union de la France avec Rome et les deux branches autrichiennes, comme un moyen d'éteindre toutes sortes de factions en Europe, aussi conforme à la saine politique, qu'à la religion. Il m'avoua que ces discours, dont toute la cour retentissoit depuis quelque temps, ne le touchoient plus, et que si on le voyoit quelquefois les écouter et y répondre en homme qui, par des objections sensées, paroît chercher à se convaincre, ce n'étoit que pour ne pas laisser pénétrer son secret à toutes ces personnes, et pour les entretenir au contraire dans l'espérance de le gagner, jusqu'à

(*) Ce ne peut être que dans la vue d'envahir la France, en tout ou en partie, que Philippe II eut dessein de se mettre en possession des Etats du duc de Savoie, en donnant à ce duc en échange, quelqu'un de ses Etats. C'est l'historien Mathieu qui nous apprend cette particularité : *tome 2, liv. 2, page 240.*

ce que le moment de lever le masque fût arrivé. Nous convînmes que les choses n'en étoient pas encore à ce point, et nous conclûmes cet entretien, comme quelques autres sur cette matière, par avouer que jusqu'à ce moment il n'y avoit rien de mieux à faire, que de continuer à s'assurer pour cette association, des princes d'Allemagne et d'Italie, principalement de l'électeur de Bavière et du duc de Savoie; le premier, par l'objet de la couronne impériale, et celui-ci, par l'espérance de la Lombardie, et de la dignité royale accordée en faveur du mariage de son fils aîné avec Madame de France.

Il ne se présentoit point de moyen pour lever l'obstacle que le Roi devoit s'attendre à trouver dans le duc de Bouillon, que celui de le mettre à la raison, en s'emparant de la ville de Sedan. Henri trouva cet expédient de lui-même, et il s'y arrêta d'autant plus volontiers, que cette expédition parut pouvoir être entreprise sans tirer à conséquence pour tout le reste; c'est ce que notre entretien eut de plus effectif. Le Roi m'ordonna de mettre incessamment sur pied un équipage d'artillerie, proportionné à la réputation de cette place, plutôt qu'à sa valeur réelle, que ce prince ne connoissoit pas aussi parfaitement que moi. Il me déclara que son dessein étoit d'y marcher en personne, à moins qu'il ne fût arrêté par la goutte, ou par quelqu'autre incommodité; qu'en ce cas, c'est moi qu'il chargeroit de conduire cette entreprise; et afin que je pusse joindre ensemble l'au-

Digitized by Google

torité et la dignité convenables à une fonction aussi éminente, sa Majesté m'offrit en ce moment, et je puis le dire, me commanda d'accepter le rang de duc et pair, en me disant de lui nommer celle de mes terres à laquelle je souhaiterois attacher ce titre, afin qu'elle en fît aussitôt dresser les patentes par Villeroi.

J'avois déjà refusé cette dignité, lorsque le Roi m'envoya ambassadeur en Angleterre. Les libéralités de ce maître bienfaisant ayant levé depuis ce temps-là l'obstacle qui m'avoit empêché de profiter de sa bonne volonté, et voyant d'ailleurs que ce prince le souhaitoit presqu'autant pour son intérêt, que pour mon avantage propre, j'acceptai avec reconnoissance le nouveau bienfait que j'en recevois. Je lui nommai Sully. Les lettres en furent signées le 12 février, scellées peu de jours après, et enregistrées le dernier du même mois (*). Il n'y eut aucun des seigneurs de la cour, ni presque des grands du royaume, qui ne me fît l'honneur de m'accompagner, lorsque je me présentai au parlement pour la cérémonie de ma réception. Elle fut encore plus honorée par la présence de tous les princes du sang, excepté M. le comte de Soissons. La grand'chambre, la salle, toutes les galeries et les cours mêmes, étoient si pleines, qu'à

(*) De Thou, *liv.* 36, et presque tous les historiens, font mention de la distinction avec laquelle cette dignité fut conférée au marquis de Rosny. Henri IV l'avoit déjà fait auparavant conseiller d'honneur au parlement.

peine on pouvoit s'y retourner. J'amenai au sortir, soixante des plus distingués, à l'Arsenal, où les attendoit un repas en gras et en maigre, pour lequel je n'avois rien épargné. Une surprise heureuse pour moi, fut d'y trouver sa Majesté elle-même, qui s'y étoit rendue pendant la cérémonie, sans avoir voulu m'en prévenir. « Monsieur le » grand-maître, me cria le Roi, du plus loin qu'il » me vit arriver, je suis venu au festin sans prier, » serai-je mal dîné? Cela pourroit bien être, Sire, » lui répondis-je, car je ne m'attendois pas à tant » d'honneur. Je vous assure que non, reprit ce » prince, en interrompant mes remerciemens; » j'ai visité vos cuisines, en vous attendant, où j'ai » vu le plus beau poisson qu'il soit possible de » voir, et force ragoûts à ma mode; et même » parce que vous tardiez trop à mon gré, j'ai » mangé de vos petites huîtres de chasse, tout-» à-fait fraîches, et bu de votre vin d'Arbois, le » meilleur que j'aie jamais bu ». La gaieté du Roi assaisonnant le plaisir de la table, le reste du jour se passa à la satisfaction de tous les convives.

Le lendemain dès le matin, sa Majesté m'envoya chercher, et elle me demanda en présence de tous les courtisans assemblés, si je songeois à faire le Mémoire de l'équipage d'artillerie pour attaquer Sedan, dont elle m'avoit parlé. Il étoit déjà dressé, et je l'avois mis dans ma poche, en sortant de mon cabinet : je le présentai au Roi qui se le fit lire tout haut. La cour fut instruite

par cette lecture, du nouveau dessein du Roi, qui dit ensuite plaisamment, que le duc de Bouillon, quoique naturalisé Allemand, n'auroit peut-être pas oublié comment on parloit en France, et qu'en tout cas, on pourroit le lui rapprendre en peu de temps, par ce moyen. Sa Majesté, attendant que je lui dise mon avis sur cette guerre, je pris la parole, et dis, que je ne croyois pas le duc de Bouillon assez peu avisé, pour ne pas sentir la disproportion des forces de sa Majesté avec les siennes, et pour s'exposer à en faire l'expérience; que je l'avois prévenu dès long-temps, que sa place ne valoit rien contre le canon, et que la connoissant mieux que personne, si on lui voyoit faire quelque semblant de vouloir résister, ce ne seroit que dans l'espérance d'employer utilement pendant ce temps-là, les ruses de la négociation; que j'osois pourtant conseiller à sa Majesté, si elle me permettoit de me servir de ce terme, de mander une dernière fois au duc de Bouillon, que dans la conjoncture présente, il pouvoit encore venir en toute assurance se jeter à ses pieds, sûr que cette soumission, et plus d'exactitude à tenir sa parole, lui feroient obtenir son pardon, et le même traitement que par le passé; mais que s'il refusoit cette dernière grace, il ne devoit plus s'attendre à être reçu à aucune composition. Je continuai à rendre compte de mes préparatifs au Roi; il approuva l'idée qui m'étoit venue, de ne faire sortir de Paris que le gros de l'artillerie, et de prendre les munitions et faire les autres provi-

sions nécessaires, dans les lieux les plus proches de Sedan, pour épargner les frais de transport et de chariage.

Cette affaire n'alla pas à beaucoup près aussi vîte que je m'y étois attendu, par toutes les oppositions qui y furent apportées à la cour, où il sembloit que le plus petit préparatif de guerre causât presque la même alarme, qu'il auroit pu causer chez l'ennemi. Il n'y étoit bruit que des difficultés qu'on rencontreroit devant une place, dont tout le monde exagéroit à Henri la situation et les fortifications, et des inconvéniens, dont un siége aussi long qu'on vouloit que le fût celui-là, seroit immanquablement suivi. On auroit dit, à entendre ainsi discourir, que le ciel et la terre dussent se mouvoir en faveur de Bouillon et de sa ville. On fit tomber sur ce sujet entre les mains de sa Majesté, un Mémoire en forme de lettre, plein non-seulement d'absurdités, mais encore d'impertinences. Le Roi croyoit y reconnoître le style du duc lui-même, mêlé avec celui de du Plessis et de Tilenus. Il n'est pas surprenant de voir ainsi parler, ou les amis particuliers du duc de Bouillon, ou les protestans, qui pouvoient trouver intéressé dans cette affaire le corps entier des religionnaires, tels que Montluet, la Noue et les deux Saint-Germain; mais il l'est beaucoup, que des personnes, qui n'avoient aucune liaison avec le duc de Bouillon, et d'autres, qui étoient même gens du métier, comme l'ingénieux Erard, ne parlassent jamais de ce projet, que pour y faire voir une impossi-

bilité absolue : j'aurois de la peine à décider que toutes ces personnes fussent bien intentionnées pour le bien de la chose.

Le Roi tomba lui-même dans une irrésolution, que je ne pouvois comprendre. Je lui représentai alors plusieurs fois inutilement, qu'il donnoit par-là gain de cause à des gens, qui n'ayant ni armes, ni cœur, ni mains, ne comptoient que sur cette unique ressource; et il est vrai que le duc de Bouillon ne laissa pousser la chose aussi loin qu'elle le fut, que parce qu'il se persuada, sur le rapport de ceux qui le servoient à la cour, et l'informoient des dispositions de sa Majesté, qu'elle ne passeroit point jusqu'à l'exécution. Un autre expédient qu'on mit en usage, fut de faire entendre au Roi, que le duc ne songeoit à rien moins qu'à lui résister; mais qu'il ne pouvoit se résoudre à paroître timide et rampant à des personnes, qui au lieu de lui rendre fidèlement les intentions de sa Majesté, sembloient chercher à l'aigrir par le ton impérieux et menaçant; que si en la place de ces personnes (c'est moi qu'on désignoit ici), on mettoit vis-à-vis de lui des gens propres à lui inspirer de la confiance, le Roi en seroit bientôt convaincu : Montluet (*) et la Noue entre autres, se faisoient fort de le ranger sans peine à son devoir. Le Roi crut ne pouvoir mieux faire que de les lui députer. Ils ne rapportèrent que des paroles générales et ambiguës, qui n'ouvrirent pourtant pas encore

(*) François d'Angennes, sieur de Montluet. Odet de la Noue.

les yeux à Henri, parce que, d'un autre côté, ils lui firent Sedan absolument imprenable, par les travaux qui venoient d'y être faits tout nouvellement, soit qu'ils se fussent laissé frapper de cette fausse opinion, ou seulement qu'ils affectassent de l'être. Quoi qu'il en soit, au lieu d'aller en avant, sur la réponse du duc de Bouillon, Henri n'en témoigna que plus fortement, que le succès lui paroissoit très-douteux.

Je fis à mon tour des réflexions sur les dispositions où je voyois le Roi, et je commençai à craindre que lorsqu'à force de le soutenir contre les cris de tout le monde, et contre ses propres craintes, je l'aurois embarqué, sur quelque difficulté imprévue qui viendroit peut-être à se rencontrer, on n'agît si puissamment auprès de sa Majesté, déjà mal prévenue, qu'on lui fît abandonner son entreprise, après beaucoup de bruit et de dépense, ou goûter un accommodement avec le duc, à des conditions qui ne conviendroient ni à sa personne, ni à sa dignité; auquel cas il eût été bien plus à propos de ne point engager du tout la partie, et de chercher, pendant qu'il en étoit encore temps, quelqu'autre moyen de sauver l'honneur de sa Majesté. Le reproche d'une vaine levée de boucliers, me parut encore ne pouvoir retomber que sur moi. On m'accuseroit d'avoir trop ou trop peu fait; j'étois sûr que toutes les imputations, même les plus contradictoires, me seroient faites à la cour, et par les mêmes bouches. Je conclus qu'il falloit que Henri se

déterminât de lui-même : je voulus voir à quoi il seroit porté par ses propres réflexions.

Je commençai donc à lui parler plus froidement et moins souvent, de l'entreprise de Sedan, et je tins la même conduite en public. Le Roi s'aperçut des premiers de ce changement, et comme il n'eut garde de pénétrer le motif qui me faisoit agir, et qu'il ne s'imagina point non plus que j'eusse changé d'opinion sur le duc de Bouillon et sur Sedan, il se mit dans l'esprit, qu'après avoir fait moi-même de plus sérieuses réflexions au conseil que je lui avois donné, j'avois apparemment rétracté tacitement mon premier sentiment, et envisagé que le coup que j'allois porter à l'un des chefs de la religion, pourroit quelque jour retomber sur la religion même, en ouvrant le chemin à opprimer, l'un après l'autre, tous ceux qui la soutenoient en France. De cette considération, que Henri regarda comme indubitable, il passa facilement à croire que je ne pensois pas avantageusement sur son équité, ou que mon attachement à ma religion me menoit trop loin. Il s'ouvrit de ce soupçon à quelques personnes, qu'il savoit être de mes amis; et pour s'en éclaircir avec moi-même, il vint à l'Arsenal, où j'étois retenu dans ma chambre, par ma blessure de la bouche et du cou. Il s'y étoit formé un abcès, qui en fit sortir une esquille d'os, de la bourre, du plomb et quelques grains de poudre, encore si frais et si entiers, qu'elle prit feu, lorsqu'on la mit sur les charbons ardens.

« Il me semble, me dit Henri en mettant sur

» le tapis le duc de Bouillon, que je ne vous » trouve plus si résolu dans cette affaire de Se- » dan, que vous l'étiez il y a quelque temps, ni » que je vous ai vu l'être en d'autres occasions » bien plus difficiles. Qu'y a-t-il ? dites-le moi li- » brement, et ne me celez rien, je vous en prie ». La vivacité de ce prince fit que tout de suite, sans me donner le temps de lui répondre, il me fit part de l'idée qu'il avoit eue sur mes alarmes au sujet des religionnaires de France. Il protesta fortement contre le soupçon qu'il travaillât à ruiner les principaux réformés l'un par l'autre. Il en appela à la connoissance que j'avois de ses sentimens, et me demanda s'il n'étoit pas vrai que tout le monde savoit que dans ce qui concernoit le service de sa bouche et de sa personne, il aimoit mieux se mettre entre les mains des réformés, que dans celles des catholiques. Il m'assura encore, qu'il ne haïssoit point personnellement le duc de Bouillon; qu'il n'exigeroit rien de lui, qui fût capable de le déshonorer; en un mot, qu'il me laissoit le juge de la manière dont il devoit le traiter.

J'entendis avec joie ce prince parler de la sorte. Je lui témoignai être parfaitement instruit et persuadé de ses sentimens pour tout le corps protestant en général, et pour moi en particulier, sans lui dissimuler pourtant la peine que m'avoit faite la manière dont en dernier lieu il avoit pensé sur mon chapitre. Je lui avouai la véritable cause du refroidissement apparent qu'il avoit remarqué en

moi sur le projet de Sedan, telle que je l'ai marquée plus haut. Ensuite épuisant de nouveau les réflexions qu'on pouvoit faire sur ce sujet, j'en fis faire une à sa Majesté, à laquelle personne n'avoit songé : c'est que Bouillon ayant fait, pour fortifier Sedan, des dépenses qui l'avoient entièrement épuisé, et peut-être même considérablement obéré, il se pouvoit bien faire que la véritable considération qui l'empêchoit de se rendre aux désirs de sa Majesté, est qu'il s'ôtoit, en lui remettant Sedan, la seule ressource qui lui restoit pour réparer ses affaires dérangées; que dans cette supposition, pour frapper à la bonne porte, il ne falloit peut-être qu'offrir au duc une somme, qui suffît à acquitter ses dettes. Je fis voir à sa Majesté, que si, en donnant à Bouillon deux cent mille écus, on pouvoit lui rendre toutes les autres conditions supportables, elle y en gagneroit encore six cent mille, parce que les frais d'un pareil armement ne pouvoient monter à moins de huit cent mille écus : nouveau motif de traiter le duc dans toute la rigueur de la guerre, si l'on faisoit tant que de l'attaquer, en déclarant réunie à la couronne, non-seulement la principauté de Sedan, mais encore la vicomté de Turenne, qu'il prétendoit ne tenir de la France, que comme en relèvent les grands fiefs de la couronne, sans quoi l'on auroit le chagrin d'avoir fait des avances, dont rien ne dédommageroit. Il semble que c'étoit par une sorte de pressentiment de ce qui devoit arriver, que j'insistai si fort sur cette alternative,

d'une extrême indulgence, avant que de rien entamer, et d'une extrême inflexibilité, dès qu'on auroit une fois les armes à la main.

Le Roi répliqua, qu'une pareille négociation alloit encore confirmer Bouillon, dans l'idée où la lettre dont il a été parlé, montroit assez qu'il étoit, que sa Majesté craignoit de l'attaquer. Il consentit cependant que je tentasse cette voie, de concert avec la princesse d'Orange (1), alors à Paris, en envoyant au duc, du Maurier (2), chargé de dépêches, dont il laissa les termes et la teneur à mon choix; « mais aussi me promet-» tez-vous, ajouta Henri, qu'au cas qu'il n'ac-» cepte pas les offres que vous lui ferez faire, » vous me servirez dans cette affaire, sans aucune » considération humaine, et de la manière dont » vous l'avez fait ci-devant », dit-il en citant le siége d'Amiens, la campagne de Savoie, et plusieurs autres entreprises semblables. Je lui en donnai ma parole d'honneur. « Or sus, touchez-» là me dit ce prince, en me tendant la main, je » vous en crois, me voilà content, et je me repose » entièrement sur votre capacité et votre fidélité, » de tout ce qu'il faut faire ». Sa Majesté me quitta, en achevant ces paroles.

(1) Louise de Coligny, fille de l'amiral, mariée en premières noces au comte de Téligny, tué le jour de la Saint-Barthelemi, et en secondes noces à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, dont elle étoit veuve alors.

(2) Benjamin Aubert du Maurier, attaché premièrement au duc de Bouillon, ensuite au duc de Sully.

J'allai le lendemain trouver la princesse d'Orange, avec laquelle je concertai la manière dont elle et moi nous écririons au duc de Bouillon, la députation que nous lui ferions de du Mauriez, et la forme de l'instruction dont nous chargerions celui-ci. Voici ce que contenoit la lettre que je lui écrivis. Je commençois par y rappeler au duc de Bouillon, avec les louanges convenables, la puissance et la capacité personnelle du Roi régnant, deux points aussi bien connus de lui que de moi, et que je le priois de ne point perdre de vue, comme bien capables de lui faire prévenir le danger dont il étoit menacé, en l'empêchant de se laisser surprendre à la prévention, et de rien faire par passion, par chagrin et par dépit. En parlant ainsi, je ne le flattois point, mais c'étoit, lui disois-je, afin qu'il vît plus clairement de quoi il s'agissoit pour lui, et qu'il ne s'obstinât pas contre les conseils de la princesse d'Orange, et d'un homme qui lui parloit en ami, à se réduire au point de donner à la force, ce qu'il ne tenoit qu'à lui de devoir à des conditions dictées par la douceur. Sans entrer dans le détail des propositions, je l'avertissois que du Maurier étoit chargé de les lui faire de bouche, outre que nous lui avions fait mettre par écrit tout ce que nous avions à lui dire de notre part, afin qu'il n'y eût point lieu à l'oubli et à la surprise. Je le prévenois sur ce qu'il lui paroîtroit peut-être que sa Majesté n'entroit pour rien dans tout ce que nous lui proposions, en lui promettant, lui donnant ma parole d'hon-

neur, et me rendant caution, s'il étoit nécessaire, que le Roi ratifieroit tout ce qui seroit arrêté entre nous; que je voulois passer pour un lâche, un perfide, et un homme sans honneur, si le tout ne s'exécutoit de point en point. Je le conjurois encore en finissant, de ne pas laisser venir les choses à l'extrémité. La date de cette lettre, à laquelle celle de madame d'Orange étoit entièrement conforme, est du premier mars.

Le duc de Bouillon y répond par une lettre datée du 4, qu'il a reçu la mienne, avec celle de la princesse d'Orange, entendu du Maurier, et lu attentivement son Mémoire; qu'il se plaint, avec raison, qu'on veut lui faire acheter les bonnes graces du Roi, par des bassesses qui l'en rendroient indigne; qu'on ne les lui promettoit que par un écrit, qui ne pourroit être connu que d'un petit nombre de personnes, pendant que toute la France seroit témoin de son humiliation, et de l'indifférence que sa Majesté auroit ensuite pour lui; que ses amis, qu'il a consultés, et qui ne sont pas en si petit nombre qu'on vouloit le faire croire, ont tous pensé comme lui, que sa Majesté étoit bien éloignée d'avoir pour lui toutes les distinctions dont on le flattoit, elle, qui ne le trouvoit pas capable d'assez de fidélité, pour garder une aussi foible place que Sedan. Il ajoute, sur cela, d'un ton plus suffisant, et qui contredit ce qu'il vient de dire, qu'il est bien informé qu'on en impose à sa Majesté, en lui promettant de la rendre maître de Sedan dans un mois, et sans perte d'un

seul homme. Bouillon s'applaudit sans doute ici de me donner une espèce de démenti, en parlant à moi-même. Toute la lettre est dans ce goût de plaintes sans fondement, et de protestations d'innocence aussi vagues. Il se tient sur ses gardes, pour ne rien avouer, ni rien promettre. Ce qu'il dit de plus relatif à la question, après tout ce vain préambule, c'est que s'il a pu donner quelque sujet de mécontentement au Roi, plutôt que de l'aggraver en le niant, il est disposé à en convenir, et à subir telle réparation de son tort, qu'il plaira à sa Majesté de lui prescrire, pourvu que le retour de ses bonnes graces et de sa confiance ne lui coûte pas sa misérable place, qu'il est prêt d'avouer authentiquement qu'il tient de sa bonté; mais que si le Roi persiste à vouloir l'en dépouiller, il ne lui est pas possible de croire autre chose, sinon que ce prince l'aime en paroles, et le hait en effet.

Bouillon se sert à peu près des mêmes termes, en répondant à la princesse d'Orange, et ce que du Maurier rapporta de bouche, n'ayant rien de plus satisfaisant, le Roi commença à regarder le duc de Bouillon comme un homme intraitable. Je crus pourtant devoir encore lui faire une réplique. Je lui marquai que sa Majesté n'avoit pas été contente de la manière dont il avoit reçu les offres qu'elle lui avoit faites par ma bouche; qu'elle avoit trouvé ses lettres pleines de soupçons et de termes offensans pour elle, outre l'affectation à ne rien répondre de précis à ce qu'on

lui proposoit; que j'étois véritablement fâché que mes conseils sincères n'eussent fait qu'aigrir son esprit, comme il m'étoit déjà arrivé, lorsque je lui avois écrit sur la détention du maréchal de Biron; que le temps viendroit, et qu'il n'étoit peut-être pas éloigné, où il connoîtroit que je lui avois pourtant donné le seul bon conseil à suivre dans la circonstance présente; que je l'avertissois une dernière fois d'y penser, que je l'en priois même, et avec instance, rien ne pouvant me faire plus de plaisir, quoiqu'il crut peut-être tout le contraire, que de lui voir prendre le bon parti.

Pendant toutes ces allées et venues, j'avois trouvé le moyen d'avoir un plan de Sedan, que je fis tracer, tant en élévation, qu'en superficie. Le Roi vint voir l'un et l'autre à l'Arsenal, et amena avec lui M. le comte de Soissons, le duc d'Epernon, les maréchaux de Brissac, de Fervaques, de Bellegarde et de Roquelaure, don Joan de Médicis, de Vic, Montluet, la Noue, Boësse, Nérestan, d'Escures, Erard, et Chatillon qui avoit tiré le plan, mais auquel j'avois expressément défendu de dire son avis devant tant de témoins. Ce fut un sujet de discourir et de contester sans fin, entre toutes ces personnes, sur la situation et la force de la place, et sur la forme de l'attaquer. Montluet, la Noue et Erard soutinrent opiniâtrement qu'elle étoit imprenable, autrement que par famine. Je ne répondois presque rien à tout cela, quoique la parole me fût presque tou-

jours adressée, et que le Roi me demandât souvent ce que j'avois à dire sur ces effroyables fossés, tous taillés dans le roc, ainsi le soutenoit-on.

Toute l'assemblée s'étant séparée, sans qu'il fût pris aucune résolution, j'allai le lendemain trouver sa Majesté. Après lui avoir dit la raison qui m'avoit fait garder le silence, qui étoit que le secret n'auroit pas été bien gardé parmi tant de gens ramassés, je lui fis remarquer, qu'à mon grand plaisir, de tous ces observateurs si attentifs, pas un n'avoit fait attention à un seul des défauts de la place, qui sont, le vallon de la fontaine, celui des Giumenés, les fossés artificiels faits en quelques endroits par le moyen des terres rapportées, et les deux abords du dessus et du dessous de la rivière si spacieux, que je répondis à sa Majesté de loger sans beaucoup de danger toutes les troupes, dans l'espace de deux cents pas près de la ville, et jusque sous les contrescarpes des fossés artificiels, parce que le tournant des vallons les mettoit à couvert des décharges de la mousqueterie, pendant que, du côté de la ville, les assiégés ne pouvoient se montrer sur leurs parapets ni presqu'en aucun autre lieu, qu'ils ne fussent aperçus de dessus les éminences de la campagne, dont tout le corps de la place est si absolument commandé, qu'on découvre l'intérieur des logemens en face, par derrière, et des deux côtés. Je me rendis encore garant à sa Majesté, que, dans le huitième jour depuis l'établissement des batteries, je la mettrois en possession de Sedan.

Digitized by Google

Le Roi me crut cette fois, et dans la joie qu'il en eut, il courut s'en ouvrir à MM. de Médicis, de la Force, de Vic, de Nérestan et Boësse, dont il connoissoit la discrétion, et qui louèrent fort ma retenue. Henri ne balança plus après cela, et se disposa à partir au plutôt, à la tête d'un corps de cavalerie, et de quelques compagnies du régiment des gardes, pendant que j'assemblerois le reste des troupes en corps d'armée, et ferois avancer l'artillerie : en quoi j'eus une singulière attention que les peuples de la campagne et les bourgeois des villes ne reçussent aucune insulte, ni aucune incommodité, pour le logement de ce grand nombre de gens de guerre.

Le dessein d'attaquer le duc de Bouillon ne pouvoit manquer de faire murmurer les protestans : je ne sais même si le duc ne comptoit pas sur un soulèvement général en sa faveur : si cela est, il fut trompé, et j'avoue que j'y contribuai. Je saisis l'occasion d'une lettre que Parabère m'écrivit sur ce sujet, pour donner, dans la réponse que je lui fis, une espèce de manifeste qui pût justifier au corps des réformés la démarche du Roi, et montrer que le duc de Bouillon n'alloit rien souffrir que par sa faute : c'est ce qui fit que je composai cette lettre avec beaucoup plus de soin et d'étendue que je n'aurois fait, si je n'y avois envisagé que Parabère seul : je me doutois qu'elle seroit rendue publique.

Je commençai par le dénombrement des principaux bienfaits que Bouillon avoit reçus de sa

Majesté; comment il en avoit été préféré au prince de Condé même, fait maréchal de France et premier gentilhomme de la chambre; élevé le premier de la religion à tous les honneurs et dignités; gratifié de pensions et d'appointemens beaucoup plus considérables que tous les autres, l'état de ses gages, pensions, etc., ayant monté jusqu'à cent vingt mille livres par an, sans compter que sa Majesté l'avoit marié, comme elle auroit pu faire son fils, ou son propre frère; favorisé pour le fait de la succession de Limeuil, et soutenu de toute son autorité, après la mort de la duchesse sa femme; je parlois de ce fait en témoin oculaire. J'opposois ensuite à tous ces bienfaits l'ingratitude dont Bouillon avoit payé Henri; ses manœuvres, ses mutineries au siége d'Amiens, sa retraite dans ses maisons, lors de l'arrêt du maréchal de Biron, et sa sortie du royaume, avec des circonstances, qui seules auroient suffi pour sa condamnation. Je prenois Parabère à témoin, que, malgré tout cela, lui, Constant et moi, nous avions été les instrumens des graces que sa Majesté avoit encore voulu lui faire depuis ce temps-là. Je faisois remarquer, que Bouillon, s'avouant en quelque manière lui-même criminel de lèse-majesté, par la demande qu'il a faite de lettres patentes d'abolition, lorsque sa Majesté témoigne être prête de les lui accorder, il élude tout par un subterfuge, qui est une nouvelle injure; c'est que lui qui est sujet et domestique du Roi, et duquel seul il tient sa place, refuse de la tenir

sous les mêmes conditions de protection, que le feu duc de Bouillon avoit acceptées de François II, dont il n'étoit ni sujet, ni domestique.

Je rapportois à la suite de tout cela, les voies de conciliation que du Maurier lui étoit allé ouvrir de la part de ses principaux amis, avec pleine assurance que sa Majesté voudroit bien s'y prêter, comme de proposer au Roi, que Sedan fût réputé l'une des places données pour sûreté aux protestans, que le duc la vendît au Roi, que, sans la vendre, la Noue y fût mis gouverneur, la souveraineté, et même la propriété en restant au duc de Bouillon ; mais qu'il n'avoit voulu rien entendre, pendant que le Roi en faisoit beaucoup plus pour lui, qu'il ne devoit : qu'ainsi c'étoit le duc seul qui, en s'opiniâtrant mal à propos, nous forçoit tous à tirer l'épée les uns contre les autres, et réduisoit l'Eglise de Sedan à l'extrémité, où on alloit la voir dans peu de temps ; que ce malheur touchoit si sensiblement sa Majesté, qu'elle étoit résolue, qu'elle avoit même donné parole aux députés des Eglises, de ne rien changer, ni innover dans Sedan sur la religion, quand même elle l'emporteroit de vive force. Je priois Parabère, en finissant, de me rendre une justice publique sur la pureté de mes intentions, et sur le chagrin que je ressentois de voir l'un de mes confrères courir à sa perte avec tant d'aveuglement.

Il parut nécessaire à Henri d'user de la même précaution avec le parti protestant. Bouillon lui avoit fait faire par la Noue des protestations, qui

n'étoient nullement recevables. Le Roi les rendit publiques, et il y répondit par un écrit, qui fut répandu parmi les amis du duc, au hasard de leur faire croire encore plus fortement, et à eux, et à lui, que sa Majesté ne cherchoit qu'à sortir de cette affaire par la douceur, comme en effet ils publièrent que le Roi désespéroit plus que jamais du succès de son entreprise; à quoi Bouillon ajoutoit, ainsi que le rapportèrent la Viéville, d'Arson et du Maurier, qui furent députés vers lui à différentes fois, que j'engageois ainsi témérairement sa Majesté, malgré elle-même, et que je m'étois un jour vanté à ce prince, de prendre Sedan en trois mois, du côté du fer à cheval. Ce dernier fait est vrai, et donna bien à penser à Henri sur la prétendue fidélité de ceux qu'il admettoit à ses conseils : car lorsque je lâchai cette parole, il n'y avoit de présent que don Joan et Erard. Aussi Bouillon me regardoit et me traitoit-il, en toute occasion, comme le plus mortel de ses ennemis, qui changeoit tout ce que sa Majesté pouvoit penser de favorable pour lui. C'étoit au Roi à répondre à ce reproche, et il y répondoit en effet, comme je pouvois le souhaiter. Et quant à tous ces autres discours, encore plus insolens, il se proposa bien de faire dans peu changer de ton au duc de Bouillon.

Il partit de Fontainebleau sur la fin de mars, menant avec lui la Reine, qui devoit faire une partie de ce trajet (*), quoique les chemins fus-

(*) La Reine ne fit ce voyage, selon de Thou, le Mercure fran-

sent très-mauvais, et prenant sa route par Reims, Réthel, Mézières, Doncheri et Mousson. Comme je ne revis sa Majesté qu'après l'affaire conclue, j'en prendrai le détail dans les lettres qu'elle m'écrivit, et me fit écrire continuellement par Villeroi et la Varenne.

Bouillon ne quitta que le plus tard qu'il put sa première arrogance. Il dit à du Maurier, que sitôt qu'on auroit commencé à le trompetter, il abattroit les armes de France de dessus sa porte; c'est qu'en poursuivant Bouillon avec les armes, le Roi voulut aussi qu'on commençât à instruire son procès, qu'il me commanda de poursuivre vivement avant de partir pour aller le joindre. Le duc sollicita si bien quatre des canonniers de sa Majesté, qu'ils se laissèrent persuader de l'aller trouver, sur des chevaux qu'il leur envoya, à la Fère en Tartenois, désobéissance digne de punition dans ces canonniers. Quoique la duchesse de Bouillon ne sortît point du tout de Sedan, il usa de tant d'adresse, que ceux que sa Majesté chargeoit de l'informer de tout ce qui se passoit dans cette ville, lui rapportèrent qu'elle s'étoit retirée en Allemagne, pour ne pas se trouver dans une ville assiégée. On l'entendoit se vanter qu'en frappant du pied contre terre, il feroit entrer dans

---

çais, et les meilleurs Mémoires du temps, qu'afin de pouvoir obtenir des conditions plus avantageuses au duc de Bouillon, qui l'avoit mise dans son parti.

Sedan jusqu'à quatre mille hommes, voulant qu'on crût qu'il disposoit de dix-sept compagnies de cavalerie et de quelques régimens d'infanterie, qui étoient dans le Luxembourg, et qu'il se feroit assister puissamment des Suisses. L'avis le mieux circonstancié qu'on reçut, est, qu'il attendoit avant le 20 du mois d'avril, cinq ou six cents soldats qu'il avoit fait lever en Gascogne et aux environs de Limeuil, et fait embarquer à Bordeaux. Un neveu de Rignac, et un nommé Prépondié, les avoient levés sous ombre de recrues qu'on faisoit pour aller servir en Flandre. Pucharnaut l'avoit déjà mandé au Roi, lorsque sa Majesté étoit encore à Paris.

On trouvoit beaucoup à rabattre sur tout cela, lorsqu'on l'examinoit de près. On savoit que rien ne remuoit en Allemagne pour le duc de Bouillon; Bongars l'assura au Roi. Les archiducs témoignoient plus de peur de notre armement pour eux-mêmes, que de disposition à se déclarer contre nous. L'Espagne trouvoit le sujet trop léger, pour rompre la paix avec la France; c'est ce qu'on savoit de Madrid même. L'Angleterre regardoit avec la dernière indifférence le duc de Bouillon. Trois ou quatre cents aventuriers suisses, voilà tout au plus sur quoi on voyoit qu'il pût compter, et il se passa encore à bien moins, pendant que, contre son attente, nos levées dans les cantons se faisoient sans aucune peine. Pour l'électeur Palatin, Montglat ne l'avoit point encore vu; mais il mandoit de Strasbourg, qu'il partageoit la peur

de Bouillon. Le landgrave écrivit lui-même en France pour y notifier ses intentions.

Quant à ce que le duc pouvoit par lui-même, on savoit qu'il n'y avoit pas plus de douze cents hommes de guerre dans Sedan, et l'on fut bientôt plus particulièrement informé qu'il n'y en avoit en effet que sept ou huit cents, bourgeois et aventuriers ramassés, dont encore une partie faisoit mine de vouloir en sortir, avant l'approche de l'armée du Roi. Le bruit courut que Bouillon s'étoit retiré, lui septième, en Allemagne, s'étant fait escorter pendant quelques lieues par sa garnison, et qu'il avoit été vu auprès de Bascogne par des soldats qui le connoissoient, et auxquels il avoit parlé. Quelques particularités rapportées sur les ordres qu'il avoit donnés dans Sedan, pour le château et pour la ville, faisoient même croire qu'il n'y rentreroit point ; mais cette nouvelle, que le gouverneur de Villefranche étoit venu exprès apporter au Roi à Reims, ne se trouva pas vraie. Le duc de Nevers, mieux instruit, manda à sa Majesté, qu'à la vérité le duc de Bouillon étoit sorti à la tête de trois ou quatre cents hommes, mais pour aller au devant d'un prince allemand, avec lequel il étoit rentré dans Sedan, dès la nuit suivante. Quoique les avis donnés par les différens agens de sa Majesté, ne se rapportassent pas en tout, à beaucoup près, on sut de bonne part que Bouillon ne s'étoit point éloigné de sa ville. Ce comte d'Allemagne, qu'on disoit qu'il installoit dans Sedan pour y soutenir un siége, étoit le

troisième des comtes de Solme. L'aîné étoit grand-maître de l'électeur Palatin ; nous avons vu le second avec le sieur du Plessou : pour celui-ci, on ne parloit pas avantageusement de ses lumières et de son expérience.

Le Roi fut incommodé d'un rhume à Nanteuil, ce qui ne l'empêcha pas d'aller à la chasse, dès qu'il eut commencé à cracher. Il me mandoit de cet endroit, le 27 mars, qu'il avoit manqué son cerf, mais qu'en récompense il avoit pris deux loups la veille; ce qu'il regardoit comme un augure favorable. Il trouva à Fresne quatre compagnies du régiment des gardes, déjà recrutées de sept cents hommes, auxquelles il permit d'y demeurer jusqu'au premier avril, pour achever leur recrue. On voyoit le cœur de Henri s'épanouir, et son ancienne ardeur renaître sur son visage, en reprenant son premier métier. Il vint dîner à deux licues de Fresne, et de là entendre les ténèbres à Reims, où il demeura pour faire ses pâques, jusqu'au mercredi suivant. Il y fut joint par le duc de Mercœur, et par toute la noblesse du pays ; il y vit aussi du Maurier venant de Sedan, qui lui dit, de la part du duc de Bouillon, qu'il consentoit à y recevoir, au nom du Roi, un gentilhomme, pourvu que ce fût sans aucune qualité, et que sa garnison y restât commandée par son officier; qu'il étoit prêt aussi d'y recevoir sa Majesté avec telle suite qu'elle jugeroit à propos, et tous ceux qu'elle voudroit y députer, mais qu'il persiste à demeurer le seul maître dans sa place, et qu'il perdra

plutôt ses biens, ses enfans et sa vie. A mesure que le danger approchoit, le duc rabattoit de sa fierté.

Le Roi, sans répondre à cette proposition, envoya le duc de Nevers (*) à Mousson, assembler la cavalerie qui y arrivoit, et empêcher l'entrée de ces prétendues troupes du duc de Bouillon dans Sedan : il n'y étoit arrivé en tout que trois cents hommes, Suisses et Allemands, et il n'y avoit pas d'apparence qu'il vînt d'autres secours à Bouillon, sa Majesté étant dès-lors en état de l'empêcher. Elle paroissoit avoir une extrême impatience de s'avancer vers cette ville, mais elle n'avoit encore que le régiment de ses gardes. Les recrues des chevau-légers arrivèrent belles et bonnes; le reste des troupes ne devoit joindre que le 4 avril. Le Roi me fit l'honneur de m'écrire deux fois de Reims, le 24 et le 26 mars, en me pressant de venir l'y trouver avec mon fils. Il faisoit état d'en partir le 27 pour Réthel, et d'être le 30 à Mousson, où il avoit marqué pour ce jour-là le rendez-vous du régiment des gardes, quoique les pluies eussent rendu les chemins presqu'impraticables. Sa Majesté me mandoit encore de lui envoyer des officiers et des chevaux, avec un convoi de pics, pelles, hoyaux, et de quelques moyennes pièces de canon, pour fortifier son logement.

Tant de personnes s'empressoient, malgré tous ces préparatifs, à mettre la chose en négociation,

(*) Charles de Gonzagues de Clèves, duc de Nevers.

qu'il n'y avoit pas un fort grand fond à faire sur toutes ces apparences, et qu'en effet ce dernier parti l'emporta bientôt. Sa Majesté fut pourtant fort mal satisfaite des derniers articles, que du Maurier rapporta de la part de Bouillon, et que Villeroi nous communiqua par son ordre, au garde des sceaux et à moi. Elle fut encore plus choquée d'un Mémoire dans lequel il sembloit que le duc voulût traiter avec elle d'égal à égal. D'Arson, qui étoit allé de lui-même trouver Bouillon, après du Maurier, présenta au Roi ce Mémoire impertinent. Mais Bouillon, après avoir ainsi satisfait sa vanité, comprit qu'il étoit temps enfin de changer de langage, et il se radoucit tout d'un coup. Nétancourt (*) vint de sa part, prier sa Majesté de lui envoyer Villeroi, pour conférer et traiter avec lui. Le Roi y consentit, pourvu que l'entrevue se fît à Torcy, sans sortir des limites de France. Par une dernière fougue de cet homme, qui assurément méritoit pis que ce qui lui arriva, Aersens, qui étoit allé le trouver, sous le bon plaisir de Henri, revint dire qu'il désapprouvoit Nétancourt, et qu'il se passeroit de Villeroi.

Il faut que Henri ait eu quelque puissant motif, que je ne comprends pas, de charger le duc de Bouillon de tout le tort, pour lui députer, comme il ne laissa pas de faire après cela, Villeroi et

(*) Jean de Nétancourt, comte de Vaubecourt, conseiller d'Etat, maréchal de camp, lieutenant-général des ville et évêché de Verdun, gouverneur de Châlons en Champagne, mort en 1642.

Dinteville (*), avec lesquels il paroît que Bouillon ne montra plus ni mauvaise humeur, ni peine à s'accorder. Villeroi m'apprit lui-même ce qui s'étoit passé dans la conférence, et il joignit un assez long Mémoire à la lettre qu'il m'en écrivit dès le soir même du jour, qui étoit le 30 mars, lorsqu'il fut de retour à Doncheri. Si j'en crois Villeroi (car on verra dans le moment les raisons que j'ai de me défier de sa sincérité), il a trouvé Bouillon si ombrageux et si irrésolu, qu'il ne répond de rien qu'après une seconde conférence, et même tant qu'il ne lui aura pas vu, non-seulement conclure et signer, mais encore commencer à effectuer l'accord. Comment Villeroi prétend-il, sans se contredire, accorder avec ces paroles ce qu'il dit immédiatement après, qu'il lui semble que le duc de Bouillon veut se mettre à la raison? c'est qu'il ne pouvoit se dispenser de me prévenir sur une conclusion qu'intérieurement il savoit bien plus proche qu'il ne me le disoit. Il m'annonce une seconde conférence pour le lendemain; ce qui étoit cause que sa Majesté passeroit encore toute cette journée à Doncheri.

Voici une preuve que Villeroi ne me disoit pas tout. La Vareune, qui m'écrivoit le même jour que lui, me mande que Bouillon s'est présenté à la conférence, de l'air d'un homme qui demande quartier; et avec raison, dit-il, puisqu'après avoir fait les plus grands efforts, avoir épuisé son petit

(*) Joachim de Dinteville, gouverneur de Champagne.

domaine, et cueilli de tous côtés, il ne se voyoit en tout que quinze cents hommes, jeunes gens qui n'avoient jamais vu le feu, peu de Français et de Lansquenets, vingt-cinq Suisses seulement; tout le reste pitoyable, si l'on excepte peut-être encore quelques Flamands de Frankendal et des environs; que si, dans cette extrémité, la duchesse de Bouillon n'étoit point sortie de Sedan, il n'y avoit pas lieu de douter que son mari n'eût résolu de consentir à tout; qu'aussi le traité devoit être déjà réputé conclu, et que ce n'étoit que pour sauver en quelque sorte son honneur, de la honte d'une capitulation si subite, que le duc avoit demandé en grace le terme du lendemain.

Tout fut consommé en effet dans cette seconde conférence. Villeroi se pressa fort, en apparence, de me l'apprendre, puisqu'il m'écrivit au sortir de là, comme il avoit fait la veille; mais il sut bien, d'un autre côté, m'en dérober la connoissance, comme on va le voir bientôt. Il promet dans cette seconde lettre, de m'envoyer le traité même, sitôt qu'il aura été mis au net et signé, ce qui devoit se faire le lendemain de grand matin. Il m'en spécifie, en attendant, les articles principaux. Ce traité porte pour titre, *Articles de la protection de Sedan et de Raucourt;* la date en est du 2 avril 1606, et le terme pour quatre ans. Le duc de Bouillon y consent que le Roi établisse de son droit, un gouverneur dans le château, à la tête d'une compagnie de cinquante hommes, et

que les habitans de Sedan prêtent au Roi le serment de fidélité ; ce qu'il s'oblige aussi à faire de son côté. Villeroi remplit le reste de sa lettre des louanges que sa Majesté a données publiquement, dit-il, à ma vigilance et à mes conseils en cette occasion ; ce qui est assez inutile, puisque j'avois agi et parlé sans fruit : par cette flatterie, Villeroi ne m'éblouit, ni ne me fait prendre le change sur son procédé.

Je ne puis douter que sa Majesté ne désirât sincèrement de me donner part à la conclusion de cette affaire, après les assurances qu'elle m'en avoit données, et le soin qu'elle prit de m'écrire, uniquement pour me presser de venir, afin qu'il ne se fît rien sans moi. Je ne décide point par quels motifs Villeroi étoit si éloigné, à cet égard, de la façon de penser du Roi, si c'est parce qu'il appréhenda que je ne lui dérobasse l'honneur d'un traité, ou s'il craignit que Bouillon, obtenant par mon entremise des conditions plus avantageuses, l'amitié ne nous unît contre sa politique, qui étoit de tenir divisés les plus qualifiés de la religion. J'avance seulement qu'il hâta d'autant plus l'accord, qu'il vit que sa Majesté m'y convioit plus fortement ; à quoi j'ajoute qu'il se crut permis d'user d'une petite supercherie. Henri lui ayant remis les lettres dont il vient d'être fait mention, il en chargea un laquais, auquel il ordonna de prendre tout doucement la route d'Amiens, Saint-Quentin et Reims, en sorte que je ne les reçus qu'après celle que sa Majesté m'écrivit huit jours

après, et qu'elle envoya un exprès m'apporter. Ce ne fut pas sans étonnement que je lus dans cette dernière dépêche, que ce prince étoit en peine de moi, et craignoit que je ne fusse malade, puisque m'ayant écrit il y avoit huit jours, il n'avoit reçu de moi aucune réponse; ce qui étoit cause que tout s'étoit conclu sans moi. Par cette même lettre, qui est du samedi premier avril, Henri me mande de ne pas différer davantage à l'aller trouver, que je laisse le plus pesant de mon bagage à Châlons, et que je le rencontrerai le lundi suivant à la Cazine, où il ira voir la Reine.

Ayant reçu ces deux lettres le même jour, à Suipe, je vis que je n'avois pas un moment à perdre, si je voulois me trouver au rendez-vous de sa Majesté. Je connus à la manière dont elle me reçut, que toutes réflexions faites, elle pardonnoit assez volontiers la faute que Villeroi avoit faite à mon égard (*). Ce prince me caressa ex-

(*) De Thou, dans le récit qu'il fait de cette expédition de Sedan, *liv.* 136, se montre peu favorable au duc de Sully, et beaucoup au duc de Bouillon. Il fait entendre que Henri IV s'étant convaincu pendant ce voyage, que M. de Sully ne poursuivoit en cette occasion le maréchal de Bouillon, qu'à raison d'une inimitié personnelle, il fut bien aise de profiter de son absence, pour terminer toute cette affaire par un traité, parce qu'au fond ses liaisons avec MM. de Biron et d'Auvergne n'avoient pas été portées jusqu'au crime. Le témoignage du Mercure français, de presque tous les historiens, et de l'auteur apologiste du duc de Bouillon lui-même, qui parle au contraire plus avantageusement sur ce sujet du duc de Sully, que du duc de Bouillon, et les autres preuves répandues dans ces Mémoires, rendent, à ce qu'il me semble, insoutenable ce que M. de Thou avance ici, sur l'opinion qu'avoit Henri IV, des

traordinairement, croyant peut-être que j'avois du ressentiment de ce qu'on ne m'avoit pas attendu. « Soyez le bien-venu, me dit-il tout haut; » j'ai eu soin de votre souper et de votre coucher; » vous serez bien accommodé. Devinez, me dit-» il ensuite tout bas, en se penchant vers mon » oreille, pourquoi je me suis tant hâté; c'est » parce que je sais qu'étant arrivé, vous eussiez » voulu tout reconnoître, et vous fourrer dans » tous les endroits périlleux, et je craignois qu'il

---

sentimens et des dispositions du duc de Bouillon. On doit une toute autre croyance à des faits établis sur des lettres et des discours rapportés d'original, tels que sont la plupart de ceux qu'on voit dans les Mémoires de Sully, et celui-ci en particulier, qu'à ceux dont les preuves ne sont fondées que sur des bruits publics; et si je ne me trompe, il ne seroit pas difficile de montrer à M. de Thou, qu'il n'est pas, sur cet article, d'accord avec lui-même.

D'où peuvent donc venir la précipitation avec laquelle fut conclu le traité, l'air de faveur qu'on y remarque, et le mystère que M. de Sully insinue lui-même que le Roi lui en fit faire? Je souscris aux raisons qu'en apporte Marsolier: 1°. Que Henri IV ne vouloit pas perdre le duc de Bouillon, mais seulement lui faire sentir le poids de sa puissance, pour le contenir à l'avenir dans le devoir. 2°. Que le duc de Bouillon se voyant représenter par M. de Villeroi, sa lettre d'association avec MM. de Biron et d'Auvergne, eut véritablement recours à la soumission, pour obtenir un pardon que sa fierté l'empêcha de demander, taut qu'il pouvoit se flatter que ses démarches étoient demeurées cachées. 3°. Que toutes réflexions faites, Henri IV jugea que le duc de Bouillon lui feroit encore moins de mal à Sedan que partout ailleurs, et que, par cette raison, loin de l'en chasser, il l'y renvoya un mois après. Pour M. de Villeroi, que l'auteur blâme ici, on voit bien qu'il n'agit que par ordre du Roi, et selon ses vues. Aussi est-il beaucoup loué de cette négociation dans le *volume* 8477 *des Mss. royaux*. Voyez les historiens, et surtout le Mercure français, *année* 1606. Aucun écrivain n'a rapporté ce fait avec autant de particularité qu'on en voit dans nos Mémoires.

» ne vous arrivât quelqu'accident, car j'aimerois » mieux que Sedan ne fût jamais pris, ayant affaire » de vous pour quelque chose de plus grande con» séquence ».

Les réflexions que je ferois sur cet accord, et sur toute cette affaire, pourroient, après cela, n'être pas celles d'un homme impartial; je dirai seulement que le duc de Bouillon fut bien heureux d'en être quitte à si bon marché, après avoir obligé sa Majesté à mettre une armée sur pied, et à faire avancer une artillerie de cinquante pièces de canon, à quinze ou vingt lieues au plus de Sedan, et après avoir donné à sa Majesté elle-même la peine de venir en personne jusqu'au pied de ses murs. Henri convenoit de tout cela; la conduite du duc le faisoit quelquefois entrer en une véritable colère; mais sa clémence ordinaire fut la plus forte. Il fit son entrée le 2 avril dans Sedan, où il laissa cinquante hommes, et Nétancourt à leur tête. Bouillon vint ensuite lui rendre son hommage et sa soumission. Sa Majesté me fit appeler à cette cérémonie, qui se passa dans la chambre du Roi, de si grand matin, que Bouillon prit encore ce prince au lit (*).

Je visitai la place le lendemain. Trois cents malotrus Lansquenets, et vingt-cinq Suisses, furent toutes les troupes étrangères que j'y vis, au

---

(*) Henri IV lui répondit obligeamment, que ce n'étoit pas tant sa place de Sédan qui le tentoit, que les bons services qu'il attendoit de sa personne. *Mss. ibid.*

lieu de ces secours formidables qui devoient accourir au duc de Bouillon, de tous les endroits de la chrétienté. Tout le reste étoit proportionné; des canons très-mal équipés, avec quatre ou cinq malhabiles canonniers pour les servir; aucun endroit accommodé pour les loger; point de fascines, de gabions, de trépans, de madriers, rien en un mot de ce qu'on a coutume de préparer pour soutenir un siége. Je ne pus m'empêcher d'en marquer mon étonnement au duc de Bouillon, qui assistoit à cette visite, et qui, ne trouvant pas mes remarques ni ma liberté de son goût, se mit à contester beaucoup plus vivement qu'il n'étoit besoin. Quelqu'ingénieuse que fût sa vanité, l'inégalité des deux parties se montra si visible, qu'il passa chez nos voisins pour n'avoir prévenu sa ruine totale, que par une soumission aveugle. Le cardinal du Perron m'en félicita de Rome. « Il » faut, me disoit cette éminence, en me citant » un ancien, que les guerres soient grosses et » courtes, on abrège par là le temps et les frais : » les conquêtes qui se font par la crainte des ar» mes, vont bien plus vîte et plus loin que celles » qui se font par les armes mêmes ». Le Pape parla publiquement de cette expédition avec éloge, et je sais qu'on pensoit partout ailleurs, à peu près comme à Rome. Cela me consola un peu sur la réputation de nos armes.

Je comptois encore prendre un petit dédommagement de cet armement, en remettant sous l'hommage de sa Majesté, les places du comté de

Saint-Paul. Il faut se rappeler ici ce que j'ai dit sur l'acquisition de ce comté en 1604, que Guillouaire étant venu proposer au Roi ce marché, de la part de M. le comte de Soissons, sa Majesté commit cette affaire, en mon absence, à MM. de Bellièvre, de Villeroi, de Sillery et de Maisses, et que sur les difficultés que j'y fis envisager à ce prince, on en fit expédier le contrat sous le nom d'une tierce personne, en attendant que le Roi pût, en s'emparant de ces places, s'en déclarer le véritable acquéreur.

Lorsque Henri me proposa de faire faire montre aux troupes, et de les licencier : « Comment! » licencier, Sire, lui répondis-je? et que deviendra votre contrat du comté de Saint-Paul? ne » vous souvient-il plus de la résolution qui fut » prise en le passant? Puisque la dépense en est » faite, il ne faut que tourner de ce côté-là ». Je fis voir à sa Majesté que c'étoit une affaire de quinze jours seulement, les Espagnols ne s'attendant à rien moins; qu'au reste, ils n'auroient aucun sujet valable de s'en plaindre, parce que le Roi ne faisoit qu'user du pouvoir que les traités laissoient aux comtes de Saint-Paul, d'opter entre la France et l'Espagne; ce qu'on feroit dénoncer au conseil de Madrid, au même temps qu'on s'avanceroit. « Je vois bien que vous avez raison, » me dit Henri, après m'avoir écouté attentivement; mais il y faut bien penser auparavant, et » j'en veux parler aux principales personnes qui » sont auprès de moi, et à ceux de mon conseil

» ordinaire ». Je ne sais à qui sa Majesté en parla, et quel conseil on lui donna, mais deux jours après ce prince me tira à quartier, et voulut me persuader qu'il étoit à propos de laisser, pour le présent, cette affaire assoupie. J'avoue que je ne pus m'empêcher de dire, en quittant le Roi, avec un mouvement d'impatience : « Hé bien, de par » Dieu! je vois que nous allons pendre notre épée » au croc, ayant une si belle armée, et la licen» cier, lorsque nous avons une occasion si favo» rable de l'employer utilement ». Je ne pus faire changer de résolution au Roi. On fit montre deux jours après; chacun se retira, et je ramenai l'artillerie à Paris.

Il prit envie au Roi de rentrer dans cette ville, au bruit de toute son artillerie. La Varenne vint me le dire de sa part. « Eh! M. de la Varenne, » m'écriai-je, surpris de la proposition, que pense » faire le Roi? nous n'avons pas donné un coup » d'épée, ni de pique, ni tiré un seul coup de » canon et de fusil, et nous voulons faire les vic» torieux, nous qui sommes les vaincus en deux » manières! nous avons acheté avec trop de cré» dulité, ce que le Roi ne devoit tenir que de son » courage; ensuite nous avons eu peur de décla» rer ce que nous avons acquis. Je m'étois tou» jours bien douté que les chosses se passeroient » ainsi : dites au Roi que tout le monde dit cela, » et qu'on se moquera de nous, si l'on fait tirer le » canon ». Ma franchise alloit peut-être un peu trop loin dans cette occasion; le chagrin de tout ce que je venois de voir arriver, en étoit la cause.

Le Roi n'entendit pas ce rapport sans beaucoup d'émotion; il ne la cacha à personne qu'à moi. Praslin, et ensuite Béthune, revinrent aussitôt après me faire entendre de sa part, avec douceur, qu'il n'y avoit rien de déraisonnable dans ce qu'il exigeoit de moi; je crus, à mon tour, pouvoir les convaincre du contraire. Henri entra cette fois dans un violent courroux, qualifia très - durement ma résistance à sa volonté, et renvoya me commander, d'un ton absolu, de lui obéir : ce que je fis si promptement, et avec un tel vacarme de toute l'artillerie, que cela l'apaisa tout d'un coup, et qu'il m'envoya chercher pour m'embrasser (*). Bouillon étoit à la suite du Roi dans cette entrée. Il avoit assurément grand tort de craindre de sa part aucune affectation de mépris; car, dès ce moment, sa Majesté reprit avec lui son ancienne familiarité, et ne changea en rien, que pour le mieux traiter encore.

(*) Le Journal de Henri IV ne parle point de cette contestation, et dit, au contraire, que M. de Rosny étoit à côté du Roi, l'entretenant et lui montrant les belles dames; que le maréchal de Bouillon étoit vêtu et monté très-simplement, et qu'il avoit l'air fort triste. Il rapporte une lettre que le Roi écrivit à la princesse d'Orange, sur la reddition de Sedan, en ces termes : « Ma cousine, je dirai comme fit » César, *Veni, vidi, vici*, ou comme la chanson, *trois jours durè-* » *rent mes amours, et se finirent en trois jours*, tant j'étois » amoureux de Sedan. Vous pouvez maintenant dire si je suis véri- » table, ou non, et si je savois mieux l'état de cette place, que ceux » qui vouloient me faire croire que je ne la prendrois de trois » ans », etc. M. de Thou se trompe encore lorsqu'il dit, *ibid.* que le duc de Bouillon n'arriva que quelques jours après. Voyez le Mercure françois, où l'on trouve la description de l'entrée de sa Majesté dans Paris.

C'est dans ce temps-là qu'éclata le fameux différend de Paul V, avec les Vénitiens. Il prenoit son origine de plus vieux temps, à l'occasion de droits prétendus ecclésiastiques, que le saint Père avoit voulu, assez à contre-temps, faire valoir contre cette république, qui s'y étoit opposée par des décrets tout-à-fait fermes (*). Fresne-Canaye, notre ambassadeur à Venise, m'en avoit donné avis dès le mois d'octobre précédent. Ces décrets, joints à l'emprisonnement de deux ecclésiastiques, par arrêt du sénat (**), l'interdit lancé par le Pape, sur le refus de révoquer les décrets, et de lui faire justice sur cette détention; enfin, la protestation que la république venoit tout fraîchement de faire

---

(*) Par l'un des décrets, du 10 janvier 1603, il est défendu de bâtir aucune église, sans la permission de la seigneurie; et par un second du 26 mars 1605, les ecclésiastiques et gens de main-morte ne peuvent faire aucun acquêt, sans y être spécialement autorisés. Je n'entrerai point dans la discussion de ces points de droit, pour et contre lesquels il y eut une infinité d'écrits en ce temps-là. Les principaux sont ceux qui sortirent de la plume du cardinal Baronius, pour le Pape, et de frère Paul Sarpi, religieux Servite, pour les Vénitiens. On peut voir toutes ces pièces dans *de Thou, le Mercure français, Math. sous l'année 1606, et autres historiens*, et en particulier, dans les écrits composés sur ce fameux différend. Les Jésuites, les Capucins, et quelques autres religieux, en petit nombre, furent les seuls qui obéirent à l'interdit, et se firent chasser des terres de la seigneurie. L'excommunication fut méprisée de tous les autres ordres de la république, et le service divin continua à y être célébré, comme auparavant. On rapporte que le grand-vicaire de l'évêque de Padoue ayant dit au Podestat, qu'il feroit là-dessus ce que le Saint-Esprit lui inspireroit, le Podestat lui répondit, que le Saint-Esprit avoit déjà inspiré au conseil des dix, de faire pendre tous ceux qui refuseroient d'obéir à la volonté du sénat.

(**) *Le 17 avril 1606.*

contre cette excommunication, avoient mis de part et d'autre la chose à son comble.

Je trouve des deux côtés, pour en dire ingénument ma pensée, de pareils procédés, et bien violens, et bien peu sages. J'ai toujours honoré véritablement la personne de Paul V, et fait profession d'être son très-humble serviteur. Je ne crois pas que ce que je vais dire, ait rien qui y soit contraire. Nous ne sommes plus au temps où les Papes exerçoient cette autorité spirituelle, dont ils font, avec raison, leur plus bel apanage, de manière qu'elle leur valoit réellement une autorité toute souveraine sur les Etats et les princes de la chrétienté. Aujourd'hui l'on distingue assez exactement ce qu'ils ont usurpé pour le temporel, et on le leur conteste fortement. Je dirois presque qu'on est aussi désabusé sur le spirituel; du moins il est certain que la réforme leur en a enlevé tout d'un coup les deux tiers; exemple si récent et si facile à imiter, qu'assurément la cour romaine n'est pas sage d'exposer la république de Venise à cette tentation, environnée comme elle l'est des peuples qui se sont soustraits à la loi du siége apostolique, et qui lui tendront les bras, d'abord qu'elle témoignera vouloir en faire autant; je veux parler des évangelistes et de tous les protestans d'Allemagne, Suisse, Bohéme, Hongrie, Autriche et Transilvanie, auxquels nous pouvons joindre les schismatiques grecs, et les Turcs. Que Rome pense un peu au ravage que trois ou quatre moines seulement ont fait dans son empire;

cela doit lui suffire, et d'autant plus, que ce mal ne lui est arrivé que par une imprudente fierté de Léon X et de Clément VII, toute semblable à celle que montroit Paul V, dans la conjoncture présente.

Les Vénitiens courent peut-être encore de plus grands risques que le Pape, en se l'attirant pour ennemi. Toutes ces discussions, que dans le commencement l'on prétend traiter, sans le tirer du for de la conscience, aboutissent tôt ou tard à être soutenues par les armes, lorsque, comme il arrive toujours, les raisons, loin d'être goûtées, ne font que donner lieu à des procédés toujours de plus violens en plus violens; et cette république ne doit rien éviter avec tant de soin que la guerre, persuadée que si l'empereur et le roi d'Espagne ne font pas valoir les prétentions qu'ils ont sur ces Etats, et dont ils ne se cachent presque pas, ce n'est assurément que parce qu'ils manquent de prétextes et d'occasions. La politique vénitienne doit donc viser continuellement à maintenir, et sa république, et toute l'Italie, dans l'état où les choses y sont aujourd'hui. Aucun changement ne peut lui être avantageux, et toute révolution ne sauroit que lui être funeste. J'ai souvent approfondi cette matière, en discourant avec les cardinaux de Joyeuse et du Perron, et je travaillois avec eux avec plus de candeur, qu'il n'est ordinaire à un zélé huguenot d'en montrer, à trouver les moyens que la nouvelle religion ne s'ouvrît une entrée, ni en Italie, ni en Espagne,

pourvu qu'ils répondissent, de leur côté, que le Pape, chef de l'Italie, s'épargneroit aussi la peine de s'intéresser à cette partie de l'Europe, qui n'a plus rien de commun avec lui, parce que j'ai toujours cru que le vrai système politique, celui qui doit rendre et conserver l'Europe tranquille, dépend de la bien fixer dans cet équilibre (*).

Si l'on avoit su faire toutes ces réflexions à Rome et à Venise, tout le monde y auroit conspiré à étouffer la querelle présente, dans sa naissance; une explication donnée à propos et avec modération, auroit suffi. Les affaires, en apparence les plus épineuses, sont toujours susceptid'un heureux tempérament, lorsqu'on sait les manier; et celle-ci l'étoit plus que bien d'autres. Il ne falloit que la considérer sans aucun rapport avec des conséquences dont on a tort de s'alarmer, parce qu'il ne faut pas s'alarmer de tout ce qui est possible. Mais on l'avoit embrouillée à dessein, en y liant des questions contre lesquelles la prudence des plus habiles conciliateurs échouera toujours. Les suggestions malignes de ceux qui cherchoient à faire leur profit de cette désunion, y avoient bien eu autant de part que tout le reste. Si, dans le fort de la colère, une personne animée se trouvoit encore capable de faire usage de

(*) On distingue facilement dans ce discours, comme dans tous ceux où la religion est mêlée, ce que la croyance de M. de Sully lui fait dire de trop fort, et au-delà du vrai. Je n'en avertis plus, parce que je crois que le lecteur y est accoutumé présentement, et n'en est guères ému.

sa raison, je lui conseillerois sur toutes choses, de se défier alors des discours de ceux qui s'offrent à servir sa vengeance. C'est dans cette occasion que la haine et l'envie dressent leur piège le plus inévitable.

Canaye (*), en me consultant sur ce que la qualité d'ambassadeur français demandoit qu'il fît dans cette conjoncture, crut que pour mieux m'instruire, il devoit m'envoyer un long Mémoire des griefs et des raisons des deux parties. Je n'en fis pas beaucoup d'usage, ce n'eût pas été leur rendre un bon service, que d'éplucher toutes ces raisons, et de prononcer sur chacune d'elles. Aussi me contentai-je de mander simplement à Canaye, que sans égard au fond de la querelle, les Vénitiens n'avoient d'autre parti à prendre, que celui de se remettre de tout à des arbitres qui pussent, non pas les juger en rigueur, mais les apaiser, en faisant office d'amis communs. Je nommai la personne de Henri, comme me paroissant le seul propre à produire cet effet, et celle du nonce Barberin, dont je connoissois la sagesse et la droiture, pour en faire le rapport à sa Majesté. Ce conseil fut suivi, mais ce ne fut pas encore sitôt. La passion jouit de ses droits ordinaires auparavant, elle se satisfit pendant tout le reste de cette année, par des écrits où le déchaînement fut porté à l'excès. Heureusement les parties contestantes sont les deux puissances de l'Europe qui

(*) Philippe Canaye, seigneur de Fresne.

s'avisent le plus tard de la guerre, c'est sur quoi on se reposa toujours. Nous verrons l'année suivante, quelle fut la fin de cette querelle.

Elle ne fut pas inutile au nonce Barberin, pour lui faire obtenir le chapeau de cardinal, que le Pape lui envoya après une promotion de cardinaux, qui fut faite hors temps. Il en reçut un compliment de sa Majesté, à laquelle il en avoit la principale obligation. Il disoit aussi souvent, en parlant de moi, qu'il avoit, sans le nommer, un bon ami auprès du Roi. Le cardinal du Perron crut de même, que je ne lui avois pas été inutile, pour l'archevêché de Sens et la grande aumônerie dont sa Majesté le gratifia. Il m'en fit son remerciement, en me priant de le faire jouir pendant son absence, des droits de grand aumônier. L'abbaye de Coulon me fut conservée dans cet arrangement.

Je rendis un service plus essentiel aux bourgeois de Metz, dans le démêlé qu'ils eurent en ce temps-là avec les Jésuites. Ceux-ci avoient tenté deux ans auparavant, de se faire recevoir dans cette ville, qui détourna le coup par des représentations que j'appuyai auprès de sa Majesté. Ils revinrent plus d'une fois à la charge, et je rassurai encore les Messins, en les instruisant par Saint-Germain et des Bordes, et ensuite par la Nouc, de la manière dont le Roi pensoit sur leur compte, ce qui n'empêcha pas que toutes leurs craintes ne se réveillassent au commencement de cette année, parce que les Jésuites dressèrent de nouvelles batteries,

bien plus fortes qu'auparavant, en obligeant le clergé et tout ce qu'il y avoit de bourgeois catholiques dans la ville, à s'unir à eux. Ils s'assurèrent du suffrage du duc d'Epernon, leur gouverneur, qui arriva à Metz le 15 avril, pour mettre la dernière main à cette entreprise, du moins la ville étoit dans cette opinion, et que le gouverneur ne faisoit rien en cela que par ordre et sous le bon plaisir du Roi. Les Messins alarmés me renvoyèrent dès le lendemain une lettre, qu'ils firent suivre d'une seconde le 25 avril, dont ils chargèrent le sieur Braconier, en lui enjoignant de me rappeler fortement les raisons qui m'avoient déjà fait prendre leur défense, et qu'ils craignoient que je n'eusse oubliées. Ils députèrent aussi coup sur coup deux des leurs à la cour, pour y veiller à cette affaire : ce n'est pas, disoient ces bons protestans, qu'ils craignissent que les Jésuites les détournassent de leur croyance; mais parce qu'ils étoient persuadés que la société pourroit, par ses brigues, causer à Metz une révolution, dont les suites seroient fâcheuses dans une ville fraîchement réunie à la couronne.

Je m'étois servi de ce motif auprès de sa Majesté, qui comprenoit d'ailleurs de quelle importance alloit lui être cette ville, pour ses grands desseins. Je comblai de joie ses habitans, en leur mandant par le dernier de leurs députés, que le Roi avoit eu égard à leurs prières, et qu'il ne feroit chez eux aucune innovation, dont je leur donnois ma parole, au nom de ce prince. Ils m'en

firent de grands remercìemens par une troisième lettre du 10 juillet, où je vis qu'ils n'étoient pas parfaitement guéris de leur frayeur, leurs adversaires s'étant encore vantés, disoient-ils, qu'ils avoient des moyens pour faire changer de sentiment à sa Majesté.

Les Jésuites recevoient effectivement tous les jours de Henri, de si fortes marques de protection, qu'elles étoient bien capables d'autoriser cette crainte. Ce prince leur fit présent dans cette année, de cent mille écus, pour leur seule maison de la Flèche, et il prit la peine d'en faire lui-même la distribution de la manière suivante : cent soixante mille livres pour la construction du collége, vingt et un mille pour en payer l'emplacement, soixante-quinze mille en récompense des bénéfices pris pour faire une fondation perpétuelle à cette maison, parce que ces bénéfices étant possédés par des personnes qui n'étoient point ecclésiastiques, on pouvoit les forcer, et qu'on les força effectivement, à les rendre moyennant un dédommagement ; douze mille pour la maison servant à loger les Pères, trois mille pour leur acheter des livres, autant pour les ornemens de leur église, six mille pour leur nourriture, pendant la présente année, car Henri n'y avoit rien oublié, et quinze mille livres que la Varenne leur avoit prêtées depuis qu'ils étoient à la Flèche, dont ce prince avoit bien voulu leur tenir compte, etc. Cette pièce est datée du 16 octobre, et est signée du Roi.

En voici une autre bien plus singulière. Un conseiller au parlement, nommé Gillot (*), avoit prêté en 1603, un livre au Père Cotton. Voyant qu'il ne pouvoit le ravoir, quoiqu'il l'eût fait demander plusieurs fois au Père, il lui envoya un domestique, avec ordre de ne point quitter le Père qu'il ne le lui eût rendu. L'ayant eu par ce moyen, le conseiller en l'ouvrant, tomba sur une fueille de papier manuscrite, qui apparemment y avoit été oubliée par le Jésuite, et qu'il jugea écrite de sa main. C'étoit un Mémoire, qui lui parut mériter qu'il m'en fît part. Il me l'apporta, et m'ayant fait promettre que je ne le nommerois en rien dans cette affaire, il me le remit, pour en faire tel usage que je jugerois à propos. Après avoir vérifié s'il étoit véritablement de la main du P. Cotton, ce qu'il m'étoit aisé de faire, avec le secours des lettres qu'il savoit que j'avois de ce Père, nous ne doutâmes nullement, après la confrontation, qu'il n'en fût. Le voici traduit, car il étoit en latin. Il renferme une longue liste de questions, que le Jésuite destinoit de faire au diable, en l'exorcisant dans la personue de certaine possédée, qui faisoit alors beaucoup de bruit (**). On y en trouvera de toutes espèces,

(*) Jacques Gillot, conseiller-clerc en la grand'chambre du parlement de Paris.

(**) Elle s'appeloit Adrienne de Fresne, native du village de Gerbigny, proche Amiens. Elle vint s'établir à Paris, dans la rue Saint-Antoine, et elle attira dans le couvent de Saint-Victor, où elle se faisoit exorciser, un concours de peuple presqu'aussi grand, qu'avoit

de simplement curieuses, de frivoles et même ridicules, et parmi celles-là, quelques-unes sur des sujets qu'il n'est en aucune manière permis de sonder. Le Mémoire commence ainsi :

Par les mérites de S. Pierre et de S. Paul, apôtres ; de sainte Prisque, vierge et martyre ; des saints Moïse et Ammon, soldats martyrs ; de saint Anetogène, martyr et théologien ; de S. Volusien, évêque de Tours; de S. Léobard, reclus, et de sainte Libérate, vierge.

Suivent après cela les questions que l'exorciste

---

fait Marthe Brossier, à Sainte-Geneviève. De Thou, qui n'a eu garde de passer sous silence cette histoire, parlant du P. Cotton, comme de l'un de ces principaux exorcistes, qualifie fort sévèrement, à son ordinaire, la curiosité de ce Père en cette occasion. Il marque encore que Henri IV pria instamment le duc de Sully de faire ensorte que l'original de cet écrit ne devînt point public ; et que le contraire étant arrivé par imprudence ou autrement, il affecta de traiter la chose de bagatelle, devant les courtisans, quoiqu'intérieurement il en sût fort mauvais gré au P. Cotton. *De Thou, liv.* 132.

Il est aussi fait mention dans le Journal de l'Etoile, de cet écrit du P. Cotton : « qui servoit, dit-il, en ce temps-là, de devis et » d'entretien ordinaire dans les compagnies ». L'auteur de la vie du P. Cotton, après avoir exposé en détail ce qui regarde ce Père, dans toute l'histoire d'Adrienne do Fresne, *liv.* 2, *pag.* 90, finit ainsi : « On trouva que le P. Cotton n'avoit jamais parlé à la personne à » laquelle on avoit attribué la publication du billet, qui étoit un » conseiller au parlement, qu'on disoit avoir trouvé cet écrit dans » un livre, que le P. Cotton avoit emprunté de lui. De plus, les » maîtres écrivains à qui on montra le papier, qu'on prétendoit être » l'original de tous les autres, et que l'on assuroit faussement être » signé de la main du P. Cotton, attestèrent, après l'avoir con- » fronté avec des lettres qu'on avoit de lui, n'avoir jamais été de son » écriture ».

veut faire au diable; elles sont sans aucun ordre, parce que l'auteur les mettoit sans doute sur le papier à mesure qu'elles lui venoient à l'esprit, et quelques-unes sont exprimées de manière, qu'il seroit inutile de demander à tout autre qu'à lui-même, ce qu'il a voulu dire.

Tout ce que Dieu veut que je sache (c'est le P. Cotton qui parle) touchant le Roi et la Reine, touchant ceux qui demeurent à la cour, touchant les avertissemens publics et particuliers, touchant la voie et le chemin, touchant les confessions particulières et générales, touchant ceux qui demeurent avec les princes, touchant Laval, touchant le service divin, touchant la connoissance de la langue grecque et de l'hébraïque, touchant les vœux, le sacre et les cas de conscience, touchant la conversion des ames, touchant la canonisation, et s'il veut que j'en fasse instance, touchant la guerre avec les Espagnols ou les hérétiques, touchant le voyage dans la nouvelle France et toute la côte opposée à l'Amérique, touchant les moyens dont je dois me servir, pour persuader avec efficace, et afin qu'il s'abstienne de ses péchés. Savoir du diable, le danger que je puis prévenir, et qu'il m'enseigne ce que m'ont procuré les..... Si la possédée est baptisée, si elle est religieuse, si on doit craindre quelque tromperie pour Marie de Valence (1), et pour l'ame de la Faye, par la malice de Glarençal. Demander au diable, quand il

(1) L'une des dévotes du P. Cotton.

sortira, l'heure et le moyen, et si ce sera la nuit; si j'ai quelque péril caché à appréhender, si les langues sont venues de Dieu, par quel moyen Chamières Ferrier, par quels livres et par quels moyens on peut rendre les sermons plus utiles, quel est mon plus grand danger, à quelle restitution le Roi est tenu, ce qu'il veut qu'on dise à la dame Acharie (1) et du Jardin, et aux frères et aux sœurs; quelle a été cette apparition en Languedoc; s'il est à propos que la mère Pasithée (2) vienne, et que la sœur Anne de Saint-Barthelemi aille à Pont-à-Mousson; qu'il me dise ce que je voudrois savoir sur le Roi et M. de Rosny, ce que l'on peut espérer de sa conversion; quels sont les protestans à la cour les plus faciles à gagner, s'il ne peut point survenir quelque danger à celui qui est délivré des démons, si je n'en suis point menacé moi-même; ce qui empêche la fondation du collége de Poitiers, ce qui regarde la vocation de la nièce, quel est le passage de l'Ecriture le plus clair et le plus formel, pour prouver le purgatoire et l'invocation des Saints, la puissance du Pape, et que le nôtre l'a semblable à celle de S. Pierre; quand les animaux ont bu dans l'arche de Noé, quels enfans de Dieu ont aimé les filles des hommes, si le serpent a marché sur ses pieds avant la chûte d'Adam, combien de temps ils ont été au

(1) Autre dévote du P. Cotton.

(2) Religieuse dont il sera fait mention dans la suite de ces Mémoires.

ciel, et nos pères dans le paradis terrestre; quels sont les esprits qui sont devant le trône de Dieu, s'il y a un roi des archanges; ce qu'il est à propos de faire pour établir une ferme paix avec les Espagnols; si Dieu veut qu'il m'apprenne quelque chose du temps où l'hérésie de Calvin doit être éteinte; de mon père, de sa condition, et de mes frères Jean et Antoine; combien de passages sur la foi ont été corrompus par les hérétiques, sur le plagiaire de Genève, sur le voyage du Père général en Espagne, la ruiner de fond en comble sur le bref, et le Père général au sujet de Baqueville, et du jeune homme qui demeure auprès de Notre-Dame; quand les animaux ont commencé à passer dans les îles, et quand elles ont été habitées par les hommes; où est le paradis terrestre; comment le roi et la reine d'Angleterre et tout ce royaume pourroient être facilement convertis, comment on pourroit vaincre le Turc et convertir les infidèles; quelle partie des anges est tombée, quelle est l'adoration de Dieu au chérubin, et comment il peut s'y rapporter; comment je puis réparer les fautes que j'ai faites, en écrivant, imprimant mes livres, et même en prêchant; ce qui le presse le plus, lui et les autres démons dans les exorcismes, ce qui est cause que Genève a été si souvent conservée; ce qu'il sait de la santé du Roi, ce qui peut unir ce prince avec les grands de son royaume; comment on peut aider le sieur de Verdun, et ce qui le fait agir; sur les villes d'ôtage, sur Lesdiguières et sa con-

version, sur l'honneur de mes reliques, sur les lettres écrites à madame de Clarençal, et sur cette dame principalement; ce qui empêche les colléges d'Amiens et de Tours; sur la durée de l'hérésie.

De retour du voyage de Sedan, le Roi s'arrêta quelques jours à Paris, et sur la fin d'avril il s'en alla à Fontainebleau, d'où il m'écrivit, et me fit écrire par Villeroi, qu'il alloit commencer, par ordonnance des médecins, une diète de plus de dix jours, ce qui lui fit remettre d'autant de temps, la cérémonie de la fête de la Pentecôte, et mander à son conseil, qu'il ne vînt le trouver qu'au bout de quinze jours. Il me permit d'aller passer à Sully le temps de sa diète, pourvu que je le visse en passant. Ce remède, avec celui de la sueur, causa un grand changement en mieux à sa santé.

Les plus importantes affaires qu'eut sa Majesté à Fontainebleau, regardèrent la religion. Le clergé de France, assemblé à Paris, revint à de nouvelles instances pour la publication du concile de Trente (*). La tranquillité publique étant intéressée

(*) La remontrance que le clergé fit faire à sa Majesté, par Jérôme de Villars, archevèque de Vienne, se lit dans le Mercure français, *année 1606*, avec la réponse que lui fit Henri IV. « Vous m'avez » parlé, dit-il, du concile, j'en désire la publication; mais, comme » vous avez dit, les considérations du monde combattent souvent » celles du ciel; néanmoins je porterai toujours, et mon sang, et ma » vie, pour ce qui sera du bien de l'Eglise et du service de Dieu. » Pour ce qui est des simonies et des confidences, que ceux qui en

dans cette proposition, et dans quelques autres de même nature, qu'on résolut dans cette assemblée de faire au Roi, sa Majesté les combattit par ses raisons et par son autorité, et traita avec la même égalité les protestans, qui sembloient, à l'envi du clergé, vouloir abuser de leurs droits. Quelques provinces écrivirent à cet effet aux députés généraux, d'appuyer auprès du Roi une requête qu'elles leur envoyèrent, pour la tenue d'un synode national, en même temps qu'elles travailloient à faire tenir dans les autres provinces les assemblées particulières, où l'on a coutume de nommer les députés synodaux, et de dresser les instructions sur les matières qu'on doit y traiter. Henri m'avoit déjà fait mander dès le 22 mars, par Villeroi, de prendre là-dessus les mesures nécessaires avec mon fils, auquel il souffriroit que je fisse part de presque toutes les affaires, et que j'en instruisisse ensuite Servian, député du Dauphiné. Il m'écrivit lui-même de Fontainebleau, d'envoyer chercher les députés généraux, de savoir d'eux l'intention de tout le corps, et de rendre ce dessein inutile. Je le tranquillisai sur tout cela, en lui promettant, que supposé que je ne pusse pas parvenir jusqu'à

» sont coupables, commencez par se guérir eux-mêmes, et excitez » les autres par vos bons exemples, à le faire. Quant aux élections, » vous voyez comme je procède, je suis glorieux de voir ceux que » j'ai établis, bien différens de ceux du passé, etc. » Ce prince accorda pourtant, sur le cahier de leurs plaintes, deux édits portant plusieurs réglemens ecclésiastiques, qui furent vérifiés, l'un en 1608, et l'autre en 1609. Voyez aussi M. de Thou, *liv.* 134.

empêcher que le synode ne fût convoqué (*), j'y ferois du moins trouver en si grand nombre, ce qu'il avoit de serviteurs fidèles dans le parti, qu'ils s'y rendroient les maîtres des délibérations. Cette précaution me parut même nécessaire pour l'assemblée particulière du Dauphiné, avec celle de satisfaire le président Parquet, afin d'empêcher qu'il ne donnât à quelque factieux sa place, dont il vouloit se défaire. Je fis partir avec de bonnes instructions, Bullion pour le Dauphiné, et Espérian pour la Guienne.

Des Ageaux mourut en cette année, et sa place de lieutenant de roi de Saint-Jean-d'Angeli, fut aussitôt demandée, entr'autres par Beaulieu et la Roche-Beaucourt. Le premier en avoit eu le brevet dès avant des Ageaux; mais comme d'Epernon, Parabère et toute la bourgeoisie de Saint-Jean s'unirent en faveur de la Roche-Beaucourt, sa Majesté me manda de le faire venir, et de lui donner les leçons nécessaires pour bien remplir ce poste, qu'elle étoit résolue de lui confier. Je n'eus garde de parler pour le duc de Rohan. Soubise (**) et lui, étoient alors fort mal dans l'es-

---

(*) Voyez dans les Mss. r. l'original d'une lettre de M. le duc de Sully, du 20 mai 1606, adressée aux protestans de la province de Bourgogne, dans laquelle il les détourne de cette idée d'un synode à la Rochelle.

(**) Benjamin de Rohan. Soubise, frère du duc de Rohan, tous deux fils de René, duc de Rohan, et petit-fils de Jean de Partenay-Soubise. Le duc de Soubise fut l'un des principaux chefs du parti calviniste en France, pendant les guerres de la religion, sous le règne suivant.

prit de sa Majesté, à cause de quelques démarches qu'un autre taxeroit simplement d'imprudence, et que j'appellerai nettement désobéissance, car je ne suis point accoutumé à flatter les termes. Rohan s'adressa à moi pour les faire rentrer dans les bonnes graces du Roi, lorsqu'il seroit de retour à Paris, sur la fin de l'année. Sa Majesté, à qui je me donnai l'honneur d'en écrire, eut la bonté de me faire espérer qu'elle pardonneroit au duc, et de me donner même les moyens de lui ménager ce pardon, en lui amenant le coupable, après l'avoir prévenu par mon fils, soit chez moi, soit en quelqu'autre maison, de ce qu'il avoit à faire pour se rendre son Roi favorable, et pourvu que Rohan n'attendît pas à ce moment, à rendre public le regret qu'il avoit de sa faute : quant à la manière dont il le traiteroit, et à celle dont il exigeroit qu'il se comportât ensuite avec le parti protestant, sa Majesté remit à son arrivée à Paris, à s'en expliquer avec moi. Pour Soubise, comme c'étoit du moins, après en avoir demandé la permission au Roi, qu'il avoit passé en Flandre, sa Majesté lui permettoit de l'attendre à Paris, ou de venir le trouver à Fontainebleau.

Il étoit survenu de nouveaux troubles à la Rochelle, entre les protestans et le clergé de cette ville, sur l'étendue et l'exercice des droits dont celui-ci devoit jouir. A entendre les uns et les autres, ils avoient tous sujets de se plaindre; les ecclésiastiques, de ce que leurs adversaires se fai-

soient souvent justice par les voies de fait, toujours défendues; les réformés, de ce que le clergé surprenoit sans cesse des arrêts du conseil, pour s'autoriser à en faire beaucoup plus qu'il ne lui étoit permis. Tous demandoient également un arrêt décisif. Le Roi comprit qu'un arrêt ne feroit qu'aigrir davantage les esprits, et il voulut que je fisse, en cette occasion, l'office de conciliateur. Je commençai par leur représenter, séparément, leurs véritables intérêts; et après m'être assuré de leur obéissance, je leur dictai les articles d'accommodement suivant, qui feront connoître de quoi il s'agissoit entr'eux.

Que les protestants n'interdiroient point aux ecclésiastiques les visites dans les hôpitaux et les prisons, ni même la confession, pourvu que cela se fît sans aucun appareil, principalement celui de porter l'hostie dans ces endroits; que le clergé n'avoit aucun droit d'assister en corps aux enterremens et cérémonies publiques, ni d'y porter la croix, non plus que d'accompagner les criminels au supplice; qu'il ne seroit fait aux ecclésiastiques aucun mauvais traitement, de fait ni de paroles, lorsqu'ils passeroient dans les rues avec les habits de leur état; que les protestans n'apporteroient aucun empêchement à la construction de l'église que le clergé devoit bâtir, d'autant plus que des commissaires nommés leur en avoient désigné la place, pourvu que cette place ne fût ni incommode, ni suspecte à la ville; auquel cas, on leur en assigneroit une autre, ou on laisseroit ce point

à décider au Roi dans son conseil. Je réglai aussi quelques autres articles qui regardoient la police; que les catholiques se contenteroient de la part qu'ils auroient aux charges et aux fonctions publiques, lorsqu'ils y seroient appelés par la pluralité des suffrages, et par les voies ordinaires; mais qu'à l'égard des métiers et maîtrises, n'y ayant aucune raison de les en exclure, les protestans avoient donné, en chassant les garçons de boutique catholiques, l'exemple de la violence aux villes où le parti catholique l'emportoit sur le protestant.

On préparoit cependant à Paris, avec beaucoup de magnificence, la cérémonie du baptême de M. le Dauphin et des deux Dames de France (*). La duchesse de Mantoue, qui y devoit avoir la principale part, partit d'Italie avec une suite de deux cents chevaux et de deux cent cinquante personnes. Elle arriva au commencement de juin à Nancy, d'où ses gens et ceux du duc de Lorraine envoyèrent savoir de sa Majesté, si au bout de huit jours qu'elle comptoit passer par Nancy, elle continueroit sa route. Il y avoit sur cela quelques considérations à faire, pour lesquelles Henri me manda de me rendre à Paris le 4 ou 5 juin, car j'étois alors à Sully; qu'il y viendroit lui-même de Fontainebleau, dans les derniers jours de mai,

(*) Eléonore de Médicis, fille aînée de François de Médicis, grand-duc de Toscane, et femme de Vincent de Gonzague, duc de Mantoue.

et qu'il m'y attendroit en faisant quelques voyages à Saint-Germain pour voir ses enfans; qu'il croyoit qu'il étoit à propos de faire partir pour Nancy, une personne chargée de ses ordres. La manière dont la duchesse de Mantoue seroit reçue, fit une espèce de dispute, terminée enfin à l'avantage de la Reine, qui prétendoit que cette princesse, venant en France pour faire plaisir au Roi, et pour honorer une cérémonie extraordinaire, on ne pouvoit lui rendre de trop grands honneurs. Rien n'y manqua : on lui donna le pas et la préséance, non-seulement sur les princes étrangers, mais même sur les princes du sang, ce qui fâcha si fort ces derniers, qu'ils refusèrent d'assister a toutes les cérémonies dont elle devoit être. Ils trouvoient fort extraordinaire que des princes de la première maison de l'Europe, fussent précédés par un duc de fraîche date, descendu d'un simple bourgeois de Mantoue, qui, après avoir tué Bonnacolsy, son seigneur, s'en étoit fait donner le gouvernement, et on avoit ensuite usurpé la propriété. Quelque chose qu'ils pussent dire, le Roi ne se relâcha point; il ne considéra, dans la duchesse de Mantoue, que le titre d'alliée de la famille royale, et de sœur aînée de la Reine.

Le duc de Bouillon chercha à se faire une application de cet exemple, mais il ne fut point écouté. Il avoit été nommé pour porter les honneurs dans la cérémonie; il voulut mettre les ducs derrière lui, alléguant sa qualité de duc de

Bouillon et de prince de Sedan, avec l'exemple des princes de Sedan, auxquels il avoit succédé. On lui répondit que la différence entr'eux et lui, étoit qu'ils descendoient réellement de princes souverains, qualité qui leur donnoit en effet le premier rang, et qu'il ne sortoit lui, que d'un simple gentilhomme (1).

La duchesse de Mantoue arriva le 20 juillet à Villers-Cotterets, où elle trouva le Roi qui l'attendoit. De là, on devoit se rendre par Monceaux à Paris, où j'étois occupé à faire faire les échafauds dans l'église de Notre-Dame, au palais et dans la place des manufactures, avec tous les autres préparatifs, lorsqu'on fut averti que la maladie contagieuse étoit dans cette grande ville (2); ce qui fit qu'après en avoir conféré avec la duchesse, le Roi décida que les baptêmes se feroient à Fontainebleau. Les combats à la barrière, et tous les jeux et divertissemens publics, qui ne pouvoient guères s'exécuter qu'à Paris, se trouvèrent retranchés par cet arrangement, et il fallut s'en tenir aux seules dépenses ordinaires pour les baptêmes des enfans de France, et pour les habillemens de sa Majesté. Le nonce, au lieu d'aller trouver le Roi à Mon-

(1) Pour faire connoître combien le duc de Sully a tort de parler ainsi d'une maison aussi illustre que l'est celle de Bouillon, il suffit de renvoyer à tous les généalogistes.

(2) « La peste, ou plutot le bon ménage du Roi, dit maligne-» ment l'Etoile, privèrent la ville de Paris de cet honneur ». Ce qui est avancé sans aucun fondement, et contredit par les autres historiens.

ceaux, se rendit à Fontainebleau, ainsi que la reine Marguerite. Les chapelles du château étant trop petites pour une pareille cérémonie, et celle des religieux imparfaite, je proposai qu'on tendît celle-ci toute entière de tapisseries, ou qu'on y fît servir la grande salle (*).

Le Roi prit la peine d'aller lui-même visiter et faire nettoyer la maison de Fleury, pour y mener le Dauphin après son baptême, parce que la contagion, au lieu de cesser dans Paris, s'étoit de là répandue dans quelques lieux des environs. Fontainebleau n'en fut pas exempt. Henri (1) me mandoit à la fin de septembre, que de six personnes qui y avoient été les dernières prises du mal, il n'en étoit réchappé qu'une seule, mais qu'il ne

(*) Elle se fit dans la cour du donjon, qu'on avoit préparée à cet effet. Le cardinal de Joyeuse, légat, représenta la personne de Paul V, parrain de M. le Dauphin, avec madame la duchesse de Mantoue, marraine. Madame de France, l'aînée, fut nommée Elisabeth, du nom de l'archiduchesse, sa marraine, épouse de l'archiduc Albert, et petite-fille de Henri II, représentée par madame d'Angoulême, sans parrain; et Madame de France, la puînée, eut pour parrain, le duc de Lorraine, présent, et pour marraine, la grande duchesse de Toscane, dont le prince don Joan de Médicis tint la place, et fut nommée Christine. Voyez dans le *Mercure français, année 1606*, et dans *P. Mathieu, tom. 2, liv. 3*, la description de l'ordre, de la pompe et des réjouissances qui précédèrent et suivirent cette cérémonie. Voyez aussi les *vol. 9361 et 9364 des Mss. royaux*.

(1) Le journal du règne de Henri IV, remarque qu'il ne mourut pas un plus grand nombre de personnes dans Paris cette année, que toutes les autres; ce qu'il règle sur le pied de huit personnes par jour : d'où il conclut qu'on s'y livra à une terreur panique.

retomboit plus personne. Il retira le régiment de ses gardes de Melun, où on lui dit que quelques maisons avoient été attaquées de la maladie. C'est dans ce temps-là que leurs Majestés, en passant le bac de Neuilly, faillirent à se noyer (1); ce qui fut cause qu'on y fit un pont.

Je fis un séjour un peu plus long que de coutume à Sully. Le Roi, qui sut que j'étois demeuré

(1) « Le vendredi 9 juin (c'est ce qu'on lit dans le même Journal) » le Roi et la Reine passant au bac de Neuilly, revenant de Saint-» Germain-en-Laye, et ayant avec eux M. de Vendôme, faillirent » à être noyés tous trois, principalement la Reine, qui but plus » qu'elle ne vouloit, et sans un sien valet de pied et un gentil-» homme, nommé la Châtaigneraie, qui la prit par les cheveux, » s'étant jeté à corps perdu dans l'eau pour l'en retirer, couroit » fortune inévitable de sa vie. Cet accident guérit le Roi d'un grand » mal de dents qu'il avoit, dont le danger étant passé, il s'en » gaussa, disant que jamais il n'y avoit trouvé meilleure recette; » au reste, qu'ils avoient mangé trop de salé à dîner, et qu'on les » avoit voulu faire boire après ».

Cet accident arriva, selon le Mercure français, parce qu'en entrant dans ce bac, lequel apparemment n'avoit point de parapet, les deux chevaux de volée tirant trop à côté, tombèrent dans l'eau, et par leur poids y entraînèrent le carrosse où étoit le Roi avec la Reine, M. le duc de Vendôme, la princesse de Conty et le duc de Montpensier, que la pluie avoit empêchés de mettre pied à terre. « Les seigneurs qui étoient à cheval, dit cet historien, se jetèrent » dans l'eau, sans avoir loisir d'ôter ni leurs manteaux, ni leurs » épées, et accoururent vers l'endroit où ils avoient vu le Roi, » lequel étant retiré de son danger, quelque prière qu'ils fissent à » sa Majesté, il se remit dans l'eau pour aider à retirer la Reine et » le duc de Vendôme. La Reine n'eut pas sitôt pris l'air pour res-» pirer, que jetant un soupir, elle demanda où étoit le Roi.... La » Châtaigneraie qu'elle remarqua surtout l'avoir beaucoup aidée, en » fut reconnu d'un présent de pierreries, et d'une pension annuelle », *Année 1606*; *de Thou*, 136.

indisposé à Brie-Comte-Robert, m'écrivit le 29 août, et envoya savoir l'état de ma santé, bonté dont je le remerciai, en lui offrant ma vie. Ce prince me fit capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes, qui fut formée sous le nom de la Reine, et accorda à ma prière, abolition à la Saminière. Ces graces toutes seules auroient donné droit à ce prince de tout exiger et de tout attendre de moi. Il lui fâchoit fort de voir que le mariage du fils de Noailles (*) avec la fille de Roquelaure, au lieu d'unir ces deux maisons, n'avoit fait qu'y apporter la discorde. J'employai toutes sortes de moyens pour y rétablir la paix, voyant combien souvent et fortement ce prince m'en pressoit. Il est d'un bon prince de tenir unis ceux qui approchent de sa personne, et il est de sa politique de travailler à cette union plutôt par d'autres que par lui-même.

Je fus aussi bien payé de mes soins pour les finances. Les traitans ayant donné cent cinquante mille livres à sa Majesté, et la continuation du bail du sel pour une sixième année, lui ayant valu avec cela un pot-de-vin de soixante mille livres, ce prince disposa de ces deux cent dix mille livres de la manière suivante : quatre-vingt-quatre mille livres furent mises à part, pour l'acquisition de Moret, et trente-six mille pour quelques besoins de sa Majesté : la Reine en eut douze mille; le duc de Nemours trente, Versenai dix-huit, et

(*) François de Noailles, comte d'Ayen. Rose de Roquelaure,

moi trente. Je reçus pendant tout le cours de cette année, en différentes gratifications, le double de cette somme.

Pour satisfaire aux ordonnances, la cour des aides députoit tous les ans ses conseillers dans les généralités où le sel se lève par impôt, afin d'en faire le département et le régalement, et chemin faisant, condamner à l'amende ceux qui étoient trouvés faire le métier de faux-saunier. Ce n'étoit pas pour ce sujet seulement qu'on envoyoit ces commisssaires; presque tout se faisoit de cette manière. Le lieutenant général de Blois m'écrivit que deux de ces commissaires nommés pour le sel et pour la taxe de différens officiers de l'élection, faisoient beaucoup de mal dans cette province. Je lui fis réponse qu'il avoit tort lui-même de se plaindre ainsi, sans rien articuler de positif; mais je ne laissai pas de lui envoyer un réglement à ces deux égards, pour être montré à ces commissaires, avec promesse de lui en faire justice, s'ils y contrevenoient.

Ce réglement portoit, que l'impôt du sel ne pourroit être augmenté simplement par généralités, mais nommément par paroisses, selon l'augmentation des feux, en déchargeant les pauvres paroisses de pareille quantité. Pour le faux saunage, il me parut qu'il y avoit une distinction à faire. On ne sauroit punir trop sévèrement ceux qui trafiquent du faux sel; mais il faut user d'une extrême indulgence pour ceux qui ne font que l'acheter des faux-sauniers, parce qu'ils le trouvent

à meilleur marché que l'autre, surtout lorsqu'ils ne sont pas pris sur le fait. Quant à la taxe des élus et autres officiers de finance, il y en a de deux sortes; l'une, sur tous les officiers de finance en général, en laquelle le Roi avoit jugé à propos de convertir les recherches commencées contre eux; et l'autre, contre les élus en particulier, fondée sur le rétablissement de leurs droits, taxations et exemptions de taille et de service alternatif. Il étoit ordonné par ce réglement, que la première de ces taxes ne pourroit plus à l'avenir s'exiger, que de gré à gré; en sorte que ceux qui déclareroient devant l'huissier qui leur en fait la signification, ou à son refus, par-devant le juge, notaire ou tabellion du lieu, qu'ils n'entendent point jouir de l'abolition du Roi, ne pourroient plus être contraints à payer leur taxe; mais en ce cas, ils devenoient sujets à être poursuivis criminellement, s'ils se trouvoient convaincus d'avoir malversé. La seconde taxe, de même. Les élus qui aimeroient mieux renoncer aux priviléges de leur charge, en étoient déchargés; mais ils devenoient sujets à restituer tout ce qu'ils pouvoient s'être fait donner sous ce titre, au préjudice des édits et ordonnances du Roi et des Etats.

Les commissaires envoyés à Rouen, trouvoient qu'il étoit juste de décharger la province de Normandie d'onze mille et tant d'écus, sur son imposition; ils m'en firent écrire par les trésoriers de France, et furent prêts d'envoyer des députés au Roi, pour lui faire approuver ce retranche-

ment. Je leur répondis qu'il n'étoit pas besoin qu'ils fissent cette démarche, que j'y disposerois sa Majesté, déjà assez portée d'elle-même à leur donner de bien plus grandes marques de sa bienveillance, si l'état de ses affaires, et les largesses qu'il falloit faire aux courtisans insatiables, le lui avoient permis. Je leur promis que je m'unirois à eux pour faire décharger la province d'une somme bien plus considérable que celle-ci, dont les pauvres ne pouvoient tirer qu'un très-petit avantage. Je sentois la justice de la promesse que je leur faisois, lorsque je voyois une somme de deux cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-une livres, jointe à la taille de cette province, quoiqu'elle n'eût aucun rapport avec cet objet.

Voici en quoi consistoit cette somme : trente-trois mille livres pour les ponts et chaussées de toute la province, tant à Rouen qu'à Caën ; trente-sept mille cinq cents livres pour la suppression de l'édit des toiles, dans ces deux généralités ; vingt-deux mille cinq cents livres pour l'entretien du pont de Rouen, réparties dans ces deux généralités, quoiqu'il se lève différentes sommes sous ce titre, sur Paris et les autres villes ; quinze mille livres pour les ponts de Mante et de Saint-Cloud ; trente mille livres pour le canal de la Seine et de la Loire, et huit mille trois cent quatre-vingt-une livres pour le grand prévôt de la province. Encore une fois, je trouve toutes ces différentes parties étrangères à la taille. Pourquoi intéresser dans ces réparations publiques, des gens qu'elles ne regar-

dent en rien? Depuis quelques années, l'on avoit augmenté considérablement les sommes, qui en apparence y sont destinées, mais qui en effet restent dans la bourse d'un petit nombre de particuliers, sans qu'il en revienne rien au Roi.

Je rendis l'économe d'Angoulême responsable de deniers qu'il disoit n'avoir plus entre les mains, parce que quand même la chose eût été vraie, il n'avoit pu s'en dessaisir, sans lettres patentes du Roi. Ce qui pouvoit m'échapper, n'échappoit point à Henri. Il fut informé d'une malversation dans les poudres, dont il m'avertit de faire la punition, comme d'une chose de grande conséquence pour tous les magasins. Il sut que l'on poursuivoit en mon absence, une commission pour faire le recouvrement du simple des omissions de recettes et fausses reprises; il écrivit aussitôt au chancelier qu'on sursit cette affaire, parce que devant en avoir eu connoissance, lorsque j'étois parti, j'y aurois sans doute pourvu, si j'avois jugé qu'il dût en être question.

Ce prince faisoit, à son ordinaire, de grandes dépenses. Je ne parle point de celles qui s'en alloient en présens de bijoux convenables à la richesse d'un puissant Roi; c'est en celle-ci que Henri ne se montroit point du tout prodigue. Je cite pour exemple le présent qu'il fit à la dame Bretoline, Italienne. Il vouloit qu'il fût honnête, sans y mettre plus de mille ou douze cents écus. Il m'écrivit de lui chercher un diamant en bague, taillé en cœur, ou de toute autre manière, plutôt

qu'en table, parce qu'il coûteroit moins, et paroîtroit davantage. Mais quant à ses dépenses personnelles, et principalement son jeu, cela composoit toujours un article très-considérable. Je recevois souvent des messages pareils à celui du 11 décembre. Henri ayant perdu tout son argent au jeu, me manda par un billet, dont le neveu de Loménie étoit porteur, que Morand lui portât le soir deux mille pistoles. J'avois de furieux mémoires à expédier avec Parfait, pour l'extraordinaire de sa maison. J'eus ordre de sa part, le 4 octobre, de donner quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre livres à mademoiselle du Beuil, dont je ne prendrois point d'autre quittance, que le billet par lequel il me donnoit cet ordre. Il avoit abandonné à Zamet, pour s'acquitter avec lui d'un reliquat de compte de l'année 1602, l'imposition des deux sols six deniers par minot de sel. Comme cette imposition n'eut point lieu, il fallut en celle-ci payer à Zamet trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze livres, à quoi montoit ce vieux reste, et lui rendre outre cela, trente-quatre mille deux cent vingt livres qu'il avoit prêtées depuis ce temps-là à sa Majesté, ou déboursées pour lui. Il fit présent de mille écus à la Varenne. Villeroi écrivit à mon fils, par son ordre, que j'acquittasse une dette de ce prince à Balbani, qui étoit détenu au For-l'Evêque, et que je travaillasse à le faire sortir de prison.

D'autres dépenses qui firent plus d'honneur à Henri, furent celles qu'il fit pour rétablir les

portes de Saint-Bernard et du Temple, et les fontaines devant le Palais et la Croix du trahoir. Sa Majesté avoit écrit au prévôt des marchands, qu'elle entendoit que cet ouvrage fût achevé avant la Saint-Jean. Le conseil donna depuis, je ne sais pas comment, un arrêt qui rendoit cet ordre inutile, en prenant les deniers destinés à ces fontaines, pour être employés à payer le pavé de la ville, contre la disposition du conseil même, qui, dans le bail à l'adjudicataire du pavé, avoit ordonné que la somme nécessaire à cet entretien, seroit levée sur les bourgeois de Paris, selon le toisé du pavé qu'ils ont chacun devant leurs maisons. Sa Majesté voulut savoir la cause du retardement de ces ouvrages, et de cette erreur du conseil.

Ce prince m'avoit parlé plusieurs fois de lui donner des états généraux où fût renfermé en détail, tout ce qui concernoit mes trois principaux emplois de surintendant des finances, de grand-maître de l'artillerie, et de surintendant des bâtimens et des fortifications. Je pris le temps qu'il étoit au Louvre pour les lui porter, un jour que je le crus peu occupé; mais quoique je fusse parti de chez moi assez matin, je trouvai en arrivant au Louvre, que sa Majesté étoit déjà sortie. Je renvoyai tous mes papiers à l'Arsenal, me contentant d'en garder un sommaire très-abrégé, que je pourrois lui faire voir lorsqu'elle seroit rentrée, et j'allai l'attendre chez madame de Guise, qui me pressoit depuis long-temps d'aller dîner avec elle.

C'étoit pour une partie de chasse, que Henri s'étoit levé ce jour-là si matin, et il vouloit dîner des perdreaux qu'il prendroit à l'oiseau. Il disoit qu'il ne les trouvoit jamais si bons ni si tendres, que quand on les prenoit de cette sorte, et surtout quand il pouvoit les arracher lui-même à l'oiseau. Le chaud commençant à se faire sentir, ce prince revint tout-à-fait content de sa chasse, et dans une disposition d'esprit que sa bonne santé et l'heureux état de ses affaires égayoient encore. Il monta dans la grande salle, en tenant ses perdreaux, et il cria à Cocquet, qui attendoit son arrivée en causant avec Parfait au bout de la salle: « Cocquet, Cocquet, vous ne devez pas nous » plaindre un dîner à Roquelaure, Termes, Frontenac, Arembure et moi, car nous apportons de » quoi nous traiter; mais allez promptement faire » mettre la broche, et leur réservant leur part, » faites qu'il y en ait huit pour ma femme et pour » moi. Bonneval que voilà, lui portera les siens » de ma part, et lui dira que je vais boire à sa » santé; mais je veux qu'on garde pour moi de » ceux qui sont un peu pincés de l'oiseau, car » il y en a trois bien gros que je leur ai ôtés, et » auxquels ils n'avoient encore guères touché ».

Comme Henri faisoit le partage, arriva la Cliel-le, tenant son gros bâton, et avec lui Parfait, qui portoit un fort grand bassin doré, couvert d'une serviette, et qui commença à crier par deux fois : « Sire, embrassez-moi la cuisse, car j'en ai quan- » tité, et de fort bons. Voilà Parfait bien réjoui,

» dit le Roi, cela lui fera faire un doigt de lard
» sur les côtes : je vois bien qu'il m'apporte de
» bons melons; j'en suis bien aise, car j'en veux
» manger aujourd'hui tout mon saoul : ils ne me
» font jamais de mal, quand ils sont fort bons,
» que je les mange ayant grand faim, et avant
» la viande, comme l'ordonnent les médecins;
» mais je veux que vous quatre y ayez aussi part;
» c'est pourquoi n'allez pas après les perdreaux,
» que vous n'ayez vos melons; je vous les don-
» nerai, après que j'aurai retenu la part de ma
» femme, et la mienne, et de quoi en donner à
» qui j'en ai promis ». En entrant dans sa chambre, le Roi donna deux melons, qu'il avoit mis à part, à deux garçons qui étoient à la porte, en leur parlant à l'oreille; et comme il vit sortir de son long cabinet aux oiseaux, Fourcy, Béringhen et la Font, ce dernier portant un gros paquet enveloppé : « La Font, lui dit Henri, m'apportez-
» vous encore quelque ragoût pour mon dîner?
» Oui, Sire, répondit Béringhen, mais ce sont
» des viandes creuses qui ne sont bonnes qu'à re-
» paître la vue. Ce n'est pas ce qu'il me faut,
» reprit sa Majesté, car je meurs de faim, et je
» veux dîner avant toutes choses. Mais encore,
» la Font, qu'est-ce que c'est que cela, que vous
» portez si bien enveloppé? Sire, dit Fourcy, ce
» sont des modèles de différentes sortes d'étoffes,
» de tapis et de tapisseries, que vos meilleurs ma-
» nufacturiers veulent entreprendre de faire. Cela
» sera bon après dîner, répliqua Henri, pour le

» montrer à ma femme; et puis aussi-bien me » vient-il de souvenir d'un homme avec lequel » je ne suis pas toujours d'accord en tout, prin- » cipalement lorsqu'il est question de ce que vous » savez qu'il appelle des babioles et des bagatelles. » Je crois, Fourcy, ajouta-t-il, que vous devinez » celui dont je veux parler; je serai bien aise qu'il » soit présent, avec ma femme, lorsque vous » nous montrerez toutes ces étoffes, qui me fe- » ront souvenir de quelque chose que je veux » leur dire lorsqu'ils seront ensemble, afin d'en » savoir leur opinion ». Il me dit souvent, pour- suivit encore sa Majesté, parlant toujours de moi, sans me nommer, « qu'il ne trouve jamais rien » de beau, ni de bien fait, quand il coûte le dou- » ble de sa vraie valeur, et que je devrois penser » la même chose de toute marchandise extrême- » ment chère. Je n'ignore pas sur quoi, ni pour- » quoi il dit cela; mais je ne lui en fais pas sem- » blant, et il ne faut pas laisser de l'entendre » parler, car il n'est pas homme à un mot. Fourcy, » envoyez-le chercher en diligence, et qu'on lui » mène plutôt un de mes carrosses, ou bien le » vôtre ».

Le cocher rencontra un de mes laquais, que j'envoyois au Louvre, savoir ce que faisoit le Roi, et il vint chez madame de Guise, où j'avois déjà achevé de dîner. Je surpris bien sa Majesté, qui ne m'attendoit pas sitôt. « Vous êtes bien di- » ligent, me dit ce prince, en me voyant entrer

» dans sa chambre, où il étoit encore à table; il » n'est pas possible que vous veniez de l'Arsenal. » Lorsqu'il sut d'où je venois : toute cette mai- » son-là, me dit-il, vous apparente et vous aime » fort, dont je suis très-aise, car je suis per- » suadé, que tant qu'ils vous croiront, comme ils » m'ont fait dire qu'ils étoient résolus de faire, » ils ne feront jamais rien qui nuise, ni à ma » personne, ni à mon Etat. Sire, lui répondis-je, » votre Majesté me dit tout cela d'une si bonne » manière, que je vois bien qu'elle est en bonne » humeur, et plus contente de moi, qu'elle n'étoit » il y a quinze jours. Quoi! vous souvient-il en- » core de cela, interrompit ce prince? ô que non » fait pas à moi. Ne savez-vous pas bien que nos » petits dépits ne doivent jamais passer les vingt- » quatre heures. Je sais que cela ne vous a pas » empêché, dès le lendemain de ma colère, d'en- » treprendre une bonne affaire pour mes finan- » ces. Il y a plus de trois mois, me dit ensuite » Henri, avec beaucoup de gaieté, que je ne » m'étois trouvé si léger, étant monté à cheval » sans aide et sans montoir. J'ai eu un fort beau » jour de chasse; mes oiseaux ont si bien volé, » et mes lévriers ont si bien couru, que ceux-là » ont pris force perdreaux, et ceux-ci trois grands » levrauts. On m'a rapporté le meilleur de mes » autours, que je croyois perdu. J'ai fort bon » appétit. J'ai mangé d'excellens melons, et on » m'a servi demi-douzaine de cailles, des plus

» grasses et des plus tendres que j'aie jamais man-
» gées. On me mande de Provence, continua ce
» prince, pour me faire voir que tout conspiroit
à sa bonne humeur, « que les brouilleries de Mar-
» seille sont entièrement apaisées, et de plusieurs
» autres provinces; que jamais l'année n'avoit été
» si fertile, et que mon peuple sera riche, si je
» veux ouvrir les traites. Saint-Antoine m'écrit
» que le prince de Galles lui parle incessamment
» de moi, et de ce qu'il vous a promis de son affec-
» tion pour moi. J'ai reçu avis d'Italie, que les
» choses s'y disposent de façon, que j'aurai l'hon-
» neur et la gloire d'avoir réconcilié les Vénitiens
» avec le Pape. Bongars me fait savoir d'Allema-
» gne, que le nouveau roi de Suéde est toujours
» de mieux en mieux avec ses sujets, et que le
» landgrave de Hesse m'acquiert tous les jours
» de nouveaux amis, alliés et serviteurs assurés.
» Buzenval a écrit à Villeroi, que les Espagnols
» et les Flamands sont également réduits à un tel
» point de foiblesse, qu'ils seront bientôt con-
» traints d'entendre à une paix ou à une trève,
» dont il faudra de nécessité que je sois le média-
» teur et le protecteur; ce sera pour commencer
» à me rendre le conciliateur de tous les différends
» entre les princes chrétiens; et pour surcroît de
» satisfaction, ajouta sa Majesté d'un air enjoué,
» me voilà à table, environné de ces gens que
» voyez (elle avoit à ses côtés du Laurens, du
» Perron le jeune, Gutron, des Yveteaux, Chau-

Digitized by Google

mont, et les Pères Cotton et Gonthier), » de l'af-
» fection desquels je suis très-assuré, et que vous
» jugez capables de m'entretenir de discours utiles
» et agréables, qui empêcheront qu'on ne me
» parle d'affaires, jusqu'à ce que j'aie achevé de
» dîner, car alors j'écouterai tout le monde, et je
» les contenterai, si raison et justice le peuvent
» faire ».

Je compris, par quelques autres paroles de sa Majesté, que les assistans avoient fait tomber la conversation sur sa personne, et qu'ils l'avoient également loué sur ses grandes qualités, et félicité sur ses prospérités. Je répondis qu'on auroit trouvé difficilement de meillenrs juges. « Je ne laisserai
» pourtant pas passer, reprit le Roi, tout ce qu'ils
» m'ont dit, sans y contredire quelque chose ».
Il avoua que toutes leurs louanges ne l'empêchoient pas de bien sentir qu'il avoit ses défauts; et quant aux complimens sur ses bonheurs, il leur dit que s'ils avoient toujours été près de sa personne, depuis la mort du Roi son père, ils auroient vu qu'il en falloit bien rabattre, et que ses méchans momens avoient bien passé les bons. Sur quoi Henri fit sa réflexion ordinaire, qu'il n'avoit pas encore tant souffert de ses ennemis déclarés, que de l'ingratitude et de l'abandon de plusieurs de ceux qui se disoient ou ses amis et alliés, ou ses sujets et serviteurs. Le jeune du Perron, qui trouva dans ces paroles ample matière à son éloquence, se mit à traiter ce point

en théologien, en prédicateur, et même en mystique. « Vous avez parlé là d'un style si haut, lui » dis-je, lorsqu'il eut fini, qu'il seroit difficile d'y » rien ajouter ». Je lui soutins, ainsi qu'à ces messieurs, conformément à ce que venoit de dire sa Majesté, ou plutôt à ce que j'avois vu moi-même, qu'à tout prendre, ce prince avoit bien moins goûté de repos pendant la paix, qu'il n'avoit fait au milieu des troubles et des alarmes de la guerre. « Rosny, si vous vouliez, me dit le » Roi, mettre sur tout cela deux mots par écrit, » et me les donner, je les ferois voir à ceux qui » en font les incrédules » Je répondis que cela demandoit bien du temps, et ne seroit pas vu de bon œil de tout le monde. J'ajoutai à cela, autant qu'il m'en souvient, quelques autres vérités sur la religion et la politique, et sur le malheur dont je voyois la France menacée, lorsqu'elle perdroit son Roi, qui plurent, je crois, encore moins aux courtisans, que ce que je venois déjà de dire.

Tous ces discours, qui, d'enjoués, étoient devenus à la fin tout-à-fait sérieux, furent interrompus, parce que la Reine sortant de sa chambre pour entrer dans le cabinet, le Roi se leva de table pour aller au-devant d'elle, en lui disant, du plus loin qu'il la vit : « Hé bien! ma mie, ne » vous ai-je pas envoyé de bons melons, de bons » perdreaux et de bonnes cailles? Si vous aviez » eu aussi bon appétit que moi, vous auriez fait

» bonne chère; car je n'ai jamais tant mangé, ni » été en aussi bonne humeur que je le suis; demandez-le à Rosny, il vous en dira le sujet, et » vous contera toutes les nouvelles que j'ai re» çues, et les discours que nous avons tenus ». La Reine, qui se trouva aussi dans une situation d'esprit agréable, lui répondit, que pour contribuer, de son côté, à divertir sa Majesté, elle lui avoit fait préparer un ballet et une comédie, de son invention; le ballet représentant les félicités de l'âge d'or, et la comédie les amusemens différens des quatre saisons de l'année. « Je ne dis » pas, ajouta-t-elle, que je n'aie pas eu un peu » d'aide, car Duret et la Clavelle n'ont bougé » tout ce matin d'avec moi, pendant que vous » avez été à la chasse. Que je suis aise, ma mie, » lui dit Henri, de vous voir de cette humeur! » je vous prie, vivons toujours de même ». Il fut question de voir ensuite les desseins des tapisseries de Fourcy; le Roi demanda l'avis de la Reine, et dit, en se tournant de mon côté, qu'il savoit déjà le mien de reste, mais que je montrasse à la princesse, et à lui, mes sommaires d'états.

Il y en avoit trois, c'est-à-dire, autant que d'états généraux; c'étoit une simple idée générale de ce grand travail. Dans le premier, qui regardoit la surintendance des bâtimens et fortifications, le Roi vit ce que renfermoit l'état général. 1°. Un Mémoire de toutes les fortifications faites à ses

places frontières, depuis que j'en avois la direction; 2.° de tous les bâtimens et maisons royales; 3°. de tous les meubles, tapisseries, vaisselles d'or et d'argent, joyaux et pierreries que je lui avois amassés. Le second sommaire, qui appartenoit à la finance, indiquoit des Mémoires : 1°. des changemens et améliorations que j'avois faits dans toutes les différentes parties des finances et des revenus de sa Majesté; 2°. de toutes les espèces d'or et d'argent actuellement dans le trésor royal; 3°. des ménagemens qui me restoient à faire, et des sommes que j'espérois joindre aux premières. Enfin, le troisième sommaire, qui étoit pour la grande maîtrise, annonçoit des états : 1°. des pièces de six différens calibres, déposées dans chaque arsenal, et de tout ce qui peut concerner le canon; 2°. du nombre des boulets, avec les moyens de tenir et faire marcher en bon ordre tous les équipages d'artillerie; 3°. de la quantité de trois sortes de poudre qu'on fabriquoit ordinairement; 4°. de la quantité d'armes, outils, instrumens et autres ustensiles d'artillerie; 5°. du nombre de gens de guerre, tant gentilshommes que volontaires, que le Roi peut mettre sur pied, réparti selon les généralités.

Pour entendre ce qui vient d'être dit de l'Espagne et des Etats des Provinces-Unies, il faut voir ce qui se passa cette année en Flandre (*). Les

(*) Consultez sur cet article, *de Thou*, *le Mercure français*, *année 1606*, *et Siri*, *ibid.*

Digitized by Google

Espagnols, à qui l'armée destinée à l'expédition de Sedan avoit donné de furieux ombrages, voyant qu'ils en étoient quittes pour la peur, le marquis Spinola partit de Gênes le 6 mai, pour arriver en Flandre le 19. Le siége de Rhimberg, que les Espagnols firent au mois de septembre, fut le seul exploit un peu considérable de cette campagne. Les assiégés se défendirent au commencement avec leur vigueur ordinaire, et firent plusieurs sorties qui coûtèrent la vie à deux colonels espagnols, l'un nommé Thores, et l'autre commandant le nouveau terse (*) venu de Savoie; ce qui fit croire que ce siége seroit fort douteux, et tireroit du moins en longueur; Spinola en eut cette opinion, et le Roi conjectura que Rhimberg ne se rendroit pas, du moins avant le 20 octobre; cependant la place capitula dans les premiers jours de ce mois. S'il en faut croire le courrier que Spinola fit partir le lendemain de la reddition, pour en porter la nouvelle à Madrid, et qui passa par Paris, les assiégés n'avoient plus que six tonnes de poudre; mais pour dire vrai, les Etats ne se montrèrent pas en cette occasion tels qu'on les avoit vus les années précédentes. Ils étoient alors véritablement rebutés et ennuyés de la guerre, et la garnison de Rhimberg, laissée par le sénat sur

(*) Le terme de terse qui est employé en deux ou trois endroits des Mémoires de Sully, y signifie un bataillon, ou un nombre de compagnies de gens de pied, réunies en un corps.

sa bonne foi, se contenta d'avoir obtenu qu'elle sortiroit avec toutes les marques d'honneur, comme d'emmener son canon, etc. Elle chercha pourtant à faire tomber la faute sur le prince d'Orange, qu'elle accusa de n'avoir voulu ni secourir la place, ni inquiéter l'armée espagnole. Ce reproche n'étoit pas sans fondement. La réputation de Maurice souffrit de l'inaction où on le vit pendant tout ce siége et la campagne entière.

Au reste, on cessera d'en être surpris, lorsqu'on saura que les Provinces-Unies étoient réduites à un point de foiblesse qui ne pouvoit aller plus loin. Toutes les lettres de Buzenval et de Berny (*) en faisoient foi, et les nouvelles publiques n'ajoutoient rien à cet égard à la vérité. Il n'est pas moins vrai que l'Espagne, de son côté, n'étoit pas plus en état de se prévaloir de cet épuisement. Les siéges d'Ostende et de l'Ecluse avoient fait des deux parts une blessure que rien n'avoit pu fermer. Aussi parloit-on publiquement de la paix dans toute la Flandre, et ceux qui s'y étoient montrés jusque-là les plus opposés, se trouvoient, à leur étonnement, entraînés eux-mêmes à ce sentiment. On commença à ne plus solliciter aussi fortement les secours du roi de France, ni à estimer ses promesses, ce qu'on faisoit auparavant; et je suis persuadé que le souvenir encore récent

(*) Mathieu Brulard, sieur de Berny.

de toutes les obligations qu'on avoit à sa Majesté, fut une des principales causes du retardement de la paix ou de la trève, qui, sans cette considération, auroit peut-être été conclue dès cette année; à quoi contribuoit encore la mésintelligence entre le prince d'Orange et Barneveld, qui entretenoit la division dans le conseil des Etats, le premier ne voulant pas entendre parler de paix, et l'autre ne cessant point de déclamer contre la guerre. Cette mésintelligence faisoit encore qu'on ne savoit trop dans le conseil de France à quoi se résoudre sur les affaires de la Flandre, parce qu'on ne pouvoit servir l'une des factions à son gré, sans desservir l'autre.

Buzenval revint au mois de décembre à Paris, chargé de faire plusieurs propositions, sur lesquelles sa Majesté ne voyant pas bien clair, elle l'envoya conférer avec moi à l'Arsenal, où j'étois alors obligé de garder la chambre. J'avoue que mon embarras ne fut pas moindre que celui de sa Majesté. Je voyois bien que si l'on avoit quelque résolution à prendre, au sujet de la paix entre l'Espagne et les Provinces-Unies, dont toutes les nouvelles publiques faisoient bruit, c'étoit alors qu'il le falloit faire; mais comment se comporter, et que répondre à des gens sans force, sans union entr'eux, et si dépourvus de conseil, que n'ayant pu apparemment convenir de députés auprès de sa Majesté, c'étoit notre agent lui-même qui étoit obligé de leur en servir? Engager ces

provinces à embrasser la domination française, et alors faire de leur affaire la nôtre propre? mais c'eût été se jeter de gaieté de cœur, dans une guerre avec toute la maison d'Autriche, dont l'événement étoit d'autant plus douteux, que les pays dont il auroit fallu se mettre en possession, sont éloignés du nôtre; que nous n'avions encore aucun des préparatifs nécessaires pour traverser des terres ennemies, ni de vaisseaux pour y aborder par la mer, que ceux des Etats eux-mêmes. Se contenter de recevoir d'eux certain nombre de villes, ou en ôtage, ou en propriété, pour dédommagement de nos avances, comme l'offroit Buzenval de leur part? ce parti a tous les mêmes inconvéniens que le premier, sans en avoir les avantages. C'étoit outre cela de nombreuses garnisons à entretenir, parce que ces villes auroient été sans doute des places frontières, et dans lesquelles les Flamands nous auroient vus presque d'aussi mauvais œil, que les Espagnols eux-mêmes, comme l'Angleterre nous en fournissoit un exemple tout récent. De quelque manière qu'on déguise tout parti qui nous eût mis en guerre avec l'Espagne, il nous l'auroit aussi immanquablement attirée avec l'Angleterre, d'abord que nous aurions paru vouloir mettre le pied et nous faire un établissement dans les Pays-Bas. Pour n'avoir rien à craindre ni des uns, ni des autres, il falloit que notre coup d'essai nous assurât d'emblée l'empire de la mer contre les Espagnols, et

Digitized by Google

dans une nécessité, contre les Anglais. Je crois bien, j'aurois même engagé ma tête, qu'alors n'ayant plus à attaquer, ni à défendre, que du côté de la Meuse, les Pays-Bas étoient perdus pour l'Espagne; mais quelles dépenses et quels efforts, pour en venir là? Je suis encore persuadé que nous pouvions, sans donner de l'ombrage à nos voisins, et sans nous attirer de la part de l'Espagne que des plaintes et des murmures, continuer à favoriser ouvertement les Etats, comme nous avions fait jusqu'à présent; mais outre que les dépenses que nous faisions pour eux, devoient nécessairement augmenter dans la même proportion que leur pouvoir et leur force diminuoient, tout l'avantage que nous en pouvions espérer, étoit de retarder simplement la paix de quelques années. Dans l'état où étoient les choses, il n'y avoit point d'alternative entre un accommodement des Provinces-Unies avec l'Espagne, et la guerre de l'Espagne avec nous. Quant à cet accommodement, il y avoit encore deux partis à prendre pour nous; qu'il se fît sans nous, ou que nous parussions en être les médiateurs. Le second étoit le seul raisonnable, et l'on y vint à la fin; mais le Roi étoit encore assez éloigné, au temps dont je parle, de goûter ce trait de politique; et en un sens, c'étoit celui de tous les partis qui souffroit le plus de difficultés.

Ce furent là à peu près les réflexions que je fis faire au Roi, qui vouloit savoir mon avis sur le

sujet de la députation de Buzenval. Je les mis par écrit, parce que je ne pouvois aller trouver sa Majesté. Ce n'étoit pas tout-à-fait ma faute, si elles n'indiquoient rien de bien positif. De part et d'autre, on laissa au temps le soin de mûrir toutes choses. Elles demeurèrent dans cet état d'incertitude jusques et bien avant dans l'année suivante. Les Etats firent, par Aërsens, quelques petit présens au Roi et à la Reine, dont sa Majesté les fit remercier, et donner par la Reine à la femme d'Aërsens pour quinze cents écus de bijoux. Aërsens présenta au Roi, de la part de ses maîtres, la relation du voyage que les Hollandais venoient de faire dans les Indes orientales.

Je n'ai rien à dire de l'Allemagne, que ce qu'on en a vu plus haut, et que le duc de Virtemberg ressentit les effets de la protection du Roi. Montglat étoit l'homme de confiance de sa Majesté en ce pays-là; car pour Bongars, qui y étoit aussi, et qui m'avoit écrit de Metz une lettre que Henri lut, parce qu'elle étoit ouverte, ce prince ne voulut pas même lui permettre de demeurer dans cette ville, ni dans tel autre lieu, disoit-il, où il pût prêcher sa doctrine.

Toute l'Angleterre fut émue de la nouvelle d'une conspiration (*), tramée par les Jésuites,

(*) Le détail de cette conspiration nous jeteroit dans un récit trop long, et qui n'a pas assez de rapport avec ces Mémoires. M. de

Henri Garnet et Oldecorne, avec plusieurs autres Anglais, contre la personne du Roi. Les conjurés avoient résolu de le faire sauter en l'air, avec

---

Thou et le Mercure français, la font commencer dès les dernières années de la reine Elisabeth. Consultez ces historiens, *année* 1605 *et* 1606. Il en coûta la vie à dix ou douze Anglais, ainsi qu'aux deux Jésuites Henri Garnet et Edouard Oldecorne. Il paroît que tout le crime de ces deux-ci fut d'avoir eu connoissance de la conspiration, et de n'en avoir rien déclaré. « Ce que le Roi, dit l'Etoile, » sut bien dire au P. Cotton, quand il lui en parla : je ne veux » croire celui-là de vous autres, dit-il, ni toucher au général de » votre Ordre, si ce n'est à Person, qui est à Rome près sa Sainteté, » lequel je sais n'avoir ignoré cette pernicieuse menée et dessein ». *Année* 1605.

Le P. Oldecorne protesta avant que de mourir (le 17 avril 1606), qu'il n'avoit jamais ni su, ni approuvé la conspiration des poudres. Mézerai dit que ce Père avoit soutenu que l'entreprise étoit bonne et louable ; mais il le dit, je ne sais sur quel fondement, lui qui fait de Hall et d'Oldecorne deux hommes différens, quoique ce soit le même, qui avoit deux noms. Le P. Garnet fut exécuté le 3 mai. Les juges n'épargnèrent rien pour lui faire dire qu'il en avoit été instruit par une autre voie que celle du sacrement, dont ils savoient que le sceau est inviolable chez les catholiques. Le P. Garnet, selon les relations des catholiques, entra si peu dans ce dessein, dont Larrey le fait l'auteur et le promoteur, qu'il mit tout en usage, à la révélation près, pour le prévenir, exhortant sans cesse les catholiques à la patience. Il avoit même fait écrire par le P. Personius et par le P. Aquaviva, général des Jésuites, qu'il falloit éviter, sur toutes choses, de prendre aucune résolution violente, dont l'issue ne pouvoit être que funeste à la religion. *Mém. pour servir à l'histoire universelle de l'Europe, tom.* 1, *pag.* 74. P. Mathieu disculpe de la même manière le P. Garnet, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 715. Voyez aussi le livre composé par le P. Daniel Bartholi, Jésuite italien, qui a pour titre : *Dell'Istoria della compagnia di Giesu d'Inghilterra.* Ces témoignages suffisent pour réfuter tout ceux qui, ainsi que Bayle (Rép. des Lett. mars 1687), ont avancé que, selon tous les historiens, les P. Garnet et Oldecorne furent

les principaux seigneurs du royaume, lorsqu'ils seroient tous assemblés dans une chambre, sous laquelle on avoit placé des barils, et préparé des traînées de poudre.

---

convaincus d'avoir trempé dans cette conspiration. Ce Père Person, ou Robert Personio, étoit un Jésuite de beaucoup de mérite et de savoir.

Fin du vingt-troisième Livre.

SOMMAIRE DU LIV. VINGT-QUAT^ME.

Mémoires de l'année 1607. Occupations et lettres de Henri. Mort du chancelier de Bellièvre. Naissance d'un second fils de France. Marques de confiance et d'amitié de Henri pour Sully; brouillerie entre eux, dans laquelle Henri recherche Sully. Services que Sully rend au Roi dans l'assemblée des calvinistes à la Rochelle, dans l'affaire du P. Séguran avec les Rochellois; nouvelles graces accordées par Henri aux Jésuites. Brigues de l'Espagne à la cour et dans le conseil, contre Henri et contre Sully; conversation entre eux à ce sujet, et conseil donné par Sully; autres services qu'il rend au Roi dans les brouilleries de cour. Suite des affaires entre l'Espagne et les Provinces-Unies; sentimens de Sully sur les offres faites au Roi par les Flamands. Conseil tenu à ce sujet. Victoire navale remportée par les Flamands sur les Espagnols; conférences pour une suspension d'armes, et pour la trève. Suite des affaires de la Valteline, entre l'Espagne et les Grisons. Affaires d'Allemagne, d'Angleterre et autres étrangères. Différend du Pape et des Vénitiens, terminé par la médiation de Henri. Bref de Paul V à Sully. Travaux de Sully dans la finance, la police et les autres parties du gouvernement. Artifices des courtisans pour le perdre. Il forme le projet d'un nouveau conseil, qui demeure sans exécution. Autres affaires de finances, de gouvernement, de police, etc. Dépense de Henri IV au jeu, ponr ses manufactures, etc. Vie privée et brouilleries dans la maison de ce prince. Il rend Sedan au duc de Bouillon.

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE SULLY.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

Les affaires du dedans du royaume furent pendant cette année dans une situation si tranquille, qu'elles ne nous laissent presqu'aucun événement remarquable à particulariser ; mais elles offrent en récompense un spectacle bien plus touchant, malgré son uniformité, que ces catastrophes singulières, lesquelles n'amusent à décrire et à lire, que par ces mêmes traits d'inhumanité ou de dépravation, qui ne devroient nous inspirer que du dégoût et de l'horreur. Ce spectacle est l'abondance et le repos répandus par toute la France. On n'avoit jamais tant vu de plaisirs et de divertissemens, qu'il y en eut cet hiver à la cour et dans Paris, et les campagnes ressentoient aussi tous les effets d'un heureux règne.

Cette disposition, qui prenoit sa première source dans le cœur bienfaisant de Henri, rejaillissoit à son tour sur lui, et lui faisoit partager la jouissance de ses propres bienfaits. Débarrassé de toute affaire tumultueuse, jusqu'à ce que le temps qu'il

Digitized by Google

s'étoit prescrit pour mettre le comble à la gloire de son règne fût arrivé, ce prince n'avoit presque rien à faire, qu'à se livrer aux douceurs d'une vie privée, au milieu de ses serviteurs et dans ses maisons royales, qu'il visitoit les unes après les autres. Il étoit le premier janvier à Saint-Germain, où je ne pus aller rendre à leurs Majestés les devoirs ordinaires, ma plaie de la bouche, qui s'étoit rouverte par une apostume, m'arrêtant chez moi. Sa Majesté eut la bonté de m'écrire pour me marquer la part qu'elle y prenoit, et elle m'envoya pour conférer sur les affaires du gouvernement, dont on vouloit former le plan dès le commencement de l'année, les deux de ses ministres auxquels elle y donnoit la principale part, je veux dire Villeroi et le garde des sceaux. Celui auquel j'ai déjà donné ce nom, est Sillery, que sa Majesté avoit associé aux fonctions de chancelier, jusqu'à ce qu'il les exerçât seul par la mort de Bellièvre, qu'on voyoit bien n'être pas éloignée. L'esprit de ce magistrat, jusque-là si sain, avoit commencé depuis quelque temps à s'altérer, de manière qu'il fallut lui donner un successeur de son vivant. Il vit cette association d'une manière qui étoit une nouvelle preuve combien elle étoit nécessaire (*); quoique Sillery s'y comportât avec

(*) « Vous voyez, dit-il à M. de Bassompierre, un homme qui » s'en va chercher une sépulture à Paris. J'ai servi tant que j'ai pu » le faire, et quand ils ont vu que je n'en étois plus capable, ils » m'ont envoyé reposer, et donner ordre au salut de mon ame, » à quoi leurs affaires m'avoient empêché de penser. Un chancelier

toute la complaisance possible, sa foiblesse en augmenta; il revint tout-à-fait en enfance, et paya enfin le dernier tribut de l'humanité, après avoir payé presque tous les autres.

Le Roi vint à Paris le 2 janvier, en intention d'aller et de mener la Reine à Vigny, voyage dont je le détournai. Il se contenta d'aller faire un tour à Fontainebleau, d'où il revint à Paris à la fin de février, pour aller à Chantilly, qui étoit sa promenade ordinaire du mois de mars. Il s'y plaisoit beaucoup dans cette saison. « Il fait ici fort beau, » m'écrivoit-il de cet endroit, le 8 mars : j'y passe » bien mon temps; tous les jours je suis à cheval, » et j'y ai bien du plaisir ». Il ne se fixa nulle part, que lorsque de retour de Paris, il eut pris, le 20 mars, le chemin de Fontainebleau; il y passa le printemps. Sa Majesté eut fort beau temps

---

» sans sceaux, est un apothicaire sans sucre ». *Journal de Bassompierre.*

Lorsque Henri IV demanda les sceaux à M. de Bellièvre pour Sillery, se servant de l'occasion de son voyage en Limosin, où le grand âge et la foiblesse de Bellièvre ne lui permettoient pas de le suivre, ce chancelier lui répondit : « que s'il ne vouloit faire courir » la poste aux sceaux, il les rendroit toujours à temps, au même » lieu où sa Majesté arriveroit...... Il semble, Sire, ajouta-t-il, que » vous craigniez qu'il n'y ait point de terre en Guienne pour m'en- » terrer; je me porte bien, et n'ai souci de ma vie, que pour votre » service, laquelle me seroit fort ennuyeuse, si j'en étois éloigné ». *P. Mathieu, tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 688. Ce grand chancelier, dont la probité et la fermeté ont été généralement reconnues, avoit servi sous cinq Rois. Il est auteur de plusieurs utiles réglemens pour la chancellerie. Il mourut le 5 septembre de l'année suivante, âgé de soixante-dix-huit ans. Il étoit de la ville de Lyon.

depuis Paris jusqu'à Fleury, par où elle passa pour voir ses enfans, qui étoient encore dans cette maison; mais la pluie l'accompagna depuis Fleury jusqu'à Fontainebleau. Dans la lettre où Henri me fait tout ce détail, il me mande encore que le Dauphin étoit venu une lieue à sa rencontre, et qu'il l'avoit trouvé fort joli, aussi-bien que ses autres enfans; que la Reine qui étoit grosse alors, se portoit bien, et devoit se rendre incessamment à Fontainebleau. « Mandez-moi des nouvelles de » la ville, m'écrivoit ce prince, le premier avril. » Je me porte bien ici, comme aussi font ma » femme, mon fils et mes autres enfans, qui sont » les plus jolis du monde, et me donnent bien » du plaisir (1) ».

La Reine y accoucha le 16 avril, à onze heures du soir, de son second fils, auquel on donna dans la suite le nom de duc d'Orléans (2). Sa Majesté me le fit aussitôt savoir par un billet que Montmartin m'apporta de sa part, et je reçus presque dans le même moment une seconde lettre de sa main, pour faire tirer le canon. Cette naissance redoubla la joie dans la famille royale. Le Roi,

(1) « Il aimoit, dit Péréfixe, tous ses enfans, légitimes et naturels, » avec une affection pareille, mais avec différentes considérations. » Si ne vouloit pas qu'ils l'appelassent *Monsieur*, nom qui semble » rendre les enfans étrangers à leur père, et qui marque la servitude » et la sujétion, mais qu'ils l'appellassent *papa*, nom de tendresse » et d'amour ».

(2) Il n'eut point de nom de baptême, parce qu'il mourut dans sa cinquième année, avant que les cérémonies de son baptême eussent été faites.

qui avoit compté revenir à Paris au commencement de mai, ne songea plus à s'éloigner de Fontainebleau, d'où il fit seulement un voyage pour voir madame de Moret.

La chasse y tenoit toujours, comme à l'ordinaire, un des premiers rangs parmi ses divertissemens. Après l'exemple qu'on a que cet exercice a un attrait insurmontable pour une infinité de personnes, je n'ai garde de décider qu'il ne sauroit être que très-médiocrement divertissant, parce qu'il ne l'est point du tout pour moi. Le récit que Praslin me faisoit de Fontainebleau, des parties de sa Majesté, n'étoit assurément pas bien propre à me l'inspirer; il me mandoit que le même jour, sa Majesté, après avoir chassé le matin à l'oiseau, avoit fait une chasse du loup, et fini sa journée par une troisième du cerf, qui avoit duré jusqu'à la nuit, et malgré une pluie de trois ou quatre heures. On étoit alors à six grandes lieues du gîte: c'est de là qu'il fallut faire retraite, entièrement pénétrés d'eau, excepté le Roi seul, qui changea de tout avant que de regagner Fontainebleau, où il arriva un peu fatigué à la vérité, mais avec cela gai et content, parce qu'il avoit pris ce jour-là tout ce qu'il avoit attaqué. Voilà ce que les princes appellent s'amuser; mais il ne faut disputer ni des goûts, ni des plaisirs. Henri ne laissa pas de s'occuper le lendemain tout le matin, à visiter tous ses ouvriers, et à courir d'atelier en atelier. « Il » est vrai, ajoutoit Praslin, qu'au retour du parc, » il se sentit un peu de fièvre, mais ce ne fut

» rien ». Pour ce prince, quand il m'écrivoit sur ce sujet, c'étoit en vrai chasseur qui passe légérement sur toutes ses fatigues, et appuie sur ce qu'il appelle ses bonnes fortunes. Il me mandoit, par exemple, le 20 mai, qu'il avoit chassé la veille avec le plus grand plaisir du monde, et sans avoir beaucoup de chaud, qu'il avoit pris son cerf de bonne heure, étoit venu dîner à Ponthierry à dix heures, et revenu à deux et demie à Fontainebleau, où il avoit rencontré la Reine qui venoit au devant de lui. Une autre fois : « Je viens de » prendre un cerf avec grand chaud et grand » plaisir ». Rien ne coûte de ce qui plaît.

Ce prince ne perdoit pas de vue ses affaires pour tout cela; mais comme elles ne lui donnoient pas alors beaucoup de peine, il en étoit quitte pour m'écrire de temps en temps, ou m'appeler à Fontainebleau, lorsqu'il avoit quelque chose d'important à me communiquer. Il m'y fit venir le mercredi de Pâques, avec le président Jeannin, et y manda son conseil, pour le lundi de la Quasimodo. Il n'oublioit jamais à payer le moindre surcroît de peine, par de nouvelles libéralités. « Je » n'attends point, m'écrivoit-il, que ceux qui me » servent bien me demandent. Vous m'aidez si » bien à faire mes affaires, que je veux aussi vous » aider à faire les vôtres; je vous donne vingt » mille écus sur mes deniers extraordinaires, fai- » tes-en les dépêches nécessaires. J'ai su, me man- » doit-il une autre fois, que vous faites bâtir à la » Chapelle, et que vous y faites un parc; comme

» ami des bâtisseurs, et votre bon maître, je vous » donne six mille écus pour vous aider à faire quel- » que chose de beau ».

Il y avoit une autre sorte de lettres de Henri, que je mets autant au-dessus de celles-ci, que la confiance d'un aussi grand prince doit l'emporter sur les présens, dans l'esprit d'un ministre fidèle et affectionné; ce sont celles où ce prince m'ouvroit son cœur, sur ce que nous avions lui et moi de plus chers intérêts. « Il s'est passé, c'est » ainsi qu'il s'exprimoit dans une de ses lettres, » ce matin quelque chose dans mon sein, pour » quoi j'ai affaire de vous, comme de mon plus » confident serviteur ». Il en étoit de même de tout ce qui lui arrivoit de capable de troubler sa tranquillité. Mon fils se blessa en maniant un cheval; sa Majesté envoya aussitôt un courrier exprès, savoir l'état de sa santé, en me mandant, que comme père et comme maître, il y prenoit toute la part possible. Mon fils fut encore plus dangereusement malade au mois de novembre, et le Roi ne se contenta pas d'y envoyer du Laurens, son premier médecin, et de lui recommander lui-même le malade, il m'écrivit qu'il ne m'aimoit pas si peu, que s'il pensoit que sa présence y fût nécessaire, il ne vînt lui-même me donner cette preuve de son affection, et il consentit le plus obligeamment du monde que je différasse le voyage que je devois faire à Fontainebleau, non-seulement de deux jours, mais encore tout le temps que je me croirois utile auprès de mon fils.

Dans l'affaire malheureuse arrivée à Amiens, où Rambures tua mon neveu d'Epinoi, le Roi, instruit de la vive douleur et des larmes que ce cruel accident causoit au frère du mort (*), l'envoya visiter, et lui fit porter trois fois, de sa part, des paroles de consolation. On avoit cherché à animer toute la famille contre Saint-Paul (**), qu'on accusoit d'avoir eu part à cet assassinat. Saint-Paul, justement indigné de ces bruits, vint aussitôt trouver sa Majesté avec l'assurance qu'inspire l'innocence; il justifia qu'il n'étoit pas même sorti de Calais pendant tout ce temps-là. Il parla de la malheureuse victime de cette aventure, avec des éloges et des regrets si sincères, qu'il me fit regretter à moi-même qu'il ne se fût pas trouvé à Amiens, où il se tenoit assuré qu'il auroit prévenu cet accident; il protesta qu'il auroit volontiers racheté le sang du mort, d'une partie du sien. Il se plaignit ensuite qu'à tous ces bruits injurieux, l'on avoit ajouté celui de dire que sa Majesté avoit résolu de le citer, et qu'elle m'avoit promis de le traiter durement; que je ne le salué-

(*) De plusieurs enfans mâles, sortis du mariage de Pierre de Melun, prince d'Epinoi, marquis de Richebourg, et d'Hyppolite de Montmorency, dont on a vu ci-devant que M. de Sully avoit pris la tutelle, il n'en restoit plus alors que deux. Guillaume de Melun, prince d'Épinoi, vicomte de Gand, connétable de Flandre, grand bailli de Hainaut, chevalier de la toison d'or, etc. C'est celui qui eut, avec la princesse de Ligne, le grand procès dont il sera parlé dans la suite; et Henri de Melun, marquis de Richebourg, son frère puîné, c'est ce Henri qui fut tué par Rambures.

(**) François d'Orléans, comte de Saint-Paul.

rois point, et même qu'il lui seroit fait défense de venir à Paris, tant que j'y serois. Saint-Paul demeura trois jours entiers à Paris, pour dissiper tous les soupçons de la lâcheté qu'on lui imputoit. Je trouvai son procédé d'un tout-à-fait galant homme, et je crois, de son côté, qu'il fut content de la manière dont je le traitai. Pour Henri, il ne se donna pas moins de mouvemens, que si l'affaire l'eût regardé personnellement. Il me justifia toute la conduite de Saint-Paul, et me manda que je me donnasse bien de garde d'ajouter foi aux bruits du quartier de la Bastille, où mes ennemis n'avoient pour but que de faire joindre un second malheur au premier; il m'exhorta même à me servir de la confiance que Saint-Paul paroissoit avoir en moi, pour empêcher avec lui que la chose n'eût aucune suite.

J'étois encore arrêté chez moi, lorsque le Roi y vint un jour m'entretenir de je ne sais quelle intrigue de galanterie, dont j'ai perdu la mémoire. Je me souviens seulement que je m'emportai fort contre madame d'Angoulême (*), et une autre personne, qui y jouaient les premier rôles, et que j'osai représenter à Henri avec beaucoup de fermeté, que des desseins si peu séans à son âge et à son rang, étoient autant de flétrissures à sa gloire, et pouvoient bien produire quelque chose de pis encore. Ma liberté, quelquefois heureuse,

---

(*) Charlotte de Montmorency, femme de Charles de Valois, duc d'Angoulême.

ne m'attira cette fois-ci qu'une vive colère et de piquans reproches de ce prince. Il étoit encore si échauffé lorsqu'il sortit de ma chambre, qu'on lui entendit dire tout haut : « Voilà un homme que » je ne saurois plus souffrir, il ne fait jamais que » me contredire, et trouver mauvais tout ce que » je veux; mais, pardieu! je m'en ferai obéir, » je ne le verrai de quinze jours ». Ma disgrace parut à tous les assistans une chose décidée; mes domestiques s'en affligèrent, et plusieurs des autres s'en réjouirent, je crois, intérieurement.

Dès les sept heures du lendemain matin, on vit arriver sa Majesté à l'Arsenal, avec cinq ou six personnes qu'elle avoit dans son carrosse. Ce prince monta dans mon appartement sans vouloir qu'on m'avertît, et frappa lui-même à la porte de mon cabinet. Je ne fus pas peu surpris, lorsqu'ayant demandé, *qui est là?* j'entendis répondre, *c'est le Roi*, et que je connus au son de la voix, que c'étoit lui-même qui avoit répondu: « Hé bien! que faisiez-vous là »? me dit-il en entrant avec Roquelaure, de Vic, Zamet, la Varenne, et l'ingénieur Erard; car il avoit à me parler des fortifications de Calais. Je lui répondis que j'écrivois des lettres et apprêtois du travail à mes secrétaires. Ma table étoit effectivement toute couverte de lettres, et d'états des matières que je devois traiter ce jour-là au conseil. « Et depuis » quand êtes-vous là, me dit encore sa Majesté? » Dès les trois heures du matin, repris-je. Hé » bien! Roquelaure, dit ce prince, en se retour-

» nant vers lui, pour combien voudriez-vous me-
» ner cette vie-là? Pardieu! Sire, pour tous vos
» trésors, répondit Roquelaure ». Henri ne répliqua rien. Il fit sortir tout le monde, et il commença à m'entretenir de choses sur lesquelles il me fut impossible de me ranger à son avis, ce qu'il connut aisément, lorsqu'il vit que je lui répondois froidement, que je n'avois aucun conseil à lui donner, que sa Majesté ayant pris sa résolution, après une mûre délibération, sans doute, il ne me restoit rien à faire que de lui obéir, puisqu'aussi-bien elle ne trouvoit pas bon qu'on fût d'un sentiment contraire au sien. « Oh, oh! vous
» faites le réservé, me dit Henri en souriant, et en
» me donnant un petit coup sur la joue, et vous
» êtes encore en colère d'hier; je n'y suis plus,
» moi : là, là, embrassez-moi, et vivez avec la
» même liberté que vous avez accoutumé, car je
» vous connois bien : si vous faisiez autrement,
» ce seroit signe que vous ne vous soucieriez plus
» de mes affaires. Quoique je me fâche quelque-
» fois, ajouta-t-il avec une candeur qui lui étoit
» naturelle, je veux que vous le souffriez, car
» je ne vous en aime pas moins; au contraire,
» dès l'heure que vous ne me contredirez plus
» dans les choses que je sais bien qui ne sont pas
» de votre goût, je croirai que vous ne m'aimerez
» plus ».

Voilà un de ces traits qui sont tout-à-fait propres à faire connoître à fond Henri; et en vérité c'est le montrer par un bel endroit. Il n'est pas rare

de voir des ministres et des confidens de princes disgraciés ; il n'est pas rare non plus qu'ils méritent ce traitement par des procédés reprochables. Lorsque cela arrive, est-ce véritablement les fautes que les princes punissent? presque jamais. Ils font par caprice, par légéreté, par orgueil, par mauvaise humeur, ce qu'il ne tiendroit qu'à eux de faire par le seul motif de la justice. Il semble que le sort de la raison, est de n'être écoutée, ni lorsqu'elle combat les passions, ni lorsqu'elle conseille la même chose qu'elles.

Le Roi m'entretint après cela de choses qu'il ne m'est pas permis de rapporter, m'embrassa, et me dit adieu. En sortant, il dit à de Vic : « J'ai » pourvu à l'affaire de Calais », et tout haut : « Il » y en a d'assez sots pour croire que quand je me » mets en colère contre M. de Sully, c'est à bon » escient et pour long-temps ; mais tout au con- » traire ; car, quand je viens à considérer qu'il ne » me remontre, ou ne me contredit que pour » mon honneur, ma grandeur et le bien de mes » affaires, et jamais pour les siennes, je l'en aime » mieux, et suis impatient de le lui dire ». Tout prince qui entend ses intérêts, ne négligera point de donner de temps en temps des marques éclatantes de son estime aux ministres dont il a fait choix, supposé que ce choix soit bon ; elle lui assurera celle du public, ce qui est un point essentiel.

Je reviens aux affaires dont Villeroi et Sillery étoient venus, par ordre du prince, conférer avec

moi. L'une des principales regardoit les protestans. Le Roi leur ayant permis, l'année précédente, de tenir en celle-ci un synode, ils l'indiquèrent à la Rochelle, et firent nommer dans des assemblées provinciales, les députés dont il devoit être composé. Ce furent quelques-uns de ces députés même qui firent savoir à sa Majesté, que leurs cahiers étoient chargés de l'article du synode de Gap, touchant le Pape, dont il a déjà été tant parlé. De quelque mauvais esprit que fussent poussés une partie de ceux qui dirigeoient cette assemblée, ils se crurent obligés de prévenir sa Majesté, en lui envoyant trois députés, tant sur cette affaire, que sur quelques autres qu'ils avoient raison de croire n'être pas de son goût; c'est qu'ils avoient résolu d'y mettre sur le tapis la question déjà si fort discutée à l'assemblée de Châtelleraut, sur la nomination, le nombre et le temps d'exercices des députés généraux du parti réformé, à l'occasion des deux actuellement en charge, dont le service alloit expirer.

Le Roi, en m'envoyant de Fontainebleau ces députés particuliers, prit le parti qu'il prenoit ordinairement dans ces sortes d'occasions, je veux dire, de me faire notifier ses intentions à l'assemblée comme de moi-même, et par un pur motif d'affection pour mes confrères, se réservant à prendre le ton d'autorité, si l'on ne réussissoit pas par cette voie. Mon frère vint en conférer avec moi, le 27 avril, de la part de sa Majesté; et comme je m'attendois toujours que le Roi vien-

droit lui-même incessamment à Paris, je retins les députés deux ou trois jours, sans leur donner une réponse que je n'aurois pas été fâché de concerter avec ce prince. Il m'écrivit de Fontainebleau, le 5 mai, lorsqu'il eut changé d'avis sur son voyage, et il me parut inquiet de savoir ce que j'avois fait avec les députés. « Je ne sais, » me disoit-il, ce qu'ils peuvent vous avoir dit sur » ce que je vous ai mandé par votre frère. M. de » la Noue, auquel je parlai hier matin en pré- » sence de M. de Villeroi, m'en a avoué la plus » grande partie, et m'a dit n'avoir vu de sa vie » tant de fous dans une compagnie, entr'autres il » m'a nommé Rivet. Il ne faut point douter que » les députés n'aient, avant de vous voir, conféré » avec M. du Plessis, qui les aura instruits de ce » qu'ils devoient dire ».

J'écrivis à l'assemblée la lettre que sa Majesté avoit exigée de moi. Je les exhortai à ne rien s'arroger sur l'article des députés généraux, de ce qui appartenoit à la police ou au gouvernement, et à ne rien changer de ce qui avoit été statué à cet égard dans une de leurs plus solennelles assemblées. Je leur faisois comprendre que la durée de la députation générale ne pouvoit être moindre que de trois ans, les députés ne pouvant en moins de temps s'instruire des affaires, et se faire connoître, et qu'on ne devoit point nommer pour deux députés seulement, parce que ce choix devant être fait dans des assemblées générales, toujours précédées d'assemblées perticulières, for-

malité qui emportoit un temps considérable, s'il arrivoit accident à l'un de ces deux députés, le parti s'exposoit à manquer d'un agent auprès du Roi, au lieu qu'en en proposant toujours six à sa Majesté, ce vide se trouveroit aussitôt rempli par la nomination qu'elle pourroit faire dans le moment de quelqu'un de ces six marqués sur sa liste. Quant au Pape, je leur fis sentir qu'en remuant imprudemment une question déjà jugée si inutile, et sans aucune considération pour un Pape, qui, par son caractère doux et pacifique, ne méritoit pas ce traitement, ils risquoient à perdre par leur faute, et pour un rien, cet état heureux et tranquille, qui avoit été si long-temps l'objet de tous leurs vœux. Je les rappelois là-dessus à leurs propres sentimens, et même à leurs aveux, et je finissois en leur représentant fortement, que toute désobéissance à leur maître les compromettoit; mais qu'une désobéissance injuste et déraisonnable étoit capable de les perdre.

Je leur fis encore écrire dans les mêmes termes par quelques autres personnes que je savois avoir le plus de croyance dans le parti, et je les priai d'écouter attentivement les raisons que pourroit y ajouter Montmartin, que je fis le porteur de cette lettre, et que sa Majesté jugea capable d'être, dans cette occasion, l'interprète de ses volontés. J'employai encore un autre motif que sa Majesté crut devoir faire effet, c'est que comme les Rochellois venoient tout fraîchement de faire instance pour obtenir deux mille livres pour leur collége, je leur

donnai à entendre que sa Majesté accorderoit cette grace à la déférence qu'ils persuaderoient à leurs confrères d'avoir pour ses ordres. Une lettre du Roi m'instruisit au bout de quelques jours, que Montmartin et les députés, renvoyés avec les ordres de sa Majesté, avoient été, à la vérité, assez bien reçus à l'assemblée; mais qu'il s'en falloit beaucoup qu'on eût eu les égards qu'on devoit avoir pour les discours du premier, non plus que pour mes lettres, et pour celles qui y étoient jointes, dont les auteurs avoient été appelés, par dérision, *les quatre voyans de l'Eglise*. Ce que Montmartin mandoit de temps en temps au Roi des dispositions des esprits, ne le satisfaisoit pas davantage. « Si cela continue, m'écrivoit-il, ils » seront les rois, et nous les assemblées ». Cependant le parti favorable au Roi l'emporta à la fin. Montmartin s'y employa avec un zèle que le Roi récompensa d'une pension. Quoiqu'on ne pût pas dire qu'il eût complètement réussi, eu égard aux obstacles qu'il avoit surmontés, il crut avoir fait tout ce qu'il étoit possible de faire, lorsqu'il put attester à sa Majesté que sa volonté y avoit été suivie. « Montmartin a fort bien travaillé, me » mandoit encore Henri, quoiqu'en vain, ce qu'il » ne croit pas; il a apporté de l'ombre, et le corps » est demeuré, l'article de Gap n'ayant emporté » que deux seules voix ».

L'église de Pons se fit connoître par un trait d'une grande hardiesse, lorsque se faisant une ridicule application de la manière de gouverner les

Digitized by Google

affaires de la religion par députés généraux, elle osa nommer au Roi trois sujets, Verac, Longchamp et Bertauville, pour leur remettre, en qualité de députés particuliers, le gouvernement de cette ville. Henri ne répondit qu'en faisant parler les édits; mais il ne fut pas moins irrité de cette témérité, que des conférences qu'on lui manda que Lesdiguières et Murat avoient secrétement ensemble, et du manque de respect du ministre Chamier pour M. le connétable, à son passage à Montelimart. Je fis en sorte que ce ministre allât se justifier à ce prince, des imputations dont il se plaignoit.

Les Rochellois donnèrent à la fin de cette année un autre sujet de mécontentement au Roi, en écrivant encore au roi d'Angleterre, à l'insu de sa Majesté et de moi, pour lui demander la liberté d'un ministre écossais, nommé Maluin, qui avoit été mis à la tour de Londres, pour avoir tenu des discours, et publié des écrits offensans contre sa Majesté Britannique et son conseil. Les Rochellois n'avoient rien à alléguer contre un fait que le ministre Primerose, celui-là même qui avoit été porteur de leur dépêche, attesta à sa Majesté, qui lui permit, en considération de cet aveu, de retourner exercer le ministère à Bordeaux; et ce qui les rendoit encore plus coupables, c'est qu'ils prétendoient donner retraite au prisonnier dans leur ville, et même s'en servir en qualité de ministre. Il y avoit dans tout ce procédé une affectation d'indépendance, que rien ne pouvoit excu-

Digitized by Google

ser. Le roi d'Angleterre ne s'étoit pas fait prier pour accorder à une ville qu'il affectionnoit, une aussi petite grace, que l'étoit l'élargissement d'un étranger, dont il délivroit son royaume : je ne voudrois pas même assurer que le conseil de Londres n'eût un secret contentement de faire un pareil présent au roi de France; mais ce prince, outre l'intérêt de son autorité blessée, avoit les mêmes raisons de ne point recevoir Maluin dans ses Etats, que le roi Jacques avoit de le chasser des siens. Henri m'envoya Bullion, et m'écrivit sur cette affaire plusieurs dépêches, soit lui-même, soit par Villeroi. Je fus encore chargé par ce prince d'en demander l'explication à la ville de la Rochelle, de la lui reprocher, et de lui en faire demander pardon à sa Majeste, qui témoigna être tout-à-fait contente des démarches que je fis en cette occasion.

Parmi plusieurs torts effectifs, il se trouvoit quelquefois qu'on en imputoit à cette ville de bien gratuits. Il prit envie aux Jésuites d'envoyer un des leurs pour faire les fonctions de prédicateur dans la Rochelle. La Varenne, le Père Cotton et quelques autres, jetèrent les yeux pour ce sujet sur le Père Séguiran (*), et afin de ne pas courir le risque d'un refus de sa Majesté, ils s'adressèrent aux deux secrétaires d'Etat, Beaulieu et Fresne, qui délivrèrent à ce Père, de leur chef et sans en parler à sa Majesté, des lettres qui le

(*) Gaspard Séguiran; il fut dans la suite confesseur de Louis XIII.

mettoient en droit de s'y faire recevoir. Le Jésuite s'étant présenté aux portes de la ville, on lui demanda qui il étoit. « Je suis, répondit-il hardi-» ment, Séguiran, de la compagnie de Jésus, » qui viens pour prêcher en cette ville, en vertu » des lettres du Roi. Retirez-vous, lui dit la sen-» tinelle assez peu respectueusement, nous sa-» vons bien que JESUS n'a point eu de compa-» gnons, et que vous n'avez point de lettres du » Roi ». Sans vouloir l'entendre davantage, on l'obligea de se retirer, ce que le Père fit, en menaçant d'un ton très-emporté, de s'en plaindre au Roi, et il n'y manqua pas. Tous ses partisans à la cour le secondèrent si bien, en exagérant à sa Majesté ce manque de respect pour ses ordres, et lui cachant tout, ou partie de la vérité, que ce prince me manda incontinent à Fontainebleau, par un billet très-pressant, et qui marquoit beaucoup de colère.

Je trouvai toute la cour en rumeur, et le Roi environné de personnes qui animoient son ressentiment. « Hé bien! me dit-il, vos gens de la Ro-» chelle ont fait bien des leurs, voilà le respect » qu'ils me rendent, et la reconnoissance de l'a-» mitié que je leur porte, et des gratifications qu'ils » reçoivent de moi ». Il me conta le fait d'un air qui me parut ne respirer que le châtiment. Mais m'ayant ensuite tiré à quartier, il me dit : « J'ai » fait ainsi le fâché, pour fermer la bouche à » ceux qui ne cherchent qu'à blâmer mes actions ; » mais je vous dis à vous, que les Rochellois

» n'ont pas tout le tort du monde, car je n'ai » commandé, ni été informé de telles lettres; je » les eusse bien empêchées, si j'en avois été averti. » Cependant il y faut pourvoir par une autre voie » qu'en désavouant les secrétaires d'Etat, parce » que cela tireroit à conséquence pour toutes » leurs autres dépêches; avisez quel moyen il y » aura ».

J'écrivis aux Rochellois, après en être convenu avec sa Majesté, que leur devoir étoit avant toutes choses, d'envoyer faire soumission au Roi, et lui marquer le regret qu'ils avoient de lui avoir déplu. Je leur donnai à entendre qu'un peu d'obéissance les feroit sortir de cette affaire à leur avantage. Je les assurai que la chose s'étoit faite sans la participation de sa Majesté, qu'elle n'arriveroit plus, et qu'elle se termineroit, sans qu'on touchât à leurs priviléges; enfin que j'aurois tout le soin imaginable de ménager leurs intérêts, avec deux ou trois de leurs plus notables et plus honnêtes citoyens, que je leur mandai de m'envoyer. Le biais que je pris, fut que le Père Séguiran reçut de nouvelles lettres, de la main même de sa Majesté, en vertu desquelles il prêcha; mais il fut révoqué au bout de quelques jours. Les Jésuites eux-mêmes ne parurent pas mécontens de ce tempérament.

Il eût été fort difficile d'en trouver un propre à satisfaire la ville de Poitiers. Depuis que cette ville avoit été enfin obligée de souffrir les Jésuites, je ne recevois plus que des plaintes, de vive voix,

ou par lettres ; contre ces Pères, de la part de l'évêque, du lieutenant général et des principaux habitans, soit séparément, soit en corps. Ces plaintes qui ne venoient pas seulement des protestans, mais des catholiques eux-mêmes, rouloient sur ce que les partisans que les Jésuites avoient à Poitiers, les ayant mis à leur arrivée en possession d'un collége, et ayant fait en leur faveur de fort grandes dépenses en maisons et en meubles, ayant même fait passer entre leurs mains les plus riches bénéfices du canton, on ne voyoit pas que ces Pères, depuis deux ans qu'ils étoient établis parmi eux, et avoient été chargés de l'instruction de la meilleure partie des jeunes gens de la ville, eussent encore produit aucun fruit ; ce qui leur étoit d'autant plus sensible, qu'avant cela, disoient-ils, ils avoient de très-bons colléges et d'excellens régens. Ils y joignirent quelques autres plaintes encore plus graves sur la zizanie qu'on accusoit ces Pères d'avoir semée dans la ville et dans la province, et ils revenoient à de nouvelles instances, pour obtenir qu'on rappelât les Jésuites, et qu'on fondât un collége royal. Qu'aurois-je pu faire pour eux auprès de Henri, qui venoit d'accorder tout récemment à ces religieux, que son cœur fût mis dans leur maison de la Flèche, au lieu de l'église de Notre-Dame, où l'on a coutume de déposer celui de nos Rois ? C'est à ce sujet qu'un chanoine de cette église, rencontrant en ce temps-là un Jésuite, lui demanda lequel ils aimoient mieux, de mettre le cœur du Roi dans la

Flèche, ou de mettre la Flèche dans le cœur du Roi (*).

Malgré tant de faveurs et de bienfaits, dont sa Majesté combloit ainsi chaque jour les Jésuites, ils se croyoient sans doute tout autrement obligés encore au roi d'Espagne, puisqu'ils continuoient à appuyer tous ses desseins; desseins qui se tramoient dans le royaume, et au milieu de la cour même. L'ambassadeur espagnol s'ouvrit confidemment aux amis que cette couronne avoit en grand nombre chez nous, de la résolution où il disoit qu'étoit sa Majesté Catholique, d'empêcher par quelque moyen que ce fût, qu'un Roi si ambitieux, disoit-il, si prudent, si habile général d'armée, d'une si grande réputation, et si particulièrement uni de politique avec les protestans, n'exécutât les projets, que ses amas d'argent, d'armes et de munitions déclaroient assez; qu'il ne falloit pas laisser prendre à ce prince l'essor hors de chez lui, parce que rien ne pourroit lui résister, mais lui susciter assez d'affaires dans l'intérieur de son royaume, pour l'empêcher d'en sortir, en se servant, avec le même fruit qu'on avoit fait du temps de la Ligue, de la haine que se portoient les deux religions; que c'étoit l'affaire de tous les catholiques de l'Europe, dont la crainte étoit d'autant mieux fondée, que Henri, par la protection qu'il avoit accordée aux Provinces-

(*) J'aurois bien voulu faire honneur à M. de Sully, de mépriser un bon mot, si plat et si plein de malignité.

Unies, avoit su affoiblir la seule puissance qui auroit pu faire quelqu'effort considérable en leur faveur; qu'il falloit lui rendre la pareille, en cherchant à consumer ses forces, avant que d'entreprendre d'en tirer raison ouvertement.

J'étois moins épargné que personne dans ces discours. On disoit que je mettois dans la tête de sa Majesté, d'entreprendre de plus grandes choses qu'aucun roi de France n'avoit fait depuis plus de cinq cents ans; que mon principal objet étoit de détruire la religion catholique. Je ne me défends que contre cette dernière imputation, absolument fausse, mais on la croyoit permise, comme le motif le plus capable de faire impression. Au reste, je ne mets rien ici gratuitement sur le compte de l'ambassadeur espagnol. Quelques-uns des ecclésiastiques qu'il prit pour confidens, se trouvèrent encore assez bons Français, pour être scandalisés de pareils discours. Ils crurent satisfaire leur conscience et leur honneur, en faisant jurer par la foi et les saints Evangiles, au cardinal du Perron et à son frère, auquel ils les redirent, que du moins ils ne les nommeroient point. On ne soupçonnera pas les deux du Perron d'avoir forgé une imposture, tout y étoit trop bien circonstancié; on ne rapportoit rien que d'après l'ambassadeur, qui avoit dit encore que la chose n'en étoit plus au terme d'un simple projet, mais que plusieurs bons ecclésiastiques et amis de sa Majesté Catholique y avoient déjà travaillé, et y travailloient si bien tous les jours, qu'on devoit s'attendre à voir dans peu ar-

Digitized by Google

river quelque heureuse révolution. D'ailleurs, ce n'étoit pas seulement dans sa cour que ces avis étoient donnés au Roi, ils lui venoient de toutes les cours étrangères, où les ambassadeurs d'Espagne disoient publiquement que la balance commençoit trop à pencher du côté de la France, pour que la paix pût durer encorer long-temps entre les deux couronnes, et l'on ajoutoit, que ces Espagnols soutenoient ces discours par de puissans efforts, et par toutes sortes de manéges propres à s'attacher les amis et les alliés de la France.

Henri ému, comme il devoit l'être, de ces avis qui se multiplioient de tous côtés, avoit commencé dès la fin de l'année dernière à m'en parler. Il m'envoya un jour chercher par la Varenne de si grand matin, que je le trouvai encore couché. Sitôt qu'il fut habillé, il me prit par la main, en me disant : « Mon ami, j'ai des choses d'im» portance à vous dire, allons-nous-en au cabinet » des livres, afin de pouvoir nous entretenir long» temps ; car quoique j'aie eu quelque ressenti» ment de goutte, je ne laisserai pas de me pro» mener quelquefois ». Après qu'il m'eut rapporté tous les avis qu'il recevoit : « Hé-bien ! dites la » vérité, me dit-il. Vous n'êtes pas fâché de voir, » par tout ce que je vous ai dit, confirmer l'opi» nion que vous avez toujours eue, qu'il falloit » que les grands rois se résolussent à être mar» teaux ou enclumes, quand ils ont des rivaux » puissans, et qu'ils ne doivent jamais compter

» sur un bien profond repos : ce que je ne nie » point que je ne vous aie quelquefois contesté ; » mais puisque nous voyons la chose se vérifier » aujourd'hui, au moins donnons ordre à les ré- » duire en tel état, qu'ils ne puissent mettre en » exécution leurs mauvais desseins après moi, car » peut-être n'y trouveront-ils pas tant de diffi- » cultés, qu'ils feront moi vivant, qui connois » leurs finesses. Je ne suis pas si fou, continua » ce prince, que de vouloir me venger à mes » dépens de ces petites frasques, que me font quel- » quefois vos huguenots. Ils s'abusent, s'ils pen- » sent que je ne connois pas mes forces en com- » paraison des leurs, et que je ne sache bien qu'il » est en ma puissance de les ruiner quand il me » plaira ; mais je ne veux pas, par un dépit fri- » vole, ni pour plaire à autrui, affoiblir si fort mon » Etat en les voulant détruire, que je devienne » la proie de mes ennemis : j'aime mieux leur don- » ner deux coups, que d'en recevoir un de leur » main. Ainsi, poursuivit Henri, en s'animant de » lui-même, puisque la malice de ces marauds est » telle, il faut essayer de la prévenir : et pardieu ! » j'en jure, car ils m'ont mis en colère, s'ils me » pressent davantage par leurs complots contre » ma personne et mon Etat, car j'ai été averti » encore hier, qu'en leurs menées, il y a de l'un » et de l'autre ; s'ils me font une fois mettre les » armes à la main, ce sera de manière que je leur » ferai maudire l'heure où ils auront troublé mon » repos. Préparez donc tout le mieux que vous

» pourrez, et faites surtout abondante provision
» d'armes, d'artillerie, de munitions et d'argent,
» qui est ce qui donne vigueur aux autres; pour
» le surplus, je m'en charge, et voyez si, pour
» cette année prochaine, vous ne pourriez point
» trouver une devise, qui exprime, suivant ce
» que nous venons de dire, que s'ils nous font
» la guerre en renards, nous la leur ferons en
» lions ».

Je fus charmé d'entendre le Roi parler de la sorte, et j'exécutai ses ordres avec la plus grande joie du monde. Sur les jetons d'or que je lui présentai au commencement de l'année, étoit représenté le temple de Janus : un lys paroissoit en tenir la porte fermée; ce qui étoit encore mieux expliqué par ces trois mots qui en étoient la devise, *clausi*, *cavete*, *recludam*. Le Roi trouva que j'avois fort bien réussi à marquer la disposition où il étoit de ne pas se laisser prévenir par ses ennemis.

Henri avoit de la peine à ne pas regarder comme tels six ou sept personnes de la cour, entre plusieurs autres, sur lesquelles on lui donnoit presque continuellement des avis très-sérieux. La maison de Lorraine y étoit comprise toute entière : ce qui lui faisoit un jour m'écrire : « Toutes » les croix de Lorraine sont dissimulées, et j'ai » peur que les fleurs de lys n'en ressentent de la » contagion ». Ces plaintes étoient assez souvent mêlées de reproches de sa Majesté, de ce que je souffrois que tous ces princes eussent publique-

ment avec moi des liaisons plus étroites qu'elles ne lui sembloient devoir l'être, avec une façon de penser si différente : c'est que je regardois comme autant de calomnies, tous ces rapports faits à sa Majesté contre MM. de Lorraine. Je crus pourtant devoir, par complaisance pour ce prince, en parler à celui de tous qui pouvoit lui faire le plus d'ombrage ; je n'en reçus que des assurances d'obéissance et d'attachement, qui me parurent si sincères, que je crus être obligé de détromper sa Majesté sur son sujet. Je priai ce prince de me rendre la justice de croire que je romprois sans balancer toute liaison qui me paroîtroit tant soit peu préjudiciable à son autorité ; et comme il souffroit que je lui donnasse des conseils là-dessus, je lui fis observer que, pour son intérêt propre, je ne devois point abandonner la personne dont il se plaignoit, parce qu'en supposant qu'elle m'eût caché quelque chose de ses sentimens, j'étois sûr que tant que je conserverois quelque pouvoir sur son esprit, elle ne se porteroit jamais jusqu'à manquer à son devoir, et qu'il me paroissoit surtout nécessaire d'user de patience et de silence, pour ne pas effaroucher des esprits, auxquels une semblable imposture seroit d'autant plus sensible, qu'ils la méritoient moins.

Quant à toutes les autres personnes comprises dans l'accusation, le Roi ne me disoit rien dont je n'eusse été informé avant lui ; mais toutes les fois que j'avois voulu approfondir tous ces rapports, j'y avois toujours trouvé peu de fondement

et de réalité. Le motif qui faisoit agir les délateurs, m'étoit d'ailleurs si bien connu, qu'à la fin j'avois pris le parti de leur fermer tout-à-fait l'oreille, dès que je leur entendois seulement nommer les deux ou trois personnes sur lesquelles leur langue s'exerçoit avec une plus maligne joie. Ce n'est pas que le parti espagnol ne fût considérable à la cour; j'ai été le premier à en convenir, et je crois que personne n'a mieux connu que moi, ceux qui en faisoient profession. Mais quelle apparence de faire entrer dans cette association, qu'on vouloit qui fût secrète, des personnes connues par une longue et invincible antipathie?

A cela Henri répondoit, qu'il étoit toujours fort dangereux qu'on fût persuadé qu'il ne se tramoit aucun projet criminel contre l'Etat, dans lequel on ne pût espérer de faire entrer la première et la plus grande partie de la cour, et il revenoit toujours à me solliciter de vérifier et de prévenir tous ces prétendus complots. En convenant du principe, j'y en opposois un autre, qui est encore plus incontestable, c'est qu'il ne faut pas prétendre punir tous les crimes qui ne sont qu'en idée et en désirs, mais seulement prêter un œil attentif à ne pas leur laisser prendre un corps, en écartant les uns des autres, comme sans dessein, les germes dont il pourroit se former : ce qui doit toujours être plutôt le soin du ministre que du maître. Que pouvoient faire après tout ces personnes qu'on peignoit si redoutables, en mettant la chose au pis aller? C'est une réflexion que je faisois encore faire

au Roi. Sa seule personne n'en valoit-elle pas mille des leurs? Et celles de ses serviteurs, décidés fidèles, ne lui faisoient-elles pas un rempart assuré? Henri n'avoit point d'ennemis, que dès-lors il ne pût d'un seul mot faire trembler; lui vivant, la tranquillité du gouvernement ne pouvoit être troublée par la crainte d'aucune révolution.

Voilà à peu près tout ce qui fut dit et écrit à cette occasion, entre sa Majesté et moi, soit d'elle à moi, soit par la bouche du duc de Rohan, qui vint plusieurs fois m'entretenir, ou me porter sur tout cela des lettres de sa part. Ce prince suivit à la fin l'avis que je lui donnois, de manier toute cette affaire par des voies détournées, et avec plus de subtilité que de force. Je ne regardai pas cette occupation, comme quelques autres, dont le Roi me chargeoit à la cour: j'y fis plusieurs voyages à cet effet. Je ne négligeai rien de ce que je crus capable de dissiper ces vapeurs malignes: j'offris même à sa Majesté d'y consacrer tout le temps qu'elle me permettoit d'aller passer dans mes maisons, et d'y travailler sans cesse auprès d'elle. Je convins avec ce prince, en lui écrivant sur toute cette matière, d'un chiffre qu'il n'étoit pas possible d'entendre, ni de soupçonner. J'envoyai Descartes à Barrault, pour l'instruire de ce qu'il falloit qu'il fît et qu'il dît à Madrid, tant sur ce sujet, que sur quelques autres.

Il étoit question d'un Mémoire que le secrétaire d'Espagne venoit de présenter au Roi à Fontainebleau, le 5 avril, pour faire rendre par sa Majesté

aux Espagnols, certaine prise que Grammont avoit faite, et qu'il avoit refusé de restituer sans ordre. Il ne s'agissoit ici que de bien entendre la loi des débris et naufrages, car la prise étoit de cette nature. Le ministre espagnol soutenoit que cette loi n'a point lieu par rapport aux vaisseaux et pièces d'artillerie, qui appartiennent en propre aux rois et princes souverains, et leur servent actuellement. Ni la loi qu'on citoit, ni le cas présent ne paroissoient pas si clairs au conseil, que l'Espagne le disoit. Villeroi dit que, lorsque la fameuse flotte que le feu roi d'Espagne envoyoit contre l'Angleterre, fut dissipée dans la Manche, l'on avoit fait rendre, à la vérité, les débris qui en vinrent à Calais; mais que cette restitution fut regardée plus comme de grace, que comme de droit. Le Roi me renvoya cette question à décider par l'autorité et les exemples des archives de la monarchie.

Ce qui se passa cette année en Flandre, entre l'Espagne et les Provinces-Unies, paroîtra d'une toute autre conséquence pour nous. Le commencement de la campagne donna quelqu'espérance que la paix pourroit se reculer encore pour longtemps. Du Terrail essaya de surprendre la ville de l'Ecluse pour les Espagnols. Il s'y ouvrit un passage par le pétard, et y entra si avant, à la tête des soldats que l'archiduc lui avoit donnés pour cette entreprise, qu'il est sans contredit qu'il s'en seroit rendu le maître, s'il avoit été mieux soutenu : mais la peur saisit tout son monde; il en fut abandonné, et obligé de sortir comme il étoit

entré. Le prince d'Orange attaqua Anvers, et ne réussit pas mieux. Tant de mollesse ne fit que montrer encore mieux, qu'on avoit désappris, de part et d'autre, à faire la guerre, et donner plus de force aux propositions de paix, qu'on faisoit publiquement. Une antipathie aussi profondément enracinée que l'étoit celle des Flamands pour l'Espagne, leur inspira de tenter une dernière fois le même moyen qu'ils avoient employé auprès de nous l'année précédente, pour nous engager à faire notre cause de la leur; je veux dire, qu'ils réitérèrent avec plus d'instance, l'offre d'un certain nombre de leurs meilleures places en ôtage.

Je n'ai pas rapporté, je crois, ce qui s'étoit passé dans le conseil à cette occasion. On y avoit dit, qu'il n'étoit pas raisonnable que le Roi dépensât tous les deux ans deux millions pour les Etats sans en retirer aucune utilité; que l'exemple de la reine Elisabeth étoit une leçon pour nous, et que les Flamands se trouveroient encore trop heureux de recevoir notre secours à ces conditions. Il n'y avoit rien d'étonnant dans cette opinion du conseil, sinon qu'elle ne fut appuyée, à ce qu'on remarqua, que par les catholiques zélés, ceux-là même qui auroient tout sacrifié pour faire réussir le projet d'unir ensemble la France et l'Espagne. On ne devineroit peut-être pas vers quel but tendoient ces conseillers, par des démarches en apparence si contradictoires. Le voici : ils étoient fort éloignés de croire l'offre des Flamands aussi sin-

cère qu'elle l'étoit ; et à leur compte, il suffisoit de la recevoir, pour voir bientôt la désunion et la discorde entre le Roi et les Etats. Cet avis l'emporta, sans que je fisse rien autre chose que de témoigner, par un branlement de tête, que je refusois ma voix.

Cependant il en arriva tout autrement : le conseil des Provinces-Unies (*) reçut cette ouverture à bras ouverts, et consentit de donner en ôtage au Roi, six villes à son choix, moyennant qu'il leur fournît deux millions effectifs, et certaine quantité de poudre, et qu'il favorisât, comme auparavant, leurs levées de gens de guerre en France. Buzenval étant revenu l'hiver précédent, comme je l'ai dit, signifier cette résolution, nos conseillers, dans l'embarras où elle les jetoit, ne savoient plus que dire, ni quel parti prendre, et je crois qu'alors, bien loin de les fâcher, je leur rendis un grand service, en montrant, comme je fis en plein conseil, combien précipitamment ils avoient formé leur première délibération. Je fis voir qu'il s'en falloit de beaucoup que les dif-

(*) On ne sauroit douter que les Provinces-Unies n'aient eu alors bien véritablement le dessein, non-seulement de se mettre sous la protection de la France, mais encore de se soumettre à sa domination. Voyez-en la délibération dans Vittorio-Siri (*Mém. Recond. tom.* 1, *pag.* 418) ; mais comme c'étoit la nécessité seule qui les y forçoit, cette disposition étoit-elle bien sincère, et auroit-elle duré long-temps? Je crois que le meilleur parti fut celui que le duc de Sully fit prendre dans le conseil.

férens secours que sa Majesté accordoit volontairement chaque année aux Etats, montassent à une somme aussi considérable que celle qu'ils demandoient; que les villes qu'on offroit n'étoient point, à bien l'examiner, une caution sûre de notre argent. Enfin, je taxai avec encore plus de satisfaction de leur part que de la mienne, toutes leurs raisons d'absurdité et d'ignorance. Ce conseil avoit été assemblé extraordinairement, et il étoit composé du Roi, de M. le comte de Soissons, du chancelier de Bellièvre, de Sillery, Châteauneuf, Villeroi, Châteauvieux, comme capitaine des gardes, et moi. Personne n'ayant rien répliqué, il ne fut plus question de villes d'ôtages, et on s'en tint en gros, aux premiers termes d'amis et d'alliés des Provinces-Unies, soit pour l'offensive, soit pour la défensive, dont le prétexte exprimé dans le traité (car les Etats en vouloient un) fut de le mettre en paix avec le roi d'Espagne.

Les Etats, à qui ce manége donnoit beau jeu, pour mettre le tort de notre côté, ne prirent point le change, et dirent résolument, que puisqu'on leur refusoit l'argent dont ils avoient besoin, après le leur avoir comme promis, on les mettoit dans la nécessité de faire la paix avec leur ennemi, et qu'on la verroit incessamment conclue. Ce n'étoit pas là le compte de sa Majesté, qui s'étoit attendue à tenir encore long-temps les choses sur le premier pied, moyennant ses secours et son assistance ordinaires, et qui avoit commencé pour

cela, par faire tenir aux Etats, au commencement de cette année, une somme de six cent mille livres. Mais ils prirent son argent, et n'en firent pas moins la cessation d'armes à laquelle ils étoient résolus; et c'est apparemment pour prévenir nos reproches, qu'ils envoyèrent de nouveau nous fatiguer par les mêmes propositions de villes d'ôtages, et d'acceptation de la domination française, dont ils savoient combien nous étions dégoûtés. J'ajoute qu'ils cherchoient à nous tirer encore quelque somme d'argent considérable; Aërsens, à son retour à Paris, au commencement d'avril, n'ayant point eu honte de demander un supplément de deux cent mille livres. Henri eut sa revanche; mais en refusant Aërsens, il ne laissa pas de faire d'ailleurs tout ce qu'il crut propre à suspendre la résolution des Etats pour l'accommodement, quoiqu'il dît dès ce moment, qu'il n'étoit que trop clair que c'étoit un point arrêté entr'eux.

Préaux et Russy avoient déjà fait plusieurs allées et venues à ce sujet, par commission du Roi. Sa Majesté, qui regardoit comme un coup de partie d'avoir en ce pays-là quelqu'un qui assistât de sa part à l'assemblée générale des Etats, qui avoit été indiquée pour le 6 mai, et dans laquelle on devoit nommer des députés pour envoyer faire part à ce prince, des motifs de la cessation d'armes; sa Majesté, dis-je, jugea à propos que je fisse repartir précipamment Buzenval, auquel elle donna Jeannin pour adjoint. Leurs instructions furent à-peu-près les mêmes qu'on avoit données

à la Boderie (1), au sujet de la suspension d'armes. Je délivrai à Buzenval ses mêmes appointemens pour six mois : j'y compris seulement les frais que Franchemen, son secrétaire, pouvoit avoir faits en Flandre, pendant que son maître étoit absent.

Les choses étoient en cet état, lorsqu'on apprit la nouvelle d'une grande victoire navale, remportée le 25 avril (2), par la flotte des Provinces-Unies sur celle des Espagnols, et presqu'aussitôt Buzenval en envoya le détail, tel qu'on va le voir. Alvarès Avila (3), amiral espagnol, croisoit aux environs du détroit de Gibraltar, pour défendre aux Hollandais l'entrée de la Méditerranée, et leur ôter le commerce de la mer Adriatique. Les Hollandais, qu'on ne pouvoit mortifier plus sensiblement, donnèrent dix ou douze vaisseaux à commander à un de leurs meilleurs hommes de mer, nommé Heemskerk (*), avec la qualité de vice-amiral, pour aller reconnoître cette flotte et l'attaquer. Avila étoit déjà plus fort que son adversaire de près du double, soit en vaisseaux, soit en hommes : il ne laissa pas de se renforcer encore de vingt-six grands navires ou galions,

---

(1) Antoine le Fèvre de la Boderie.

(2) D'autres historiens disent le lundi 30 avril : il y a aussi quelques autres différences dans la relation du combat, mais peu considérables. *Voyez de Thou, liv.* 138, *le Mercure français, année* 1687, *et autres historiens.*

(3) D. Joan Alvarès d'Avila.

(*) Jacob Heemskerk.

dont quelques-uns étoient du port de mille tonneaux, et d'augmenter ses gens de guerre jusqu'à trois mille cinq cents hommes; mais aussi avec ce renfort, il se tint si assuré de la victoire, qu'il se fit accompagner de cent cinquante gentilshommes, pour en être seulement les témoins. Au lieu cependant de prendre la pleine mer comme il devoit le faire, avec cette confiance, il se posta sous la ville et château de Gibraltar, afin de ne combattre que quand il le trouveroit bon.

Heemskerk, bien éloigné de tant de précautions, n'eut pas plutôt aperçu que son ennemi paroissoit le craindre, qu'il alla l'attaquer, et lui livra le plus furieux combat dont on ait entendu parler de mémoire d'hommes : il dura huit heures entières. Le vice-amiral hollandais s'attacha tout d'abord à l'amiral espagnol, l'accrocha, et vint à l'abordage; un coup de canon, qui lui emporta la cuisse dès le commencement de la mêlée, ne le laissa vivre qu'une heure, pendant laquelle, et jusqu'à une minute près de sa mort, il continua de donner les ordres, comme s'il n'eût senti aucun mal; et lorsqu'il se vit prêt à rendre le dernier soupir, il mit son épée entre les mains de son lieutenant, en lui faisant faire, et à tous ses gens, serment de vaincre ou de mourir. Le lieutenant fit passer ce serment dans tous les vaisseaux, où l'on n'entendit que ce cri général, *mort ou victoire*. Les Hollandais demeurés enfin victorieux, trouvèrent qu'il ne leur en avoit coûté que deux vaisseaux, et environ deux cent cinquante hommes.

Pour les Espagnols, ils y perdirent seize bâtimens, trois consumés par le feu; le reste, du nombre desquels étoit l'Amiral, fracassés à coups de canon et coulés à fond. L'amiral Avila, trente-cinq capitaines de vaisseaux, cinquante de ses gentilshommes volontaires, et deux mille huit cents soldats, y perdirent la vie. Action mémorable, qui non-seulement coûta des larmes aux veuves et aux particuliers, mais encore pénétra d'horreur toute l'Espagne.

On peut dire que c'étoit finir la guerre par un beau coup, car les négociations n'en furent pas discontinuées; elles n'en furent peut-être même poussées que plus vivement. On n'en parloit au commencement, que comme des moyens proposés par le marquis Spinola, ou tout au plus par l'archiduc, sans faire mention du roi d'Espagne; et quelques-uns furent assez simples pour croire, sur les incertitudes qu'ils y remarquoient, que tout cela se traitoit en effet sans la participation de sa Majesté Catholique. Pour peu qu'on y eût fait attention, on n'auroit trouvé aucune apparence que Spinola ni l'archiduc eussent osé négocier avec les ennemis mortels de l'Espagne, pour une paix, ou une trève à longues années (car on disoit l'un et l'autre), sans le consentement, du moins secret, du roi d'Espagne, ou de ceux qui le gouvernoient. Ce prince étoit lui-même bien décidé dès ce moment-là, comme il le parut assez dans la suite; et si l'on remarquoit quelqu'embarras politique, il venoit ou de la chose même, ou de la lenteur du conseil de Madrid, ou enfin du côté de ceux

auxquels il se croyoit obligé, pour la forme, de communiquer sa résolution, qui, pour en bien parler, n'étoit pas sans de grands risques pour l'Espagne, et qui par conséquent ne pouvoit lui être inspirée que par une pressante nécessité.

On soutint en France le pour et le contre jusqu'au moment de la conclusion. Le Roi me mandoit son avis sur toutes les dépêches qui lui venoient de ce pays-là, et nous les envoyoit exactement à Villeroi, Sillery et moi, pour être examinées dans une espèce de conseil. L'avis le plus important, fut celui qui fut apporté sur la fin de mai, qu'on n'attendoit plus en Flandre, pour arrêter les articles, sinon que le roi d'Espagne promît de ratifier ce qui seroit statué par l'archiduc, ou par Spinola et les agens des Etats; que le secrétaire de ce marquis, qui avoit passé quelques jours auparavant par Paris, étoit allé chercher cet engagement de ratification avec la révocation de dom Diego-D'Ibarra, qu'on disoit qu'il avoit en effet rapportés. Sur cet exposé que me fit Henri dans une lettre qu'il m'écrivit de Monceaux, le 24 mai, je lui répondis, qu'il falloit tenir la ratification de l'Espagne pour assurée, et par conséquent la paix, ou une longue trève : que ce seroit apparemment sous ce dernier nom, comme plus propre à cacher la honte des Espagnols, que l'accord paroîtroit. A quoi j'ajoutai, conformément à ce que je viens de dire, que l'Espagne cédoit au besoin, supposé qu'elle ne cachât pas sous cette démarche un piége, par lequel elle espéroit rega-

gner un jour, ce qu'elle sacrifioit à la nécessité.

Le secrétaire de Spinola n'étoit pas chargé du projet de ratification, comme on l'avoit dit, puisque si cela eût été, elle seroit arrivée en Flandre, et même à Paris, avant la fin de juillet, ainsi que Henri s'y attendoit; ou bien il se rencontra de nouveaux obstacles, ou enfin l'Espagne jugea à propos, pour d'autres raisons, d'en retarder l'expédition, puisqu'elle ne parut datée que du 18 septembre. Je le sus des premiers, par l'ambassadeur de l'archiduc, qui en répandit ensuite le bruit par tout Paris, avec des circonstances tout-à-fait favorables à l'Espagne, que Henri ne crut point, « les Espagnols, disoit-il, ayant trop marchandé à le dire ». Je mandai à Fontainebleau ce que m'avoit dit sur cela l'ambassadeur, et ce que je lui avois répondu, avec une sincérité qui fit plaisir à sa Majesté. La première dépêche qui devoit venir de Hollande, et qui arriva enfin le 15 octobre, apprit au juste ce qu'on devoit croire de cette pièce, qui étoit attendue avec tant d'impatience.

Par cet écrit, sa Majesté Catholique, non-seulement approuvoit le traité de suspension d'armes qui avoit été fait par l'archiduc, mais engageoit encore sa parole royale, de ratifier de même tout ce qui seroit conclu par ce prince ou ses agens, avec le conseil des Provinces-Unies, pour une paix, ou une longue trève, leur en laissant le choix, comme si elle avoit été conclue et arrêtée par lui-même. Il promettoit d'employer toute son

autorité pour la faire exactement observer, et sous de grandes peines, dans tous ses Etats; entendant seulement, que si rien ne se concluoit entre les négociateurs, le présent écrit seroit censé nul, sans pouvoir procurer à aucune des parties d'autre droit que celui qu'elles avoient dans la chose, et que tout demeureroit au même état où il étoit lors de la présente ratification. Elle étoit écrite et signée en espagnol, *Yo el Rey*, et en placard : ce qui déplut aux Etats; car pour la forme, ils en furent assez contens, excepté qu'ils trouvèrent encore à redire à ces mots : *sans préjudicier aux droits des parties*, qui étoient exprimés, dans la supposition qu'il ne se conclût rien. Ils firent une beaucoup plus grande difficulté sur ce qu'il y étoit stipulé, que la présente disposition ne regardoit pas moins la religion que la politique et le gouvernement, croyant que cette clause y avoit été mise pour leur disputer les droits de vrais souverains sur la police ecclésiastique. Mais la pièce fut jugée recevable en cette forme, par les députés de France et d'Angleterre, auxquels on en demanda avis. Jeannin, qui cherchoit à faire valoir, le plus qu'il pouvoit, le nom de son maître, leur dit : qu'il n'approuveroit pas, qu'après avoir tout accordé, ils rompissent sur une chose, qui, à bien examiner, ne les engageoit à rien de plus que ce qu'ils avoient intention de faire; qu'il leur conseilloit seulement que toutes les douceurs qu'ils pourroient accorder aux catholiques dans leur république, parussent plutôt venir d'eux-mêmes, ou

par le canal de sa Majesté Très-Chrétienne, qu'en vertu d'un contrat passé avec les archiducs et l'Espagne.

Voilà quelle étoit cette ratification, dont on avoit fait tant de bruit (1). Le temps nous ap- » prendra, m'écrivoit Henri, en m'en envoyant » une copie par le jeune Loménie, quels avan- » tages chacun en tirera. Le prince Maurice tient » déjà des discours, comme s'il ne vouloit pas » la recevoir, ni la Zélande non plus ». La trève, par où toute cette négociation aboutit à la fin, ne fut consommée, ni publiée qu'au commencement de 1609, différentes difficultés l'ayant tenue accrochée pendant tout le cours de 1608. Pour ne rien anticiper, contentons-nous de dire qu'elle produisit en celle-ci, une cessation totale d'hostilités, pendant laquelle on négocia sincèrement pour la paix. Le Roi tint continuellement sur les lieux (2), Jeannin et Preaux, de sa part. Le roi d'Angleterre y fit aussi résider son député. Ce prince y donna assez à connoître son caractère, tel que je l'ai dépeint. Il ne tenoit qu'à lui d'hu-

(1) Voyez de Thou, le Mercure français et autres historiens, *année* 1607. On peut aussi consulter le volume 9981 des manuscrits royaux, rempli de pièces curieuses sur les affaires des Provinces-Unies.

(2) M. de Buzenval venoit d'y mourir à Leyden, le 23 septembre, homme de grande réputation chez les Français et les étrangers. « Pour » honorer sa valeur et sa mémoire, disent les Mémoires de l'histoire » de France, MM. les Etats firent faire son enterrement à leurs » dépens, avec pareille cérémonie et pompe, qu'ils avoient faite au » prince d'Orange ».

milier une puissance qui lui étoit odieuse. La France, quoiqu'elle puisse mieux se passer qu'aucune autre couronne, de ses voisins, lui en indiqua les voies, et offrit de lui en montrer l'exemple. Mais que peut-on attendre de ceux qui ne savent ni connoître le temps, ni saisir les occasions, ni rien exécuter, ni même rien vouloir bien positivement.

Sur l'avertissement donné par de Vic, qu'au mépris des traités, et malgré les déclarations réitérées des archiducs, nos voisins continuoient à travailler au fort de Rebuy, et qu'il seroit bientôt en état de défense, le Roi envoya à ce vice-amiral ordre de faire marcher de ce côté-là des gens de guerre, qui surprirent les ouvriers, et renversèrent tout leur travail, sans tuer, ni blesser personne. « Nos voisins, me mandoit Villeroi, pourront bien s'en plaindre; mais il vaut » mieux qu'ils soient demandeurs et complaignans » que nous ».

Les Grisons se déterminèrent enfin à en user à peu près aussi peu respectueusement avec les Espagnols, après les avoir trop long-temps ménagés. Les efforts que les mutins faisoient parmi eux, pour mettre tout le pays sous la domination espagnole, et pour en chasser tous les réformés, venoient d'aboutir à une véritable sédition, dans laquelle le sénat découvrit que le comte de Fuentes avoit fait jouer le principal rôle à l'évêque de Coire et à ses adhérens, par le moyen de deux pensionnaires d'Espagne qui en portèrent toute la

peine. Ils furent saisis et abandonnés au bras séculier, qui en fit une prompte et exemplaire justice. Les ligues firent en même temps lacérer publiquement les articles de Milan, le seul lien qui eût pu les tenir attachés à l'Espagne, et confirmèrent solennellement leur alliance avec la France et les Vénitiens. Après ce coup d'éclat, les Grisons soutinrent qu'ils avoient plus que jamais besoin du conseil et de l'assistance de sa Majesté. Le courrier qui vint demander l'un et l'autre, en apportant cette bonne nouvelle, ne mit que six jours à venir du fond de la Valteline.

Quoique le comte de Fuentes ne parlât publiquement que de venger l'affront fait à son maître, et qu'il affectât de grands préparatifs en Allemagne et en Suisse, on ne s'en émut guères en France, où l'on étoit persuadé que s'il pouvoit, par toutes ces vaines menaces, reculer une décision sur l'affaire de la Valteline, il n'insisteroit que bien foiblement sur les deux pensionnaires et sur les articles mis en pièces. L'empereur avoit assez de ses affaires particulières. Ayant entrepris d'ôter la liberté de conscience aux protestans de Transilvanie, un Transilvain, nommé Bostkay, s'étoit mis à leur tête, et avoit si fort mal mené les troupes impériales, que l'empereur, dans la crainte que les Turcs ne se joignissent aux mécontens, avoit été obligé de laisser ces peuples en paix, et d'accorder à Bostkay la seigneurie du pays en propriété, avec quelque sorte d'hommage, ou plutôt une simple redevance. A l'égard des

cantons suisses, l'Espagne devoit bien se douter que les ligues ne s'étoient pas portées à un pareil coup, sans la participation de ceux de ces cantons qui sont alliés du duché de Milan.

Le Roi fit entendre aux Grisons qu'il ne les abandonneroit pas. Il promit la même chose à la petite république de Genève, qu'il ne croyoit pas indifférente pour ses grands desseins; il y fit tenir de l'argent, afin qu'elle pût maintenir ses forces en état, et faire une abondante provision de munitions. Sa Majesté fit plus; en envoyant porter à Genève ses lettres, toutes remplies de témoignages de sa bienveillance, par Boesse, mestre-de-camp du régiment de Navarre, et gouverneur des ville et citadelle de Bourg, elle fit offre à cette ville de la personne de cet officier, pour lui aider à conduire ses entreprises; et elle ne fit pas difficulté de lui communiquer les desseins qu'elle avoit de faire dans Genève un magasin de canons et de munitions de guerre et de bouche, pour servir, tant à ses besoins, qu'à ceux de sa Majesté dans ces cantons. La république répondit au Roi le 21 avril, en acceptant avec reconnoissance ces marques de sa bonté, et lui promettant une grande exactitude à l'avertir de tout ce que leurs ennemis communs pourroient entreprendre. Ce prince ne rompit point pour cela avec le duc de Savoie; au contraire, le comte de Garmare, envoyé de ce prince, devant prendre congé du Roi à Fontainebleau, à la fin d'octobre, pour repasser les monts avec le marquis de Beuillaque, autre en-

voyé du grand duc de Toscane, sans prendre leur route par Paris, du moins sa Majesté le crut ainsi, elle m'écrivit de lui envoyer deux enseignes de pierreries, de mille écus chacune, pour leur en faire présent.

L'Angleterre avoit aussi ses troubles. Après que sa Majesté Britannique eut fait expirer dans les tourmens les deux principaux acteurs du complot contre sa personne, dont j'ai parlé l'année précédente, les Jésuites Garnet et Oldecorne, elle crut devoir faire prêter de nouveau le serment de fidélité à tous ses sujets; ce qui se fit avec plusieurs circonstances contre la puissance et la personne du Pape, auquel ce prince s'en prenoit, qui aigrirent si fort l'esprit de sa Sainteté, qu'elle envoya un bref dans la Grande-Bretagne, par lequel elle défendoit à tous catholiques anglais de prêter ce serment.

Le saint Père se voyoit alors heureusement hors de l'embarras que lui avoit causé sa querelle avec les Vénitiens. Le Roi termina cette grande affaire, à la satisfaction des deux partis, par le cardinal de Joyeuse, qui envoya son écuyer dans le mois d'avril, en porter à sa Majesté la nouvelle et les conditions. La république (*) faisant les pre-

(*) Suivant d'autres historiens, le doge et le sénat ne voulurent faire aucune satisfaction au Pape, ni recevoir l'absolution, encore moins la demander; et Paul V fut très-choqué de l'indifférence avec laquelle on reçut à Venise ce qu'il prétendoit qu'on regardât comme une grace. Fresne-Canaye disoit, au retour de son ambassade, qu'on ne parloit pas plus respectueusement du Pape dans Venise, que dans

mières démarches, comme il convenoit, remit par l'ambassadeur de France, les deux ecclésiastiques prisonniers entre les mains d'une personne nommée à cet effet par le Pape, sans aucune protestation qui pût déplaire à sa Sainteté. Elle révoqua celle qu'elle avoit faite contre l'interdit, sur l'assurance qui lui fut donnée par sa Majesté, que le saint Père lèveroit ensuite cet interdit dans la forme la plus gracieuse. Tout cela se fit sans que les ministres espagnols y prissent de part, qu'autant que le cardinal de Joyeuse voulut leur en donner, ce qui en augmenta encore davantage la gloire que cette réconciliation acquit à sa Majesté (*). Voulant gratifier le cardinal Aldobrandin,

---

Genève. Il est certain du moins, que tous ses efforts furent inutiles pour y faire rétablir les Jésuites. « Cette affaire, dit M. de Perefixe, » retarda l'accommodement de quelques mois, et pensa le rompre » tout-à-fait, parce que le Pape, considérant qu'ils avoient eté » chassés pour sa cause, vouloit absolument que la seigneurie les » rétablît en leurs maisons et en leurs biens, et qu'elle s'opiniâtroit » de tout risquer, plutôt que d'y consentir. Enfin, le Pape, per» suadé par l'éloquence du cardinal du Perron, comprit qu'il valoit » mieux se relâcher sur ce point, que de mettre toute la chrétienté » au hasard de se brouiller; de sorte qu'ils demeurèrent bannis des » terres de la seigneurie. Le Pape Alexandre VII les y a rétablis » par son intercession ». *Pérefixe, Journal de l'Etoile, Mémoire pour l'histoire de France, Mercure français, Mathieu, etc., année 1607.*

(*) « C'est moi, disoit alors Henri IV, qui ai fait la paix en » Italie ». Le Mercure français marque, que François de Castro et dom Inigo de Cardenas, ministres d'Espagne à Rome, après avoir essayé inutilement d'empêcher l'accord, entreprirent aussi inutilement de faire donner par sa Sainteté le cardinal Zapula pour adjoint au cardinal de Joyeuse. *Année 1607.*

Henri laissa en ma disposition de le faire. Je me doutai bien que cette éminence trouveroit l'argent plus de son goût que les bagues et les pierreries, et je décidai pour une pension plutôt que pour un présent.

Le cardinal Barberin, retourné à Rome de sa nonciature, s'y tint si fort obligé de tous les services qu'il publia que je lui avois rendus, que cela me valut, au mois de novembre, un bref de Paul V, tout-à-fait obligeant; du moins sa Sainteté se servit de cette raison pour m'écrire, et me recommander celui qui alloit relever Barberin, qui étoit élu de l'église du Mont Politien. Je ne rapporterai ni tous les remerciemens du saint Père, ni toutes les louanges, les offres de service et les autres politesses dont cette lettre est remplie, je ne ferois que répéter à peu près ce que j'ai déjà dit en parlant du bref qui m'avoit été adressé précédemment par Clément VIII. De fortes prières et de pathétiques exhortations d'embrasser la religion catholique, avoient une égale part dans l'un et dans l'autre, et je répondis à Paul V, comme j'avois fait à son prédécesseur, par les expressions les plus respectueuses, les plus polies et les plus satisfaisantes, excepté que je gardai encore le même silence sur l'article de mon changement de religion.

De ce détail d'affaires étrangères, revenons à celles du gouvernement, et commençons par la finance, après avoir averti, premièrement, que

les finances de la Navarre (*) furent réunies cette année à celles de France, en sorte qu'on cessa de les traiter séparément. En second lieu, que le long séjour que sa Majesté faisoit dans ses maisons hors de Paris, et loin de son conseil, fit qu'en cette année, encore plus que dans les précédentes, presque rien ne s'expédioit que par lettres, le Roi aimant mieux prendre cette peine avec ses secrétaires d'Etat et ses autres principaux employés, que de les faire venir travailler auprès de sa personne. Il en étoit de même de ceux que des fonctions d'un autre genre y appeloient. Jamais le service de sa Majesté n'a moins coûté de peine et de dépense aux subalternes.

En me parlant des opérations de finance pour la présente année, sa Majesté me demanda, lorsqu'elle me vint voir au commencement de l'année, un état sommaire de ce qui étoit sorti d'argent de mes mains depuis que je gouvernois les finances, pour les parties que le calcul suivant va indiquer; je le lui donnai huit jours après en cette forme.

(*) L'auteur veut sans doute parler de l'édit, qui pourtant ne fut passé qu'en 1609, par lequel le domaine, et tous les biens qui appartenoient à Henri IV, comme roi de Navarre, et qui jusque-là avoient toujours été séparés de la couronne de France, parce que ce prince en avoit cédé l'usufruit à Madame Catherine sa sœur, furent réunis à perpétuité à cette couronne, sans pouvoir jamais en être aliénés, etc. Ces biens comprennent les duchés de Vendôme et d'Albret, les comtés de Foix, Armagnac, Bigorre, Gaure, Merle, Beaumont, la Fère, la vicomté de Limoges, et autres fonds et droits. *Voyez les historiens ci-dessus.*

Aux cantons suisses et ligues des Grisons, dix-sept millions trois cent cinquante mille livres. Dettes à l'Angleterre, en argent donné aux Etats des Provinces-Unies, six millions neuf cent cinquante mille livres. A différens princes d'Allemagne, quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille livres. Au grand-duc de Toscane et princes d'Italie, dix-huit mille livres. A Gondy, Zamet, Cenamy et autres traitans, de dettes sur le sel et les grosses fermes, quatre millions huit cent mille livres. Dettes contractées à cause de la Ligue, treize millions sept cent soixante-dix mille livres. Dettes aux provinces de Dauphiné, Lyonnais, Languedoc, etc., acquittées des deniers de la gabelle, quatre millions sept cent vingt-huit mille livres. Dettes à différens particuliers, acquittées de toutes sortes de deniers royaux, quatre millions huit cent trente-six mille six cents livres. Même partie, comprise dans un état différent, quatre millions trente-huit mille trois cents livres. Dons immenses de sa Majesté, six millions quarante-deux mille trois cents livres. Achat d'armes, munitions et ustensiles d'artillerie, déposés dans les magasins, douze millions. Constructions d'églises et autres bâtimens, six millions cent cinquante mille livres. Réparations et fortifications de villes, cinq millions sept cent quatre-vingt-cinq mille livres. Pavés, ponts et chaussées, levées, etc., quatre millions huit cent cinquante mille livres. Bagues et meubles achetés par sa Majesté, un million huit cent mille livres. Total, quatre-vingt-

sept millions neuf cent deux mille deux cents livres (1).

La reine Marguerite avoit hérité de la Reine sa mère, de biens assez considérables (2), dont elle fit cession à M. le Dauphin. Pendant que je calcule, je vais en rendre compte. Ces biens valoient de revenu annuel, lors de cette démission, vingt-quatre mille trois cent soixante-dix livres; par une augmentation que j'y fis en les affermant, je les portai à trente mille trois cent soixante livres. Je retirai encore un capital de cent soixante-dix mille trois cents livres, produisant treize mille trois cents livres de rente qui en avoient été aliénées, soit par la feue Reine, soit par Marguerite. J'aurois bien souhaité pouvoir rentrer de même dans une autre partie de quatre-vingt-quatorze mille livres en principal, rapportant huit mille trois cent quatre-vingt-quinze livres; mais il avoit été absolument vendu ou donné par ces deux princesses.

J'entrepris de réunir au domaine du Roi tous les greffes de Languedoc, qui en avoient été aliénés. Ce dessein ne fut pas plutôt connu, que la Fosse et plusieurs autres traitans se présentèrent pour faire leurs offres. Le parti que je pris, fut de permettre à ces partisans de les racheter, à condition qu'au bout d'un certain nombre d'années, dont on convint, pendant lesquelles ils en

(1) Il y a erreur de quelques millions dans ce calcul.

(2) Le dénombrement en a été donné ci-devant, à l'occasion du procès de la reine Marguerite contre le duc d'Angoulême.

jouiroient, ils les remettroient quittes à sa Majesté : économie louable, et en quelque sorte nécessaire, et autorisée de plus par toutes les règles de la justice générale et particulière, les contrats des acquéreurs, portant expressément faculté de rachat perpétuel, ce que je fais remarquer, parce que le parlement de Toulouse, en vérifiant les lettres patentes expédiées pour ce traité, jugea à propos d'en excepter les greffes de la ville et de la compagnie. J'écrivis au premier président Verdun, que le Roi étoit justement irrité de ce mépris des réglemens, plus extraordinaire encore dans des personnes préposées pour maintenir la justice et l'ordre, et qu'il auroit cité tout le corps, si quelques amis de ce parlement n'avoient suspendu son courroux, en lui promettant une entière obéissance. De quel droit le parlement de Languedoc vouloit-il excepter ses greffes d'une règle générale pour toute la province? Et si c'étoit l'espèce de traité qui lui déplaisoit, pourquoi, étant libre à tous les propriétaires de ces greffes, comme il l'étoit, de les vendre, aliéner, fieffer et transporter de même qu'ils auroient pu faire une portion de leur héritage, vouloit-on ôter ce droit à sa Majesté, devenue propriétaire de ces biens? Il n'y avoit rien à répliquer à cela; le parlement de Toulouse demeuroit convaincu de partialité par le seul fait.

Celui de Dijon avoit consenti d'acheter, moyennant une somme de soixante mille écus, l'attribution qu'on venoit de lui faire de la Bresse, et

il s'y étoit même engagé envers le Roi; cependant il ne se donnoit aucun mouvement pour lever cette somme; ce qui détermina sa Majesté à faire une augmentation sur la gabelle de cette province, qui lui en auroit du moins donné une partie. Le parlement osa supprimer cette augmentation par un arrêt, qui fut, à la vérité, cassé par le conseil, mais avec un risque de voir arriver un soulèvement parmi le peuple, qui, sans cela, souffroit patiemment cette imposition. Le Roi chargea le baron de Lux de marquer sa colère au parlement de Bourgogne. Pour moi, je conseillai à sa Majesté de lui prescrire un terme pour le paiement de la somme qu'il avoit promise; et s'il ne satisfaisoit pas, de déclarer, sans autre forme, la Bresse transportée au parlement de Dauphiné. Quand on prononce ce mot de *parlement*, on est porté à y attacher l'idée de l'équité et de la sagesse même; on est fâché de trouver dans tous ces corps des exemples de conduites si irrégulières, qu'on est obligé de conclure que l'infaillibilité, si on pouvoit espérer de la rencontrer parmi les hommes, se trouveroit encore plutôt dans un seul homme, que dans une multitude d'hommes.

J'ai toujours été scandalisé, surtout, des chambres des comptes, établies uniquement pour mettre de l'ordre, de la droiture et de la vérité parmi les ordonnateurs, les différens comptables, et autres parties prenantes; elles ne leur avoient appris qu'à tromper et à voler, en souffrant qu'on em-

ployât, et en passant dans les comptes mille articles, dont la fausseté étoit aussi connue des uns que des autres. Je voulus faire déclarer sujets à révision tous les comptes rendus depuis l'année 1598 exclusivement; j'en écrivis la lettre circulaire aux chambres des comptes, le premier avril; j'y marquois que, pour me conformer à la volonté de sa Majesté, qui vouloit être éclaircie sur la conduite de tous les comptables de ses deniers, j'avois fait une recherche exacte des états vérifiés au conseil depuis l'année 1598, et que n'y ayant point trouvé ceux de telles et telles recettes, en telles et telles années, ce que je spécifiois à chacune de ces chambres, suivant l'examen que j'en avois fait pour chacune d'elles, il falloit, ou bien que tels et tels comptables eussent négligé d'y porter les leurs, ou bien, que le conseil eût omis d'en retenir copie ou extrait. Pour savoir lequel étoit vrai, j'enjoignois à ces chambres de se faire représenter les doubles de ces comptes, de les confronter avec les états du conseil du Roi, et de dresser un extrait de tout ce qu'elles y auroient trouvé de contraire à la forme que sa Majesté leur prescrivoit, parce qu'elles n'avoient pu s'exempter de suivre le formulaire qui leur en étoit adressé exprès chaque année, sans renvoyer du moins à décider à sa Majesté, les points qui pouvoient y souffrir de la difficulté. Je n'oubliois pas de leur bien marquer comment devoit être fait cet extrait, où rien de toutes les parties excédentes, épices, frais, redditions de comptes, gages, droits,

taxations, recettes, et autres choses de cette nature, ne devoit être omis. Je leur enjoignois de faire faire ce dépouillement, non-seulement des comptes des receveurs généraux, mais encore de ceux des receveurs particuliers, parce qu'on avoit fait entendre à sa Majesté, que ceux-ci n'étant point dans l'usage de faire vérifier les leurs au conseil, c'étoit dans ceux-là qu'il se trouvoit de la part des chambres, plus d'indue vexation. J'ajoutois à la fin de cette lettre, que je ne leur envoyois, pour cette recherche, ni arrêts, ni commissions particulières, parce qu'elles pouvoient le faire d'office; mais que si elles croyoient en avoir besoin, elles n'avoient qu'à me le mander, et qu'elles devoient être obligées à sa Majesté, de ce qu'au lieu des rigueurs inséparables des chambres de justice et des envois des commissaires, elle ne se servoit, pour corriger les abus, que de ses propres officiers ordinaires; que c'étoit à eux à y répondre par toute l'exactitude et la bonne foi possibles.

C'étoit une affaire à démêler ensuite entre les chambres des comptes et les trésoriers, receveurs et autres comptables. Ceux-ci parèrent le coup par deux moyens; le premier, en rejetant tout sur les chambres; le second, en disant que le Roi leur avoit fait acheter une assurance de n'être jamais inquiétés, ni eux, ni leurs comptables subordonnés, par une taxe de six cent mille livres, qu'ils avoient en effet payée. Restoit le recours sur les chambres des comptes, ce qui présenta

des difficultés d'une espèce bien différente. Ces corps prétendirent, à leur ordinaire, que l'autorité souveraine, dont ils sont dépositaires à tous ces égards, les mettoit en droit de recevoir tous les comptes en dernier ressort, sans être obligés d'en répondre à personne, pas même au Roi. Je ne trouvois cette difficulté bonne, tout au plus, que de ces chambres à moi, et je parus à sa Majesté, disposé à entrependre ces cours souveraines, si elle vouloit, de son côté, donner tous les ordres nécessaires au conseil, à elles et à moi. Ce n'est pas ma faute, si la chose n'alla pas plus loin.

Malgré le réglement que j'avois fait l'année précédente, pour les commissaires départis dans les généralités, je recevois encore de fréquentes plaintes contre eux. Hanapier me porta les siennes contre celui du grenier à sel de Buzançois. J'en fis citer quelques uns au conseil, où Tardieu reçut une rude réprimande. Je ne pouvois leur faire comprendre que toutes les vexations qu'ils faisoient au peuple sur le sel, par exemple, sous une fausse apparence de profit pour le Roi, lui faisoient perdre beaucoup plus sur la taille, par l'insolvabilité où elles réduisoient les particuliers, qu'elles ne lui rapportoient, et pour bien dire, qu'ils ne travailloient que pour les fermiers de sa Majesté et les partisans. Il fallut renouveler avec de plus fortes injonctions encore, le réglement pour la gabelle, sur la répartition du sel dans les généralités, sur celui d'impôt, et sur le faux-saunage; car, pourquoi aggraver la condition des

collecteurs du sel, déjà si misérable, aussi-bien que celle de collecteur de la taille, que personne ne se charge de cet emploi que par force, et que presque personne n'en sort que ruiné? Je défendis aussi aux commissaires de poursuivre extraordinairement les greffiers, notaires, sergens, jaugeurs et autres personnes publiques, et de contraindre aucun officier au paiement de sa taxe, sans avoir envoyé aux commissaires généraux de Paris, le rôle entier de toutes ces taxes, pour être examiné et autorisé, s'il étoit juste, comme aussi de rien décider dans les cas litigieux, que par le conseil. Avec de pareilles vues, mon intérêt n'étoit pas que ces dispositions demeurassent secrètes, comme ordinairement elles sont entre les ministres et les intéressés, en obligeant du Monceau, commissaire dans le Berry, à les observer; je les communiquai au maréchal de la Châtre, et aux trésoriers de France, avec lesquels je lui mandai d'agir de concert.

La même province me parut avoir besoin d'un réglement concernant les maréchaussées. Une partie des deniers qui y étoient destinés, se trouvant divertie ou retournant à la recette générale, le reste ne suffisoit qu'à entretenir un nombre d'archers, trop petit de beaucoup. Les lieux de leur résidence étoient, avec cela, si mal distribués, qu'il en manquoit dans les endroits où ils auroient été le plus nécessaires; comme du côté de Vatan, Issoudun, Argenton, Châteauroux, la Châtre et Saint-Amand, où l'autorité royale n'étoit pas

trop bien respectée, pendant que le milieu de la province, qui n'en avoit presque pas besoin, en étoit tout rempli. J'en envoyai la distribution avec la réforme aux trésoriers de la province, après les avoir consultés là-dessus. L'élection de Saint-Amand étant en partie du Bourbonnais, on accorda au vice-sénéchal de cette province, le droit d'y placer un lieutenant et une brigade, comme important fort peu pour le bien de l'Etat, par quelle main ils le fussent.

J'obligeai ceux qui avoient cautionné les receveurs des consignations des parlemens de Paris et Bordeaux, à rapporter, dans quatre mois, les déclarations de ces receveurs, au bureau de MM. de Maisses, Pont-carré, Caumartin et Maupeou, nommés à cet effet, et je déclarai, de leur consentement, ces offices réunis au domaine, après seize ans de ce jour.

Cussé et Marigné, préposés pour le remboursement des six cent mille livres prêtées au Roi en 1598, par la province de Bretagne, m'envoyèrent leur état final de recette et dépense, ou plutôt un extrait et un abrégé informe, dans lequel je vis seulement, que pour rembourser six cent mille francs, il étoit fait recette et dépense de près d'un million trois cent quarante mille livres. Les plaintes de la province m'avoient déjà prévenu sur le contenu de cet état, dont je repris sévèrement les auteurs. Je poursuivis de même bien des larcins que Vitry me fit découvrir en Guienne (*).

(*) Une des principales actions de justice faites contre les finan-

Lorsqu'on sut que le Roi songeoit à racheter différentes parties de son domaine, il se présenta une infinité de traitans. L'un d'eux fit demander au conseil, si l'on vouloit le recevoir à traiter d'une portion de cent cinquante mille livres : il ne vouloit qu'on sût ni son nom, ni quelle portion du domaine, ni même à quelles conditions ; excepté qu'il disoit ces conditions fort avantageuses pour sa Majesté, n'étant question ni de bail à longues années, ni de nouveaux réglemens, mais de prendre les choses en l'état où elles étoient. Il exigeoit encore que, quand une fois il auroit parlé, personne ne fût reçu à enchérir sur lui, qu'en lui payant deux cent mille livres. La singularité de cette proposition n'empêchoit pas que le conseil ne penchât à l'accepter; mais le Roi voulut qu'on obligeât celui qui la faisoit, à se nommer,

---

ciers pendant le ministère du duc de Sully, fut l'emprisonnement et le procès du fameux partisan l'Argentier. Les Mémoires de l'histoire de France, après avoir rapporté, *tom.* 2, *pag.* 271, ses malversations et ses dissipations, y joignent ce trait : « Au dernier voyage » du Roi à Fontainebleau, l'Argentier étant venu prendre congé de » sa Majesté, lui dit que bientôt il s'y acheminoit, pour lui baiser » les mains et recevoir ses commandemens, et ajouta : ce voyage » me coûtera dix mille écus. Ventre-saint-gris, répondit le Roi, » c'est trop pour un voyage de Paris à Fontainebleau. Oui, Sire, » répliqua l'Argentier ; mais j'ai autre chose à faire, sous le bon » plaisir de votre Majesté, qui est de prendre le modèle des frontis- » pices de votre maison, pour en accommoder une des miennes que » j'ai en Champagne ; à quoi le Roi se prenant à rire, n'y répondit » rien pour lors ; mais quand on lui porta la nouvelle de sa prison » au Châtelet : Comment, dit-il, veut-il prendre le modèle des fron- » tispices du Châtelet » ?

et à s'ouvrir du moins à lui, au chancelier et à moi, sur le temps et la qualité de ce rachat. Sa Majesté craignoit que peut-être cette partie ne fût entre les mains de personnes auxquelles il ne fût pas à propos de l'ôter. Un nommé Longuet lui présenta aussi sur ce sujet, de longs Mémoires qu'il me renvoya, aussi-bien que les propositions qu'étoient venus lui faire à Fontainebleau les fermiers des aides, en me disant, qu'il avoit dans l'esprit que ceux qui venoient ainsi lui parler arrière de moi, cherchoient à le surprendre.

Le duc de Nevers présenta requête au conseil, pour faire supprimer un grenier à sel établi dans le Réthelois, à la sollicitation de la duchesse sa mère, à laquelle le Roi avoit abandonné le profit de ce bureau, pour une somme qu'il étoit convenu de lui donner. Je cherchai chez les trésoriers de Champagne, l'éclaircissement de cette affaire, qui n'étoit pas de mon temps, et je n'eus pas de peine à retrouver le brevêt de concession à la duchesse de Nevers. Le Roi jugea en le voyant, qu'il devoit être quitte envers cette maison; il m'ordonna pourtant, en me le renvoyant, d'acquitter ce qui, après un calcul juste, pourroit encore se trouver dû au duc de Nevers; mais qu'après cela, j'améliorasse cette partie, comme les autres, loin de l'éteindre. Sa Majesté avoit deux procès contre cette maison, pour les successions de celles de Foix et d'Albret, par lesquels on se demandoit réciproquement des millions. Cette affaire passoit pour être fort embrouillée. Je m'at-

tachai, lorsque j'eus les pièces entre les mains, à en faire un Mémoire si succinct et si clair, que je fis aisément comprendre au Roi, que je ne m'étois pas trompé, lorsque j'avois jugé que des deux côtés il y avoit presque tout à rabattre.

Ceux de Lyon avoient aussi un procès au conseil, contre Feydeau. Ils représentèrent à sa Majesté, que le refus que le conseil faisoit de leur délivrer un arrêt qu'ils y avoient déjà obtenu, portoit un préjudice notable à leur commerce. Le Roi me les recommanda, et je fis finir leur affaire : le bien et le mal d'une ville telle que Lyon, est celui de tout le royaume, elle m'en fit remercier par ses prévôt des marchands et échevins.

Sur un procès-verbal que m'envoyèrent les trésoriers de France de Beziers, de la manière dont se faisoit la levée du marc d'or, je fis rendre un arrêt au conseil pour surseoir cette levée. Je ne sais ce qu'on fit entendre là-dessus au Roi. Sa Majesté m'écrivit de ne pas faire signer cet arrêt, ou s'il l'étoit, de ne pas le faire signifier, sans un ordre de sa part, non qu'elle prétendît autoriser les abus qui se commettoient dans cet impôt, mais parce qu'elle vouloit du moins les connoître; ils intéressoient si fortement la sûreté des deniers qui en provenoient, que je fus persuadé que le Roi ne nous blâmeroit que d'avoir tant tardé à y mettre ordre.

On me fit auprès de sa Majesté une autre imputation bien plus grave, au sujet du conseil, dans lequel on voulut persuader à ce prince que je fai-

sois entrer des personnes qui ne le méritoient, disoit-on, ni eu égard au bien du service, ni par leur propre personne, et que cette méthode avoit jeté beaucoup de confusion dans le conseil. Si la chose avoit été vraie, j'avoue que je méritois encore toute autre chose, que les reproches que m'en fit sa Majesté, parce que c'eût été abuser très-criminellement de la confiance avec laquelle elle m'avoit remis tout le soin de ses finances. En examinant ce qui y avoit donné lieu, je jugeai que ce ne pouvoit être que le projet que j'avois formé, de mêler à ce nombre de maîtres des requêtes, et autres gens de robe qui composent pour l'ordinaire le conseil, quelques personnes d'épée, choisies parmi celles qui ont un brevet pour pouvoir y assister extraordinairement; et il est vrai que je ne trouvois jamais l'occasion de mettre sur ce chapitre les princes, ducs et pairs, et autres officiers de la couronne, ceux principalement dans lesquels je remarquois du talent, que je ne cherchasse à leur inspirer du goût pour cette sorte d'occupation, qu'un préjugé des plus aveugles leur fait regarder comme indigne de leur naissance. Le vrai grand homme ne sait que chercher à être utile à sa patrie dans tous les temps, de quelque manière qu'il le soit; et où est la bassesse, sinon à laisser flétrir par une vie délicieuse et efféminée, telle que les personnes de qualité la mènent en France pendant la paix, toute la gloire dont on a pu se couvrir pendant la guerre?

Bien loin de pouvoir m'imaginer que j'eusse

mal fait de m'efforcer à détromper tous ces inutiles voluptueux de la cour, en avouant au Roi l'intention que j'avois eue, je crus devoir approfondir avec lui cette matière, quoique par lettres, et par conséquent peu commodément. Je lui fis un plan d'un nouveau conseil, dans lequel on feroit tenir à quatre personnes d'épée, la place d'autant de conseillers, sur les huit dont il est composé. Il auroit fallu, pour faire ce changement d'une manière encore plus sensible, avoir un état des plus qualifiés du royaume, au dessus de trente ans, sur lesquels on en choisiroit vingt, qui, partagés en quatre, cinq par chaque quartier, tinssent toujours le conseil complet, et qui s'y trouvassent assidument dès le matin, les trois jours de la semaine où il se tient, sous peine d'être retranchés de l'état, et leurs places données à d'autres. Quelle différence entre un corps ainsi composé, et une assemblée qui se conduit par les ressorts de la chicane, dont ceux qui la composent ont fait toute leur étude !

Je n'entrai point pour cette fois dans un plus grand détail. Je marquois seulement au Roi, que si cette idée lui plaisoit autant qu'à moi, il seroit encore plus content du réglement général par lequel je croyois l'avoir perfectionnée, jusqu'à pourvoir à ce que les secrets de l'Etat fussent en sûreté parmi tant de personnes d'esprit si différent. Le Roi alloit à la chasse, lorsqu'il reçut cette lettre; il la lut pourtant deux fois, et me manda qu'il y penseroit plus mûrement; mais j'eus beau faire,

il me fut impossible de le ranger à mon avis. Le plus grand mal de l'habitude n'est pas d'autoriser des abus grossiers, on peut porter à ceux-ci, presqu'en tout temps, des coups infaillibles; c'est d'accréditer certains abus moins sensibles, jusqu'à les revêtir d'un masque de sagesse, et d'une fausse apparence d'utilité publique, qui les rend respectables aux princes même du meilleur esprit. Le moment marqué pour la destruction de ceux-ci, ne se trouve qu'au bout d'une longue chaîne de réflexions et de conséquences (*), qu'on manie lentement les unes après les autres : en toute manière, la vie d'un homme ne suffit pas pour les arracher tous.

Ce ne fut pas dans cette seule occasion, que je me trouvai d'avis contraire à sa Majesté. On lui persuada d'établir une nouvelle chambre de justice contre les financiers. Opération décidée inutile et abusive, par mille expériences; mais toujours du goût de ce prince qui, n'aimant pas à prendre sur les deniers ordinaires, pour ses dépenses de jeu, bâtimens, maîtresses, et autres de de cette espèce, lesquelles, comme je l'ai dit,

(*) Rien assurément n'est plus juste que ce que dit ici l'auteur, ni rien de plus heureusement imaginé que ce projet, pour détruire le préjugé, qui subsiste encore aujourd'hui parmi la noblesse française, malgré les lumières d'un siècle aussi éclairé que le nôtre. Pourquoi, en effet, se dégraderoit-elle davantage par la finance, le commerce, et les autres fonctions de bons citoyens, que par les belles-lettres, qu'elle n'a plus honte de cultiver aujourd'hui? Espérons que l'un viendra après l'autre.

étoient très-considérables, y employoit avec plaisir une somme d'argent, qu'il trouvoit par-là sans peine sous sa main, et que ses courtisans intéressés lui faisoient toujours beaucoup plus grande qu'elle ne se trouvoit l'être. Je fus si fâché que Henri fût encore la dupe de tous ces gens là, que j'en dis mon sentiment en pleine cour. La colère où ma sincérité mit le Roi, donna à mes ennemis de grandes espérances de ma disgrace. L'aventure de l'Arsenal, que j'ai rapportée, s'y joignit et les redoubla; mais il ne fut pas en mon pouvoir de m'empêcher, malgré tout cela, de rompre publiquement en visière aux commissaires de cette chambre, lorsque je les voyois fermer les yeux sur les principaux coupables, et punir avec autant d'ostentation que de dureté, de légères malversations.

Mangot, l'un de ces commissaires, ayant pris des conclusions, directement contraires à des ordres particuliers que le Roi lui avoit donnés (je ne sais plus sur quelle affaire), je lui fis sentir qu'il avoit, dans ma personne, un surveillant déterminé à ne lui rien passer. Il se plaignit de moi à sa Majesté, et engagea ses confrères à se joindre à lui, du moins on me le rapporta avec des particularités si positives, que je n'en doutai point. Le Roi ne m'en disoit rien, mais ce n'étoit pas pour moi une preuve du contraire. Je crus que c'étoit à moi à instruire sa Majesté de ce que j'avois dit au sujet de Mangot, afin de ne pas laisser faire à son ressentiment, tout le chemin

que quelquefois je lui avois vu faire. J'avois dit à Mangot que je ne me soumettois point à ces prétendus ordres du Roi, qu'on ne me les montrât; il n'étoit pas bien difficile d'empoisonner cette parole. En écrivant à sa Majesté, je la remerciai de ce qu'el'e n'avoit point ajouté foi au rapport que mes ennemis lui avoient fait de moi. Je l'assurai que la chaleur que j'avois montrée dans cette occasion, ne partoit que du dépit de voir ses ordres transgressés par des gens, qui s'imaginoient qu'elle s'étoit dépouillée en leur faveur de toute son autorité, et ses intérêts sacrifiés à toutes sortes de considérations. Je finissois en la priant de m'excuser, si, contre mon intention, j'avois pu lui déplaire.

J'avois été trompé, comme on va le voir par la réponse que me fit le Roi, qu'il étoit bien surpris d'apprendre la première nouvelle de ce différend par ma bouche; que, si tous ces gens-là lui avoient parlé, il leur auroit répondu en maître, qui aime son serviteur; que tout cela n'étoit qu'un artifice, pour m'échauffer, me faire parler, et me mettre mal auprès de lui. « Je vous jure, » ajoutoit ce prince, qu'on n'en a point entendu » parler ici. Vous êtes prompt, et je vois par votre » lettre, que vous croyez ce que l'on vous avoit » dit : cependant le rapport est entièrement men- » teur; modérez votre colère, et croyez moins tout » ce qu'on vous dit, et vous ferez enrager ceux » qui vous portent envie du bien que je vous veux. » Je mets la main à la plume pour la première

» fois depuis ma goutte, la colère que j'ai contre » ces rapporteurs, a surmonté ma douleur ».

Caumartin avoit conduit avec une si grande économie, les deniers qu'on l'avoit chargé de distribuer aux cantons suisses, qu'il avoit trouvé le moyen de mettre en réserve trente mille écus par an, dont il avoit acquitté d'autres dettes, en composant de six à un. Cet exemple est trop beau pour le passer sous silence; il l'est d'autant plus, qu'à quelqu'un qui veut chercher un prétexte plausible de détourner une partie de la somme au profit du distributeur, rien n'est si facile que de faire crier les Suisses, pour empêcher ce bon ménage. Je ne manquai pas de le bien faire observer à du Refuge, qui alloit prendre la place de Caumartin.

Le Roi venoit de créer une compagnie de gendarmes de M. le duc d'Orléans, qu'il trouva si belle et si bien montée, lorsqu'il en fit la revue, qu'il la fit payer avec celle de la Reine, des quatre quartiers de l'année courante. Il laissa à mon choix, de prendre les deux cent mille livres, que cette montre lui coûtoit, sur les six cent mille qu'on mettoit tous les ans dans le trésor royal des deniers du taillon, ou que l'épargne, prenant cette somme sur l'ordinaire de la guerre, la rendit dans le temps où l'on avoit coutume de payer ces compagnies.

Quant à ce qui est du ressort de mes autres emplois, ce qui fut fait de plus considérable dans l'artillerie, c'est l'équipage entier pour un arme-

ment de galères dans un besoin, ouvrage que le Roi loua fort. Je voulus lui en épargner une partie de la dépense. J'avois trouvé dans de vieux papiers de la grande-maîtrise, qu'il avoit été donné sous les règnes précédens, plusieurs pièces d'artillerie aux capitaines des galères, pour armer celles qu'ils commandoient, avec engagement de les restituer, ce qu'ils n'avoient point fait. Le conseil, à qui je communiquai cette découverte, jugea comme moi, qu'on pouvoit poursuivre cette restitution dans la personne des héritiers de ces officiers de vaisseaux. Mais comme cette poursuite intéressoit beaucoup de personnes de qualité, j'envoyai le duc de Rohan en demander la permission à sa Majesté, en lui présentant le Mémoire que j'avois dressé sur cette affaire. Le Roi consentit qu'on l'entamât, mais non pas qu'on la poussât à toute rigueur; ce qui rendit mes soins inutiles. Il me parut qu'il auroit été bien plus convenable à ce prince de paroître avoir ignoré ce fait, que d'en commmencer les recherches, pour s'en désister ensuite.

Je fis dresser les plans de toutes les places et côtes de Bretagne, que j'envoyai porter à sa Majesté, afin qu'elle vît ce qu'il y avoit à y faire. Je perdis cette année en Provence, deux excellens sujets en ce genre, Bonnefont, et le jeune Erard (*), qui n'étoit pas déjà moins bon ingénieur que son

(*) N. Erard, de Bar-le-Duc, fit, par ordre de Henri-le-Grand, un traité des fortifications, qui est le premier que nous ayons sur cette matière. Son neveu, A. Erard, le fit réimprimer en 1620.

Digitized by Google

père : leur mort me fit beaucoup de peine. Je priai le Roi, à qui l'on demanda incontinent leurs places, de ne pas en disposer, que nous n'eussions bien examiné ensemble la capacité de ceux qui y prétendoient.

L'enlèvement de la fille du sieur de Fontange, par lequel je commence l'article de la police, appartient aussi au précédent, puisque je reçus ordre de sa Majesté de faire conduire du canon devant le château de Pierrefort, que Fontange, assisté de ses amis, assiégea en poursuivant le ravisseur. Les frais d'un siége le réduisirent bientôt à une grande nécessité, et l'obligèrent à avoir recours au Roi. Ce prince, touché de la justice de sa cause, dans laquelle il ne pouvoit guères se dispenser d'ailleurs d'entrer, en qualité de père commun de ses sujets, renvoya la requête et le porteur à Sillery et à moi, en me mandant qu'il venoit de donner ordre à du Bourg et à Nérestant (1), de tenir leur compagnie prête à marcher, et à Noailles (2), de s'avancer pour exécuter ce que je jugerois à propos qu'on fît en faveur de Fontange; mais que si je croyois que ce fût à lui à porter tous les frais du siége de Pierrefort, je le fisse au meilleur marché, et de la manière la moins onéreuse pour le peuple. Henri nous renvoya aussi Beaumevielle,

(1) Philibert de Nérestant, capitaine des gardes de sa Majesté, et nommé par elle, l'année suivante, premier grand-maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare.

(2) Henri de Noailles, comte d'Ayen.

qui étoit venu proposer une expédient, dans lequel il trouvoit, disoit-il, plus de vanité que de fondement. Ce prince envoya Venterol se saisir d'un homme qui avoit de mauvais desseins, et me dit de lui payer son voyage.

Le bon ordre de la police me parut encore blessé dans la défense que le juge de Saumur porta, de son autorité privée, de transporter des blés hors du royaume, et d'en vendre dans l'étendue de sa juridiction de Saumur. Je fis casser cette sentence au conseil, avant même que d'en avoir donné avis à sa Majesté, et je fis de plus ajourner personnellement les officiers de justice qui l'avoient rendue.

Le parlement de Rouen rendit deux arrêts, soutenus, par les uns, fort bons, et par les autres, très-injustes; l'un sur la châsse de S. Romain, qu'il maintint dans le privilége de conférer grace d'assassinat, quelque exécrable qu'il puisse être (*);

(*) En faveur de Guillaume de la Mothe-de-Péhu, complice de l'assassinat de François de Montmorency, sieur de Hallot, lieutenant-général pour le Roi en Normandie, commis seize ans auparavant, d'une manière très-indigne, par Christophe, marquis d'Alègre. Henri IV, évoquant cette affaire à son conseil, modifia la grace accordée à la Mothe, en le condamnant à neuf ans de bannissement, à plusieurs amendes pécuniaires, etc. La peine auroit été plus griève, selon les apparences, si la grande jeunesse du coupable n'eût diminué son crime. Ce prince avoit déjà beaucoup retranché, dès l'année 1597, du privilége dont le chapitre de Rouen est en possession. Ce procès, qui fit alors un fort grand bruit, donna occasion d'examiner de plus près toute cette question. M. de Thou, *tom.* 4, *pag.* 160, Nicolas Rigault, son continuateur, et tous les savans, autant qu'on le peut juger par la manière dont ce fait est traité dans

l'autre, sur le mariage d'un nommé Drouet, auditeur de la chambre des comptes, dont l'histoire ne mérite pas place ici.

Le premier président de ce parlement étant tombé dans une dangereuse maladie, dont pourtant il ne mourut pas, je dis, par ordre du Roi, à Jambeville, qui demandoit cette dignité, que sa Majesté étoit toujours bien intentionnée pour lui; mais qu'il ne lui faisoit pas plaisir de la convoiter

le Mercure français, *année* 1607, *pag.* 179, ne balancèrent pas à taxer de fabuleux le miracle prétendu, par lequel saint Romain, archevêque de Rouen, délivra cette ville des fureurs d'un monstre, ou serpent, vulgairement appelé *la Gargouille*, aidé dans cette entreprise, par un criminel retenu pour meurtre dans les prisons, d'où est venu le privilége. Les titres eux-mêmes par lesquels on veut prouver qu'il a été véritablement accordé par plusieurs rois de France, ne soutinrent pas l'examen sévère de la critique, qui trouva partout bien des erreurs, des suppositions et des faussetés, pour les temps et les dates. On conjecture que le fondement de toute cette pieuse fable est un vrai miracle du saint archevêque, mais qui a pour objet une inondation, dont la licence poétique, selon ses usages, a fait un monstre, sans oublier d'orner l'histoire de ses autres figures ordinaires. Le mot *hydre*, auquel on substitua aisément celui de *serpent*, a tant de ressemblance avec le mot, qui en grec signifie *une inondation*, que ce nom seul peut bien avoir causé toute l'erreur. Il seroit trop long de rapporter ici les raisons contenues, soit dans les plaidoyers et écrits de ce temps-là, soit dans les différentes dissertations faites depuis sur ce sujet, pour et contre le privilége des chanoines de l'église cathédrale de Rouen. Je ne trouve pas étrange qu'on se soit si fort récrié contre une dévotion aussi singulière, que celle qui fait d'une action toute injuste et propre à autoriser le crime, la partie la plus essentielle du culte d'un saint évêque. Les cérémonies qui s'y observent (car il subsiste encore aujourd'hui, et se pratique tous les ans à Rouen, le jour de l'Ascension), ce qu'on appelle (*lever la fierte*), sont aussi rapportées dans le même Mercure français, et dans plusieurs autres endroits.

si publiquement. L'office d'avocat du Roi au parlement de Bordeaux, vacant par la mort du sieur de Sault, fut aussi demandé pour le fils de du Bernet, conseiller en cette cour, par la reine Marguerite et par d'Ornano. Le Roi la leur refusa, ne voulant accorder cette place, dont les troubles passés lui avoient fait voir l'importance, qu'à un homme qu'il connût parfaitement; mais le portrait que je lui fis de du Bernet, le fit revenir en sa faveur. Henri regretta fort Dinteville et Bretauville, ainsi que deux officiers de sa maison, Sainte-Marie et Canisy. Il n'avoit créé leurs charges que pour leurs seules personnes, aussi les supprima-t-il après leur mort.

L'exactitude que je me suis prescrite, m'oblige de marquer ici plusieurs sommes que je trouve dans mes papiers payées en cette année. Par des ordres et pour des dépenses particulières de sa Majesté, trente-six mille livres, à dom Joan de Médicis, le Roi me les fit prendre sur les cent mille livres employées dans l'état des finances de la présente année, sous le nom de son oncle, le grand-duc de Toscane; trois mille au cardinal de Givry, et autant au cardinal Séraphin, qui étoient un restant des fruits de l'abbaye de Clérac, échus avant le contrat passé avec ceux de Saint-Jean-de-Latran; trois mille deux cent vingt-cinq à Santeny, que celui-ci lui avoit prêtées; dix-huit mille soixante livres à l'évêque de Carcassonne, qui les sollicitoit depuis long-temps avec beaucoup d'importunité, comme lui étant dues par sa Majesté,

et proposoit expédiens sur expédiens pour les toucher. Le Roi me fit retirer de cet évêque, une épée enrichie de pierreries, et les papiers qu'il avoit pour garans de cette somme : plusieurs sommes considérables perdues au jeu par Henri, mais je ne les marquerai pas toutes. Il envoya Béringhen me demander neuf mille livres, qu'il avoit perdues à la foire Saint-Germain, en bijoux et bagatelles, en me mandant que les marchands le tenoient *au cul et aux chausses* pour cette somme. Le même me vint encore demander quelques jours après, cinq mille deux cent soixante-cinq livres; trois jours après, j'en donnai trois mille autres, et une autre fois, trois mille six cents.

Je ne confonds pas avec ces sommes, celles que le Roi accorda au prince de Condé, pour lui donner le moyen de voyager en Italie. Il ne pouvoit trop en coûter à Henri, pour inspirer à ce prince de bons sentimens. Je n'y mêle pas non plus celles que lui coûtèrent à réparer les bastions de la porte Saint-Antoine et la Place royale; celles qui servirent à retirer les bagues de la Reine, des mains de Rucelay, auquel elles avoient été engagées; enfin, celles qu'il dépensoit aux bâtimens de ses manufactures, quoique très-inutiles, selon moi, et de plus très-considérables. Les entrepreneurs vouloient abattre pour cela, tout un côté des maisons de la Place royale; mais Henri, sur le devis du contrôleur Donon, leur ordonna de se contenter de faire, au devant de ces maisons, une forme

de galerie qui conservât à ce côté de la place son uniformité avec les autres.

On eut de la peine à convenir de prix avec ces célèbres tapissiers flamands, qu'on avoit fait venir à si grands frais. Enfin, il fut conclu en présence de Sillery et de moi, qu'il leur seroit donné pour leur établissement, cent mille francs, que Henri fut très-soigneux de m'avertir de leur payer, « ayant, disoit-il, grande envie de les conserver, » et grande peur de perdre les avances faites jus- » que-là ». Il auroit seulement bien voulu que ces manufacturiers se fussent contentés d'autres deniers que ceux qu'il s'étoit réservés pour lui-même; mais enfin, à quelque prix que ce fût, il falloit les satisfaire, et sa Majesté usa d'autorité avec de Vienne, pour lui faire contrôler un acquit de ces entrepreneurs de toiles de façon de Hollande. Ce prince faisoit travailler à un ameublement complet, qu'il me manda d'examiner pièce à pièce, pour savoir si on ne le trompoit point. Je suis sur tout cela de mauvais goût, et plus mauvais connoisseur encore; le prix m'en parut excessif, aussi-bien que la quantité. Henri en jugea tout autrement, en voyant le meuble et mon Mémoire. Il m'écrivit qu'il n'y avoit rien de trop et qu'il n'eût commandé, et qu'il n'avoit vu de sa vie si belle marchandise, ni à si bon marché, et qu'il ne falloit pas balancer à en donner ce que l'ouvrier demandoit.

Voilà quels étoient les amusemens de Henri. Il

ne quitta Fontainebleau (1) qu'à la fin de juillet, pour venir passer trois semaines à Monceaux. Il alla, sur la fin d'août, à Saint-Maur, où une indisposition le retint quelques jours, et la Reine prit, pendant ce temps-là, les eaux de Vanvres. Le Roi demeura le mois de septembre à Paris, et n'y revint qu'au mois de décembre, étant retourné à la mi-octobre, passer l'automne à Fontainebleau. M. le connétable fut de ce voyage, et reçut bien des caresses de sa Majesté, lorsqu'ils se rencontrèrent à Bouron.

Ce prince n'avoit point de plaisir plus sensible, que quand il se voyoit avec ses enfans, qu'il aimoit tous avec la plus forte tendresse (2). Sur la nou-

(1) Il y fut attaqué de la goutte, la veille de la Pentecôte. « La » fluxion fut grande, dit l'historien Mathieu, la douleur fort poi- » gnante; mais son courage et sa bonne complexion ne l'eussent » vaincue, s'il ne se fût donné plus de liberté à manger des fruits, » que ses médecins ne lui en accordoient; il ne flatta point son mal, » se forçant à ses exercices ordinaires; et environ le vingt-unième » jour du mois de mai, étant couché près de la Reine, se sentant » chatouillé d'une nouvelle fluxion à l'un des pieds, il se fit mettre » en un autre lit; et voyant que ce changement lui profitoit, il se » lève et se fait porter au grand canal, où il se promena et agita » en telle sorte, qu'étant de retour il dormit, et à son réveil ne sentit » plus de mal »: *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 768.

(2) On a reproché à Henri IV, que cette tendresse si forte pour ses enfans légitimes et naturels, l'aveugloit jusqu'à l'empêcher de connoître leurs défauts, et d'agir avec sa prudence ordinaire dans ce qui le regardoit. C'est dans le livre qui a pour titre : *Histoire de la mère et du fils*, que je trouve ce reproche, *tom.* 1, *pag.* 43. Mais je ne sais si toutes les anecdotes dont il est plein, sont aussi sûres qu'elles sont ordinairement curieuses. J'y trouve un air de prévention en faveur de certaines personnes, et de passion contre

velle qu'il reçut au mois d'août, que l'air contagieux s'étoit fait sentir à Saint-Germain, il manda aussitôt à madame de Montglat de les conduire à Noisi, et il envoya Frontenac en poste, me dire qu'il se reposoit sur moi du soin d'envoyer les carrosses, litières et charrettes nécessaires pour ce démeublement. M. le Dauphin fut malade à Noisi, et sa Majesté me le manda encore, aussi-bien que sa guérison; car il n'arriva jamais de changement en bien ni en mal, soit dans sa santé, soit dans celle de quelqu'un de la maison royale, qu'il ne m'en donnât avis aussitôt. On ne trouvoit aucun risque à faire retourner les enfans de France à Saint-Germain, lorsque le mois de novembre fut arrivé; mais Henri, qui ne vouloit rien hasarder dans une chose de cette conséquence, m'écrivit, et à madame de Montglat, qu'il falloit encore laisser passer la lune de ce mois (*). Je ne les fis ramener que les premiers jours de décembre.

Le temps n'apporta point dans le domestique de ce prince, la tranquillité qu'on y a vu si sou-

---

d'autres, qui fait qu'on a de la peine à s'autoriser de son témoignage.

(*) Ce qui obligea à prendre toutes ces précautions pour la santé des enfans de France, fut la comète qui parut en cette année, au mois de septembre, parce que les astrologues publioient qu'elle menaçoit leur vie. Henri IV dit à Mathieu, son historien, qui le rapporte : « que la comète avoit fait son effet sur la fille du roi d'Angleterre, et que les astrologues s'étoient mécomptés, par la grace de Dieu » : *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 769.

vent troublée par les femmes; au contraire, tout se brouilla de plus en plus. L'entretien de sa Majesté avec moi, dans le cabinet des livres, dont j'ai ci-devant parlé, roula en grande partie sur ce sujet. Henri me pria, comme on prie son ami, (pour me servir de ses termes) de me mettre encore une fois entre les deux personnes qui lui causoient ses chagrins. Il ne sera plus question de tout ceci l'année suivante; ainsi je n'en dirai rien en celle-ci, que pour rendre raison de quelques lettres que ce prince m'écrivit sur ce chapitre. L'une de ces lettres est datée de Verneuil près de Senlis, du 15 avril. Il s'y plaint de ce qu'après lui avoir promis au Louvre, de travailler à un accommodement, quinze jours s'étoient passés sans qu'il vît rien de ma part. « Je vois bien, me disoit-il, » que les prières d'ami n'étant pas suffisantes pour » vous persuader, il faut que j'use du commandement de Roi et de maître : vous n'y manquerez donc pas, si vous m'aimez, et si vous désirez que je vous aime; car je suis résolu de me » débarrasser l'esprit de toutes ces intrigues, qui » récidivent trop souvent, comme vous savez » bien me le dire, et je veux y mettre fin, à quelque prix que ce soit. Je vous aime bien, mais » aimez-moi aussi; ce que je croirai, si vous me » rendez le service que je désire de vous ».

J'en trouve une autre de Fontainebleau, au mois d'octobre, conçue en ces termes : « Il m'est » arrivé un déplaisir domestique, qui me donne

» une fâcherie la plus grande que j'aie jamais » eue. J'acheterois votre présence beaucoup; car » vous êtes le seul à qui j'ouvre mon cœur, et » par les conseils duquel je reçois le plus de sou- » lagement. Il n'y va ni de l'amour, ni de la ja- » lousie; c'est affaire d'Etat. Hâtez vos affaires, » pour revenir le plutôt que vous pourrez. M. de » Sillery m'y sert, mais il n'a pas l'esprit assez » fort. Vous pouvez bien juger de quoi il s'agit : » cette dureté d'esprit me sera à la fin insuppor- » table..... Pour mon déplaisir particulier, me mandoit-il quelques jours après, à la suite d'autres choses, « il dure toujours. Si vous étiez ici » vous seriez bien en colère, et en diriez votre » opinion ». Le lecteur, je crois, plaint fort ce bon prince; et c'est aussi presque tout ce que je pouvois faire.

Le duc de Bouillon reçut une grande preuve de la bonté et de la douceur de ce prince, lorsqu'il se résolut à lui rendre Sedan, et à lui en confier la garde à lui-même, en retirant Nettancourt et la compagnie qu'il y entretenoit. Le sieur Gamaliel de Monsire, commissaire ordinaire des guerres, y fut envoyé pour cet effet. L'instruction qu'on lui donna, est datée du dernier jour de décembre de cette année, et porte, que quoique le terme de quatre ans marqué à la garnison royale, ne soit pas encore expiré, sa Majesté, sur de bonnes raisons, a jugé à propos de la retirer, pour remettre le duc de Bouillon en possession de sa ville; que

Digitized by Google

Monsire fera la montre de cette compagnie pour les quatre mois restant à payer de l'année courante; qu'après cela elle sera licenciée, et que Monsire aura l'œil à ce que les soldats paient exactement ce qu'ils pouvoient devoir aux bourgeois. Comme le Roi n'entendoit point déroger à l'article de l'acte de protection du 2 avril 1596, par lequel sa Majesté doit y entretenir des capitaines, et un nombre de gens de guerre pour la sûreté de la ville, il est enjoint à Monsire de faire prêter à ces capitaines et soldats qui y entreront en même temps que la compagnie de Nettancourt en sortira, un serment particulier à sa Majesté, outre celui qu'ils étoient obligés, par le même traité, de faire quatre fois l'année aux jours de leur paiement. Ces officiers et soldats s'engageoient par serment à servir le Roi envers et contre tous, et même contre le duc de Bouillon, par lequel ils étoient cependant censés établis, comme gouverneur, s'il venoit à manquer aux clauses de l'accord de 1606. Enfin, Monsire étoit encore chargé de faire pareillement prêter serment aux bourgeois de Sedan, le serment marqué dans l'acte de protection, et qui n'avoit rien de différent de l'autre, sinon qu'il les relève du serment prêté au duc de Bouillon, et de son propre consentement, si quelque jour il étoit capable d'entrer dans des intérêts contraires à ceux de sa Majesté. Tout cela fut exécuté; les actes de cette expédition, passés devant les notaires de Sedan, en font foi, aussi-bien que

les deux actes de cette double prestation de serment des bourgeois et des soldats, l'un du 22, et l'autre du 23 janvier suivant.

Fin du vingt-quatrième Livre.

Digitized by Google

SOMMAIRE DU LIV. VINGT-CINQ^ME.

Mémoires de l'année 1608. Spectacles et fêtes à l'Arsenal. Aventure comique entre le duc de Sully et Pimentel. Grandes offres faites par Henri IV à Sully, et refusées. Amours et maîtresses de ce prince. Conversation intéressante entre lui et Sully, sur ses sujets de mécontentement contre la Reine, la marquise de Verneuil et leurs conseillers. Il y emploie Sully. Naissance d'un troisième fils de France. Sully est pris pour juge entre Henri et la marquise de Verneuil. Affaires du prince de Joinville, du comte de Sommerive, du duc d'Aiguillon, et autres querelles et intrigues de cour. Difficulté à conclure le mariage du duc de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur. Mutinerie des chefs calvinistes, et affaires de ce corps. Services rendus au Roi par Sully dans l'assemblée des protestans à Gergeau. Vie privée de Henri. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil. Graces qu'il accorde et qu'il refuse au clergé. Ouvrages publics qu'il fait faire. Ses dépenses au jeu. Grand débordement de la Loire. Affaires de finance, de police, et autres de gouvernement. Mémoires de Sully sur la taille. Considérations sur les changemens de gouvernement dans ce royaume. Séjour du duc de Mantoue à Paris. Suite des affaires des Provinces-Unies. Trève conclue; part qu'y eut Henri. Foiblesse de l'Espagne. Révolte des Maures, et leur expulsion de l'Espagne. Affaires d'Allemagne.

MÉMOIRES
DE SULLY.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

Je n'ai à rapporter dans les Mémoires de cette année, non plus que dans ceux de la précédente, aucun de ces événemens extraordinaires, qu'on lit avec horreur ou avec surprise. J'y continuerai mes détails ordinaires de gouvernement, nouvelles de la cour et de la vie privée de Henri, aussi-bien que de la mienne. L'hiver se passa tout entier dans de plus grands divertissemens encore que les années précédentes, et dans des fêtes préparées avec beaucoup de magnificence. Le Roi avoit fait venir d'Italie des comédiens, dont il s'amusoit volontiers. Souvent il les mandoit à Fontainebleau, pour y jouer en sa présence; et en mon absence, il commandoit à mon fils qu'on eût grand soin de leur payer leurs appointemens. L'Arsenal étoit toujours l'endroit où s'exécutoient ces jeux ou ces spectacles, qui demandoient quelque préparation. Le Roi y venoit aussi quelquefois courir la bague, moi absent, quoiqu'il lui semblât qu'il n'y avoit

Google

pas alors le même ordre et la même exactitude, que lorsque j'y étois. La Reine et tous les courtisans ne trouvoient nulle part autant d'agrément dans les spectacles de théâtre. J'avois fait construire et accommoder, pour ce sujet, une salle très-spacieuse, avec un parterre en amphithéâtre, et une grande quantité de loges dans plusieurs galeries, séparées les unes des autres, et ayant chacune leurs degrés et leurs portes particulières. Deux de ces galeries étoient destinées pour les femmes; aucun homme n'y entroit avec elles : c'étoit un point de ma police que je ne souffrois pas qu'on renversât, et dont je ne regardois pas au-dessus de moi de prendre moi-même le soin.

Un jour qu'on représentoit un fort beau ballet dans cette salle, j'aperçus un homme qui tenoit une dame par la main, avec laquelle il se préparoit à entrer dans une des galeries des femmes : c'étoit un étranger, et je reconnus même aisément de quel pays il étoit, à son visage basané. « Monsieur, lui dis-je, vous chercherez, s'il vous » plaît, une autre porte, car je ne crois pas » qu'avec votre teint, vous puissiez espérer de » passer pour une belle dame. Seigneur, me répondit-il en très-mauvais français, quand vous » saurez qui je suis, vous ne me refuserez point, » je m'assure, la courtoise de me laisser entrer » avec ces belles et blanches dames, quelque noir » que je sois. Je m'appelle Pimentel; j'ai l'hon» neur d'être vu de bon œil de sa Majesté, et de » jouer fort souvent avec elle ». Cela étoit vrai,

et trop vrai. Cet étranger, dont j'avois déjà entendu parler, avoit gagné des sommes immenses au Roi. « Comment, ventre de ma vie! lui dis-je, en faisant l'homme véritablement en colère, « vous » êtes donc, à ce que je vois, ce gros piffre de » Portugais (*) qui gagnez tous les jours l'argent » du Roi? Pardieu! vous êtes mal tombé; car je » n'aime ni ne veux ici de telles gens ». Il voulut répliquer : « allez, allez, lui dis-je en le repous- » sant, chercher une autre entrée, car vous ne me persuaderez point avec votre baragouin ». Le Roi lui ayant demandé s'il n'avoit pas trouvé beau et parfaitement bien dansé le ballet qu'il avoit vu, Pimentel lui répondit qu'il en avoit eu envie, mais qu'il y avoit trouvé à une porte son grand financier, avec son front négatif, qui l'avoit bien renvoyé; et il conta son aventure, qui parut si plaisante au Roi, de la manière dont il la rapportoit, qu'il en rit de tout son cœur, et n'oublia pas d'en régaler toute la cour.

Je ne chercherai point ici les détours d'une fausse modestie, pour faire entendre que la confiance que le Roi me témoignoit, étoit dès-lors montée à un tel point, que si j'avois aspiré au titre fastueux de favori, j'aurois pu le prendre. On en jugera par les offres qui me furent faites cette année par sa Majesté. Mais il faut reprendre la chose d'un peu plus haut.

Parmi les calomnies qui me mirent, en 1605,

(*) Pimentel n'étoit point Portugais, mais Italien.

à deux doigts de ma disgrace, on voulut persuader à Henri, par des avis secrets, qu'il me montra alors, que je songeois à faire faire à mon fils (*), en le mariant, une fortune si considérable, qu'il pût se rendre redoutable à sa Majesté elle-même; que tant de personnes y travailloient par mon ordre, ou seulement dans l'envie de me faire leur cour, qu'on me mettoit à même de choisir entre mesdemoiselles de Bourbon, de Mayenne, de Montmorency, de Bouillon, et de Créquy; et à plus forte raison, entre les filles des particuliers les plus riches du royaume, si je préférois de grands biens à un grand nom. Ce fut là un des principaux points de cette longue et sérieuse conversation que j'eus avec sa Majesté l'année précédente, dans le cabinet des livres, dont j'ai laissé à faire connoitre ce qu'il m'est permis d'en révéler, lorsque l'occasion s'en présenteroit. Henri me demanda quelles étoient mes vues pour mon fils, et ce qu'il y avoit de vrai dans tout ce qu'il entendoit dire. J'avouai à ce prince, qu'il étoit vrai qu'on m'avoit fait sur chacun de ces partis, des offres bien capables d'éblouir un ambitieux; mais que je n'y avois répondu qu'en disant, que c'étoit de la main seule de sa Majesté que je devois recevoir une femme pour mon fils.

(*) Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, fils aîné de M. le duc de Sully, et d'Anne de Courtenay, sa première femme. Il fut surintendant des fortifications, gouverneur de Mante et de Gergeau, et grand-maître en survivance de son père, avant lequel il mourut, en 1634.

Digitized by Google

Le Roi me témoigna qu'il me savoit fort bon gré de cette réponse et de ces sentimens; et achevant de s'ouvrir à moi, il me dit, que deux choses lui feroient une égale peine de ma part; l'une, si, connoissant avec quelle répugnance il voyoit sa principale noblesse mèler son sang avec celui d'un bourgeois et d'un roturier, je songeois à me mésallier; et l'autre, si je me mettois dans l'esprit au contraire de choisir une femme dans la maison de Bourbon, dans celle de Lorraine, et plus encore dans celle de Bouillon. Qu'ainsi, des cinq filles dont on avoit parlé pour Rosny, il ne voyoit que mademoiselle de Créquy, sur laquelle il pût faire tomber son choix, tout le monde connoissant les maisons de Bonne, de Blanchefort et d'Agoust, pour être des plus communes dans la noblesse, quoique distinguées d'ailleurs autant par de grands exemples de valeur personnelle, que par des dignités éclatantes. Henri se confirmant dans sa pensée, ajouta, qu'il ne vouloit pas que la proposition s'en fît par d'autres que par lui-même, et qu'il en prendroit le temps convenable pour cela; ce qu'il fit presque incontinent.

Lesdiguières et Créquy ne furent pas difficiles à persuader. Je puis dire même qu'ils ne se ralentirent point de l'empressement qu'ils me témoignèrent pour la conclusion de cette affaire, qu'ils ne vissent tous les articles de mariage, non-seulement arrêtés, mais même signés. Je dirai encore avec vérité, qu'ils ne trouvèrent sur les conditions nulle chicane de ma part. Je voulois me donner de

tendres amis, encore plus de proches parens. Il n'arriva rien dans les années suivantes, qui ne me confirmât dans l'idée que j'avois réussi à me donner cette satisfaction. Je ne songois pas que ces années étoient pour moi un temps de gloire et de prospérité. Il a passé; ces amis ont disparu avec ma faveur, ces alliés si respectueux avec ma fortune. Que dis-je? on n'a pas voulu qu'il manquât à ma disgrace, et à celle de mon fils, d'avoir à détester par mille endroits, la plus malheureuse de toutes les alliances. Que n'avois-je le don de lire dans les esprits! Mais peut-être ai-je à remercier le ciel de mon erreur et de ma crédulité. La tentation à laquelle je me vis exposé peu de temps après, en seroit peut-être devenue insurmontable pour ma conscience.

Quoique le mariage (*) conclu ne fût pas encore célébré sitôt, parce que nous en laissâmes le temps à la disposition de sa Majesté, je regardai dès ce moment comme indissosuble, le nœud qui unissoit les Créquy à ma famille; et je fus si bien la dupe de mon cœur, que je pris, dans cette union, l'un des motifs qui m'empêcha de me lais-

---

(*) Il ne le fut qu'au mois d'octobre de l'année suivante, à Charenton, par le ministre du Moulin. La fille n'étoit encore âgée que de neuf à dix ans. Elle s'appeloit Françoise, fille de Charles de Blanchefort de Créquy, prince de Poix, et ensuite duc de Lesdiguières par son mariage avec Magdeleine de Bonne de Lesdiguières, fille du connétable de ce nom. Le marquis de Rosny eut de son mariage avec elle, Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, etc. et Louise de Béthune, morte sans être mariée.

ser éblouir par l'agréable et riante perspective qui vint tout d'un coup s'offrir à ma vue, sur la fin de l'année dernière, c'est-à-dire, quelques mois après nos conventions, et encore plus dans le commencement de celle-ci. C'est ce qui me reste à expliquer, en faisant remarquer avant toutes choses, que ce fut encore par un effet de la malice la plus raffinée de mes ennemis, que je me trouvai dans une conjoncture, où il ne tint qu'à moi uniquement de me voir placé dans ce point d'éclat et de grandeur au-delà duquel on n'en imagine point pour un simple particulier.

Mes ennemis donc commencèrent à insinuer au Roi, sous une apparence de zèle pour lui et pour moi, que ce prince crut fort sincère, qu'il n'avoit point encore assez fait en ma faveur; qu'il ne devoit point balancer à m'offrir et à me faire accepter tout ce qu'il étoit en son pouvoir de me donner, sans exiger de moi qu'une seule chose, qui, à la vérité, paroissoit essentielle et indispensablement nécessaire; c'étoit de quitter la religion protestante, et d'embrasser la catholique. Leur intention n'étoit point assurément de me procurer un si grand bien; au contraire, je fournirois aisément la preuve que l'objet qu'ils avoient dans l'esprit, étoit diamétralement opposé à celui que paroissoit avoir leur proposition; c'est que, comme ils avoient intérieurement assez bonne opinion de moi, pour être persuadés que je refuserois de devoir mon élévation à un moyen qui me coûteroit ma religion, ils m'attendoient à

ce refus, pour en faire inférer au Roi, qu'il avoit tout à craindre d'un homme capable de faire triompher ainsi sa religion d'un intérêt à qui rien ne résiste ordinairement, ni sacré, ni profane. Le Roi embrassa cette idée, dont peut-être il n'étoit pas fort éloigné, avec un sentiment si différent de ceux qui la lui proposoient, que je ne saurois au contraire en conserver pour ce prince une trop parfaite reconnoissance.

M'ayant fait venir un matin au Louvre, il s'enferma seul avec moi dans le cabinet aux livres, et me dit : « Hé bien! mon ami, vous avez eu » bien hâte de conclure le mariage de votre fils, » et je ne sais pas pourquoi, car, ni pour l'alliance, » ni pour les biens, ni pour la personne, je n'y » vois pas grand avantage pour vous ». Henri ne se souvenoit pas, apparemment, que je n'avois rien fait que par son ordre exprès. « J'ai résolu, con- » tinua-t-il, de me servir de votre personne plus » que jamais, et de vous élever, vous et les vô- » tres, à toutes sortes de biens, d'honneurs et de » grandeurs; mais il faut que vous m'y aidiez » aussi; car, si vous n'y contribuez pas de votre » côté, il me sera difficile d'y parvenir, sans pré- » judicier au bien de mes affaires, et m'exposer » à recevoir beaucoup de blâme, chose, je m'as- » sure, que vous ne voudriez pas. Ce que je dé- » sire donc faire, est de vous allier avec moi, en » donnant ma fille Vendôme (1) à votre fils, avec

(1) Catherine-Henriette de Vendôme, fille légitimée de Henri IV

» deux cent mille écus comptant, et dix mille
» écus de pension, le gouvernement de Berry,
» auquel je joindrai celui de Bourbonnais, après
» la mort de madame d'Angoulême, et le domaine
» qu'elle y possède, en remboursant ce qu'il lui
» a coûté. Je veux aussi donner à votre fils la
» charge de grand-maître en survivance, et le
» gouvernement de Poitou à votre gendre, en
» vous donnant celui de Normandie, car je vois
» bien que le pauvre M. de Montpensier (1) ne
» la fera pas longue, non plus que M. le conné-
» table, dont je vous destine aussi la charge; et,
» dès-à-présent, je vous en donnerai la réserve.
» Mais pour favoriser tout cela, il faut que vous
» et votre fils soyez catholiques. Je vous prie de
» ne pas me refuser cela, puisque c'est le bien de
» mon service, et l'entier et assuré établissement
» de votre maison ».

Le récit que je fais ici, est si propre à faire naître et à flatter la vanité, que pour éviter ce

---

et de Gabrielle d'Estrées. Elle épousa Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et mourut en 1663.

(1) Henri de Bourbon, duc de Montpensier, mourut en effet dans le mois de février de cette année, après avoir langui deux ans, pendant lesquels il ne vécut que de lait de femme, et s'être préparé très-chrétiennement à la mort. « Henri IV l'apprenant, dit tout haut, » qu'il falloit prier Dieu pour avoir du temps à le reconnoître, comme » ce prince en avoit eu ». *Mathieu, ibid.* 772. M. le duc de Montpensier étoit âgé seulement de trente-cinq ans. La branche de Bourbon-Montpensier fut éteinte avec lui, puisqu'il ne laissa qu'une fille unique, fiancée à Monseigneur le duc d'Orléans, second fils de Henri IV.

piége dangereux, je m'abstiendrai de toutes réflexions, même de celles sur la bonté d'un prince qui me prie encore en me comblant de bienfaits. Je lui répondis, autant qu'il m'en souvient, qu'il me faisoit plus d'honneur que je n'avois mérité, et même que je n'avois espéré, ni désiré; que je n'avois rien à désirer sur les deux choses qu'il me proposoit pour mon fils, sa Majesté étant seul maître de son établissement, et lui étant devenu capable de se choisir une religion, depuis qu'un âge mûr l'avoit mis en état de faire toutes les réflexions nécessaires pour cela; mais que pour moi, la chose étoit différente; que je serois sincèrement au désespoir d'augmenter en honneurs, en biens et en dignités, aux dépens de ma conscience; que si j'avois jamais à changer de religion, je sentois bien que la seule conviction intérieure m'y porteroit, et non point l'ambition, l'avarice, ni la vanité; et que si j'en usois autrement, je donnerois lieu à sa Majesté elle-même de tenir pour suspect un cœur que je n'aurois pu garder fidèle à Dieu. « Pourquoi, reprit Henri, avec une cordialité qui me toucha sensiblement; « pourquoi ne me fierois-je pas à vous, puisque vous ne feriez rien que je n'aie fait, et que vous ne m'ayez donné conseil de faire, lorsque je vous le proposai? je vous prie encore de me donner ce contentement; pensez-y bien, je vous donne un mois pour y réfléchir : ne craignez pas que je ne tienne pas tout ce que je vous promets. Je ne doute nullement, Sire, lui répli-

» quai-je, que votre parole ne soit inviolable. Je » ne désire rien tant que de vous plaire, je n'y » manquerai jamais, tant qu'il sera en ma puissance » de le faire. Je vous promets de penser très-sé» rieusement à tout ce qu'il vous a plu de me pro» poser. J'espère toujours satisfaire votre Majesté, » quoique je ne le fasse peut-être pas de la ma» nière qu'elle pense ».

Lorsque les protestans entendirent parler de rompre mon alliance avec Lesdiguières, et de faire épouser mademoiselle de Vendôme à mon fils, car le bruit en fut bientôt répandu partout, ils crurent tous, pour cette fois, qu'ils alloient me perdre. Il y avoit long-temps qu'ils m'accusoient, avec les reproches les plus amers, de travailler à la ruine du parti protestant en France, en amassant au Roi ces sommes considérables, et toutes ces provisions de guerre, dont ils se figuroient dans leur frayeur, que le poids les accableroit les premiers. En vain je tâchois à leur persuader qu'ils n'avoient rien à appréhender de semblable d'un Roi tel que Henri; leur prétention les faisoit toujours revenir à leurs premiers soupçons contre moi. Ceci les y confirma. Les caresses que le Roi faisoit à Rosny, que fort souvent il appeloit *mon fils;* l'accès que je donnois à tous les ecclésiastiques, les réédifications d'églises, d'hôpitaux et de couvens, auxquels j'employois tous les ans une somme considérable de deniers royaux; le bref de Paul V, dont il couroit plusieurs copies; que sais-je? mille choses qu'on re-

leva en ce moment, leur parurent la dernière preuve de mon infidélité.

Les principaux de ce corps, et surtout les ministres, en parurent d'autant plus intrigués, qu'il ne s'agissoit pas seulement d'un triomphe que leurs ennemis alloient remporter sur eux, mais qu'ils étoient persuadés, et qu'ils disoient même assez hautement, que si une fois je leur manquois, je ne m'en tiendrois pas, à leur égard, à la seule indifférence, mais que je serois leur plus ardent persécuteur. Je n'entendis, pendant je ne sais combien de temps, que des exhortations, des remontrances et des harangues de leur part, qui n'auroient eu guères d'efficace auprès des discours du Roi, si je n'avois heureusement trouvé ma force au-dedans de moi-même. La comtesse de Sault, Lesdiguières, et tous les Créquy travailloient cependant de leur côté, avec vivacité, à empêcher que le mariage arrêté ne fût rompu, ni celui avec mademoiselle de Vendôme achevé. Ils voulurent persuader à la Reine qu'elle devoit s'intéresser pour eux, et se plaindre de ce qui se projetoit. Comme ils virent qu'elle n'en vouloit rien faire, ils revinrent à employer, pour me retenir, tout ce qu'ils purent imaginer de plus fort : assiduités, prévenances, assurances, promesses, sermens, tout fut mis en œuvre pour me détourner d'un dessein que je n'avois point.

Je partis de Paris sur ces entrefaites, pour faire un voyage de dix à douze jours à Sully et dans mes autres terres, d'où je ne fus pas plutôt de retour,

que sa Majesté envoya Villeroi recevoir ma réponse sur tout ce qu'elle m'avoit proposé. Je ne fus pas fâché de n'avoir qu'un témoin, devant lequel je pusse dire plus librement tous mes sentimens, le temps ne m'y avoit que plus affermi. Je dis à Villeroi, que je remercîois très-humblement sa Majesté de tout l'honneur qu'elle me faisoit, que je ne consentirois point à me voir revêtu de charges de personnes encore vivantes; et que quand elles viendroient à vaquer, je ne m'en estimois pas digne, ayant déjà assez des miennes. Que pour ce qui regardoit mon fils, je n'aurois jamais d'autre conseil à lui donner, que d'obéir au Roi, et de ne rien faire contre sa conscience. J'eus mes raisons pour trancher encore plus court sur l'article de mon changement de religion. Je dis à Villeroi que c'étoit le cardinal du Perron que j'avois choisi pour en porter ma réponse à sa Majesté. Cette éminence crut, aussi-bien que Henri, que cette parole vouloit dire quelque chose; Henri la lui annonça lui-même avec une grande espérance, et je ne tardai pas à voir arriver chez moi du Perron, qui me pressa de lui ouvrir mon cœur. Je mis assez de force, et même de théologie (*) dans la réponse que je lui fis, pour lui faire comprendre qu'il s'étoit bien trompé. Son érudition ni son éloquence ne me touchèrent point; il rapporta au Roi que j'étois inébranlable.

(*) Théologie qui pouvoit bien être de saison dans ce moment-là, mais qui seroit fort mal placée ici, et que je supprime encore, pour ne pas offenser les oreilles catholiques.

Ce prince, qui vouloit aussi de son côté faire un dernier effort, m'envoya chercher, et quoiqu'il n'employât que la douceur, la tendresse et les sollicitations d'une ancienne amitié, s'il m'est permis de parler de la sorte, je compris que le danger n'avoit point été jusque-là aussi pressant qu'il l'étoit en ce moment, surtout lorsque je l'entendis me reprocher ma constance comme une dureté à son égard, et une marque, disoit-il, que je ne l'aimois plus. Il me dit enfin qu'il m'en parloit pour la dernière fois, et que je lui donnasse du moins mon fils. A quoi je répondis encore que je ne le lui refusois pas; mais qu'il m'étoit impossible d'user envers lui de l'autorité de père, pour l'obliger à se faire catholique. Sa fermeté égala presque la mienne. Et le Roi, qui ne vouloit donner sa fille à aucun des princes, pour ne pas les rendre trop puissans, résolut de marier mademoiselle de Vendôme au fils de M. le connétable. La comtesse de Sault prit ce moment pour revenir plus fortement à la charge, sur l'accomplissement de celui de sa petite-fille.

Restoit à parer le contre-coup de la part de mes ennemis, et c'est ce que je ne négligeai pas. Lorsque je sus qu'ils étoient occupés à me le porter, je pris ce temps-là pour écrire au Roi, que je n'ignorois pas tout ce qu'on lui rapportoit, pour lui donner une mauvaise impression de mes paroles, de mes actions et de mes pensées, et qu'on m'imputoit même ce que je ne disois, ni ne faisois, ni ne pensois; que je le priois instamment de se sou-

venir toujours de la promesse qu'il m'avoit faite, de me déclarer lui-même, et ses volontés, et ses sujets de plainte contre moi. Il me répondit d'une manière bien propre à me tranquilliser contre la cabale de mes ennemis; que j'avois de commun avec toutes les personnes en place, de faire plus d'envie que de pitié. « Vous savez, me disoit-il, si » j'en suis exempt et d'une religion, et de l'autre. » Ce que vous avez à faire, c'est que, comme » je prends conseil de vous dans toutes mes af- » faires, vous preniez aussi conseil de moi dans » les vôtres, qui importeront tant soit peu, comme » du plus fidèle ami que vous ayez au monde, et » du meilleur maître qui fut jamais ».

Ce n'étoit pas sans fondement que Henri se citoit pour exemple; il avoit ses inquiétudes, et aussi ses ennemis plus secrets. Car quoiqu'on ne vît plus, comme dans les années précédentes, des séditions prêtes à éclater dans le royaume, parce que les coups d'autorité qu'on avoit faits, avoient obligé l'insolence et la mutinerie à se tenir cachées; cependant il n'est que trop vrai qu'on apercevoit encore à la cour, et parmi tous les plus qualifiés du royaume, ce même esprit turbulent, inquiet et ardent pour les nouveautés, qui avoit tout brouillé pendant si long-temps. Il ne produisoit plus que des divisions dans les familles, et des querelles entre les particuliers, que Henri s'appliquoit à apaiser par tous les moyens possibles, les regardant comme un germe dont il ne falloit attendre que des fruits pernicieux; et il lui fâchoit

fort de ne pouvoir pas toujours y réussir comme il l'auroit bien souhaité. Le règne de ce prince, semblable en beaucoup de choses à celui d'Auguste, eut encore cette conformité avec lui, et c'étoit aussi cet exemple que Henri se proposoit à suivre le plus ordinairement : *Æquitate non aculeo.* Voilà la devise que je mis, suivant son intention, aux jetons d'or de cette année, qui représentoient un essaim d'abeilles en l'air, ayant au milieu d'elles leur roi sans aiguillon. Je les lui présentai comme il passoit de sa petite galerie dans la grande qui conduit aux Tuileries. Nous nous y promenâmes long-temps ensemble, en nous entretenant sur le sujet que je viens de dire, et sur ces mêmes chagrins, qui m'ont déjà fait déplorer tant de fois le malheur de ce prince trop bon et trop doux.

On a pu s'apercevoir dans les années précédentes, de ma fidélité à observer la promesse que j'ai faite précédemment, de ne plus entretenir le lecteur des foiblesses de Henri. J'ai caché avec soin à mes secrétaires et à toute autre personne, ce qui s'étoit dit sur ce sujet entre ce prince et moi, dans ces conversations si longues et si secrètes. Depuis la marquise de Verneuil, le nom d'aucune femme n'a été employé dans ces Mémoires à titre de maîtresse du Roi. J'ai mieux aimé qu'on ignorât tout ce que j'ai eu de peines à essuyer par cet endroit, que de les faire connoître aux dépens de la gloire de mon maître. Peut-être ai-je poussé ce scrupule trop loin ; car le public a été si rebattu des noms de madame de Mo-

ret (*), de mademoiselle des Essarts, de la vieille madame d'Angoulême, de la comtesse de Sault, de mesdames de Ragny et de Chanlivault, deux de mes parentes; du commandeur de Sillery (**), de Rambouillet, de Marillac, de Duret le médecin, d'un autre médecin Juif, et de bien d'autres des plus considérables de la cour, tous différemment intéressés dans ces aventures, comme principaux acteurs, ou comme participans, que je pourrois

(*) Jacqueline du Beuil, comtesse de Moret, Charlotte des Essarts, comtesse de Rumorantin, deux des maitresses de Henri IV. Il eut de la première, Antoine, comte de Moret, tué à la journée de Castelnaudary, en 1632, et de la seconde, deux filles, l'une abbesse de Fontevraud, et l'autre de Chelles. De ces deux femmes, de la duchesse de Beaufort et de la marquise de Verneuil, qui portèrent successivement et tout ouvertement le titre de maîtresse du Roi, ce prince eut huit enfans, qui furent les seuls qu'il légitima. Il aima encore Marie Babou, vicomtesse d'Estauges, deux cousines de la belle Gabrielle, et plusieurs autres. Voyez *l'histoire des amours du grand Alcandre.*

Après la mort de Henri IV, mademoiselle des Essarts épousa secrètement le cardinal de Guise, Louis de Lorraine, à qui le Pape donna dispense pour ce mariage, et en même temps pour garder ses bénéfices. La chose a été prouvée par le contrat de mariage même, qu'on trouva parmi les papiers de ce cardinal, après sa mort, passé dans la forme la plus authentique. Il en est fait mention dans le *Mercure hist. et polit. avril* 1688. De ce mariage sortirent trois fils, l'un évêque de Condom, et le second comte de Romorantin, et deux filles, dont l'une épousa le marquis de Rhodes. Charlotte des Essarts se remaria ensuite à François du Hallier de l'Hopital, maréchal de France, comte de Rosnay, etc. Le commentaire des amours du grand Alcandre marque simplement qu'elle fut maîtresse du cardinal de Guise, et ensuite de N. de Vic, archevêque d'Auch. Elle étoit fille naturelle du baron de Sautour, en Champagne. *Journal du règne de Henri III, imprimé en 1720, tom. 1, pag* 277.

(**) Noël de Sillery, frère du chancelier, ambassadeur à Rome.

bien en dire beaucoup, sans rien apprendre de nouveau; mais ce ne seroit après tout qu'une répétition bien froide de tracasseries toutes pareilles à celles dont on a vu ci-devant quelques échantillons.

La raison que j'ai d'excepter de cette règle le trait suivant, c'est qu'il suffit qu'il paroisse exiger quelque justification de ma conduite personnelle envers le public, auquel il n'a pas été caché. Dans un de ces momens où Henri sentoit le plus vivement les indiscrétions de la Reine, le bruit courut qu'il l'avoit quittée brusquement, et qu'il s'en étoit allé à Chantilly, sans la voir. Cela étoit vrai : ce prince passa par l'Arsenal, et s'ouvrit à moi de tout ce qu'il avoit sur le cœur. Le Roi parti, j'allai l'après-midi au Louvre, pour tâcher de parler à la Reine, accompagné d'un seul de mes secrétaires, qui n'entra point avec moi dans le petit cabinet de cette princesse, où elle étoit renfermée en ce moment. La Conchine étoit à la porte de ce cabinet, la tête appuyée sur son coude, comme une personne qui dort, ou du moins qui rêve profondément. Je la réveillai. Elle me dit que la Reine n'avoit pas voulu la laisser entrer dans son cabinet, dont la porte me fut pourtant ouverte (*), sitôt que je me fus nommé.

(*) La Reine eut, pendant un assez long-temps, beaucoup de confiance en M. de Sully. L'auteur de l'histoire de la mère et du fils, rapporte que cette princesse ayant résolu un jour, par le conseil de Conchine, d'avertir le Roi que tels et tels de la cour avoient osé lui parler d'amour, elle voulut auparavant consulter ce ministre qui

Je trouvai la Reine occupée à composer une lettre au Roi, qu'elle consentit que je lusse; elle y avoit répandu tant d'aigreur et de fiel, qu'elle n'eût pu assurément produire qu'un très-mauvais effet. Je lui en fis si bien sentir les conséquences, qu'elle consentit à la supprimer, avec assez de peine, et à condition que je lui aiderois à en refaire une autre, où rien ne seroit oublié de ce qu'elle disoit avoir à représenter si justement au Roi son époux. Il fallut la servir selon cette idée, pour éviter pis; ce ne fut pas sans bien des chicanes entre nous deux sur le choix des expressions, et sur la force de chaque terme. J'eus besoin de toute la présence d'esprit dont je suis capable, pour trouver les moyens de satisfaire la princesse, sans mécontenter le Roi, ni m'écarter du respect, en parlant à sa Majesté. Cette lettre est fort longue, je ne la rapporte point. La Reine s'y plaignoit des galanteries éternelles du Roi son mari; mais ce n'étoit que par l'envie qu'elle avoit de posséder seule

---

la détourna de cette résolution, en lui représentant, « qu'elle alloit » donner au Roi le plus grand et le plus juste soupçon, qu'un mari » de sa qualité pût avoir de sa femme; attendu qu'il n'y avoit point » d'homme de jugement, qui ne sût fort bien qu'on ne parloit point » d'amour à une personne de sa condition, sans avoir premièrement » reconnu qu'elle l'auroit pour agréable, et sans qu'elle fît la moitié » du chemin; et que le Roi pourroit penser que les motifs qui l'au- » roient portée à faire cette découverte, seroient ou la crainte qu'elle » auroit qu'elle ne fût connue par autre voie, ou le dégoût qu'elle » auroit pris de ceux qu'elle vouloit accuser, par la rencontre de » quelques autres plus agréables à ses yeux, ou enfin la persuasion » d'autres, assez puissans sur son esprit, pour la porter à cette réso- » lution » : *tom.* 1, *pag.* 10.

son cœur. Si elle paroissoit y exiger un peu trop absolument le sacrifice de sa rivale, son repos, sa conscience et son honneur, l'intérêt du Roi, sa santé et sa vie, le bien de l'Etat, l'assurance de la succession royale pour ses enfans, qu'il plaisoit toujours à la marquise de Verneuil de mettre en doute, étoient autant de motifs qui lui en imposoient, disoit-elle, la nécessité. Elle toucheroit de compassion ce Prince, ajoutoit-elle, en menant les enfans qu'elle avoit eus de lui, se jeter à ses pieds. Elle lui rappeloit toutes ses promesses, elle prenoit Dieu à témoin, que s'il les effectuoit, elle renonceroit de son côté à toute autre vengeance contre la marquise de Verneuil.

J'eus beau faire avec tous mes ménagemens, je n'eus apparemment pas encore assez d'adresse ou de fécondité; car le Roi se tint grièvement offensé de cette lettre lorsqu'il l'eut reçue, et d'autant plus, qu'il reconnut aussitôt qu'elle n'étoit pas de la façon de la Reine. J'en reçus aussitôt un billet écrit en ces termes : « Mon ami, j'ai reçu une » lettre de ma femme, la plus impertinente qu'il » soit possible d'écrire. Je ne m'en offense pas en» core tant contre elle que contre celui qui l'a » dictée, car je vois bien que ce n'est pas de son » style : informez-vous, et essayez de découvrir » qui en est l'auteur; je ne l'aimerai ni ne le ver» rai de ma vie ». Tout assuré que je croyois être, ce billet ne laissa pas de me donner à penser.

Trois ou quatre jours après, le Roi étant venu à l'Arsenal, à son arrivée de Chantilly, je me trouvai

assez embarrassé des questions que je vis qu'il alloit me faire, car il ne venoit que pour ce sujet seul. « Hé bien! me dit-il, n'avez-vous point découvert » qui a fait cette lettre de ma femme? Non pas » encore certainement, Sire, lui répondis-je, en » usant d'adresse; mais dans deux jours j'espère » vous en rendre bon compte; je le ferois, pour- » suivis-je, peut-être encore plutôt, si je savois » ce qu'il y a dedans qui vous offense. Comment! » dit-il, c'est une lettre très-bien faite, pleine de » raisons, d'obéissance et de soumission; mais » qui me mord en riant, et me pique en me flat- » tant : en particulier, je n'y vois rien à repren- » dre, mais en gros elle me fâche, et me fâche- » roit encore davantage, si elle venoit à être ren- » due publique. Mais, Sire, repris-je, si elle est » telle que vous le dites, si elle peut avoir été faite » à bonne intention, et pour empêcher un plus » grand mal. Non, non, interrompit Henri, elle » a été faite malicieusement et pour me picoter. » Si ma femme avoit pris conseil de vous, ou de » quelqu'autre de mes bons serviteurs, je ne m'en » offenserois pas tant. Quoi! Sire, repartis-je aus- » sitôt, si c'étoit un de vos bons serviteurs qui » l'eût faite, vous ne lui en sauriez pas mauvais » gré? Nullement, me dit encore le Roi, car il » l'auroit fait sans doute à bonne intention. Cela » est vrai, Sire, dis-je à mon tour; mais ne vous » fâchez donc plus, car c'est moi qui l'ai faite, » crainte de pis; et quand vous en saurez les rai- » sons, vous direz que j'ai fait ce qu'il falloit

» faire; et afin que vous n'en doutiez point, je » vais vous en montrer l'original, écrit de ma » main, à côté de celle de la Reine ». Je le tirai de ma poche, et le lui présentai, en disant ces paroles.

Le Roi, en le lisant, m'y fit remarquer quelques mots, en la place desquels la Reine, en copiant cette lettre, en avoit substitué d'autres beaucoup moins doux. « Oh bien, me dit-il, puisque » c'est vous, n'en parlons plus, j'ai le cœur con» tent »; mais ce n'est pas tout, ajouta-t-il, en se servant de l'ascendant que j'avois paru avoir en cette occasion sur l'esprit de la Reine. « Il faut » que vous me rendiez deux services ». J'écoutai ce prince avec attention, et sans l'interrompre, quoiqu'il me parlât assez long-temps, et je rapporterai ici ses propres paroles, que je mis dans le moment même par écrit : c'est par ces sortes de discours familiers, que je crois qu'on peut mieux connoître l'intérieur des esprits, et le vrai caractère d'un cœur. « J'ai su, dit-il, que ma femme est venue » ici par deux fois, pendant que j'étois à la chasse, » qu'elle s'y est enfermée seule avec vous, dans » le cabinet de votre femme, qu'elle y a demeuré » chaque fois plus d'une heure; qu'au sortir de là, » quoiqu'elle eût le visage enflammé de colère et » les yeux pleins de larmes, elle n'avoit pas laissé » de vous faire bonne mine, de vous remercier; » enfin qu'elle avoit paru être tout-à-fait satisfaite » de vous. Et afin que vous sachiez que je ne suis » pas mal averti, je ne vous celerai point que j'ai

Digitized by Google

» su tout ceci de ma cousine de Rohan, votre » fille, non pour faire la rapporteuse, mais parce » qu'elle croyoit que je serois bien-aise de vous » voir en aussi bonne intelligence avec ma femme. » Il faut bien qu'il s'agît entre la Reine et vous de » choses de conséquence, car elle ne m'a jamais » dit un seul mot qui m'en ait pu faire décou- » vrir la moindre particularité, quelques ques- » tions que je lui aie faites là-dessus. Je vous dé- » fends bien au moins, et sur peine de m'offenser » bien fort, de parler de cela à ma cousine de » Rohan; je n'aurois plus le plaisir que je prends » avec elle quand je viens ici, et elle ne me con- » teroit plus rien, si elle savoit que je vous l'al- » lasse redire; quoique je rie et joue avec elle » comme avec un enfant, je ne lui trouve pour- » tant pas l'esprit d'un enfant, elle me donne » quelquefois de très-bons avis, et surtout elle » est fort secrète, lui ayant confié plusieurs cho- » ses, dont j'ai bien vu qu'elle n'a jamais parlé, » ni à vous, ni à d'autres.

» Mais pour revenir à ces deux signalés services, » qu'il me semble que je ne puis recevoir que de » vous seul; je veux encore avant toutes choses, » comme je vous l'ai déjà dit autrefois, qu'en tout » ce que vous allez dire et faire de ma part, il ne » paroisse nullement que ce soit de concert entre » vous et moi, ni de mon su; mais qu'au con- » traire vous agissez de votre propre mouvement, » et que vous craignez même que cela ne vienne » à ma connoissance. L'un de ces services regarde

» madame de Verneuil, et vous commencerez par
» celui-là, qui doit servir de préparatif à l'autre.
» Vous lui direz, que comme son ami particulier,
» vous l'avertissez qu'elle est à la veille de perdre
» mes bonnes graces, si elle n'agit avec une grande
» prudence; que vous avez découvert qu'il y a des
» personnes qui me sollicitent de faire les doux
» yeux à d'autres; que si cela arrivoit, vous savez,
» à n'en point douter, que je lui ôterois ses en-
» fans, et la confinerois dans un cloître; que ce
» refroidissement, selon toutes les apparences,
» vient, en premier lieu, de l'opinion où je suis
» qu'elle ne m'aime plus, qu'elle se permet de
» parler fort souvent de moi avec mépris, et même
» qu'elle m'en préfère d'autres. Secondement, de
» ce qu'elle cherche à s'appuyer de la maison de
» Lorraine, comme si elle avoit voulu prendre
» d'autre protection que la mienne; que ses intel-
» ligences surtout et ses familiarités avec MM. de
» Guise et de Joinville, me déplaisent au dernier
» point, étant persuadé qu'elle n'en recevoit que
» des conseils pernicieux à ma personne et à mon
» Etat, non plus que de son père et de son frère,
» avec lesquels elle ne laissoit pas, malgré mes
» défenses, de continuer d'avoir commerce, lors-
» qu'elle auroit dû se trouver fort heureuse, qu'à
» sa prière je leur eusse fait grace de la vie; qu'elle
» faisoit parler à son frère par sa femme, à laquelle
» j'avois permis de le voir, mais que la prin-
» cipale raison de mon éloignement pour elle, est
» causé par ses indignes procédés envers la Reine.

Digitized by Google

» Si vous pouvez, continua sa Majesté », après m'avoir dit sur le chapitre de madame de Verneuil, tout ce qu'on a vu que j'ai dit moi-même ci-devant; « si vous pouvez, par industrie ou par
» bonheur, obtenir qu'elle se change sur tout cela,
» outre que vous me tirerez de peine, et me met-
» trez en repos de ce côté-là, vous vous en servi-
» rez de moyen et de cause pour disposer ma femme
» à s'accommoder à ma volonté : c'est le second
» service que j'attends de vous. Vous remontrerez
» à celle-ci, toujours comme de vous-même,
» qu'elle ne sauroit mieux faire, si elle veut que
» je lui donne contentement; qu'entre autres cho-
» ses, rien ne m'est plus insupportable que l'au-
» torité absolue qu'elle a laissé prendre sur elle à
» Conchine et à sa femme; que ces gens-là lui
» font faire tout ce qu'ils veulent, s'opposer à
» tout ce qui ne leur plaît pas, et même aimer et
» haïr qui bon leur semble; qu'ils ont enfin poussé
» ma patience à bout; que je me suis bien repro-
» ché de n'avoir pas suivi le conseil de la duchesse
» de Forence, de D. Joan, de Jouanini, de Gondy,
» et le mien, de les renvoyer l'un et l'autre en
» Italie dès Marseille..... J'ai voulu, poursuivit
» Henri, remédier depuis à cette faute, par le
» moyen de dom Joan; mais je me suis bientôt
» aperçu qu'il étoit trop tard, car à peine D. Joan
» voulut-il en entamer le propos, par forme de
» conseil, que ma femme entra, comme vous l'a-
» vez su, dans une si grande colère contre lui,
» qu'il n'y eut sortes de reproches, d'injures et de

» menaces, dont elle n'usât en son endroit, jusqu'à ce que lui ne pouvant plus les souffrir, elle » l'a obligé, quelque chose que j'aie pu dire et » faire, de se retirer hors de France, dont elle a » été merveilleusement aise pour Conchine, qui » mouroit de peur que D. Joan ne le poignardât, » comme celui-ci s'en vantoit assez publiquement. » Auparavant tout cela, la princesse d'Orange » imagina et me fit proposer d'autres expédiens » par madame de Verneuil, qui crut que cette » complaisance lui obtiendroit de la Reine la permission de la voir, et de venir librement au » Louvre. Ces expédiens, auxquels je consentis, » parce que je vis que vous n'y contredisiez pas, » furent de marier ensemble Conchine et la Léonor, pour les renvoyer après en Italie, sous le » prétexte honorable pour eux, de vivre splendidement en leur pays, des grands biens qu'ils » avoient acquis en France; mais tout cela, bien » loin d'adoucir l'esprit de ma femme, n'a fait » que lui apprendre à combattre encore davantage » toutes mes volontés, et eux-mêmes (parlant des » Conchine, mari et femme) en sont devenus si » rogues et si audacieux, qu'ils ont été jusqu'à » user de menaces contre ma personne, si je faisois quelque violence à leurs partisans ».

Le Roi ne sortit pas sitôt de cet article, dans la colère où il étoit contre toute cette sequelle. Il me rapporta, entr'autres, le trait suivant, que je croyois qu'il avoit ignoré jusque-là. Mon épouse ayant su que Conchine songeoit à faire l'acquêt de

la Ferté-au-Vidame, qui est une pièce de deux ou trois cent mille écus, elle jugea que cet établissement alloit faire un éclat, qui ne pouvoit retomber que sur la Reine elle-même, à cause de la protection qu'on savoit qu'elle lui accordoit. Elle ne balança pas à aller trouver cette princesse, à laquelle elle sut persuader qu'il étoit de son intérêt d'empêcher Conchine de pousser cette affaire plus avant. La Reine reçut fort bien ce conseil de mon épouse, et l'en remercia; mais sitôt qu'elle eut revu les Conchine, ils lui tournèrent si bien l'esprit, qu'elle s'emporta de la plus étrange manière contre madame de Rosny, et fut quelque temps sans vouloir la voir; ce qui, peut-être, eût duré beaucoup plus long-temps, sans la réflexion qu'elle et ses favoris avoient, à toute heure, besoin de moi. « On m'a dit, ajouta Henri, que » Conchine fut assez effronté pour venir en faire » des reproches à votre femme, et d'une manière » si remplie d'insolence contre elle et moi, que » je me suis étonné qu'elle ne lui répondît pas » plus vertement. Je me doute que c'est dans la » crainte de se mettre mal tout-à-fait avec ma » femme. Combien encore pensez-vous que j'eus » de dépit (car Henri ne se lassoit point d'in- » vectiver contre cet Italien), lorsque je vis cet » homme entreprendre d'être le tenant dans une » célèbre course de bague, contre tout ce qu'il y » a de galans hommes en France, en public, dans » la grande rue Saint-Antoine, où ma femme et » toutes les dames se trouvèrent; et qu'il eut assez

» de bonheur pour l'emporter. Rien ne m'a jamais » fait tant de plaisir, que j'en eus à cette course, » en voyant M. de Nemours et le marquis de » Rosny votre fils, arriver montés sur deux che- » vaux qu'ils manioient de même air, et avec une » singulière justesse ».

Henri ayant repris en deux mots, après tout cela, ce qu'il avoit pris tant de plaisir à étendre : « Regardez, me dit-il, à manier bien tout cela, » à différentes reprises, sans rien précipiter, enfin » avec votre circonspection, votre respect et votre » dextérité accoutumés. Je vous proteste que j'es- » timerai plus ces deux services, que si vous m'a- » viez gagné une bataille, ou pris avec vos ca- » nons la ville et château de Milan ; car le cœur » me dit que cet homme et cette femme causeront » un jour bien du mal. Je leur trouve des des- » seins au-dessus de leur condition, et contraires » à leur devoir ; mais ne vous embarrassez pas, » comme fit D. Joan ». Je voulus encore deman- der à ce prince, pourquoi il persistoit toujours à me remettre une exécution aussi douteuse entre les mains, pendant qu'il ne lui en coûteroit, s'il vouloit bien s'en charger, que de prononcer du bon ton à deux femmes, un *je le veux*. Ce qu'il me répondit, et ce que je lui répliquai, on l'a déjà vu une infinité de fois dans ces Mémoires. Au bout de tout cela, il s'en alla, et me dit en m'embrassant : « Adieu, mon ami, je vous re- » commande ces deux affaires, car elles me tien- » nent bien fort au cœur ; et surtout soyez secret ».

Je ne pus, en réunissant toutes mes forces, rien faire pour la tranquillité de ce prince, que de faire luire pour lui quelques instans de calme, au milieu de beaucoup d'autres d'orage; c'est ainsi qu'il passa le peu de jours que le ciel lui gardoit encore. L'un de ses plus longs intervalles de repos, fut le temps de l'accouchement de la Reine. Elle suivit sa Majesté, qui prit, au commencement de mars, la route de Fontainebleau. Il étoit impossible de pousser plus loin les égards, que le faisoit Henri pour elle, dans l'état où elle étoit. Le caractère de ce prince étoit de chercher à satisfaire tous ceux généralement avec lesquels il avoit à vivre. Il m'écrivit souvent de Fontainebleau, et presque jamais sans me donner des nouvelles de la santé de la Reine. « Je pensois, dit-il, vous mander » l'accouchement de ma femme, mais je crois que » la partie est remise à cette nuit ». Une autre fois: « Ma femme croit aller jusqu'au bout du mois, » puisqu'elle passa la journée d'hier ». Le 26 (1) d'avril fut le jour de cet accouchement du troisième enfant mâle (2) du Roi.

Ce prince m'en écrivit les lettres ordinaires. Il me mandoit dans l'une d'elles, que je lui apprisse comment cette naissance avoit été reçue : « Je ne

---

(1) Ou plutôt le 25.

(2) Gaston-Jean-Baptiste de France, nommé d'abord duc d'Anjou, et depuis duc d'Orléans, mort en 1660. Siri fait dire à Henri IV, avant la naissance de ce prince, qu'il vouloit le donner à l'Eglise, et le faire appeler le cardinal de France; *ibid.* 568.

» dis pas de vous, disoit-il, car je n'en doute point;
» mais du public ». Je dois garder bien précieu-
» sement la lettre suivante, que m'apporta le duc de Rohan, de sa part, sur ce que ma femme venoit aussi d'accoucher d'un fils, et presque dans le même temps que la Reine. Je crois qu'aucun de
» mes serviteurs n'a pris plus de part que vous à
» la naissance de mon fils d'Anjou; je veux aussi
» que vous croyez que je surpasse en joie tous vos
» amis, de la naissance de votre fils. Vous aurez
» bien la tête rompue de leurs cajoleries; mais
» l'assurance de mon amitié vous sera plus solide
» que toutes leurs paroles. Je fais mes recomman-
» dations à l'accouchée (*) ».

La Reine se trouva plus indisposée de cette couche que des autres; elle fut saignée du pied; les purgations supprimées revinrent, et elle guérit bientôt totalement. Le Roi en eut tout le soin possible. Il vint à Paris au commencement de mai, mais il s'en retourna bien vîte; et la joie que la Reine lui marqua de ce retour, lui en donna une véritable. Il accorda à cette princesse qu'on fit cette annee pour dix ou douze mille écus de bâtimens à Monceaux. Il m'en envoya l'ordre, car c'est dans des lettres de sa Majesté que je prends tout ce détail, et il réitéra, sur ce que le maître maçon qui étoit venu les entreprendre, avoit été contraint,

(*) « Je désirerois, dit Henri IV, que Dieu lui en eût donné une » douzaine; car ce seroit grand dommage que d'une si bonne tige il » n'y eût point de rejetons ». *Mém. hist. de France, ibid.*

dit-il, de rompre son atelier, faute d'argent : c'est que j'avois assigné ce paiement sur une restitution de deniers que devoit faire le neveu de d'Argouges, et qu'il ne fit pas, allégnant, pour gagner du temps, qu'il ne devoit rien : sur quoi le Roi me manda encore, que je pressasse, et que j'avançasse d'ailleurs ces deniers, sans m'en remettre sur Fresne, qui ne pouvoit l'y forcer. Il craignit que je n'ajoutasse foi aux rapports qu'on m'avoit faits, que la Reine n'étoit pas contente de moi, et me cherchoit querelle. Il m'apportoit dans une autre lettre, pour preuve du contraire, la manière dont cette princesse avoit pris mon parti contre monsieur et madame de Ventadour, qui avoient fait à leurs Majestés des plaintes contre moi.

On ne pouvoit guères lui faire de plaisir plus sensible, que de se conformer à la complaisance qu'il avoit pour toutes les personnes qui l'environnoient. J'en reçus un remerciement pour un service rendu à madame de Verneuil et à madame de Moret, et pour la manière dont je m'employai à le débarrasser de mademoiselle des Essarts. Cette fille commençoit à lui être extrêmement à charge, parce qu'elle vouloit prendre sur lui le même ascendant qu'avoient eu toutes ses autres maîtresses. Enfin elle parla de se retirer à l'abbaye de Beaumont, à des conditions sur lesquelles Henri envoya souvent Zamet et la Varenne conférer avec moi : il se donna la peine d'écrire au président de Motteville, sur un office de maître des comptes à Rouen,

que la demoiselle lui demandoit, et à Montauban, pour avancer les deniers nécessaires pour l'acquérir. Il fallut encore donner mille écus à cette demoiselle, et cinq cents à l'abbaye de Beaumont (*). Le Roi me demanda l'un et l'autre, par une lettre du 12 mai : trop heureux d'en être quitte à si bon marché.

Il me consultoit encore pour savoir comment il pourroit faire pour ne pas se brouiller avec la Reine, dans une occasion où Conchine se trouvoit compétiteur de madame de Verneuil, pour une grace que cette dame s'étoit fait promettre deux ans auparavant. « J'aime mieux, m'écrivit » ce prince, madame de Verneuil, que Conchine »: cela n'est pas douteux ; mais il avoit dans ce temps-là de fort grands ménagemens à avoir pour la Reine. Tout ceci tient à une intrigue de cour, qui fera plaisir à quelques personnes, et que je ne saurois mieux entamer, que par la lettre suivante, que le Roi m'écrivit de Fontainebleau.

« Quoique je sois parti mal d'avec madame de » Verneuil, je ne laisse pas d'être curieux de sa» voir la vérité d'un bruit qui court ici, que le » prince de Joinville la voit : apprenez - en la vé» rité, et me le mandez dans un billet que je » brûlerai, comme vous ferez de celui-ci. On dit » que c'est ce qui le retient si long - temps : vous » saurez bien si c'est faute d'argent ». L'avis étoit

(*) Elle ne s'y retira point, ou du moins elle n'y demeura pas long-temps.

véritable ; Joinville s'étoit laissé surprendre aux charmes de la marquise, qui ne le désespéra point, dit-on. Il ne fut bruit pendant un assez long temps, que de leur bonne intelligence, et des lettres fort passionnées qu'on prétendoit qu'ils s'étoient écrites; enfin, l'on assura que la proposition d'épouser avoit été faite très-sérieusement. On remarque bien que dans tout ce que je dis ici, je ne parle que par la bouche de toute la cour et de tout Paris : c'est que je ne laisse pas d'avoir dans cette affaire, toute frivole qu'on peut la juger, des secrets fort importans du Roi à sauver. Si la chose alla aussi loin entre les deux amans, qu'on a voulu le faire croire, il paroît que madame de Verneuil en fut la dupe, et que, malgré toute son expérience, elle ne connut pas assez bien le style et la marche d'un jeune homme, encore plus étourdi qu'amoureux. Engagemens, sermens, privautés, lettres, tout cela aboutit, en assez peu de temps, à une rupture qu'on attribue à l'un et à l'autre ; mais à dire vrai, la faute en est à madame de Villars (*), qui parut trop belle aux yeux de Joinville, pour ne pas le rendre infidèle.

Madame de Villars ne se montra pas d'un abord si facile que sa rivale ; elle se sentoit du sang royal avec lequel le sien étoit mêlé. Joinville, rebuté, désespéré, arracha d'elle la cause de ses rigueurs :

(*) Juliette-Hippolyte d'Etrées, femme de George de Brancas, marquis de Villars.

c'est, dit-elle, qu'après le commerce qu'il avoit eu et qu'il continuoit d'avoir avec une aussi belle et aussi spirituelle dame que la marquise de Verneuil, il étoit trop dangereux de se fier à lui. Joinville se défendit : il n'est pas nécessaire de dire en quels termes. On le foudroya, en lui citant époques et lettres, une surtout de ces dernières, qui tenoit plus au cœur que toutes les autres. Il est du bel âge, en pareille occasion, de faire à la dame qu'on aime, le sacrifice des lettres de celle qu'on n'aime plus. Joinville ne pouvoit s'en défendre; il résista autant qu'il put, et enfin il remit, entre les mains de madame de Villars, la lettre prétendue : je dis prétendue, car ce qu'il y a ici de plus plaisant, c'est qu'il n'est rien moins qu'avéré, que cette fameuse lettre, qu'il se faisoit si fort prier de montrer, il l'eût reçue effectivement de madame de Verneuil. Passons cela, puisqu'aussi-bien il étoit assez indifférent à madame de Villars, pour l'usage qu'elle en vouloit faire, que Joinville dît vrai ou faux.

Cette femme haïssoit mortellement la marquise de Verneuil. Le premier usage qu'elle fit de la lettre, fut d'aller incontinent la porter au Roi. Elle pouvoit se faire croire de tout avec une pareille pièce. Elle s'en servit si bien, que ce prince, qui jusque-là, avoit ignoré ou voulu ignorer la plus grande partie de l'intrigue, vint dans le moment même, le cœur gros de dépit, et animé de colère, me rapporter je ne sais combien de ces anecdotes, qu'il trouvoit accablantes,

et qui ne me parurent à moi rien moins qu'indubitables. Je lui dis, car il fallut traiter cette affaire méthodiquement, qu'il devoit entendre madame de Verneuil, avant de la condamner. « O Dieu! » l'entendre, s'écria Henri? c'est un si bon bec, » que si je la laisse dire, j'aurai encore tort, et » elle raison ; je m'en vais pourtant parler à elle, » et lui montrer les preuves de sa perfidie ». Il sortit, ne respirant que vengeance. Les menées de Joinville avec le gouverneur de Franche-Comté, ne lui avoient jamais paru si criminelles.

La marquise de Verneuil, accoutumée de longue main à de pareilles bourasques, ne s'émut pas beaucoup, et soutint au prince, que Joinville étoit assez méchant pour lui supposer cette lettre, qu'elle n'avoit jamais écrite. Le Roi, adouci par ce dénouement, qu'il n'avoit pas imaginé, se sentit presque tout-à-fait calmé, lorsqu'elle lui proposa de me prendre pour juge sur la vérité ou la fausseté de cet écrit, connoissant que nous ne péchions pas, elle, par un excès de confiance en moi, et moi, par trop d'estime pour elle. Les pièces m'ayant été remises, et le jour pris pour le jugement, qui devoit se faire chez la marquise, je m'y en allai le matin. Je fus introduit dans son cabinet, où elle attendoit son juge et sa partie, décoiffée et presque déshabillée.

J'avois déjà commencé les informations, lorsque Henri arriva au bout de quelques momens, avec Montbazon. Le secret me ferme la bouche sur tout le reste, car le Roi voulut que personne

n'assistât à l'éclaircissement (*). On ne laissa pas de nous entendre parler fort haut, contester, et la marquise pleurer. Le Roi sortit de son appartement dans un autre, d'où il chassa encore tout le monde, et il me mena à la fenêtre la plus éloignée, pour faire, sans que sa maîtresse y fût présente, une révision encore plus exacte des papiers de ce procès; ce qui ne se fit pas encore assez tranquillement, pour qu'on n'entendît pas du dehors discourir avec beaucoup de chaleur; moi retourner dans le cabinet et revenir vers le Roi. La fin de cette scène fut, que le Roi s'en retourna très-bien remis avec sa maîtresse. Quelque rôle qu'ait joué Joinville, il fut bien heureux d'avoir affaire à Henri, et d'autant plus, qu'il entra incontinent après dans une autre intrigue, toute semblable à à celle-ci, au sujet de madame de Moret (**), dont je ne pris aucune connoissance.

(*) Voici ce que je trouve dans les Mémoires de Bassompierre, *tom.* 1, *pag.* 92, sur cette intrigue. « Peu de jours après fut la » brouillerie de madame do Verneuil avec le Roi, causée sur ce » que madame de Villars donna au Roi des lettres, qu'elle avoit » écrites au prince de Joinville, et il les lui avoit données. L'affaire » se raccommoda, sur ce que M. le duc d'Aiguillon amena au Roi un » clerc de Bigot, qui confessa avoir contrefait ces lettres; et le prince » de Joinville fut banni ». Au reste, l'époque de cette intrigue, que nos Mémoires placent dans cette année, est de l'année 1603, au retour de Henri IV de son voyage de Metz.

(**) Les Mémoires pour servir à l'histoire de France vont nous en rendre compte. « Le prince de Joinville s'étant adressé à une com- » tesse favorite du Roi, laquelle étoit de celles que Tertullien appeloit » de son temps, *publicarum libidinum victimæ*, et qui, pour » couvrir son fait, alléguoit une promesse de mariage qu'elle avoit

Le comte de Sommerive (*) osa aussi se jouer à son maître, et prit de même pour l'objet de ses galanteries la comtesse de Moret, avec laquelle il débuta par une proposition de mariage, dont on a cru même qu'il y avoit une promesse par écrit : l'un ne coûte pas plus que l'autre à un jeune homme emporté. Le Roi, lorsqu'on lui en parla, trouva cette alliance de son gré, et se contenta d'employer la Borde, gentilhomme qu'il connoissoit le plus affectionné à son service, de tous ceux

» du prince, encourt la disgrace du Roi, et qui lui commande de » se relever, ou de l'épouser. Il fait d'abord mine de vouloir l'épouser, pour continuer ce qu'il avoit commencé; mais enfin il déclare » que son intention n'a jamais été telle, et dit tout haut, que, la » personne du Roi exceptée, il n'y a gentilhomme ou autre, de quel» que qualité qu'il soit, auquel lui tenant ce langage, il ne saute à » deux pieds sur les épaules. Ce que le comte de Lude ayant entendu, » dit que ce trait-là étoit celui d'un bourreau. Madame de Guise » toute éplorée vint se jeter aux pieds du Roi, et comme si elle étoit » désespérée, supplia sa Majesté de la tuer; à laquelle le Roi ré» pondit : je n'ai jamais tué de femmes, et je ne sais comme il faut » faire pour les tuer. Ceux, dit-il, qu'on tenoit à la cour pour les » plus accorts, disoient que c'étoit le Roi qui avoit fait faire à la » comtesse ce qu'elle avoit fait ».

J'avertis, dit Bassompierre dans ses Mémoires, *tom.* 1, *pag.* 205, « M. le prince de Joinville et madame de Moret, du dessein que le » Roi avoit de les surprendre ensemble.... On ne les surprit pas en» semble, mais le Roi en découvrit assez pour chasser M de Che» vreuse (c'est le nom que portoit le prince de Joinville) de la cour, » et en eût fait autant d'elle, si elle n'eût été sur le point d'accou» cher; le temps raccommoda l'affaire ». Henri donna ordre qu'on arrêtât le prince de Joinville, mais il se sauva hors du royaume, où il ne revint qu'après la mort de Henri IV, sa famille n'ayant jamais pu obtenir de ce prince qu'il fût rappelé. *Galanteries des rois de France.*

(*) Charles-Emmanuel de Lorraine, second fils du duc de Mayenne.

qui hantoient chez la comtesse, à découvrir si de part et d'autre il y avoit de la sincérité, et surtout à empêcher que cette jeunesse ne sortît des bornes du devoir. Le rapport de la Borde ne fut pas favorable à Sommerive, qui porta d'abord sa pensée à faire assommer cet incommode surveillant. Un jour que Sommerive sortant de l'Eglise, où il venoit de faire ses pâques, rencontra la Borde, il le chargea de manière que celui-ci n'eut obligation de sa vie qu'à la fuite. Le Roi me commanda d'informer de ce fait, qu'il qualifia dans sa colère, d'assassinat : le temps choisi par Sommerive, et le manque de respect pour le Roi, le rendoient en effet encore plus coupable.

Comme il ne laissoit pas cependant d'y avoir quelque tempérament à garder, ne fût-ce qu'à cause de la Borde lui-même, car sa Majesté convenoit que Sommerive étoit bien autrement à craindre que Joinville, la Varenne vint de sa part conférer avec moi sur le moyen de sortir de cette affaire, dont le meilleur nous parut, que le duc de Mayenne fît lui-même justice à sa Majesté de son fils. Je fus chargé de ce message, et laissé le maître de la manière dont je le traiterois. Je trouvai le duc de Mayence dans un accès si violent de goutte et de fièvre, qu'il n'y avoit aucune apparence de lui parler, et sur un pareil sujet. Le duc d'Aiguillon (*), aîné de Sommerive, me dit que le procédé de son frère n'avoit causé plus de mécon-

(*) Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, et ensuite de Mayenne.

tentement et d'indignation à personne, qu'à toute sa famille; que la maladie de son père n'avoit point d'autre cause; qu'il voudroit lui-même être mort, aussi-bien que cet indigne frère, né pour le fléau de ses parens; que le Roi ne savoit que trop bien lui-même, comment il les traitoit tous, quoiqu'ils cherchassent, pour l'honneur de la famille, à en ôter la connoissance au public; enfin que ce dernier trait les mettoit tous au désespoir. A quoi d'Aiguillon, en me priant de l'assister de mes conseils, ajouta qu'il iroit, si sa Majesté l'exigeoit, recevoir d'elle ses ordres et les exécuter lui-même, quels qu'ils fussent, contre son propre frère, et que pour lui, il manqueroit plutôt à sa propre vie, qu'au serment qu'il avoit fait d'obéir à son maître avec toute la fidélité et le zèle d'un serviteur et d'un sujet.

Pour ne pas faire connoître à d'Aiguillon, que je venois par commission du Roi, je lui dis, que je ne lui conseillois pas de l'aller trouver, parce que je ne savois pas s'il étoit encore informé de l'action; que je pourrois lui donner un bon conseil dans vingt-quatre heures, qui étoit le temps nécessaire pour envoyer à Fontainebleau, savoir les sentimens de sa Majesté. Je me contentai, pour le moment présent, de lui bien faire sentir la noirceur et craindre les suites de l'entreprise de Sommerive. Il enchérit sur tout ce que je pus lui dire, avec une sincérité, dont je crus qu'il étoit de mon devoir de rendre compte à sa Majesté, à laquelle je disois en même temps, qu'elle n'avoit qu'à

prononcer sur la satisfaction, la famille ne craignant rien tant que de perdre ses bonnes graces.

Ce prince me manda par Villeroi, qu'il étoit content de ce que d'Aiguillon m'avoit dit, quoiqu'il fût persuadé que tout cet emportement contre le coupable, ne les empècheroit pas tous de prendre le ton avantageux en public, comme ils avoient déjà fait en quelques autres occasions semblables; que je fisse bien valoir à toute la maison de Lorraine, la bonté qu'avoit eue sa Majesté de ne pas commencer par se faire raison de cet attentat; que la famille fit retirer avant toutes choses le coupable, ne fût-ce qu'à Soissons, comme indigne de se montrer dans un lieu où il pût être vu de sa Majesté; cela fait, que d'Aiguillon pourroit venir dire à ce prince, ce qu'ils avoient jugé devoir faire, en attendant que lui-même ordonnât de la peine; offrant de le représenter, et de le faire conduire même à la Bastille, si c'étoit la volonté du Roi, ou de le faire sortir du royaume pour deux ou trois ans. Henri faisoit entendre que ce seroit ce dernier parti qu'il prendroit, et il méritoit quelque considération, à cause des menées de Sommerive avec l'Espagne. On avoit rapporté au Roi, en dernier lieu, qu'il avoit voulu engager le comte de Saint-Paul à faire un voyage avec lui en Hollande, comme ayant dessein de passer au service des archiducs; qu'il prenoit les avis de du Terrail, et que sitôt qu'il avoit eu fait le coup, il avoit envoyé quelques-uns de ses domestiques en Flandre. Ce n'étoit ni dans cet endroit, ni dans

aucun autre appartenant aux Espagnols, que sa Majesté vouloit qu'il portât ses pas; mais du côté de Nancy, d'où il pourroit passer à la cour de l'empereur, et encore mieux en Hongrie.

A Cette lettre de Villeroi, étoit joint un billet en deux mots, que le Roi m'adressoit. « Je vous » dirai que le plus homme de bien de la race n'en » vaut guères? Dieu veuille que j'y sois trompé ». Il fut pourtant fort content du procédé de d'Aiguillon, lorsqu'il vint saluer sa Majesté à Fontainebleau : il trouva seulement quelque affectation de sa part, à diminuer le tort de son frère; il lui ordonna que Sommerive passât en Lorraine, et qu'il n'en sortît point sans sa permission. Je fus chargé de notifier cet ordre au duc de Mayenne, sa Majesté ayant bien voulu accorder aux prières de d'Aiguillon, de lui épargner ce chagrin.

D'Aiguillon ne se souvint pas trop bien pour lui-même, des leçons que le Roi venoit de lui faire pour son frère. Personne n'ignoroit l'amitié que le Roi portoit à Balagny (*). Il venoit de lui en donner une preuve, en le maintenant dans la jouissance des greffes de Bordeaux, dont les traitans avoient cherché à le déposséder. D'Aiguillon eut l'imprudence de se faire des affaires avec lui, pour des sujets qui, à la vérité, ne passoient pas la galanterie, et la lâcheté de l'attaquer presque seul,

(*) Damin de Montluc, seigneur de Balagny, fils de Jean, prince de Cambrai, et de Renée de Clermont de Bussy-d'Amboise : il n'avoit alors que vingt-cinq ou vingt-six ans, et n'étoit point marié.

quelque temps après, étant lui-même accompagné d'un gros de gens armés. La prévention où étoit déjà Henri contre toute cette maison, lui fit envisager avec indignation cette entreprise. Dans le premier mouvement de sa colère il m'écrivit, qu'étant résolu de punir d'Aiguillon, il me prie d'oublier avant toutes choses, que j'avois fait jusque-là profession d'être de ses amis, parce que je devois beaucoup davantage à l'amitié de mon roi. Cette lettre me fournit une grande preuve de l'habileté de ce prince à se connoître en hommes. Il m'y prédit que tous les services que je rendois à d'Aiguillon, seront oubliés de lui, sitôt que ma mauvaise fortune m'aura mis hors d'état de lui en rendre davantage; et rien n'a jamais été mieux vérifié.

J'étois bien éloigné alors de le croire, et ne considérant que ce qu'exigeoit de moi l'amitié que j'avois pour toute la maison de Lorraine, la lettre du Roi, que son courier me remit à Montargis, où il me rencontra revenant de Sully, ne m'empêcha pas de répondre aussitôt à sa Majesté, et uniquement pour faire ce qu'elle me défendoit, c'est-à-dire, pour la fléchir en faveur de d'Aiguillon, sans attendre le voyage que je me proposois de faire incessamment à la cour. Je puis dire que ma lettre ne fut pas inutile à d'Aiguillon, lorsqu'il se présenta à sa Majesté pour se justifier. Voici ce que m'écrivoit le Roi lui-même, le 22 mai. « Votre lettre m'est venue fort à propos, » car il est arrivé ce soir, et m'a parlé de façon

» qu'il s'en est peu fallu que je n'aie éclaté : cer» tes cette jeunesse devient bien insolente ». Je fis encore plus, lorsque j'allai à Fontainebleau ; il me fallut toute la persévérance dont l'amitié seule la plus vive est capable, pour vaincre le ressentiment de sa Majesté, et au point qu'elle me remit à moi-même tout cet accommodement à faire. Je surmontai avec le même courage, d'autres difficultés qui ne cédoient guères à celles-là. Je me crus enfin au point d'avoir fait oublier le passé à tout le monde, et je me félicitai même, lorsque je vis de quelle manière d'Aiguillon en parla dans le public, et m'en marqua sa reconnoissance.

Cependant cet homme lâche et sans foi me méprisa, et se méprisa assez lui-même, pour mettre fort peu de temps après, le crime dont je venois de le faire absoudre, à son comble, en faisant assassiner Balagny par un guet-à-pens. J'aime mieux qu'on soit instruit de ce coup infâme, par la lettre que m'en écrivit aussitôt le Roi, que par mes paroles. « Mon ami, vous aurez déjà su » la méchante action commise contre Balagny. Je » n'ai voulu vous en rien mander, que je n'eusse » vu les informations, car dans ces choses-là, les » parties ne doivent pas être crues. Elle est pire » qu'on ne le sauroit dire. La foi qu'on vous » avoit donnée, y est faussée, et l'honneur tout-» à-fait blessé par la lâcheté de quatorze à tuer » un homme surpris : enfin j'aimerois mieux, si » c'étoit un de mes enfans, qu'il fût mort, que » d'avoir commis un tel acte. Le porteur vous en

» dira les particularités..... L'on a voulu don» ner ici des batailles, mais j'y ai pourvu. Je vous » aime bien, et sur cette vérité je finis ».

Mais Henri (car je me sens tant d'horreur pour cette indignité, que je ne puis même en parler davantage) ne devoit-il point un peu s'en prendre à lui-même, puisque c'étoit par sa facilité que le mauvais exemple des duels avoit perdu la cour, la ville et tout le royaume (*)? Cette fureur y étoit poussée à l'excès, et me donnoit mille peines, et à sa Majesté elle-même, pour faire des raccommodemens, et empêcher chaque jour des voies de fait. Avant que tout cela fût passé, le baron de Courtaumer vint me dire de sa part, qu'il étoit occupé à remettre ses neveux, M. le prince de Conty et le prince de Joinville. Montigny se brouilla sans fondement avec d'Epernon, que je fus chargé d'apaiser. « Car, comme vous savez, » me mandoit Henri, il veut toujours être le maî» tre ». L'enlèvement d'une fille mit les la Force et les Saint-Germain aux couteaux. Saint-Germain le fils, qui étoit le ravisseur, mandé par le chancelier, de la part du Roi, sortit de Paris, au lieu d'obéir, et alla trouver son père, laissant le Roi dans la crainte qu'il ne découvrît chez les étrangers des ordres importans, qu'il ne pouvoit ignorer avoir été donnés à la Force.

(*) « Loménie supputa en 1607, combien il avoit péri de gentils» hommes français par les duels, depuis l'avénement de Henri IV à » la couronne. Il s'en trouva quatre mille, de compte fait ». *Mém. hist. de France, ibid.*

C'étoit encore là le vrai principe de cette licence et de cette mutinerie, que le Roi se plaignoit si amèrement qui gâtoit tous les esprits, et que la noblesse prenoit des grands, et les grands, des princes du sang. M. le comte de Soissons affichoit le mécontentement. Le prince de Condé lassoit la patience du Roi, par des échappées, quelques-unes seulement dignes de risée, et d'autres assez sérieuses pour bien fâcher sa Majesté. On crut que le mariage seroit le vrai remède à cette légéreté. Le Roi songea à lui faire épouser mademoiselle de Montmorency (*), et ce mariage mit le comble aux chagrins de sa Majesté, comme nous le verrons l'année suivante.

Celui de mademoiselle de Mercœur acheva aussi de l'aigrir contre toute la maison de Lorraine. C'étoit un article décidé, dès le temps du passage de sa Majesté en Bretagne, en 1598, les parties étoient en âge de le consommer; mais la mère et la grand'mère de la demoiselle avoient su lui inspirer une telle aversion pour M. de Vendôme, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on lui en parlât. Le prince de Condé, qui n'étoit pas encore marié alors, auroit été bien plus du goût de l'un et de l'autre; et à son défaut, la duchesse auroit voulu conserver dans sa famille les grands biens de sa fille. Le Roi ne pouvoit s'ôter de l'esprit, que les ducs de Guise et de Mayenne ne contribuassent à entretenir l'opiniâtreté de cette

(*) Marguerite-Charlotte de Montmorency.

femme, et je soutenois quelquefois à ce prince, qu'il ne leur rendoit pas justice en cette occasion; ce que sa Majesté auroit bien dû connoître à la fin, par le peu de résistance qu'ils apportèrent à ses intentions, lesquelles leur furent déclarées par le marquis d'Oraison, qu'ils avoient envoyé au Roi.

Le parti de l'autorité et d'un commandement absolu, étoit le plus prompt et le plus assuré; mais Henri (*) étoit encore moins d'humeur de s'en servir en cette occasion, qu'en toute autre. Il y en avoit deux autres, celui de la douceur et de la persuasion auprès des dames, et celui d'une décision en justice. Celui-ci étoit indubitable, à ne traiter même sa Majesté que comme on fait le plus simple particulier : mais aussi, à quelles longueurs n'exposoit-il pas, par les délais et les autres tours de la chicane? Les seules procurations de Lorraine, sans lesquelles on ne pouvoit entamer la procédure, entraînoient un temps considérable. De deux mois il n'en falloit attendre la fin; encore, pour cela, falloit-il que sa Majesté se mêlât de faire abréger en sa faveur les formalités ordinaires. En toutes manières, le parti de la douceur étoit le plus souhaitable, parce qu'ou-

(*) « Henri, lorsqu'il étoit en colère, menaçoit la duchesse de » Mercœur, de lui faire payer deux cent mille écus de dédit, outre » cent mille écus que portoit le dédit. La duchesse, de son côté, » faisoit dire au Roi, qu'il prit non-seulement les cent mille écus, » mais encore tout son bien, s'il en avoit affaire. La fille se retira » aux Capucines, où elle voulut se faire religieuse ». *Mém. hist. de France, ibid.*

tre qu'il faut toujours tendre à l'union, non-seulement des personnes, mais encore des familles, il reste encore bien des ressources à une fille qu'on a enlevée à ses parens, et mariée malgré elle, pour réclamer sa liberté, lors même que l'observation de toutes les autres formalités semble la lui avoir fait perdre, surtout si on ne peut l'empêcher de recevoir sous main des conseils. Ce fut aussi le seul que je conseillai à sa Majesté, dans une longue lettre que je lui écrivis en réponse, et qui ne contenoit rien de plus que ce qu'on vient de voir.

Il se fit, dans cette intention, plusieurs allées et venues chez les deux duchesses, chez le duc de Guise, sa sœur, et la princesse de Conty, dont le Roi m'informoit très-exactement par Bullion et quelques autres. On tint pendant ce temps-là M. de Vendône éloigné; sa Majesté le donna à conduire à la Vallée en Bretagne. Pour moi, mon sentiment fut, que personne n'étoit plus propre à manier cette négociation, que le P. Cotton. Je conseillai au Roi de s'en servir, et l'on s'en trouva si bien, que dans le temps que le Roi commençoit à croire plus que jamais, qu'on ne sortiroit de cette affaire que par la voie ordinaire de la justice, et qu'il avoit même déjà écrit au premier président à ce sujet, ce Père ramena tout d'un coup l'espérance de la voir finir autrement. L'art de diriger les consciences, dans lequel il excelloit, lui fit d'abord gagner un premier point, qui n'est pas le moins essentiel; je veux dire, qu'on com-

mençât par retrancher les invectives, qui ne faisoient qu'entretenir l'aigreur et l'antipathie. Le P. Cotton ne manquoit pas d'aller, le plus souvent qu'il pouvoit, rendre compte de ses progrès au Roi, qui l'envoyoit de temps en temps prendre l'avis du chancelier et le mien. Ce prince lui sut fort bon gré du service qu'il lui rendit dans cette occasion.

La mère et la fille s'adoucirent les premières, non pas sans que la duchesse fît encore essuyer tant d'inégalités et de mauvaise humeur contre le Roi, contre ses parens, contre tout le monde, que Henri croyoit ne pouvoir jamais trouver le moment d'obtenir son consentement, et il m'exhortoit bien à ne pas le laisser échapper. La grand'mère et quelques autres affidés des duchesses, comme le confesseur la Porte, demeurèrent plus long-temps obstinés. Enfin, tout s'apaisa, et le mariage s'accomplit (*). Le Roi ne guérit point parfaitement de l'idée qu'il avoit que les Guise et tous les princes Lorrains n'eussent véritablement cherché à le tromper sous les apparences d'une extrême déférence. C'est ce qui fit que Beauville, premier président de la chambre des comptes de Provence, étant mort, et le duc de Guise ayant demandé, pour un de ses amis, cette place, que

(*) Le 7 juillet de l'année suivante : « Les noces, disent les Mémoires de l'histoire de France, furent triomphantes et magnifiques. » Le Roi étoit tout brillant de pierreries d'un prix inestimable, » courut la bague et l'emporta presque toujours ».

la comtesse de Sault sollicitoit, il la refusa à l'un et à l'autre. « Ils ont été tous deux de la Ligue » : c'est toute la raison qu'il m'en apporta, en m'écrivant de chercher avec le chancelier, quelqu'un qui y fût plus propre.

C'étoit absolument contre mon sentiment et malgré toutes mes raisons, que Henri donnoit, pour ainsi dire, droit à tout le monde de troubler son repos, en ne l'entretenant que d'avis continuels contre presque toutes les personnes distinguées du royaume, catholiques ou protestans. On lui rapportoit, tantôt que le duc de Bouillon, du Plessis, et autres principaux de la religion, levoient des soldats et des officiers; tantôt, qu'ils étoient d'accord, pour se saisir de différentes villes, avec M. le prince, M. le comte, et tous ceux-là même qui avoient le plus fortement soutenu la Ligue contr'eux. Une autre fois, que le duc de Roannais faisoit des assemblées en Anjou; ce que Pont-Courlai me manda aussi. Mais rien n'alarma tant sa Majesté, que l'avis qui fut donné par un gentilhomme de Poitou; car on vouloit toujours que cette province fût le siège de la révolte. Cet homme disoit s'être trouvé en personne à des assemblées d'un grand nombre de gentilshommes, agissans au nom de presque tous les grands du royaume joints aux protestans, dans lesquelles il étoit témoin qu'on avoit pris jour pour s'emparer de cinq ou six villes, qu'il nomma, et délivré de l'argent pour faire provision des échelles, pétards, armes et munitions nécessaires à ces entreprises.

Le Roi étoit à Fontainebleau, sans suite, et seulement pour quelques parties de chasse, lorsque ce donneur d'avis lui fut présenté : ce qui fit qu'il le renvoya à Paris, à Sillery et à Villeroi, auxquels il donna sur tout cela de si amples Mémoires, que le Roi crut n'en pouvoir douter, et en fut saisi d'effroi. Il revint dans le moment à Paris, du côté de Melun, par la porte Saint-Antoine, et il envoya Saint-Michel me chercher, pour affaires, me dit-on, de la dernière conséquence. Ma femme et tous mes enfans étoient en ce moment en ville, avec tous les carrosses de la maison; ce qui me fit tarder jusqu'à ce que j'en eusse envoyé chercher un chez Phelipeaux (*).

Je trouvai le Roi enfermé dans le petit cabinet de la Reine, avec cette princesse, le chancelier et Villeroi, où ils s'occupoient à un examen de tous ces Mémoires, qui avoient encore échauffé l'imagination vive et prompte de ce prince. « Hé » bien! monsieur l'opiniâtre, me dit-il, en me » voyant entrer, nous voilà à la veille de la » guerre. Tant mieux, Sire, lui répondis-je; car » ce ne peut être que contre les Espagnols. Non, » non, interrompit-il, c'est contre de plus pro- » ches, appuyés de tous vos huguenots. Tous les » huguenots, repris-je : hé, Sire! qui vous a mis » cela dans la fantaisie? Je réponds déjà de plu- » sieurs, qu'ils n'en ont pas eu l'idée, et je ré- » pondrois bien de presque tous les autres, qu'ils

(*) Raimond Phelipeaux, seigneur de Pont-Chartrain.

» ne l'oseroient. Ne vous disois-je pas bien, ma » mie, dit sa Majesté, en se tournant vers la » Reine, qu'il n'en croiroit rien ? Il lui est avis » que personne n'oseroit me regarder, pour me » déplaire, et qu'il ne tient qu'à moi que je ne » donne la loi à tout le monde. Cela est vrai, » Sire, répartis-je, vous le pouvez, quand il vous » plaira ».

Villeroi et Sillery voulurent appuyer le sentiment de sa Majesté; je leur fis voir qu'il n'y avoit que de la foiblesse à se laisser intimider ainsi par de pures bagatelles. Je pris le Mémoire de leurs mains, et je ne pus m'empêcher de sourire, en voyant qu'il n'y étoit fait mention que de dix ou douze misérables gentilshommes et soldats, que je connoissois, parce qu'en effet ils étoient de mon gouvernement; et de cinq ou six villages, comme la Haye en Touraine, Saint-Jean-d'Angle, la Rochepozai, Saint-Savin, et Chauvigny-le-Blanc en Berry. « Pardieu! Sire, repris-je en colère, je » crois que ces messieurs se moquent de vous et » de moi, de vouloir vous faire marcher pour de » telles niaiseries; c'est un homme qui cherche » quelques centaines d'écus, et puis c'est tout. » Vous direz ce qu'il vous plaira, répliqua le Roi, » mais il faut que j'y aille, ou que vous partiez » dans deux jours, pour y donner ordre. S'il vous » plaisoit, Sire, lui dis-je, après qu'il m'eut fait » tout de suite un détail de ce qu'il falloit mener » d'artillerie pour cette expédition, me laisser » faire à ma fantaisie, j'en viendrois bien à bout,

» sans tant de bruit et de dépense. (Pardieu! dit-» il, vous êtes l'homme le plus têtu que je vis » jamais : hé bien! que voulez-vous dire)? Que » je ne demande, Sire, que le prévôt Moret, et » vingt archers, pour vous en rendre bon compte. » Vous le voulez, dit enfin ce prince, vaincu par » ma persévérance, et moi aussi : s'il en arrive » inconvénient, je m'en prendrai à vous ». Il n'en arriva rien, sinon qu'avec vingt chevaux pour toute armée, je fis prendre tous les accusés, dont il n'y en eut que fort peu de punis, sa Majesté ayant trouvé que la plupart étoient innocens, et que les autres ne valoient pas la peine qu'on s'y arrêtât.

L'assemblée des protestans, qu'il étoit nécessaire de faire cette année, pour nommer deux députés généraux, parut au Roi mériter encore plus d'attention, à cause de la conjoncture. Il me nomma pour y assister : c'étoit pour la troisième fois; et afin que je pusse le faire commodément, il l'indiqua à Gergeau, dont j'étois gouverneur, et où je pouvois tout conduire de Sully, qui vient jusqu'aux portes de cette ville. Je ne dirai rien de mes instructions. L'assemblée n'avoit encore pris aucune forme le 3 octobre, que j'écrivis pour la première fois à Villeroi, quoiqu'elle eût commencé quelques jours auparavant, parce qu'on attendoit encore quelques députés provinciaux : lorsque je vis que d'un seul mot, que j'avois dit en public et en particulier, j'avois fermé la bouche aux mal-intentionnés, dès-lors je répondis à sa

Majesté, qu'il ne s'y feroit rien contre sa volonté; c'est ce qu'elle ne vouloit pas croire. Toutes ses lettres et celles de Villeroi, n'étoient pleines que de ses sujets de mécontentement contre les protestans. « Renvoyez - moi promptement mon » courrier, m'écrivoit-il, il y a des esprits à Ger» geau, qu'il n'est pas besoin qu'il flaire. Ils vous » ont traité en catholique, je savois bien qu'ils le » feroient, et j'ai vu une lettre de Saumur, depuis » quatre jours, qui en prescrivoit la forme ».

Il est vrai qu'il y eut quelque tumulte au commencement, principalement sur ce que sa Majesté avoit établi deux gouverneurs catholiques dans les villes de Montendre et Tartas, qu'ils disoient leur avoir été cédées par le Roi : ils appuyoient leurs demandes par la teneur des édits, et se plaignoient d'avoir ainsi perdu Caumont. Ils me députèrent, sur ce sujet, à Sully, Chambault, du Bourg et du Ferrier, avec toutes sortes de paroles de soumissions à sa Majesté, à laquelle ils concluoient de députer sur cette affaire, deux ou trois personnes du corps. Je cherchai à les en détourner, parce que je savois bien que Henri ne verroit pas favorablement cette députation : je leur dis, que je n'avois aucune commission pour traiter de ce point, et que j'en écrirois à sa Majesté. Je m'excusai de me mêler de Mont-Cenis, autre place du genre des deux premières, parce qu'elle appartenoit à M. le comte.

J'écrivis à Villeroi la proposition de l'assemblée, et je le chargeai de représenter au Roi, que

s'il vouloit qu'elle ne tirât pas en longueur, il falloit la satisfaire sur ce qu'elle demandoit de juste, ou promettre du moins de le faire, en répondant à ses cahiers; à quoi sa Majesté consentit. Cet article expédié, qui étoit l'un des huit, dans lesquels se renferma l'assemblée, je fis voir qu'il y en avoit cinq autres, qui ne méritoient que d'être portés au conseil, comme étant de la compétence de ce tribunal, et l'on se réduisit à l'affaire principale, qui étoit de nommer deux députés. Sa Majesté notifia ses intentions sur cette matière, conformément à ce qu'on a vu ci-devant assez au long, lorsque j'ai traité de l'assemblée générale, tenue à Châtellerault, et cette question fut encore conclue avec une égale satisfaction des parties, par la proposition que je fis au Roi, de Villarnou pour la noblesse, et de Mirande pour le second ordre. Le premier auroit été nommé dès l'année précédente, si ce n'est qu'il fut proposé contre la forme prescrite par sa Majesté. Il alla incontinent recevoir ses ordres, avec une lettre de ma part : le Roi l'instruisit en deux mots des devoirs de sa charge, et parut fort content de ce choix.

L'assemblée ne dura plus, après cela, qu'autant de temps qu'il en fallut pour recevoir le brevet d'acceptation des députés, et tout fut fini avant le premier novembre. Le Roi insistoit surtout dans toutes les lettres qu'il m'écrivoit, sur une prompte expédition : les invitations à revenir au plutôt près de sa personne, et les marques ordinaires de sa bienveillance, remplissoient presque

tout le reste. Le dernier courrier que je lui dépêchai, trouva sa Majesté à l'Arsenal, d'où Villeroi me mandoit qu'elle étoit revenue aussitôt à sept heures du soir, qu'elle l'avoit fait m'écrire à huit, ne voulant pas le faire elle-même, afin de ne pas retarder l'heure du courrier.

Je rendis à ce prince un compte encore plus exact que je n'avois fait dans mes lettres de tout ce qui s'étoit passé à Gergeau, et des dispositions pacifiques d'un fort grand nombre de gens de bien, que j'avois trouvés dans le corps protestant. Je le retrouvai à Fontainebleau, où il ne fit pas un moindre séjour cette année que les précédentes. Il s'y en retourna à la mi-mai, après le court voyage à Paris, dont j'ai parlé, et il y passa les mois de juin et de juillet entiers. De retour à Paris, au mois d'août, il fit un tour à Saint-Germain, ensuite un autre de quinze jours à Monceaux, d'où il revint à Paris, après avoir passé par Fontainebleau, au commencement d'octobre: je n'étois pas encore revenu de Gergeau. A la mi-octobre il repartit pour Fontainebleau, d'où il revint à la mi-novembre a Paris, ponr expédier les affaires. J'ai déjà remarqué que cette manière de vivre n'étoit gênante que pour sa personne, et pour celles d'un petit nombre de ses principaux ministres.

Sa santé ne fut troublée cette année par aucune maladie dangereuse. Il m'écrivoit le 2 juin, de Fontainebleau : « J'ai eu un accès de fièvre, qui » m'a duré trente heures, mais ce n'est que du

» rhume : j'espère, avec l'aide de Dieu, que ce ne » sera rien : je vais avoir plus de soin que je n'ai » eu jusqu'ici, de me conserver, de quoi vous » pouvez vous assurer, et que je vous aime bien ». Mais pourtant le travail de la chasse continua comme auparavant. Il me mandoit de Saint-Germain qu'il venoit de prendre un cerf, qui n'avoit duré qu'une heure, qu'ensuite il s'étoit mis dans son lit une heure, et de-là il étoit allé se promener aux grottes, et voir ses ouvriers. A ce rhume, pendant lequel Henri trempoit huit ou dix mouchoirs par jour, se joignit une fluxion dans les oreilles et la gorge, qui l'incommoda beaucoup; et comme il vouloit après cela commencer à se purger à Monceaux, pour prendre ensuite les eaux de Spa, il lui prit un dévoiment, qui lui fit souffrir de violentes douleurs, pendant deux jours, et il lui en resta une foiblesse pendant plusieurs autres : c'étoit la maladie, non-seulement de tout ce canton, où sa Majesté me mandoit, qu'elle avoit avec elle le bon homme Villeroi, et plus de cent gentilshommes de sa cour, qui en étoient incommodés, mais encore de Paris et de tous les environs.

Presque tous les enfans de sa Majesté furent aussi malades pendant le mois de mai. Sa tendresse paternelle le faisoit entrer sur tout cela, en m'écrivant, dans des détails, que ma propre disposition ne me permet pas de regarder comme indifférens. « Je ne suis pas sans beaucoup d'in- » quiétude, m'écrivoit - il le 16 mai, de Fon-

» tainebleau, ayant ici tous mes enfans malades. » Ma fille de Verneuil a la rougeole, mais elle » s'en va éteinte, avec peu de fièvre. Mon fils le » Dauphin eut hier deux vomissemens; il a un » peu de fièvre avec un assoupissement et un mal » de gorge, qui fait croire aux médecins, qu'il » couve la rougeole. Hier au soir, ma fille com- » mença à avoir un peu de fièvre. Mon fils d'Or- » léans a toujours la fièvre continue, mais plus » fort un jour que l'autre ; il semble qu'elle soit » double tierce (ce fut le plus et le plus long- » temps malade de tous) : jugez si avec tout cela » je suis en peine. Je vous donnerai tous les jours » avis de la santé de mes enfans ». Heureusement il n'en arriva aucun mal. « Il en sera, me disoit » encore ce prince, tout ce qu'il plaira à Dieu, » duquel je trouverai tout bon ». Il me demandoit avec sa bonté ordinaire, des nouvelles de mon fils qu'on lui avoit dit avoir la petite vérole. Il choisit Noisy pour y faire demeurer ses enfans tout l'été, ne voulant les renvoyer à Saint-Germain, que bien avant dans le mois de novembre : alors il me donna ses ordres, comme à l'ordinaire, de les faire ramener avec madame de Monglat, dans les carrosses et litières de la Reine et de la reine Marguerite, et de dire à la marquise de Verneuil, d'y renvoyer aussi les siens, la petite vérole étant à Paris dans ce mois-là.

Le fils de cette dame, qu'on appeloit le mar-

quis de Verneuil (*), étoit destiné par le Roi, son père, à l'Eglise; et l'évêché de Metz étant venu à vaquer, il songea à le lui faire tomber. Il y avoit sur cela trois grandes difficultés, du côté de la nomination de ce prince, de sa naissance illégitime et de son âge, car ce n'étoit encore qu'un enfant. Il étoit au pouvoir du chapitre de Metz de lever le premier de ces obstacles, en postulant le jeune prince; et si la chose étoit trop difficile, en postulant du moins le cardinal de Givry (1), comme évêque ou comme administrateur, parce que de ses mains il auroit été facile de le faire passer ensuite entre celles du jeune de Verneuil. Ce chapitre a le double droit de se choisir un évêque, dans le cas de la résignation et de la vacance par mort, et de donner l'administration des revenus de l'évêché, à qui bon lui semble. Il ne fut point besoin de détour auprès du chapitre; il ne se fut pas plutôt aperçu que c'étoit faire plaisir au Roi de nommer son fils, qu'il fut postulé et nommé tout d'une voix.

Le Pape pouvoit seul accorder la dispense nécessaire pour les deux autres points, de la nais-

(*) Henri de Bourbon, marquis, ou, selon quelques autres, duc de Verneuil, ensuite évêque de Metz. Si Paul V se montra si difficile sur l'évêché de Metz, Innocent X le fut encore davantage, car il refusa nettement de donner la pourpre à ce prince. Il jouissoit de plus de quatre cent mille livres de revenu en bénéfices, lorsqu'il les quitta tous, en 1668, pour se marier à Charlotte Seguier, veuve de Maximilien-François, troisième duc de Sully. Il mourut en 1682.

(1) Anne d'Escars, cardinal de Givry.

sance et de l'âge. Pour l'y engager, sa Majesté envoya le duc de Nevers (1) à Rome, lui rendre l'obédience. Valério, courrier de Rome, reçut à Paris toutes sortes de bons traitemens, qui l'y retinrent jusqu'à la fin de mars; et lorsqu'il en partit, une bonne somme d'argent le disposa à travailler efficacement avec notre ambassadeur, à faire réussir la négociation auprès du saint Père. La marquise de Verneuil n'y oublia rien de son côté. Malgré tout cela, on ne put obtenir du Pape que la moitié de ce qu'on lui demandoit. Il accorda sans peine la dispense de la naissance, et il se retrancha, pour la seconde, sur les canons et la discipline ecclésiastique, qui y étoient formellement contraires. On arracha pourtant, à force de sollicitations, cette sorte d'agrément qu'on appelle *Expectative* en style romain, et que le jeune prince pourroit porter dès-à-présent le titre d'évêque de Metz. Valério rapporta cette nouvelle à Fontainebleau, à la fin d'avril, et le Roi me manda aussitôt de le dire à madame de Verneuil.

Ce manque de complaisance de Paul V, lui fut bien rendu par sa Majesté, lorsqu'à sa sollicitation, les cardinaux et prélats du royaume vinrent lui renouveler leurs instances pour la publication du concile de Trente en France, sans être rebutés d'une infinité de tentatives inutiles, qu'ils avoient faites en différens temps sur ce sujet. Henri leur

---

(1) Les Mémoires du temps parlent de l'entrée magnifique, et de la réception de ce duc dans Rome.

répondit, que si l'on n'avoit pu faire approuver ce concile à François I[er], Henri II et Charles IX, quoiqu'ils n'eussent aucune des obligations qu'il avoit aux protestans, ni ne leur eussent accordé des édits aussi favorables qu'il avoit fait, ils ne devoient pas s'attendre qu'il y donnât jamais les mains. Il leur fit envisager tout le mal qu'étoit capable de faire dans le royaume, l'acceptation dont ils lui parloient; et il leur déclara enfin, qu'il n'étoit pas d'humeur d'établir l'inquisition en France, et qu'il trouvoit très-surprenant (car il sentoit bien qu'on pouvoit toujours lui faire cette objection) que ses agens à Rome eussent pu faire de cette étrange clause, l'une des conditions de son absolution. Sa Majesté leur accorda seulement l'établissement de la messe en Béarn (1).

Le collége romain perdit cette année les cardinaux de Lorraine, Baronius et de Joyeuse (le célèbre P. Ange). Le duc de Florence et le fameux Scaliger moururent aussi; et en France, le chancelier de Bellièvre et Miron (2).

(1) L'exercice de la religion catholique avoit été rétabli en Béarn, dès le temps de l'édit de Nantes. Il y a donc faute ici dans les Mémoires de Sully, et au lieu de la messe, il faut lire, les Jésuites, ces Pères s'y étant établis cette année, par édit du Roi, du 16 février. Ils en eurent principalement obligation aux sollicitations de l'évêque d'Oleron. *Nic. Rigault, liv.* 1, *Merc. français*, 1608, *etc.*

(2) François Miron, maître des requêtes, intendant au gouvernement de l'Ile de France, président au grand conseil, prévôt des marchands, lieutenant-civil en la prévôté de Paris, etc. mourut au mois de juin de cette année, extrêmement regretté pour sa probité et ses autres bonnes qualités. Ses partisans lui surent si bon gré de

On fit cette année à Fontainebleau, aussi bien qu'à Monceaux, de nouveaux embellissemens. A

---

la fermeté avec laquelle il résista au surintendant, à l'occasion de l'arrêt du conseil, qui, l'année précédente, fut porté pour la suppression des rentes de l'Hôtel-de-Ville, et des hardies remontrances qu'il fit au Roi sur ce sujet, qu'ils s'attroupèrent, et vinrent, d'une manière séditieuse, pour le défendre dans sa maison contre les menaces du conseil. Péréfixe, dont je tiens ce fait, convient que la recherche contre les rentiers étoit en soi fort juste, et cependant il en blâme les auteurs, « parce que, dit-il, la plupart de ces rentes » ayant changé de main, ou ayant été partagées, c'étoit troubler une » infinité de familles. Miron, ajoute-t-il, pria instamment les bour- » geois de se retirer, et de ne le point rendre criminel, leur remon- » trant qu'il n'y avoit rien à craindre; qu'ils avoient affaire à un » Roi qui étoit aussi grand et aussi sage, que doux et équitable, et » qui ne se laisseroit point emporter aux mouvemens des mauvais » conseillers ».

Pour moi, je n'admire pas tant ce prévôt des marchands, qui, avec toute sa probité, se laissa emporter jusqu'à faire quelques comparaisons odieuses, « non pas, à la vérité, dit le même écrivain, » de la personne du Roi, mais de certaines gens de son conseil », que j'admire le Roi lui-même, qui, résistant aux persuasions de ceux qui vouloient l'engager à l'enlever par force, et à punir sévérement sa hardiesse, « reçut fort humainement, continue M. de » Péréfixe, les excuses et les très-humbles soumissions de Miron, et » au reste défendit qu'on poursuivît cette recherche des rentes, qui » avoit causé tant de bruit ». Je suis surpris qu'il ne soit rien dit de toute cette affaire dans nos Mémoires.

Mais un autre trait, qui fait véritablement honneur à M. de Sully (il est tiré des *Mémoires pour l'hist. de France*), c'est qu'il sollicita Henri IV en faveur du président Miron, frère du mort, qui lui avoit résigné l'office de lieutenant-civil, et ensuite de son fils. Le Roi lui ayant dit : « Je m'étonne que vous me priez pour des gens » que vous avez autrefois tant haïs : et moi, Sire, répliqua Sully, » je suis encore plus étonné de vous voir haïr des gens que vous » avez autrefois tant aimés, qui vous aiment, et qui vous ont rendu » de si bons services ». La Reine fit donner cette charge, à la recommandation de Concbini, à Nicolas Legeai, procureur du Roi au Châtelet.

Paris, le Pont-Marchand (*) fut construit en la place de celui qu'on appeloit le Pont-aux-Meûniers. Je donnai au Roi un dessein pour la place Dauphine, au moyen duquel, en laissant à l'entrepreneur le fonds pour son profit, elle seroit achevée dans trois ans. L'offre en fut faite au premier président et au parlement. Je fis aussi un plan pour le pont de Rouen, que j'envoyai présenter à sa Majesté par mon fils, car je m'étois transporté exprès sur les lieux. Henri trouva qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, ni de plus commode pour le terrain. Celui de Mante fut achevé cette année. Je fis mettre en dépôt dans le Bourbonnais, plusieurs pièces d'artillerie, ce qui me valut des remerciemens de cette province, par la bouche de Saint-Geran.

(*) « Ainsi appelé du nom du sieur Charles le Marchand, capitaine des arquebusiers et archers de Paris, qui entreprit, avec la » permission du Roi, de bâtir ledit pont à ses frais et dépens, à » certaines conditions qui lui furent accordées, entr'autres, que ledit » pont porteroit son nom ». *Journal de l'Etoile, ibid.*

Ce pont, qui s'appela d'abord le Pont-aux-Colombes, parce qu'on y vendoit des pigeons, se nomma ensuite le Pont-aux-Meûniers, parce qu'il y avoit un moulin à chacune des arches. Il avoit croulé dès l'année 1596, pendant une inondation, le 22 décembre, entre six et sept heures du soir, écrasant sous ses ruines plus de cinq cents personnes, qui étoient, dit-on, pour la plus grande partie, de ceux qui s'étoient enrichis au massacre de la Saint-Barthelemi, et il étoit demeuré sans être rétabli : il fut commencé cette année et achevé l'année suivante. Le feu y prit douze ans après, car il étoit de bois, et le brûla avec le Pont-au-change, qu'on rebâtit en pierre, en 1639; et des deux ponts l'on n'en fit qu'un, qui est aujourd'hui le Pont-au-change. Voyez les auteurs des antiquités et des descriptions de Paris.

On auroit pu pousser beaucoup plus loin ces ouvrages de nécessité ou de commodité publique, si le Roi avoit bien voulu, suivant mon conseil, y sacrifier une partie de ses dépenses particulières, ne fût-ce que celles de son jeu. Il me fit donner tout d'un coup trente-quatre mille pistoles, qu'il devoit au Portugais Edouard Fernandès (1) : cet ordre est daté du 27 août. J'en reçus souvent de semblables (2), pour deux ou trois mille pistoles,

---

(1) Il est parlé de cet Edouard Fernandès dans les Mémoires de Bassompierre, comme d'un riche banquier portugais, qui prêtoit de l'argent aux seigneurs de la cour pour jouer, sur gages, ou à gros intérêts.

(2) « Je ne sais, dit M. de Péréfixe, ce qu'il faut répondre à ceux » qui lui reprochent qu'il a trop aimé le jeu des cartes et des dés, » peu séant à un grand Roi, et qu'avec cela il n'étoit pas beau » joueur, mais âpre au gain, timide dans les grands coups, et de » mauvaise humeur dans la perte ». Il n'y a rien à leur répondre, dirois-je à cet écrivain, et il faut convenir de bonne foi que c'est une des taches de la vie de ce grand prince. Comment justifier la passion du jeu, poussée au point où l'on sait que la porta Henri IV? Quoi de plus pernicieux dans le maître de tout un peuple? Quoi de plus mauvais exemple, de plus propre à renverser l'ordre et à corrompre les mœurs?

On lit à ce sujet dans les Mémoires pour servir à l'histoire de France, un trait aussi plaisant que plaisamment conté. « M. de » Créqui, qui fut depuis duc de Lesdiguières et maréchal de France, » y fit de telles pertes, qu'il sortit un jour de chez le Roi, comme » hors de soi, si qu'ayant rencontré M. de Guise, qui alloit au château, il lui dit : Mon ami, mon ami, où sont assises les gardes » aujourd'hui! Alors M. de Guise se retirant deux pas en arrière : » Vous m'excuserez, Monsieur, je ne suis pas de ce pays-ci, et du » même pas alla trouver le Roi, qu'il en fit bien rire ».

Le maréchal de Bassompierre dit que Pimentel, cet étranger dont il est parlé au commencement de ce livre, « gagna plus de deux » cent mille écus, avec lesquels il gagna pays, et qu'il revint en

et pour beaucoup d'autres moins considérables. Ce qui ne m'empêche pas de convenir que ce prince ne se refusa jamais à tout ce qu'on pouvoit lui proposer, où l'utilité publique fût intéressée.

La Loire fit un ravage (*) terrible au mois d'octobre. Je pensai m'y trouver moi-même en-

» France l'année suivante, et y fit encore bonne récolte ». On prétend que le stratagême dont se servit cet étranger pour faire ces profits immenses, fut de faire enlever tous les dés qui étoient dans les boutiques des marchands de Paris, et d'y en substituer des pipés, qu'il avoit fait faire. Mais ce qu'il faut regarder comme un pur trait de satire, c'est, comme quelques-uns ont voulu dire, que Henri IV fut informé de cette tromperie, et qu'il la favorisa, dans l'intention d'appauvrir ses courtisans, et par-là de se les rendre plus soumis. Le duc d'Epernon perdit des sommes considérables, et tous ses bijoux. Le duc de Biron avoit aussi perdu en une seule année plus de cinq cent mille écus.

(*) « Ce ravage dura vingt-quatre heures, et survint en un instant. » Sans les levées qui se rompirent, la ville de Tours alloit être sub- » mergée, et Blois couroit grand risque. M. de Sully, qui étoit alors » à Sully, eut beaucoup de peine à s'en sauver, et courut fortune » avec tout son duché ». *Mém. hist. de France*, *ibid.*

Selon le Mercure français, ce malheur arriva deux fois cette année sur la Loire : l'une, à la fin de l'hiver, dans un dégel, et l'autre, au commencement de l'été, par la fonte subite des neiges des montagnes du Vélay et de l'Auvergne. Il ne met aucun de ces débordemens dans le mois d'octobre, en quoi il se trompe. « La » perte, dit-il, des hommes, femmes, enfans, bétail, châteaux, » moulins, maisons et de toutes sortes de biens, en a été inestima- » ble. Il n'y eut pont sur cette rivière, qui a plus de cent cinquante » lieues de cours, où quelques arches ne fussent rompues. La force » de l'eau fit des brèches par toutes les levées. Les varennes furent » remplies d'eau jusqu'aux côteaux, les terres qui y sont d'un » grand rapport, en furent long-temps convertes, pour ce qu'elles » ne se pouvoient écouler, et demeurèrent stériles, à cause du

veloppé, en passant d'Olivet à Orléans. Tout ce trajet n'étoit qu'une mer, où les bateaux passoient par-dessus la cime des arbres et des maisons, que l'eau avoit encore laissés debout. Il ne m'arriva aucun accident, mais le bateau qui m'avoit apporté, toucha en s'en retournant, et se brisa en deux morceaux; tous les passagers se sauvèrent à la nage, sans qu'heureusement il en pérît aucun. La désolation fut extrême et le dommage inestimable. Les requêtes des villes et bourgs ruinés ne portoient plus simplement une décharge totale de la taille, mais un secours prompt et considérable, du moins pour les nécessités les plus urgentes, sans quoi la plupart des terres alloient demeurer incultes, et les maisons désertes. « Dieu » m'a donné mes sujets, ce sont les termes dans lesquels Henri répondit à la lettre que je lui écrivois sur ce grand accident, « pour les conserver » comme mes enfans; que mon conseil les traite » avec charité. Les aumônes sont très-agréables à » Dieu, particulièrement en cet accident, j'en » sentirois ma conscience chargée; qu'on les sou- » lage de tout ce que l'on jugera que je le pourrai

---

» sablon et pierres que le courant de l'eau y avoit amenés de l'Au- » vergne ».

Cette année fut appelée l'année du grand hiver, parce que cette saison y fut extraordinairement rude. « Henri IV dit que sa mous- » tache s'étoit gelée au lit, et auprès de la Reine. On lui présenta » du pain gelé le 23 janvier, et ne voulut qu'on le dégelât ». *Mathieu, tom. 2, liv. 3, page 771.*

» faire ». Je secondai de tout mon pouvoir les pieuses intentions du Roi.

J'en obtins dans une même lettre trois petites gratifications pour différentes personnes : la jouissance d'un moulin aux portes de Paris, un reste de coupe de bois brûlés, et le bois qui avoit servi à refaire le pont de pierre de Mante.

Le mérite et la science de MM. Fenouillet et d'Abeins, connus de tout le royaume, me firent demander pour le premier, la réserve de l'évêché de Poitiers; et pour le second, l'évêché qui vaqueroit le premier, et qui me fut promis. Je partois dans ce moment pour Sully. J'avois à peine quitté sa Majessé, qu'on lui vint apprendre la nouvelle de la mort de l'évêque de Montpellier, qu'elle envoya me porter à l'heure même. Je crus que je devois mettre quelque changement à la grace que j'avois obtenue du Roi. Je lui écrivis, qu'il me sembloit que l'évêché de Montpellier, tout rempli de protestans, demandoit un homme éloquent, tel que l'abbé Fenouillet, et celui de Poitiers, un homme d'un flegme aussi parfait que l'abbé d'Abeins, pour tempérer la fougue des esprits vifs et chauds de cette province. Henri lut ma lettre en riant aux courtisans, et leur demanda si les catholiques, quand ils s'en seroient tous mêlés, auroient pu mieux faire (*). Fervaques

(*) Péréfixe rapporte un peu différemment ce fait. « L'évêché » de Poitiers, dit-il, étant venu à vaquer, Rosny le supplia ins- » tamment de considérer en cette occasion un nommé Fenouillet,

fut assez malade, pour me faire avertir sa Majesté de songer à disposer des charges considérables qu'il avoit en Normandie : mais il détruisit l'opinion de sa maladie, en faisant mander quelques jours après, que si on vouloit lui envoyer une commission pour tenir les Etats de la province, il étoit en état de le faire.

Le traité de 1564, entre la France et la Lorraine, souffroit tous les jours quelques difficultés nouvelles touchant les limites du pays Messin, qui déterminèrent le Roi à envoyer sur les lieux des commissaires, que je choisis avec le chancelier dans le conseil et ailleurs. Une autre opération aussi utile et bien plus considérable, étoit de faire dresser des procès-verbaux sur d'exactes visites, de tout ce qui avoit été empiété par nos voisins en différens endroits des frontières, et principalement sur les confins de la Champagne avec la Franche-Comté et la Lorraine. On ne peut rien voir de plus juste que tout le travail de Châtillon, l'ingénieur auquel je donnai ce soin. Il rend clair, que le roi d'Espagne et le duc de Lorraine s'é-

---

» réputé savant homme et grand prédicateur. Le Roi, nonobstant » cette recommandation, le donna à l'abbé de la Rochepozai, qui » en son particulier avoit beaucoup de bonnes qualités, et outre » cela étoit fils d'un père qui avoit également bien servi de son » épée pendant la guerre, et de son esprit dans les ambassades. A » quelque temps de là l'évêché de Montpellier vint à vaquer. Le » Roi, de son propre mouvement, envoie chercher Fenouillet, et » lui dit qu'il le lui donnoit; mais à condition qu'il n'en auroit » obligation qu'à lui seul »; *ibid. pag.* 312.

toient approprié un grand nombre de fiefs, et même de villages entiers, comme le village de Pierrecourt, le bourg de Passeran, la seigneurie de Commerci et beaucoup d'autres, dont l'énumération est inutile (*).

Ce travail ne fait qu'une fort petite partie de celui que j'avois entrepris par ordre de sa Majesté, pour avoir des plans de la dernière justesse, de toutes les côtes et de toutes les frontières de France. Le duc de Mayenne et ceux d'Antibes ayant mis en vente les terres qu'ils ont aux environs de cette ville, le Roi songea à en faire l'acquisition. Ce fut assez pour le leur faire mettre à un prix qui en dégoûta sa Majesté; elle leur fit dire qu'ils pouvoient vendre leur territoire à qui ils voudroient; mais qu'il sauroit bien mettre un gouverneur dans Antibes, qui peut-être les feroit repentir de leur injustice à son égard.

Venons aux finances. Il fut fait un réglement général, adressé aux trésoriers de l'épargne, des menus, des postes, des ligues suisses, de l'artillerie, de l'extraordinaire des guerres, de l'extraordinaire deçà les monts, et autres, qui leur prescrivoit une forme encore plus exacte pour leurs comptes, et les mettoit dans une extrême dépendance du surintendant, sans l'ordonnance duquel il ne leur étoit presque plus permis de rien faire.

(*) Elle se trouve dans les anciens Mémoires de Sully, *tom.* 3, *page*, 222.

Ce réglement (*) s'étendoit aux greffiers mêmes et au secrétaire du conseil, et j'y assujettis aussi les employés sous moi pour mes autres charges. J'obligeai Lichani, qui avoit la direction du pavé de Paris, de venir tous les mercredis et samedis à midi, me rendre compte du paiement et de la distribution des ateliers.

Je défendis, par une lettre circulaire, à tous les comptables des finances, de rapporter de nouveau dans leurs comptes, les parties qui avoient été une fois rejetées ou réduites par le conseil, n'ayant pour y revenir que la voie de la requête ; et afin qu'ils ne pussent s'excuser sur le manque de règles, je leur envoyai des formulaires également exacts et clairs. Ils étoient obligés d'y citer jusqu'à la date et aux signatures des lettres patentes et arrêts du conseil, qui y étoient mentionnés. Le réglement des épices de la chambre des comptes, et concernant les deniers divertis par les trésoriers de France et receveurs-généraux, fut joint aux précédens. Il en revint pour le présent au Roi un profit de cent mille écus, qui devoit doubler, lorsque ce réglement seroit observé dans sa perfection. La chambre des comptes ne se départit de ses épices qu'avec bien de la peine, même après qu'on lui eut fait connoître qu'il n'y avoit rien de si faux que le pied sur lequel elle les avoit établies : il ne fallut pas moins qu'un ordre formel

(*) Voyez ce réglement dans les anciens Mémoires, *tom.* 3, *page* 194.

de sa Majesté, pour l'obliger à me délivrer les registres dont je pouvois avoir besoin. Je me donnai bien des mouvemens auprès du procureur-général et des présidens de cette chambre, pour y faire vérifier un édit au sujet des payeurs des rentes, et pour l'extinction de quarante-huit mille livres de rentes constituées.

Je déclarai aux cours souveraines et au bureau des finances du Languedoc, l'intention du Roi sur plusieurs questions qu'ils m'avoient faites au sujet des droits de présence, droits seigneuriaux, supplément de domaine, francs-fiefs, et nouveaux acquêts, domaine de Navarre, droit de traite foraine et domaniale, police des draps, et notamment de la taille réelle; sur laquelle le conseil décida tout d'une voix que les princes, les officiers de la couronne, et le Roi lui-même n'étant pas exempts de la payer, pour les biens ruraux qu'ils possèdent dans cette province, rien ne pouvoit l'être, ni villes, ni communautés. Je fis porter par Maussac des lettres sur tout cela au parlement de Toulouse, aux trésoriers de France et aux fermiers des gabelles. J'adressai l'édit du rachat des greffes à M. de Verdun, premier président de ce parlement, pour le faire enregistrer, ce qui fut fait purement et simplement. Il m'écrivoit en même temps, qu'on avoit procédé au remboursement des greffiers civil, criminel et des requêtes; et il m'assuroit de l'exacte soumission de cette cour aux volontés du Roi : avec quelques remerciemens personnels, il joignoit celui de lui avoir envoyé pour

Digitized by Google

commissaire, Colange, homme doux et plein d'égards.

Je supprime autant que je puis des détails qui ne peuvent qu'être ennuyeux : c'est ce qui fait que je ne parlerai point des lettres que j'écrivis au procureur-général de Dauphiné, au sieur Marion et aux trésoriers de Bourgogne, soit sur les rachats de domaine, soit en interprétation des réglemens dont il vient d'être parlé ; enfin sur toutes sortes de sujets (*).

Lorsque je vis la fin de l'année approcher, j'écrivis au Roi à Fontainebleau, que sa présence étoit nécessaire pour l'état général des finances ; que j'avois besoin de ses ordres pour mille choses, telles que l'état de ses garnisons, gens de guerre, galères, officiers de la maison du Dauphin et des enfans de France ; que son absence tenoit indécises plusieurs autres affaires, que ceux qui y avoient été commis s'imaginoient lui être indifférentes, et purement de mon invention. Je dirai avec vérité, que j'ai toujours cherché à porter sa Majesté à s'associer elle-même à ses ministres pour le travail, parce qu'en effet les plus beaux réglemens sont toujours inutiles, tant qu'on n'est pas persuadé que c'est véritablement s'exposer à la disgrace du prince, que de n'y pas tenir la main.

Le brevet de la taille ne s'étoit jamais fait d'une manière aussi solennelle, qu'il le fut en cette an-

(*) On peut consulter là-dessus dans les anciens Mémoires de Sully, les lettres de toute cette année 1608, *tom.* 3.

née, pour 1609. Sa Majesté vint le 16 août prendre séance au conseil d'Etat et des finances, ayant à sa suite plusieurs princes, ducs et pairs, et officiers de la couronne, et fit expédier, elle présente, un arrêt du conseil, par lequel il est dit, que le Roi, après s'être fait représenter ses états de recette et de dépense de la présente année, et entendu le surintendant de ses finances et son conseil, auroit bien souhaité pouvoir avoir égard aux remontrances qu'ils lui ont faites de décharger le peuple d'une partie de la taille; mais que les dettes contractées par ses prédécesseurs, et le mauvais état où elle a trouvé ses finances, ne lui permettant pas, et exigeant, au contraire, qu'on l'augmentât, bien loin de la diminuer, sa Majesté s'est contentée d'imposer pour l'année prochaine, la même somme qu'en celle-ci, avec une augmentation seulement de vingt mille sept cent cinquante livres dix sous sept deniers, en laquelle étoit convertie pareille somme, dont les commissaires avoient coutume de recharger ensuite les paroisses, pour quelques menues dépenses dans les provinces, qui par là demeureroit supprimée.

Je rends compte, avec quelque satisfaction, d'un Mémoire que je présentai au Roi, au sujet de la taille, parce que, par les détails et les réflexions qu'il contient, il peut passer pour un abrégé de l'histoire de la taille en France.

Il est indubitable qu'un Etat, tel qu'il puisse être, soumis à une comme à plusieurs têtes, ou conduit par le mélange de toutes les différentes auto-

rités unies ensemble, ne sauroit se passer de subsides. Supposé que content du degré de puissance où il se trouve, il ne songe point à l'accroître, il est impossible que de temps en temps, il n'ait pas des offenses à venger, et des téméraires à réprimer : mille nécessités intérieures et indispensables, ne sauroient être satisfaites que par des dépenses réglées, et pourtant tantôt plus fortes, tantôt plus foibles. Ces dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, ne se sont prises pendant un très-long-temps dans ce royaume, que sur des impositions, à titre d'assistance volontaire, ordonnées et réparties par une résolution générale de tous les ordres du royaume, dans ces assemblées solennelles qu'on appelle *les Etats*, et encore sur le domaine particulier du Roi ou de la couronne (*). Il s'en falloit de presque tout qu'elles ne formassent

(*) M. le duc de Sully s'est si souvent et si fortement déclaré contre l'abus des Etats et des assemblées populaires, qu'il n'est pas vraisemblable qu'il cherche ici à les autoriser; mais il se laisse quelquefois tromper et mener trop loin, par ses idées d'économie et d'austérité. Ce qu'il semble y avoir dans tout cet endroit de peu favorable à l'autorité souveraine, part de cette source.

Des hommes considérés séparément, les uns sont bons, et les autres sont mauvais; donc un Etat conduit par un homme seul, sera tantôt bien, tantôt mal conduit. Les hommes considérés dans cette totalité, qui s'appelle *peuple*, n'ont été, ne sont et ne seront jamais qu'une multitude d'esprits bornés, prévenus, foibles, passionnés, craignant et se rassurant sans sujet; sans expérience, comme sans prévoyance, et poussés par l'instinct, vers le seul bien-être actuel. Par conséquent un Etat gouverné par la multitude, sera mal, et toujours mal gouverné. Cette preuve est assez claire dans sa simplicité, pour qu'on puisse l'appeler une démons-

ces sommes immenses, auxquelles on les a vu monter depuis; c'est qu'alors on se renfermoit dans le simple nécessaire, soit au-dedans, soit au-dehors : et une remarque que peut-être personne n'a faite, c'est que nous ne voyons aucun de nos rois de la troisième race jusqu'à Charles VIII, s'engager dans des conquêtes éloignées, ni même déclarer la guerre en forme à aucun des princes ses voisins (*). Avec cet esprit de modération et d'économie, ils trouvoient que rien ne leur manquoit;

tration, et contre les Etats, et contre toute forme de gouvernement, qui accorde plus ou moins de pouvoir à la multitude.

Le prince qui fait consister la principale richesse du Roi dans son domaine, n'est pas plus heureux. Voyez *l'Essai politique sur le commerce*.

(*) Cette remarque est fausse. Avant Charles VIII, la France a eu la guerre en Espagne, en Flandre, en Angleterre, avec ses voisins, comme avec les Etats les plus éloignés, en attaquant, comme en défendant. Quel temps compare et préfère-t-on ici au nôtre? Les derniers règnes de la seconde race de nos Rois, et les premiers de la troisième? en pourroit-on choisir un plus malheureux pour ce royaume? Si les guerres étrangères y paroissoient plus rares, c'est parce qu'il l'avoit presque continuellement avec lui-même, ce qui est le comble de la calamité. Nos Rois n'avoient presque d'autre occupation, que de faire d'inutiles efforts, pour se délivrer de mille tyrans domestiques. La France se trouva sans défense contre les barbares et contre ses voisins, dont elle fut le jouet tour à tour.

Ce temps, dira-t-on, étoit du moins heureux pour la noblesse : c'est ce que je ne saurois encore accorder. Ce n'est qu'un faux éclat, que celui dont on s'imagine qu'elle brilloit alors, puisqu'il ne se pouvoit pas faire que le désastre public et général ne fût aussi sa ruine particulière. En est-on d'ailleurs moins malheureux, parce qu'on est soi-même l'auteur de son malheur? Si le repos, quoi qu'en dise l'ambition, est le seul état heureux, le cardinal de Ri-

ils satisfaisoient à tout, sans engager, ni aliéner leur domaine, et par conséquent ils étoient en effet, malgré leur pauvreté apparente, beaucoup plus riches (*) que leurs successeurs, au milieu de tous

---

chelieu a rendu à la noblesse française un beaucoup plus grand service qu'elle ne le croit.

Enfin, que fait-on en France depuis près de trois cents ans, que travailler à guérir les plaies qu'a faites à la domination française, ce temps dont on exalte le bonheur et la sagesse? Le duc de Sully paroît donc ici un peu frappé du préjugé populaire, qui fait admirer tout ce qui porte les marques de l'antiquité. Une chose peut pourtant servir à l'excuser. Il avoit été témoin d'une partie des malheurs que la guerre des religions avoit causés dans le dernier siècle, et auxquels, pour dire vrai, on ne trouve que très-peu d'exemples dans notre histoire, peut-être même point du tout, qu'on puisse comparer. Il a cru ne point se tromper, en mettant ces malheurs sur le compte du gouvernement. Mais n'est-il pas plus vraisemblable qu'ils ne furent si grands, que parce qu'au contraire le gouvernement monarchique n'étoit pas encore véritablement tel parmi nous? Un roi qui auroit joui d'une puissance égale à celle dont heureusement nos Rois sont aujourd'hui en possession, auroit trouvé le moyen de les prévenir, parce qu'il auroit su tenir dans le respect les grands, auxquels seuls il faut les imputer.

S'il ne falloit, pour mettre cette vérité dans tout son jour, qu'y joindre quelqu'exemple qui donnât lieu à la comparaison, nous n'avons manqué, depuis moins de cinquante ans, d'occasions, ni de troubles civils, ni de dissentions religieuses; nous pouvons même citer une minorité, et dans un temps assez difficile. Qu'en est-il arrivé?

Mais ce qui doit le plus nous étonner, c'est qu'il se trouve encore aujourd'hui des personnes qui, malgré l'expérience et contre l'évidence même, entreprennent de ressusciter dans leurs raisonnemens des opinions aussi justement proscrites.

(*) Autre erreur. Si l'on veut parler exactement, on ne dira point, le Roi est riche ou pauvre, le Roi est la plus publique de toutes les personnes à qui l'on donne ce nom. En cette qualité, il ne possède rien qui n'appartienne en même temps à tout l'État;

les trésors que leur ont acquis un pouvoir sans bornes et une autorité absolue. Il n'y à en ceci aucun paradoxe. Un prince qui peut beaucoup, croit tout pouvoir, et entreprend tout (*), sans s'aper-

---

et à le bien prendre, il n'y a aucune des dépenses censées royales, qu'on ne puisse et qu'on ne doive appeler aussi *dépenses civiles*, puisqu'elles se font toutes au nom, pour l'utilité, et en vue de l'Etat entier. Cela est déjà incontestable pour l'entretien des gens de guerre, de la marine, des fortifications, etc. Cela ne l'est pas moins quant à tous les ouvrages d'utilité et de commodité publique, ou simplement de grandeur et de magnificence; et si l'on veut y faire une attention sérieuse, on dira la même chose des dépenses mêmes qui ont rapport à la seule personne du Roi, comme sa table, ses habillemens, sa maison, ses divertissemens, etc. Dans tout cela il ne cesse pas plus d'être l'homme de tout le peuple, qu'il ne l'est, lorsqu'il fait marcher ses armées. Le mauvais usage que font quelques souverains des trésors publics, ne détruit pas la vérité de ce principe; et encore un coup, c'est l'avantage de toute la nation, qu'un seul homme dispose et de la quantité et de l'emploi de ces deniers. Sera-ce de toute une multitude, qu'il faudra attendre l'attention de contribuer volontairement pour ce qui est de plus grande utilité, de plus grande commodité, ou de plus grande gloire; pour les dépenses secrètes qu'exige la politique, pour celles qui assurent la récompense de la valeur, du mérite, des sciences et des arts? Ce seroit ne pas connoître ce que c'est que le peuple. La forme républicaine ne peut être le bonheur que d'un très-petit Etat.

(*) Voilà la plus forte objection qu'on puisse faire, et celle qu'on fait effectivement sans cesse contre l'autorité monarchique. Un seul homme maître de tout! Que cet homme soit un ambitieux, un prodigue, un barbare, voilà tout un peuple de sujets qui sont ses victimes. Je ne nie pas la possibilité du fait; il y en a des exemples, et en l'admettant, je conviens que c'est là le grand inconvénient, et en un sens, le seul de cette sorte de gouvernement.

Mais puisqu'un bonheur parfait à tous égards, n'est pas fait pour être le partage des hommes, et que la sagesse humaine avec

tevoir d'une erreur capitale dans le calcul qu'il fait de ses forces; c'est l'affoiblissement et la ruine de ses sujets, qui malheureusement va comme ses désirs, toujours en augmentant, et le réduit enfin à ne pouvoir plus rien du tout.

---

ses plus grands efforts, ne se promet que de diminuer la mesure du mal sur la terre; il n'est question ici que de savoir si l'institution du pouvoir monarchique remplit mieux ce plan que toute autre forme de gouvernement : ce qui devient clair, ce me semble, avec un peu de réflexion.

A quelques excès que se porte un roi, il ménage toujours jusqu'à un certain point, pour son propre intérêt, les biens et la vie de ses sujets. D'ailleurs de médiocres vertus suffisent ici pour le bien, si elles ne suffisent pas pour le mieux; et, d'un autre côté, tous les vices auxquels les princes peuvent être sujets, ne sont pas, à beaucoup près, contraires au bonheur d'un peuple; quelques-uns même y servent, et d'autres ne font que le suspendre : enfin l'incapacité se supplée par le choix des ministres. Ce sont toutes ces raisons, qui font que sous un gouvernement royal, nul mal n'est ni de très-longue durée, ni absolument irrémédiable. Il faudroit pour cela, que l'ignorance et la présomption prêtassent la main à presque tous les vices rassemblés.

Ces principes nous mènent à conclure, qu'il n'y a qu'un seul moyen, mais infaillible, de prévenir tous les maux qu'ont produits en France les grands, en Angleterre le peuple, dans le Nord le clergé, les moines en Orient, les soldats dans plusieurs anciennes monarchies, et dans une infinité d'États, la diversité des religions; c'est d'augmenter l'autorité royale jusqu'à un degré suffisant, non-seulement pour contrebalancer toutes ces différentes autorités, mais encore pour l'emporter sur elles. Le nom de *Roi*, pourvu qu'on ne le réduise pas à un vain nom, sera un écueil contre lequel viendront se briser, sans même avoir pu former le moindre orage, ce qu'on voit de temps en temps s'élever de flots, du côté des parlemens, des universités, de tout autre corps.

La raison en est sensible. Toute autre puissance n'est qu'une puissance composée, pour ainsi dire, de pièces rapportées, qui par

Je n'ai rien dit de toutes les peines que lui coûte d'ailleurs à rassasier une avidité véritablement insatiable. La taille qui, de tous les impôts arbitraires, est, sans contredit, le plus pernicieux comme le plus inique, en comprenant sous ce nom

---

quelqu'endroit laisse entrer tous les membres du corps politique en partage de la maîtrise, c'est-à-dire, d'un bien qui ne sauroit être partagé. La seule puissance royale tient tout en ordre, fait face et répond à tout, parce qu'elle est supérieure à tout, et que tout se confond devant elle. Elle ne manquera jamais son coup, que quand elle pourra paroître douteuse. Il faut, dans l'Etat comme dans l'Eglise, une autorité visible, dont l'éclat frappe les yeux de tout ce qui voudroit sortir de sa place. Car c'est une vérité, qu'il me semble qu'on n'a pas assez reconnue, que tous les malheurs, toutes les révolutions qui affligent ou détruisent les Etats, viennent, sans exception, du manque de subordination, et c'est conséquemment un principe à mettre au nombre des principes fondamentaux du gouvernement, qu'il faut donner la préférence sur tous les autres moyens, à celui qui est le plus propre à entretenir cette subordination; avantage qu'on ne sauroit refuser à la puissance royale.

* Pour prouver contre les principes établis dans cet endroit de nos Mémoires sur le gouvernement de ce royaume, que tous les malheurs arrivés dans la seconde et la troisième race, sont provenus des changemens faits à sa première constitution, par rapport aux droits et à l'autorité monarchique, on ne sauroit mieux faire que de renvoyer à l'histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules, que j'ai déjà citée. L'auteur y démontre invinciblement, que nos Rois de la première race jouissoient d'une autorité peut-être encore plus absolue qu'ils ne l'ont aujourd'hui, pour lever des impôts, condamner les grands à mort, etc. Que les ducs et comtes, en se faisant seigneurs propriétaires des pays dont ils n'étoient qu'administrateurs, usurpèrent insensiblement, et les droits du Roi, et les droits du peuple; que le peuple seconda en plusieurs endroits les efforts que les successeurs de Hugues Capet commencèrent à faire, pour le délivrer de la servitude de tant de tyrans, etc., *tom.* 3, *liv.* 6, *chap.* 11, 16.

toute capitation ou cotisation personnelle arbitraire, en fournit une infinité d'exemples frappans. Combien de fois n'a-t-elle pas compromis l'autorité royale! Son coup d'essai fut de renverser du trône Chilpéric, père de Clovis, et quelque temps après, elle coûta la vie à Childéric, assassiné par un gentilhomme français, nommé Bodillon, qui se vengea de cette manière d'un traitement ignominieux qu'il avoit reçu de ce prince, pour lui avoir représenté un peu librement le danger d'une imposition excessive, qu'il songeoit à établir. Un pareil impôt sous Philippe-Auguste, causa un soulèvement parmi la noblesse, qui le rendit sans effet.

Quelques autres, plus heureux dans cette entreprise, se la reprochèrent pourtant au point d'en sentir de violens remords, contre lesquels ils se munirent de bulles d'absolution du Pape. Saint Louis n'enjoignit rien si fortement à son fils, que de ne jamais rien lever sur ses sujets contre leur gré et sans leur consentement. Philippe de Valois, affranchi de ce scrupule, ne se garantit pas du danger de la conduite contraire, il vit ses principales villes soulevées contre lui. Il avoit assisté, n'étant pas encore roi, à une assemblée des notables, sous le règne de Louis, surnommé Hutin, dans laquelle il avoit été statué, que les rois de France feroient serment, à leur sacre, de n'imposer rien de nouveau sur le peuple, que par l'octroi des trois ordres du royaume assemblés. Jean I et Charles V se soumirent à cette loi, et demandèrent

modestement des secours, qui leur furent accordés. Une taille (*) répartie par têtes sans assemblées d'Etats, ni consentement des peuples, ne fut pas

(*) La plupart des exemples que cite ici l'auteur, c'est-à-dire, tous ceux qui précèdent le règne de saint Louis, sont moins applicables à la taille, qu'à tout impôt, également insupportable à un peuple passionné pour la liberté, et prévenu de l'opinion que la marque de cette liberté est de ne rien contribuer par obéissance au souverain, sans examiner si l'ordre est juste ou injuste, et si le souverain demande pour lui ou pour le peuple même. M. de Sully est bien éloigné de prendre le parti du peuple, dans un sentiment si peu raisonnable, après être convenu lui-même des nécessités d'un grand Etat. Il y a donc ici un peu de vaine déclamation; ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient de son avis, sur le fond de la question qui regarde la taille. On diroit que ceux qui l'ont établie, ont cherché à peser sur le peuple, par la forme, bien plus encore que par la chose même. Je tire de là même de nouvelles inductions en faveur des principes que les remarques précédentes ont établis. Car si l'on me demandoit pourquoi la taille est telle, j'oserois répondre, parce qu'elle est un établissement populaire; non pas, à la vérité, quant au subside, le peuple ne se seroit pas forgé à lui-même cette chaîne; c'est au contraire pour s'en débarrasser qu'il a tant bataillé; mais je dis populaire, quant à la façon de la lever et de l'imposer.

Si l'un de ceux de nos Rois qui s'en sont servis les premiers, Charles VII, par exemple, avoit été assez maître de ses sujets, pour pouvoir leur dire : l'Etat a besoin d'un nouveau subside considérable, laissez-moi lever le dixième de tous vos biens; c'est cette somme qu'il me faut; mais ne vous en mêlez point, et donnez-vous bien de garde de troubler mon opération : on croit bien qu'il se seroit servi de quelqu'autre moyen plus simple que n'est la taille. Mais on crut que le moindre ménagement qu'on pouvoit avoir pour le peuple, étoit de lui conserver du moins une espèce de liberté, dans la répartition, la levée, etc. De là vient, selon que le dit l'auteur, qu'elle fut capitale ici, là réelle, et en un autre endroit, mixte. Tous les changemens qu'on put faire dans la suite à un édifice appuyé sur d'aussi mauvais fondemens, ne servirent qu'à

regardée comme le moindre malheur du règne de Charles VI; ce règne si fécond en événemens sinistres, qu'on peut presque l'appeler le tombeau des bonnes lois et des bonnes mœurs chez les Français. La nécessité augmenta le mal, en diminuant les murmures, sous celui de Charles VII, qui ayant à chasser les Anglais du royaume, convertit avec adresse en levée ordinaire et réglée, ce tribut, à qui sa cotisation personnelle fit donner le nom de *taille*, quoiqu'elle ne fût établie dans différentes provinces qu'avec différentes modifications; capitale dans les unes, réelle et sur les héritages dans d'autres, mixte ailleurs. Elle fut fixée par Charles VII, à un million huit cent mille livres. Voyons ce qu'elle fit de progrès dans toutes les règnes suivans jusqu'à notre temps.

Louis XI augmenta la taille jusqu'à quatre millions sept cent mille livres. L'an 1498, qui est celui de la mort de Charles VIII, on trouve qu'il est fait recette à l'épargne, toutes sortes de frais déduits, de quatre millions quatre cent soixante et un mille six cent dix-neuf livres. En 1515, année de la mort de Louis XII, quatre millions huit

---

le charger encore mal à propos, et à le rendre plus embarrassant.

Voilà un exemple de la sagesse et des vues populaires : le peuple paie bien aujourd'hui la peine de sa méprise. Dans tous les anciens impôts, il est aisé d'apercevoir cette mauvaise complaisance des souverains, qui fait chercher les tempéramens dans la multiplicité des réglemens, là où il ne faudroit, s'il étoit possible, qu'une seule règle.

cent soixante-cinq mille six cent dix-sept livres. Elle fit un saut prodigieux sous François Ier, qui la laissa en mourant à quatorze millions quarante quatre mille cent quinze livres. Henri II ne la laissa qu'à douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-trois livres. Elle diminua encore sous les deux règnes suivans, n'étant qu'à onze millions cent quatre mille neuf cent soixante-onze livres, du temps de François II, et qu'à huit millions six cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit livres, sous Charles IX. Le règne de Henri III lui fut favorable, à le considérer, non pas dans le temps où il se trouvoit dépouillé d'une grande partie de son royaume, comme dans l'année où il mourut; mais en 1581, par exemple, elle rapportoit trente et un millions six cent cinquante-quatre mille quatre cents livres. Au lieu de se laisser entraîner au mauvais exemple, Henri-le-Grand, quoiqu'il eût, et des dettes infinies à acquitter, et des dépenses considérables à faire, n'a voulu en retirer de bon que seize millions, moitié des tailles et moitié des fermes.

Si ce prince a trouvé, malgré cela, le moyen de mettre vingt millions dans ses coffres, comme on le verra dans la suite, il n'en a eu l'obligation qu'à une économie qu'on ne connoissoit point, et dont peut-être on auroit eu honte sous tous ces règnes. Les étrangers ne mettoient plus, comme autrefois, impunément la main dans les finances. L'électeur Palatin m'écrivit cette année d'Heidelberg, pour me demander, avec toutes sortes d'ins-

tances, de faire faire la poursuite d'un remboursement de deniers qu'il avoit, disoit-il, prêtés si sincérement au Roi, et dont en huit ans il n'avoit pu tirer qu'une seule assignation. Carl-Paul, conseiller et gentilhomme ordinaire de cet électeur, me fut adressé de sa part, avec de grandes offres de services, pour poursuivre cette affaire. La place que j'occupois m'a souvent attiré des complimens des princes étrangers. Le duc de Savoie, en félicitant, par le sieur Jacop, sa Majesté sur la naissance de son troisième fils, m'écrivit en même temps une lettre des plus polies.

La maladie de la duchesse de Lorraine attira le duc de Mantoue en Lorraine, et de là en France. Cette princesse se trouva si mal de sa couche, qu'elle fut long-temps désespérée des médecins. Elle n'avoit eu qu'une fille qui se portoit bien, et la mère guérit aussi à la fin. Leurs Majestés prirent beaucoup de part à son état, et n'oublièrent rien non plus pour faire trouver au duc de Mantoue le séjour de la France agréable. On lui donna force ballets, et encore plus de bons repas, dont le Roi fit, après qu'il fut parti, une rude pénitence, par toutes les médecines qu'il fut obligé de prendre. Il ne repassa les monts qu'à la mi-octobre, emportant beaucoup d'argent du jeu, qu'il avoit gagné au Roi. Il laissa encore quatre mille pistoles qui lui étoient dues, et qu'il pria Henri, en partant, de donner à son commissionnaire. J'en reçus l'ordre de sa Majesté, par un billet qu'Edouard vint m'apporter.

Les négociations pour la paix ou pour une longue trève, continuoient cependant dans les Pays-Bas à la Haye, lieu choisi pour les conférences; mais de façon qu'on crut long-temps que le but dont on s'étoit cru si proche, alloit s'éloigner pour toujours, tant elles furent traversées par la diversité d'intérêts, la défiance et l'aigreur. Certain Cordelier espagnol, auquel sa Majesté Catholique donnoit beaucoup de part dans toute cette affaire, passant par Paris dès le commencement de cette année, eut l'honneur d'être présenté au Roi, auquel il voulut persuader que la paix n'étoit pas éloignée. Dom Pedre (*) répandoit par tout Paris, que les courriers qui devoient en porter la nouvelle en Espagne, alloient passer incessamment. Le Roi, et tous ceux qui étoient instruits de l'état des choses, par ce qu'en mandoient

(*) Dom Pèdre étoit l'ambassadeur d'Espagne à la cour de France, où Henri IV ne le voyoit pas de trop bon œil, parce qu'il n'ignoroit pas que cet ambassadeur travailloit par toutes sortes de moyens à mettre le conseil de sa Majesté dans le parti de l'Espagne. Consultez *Vittorio Siri, Mem. recond. tom. 1; Le Grain, Decade de Henri-le-Grand, liv. 10; l'Etoile* et autres historiens. Le Grain rapporte ce bon mot de Henri IV à dom Pèdre, qui lui avoit dit, qu'il ne voyoit personne d'aussi mal logé à Fontainebleau que Dieu. « Nous autres Français, lui répondit ce prince, nous logeons Dieu en nos cœurs, et non pas entre quatre murailles, » comme vous autres Espagnols, et encore doutai-je fort si étant » logé en vos cœurs, il ne seroit point logé dans des pierres. » Voyez-vous pas, reprit il ensuite en souriant, que l'œuvre n'est » pas encore achevée? Mon intention n'est pas de laisser cette cha» pelle en l'état qu'elle est. Il y a peu de gentilshommes en mon » royaume qui n'en aient en leurs maisons, je n'ai pas envie que » la mienne en soit dégarnie ».

Digitized by Google

le président Jeannin et les autres agens de sa Majesté dans les Provinces-Unies, n'avoient aucun penchant à croire tous ces bruits, et avec raison, puisque depuis ce temps-là jusqu'à la fin de septembre et d'octobre, et tout le reste de l'année, on en attendit inutilement l'effet. Il ne seroit pas sûr de décider que l'obstacle ne vînt point de la part des Espagnols; tout ce qu'on peut faire, c'est de laisser ce point douteux. Pour les archiducs, ils travaillèrent sincérement pour la paix. Sa Majesté très-Chrétienne donnoit aussi, contre ses propres intérêts, les conseils les plus pacifiques (*). C'est le seul parti que Henri crut avoir à prendre, au point où les choses étoient amenées.

A l'égard du prince d'Orange, s'il n'étoit pas le seul ennemi de la paix, du moins étoit-il le plus déclaré. Voici les raisons et les prétextes que lui et ses partisans apportoient pour la faire échouer : que quelqu'envie que l'Espagne montrât avoir de la paix ou d'une longue trève, jamais elle n'y donneroit les mains, avec la condition de renoncer formellement et expressément à toute souveraineté sur les Provinces-Unies; que sans cette clause cependant, il n'y avoit aucune assurance à prendre pour ces provinces sur les traités, puisqu'autrement les Espagnols demeuroient toujours en droit de s'assurer des havres et places fortes, des gens de guerre et des matelots, d'attirer à eux tout le commerce, et de s'ouvrir une seconde fois

(*) *Vittorio Siri*, ibid.

le chemin à la tyrannie; qu'on trouveroit moyen pendant ce temps-là d'endormir les gens de bien, et de faire agir les brouillons et les ames vénales; que le parti catholique dans ces provinces, déjà assez porté d'inclination pour la domination espagnole, leveroit la tête, se déclareroit et entraîneroit le reste ou la plus grande partie du pays, en sorte que le temps de la trève venant à finir, l'Espagne feroit cette fois la guerre à coup sûr (*); que la paix, si le traité portoit ce nom, n'avoit rien de plus sûr que la trève, puisque le roi d'Espagne sauroit bien la rompre, quand il trouveroit l'occasion propre à faire son coup. La princesse d'Orange jugea à propos de m'écrire à peu près dans ce même sens, excepté que quoiqu'elle me marquât que les gens de guerre, des villes et même des provinces entières, étoient dans les sentimens de son beau-fils, et entièrement attachés à toute la maison de Nassau, elle ne pouvoit me dissimuler que le parti contraire étoit pour le moins aussi fort.

Le prince Maurice, avec de pareils sentimens, n'eut garde de ne pas chercher à s'appuyer du Roi. Il lui envoya Lambert le fils au mois d'octobre, avec une lettre pour sa Majesté, et toute sorte de créance sur ce qu'il lui diroit de bouche en son nom. Lambert exalta fort les desseins de son maî-

(*) En effet, l'Espagne recommença la guerre contre les Flamands, plus vivement que jamais, en l'année 1621, qui est le terme de la trève.

tre; il voulut même faire croire que les choses étoient au point, que le marquis de Spinola, le président Richardot, et les commissaires espagnols avoient été remerciés et congédiés le premier de ce mois. Tout ceci frappa d'autant plus les conseillers de sa Majesté, qui étoient présens au rapport de Lambert, que Berny avoit mandé auparavant que les équipages de ces députés espagnols et eux-mêmes étoient attendus à Bruxelles le 4 octobre. Ils voulurent tous en ce moment persuader à sa Majesté, que ses amis, comme ses ennemis, alloient être trop heureux de recevoir les conditions qu'il lui plairoit de leur imposer. C'est ce que me manda Villeroi, en me faisant le détail de toute cette affaire, et en m'envoyant à Gergeau, où j'étois alors, un double de la lettre du prince d'Orange. Le Roi n'alla pas si vîte; le discours de Lambert lui parut suspect par plusieurs endroits. Il ne voyoit aucune lettre de la part du conseil des Etats; celle du prince lui sembloit pleine de réserve et de dissimulation; et Maurice lui-même avoit agi jusque-là si peu conformément à ses paroles, qu'il étoit difficile de ne pas s'en défier. Lorsque Lambert ajoutoit que la Zélande se donneroit plutôt à l'Angleterre, que de s'accorder avec l'Espagne; qu'on prioit sa Majesté de se tenir au moins neutre, si elle ne vouloit plus assister ses alliés comme auparavant, parce que, ne leur restât-il que trois villes, ils donneroient encore de l'exercice aux Espagnols pendant cinquante ans; Henri ne voyoit dans tou-

tes ces paroles, qu'une rodomontade et une fausseté, ou du moins une finesse très-grossière. Ce manége sautoit encore plus aux yeux, lorsque Lambert s'avançoit de mille choses que Jeannin n'auroit pu ignorer, et dont cependant il n'avoit donné aucun avis à sa Majesté. Selon Lambert, Barneveld et Aërsens étoient disgraciés, et même en danger de se voir faire leur procès; on avoit tenu conseil dans plusieurs villes des Etats, si l'on ne prendroit point le parti de demander la domination française. Comment tout cela eût-il pu être si secret, qu'on n'en eût rien laissé transpirer dans toute la Flandre ? Mais les discours même de Lambert n'étoient pas toujours bien d'accord avec la propre lettre du prince d'Orange.

Je crois bien que si sa Majesté avoit vu plus de fond à faire sur quelques-unes de ces propositions, comme celle, par exemple, de recevoir les Flamands sous sa puissance, il ne lui auroit pas été besoin d'aiguillon pour l'animer à porter toutes ses vues de ce côté-là; quelquefois même elle ne pouvoit s'empêcher de savoir mauvais gré à Jeannin, de n'avoir pas plus fortement touché cette corde. Mais ce prince prit enfin le parti le plus sage; ce fut d'écouter et de voir tout tranquillement, sans montrer ni éloignement, ni empressement pour la paix, en attendant un éclaircissement qui ne pouvoit se faire, de quelque manière que ce fût, sans qu'il se vît appelé au dénouement. Il ordonna à Jeannin de se conduire sur ce plan; et voulant avoir mon avis, il me fit

faire un détail au plus juste de tout par Villeroi, et il m'envoya de plus Lambert. Celui-ci me tint tous les mêmes discours qu'il avoit tenus à sa Majesté. J'avois un bon préservatif contre ses finesses, dans la seule lettre que j'avois reçue de la princesse d'Orange. Il n'eut rien à me répondre, quoique peut-être il ne s'accommodât pas de ma sincérité, ni des noms d'ingrats et d'indignes des bontés de sa Majesté, que je donnai aux Etats.

Je répondis aussi par lettres à Villeroi, et je ne lui dis pas tout ce que je pensois; je le remis à mon retour pour en savoir davantage. Ce ne fut qu'avec le Roi seul que je me découvris de tout ce que je pensois sur ce qui se passoit en Flandre. Quoique Maurice n'eût pas toujours été fidèle à suivre son plan, et même qu'il s'en fût quelquefois écarté assez visiblement, il n'étoit ni incroyable, ni bien surprenant qu'il songeât à soutenir jusqu'à l'extrémité un parti, dans lequel son honneur pouvoit être véritablement intéressé; mais pour Henri, il ne convenoit point à un grand capitaine, ni à un grand Roi, d'aller se jeter tête baissée dans des affaires où on ne l'appeloit point, sur la foi d'un simple particulier; il étoit de sa dignité d'examiner et d'attendre. Quant aux Etats, si c'étoit de leur participation que Maurice parloit, ils s'y prenoient trop tard et à contretemps. Ils avoient fait des fautes qu'ils cherchoient à faire réparer à sa Majesté, ou plutôt ils joignoient à une ingratitude marquée pour le Roi, le dessein aussi peu honnête de le prendre encore pour dupe.

L'offre de la Zélande à l'Angleterre étoit une pure fable, et tout le reste, illusion, tromperie et artifice ; à quoi sa Majesté ne devoit répondre qu'en continuant à se mêler des affaires de ces provinces, autant qu'il convenoit pour sa gloire et son utilité propre.

C'est en partie pour ce sujet que Henri me souhaitoit si fortement de retour de Gergeau. Tout continua en Flandre sur le même pied d'incertitude, et les nouvelles que l'on en recevoit se ressentoient de cet état. Il arriva que l'instruction que les archiducs avoient donnée à leurs députés, en les envoyant à la Haye, tomba en original entre les mains du prince d'Orange, soit que le président Richardot (*) l'eût oubliée, soit qu'elle lui fût dérobée, ou qu'il la laissât voir exprès pour s'attacher les catholiques auxquels elle étoit favorable. Maurice en fit grand bruit, et s'en servit pour animer ses partisans. Les conférences languirent souvent, mais elles ne furent point interrompues. La guerre étoit devenue de toute impossibilité, et par conséquent un accord étoit de toute nécessité. Ce qu'on voyoit seulement de clair, c'est que de quelque sincérité que les parties parussent faire profession, elles songeoient à se garder des interprétations à leur sens, pour en faire un motif de recommencer la guerre, d'a-

(*) Jean Richardo, président au conseil privé des Pays-Bas, bon négociateur. Il avoit eu part au traité de Vervins. Il mourut l'année suivante.

bord qu'elles pourroient le faire avec quelque apparence de succès. Si donc la France perdoit une occasion favorable d'humilier sa rivale, elle pouvoit s'attendre à la voir se présenter encore beaucoup plus belle, pourvu que jusque-là elle sût ménager ses forces. « Je suis toujours dans la » même opinion (ainsi m'écrivoit sa Majesté), » que Dieu veut en cette affaire faire un coup de » sa main, à quoi les hommes n'ont point pensé, » et au contraire de tous leurs desseins. Je l'ai vu » ainsi arriver depuis trente ans, et toujours à » mon avantage ; puisse-t-il encore en être de » même, et que mes fautes et mes ingratitudes ne » l'en empêchent point! je l'en supplie de tout » mon cœur ».

Les habiles politiques faisoient une seconde remarque, encore plus importante que la précédente ; c'est que la puissance espagnole étoit parvenue à son premier degré de décadence. Si l'on en jugeoit ainsi, ce n'étoit point à cause des égards qu'on voyoit que le roi d'Espagne et les archiducs avoient pour tous les agens de sa Majesté, et particulièrement pour Jeannin ; les restrictions qu'elle se ménageoit contre les Flamands, montroient qu'elle avoit toujours la même arrogance et la même ambition, et elle ignoroit peut-être elle-même, ou ne vouloit pas avouer sa maladie. Mais lorsqu'on voit qu'un Etat ne montre ni force ni conduite, qu'il manque à la fortune et à l'occasion, dès-lors la chose n'en est plus aux termes de la simple conjecture.

Il n'en falloit point encore d'autre preuve, que ce qui se passa sur les frontières de la Navarre et du Béarn. Les Espagnols y ayant renouvelé d'anciennes querelles sur les limites des deux royaumes, Henri, bien résolu à ne rien relâcher, m'écrivit d'en conférer avec le chancelier, et d'en faire parler à l'ambassadeur espagnol par quelqu'un du conseil, plutôt pour se justifier des suites que ce démêlé pouvoit avoir, que comptant le terminer par cette voie. Sa Majesté écrivit encore dans le même esprit à la Force, dépositaire de son autorité sur toute cette frontière, de soutenir ses droits par tous les moyens les plus prompts et les plus efficaces. Et comme il ne pouvoit attendre de grands secours des habitans du pays, je reçus ordre de le rembourser de toutes les avances qu'il avoit déjà faites, et de lui faire un fonds suffisant pour ne pas avoir le dessous.

Ces précautions furent assez inutiles. Aux premières plaintes que la Force fit faire au vice-roi d'Arragon, celui-ci promit une ratification de tout ce qu'on lui demandoit, et, contre l'ordinaire du conseil de Madrid, elle ne se fit pas attendre : c'est qu'on n'ignoroit pas que sur une simple apparence de rupture, grand nombre de mécontens, dont les royaumes de Navarre et d'Arragon étoient remplis, avoient déjà offert leurs services à la France. La Force (*), auquel ils

(*) Jacques Nompar de Caumont, depuis duc de la Force.

s'étoient adressés, en donnant cet avis à sa Majesté, mandoit en même temps, que quoiqu'il sût bien qu'il ne falloit pas faire grand fond sur l'esprit inquiet et changeant de ces peuples, c'étoit ici une occasion immanquable, pourvu seulement qu'on se pressât d'en profiter; que toute l'habileté des Espagnols leur étoit inutile pour cacher leur état de foiblesse et d'épuisement, qui n'étoit plus ignoré de personne; que toutes les affaires du gouvernement y étoient dans une confusion inexprimable. Il n'écrivit jamais, soit à sa Majesté, soit à moi, que sur ce ton; et il étoit plus à portée que personne de connoître l'état des choses, tant sur ce sujet, que pour ce qui regarde une autre faction qui donnoit de furieuses inquiétudes au conseil de Madrid, quoiqu'il ne s'agît que des misérables restes d'un peuple presqu'entièrement exterminé; je parle des Maures.

Pour bien entendre ce fait, il faut reprendre ici ce qui n'auroit pu trouver place ailleurs, sans interrompre la narration. Henri n'étant encore que roi de Navarre, avoit toujours eu dans l'esprit, qu'un jour il pourroit s'aider contre l'Espagne, de ces ennemis domestiques, moins considérables encore par leur nombre, que par le vif ressentiment qu'on leur voyoit conserver de leur oppression. Les Maures, de leur côté, apprenant par le bruit public, que le parti protestant, qu'ils savoient être très-puissant en France, et opposé à

l'Espagne, avoit à sa tête un roi de Navarre, c'est-à-dire, un prince doublement ennemi de cette couronne, commencèrent à rechercher tous ceux qui pouvoient leur ménager cette protection, et entr'autres MM. de Saint-Geniés et d'Odou, auxquels ils promirent d'exciter en Espagne un soulèvement presque général, pourvu qu'ils se sentissent appuyés. Ils ne demandoient qu'un général et de bons officiers, auxquels ils s'engageoient d'obéir ponctuellement. Ils offroient de fournir tout l'argent nécessaire, bien loin d'en exiger; et du côté du courage et des soldats, ils assuroient qu'on seroit content d'eux. Un asile en France avec la liberté de leurs biens et de leurs personnes, étoit la seule condition qu'ils apportoient au traité. Ils paroissoient de si bonne composition sur la religion, qu'ils offroient d'embrasser celle du royaume; non pas, à la vérité, la religion romaine, la tyrannie de l'inquisition leur avoit rendu cette seconde servitude encore plus insupportable que la première, mais la religion réformée. Ils trouvoient qu'ils s'accommoderoient sans peine d'un culte dégagé des images et des cérémonies, qu'ils disoient sentir l'idolâtrie, et dont un seul Dieu, également adoré et invoqué de tous, étoit presque l'unique objet.

Saint-Geniés et d'Odou ne manquèrent pas de faire un rapport fidèle de tout ceci au roi de Navarre, surtout lorsqu'il fit en Béarn et en Foix ce voyage dont nous avons parlé. Henri les chargea

de savoir des Maures, quelles étoient au juste leurs facultés, de quelles armes ils avoient besoin, de quelle somme de deniers ils promettoient contribuer, et par quels moyens ils comptoient entamer une entreprise si considérable. Ces deux gentilshommes n'employèrent d'abord à cette négociation qu'un homme seul, nommé le capitaine Danguin. A mesure que les intelligences se multiplièrent, ils y en firent entrer jusqu'à douze autres; et le secret confié à tant de personnes, fut pourtant si bien gardé, que l'Espagne n'en eut pas le moindre soupçon, jusqu'à l'avis qu'elle en reçut par Nicolas l'Hôte, ce secrétaire de Villeroi, dont on a vu l'histoire. On découvrit aisément le reste; et la chose parut d'autant plus de conséquence, qu'on vérifia que ce parti, qui dans le commencemeut étoit fort peu de chose, embrassoit alors plus de cinq cent mille personnes. Deux choses avoient servi à le grossir si considérablement; premièrement, le secours qu'ils avoient eu l'adresse et le temps de se ménager chez les Turcs, grands ennemis des Espagnols; en second lieu, l'intérêt que prirent dans cette affaire quantité d'Espagnols naturels.

Le conseil de Madrid ayant délibéré, aux premières nouvelles qui lui furent portées de ce soulèvement, s'il n'étoit pas à propos d'achever de défaire le pays de ce reste de Maures, en leur faisant repasser la mer, et ayant communiqué cette résolution à la noblesse du royaume de Valence,

elle y fut reçue si peu favorablement, qu'on en vit naître une sédition dans plusieurs provinces, où la noblesse se faisant servir gratuitement par ces Maures, ne pouvoit les voir chasser, sans perdre aussi en même temps le quart de son revenu. On tira l'épée contre ceux qui vinrent signifier la nouvelle déclaration du conseil d'Espagne. Le vice-roi crut apaiser cette première émotion, en députant le chef de la justice, que la chancellerie appelle le régent. Ce régent étoit un vieillard timide, qui se voyant tout d'un coup environné d'armes et de furieux, tomba mort au milieu d'eux, des effets sans doute d'une frayeur subite.

Le conseil espagnol ne pouvoit plus dissimuler dans une pareille conjoncture; sa foiblesse se décela par l'inaction où on le vit pendant un assez long temps. Les Maures, qui ne s'étoient pas attendus à être si fort ménagés, n'en levèrent la tête que plus hardiment. Ils renouvelèrent leurs instances auprès de Henri, qui ne pouvoit plus les payer de la même défaite, que lorsqu'il n'étoit que roi de Navarre, que son parti étoit trop foible et trop traversé, pour faire de grands efforts en leur faveur. Déterminés à tout, pour secouer le joug espagnol, ils le prièrent de les prendre au nombre de ses sujets, à telles conditions qu'il voudroit. Mais les mêmes considérations qui empêchoient sa Majesté de prendre ouvertement le parti des Provinces-Unies dans un intérêt qui le touchoit de beaucoup plus près, lui défendoit

aussi de se déclarer le libérateur d'un peuple, encore plus particulièrement sujet de l'Espagne, et qu'il falloit de plus chercher dans des lieux fort éloignés, et qui demandoient un armement de mer; car le centre de la révolte étoit du côté de Valence, de Murcie et de Grenade, sans compter plusieurs autres raisons tirées du caractère de ces peuples, et sans parler des incidens si ordinaires dans les affaires, que l'éloignement cache toujours, ou déguise en partie. Tout cela fait qu'on ne sauroit assurément blâmer sa Majesté de n'avoir pas mieux répondu aux désirs de la nation maure.

Je laisse à penser si pendant tout ce temps-là, le conseil de Madrid, à qui rien de tout ce qui se projetoit, n'étoit caché, étoit bien tranquille. Il y avoit cinq ans qu'il souffroit qu'un mal, dont il avoit pleine connoissance, jetât de profondes racines, et c'en eût été beaucoup trop en toute autre circonstance. Il jugea enfin à propos de faire un effort; et le dessein de faire embarquer tout ce qu'il y avoit de Maures en Espagne, fut repris plus fortement qu'auparavant. On le croyoit aussi plus difficile, parce que le bruit couroit que les Turcs croisoient du côté de Maïorque. Pour prévenir ce coup, il falloit armer une flotte, pour l'opposer à la leur. Le mois d'octobre vint, sans que rien parût de côté, ni d'autre; et l'année se passa encore toute entière sans aucun mouvement de la part des Espagnols, qui savoient que les Barbares les attendoient avec dix mille hommes

d'infanterie et cinq mille de cavalerie, résolus à se bien défendre. L'attente fut favorable à l'Espagne, et le temps lui donna enfin les moyens de se défaire tout-à-fait d'un ennemi (1) à qui toutes ces ressources manquoient; ce qui ne put pourtant se faire, sans que l'Espagne se privât elle-même de cinq cent mille sujets (2); c'est le nombre des personnes qu'elle chassa de ses Etats, après les avoir dépouillées de tout.

L'Empereur traita en Allemagne aussi durement et avec moins de droit, la ville de Donavert; il s'en saisit, quoique cette ville soit du nombre des

(1) Les Maures, ayant à leur tête un certain Barberousse, donnèrent un combat, dans lequel leur parti fut défait; et on les obligea l'année suivante à s'embarquer. *Voyez le Merc. franç. et autres historiens.*

(2) D'autres font monter ce nombre jusqu'à sept et huit cent mille; plaie dont l'Espagne n'a jamais pu guérir, mais dont nous ne profitâmes point, quoiqu'il nous fût si facile de le faire, si ce n'est pas en prenant le parti de ces malheureux, comme le cardinal de Richelieu le prit des Portugais, dans une occasion à peu près semblable, du moins, en leur donnant un asile en France, ne fût-ce que dans les landes de Bordeaux, qu'ils demandèrent inutilement, dit-on, la permission d'habiter. Cette faute du gouvernement a été judicieusement relevée par l'auteur de *l'Essai politique sur le commerce.* « Défricher de nouvelles terres, dit-il à ce sujet, » c'est conquérir de nouveaux pays sans faire de malheureux ». On dira que la même raison qui faisoit chasser les Maures de l'Espagne, empêchoit aussi qu'on ne les reçût en France. Mais il semble qu'il auroit été facile de profiter de la triste situation où ils se trouvoient, pour les amener à faire tout ce qu'on eût pu désirer d'eux.

villes impériales, et il lui ôta la liberté de conscience, et la plus grande partie de ses priviléges. Cette violence y excita beaucoup de murmures et de troubles.

Fin du vingt-cinquième Livre.

Digitized by Google

SOMMAIRE DU LIV. VINGT-SIXIÈME.

Mémoires de l'année 1609. Etats de finance : contestation à ce sujet entre le duc de Sully et le chancelier de Sillery. Sully traite et loge le Roi à l'Arsenal. Sa conduite envers ceux qui accompagnoient le Roi. Dessein de Henri de venir loger deux ou trois jours par mois à l'Arsenal. Conversation intéressante sur la comparaison du Roi avec aucun des grands hommes qui l'avoient précédé. Indiscrétion du P. Cotton, dont Henri accuse Sully. Entretien important entre eux sur les complots à la cour et en Espagne, contre la personne de Henri; sur son amour pour la princesse de Condé, etc. Conseils que lui donne Sully; projet d'un cabinet d'Etat, très-utile pour toutes les parties du gouvernement. Moyens différens de recouvrer de l'argent dans un besoin. Réglement contre le luxe, les dissipateurs, les abus dans le barreau, et autres pièces de ce cabinet. Portrait des trois ministres de Henri, fait par lui-même. Autres détails de finance et de gouvernement. Edit contre les banqueroutes fraudulenses. Autre édit contre le duel. Intrigues de cour contre Sully. Evasion du prince de Condé; chagrin qu'en ressent Henri; conseil que lui donne Sully. Lettre de Sully au prince de Condé, et autres détails snr cet incident. Faux avis donné à Henri contre les calvinistes. Avis d'une conspiration à la Flèche, contre la personne de Henri.

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

Le premier jour de l'année, j'allai, suivant la coutume, présenter au Roi les jetons d'or. La gloire que sa Majesté s'étoit acquise dans l'accommodement du Pape avec les Vénitiens, des Espagnols avec les Flamands, et de quelques autres princes de l'Europe, faisoit le sujet de ceux-ci. Après quelques momens d'une conversation indifférente, ce Prince me tira dans l'embrasure d'une fenêtre, pour me dire de lui composer quatre états, dans le goût de plusieurs autres que je lui avois déjà remis : le premier, des équivalens perçus dans les douze généralités du royaume; le second, de tous les droits et redevances qui faisoient partie des revenus royaux; le troisième, des levées du principal de la taille, nommée l'ordinaire, depuis 1599, jusqu'à 1609, ces deux années comprises; le quatrième, des levées de la taille, sous le nom de grande crue, ou crue extraordinaire pendant ces mêmes onze années : c'etoit pour les faire voir, me dit Henri, à des personnes qui se

croyoient fort habiles dans les finances, quoiqu'elles n'y eussent rien fait qui vaille, et à ceux qui admiroient leur méthode, toute défectueuse qu'elle étoit.

Ce Prince n'avoit pas besoin de justifier à mes yeux une pareille demande. Le plaisir que je trouvois à le voir entrer avec moi dans tous les détails du gouvernement, ne me laissoit pas seulement examiner par quel motif il agissoit. Je voyois bien que depuis quelque temps il faisoit une étude particulière de ma façon de conduire les affaires générales et particulières, et qu'à force de me demander, tantôt un état, tantôt un Mémoire, aujourd'hui une instruction, le lendemain une explication, toutes ces pièces lui composeroient bientôt un système complet sur la finance et les autres parties de l'Etat. Mais j'étois là-dessus sans aucune inquiétude; et soit que Henri ne cherchât en effet qu'à s'instruire lui-même, soit qu'il eût dessein de former de nouveaux hommes d'Etat selon mes principes, dans la crainte que je ne vinsse à lui manquer, ou dans le dessein de m'employer hors ou dans le royaume à d'autres fonctions, qui ne me laissassent plus de temps pour celles-ci, la manière dont il se comportoit avec moi (*),

(*) Le motif de cette conduite de Henri IV avec le duc de Sully, seroit tout autre, si nous en croyons l'auteur de l'histoire de la mère et du fils. « Il étoit peu satisfait, dit-il, de la personne du » sieur de Sully; il pensoit à lui ôter le maniement de ses finan- » ces, et vouloit en commettre le soin à Arnaud. Il avoit dit plu- » sieurs fois à la Reine, qu'il ne pouvoit plus souffrir ses mau-

ne me permettoit de rien voir dans cette conduite, que de bon, de sage, et même d'avantageux pour moi.

Je lui donnai, lorsqu'il revint à la fin du mois à l'Arsenal, ces quatre états, que je ne transcrirai point ici. Je me contenterai de marquer que le total du premier faisoit voir que les équivalens montoient à cent cinquante et un mille soixante-treize livres : somme beaucoup moindre que ne se l'imaginoient bien des personnes, qui avoient fait entendre au Roi qu'elle devoit faire le sou pour livre de tous les revenus royaux. Ce prince vit dans le second, bien des mots barbares pour lui, quoique malgré mon application, il m'en eût encore échappé; je le lui promis complet dans l'année. Le total du troisième étoit de cent sept millions quatre cent quarante-cinq mille trois cent cinquante-trois livres seize sous onze deniers: celui du quatrième, de cinquante-deux millions cent quarante-quatre mille sept cent soixante-dix-neuf livres douze sous six deniers. Henri se contenta pour le moment d'en voir le titre, et les

---

» vaises humeurs..... Son mécontentement étoit formé, et sa ré» solution prise de le dépouiller de sa charge, mais le temps en » étoit incertain », etc. Mais la suite même de ce livre va fournir des preuves si sensibles de l'extrême confiance que Henri IV avoit eu M. de Sully, qu'on jugera que cet auteur a donné dans le panneau, qu'un autre écrivain de ce temps-là nous avertit que ce prince et son ministre ont souvent tendu aux personnes trop crédules, lorsque, pour le bien des affaires, ils affectoient entr'eux tous les dehors d'une vraie mésintelligence, ce que les courtisans faisoient entendre par ce mot : *Bon maître et bon valet.*

donna à la Varene, en lui disant qu'il les lui rendît sitôt qu'il seroit au Louvre, enfermé avec Béringhen dans le cabinet des livres. Je lui donnai encore un inventaire de tous les états, faisant partie de l'état général des finances, ou indiqués par cet état (*).

Comme Henri partit deux jours après pour Chantilly, je crois qu'il ne fit pas grande attention à cette longue liste d'états, qui fut un petit sujet de dispute, un jour que sa Majesté s'entretenant avec le chancelier, Villeroi et moi, la conversation fut mise sur cette matière. Je dis, qu'outre les états dont je pouvois laisser le soin à mes secrétaires, en leur donnant seulement un sommaire, il y en avoit plus de cent, que j'étois obligé d'écrire tous de ma main au commencement de chaque année. Le Roi en parut étonné, et Villeroi aussi : « Je sais bien, monsieur, reprit » Sillery, avec son air benin, qu'il y en a beau- » coup, mais cent! je ne le pense pas, car j'en » vois quelque chose. Vous avez bien fait, mon- » sieur, lui répondis-je, de dire quelque chose; » mais vous auriez encore mieux fait de ne point » parler du tout, de ce que vous ne pouvez sa- » voir que par moi-même ». Il ne s'agissoit, pour voir qui avoit raison de nous deux, que de jeter les yeux sur l'inventaire que j'avois donné au Roi, ils y étoient tous compris, et il n'y avoit

(*) On trouve ces états tout au long, dans les Mémoires de Sully, *année 1598, vers le milieu du dixième livre.*

que ceux-là seuls. Comme j'en avois une copie dans le sac de mes papiers, que portoit l'un de mes secrétaires, je le fis approcher, et sa Majesté connut par cet écrit, que je n'avois rien avancé de trop. Ce fut Sillery lui-même qui en fit la lecture et le compte.

Le Roi étant à Chantilly, m'écrivit le billet suivant, le mercredi 25 mars. « Mon ami, je » monte à cheval après-dîner, pour aller coucher » à Lusarche. Je me rendrai demain de bonne » heure à Paris, faisant état d'aller dîner chez » vous, je vous prie de me le faire apprêter pour » douze personnes, et du poisson. Bonjour, mon » ami ». Il n'y manqua pas, et je fis en sorte que le repas fût de son goût. Après que les nappes eurent été levées, je fis apporter des cartes et des dés sur la table, sur laquelle je mis aussi une bourse de quatre mille pistoles pour sa Majesté, et une seconde d'autant, pour en prêter à ceux de la compagnie de ce prince, qui, ne s'étant point attendus à jouer, n'avoient point d'argent sur eux. Cette cérémonie ne déplut pas à Henri. Il me dit : « Grand-maître, venez m'embrasser, » car je vous aime, comme je dois. Je me trouve » si bien ici, ajouta-t-il ensuite, que j'y veux en- » core souper et coucher. J'ai des raisons pour » n'aller point d'aujourd'hui au Louvre, ce que je » vous dirai au sortir du jeu. Cependant faites- » moi préparer trois carrosses, pour aller me » promener, après que je vous aurai un peu en- » tretenu, et qu'il ne vienne personne ici tant que

» j'y serai, sinon ceux que je manderai; et à mon » retour, que je n'y trouve personne ». La journée s'étant ainsi passée à la satisfaction du Roi, il voulut que je lui donnasse encore à dîner le lendemain. Il passa une grande partie de la matinée enfermé avec moi dans mon cabinet : nous nous entretînmes de plusieurs choses, qui devoient être tenues secrètes. Sa Majesté lut aussi avec plaisir les états que je lui avois donnés, et me dit tout haut, en sortant : « Vous m'avez donné » des Mémoires auxquels j'ai pris grand plaisir, » mais il y a encore plusieurs particularités qu'il » faut que vous m'expliquiez par écrit, car il ne » me souviendroit pas de ce que vous m'en avez » dit ».

Tout le monde s'étant rassemblé autour du Roi, il parla publiquement du dessein qu'il avoit de venir passer dorénavant deux ou trois jours tous les mois à l'Arsenal de la même manière. Il me commanda d'y faire accommoder pour lui une salle, une chambre, une garde-robe et un cabinet, sans cependant rien prendre sur mon logement. Il me dit, que toutes les fois que cela arriveroit, il ne se feroit ni servir par ses officiers, ni rien apporter de sa cuisine, mais qu'il vouloit que je le traitasse comme je venois de faire : ajoutant obligeamment, qu'en toutes manières, il croyoit ne pouvoir être mieux nulle part qu'entre mes mains; et que comme il n'étoit pas juste que cette confiance fût le sujet d'un surcroît de dépense pour moi, celle-ci seroit prise sur une gratification

de six mille écus par chaque année, qu'il m'accordoit pour cela seul; ce qu'il répéta encore pendant le dîner.

De propos en propos, la conversation vint à tomber, entre les quinze ou vingt personnes qui pouvoient être à la suite du Roi, sur les grands hommes dont l'histoire a parlé; et Henri me demanda auquel de tous j'aurois le mieux souhaité qu'il ressemblât. Cette question n'étoit pas de celles auxquelles il soit facile de satisfaire d'un mot, d'autant plus que Henri ajoutant, que j'eusse égard, non-seulement à la conduite et au mérite personnel, mais encore à tout ce qui peut être le juste sujet des désirs d'un homme, comme les qualités du corps, la santé, et le concours de ces circonstances, qui font qu'on appelle un homme heureux; l'on ne pouvoit décider la question, qu'après avoir examiné et comparé. Pour tout dire, je ne fus pas fâché que l'occasion se présentât de faire honte à la plupart des assistans, de leur ignorance, dans des choses, dont il semble que tout galant homme doit avoir du moins quelque teinture. Le Roi comprit mon intention, seulement à la manière dont je tournai le compliment, par lequel je répondis d'abord à sa question. « A » ce que je puis juger, dit-il, vous n'allez pas être » un homme à un mot; mais je veux vous écouter » jusqu'au bout, cela me fera bien autant de plai- » sir, et beaucoup plus de profit, que je n'en au- » rois eu à voir jouer au mail, où j'avois dessein

» d'aller me promener, en attendant que votre dî-
» ner fût prêt ».

Je m'engageai donc à faire le portrait de tout ce que l'antiquité a compté d'hommes illustres, parmi lesquels je n'oubliai pas ceux de nos rois, auxquels on peut donner ce nom, tels que sont Clovis, Charlemagne, Hugues-Capet, Philippe-Auguste, S. Louis, Charles V, Charles VII et Louis XII. La qualité d'ennemis de la France, ne me parut pas suffisante pour exclure les noms d'Edouard III et de Charles-Quint : je n'en nommai aucun, sans les faire counoître, du moins en gros, par quelques traits touchés le plus succinctement que je pus, sur leur bonnes et mauvaises qualités, et sur les événemens heureux ou malheureux de leur règne. « C'est à vous-même, Sire, ajoutai-je, après que j'eus fini cette énumération, qui m'obligea à parler de suite pendant un assez long-temps, « de choisir auquel de tous ces grands
» rois vous aimeriez le mieux ressembler, toutes
» compensations faites, et de voir si vous n'y per-
» driez point, vous, qui certainement les avez sur-
» passsés en plusieurs choses. Pour bien pronon-
» cer là-dessus, répondit sa Majesté, il faudroit
» mieux et plus attentivement considérer tout ce
» que vous avez dit sur chacun de bien et de mal;
» mais le dîner qui est servi, ne nous en laisse
» pas le loisir (on venoit d'avertir qu'il étoit temps de se mettre à table); « il faut remettre cela à
» une autre fois; je vous prie de le faire rédiger
» par écrit, et puis je vous dirai ce que j'en pense,

» aussi-bien que de vos dernières paroles, que » vous n'avez ajoutées, dit agréablement ce prince, que pour me faire trouver vos mets encore » meilleurs ».

Quelques-uns de la compagnie cherchèrent, pendant le dîner, à se faire honneur de leur lecture, par des traits sur le sujet qui venoit d'être traité; mais ils confondoient à chaque mot les noms et les choses, d'une manière si plaisante, qu'elle ne servit qu'à faire rire le Roi, et à m'attirer, de sa Majesté, un compliment sur ma mémoire (*). Je laissai ce prince dans sa bonne opinion jusqu'au sortir de la table, que je lui avouai en particulier un effet assez heureux du hasard; c'est que j'étois tombé, il n'y avoit pas trois jours, sur un *Extrait des vies des hommes illustres*, que j'avois fait long-temps auparavant, pendant que je m'occupois de l'histoire, et que ce même jour j'en avois fait le sujet d'une conversation, avec quelques amis qui m'en avoient rappelé toutes les idées. Les cartes, les dés et les pistoles, succédèrent à cette scène savante. Je descendis pendant ce temps-là dans la salle d'en-bas, où j'épargnai l'ennui des audiences à sa Majesté, qui passoit des momens plus de son goût, ayant gagné cet après-midi deux mille cinq cents pis-

(*) Je coupe court sur tout ce narré, qui tient une assez grande place dans les Mémoires de Sully, *année 1598, sur la fin du dixième livre*, parce qu'il m'a paru froid, déplacé, et d'une critique peu sûre.

toles; aussi, sortit-elle de bonne humeur pour s'aller promener, comme la veille, dans les carrosses que je lui avois fait tenir prêts, et pour retourner au Louvre.

Cinq ou six jours après que j'eus eu l'honneur de traiter et de loger le Roi à l'Arsenal, on lui donna avis des bruits répandus dans quelques provinces, sur des choses qu'il croyoit renfermées entre lui et moi, parce qu'en effet il m'en avoit parlé avec un grand secret. Il me soupçonna d'indiscrétion pendant quelques jours, sans que je m'en doutasse, quoiqu'il m'eût demandé plusieurs fois quels amis si intimes j'avois donc en Berry et en Bourbonnais. Enfin, il m'appela un jour, et me dit: « Venez çà, grand-maître, me direz-vous » exactement la vérité sur ce que je vais vous » demander »? Je le lui promis, avec la seule réserve, que s'il s'agissoit de quelque chose qui pût déplaire à sa Majesté, je me ferois commander absolument de répondre, et promettre qu'elle ne s'en fâcheroit pas. « Ce que j'ai à vous de» mander, reprit-il, n'est pas de cette nature »; et il me dit tout ce qu'il avoit sur le cœur. Après que je me fus justifié par les sermens qu'il savoit que je n'employois jamais en vain, son étonnement succéda au dépit, et je n'en eu pas un moins grand.

Mais il ne se passa pas trois jours, sans que je visse clair dans cette énigme. Une lettre écrite de la propre main du P. Cotton au P. Ignace, Jésuite à Moulins, qui me fut rendue le surlende-

main, dans un paquet venant de Bourges, me mit au fait. Muni de cette lettre, qui me donna une vraie joie, je m'en allai trouver le Roi, qui arrivoit au Louvre avec la Reine, au-devant de laquelle il s'étoit avancé jusqu'à Anet. Après quelques discours sur Anet et sur Chantilly, je lui dis: « Sire, vous me demandâtes l'autre jour mon ser» ment que je vous dirois la vérité; ne trouverez» vous pas mauvais, si j'ose vous prier à mon tour » de me dire si vous n'avez jamais parlé à d'autres » personnes qu'à moi, de ce que vous m'accusiez » d'avoir révélé? Si cela n'est pas, il faut que » parmi ceux qui vous approchent, il y en ait » qui ont un esprit familier, et savent deviner » les pensées ». Le Roi sourit, en me donnant un petit coup sur la joue, et m'embrassa ensuite. « Je souhaite trop, me dit-il, que vous soyez » toujours sincère avec moi, pour vous donner » l'exemple d'un mensonge. Je vous avouerai donc » que j'en ai encore parlé au P. Cotton et à Bé» ringhen. Pour celui-ci, je répondrai bien qu'il » n'en n'a dit un mot : aussi n'est-ce pas lui, re» pris-je, mais le Jésuite; cette lettre, ajoutai-je, » en la lui mettant entre les mains, vous le prou» vera ». Sa Majesté la lut, et la voici transcrite toute entière.

« Mon R. P. *Pax Christi*. Je ne vis jamais » écrire si peu souvent, et désirer si souvent de » le faire. V. R. en jettera la coulpe, s'il lui plaît, » sur mes occupations, notamment en ce temps. » M. de Citeaux se contentera d'une abbaye pro-

» che la sienne, qui est à un chanoine de la Sainte-
» Chapelle, septuagénaire; et moyennant ladite
» abbaye, il nous fera accorder par le chapitre
» général, qui se tiendra environ la Pentecôte, ce
» que nous désirons de Bellebranche. Il y a du
» trouble à Orléans, sur le fait du collége, par les
» menées de la prétendue, mais Dieu sera le
» maître. Le Roi a écrit aux maire et échevins, à
» M. d'Orléans, M. le lieutenant-général, M. le
» prévôt, son procureur d'office, et à M. de la
» Châtre. Je joignis les miennes à M. d'Escures,
» qui part demain, et promet de parfaire le tout.
» Le Roi a encore accordé trente mille livres à la
» Flèche, sur l'avis que je communiquai à V. R.
» Sa Majesté part mardi pour Chantilly, et la Rei-
» ne, quatre jours après pour Chartres, qui l'ira
» trouver à Anet, puis derechef ici et à Fontaine-
» bleau. L'affection que savez, continue, nonobs-
» tant laquelle se feront après Pâques les maria-
» ges de M. le prince et de M. de Vendôme. Tout
» est rapatrié avec l'homme de l'Arsenal, quel-
» ques pratiques que l'on ait pu faire. L'aîné de
» M. de Créquy aura la petite de Verneuil, et le
» premier dessein se continuera, de M. le marquis
» de Rosny avec l'aînée du même sieur de Cré-
» quy, le père ne voulant point ouïr parler de
» changer. M. des Yvetaux est en exercice. Le
» sieur Colin demande de demeurer au collége du
» Mont jusqu'à la mi-août; M. de Savari ne lui
» veut accorder que jusqu'à Pâques. On presse
» fort pour l'édit des duels; les prédicateurs y

» font bien leur devoir ; mais le P. Conteri dé-
» goûte le Roi de temps en temps, encore que
» j'aille parant aux coups : il dit que ses sermons
» sont séditieux, et qu'un jour il fera schisme en
» notre religion, ou en l'Eglise. M. Bremont s'est
» résolu à la compagnie ; V. R. verra son louable
» désir, par l'adjointe, avec une du R. P. de la
» Tour, que j'ai trouvée sur une table, sans sa-
» voir comment. M. de Bourges m'a dit cejour-
» d'hui que le père Sallian contente, et que l'on
» n'a rien perdu au change. On a voulu persuader
» que le P. Changer s'étoit changé, seroit-ce que
» souvent on a redouté. Je suis rapatrié avec M. le
» comte de Soissons autant et mieux que jamais,
» mais je n'ai encore touché ni viande, ni argent
» depuis le mois de janvier. La Reine me mène à
» Chartres, et se confie en moi de ce que savez,
» plus que de coutume. M. de la Varenne dit qu'il
» s'emploiera volontiers pour M. votre frère, mais
» que cette voie n'est pas bonne, ne pouvant in-
» troduire des chevaux de louage, au préjudice
» des relais et des postes : toute autre qu'il pourra,
» il offre de le faire. Le R. P. Raimond a été ici,
» et a apporté quelques quatre cents livres d'au-
» mônes, sans les matériaux de Talan en partie,
» que M. le Grand lui a promis. Notre frère Paran
» est maintenant déchargé de l'office ; car j'ai ré-
» ponse de Rome comme l'union a été agréée par
» notre saint Père, et le *gratis* donné par sa Sain-
» teté à ma considération, *quasi fuit ejus bene-
» volentiæ*. J'ai remis la revision et l'impression

» de mon livre à cet été, ou après l'automne. La
» trève pour neuf ans est presque assurée en Flan-
» dre. Dix de nos Pères ont été pris, venant des
» Iles Baléares en Espagne, par Simon Dansa,
» corsaire hollandais, marié à Marseille; le Roi
» s'emploie pour leur délivrance, et nonobstant
» quelques amertumes, il ne laisse de priser et
» chérir la compagnie. *Quod superest*, je suis
» grandement nécessiteux de secours spirituels,
» *oraque pro paupere*, qui est de V. R. le servi-
» teur le plus humble et plus affectionné *Pierre*
» *Cotton*. A Paris, ce quinzième mars 1609. Ma-
» dame la marquise de Mesnelay va se rendre Ca-
» pucine, nonobstant tout le monde. M. Avias,
» recteur de la principale, est malade à mort de
» pourpre, pris prêchant et servant à l'hôpital;
» c'est un bon prêtre et un bon ami, qui va à
» Dieu ».

Henri lut deux fois de suite la lettre entière, et, quoiqu'il me cachât la moitié de ce qui se passoit au-dedans de lui-même, je lus aisément sur son visage son mécontentement. « J'avoue, » me dit-il, qu'il y a plus de conduite, de pru- » dence et de fidélité en vous, et de vérité dans » vos paroles, quelque méchant huguenot que » vous soyez, que dans beaucoup de catholiques, » et même d'ecclésiastiques qui font bien les dé- » vots et les scrupuleux ». Il me quitta pour aller entretenir M. le comte de Soissons, qu'il voyoit s'approcher, et je crois qu'il lui conta tout, et même qu'il lui montra la lettre dans laquelle ce

prince avoit son mot comme les autres. Je me sus bon gré d'en avoir retenu une copie, car sa Majesté ne voulut jamais me rendre l'original.

Le P. Cotton sut le contre-temps arrivé à sa lettre, et en fut mortifié au dernier point (*). Il se consola un peu, quand on lui dit qu'excepté le Roi, je ne l'avois fait voir, ni parlé à personne de ce qu'elle contenoit : il crut m'en devoir un remerciement, et il sentit aussi qu'un petit mot de justification n'étoit point ici de trop. La lettre que j'en reçus au retour d'un voyage qu'il avoit fait en province, est à ces deux fins : il me l'écrivit de Fontainebleau, où la cour étoit alors, et moi j'étois à Paris. Le P. Cotton y prend occasion de louer la bonté de mon esprit et la douceur de mon naturel, de ce que tous les efforts qu'on a faits pour me donner une mauvaise impression de lui, n'ont pas été capables, dit-il, d'altérer ma première bienveillance à son égard. Il reconnoît qu'un homme d'un peu de mauvaise humeur auroit pu faire servir la lettre dont il vient d'être fait mention, de prétexte à son ressentiment; il ne dit pas de cause, parce que, selon lui, les termes dans lesquels il s'y exprime sur mon sujet,

---

(*) On voit dans l'Anti-Cotton, *page* 46, que le P. Cotton fut disgracié du Roi pendant six semaines, pour avoir révélé ses secrets à un provincial d'Espagne; mais c'est un de ces libelles qui ne méritent aucune croyance. Dans une occasion semblable, Henri IV dit à ses ministres, en prenant le président Jeannin par la main : « Je réponds pour le bon homme, c'est à vous autres à vous examiner ».

n'ont pas cette gravité, qui peut seule autoriser un galant homme à se fâcher. Aussi ne l'ai-je pas fait; j'ai cru que le P. Cotton devoit mieux entendre le sens de ses lettres, que personne, et que, s'il se fût senti véritablement coupable envers *l'homme de l'Arsenal*, il n'auroit pas eu la hardiesse qu'on lui voit dans cette lettre, de le prier de se souvenir du bâtiment de l'église des Pères Jésuites, et des appartemens destinés pour tenir leurs classes à Poitiers, en dressant les états où sont comprises ces sortes de dépenses; autre louange à cette occasion sur ma charité, suivie d'une fervente prière à Dieu, d'achever son ouvrage, en m'inspirant le reste des sentimens de la bonne religion (*).

(*) On verra par le trait suivant, tiré des Mémoires pour l'histoire de France, que M. de Sully ne pardonna pas si facilement au P. Cotton. « Sur la fin de cet an, les Jésuites ayant obtenu un » don du Roi de cent mille francs, pour parachever le bâtiment de » leur chapelle à la Flèche, se retirèrent vers M. de Sully pour en » être payés. Le P. Cotton lui dit, avec sa douceur ordinaire, que » sa Majesté leur avoit fait un petit don de cent mille livres pour » la chapelle de la Flèche; à quoi le duc répondit : Appelez-vous » cent mille livres, pour vous, un petit don ? Le Roi vous en donne » trop, et je ne vous donnerai rien. Quelle est la raison de ce refus, » demanda le P. Cotton? Ce n'est pas à vous, répliqua le duc, à » qui je la veux et dois rendre, je la rendrai au Roi. Le P. Cotton s'en plaignit au Roi, qui, pour le contenter, tança publiquement le duc, et dit qu'il vouloit que son mandement eût lieu. » M. de Sully ne fit rien de ce que le Roi avoit ordonné pour la » chapelle des Jésuites à la Flèche ». Le même auteur marque en quelqu'endroit, et le bruit en étoit assez commun alors, que lorsque le Roi et son ministre paroissoient ainsi d'avis opposé en public, c'étoit souvent après en être convenus ensemble en particulier. Ce

Je connus clairement, quelque temps après, qu'il étoit survenu au Roi quelque autre sujet de chagrin et beaucoup plus violent. Tout ce qu'il faisoit pour le dissiper ne servoit qu'à le mieux faire paroître, et peut-être à l'augmenter encore. Il passa huit jours entiers hors de Paris, à promener sa mélancolie dans des lieux où on ne le voyoit jamais, Livry et une autre maison appartenant à Montbazon. De retour de cet endroit, tous les jours étoient pour lui des jours de chasse, afin, sans doute, de pouvoir se trouver plus long-temps et plus souvent seul. Tout cela n'étant pas le vrai remède à son mal, il passa enfin par l'Arsenal, pour se soulager en m'ouvrant son cœur. Il monta droit à mon cabinet, sans vouloir qu'on m'avertît, et y frappa lui-même. J'allai ouvrir, ne m'attendant à rien moins qu'à une pareille surprise, et n'ayant que ma robe de chambre et tout le reste de l'habillement de nuit. Il me dit *bon jour*, me demanda ce que je faisois, fit éloigner tout le monde, rentra avec moi, et referma la porte, sans que je fisse rien de mon côté, qu'être très-attentif à la vivacité de tous ces mouvemens, qui le firent asseoir, se lever, se promener et parler avec beaucoup de feu, pendant près de deux heu-

qui porte à croire que ce concert peut bien avoir lieu ici, c'est que « sa Majesté, ajoute cet écrivain, donna à M. de Sully, pré- » cisément dans ce même temps, trente mille écus pour ses étren- » nes, au lieu de vingt mille qu'elle avoit accoutumé de lui » donner : de quoi les Jésuites ne furent guères contens ». *Année 1609.*

res que nous passâmes ensemble. On va savoir le sujet de cette agitation : je n'ai aucune raison de cacher notre entretien, qui fut d'ailleurs fort aisément entendu du dehors. Sa Majesté croyoit que tout le monde étoit sorti de la petite salle, pour aller se promener dans la grande salle, dans les cours et les jardins, mais il en étoit demeuré une partie à la porte du cabinet, pressés par la curiosité, car la mélancolie de ce prince frappoit les yeux de tout le monde; ceux-là purent entendre, à un mot près, tout ce que nous dîmes.

Ce ne fut d'abord que des nouvelles indifférentes sur l'empereur Léopold, quelques princes d'Allemagne, les archiducs et le président Richardot. Après quoi ce prince m'avoua qu'il y avoit quelque autre chose qui lui tenoit bien plus fortement au cœur, et il commença là-dessus un discours qui fut fort long, et pendant lequel je ne fis presque qu'écouter sa Majesté. Comme je pouvois croire, avec tout le monde, que les nouveaux démêlés de Henri avec la Reine, son épouse, n'étoient fondés que sur la passion qu'on disoit hautement qu'il avoit pour mademoiselle de Montmorency, depuis quelques jours princesse de Condé, il traita d'abord cet article, qui m'avoit toujours fait une peine infinie.

Lorsque je vis naître cette inclination de Henri, j'en prévis de beaucoup plus grands inconvéniens que de toutes les autres, à cause de l'extraction et de la famille de cette demoiselle, et je fis tous mes efforts pour l'empêcher de faire des progrès;

efforts qui furent inutiles, et que je redoublai pourtant lorsque le Roi me proposa le dessein qu'il avoit de la faire épouser à M. le prince. Je n'attendois point de Henri dans cette occasion la généreuse résolution dont quelques amans se sont montrés capables, de s'imposer par ce moyen la nécessité de renoncer à la personne aimée. C'étoit tout le contraire que j'appréhendois : et ce point de vue ne m'offrant que ressentimens et fureurs de la part du prince outragé, des parens de la princesse et de la Reine, rien ne peut exprimer l'ardeur de mes instances et de mes soins, pour détourner cette résolution. Je suppliai, je remontrai, je me jetai aux pieds de Henri; je ne l'importuuai pas seulement, je le fatiguai, je le persécutai. Le fatal mariage ne s'en fit pas moins (*).

Toutes ces circonstances me furent rappelées à moi-même par le Roi, afin que je convinsse, disoit-il, que si je ne m'étois pas trompé, en prédisant les effets de l'amour et de la jalousie, je n'avois pas prévu tout ce que la malignité de ses ennemis avoit su y lier d'étranger. Ce prince, dont le caractère étoit de respecter la vérité lors même qu'elle le rendoit plus coupable, n'osa s'inscrire en faux contre le sentiment et les discours publics ; il se seroit trahi d'ailleurs, par la

(*) Il fut fait à Chantilly, sans aucune pompe..... La marquise de Verneuil disoit, « que le Roi avoit fait ce mariage, pour abaisser le cœur au prince de Condé, et lui hausser la tête ». *Mémoires hist. de France, année 1609.*

manière toute passionnée dont il me parloit de l'esprit, de la naissance et de toutes les perfections de mademoiselle de Montmorency. Maisétoit-ce à de misérables Italiens, tels que Conchini, Vinti, Guidi, Joanini, qu'il étoit responsable de sa conduite? Et n'étoit-ce pas, au contraire, dans tous ces étrangers, une hardiesse bien punissable, que de donner à toutes ses démarches un éclat qu'elles n'avoient point, pour en prendre droit de jeter la Reine dans des résolutions violentes, qui devoient donner quelque couleur à leurs pernicieux desseins? C'étoient ces desseins dont on instruisoit Henri de toutes parts, qui l'inquiétoient jusqu'à ne pas lui laisser goûter un seul moment de repos. Il m'en avoit déjà écrit quelque chose, lorsque ses pensées là-dessus se réduisoient à de simples soupçons; mais la chose s'étoit tournée en certitude, par des lettres que la Varenne et Zamet lui avoient communiquées, par des discours que lui avoit tenus le jeune Zamet, à son retour d'Italie et d'Espagne, et, en dernier lieu, par tout ce que lui avoit mandé Vaucelas, son ambassadeur à Madrid. On va convenir que mon beau-frère n'étoit pas en cette occasion un témoin suspect.

Lorsqu'il étoit parti pour l'Espagne, c'étoit avec des instructions (*) qui marquoient beau-

(*) Le comte de Vaucelas est qualifié dans cette instruction de conseiller d'Etat, etc., mestre-de-camp du régiment des compagnies des gens de pied du titre de Piémont; *vol.* 8955, *Mss. royaux.*

Digitized by Google

coup plus d'éloignement que de dessein de s'approcher de la maison d'Autriche. Il fut témoin de toutes les menées que les agens de la Reine faisoient à Madrid, d'une manière si libre et si publique, qu'il ne put se figurer que le Roi n'en eût aucune connoissance, et même qu'ils n'agissoient pas par son ordre; ce qui le surprit d'abord, et ensuite le mortifia au dernier point, parce qu'il crut que le conseil de France ayant absolument changé de système, sa Majesté avoit retiré toute la confiance qu'elle avoit paru prendre en lui, et ne lui laissoit plus que le vain titre d'ambassadeur, pendant qu'elle se remettoit à un autre de l'essentiel de ses affaires et de son secret. Il supposoit dans la même idée, que si le Roi paroissoit à l'extérieur n'avoir rien changé dans sa manière ordinaire de se conduire à son égard, c'étoit par ménagement pour moi, et pour ne pas me donner le chagrin de voir qu'on méprisoit mon beau-frère, qui n'auroit pas manqué de m'en porter ses regrets, si le Roi ne l'avoit soutenu dans l'opinion du contraire.

Plein de toutes ces pensées, qu'il crut tout-à-fait justes, Vaucelas prit le parti d'insinuer en deux mots à la Varenne, et par son moyen au Roi, qu'il craignoit avec raison d'avoir perdu les bonnes graces de sa Majesté. Il déchargea son cœur à son beau-père, par une lettre beaucoup plus longue, dans laquelle il le prioit de savoir ce qui lui avoit attiré cette disgrace, et de se plaindre à sa Majesté avec tout le respect pos-

sible, de ce qu'elle faisoit à son ambassadeur l'injustice, et, en quelque sorte, l'injure de lui préférer celui d'un prince étranger, pour porter ses paroles. Il vouloit parler de l'ambassadeur du duc de Florence, qui agissoit sur tout cela à Madrid, à l'insu ou du gré du conseil espagnol, avec tant d'autorité, qu'il n'est pas surprenant que Vaucelas y fût trompé. Celui-ci supplioit encore sa Majesté, par la bouche de son beau-père, de vouloir bien lui rendre sa première confiance, et d'être persuadé que, ni l'amitié, ni l'alliance ne lui feroient trahir en rien avec moi les intentions et le secret du Roi son maître, que je lui avois appris moi-même à regarder comme la chose la plus sacrée.

Le Roi comprit mieux par cette lettre, qu'il ne l'eût fait autrement, la vérité de toutes choses, et il en fut dans une surprise extrême. En effet, qui pourra se figurer qu'une moitié toute entière du conseil et de la cour, osât faire jouer à découvert de pareils ressorts contre les desseins du Roi, sur lesquels il s'étoit expliqué lui-même, et que ses ennemis lui supposassent tous leurs sentimens dans le public, sans craindre ni son ressentiment, ni la honte, qui, en toute autre occasion, suit de bien près de pareils procédés? Voilà assurément une circonstance politique bien singulière et bien différente de toutes les autres. On y forme un parti par tous les moyens qui communément le détruisent; on feint d'avoir, pour obtenir, et le secret est tout ce qu'on cherche le

moins; ce qui pourtant ne doit s'entendre que de l'extérieur et de l'apparence de la chose, et non des vues, ni des moyens; car après que le Roi eut répondu à Vaucelas de la manière la plus propre à le rassurer, Vaucelas ne put, avec toute son application, découvrir ni le fond de ce mystère, ni bien des particularités qu'il cherchoit. Il sut seulement qu'il s'agissoit de faire échouer tous les desseins de sa Majesté contre la maison d'Autriche, en l'unissant de gré ou de force avec l'Espagne; que l'ambassadeur florentin étoit sur tout cela en relation de lettres avec certaines personnes de la maison de la Reine qu'il nommoit, et avec quelques autres plus distinguées, que par respect il n'osoit nommer; pour tout le reste, il ne put en savoir davantage.

J'avois ignoré une partie de ces curieuses circonstances, que Henri m'apprenoit en ce moment. Ce prince ajouta qu'il ne pouvoit guères douter que ces noms, qui faisoient tant de peine à prononcer à son ambassadeur, ne fussent celui de la Reine et celui de Villeroi; tous les discours qu'ils lui tenoient, ne tendant qu'à ce but, et les derniers avis qu'il avoit reçus du projet d'un double mariage, ne pouvant tomber sur d'autres que sur eux, puisque ceux qui y travailloient, s'avançoient, disoit-on, au conseil de Madrid, jusqu'à dire qu'ils avoient les moyens d'y faire consentir le Roi, même avec la clause que l'Espagne, en donnant l'Infante au Dauphin, se réservoit tous les droits que

ce mariage pouvoit lui donner dans la suite (*). Voilà ce qui étonnoit, et même effrayoit Henri. Il auroit pu trouver un sens à des affirmations si fortes et si positives, si ces desseins contre la maison d'Autriche eussent encore été aux mêmes termes, que trois ou quatre ans auparavant. Mais qu'on parlât ainsi dans une cour, où l'on ne pouvoit ignorer qu'il avoit pris sur tout cela une résolution, dont rien ne le feroit changer tant qu'il vivroit, voilà ce qui lui faisoit naître, malgré lui, les plus terribles pensées.

En effet, tout le monde étoit parfaitement instruit qu'il travailloit à s'allier avec le duc de Savoie, ainsi qu'à faire épouser l'héritière de Lorraine au Dauphin, afin d'unir un jour cet Etat à la France, et que c'étoit en partie pour faire valoir ce droit, qu'il s'attachoit, par ses bienfaits, les princes d'Allemagne, qui pouvoient l'aider dans cette entreprise, contre ceux qui la traverseroient. On savoit de plus qu'il songeoit à marier son second fils avec mademoiselle de Montpensier (**) (ils étoient déjà fiancés), à donner sa seconde fille au prince de

(*) On est bien surpris après cela de voir avancer à Siri, *Mém. Recond. tom.* 1, *page* 187, que Henri IV ne souhaitoit rien tant que le mariage du Dauphin avec l'Infante d'Espagne. Il ne faut point de meilleure preuve, que cet étranger n'a connu que par ouï-dire, les affaires du conseil de France de ce temps-là. Je trouve encore plus blâmable en lui la partialité qu'il montre presque partout, contre la personne et la politique de ce prince.

(**) Marie de Bourbon, fille et unique héritière de Henri, duc de Montpensier, mort l'année précédente.

Galles, celui de tous les princes de l'Europe, dont, sur mon rapport, il se promettoit le plus; enfin, à faire réussir le mariage de son troisième fils avec la princesse de Mantoue, petite fille de Savoie, pour se donner une raison ou un prétexte de mettre le pied en Italie. Je crois qu'on conviendra que sa Majesté, possédant le Mantouan et le Montferrat, avec les entrées libres dans ces deux petits Etats, et qu'étant assuré du duc de Savoie, devenu de son côté possesseur du Milanais, aussi-bien que les Vénitiens, nos inséparables alliés, rien ne pouvoit l'empêcher de donner la loi à toute l'Italie, sans qu'il lui en coûtât, disoit ce prince, l'injustice de retenir le bien d'autrui.

Henri trouvoit tant de plaisir à parler de la suite de tous ses projets politiques, qu'il ne songeoit pas qu'il parloit à un homme qui en étoit tout aussi bien informé que lui-même; mais il revint bientôt à la cabale espagnole, et à ses propres frayeurs de ce qu'il la voyoit se conduire comme si elle avoit été assurée qu'il n'avoit plus que très-peu de temps à vivre. Quel que pût être le fondement de cette supposition, elle lui devenoit plus frappante, lorsqu'il faisoit réflexion qu'on répandoit de toutes parts dans le public mille pronostics, qui fixoient sa mort dans la cinquante-huitième année de son âge, prédiction qu'on donnoit pour une inspiration divine, parce qu'elle étoit fortement appuyée de certaine religieuse alors en grande vénération. Pasithée (c'est le nom de cette dévote) avoit été quelque temps en France,

et depuis qu'elle en étoit sortie, elle étoit demeurée en commerce de lettres avec la Reine. C'est d'elle dont on se servoit pour persuader à cette princesse de se faire couronner à Paris avec toute la magnificence et les cérémonies propres à lui conserver l'autorité dont elle avoit besoin, disoit-on, après la mort prochaine du Roi; et l'on parloit même hautement de faire revenir cette enthousiaste.

Ce dessein, tous ces discours et ces présages ne sortoient presque plus de l'esprit de Henri, et le remplissoient d'amertume. « Je n'ai aucune » inclination à cela », me dit-il, en parlant du couronnement; et je crois devoir rapporter ses propres paroles, qui assurément sont remarquables, « non plus qu'à souffrir, continua-t-il, que » cette Pasithée revienne en France. Le cœur me » présage qu'il me doit arriver quelque désastre » ou signalé déplaisir à ce couronnement. Si ma » femme s'y opiniâtre, comme on m'a dit que » Conchine et sa femme lui conseillent obstiné- » ment, et à faire venir cette religieuse, il n'y a » point de doute que nous ne nous picotions bien » fort ma femme et moi sur ces deux affaires; » mais surtout, que ce que je vous ai dit tou- » chant ses desseins en Espagne, ne m'altère et » ne me fasse cabrer tout-à-fait, si j'en puis dé- » couvrir davantage ». Je ne sais si ce prince a bien connu la Reine son épouse; mais j'avoue que je fus frappé de la réflexion qu'il me fit faire ensuite, qui est que cette princesse ne faisoit tant de

vacarme avec lui, au sujet de mademoiselle de Montmorency et de toutes ses autres amourettes, que parce que ses indignes conseillers lui persuadoient qu'elle avoit besoin d'un prétexte pour être brouillée avec le Roi, ou du moins pour paroître l'être; qu'on payoit le public de celui-là, faute d'un meilleur; qu'enfin tout le monde, et moi-même tout le premier, attribuoient à la jalousie ce qui étoit l'effet d'une malice très-raffinée. Je découvre ici des choses bien odieuses, s'il est vrai que le conseil de la Reine se soit servi de ce damnable artifice, pour cacher et faire réussir des desseins si noirs, qu'on n'oseroit même les nommer.

Pour me faire voir que je ne devois point en douter, Henri me faisoit remarquer comment, sur une apparence aussi légère que celle de parler plus souvent à la duchesse de Nevers, et de prendre plaisir à sa compagnie, on avoit fait entrer cette dame sur les rangs l'année précédente, et mademoiselle de Montmorency en celle-ci, afin de ne pas laisser refroidir la cour ni le public, sur ces sujets de divorce entre lui et la Reine, qu'il étoit nécessaire d'entretenir, à quelque prix que ce fût; et il en concluoit qu'il ne se donneroit jamais que des peines inutiles pour les faire cesser; et que quand même il renonceroit à voir de sa vie la princesse de Condé, ce seroit à recommencer éternellement avec des gens qui avoient de si grandes raisons de ne point vouloir de paix. Il me dit sur ce dernier article, qu'il avoit renoncé à rien obtenir de cette dame; que s'il ne

pouvoit vaincre son amour, il sauroit du moins prévenir un éclat dangereux, et respecter le lien sacré qu'il n'avoit formé, que pour imposer silence à ses désirs. C'étoit avec beaucoup de sincérité qu'il me parloit ainsi (*). Je me serois reposé sur cette assurance, si je n'avois su avec combien de facilité un cœur trop tendre souffre d'être trompé par lui-même.

Le Roi, continuant à me parler des conseillers de la Reine, entre autres de Conchine et de sa femme, m'apprit des choses après lesquelles je ne puis regarder ces étrangers que comme des monstres; qu'ils empêchoient la Reine de toucher aux viandes qu'il lui envoyoit, et qu'ils lui persuadoient de faire faire fort souvent sa cuisine dans

(*) Le maréchal de Bassompierre, auquel il fut proposé de donner mademoiselle de Montmorency en mariage, rapporte entr'autres discours sur cette matière, celui-ci que lui tint Henri IV. « Lors » il me répondit, après un grand soupir : Bassompierre, je te » veux parler en ami. Je suis devenu non-seulement amoureux, » mais furieux et outré de mademoiselle de Montmorency. Si tu » l'épouse et qu'elle t'aime, je te haïrai; si elle m'aimoit, tu » me haïrois. Il vaut mieux que cela ne soit point cause de rom- » pre notre bonne intelligence; car je t'aime d'affection et d'in- » clination. Je suis résolu de la marier à mon neveu le prince de » Condé, et de la tenir auprès de ma famille : ce sera la con- » solation et l'entretien de la vieillesse où je vais désormais en- » trer. Je donnerai à mon neveu, qui aime mieux mille fois la » chasse que les dames, cent mille livres par an, pour passer son » temps, et je ne veux autre grace d'elle, que son affection, sans » rien prétendre davantage »; *tom. 1, pag. 229.* Mais dans la suite, cette passion, comme M. de Sully l'avoit prévu, porta Henri bien au delà des bornes qu'il s'étoit prescrites.

leur chambre. Mais de quoi servoit-il à sa Majesté d'invectiver ainsi alternativement, et contre les Italiens et contre la Reine ? Je convenois assez qu'il n'y avoit point de châtiment que les premiers ne méritassent, et qu'il étoit tout-à-fait singulier, comme le remarquoit Henri, que cette princesse n'eût jamais eu de liaison qu'avec des personnes qui avoient donné les conseils les plus violens contre sa vie, au temps du tiers-parti, ou qu'avec d'autres, qui ne lui vouloient pas plus de bien présentement (*). Mais que pouvois-je faire pour tirer ce prince de l'état où je le voyois,

(*) La reine Marie de Médicis a donné en toute occasion, tant de marques convaincantes d'une véritable tendresse pour son mari, que ceux qui ont justifié et loué toutes ses actions, comme l'auteur de l'histoire de la mère et du fils, n'ont pas même songé qu'il fût besoin de relever aucune des accusations des Mémoires de Sully; et ce ministre lui-même, si l'on y fait bien attention, ne lui impute ou ne lui fait imputer par Henri IV, que d'autoriser, par trop de confiance et de crédulité, les méchans desseins de quelques personnes de sa cour; desseins auxquels ces personnes avoient soin de ne jamais faire servir cette princesse, qu'en intéressant la jalousie qu'il lui étoit naturel de montrer contre les maîtresses de son mari. Ce n'est même qu'en pensant de cette manière sur l'un et sur l'autre, qu'on peut trouver la clef de quantité de paroles et de démarches de ces deux époux, qui sans cela paroîtroient tout-à-fait contradictoires, parce qu'elles marquent en même temps dans les mêmes personnes, confiance et défiance, estime et indifférence, tendresse et froideur. L'historien que je viens de citer, rapporte une infinité de ces traits en bien et en mal. Il représente Henri IV se plaignant et se louant tour à tour de la Reine; tantôt disposé à la renvoyer tout-à-fait, ou à l'éloigner; tantôt ne voyant qu'elle dans tout son conseil, capable de l'administration des affaires en son absence, et du poids d'une régence. *Histoire de la mère et du fils, tom. 1, Pass.*

lorsque lui-même ne s'aidoit en rien ? Croiroit-on que tout ce long discours, auquel je suis persuadé qu'il n'y a personne qui ne se sente intéressé, n'aboutit de sa part, qu'à des prières de redoubler d'attention contre les artifices des Espagnols, et d'entreprendre de nouveau de persuader à la Reine, qu'elle devoit le sacrifice des Conchine et autres brouillons, à l'assurance qu'il lui donnoit, par ma bouche, de ne plus voir, si elle l'exigeoit, ni femmes, ni filles : « N'étant pas juste, me disoit » ce prince trop bon, que je me prive de tous mes » plaisirs pour la contenter, sans qu'elle fasse le » semblable, ni que je m'accommode à toutes ses » volontés, pendant qu'elle contredira toutes les » miennes ».

Il me permit de communiquer à Sillery tout ce que je jugerois à propos de ce que je venois d'entendre, mais non pas à Villeroi. « Je vous y » laisse, dit-il, penser tout à loisir, pour m'en » aller dîner (il étoit en effet fort tard). Je suis » levé dès la pointe du jour, n'ayant point dormi » toute cette nuit, parce que mon esprit n'a fait » que rêvasser sur toutes ces brouilleries, et que » je n'aurois pas eu plus de repos la nuit suivante, » si je ne m'en fusse déchargé à vous ». Sa Majesté monta dans mon carrosse, que je lui avois fait préparer, en me disant, en présence d'un fort grand nombre de personnes qui étoient dans la cour : « Adieu, mon ami, aimez-moi bien, » servez-moi de même, et vous souvenez de tous » les discours que nous avons tenus ensemble ;

» car je vous aime autant que vous pouvez le » désirer ».

Je crois avoir justifié ci-devant, par les plus solides raisons, ma persévérance dans l'opinion que tous ces prétendus complots, moitié étrangers, moitié domestiques, n'ont jamais été, ni bien réels, ni bien à craindre. J'avoue pourtant qu'il y avoit des momens où la force de mon attachement pour mon prince ne me permettoit pas d'écouter indifféremment tout ce que j'entendois dire à ce sujet, et que, quelle que fût ma fermeté, je me laissois épouvanter malgré moi, de ce que je savois n'être qu'un fantôme: Voilà l'état où je me trouvai tout le temps que Henri me parla, et après qu'il fut parti. Notre conversation fut singulière, en ce que je ne proférai presque pas un mot pendant un si long temps; et lorsque je voulus me mettre à table pour dîner, l'agitation de mon cœur et les nuages dont mon esprit étoit investi, me jetèrent dans un abattement secret et un dégoût pour tout ce qu'on me servit. Il n'étoit certainement pas besoin que le Roi m'excitât à faire de nouvelles réflexions, je m'y plongeois tout entier, et j'en faisois jusqu'à prévoir et arranger l'une après l'autre dans mon esprit toutes les choses dans lesquelles j'apercevois la moindre possibilité.

Cependant, lorsque cette première confusion d'idées eut fait place à un sentiment plus froid et plus arrêté, je fus forcé de conclure, comme j'avois toujours fait, que mes alarmes ne portoient

que sur celles de Henri, qui n'avoient elles-mêmes aucun fondement bien certain. Le conseil de Madrid, voyant que le Roi de France commence à avancer en âge, et qu'il a eu quelques attaques de maladies assez violentes, prend les devans pour faire goûter à la Reine et au conseil de France une politique qui doit être son salut. Il n'y a en ceci rien d'extraordinaire. Il trouve parmi les Français des personnes d'assez bonne volonté pour entrer dans ses vues, et il met ces personnes en jeu, afin de s'épargner la honte des démarches suivies d'un refus; si elles le sont véritablement, le conseil espagnol peut long-temps feindre le contraire, et rompre ou ralentir l'ardeur des alliés de la France, trompés par cette apparence; il n'y a encore rien dans cette conjecture, qui ne cadre avec le caractère espagnol, décidé par une infinité de démarches semblables. Lorsque Philippe II jeta feu Monsieur, duc d'Alençon, dans l'entreprise d'Anvers, qui ruina ses affaires et sa réputation, c'étoit tout ce qu'il s'en promettoit intérieurement, lorsqu'à l'extérieur il paroissoit la regarder comme un coup nécessaire pour assurer à ce prince la souveraineté des Pays-Bas, dont il le leurra jusqu'au bout. Mais est-ce à dire pour cela que l'Espagne songeât à se rendre maîtresse de la vie du Roi? Combien de raisons rendoient la personne et les intérêts de ce prince chers à tous les Français, et à ceux même des courtisans qu'il sembloit que cette couronne eût mis dans son parti? A quoi que le cœur humain puisse se porter, lorsqu'il

est agité par une forte passion, j'avois horreur des idées de crime qu'il falloit nécessairement supposer dans des personnes que la naissance, l'éducation, les sentimens soutiennent contre la noirceur et les attentats, quoiqu'elles les laissent capables de quelques foiblesses passagères. Est-ce respect ou délicatesse de sentiment, qui me fait penser et parler ainsi ? est-ce simplement l'horreur et l'éloignement de toute action lâche et infame ? Quoi qu'il en soit, je me trouvai, à la fin de toutes ces réflexions, aussi tranquille que je l'étois avant que le Roi m'eût parlé; et si la douceur qu'on lui connoissoit me faisoit encore de temps en temps appréhender que la licence ne s'en autorisât, par l'espérance de l'impunité, je n'en appréhendois du moins aucun de ces coups accablans (*) qui portent une consternation subite.

(*) Je crains bien que M. de Sully ne se soit rassuré avec trop de facilité, sur des bruits et des soupçons d'une aussi grande conséquence que ceux dont il est question ici. « Il y avoit lors, dit » l'auteur des Mémoires pour l'histoire de France, tant de bruits de » conspirations contre le Roi, que l'on croyoit à Paris que c'étoit » le point principal du long séjour qu'y faisoit dom Pèdre de To» lède ; c'est pourquoi on souhaitoit fort son éloignement ». Les craintes de Henri n'étoient donc pas mal fondées; et c'est le duc de Sully, qui, dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, a été, malheureusement pour ce prince, trop attaché à son sens. Il ne serviroit de rien de dissimuler, qu'un peu de vanité et d'entêtement ont été les défauts d'un caractère digne d'ailleurs d'être envié par mille belles parties.

On croît toujours s'appercevoir, en lisant les Mémoires de ce temps-là, que ce petit nombre de serviteurs auxquels Henri IV étoit véritablement cher, n'employèrent point tout ce qu'on auroit

Quant à l'autre point du discours de sa Majesté, il eût été bien plus à propos pour ce prince, de fermer la bouche une bonne fois à la Reine, en commençant à rompre tout-à-fait des liens que l'âge de Henri rendoit encore plus messéans; mais il devoit du moins se conserver, dans de pareils égaremens, assez d'empire sur sa raison, pour éviter toute intrigue qui pût faire une affaire de politique d'une simple galanterie. Toutes celles dans lesquelles on avoit vu Henri engagé, avoient

---

pu prendre de précautions pour parer le malheur qui arriva. On n'auroit peut-être rien de bien solide à répondre à quelqu'un qui appelleroit ce sentiment, un jugement après coup; et il faut convenir encore, que si tous les complots sourds et secrets, dont il est parlé dans une infinité d'endroits de ces Mémoires, sans pourtant qu'on y voie rien articuler de bien positif, ont été réels, comme l'événement veut qu'on le croie, ils ne pouvoient guères manquer d'avoir leur effet, par l'éloignement qu'on connoissoit à ce prince pour la sévérité et la vengeance. On doit bien haïr ceux qui, par de pareils exemples, tournent l'esprit des souverains vers le despotisme et la cruauté.

Au reste, la manière dont le duc de Sully expose ici le fond de ses sentimens sur tous ces complots, détruit absolument un soupçon, qui est venu à quelques-uns de ceux qui ont fait une sérieuse attention sur tout ce qui se passa en ce temps-là. Ce soupçon est, que le duc de Sully n'ignora rien de ce qui se tramoit contre la personne de Henri IV; mais qu'après avoir fait tous ses efforts pour engager ce prince à faire usage de son autorité, et voyant que la foiblesse de Henri lui avoit toujours fait rejeter les conseils qu'il lui avoit donnés là-dessus, il demeura entièrement convaincu que ce Roi malheureux n'éviteroit point sa cruelle destinée, et qu'il prit le parti de ne point augmenter inutilement ses alarmes, mais seulement de le faire sortir, tout le plus tôt qu'il seroit possible, d'une ville où il demeuroit exposé à de si grands dangers.

nui ou à sa fortune, ou à sa gloire, et certainement à son repos; mais il est sans contredit que le plus dangereux de tous les piéges, est celui que lui tendoit l'amour, dans la personne de la princesse de Condé; toutes les suites en étoient à craindre, et elles pouvoient être en fort grand nombre.

On a vu d'avance dans ces réflexions, la réponse que je fis au Roi, lorsque, suivant son ordre, j'allai le retrouver cinq ou six jours après. Il sortoit de sa chambre pour aller aux Tuileries par la grande galerie. Nous nous promenâmes dans la première galerie, près d'une heure. Je remis la tranquillité et la joie dans son esprit : il résolut de redoubler ses efforts pour extirper, s'il étoit possible, dans son conseil et dans la cour, toute cette politique espagnole, et il se promit bien d'élever ses enfans, surtout le jeune prince qui devoit être son successeur, dans toutes ses maximes, d'attacher étroitement les protestans à leur Roi et à leur patrie, et d'éloigner, avec un égal soin, tous les étrangers de la participation aux affaires de l'Etat : c'étoient là, selon lui, les deux principales, et les plus capables d'assurer la tranquillité publique contre tous les troubles civils.

Une conclusion naturelle de tout ceci, c'est que Henri ne devoit perdre que le moins de temps qu'il se pourroit, à travailler à l'exécution de ses grands desseins, dont c'eût été risquer le succès, que de la remettre au temps d'une vieillesse impuissante; aussi son application à tout ce qui pou-

voit y contribuer, ne fit que croître encore depuis ce moment. Les voyages de sa Majesté à l'Arsenal devinrent plus fréquens, et j'allois à presque toutes les heures du matin et de la nuit au Louvre, où il m'étoit permis d'entrer en carrosse jusque dans la cour. Le Roi accorda cette distinction, dont il n'y avoit de toute la cour que deux autres ducs (*) qui jouissoient, à mes incommodités, qui me rendoient le serein incommode; au besoin qu'il avoit presque continuellement de ma présence, et, comme je le crois encore, à son amitié pour moi.

Il continua à me faire dresser tous les états et Mémoires propres à former un cabinet complet de politique et de finance; et afin que rien ne manquât à l'exécution de cette idée, dont il ne me cachoit plus l'objet, il voulut que je lui fisse construire une espèce de cabinet, ou grand bureau, proprement travaillé, et entièrement garni de tiroirs, de layettes et de cassetins, tous fermant à clef, doublés de satin cramoisi, et en

(*) Le duc d'Epernon : je ne sais quel peut être l'autre. L'historien du duc d'Epernon avance, qu'il fut le seul qui jouit de cette prérogative, du vivant de Henri IV. La Reine-mère l'accorda pendant la régence à tous les ducs et pairs, et officiers de la couronne, qui sont demeurés en possession d'entrer en carrosse dans les cours des maisons royales. Le duc d'Epernon l'obtint en 1607, sous prétexte que sa goutte ne lui permettoit pas de faire un trajet un peu long à pied, et ce prétexte lui servoit encore à se faire porter entre les bras de ses estafiers, jusque dans la chambre de la Reine, chez laquelle il alloit jouer tous les jours, et à toute sorte d'heure.

assez grand nombre pour y renfermer, chacune dans leur ordre, toutes les pièces qui le devoient composer. Le travail en est presque immense, quoique du premier coup d'œil il ne le paroisse pas.

Pour en donner une idée, sans user de redites, qu'on se figure tout ce qui peut avoir un rapport prochain ou éloigné à la finance, à la guerre, à l'artillerie, à la marine, au commerce, à la police, aux monnoies, aux mines, enfin à toutes les parties du gouvernement intérieur et extérieur, ecclésiastique et civil, politique et domestique. Chacune de toutes ces parties, dis-je, avoit son quartier séparé dans ce cabinet d'Etat, qui devoit être placé dans le grand cabinet des livres du Louvre, avec toutes les commodités possibles, pour que toutes les pièces qui les concernoient, pussent se trouver sous la main d'un simple coup d'œil, en quelque quantité qu'elles fussent. Dans le côté destiné à la finance, se verroient le recueil des différens réglemens, les mémoires des opérations, des changemens faits ou à faire, des sommes à recevoir ou à payer; une quantité presque innombrable d'états, de mémoires, de totaux et de sommaires, plus ou moins abrégés : cela est plus facile à imaginer qu'à représenter; toutes les lettres de quelque conséquence, que sa Majesté m'avoit écrites, y seroient en liasse, et cotées avec un extrait indicatif de chacune d'elles.

Sur le militaire, outre les comptes, détails et mémoires, servant à en marquer l'état actuel, on

trouveroit les ordonnances et papiers d'Etat, les ouvrages de tactique; des plans, des cartes géographiques et hydrographiques, soit de la France, soit des différentes parties du monde : ces mêmes cartes en grand, et mêlées de différens morceaux de peinture, devoient être placées dans la grande galerie. Sur quoi l'idée nous vint encore à sa Majesté et à moi, de destiner une grande salle basse avec son premier étage, à faire un magasin de modèles et d'originaux de tout ce qu'il y a de plus curieux en machines, concernant la guerre, les arts, les métiers, et toutes sortes d'exercices nobles, libéraux et méchaniques, afin que tous ceux qui aspirent à la perfection, puissent venir sans peine s'instruire à cette école muette; l'appartement bas auroit servi à mettre les pièces les plus lourdes, et le haut les plus légères; un inventaire exact des unes et des autres, eût été une des pièces du cabinet dont je parle (*).

Des listes de tous les bénéfices du royaume, avec leur dénomination et qualification justes; des états de tout l'ordre ecclésiastique, séculier et régulier, depuis le plus grand prélat jusqu'au moindre du clergé, avec distinction des naturels

(*) La mort de Henri IV empêcha l'exécution totale de ces desseins, auxquels on ne peut refuser ses louanges. On voit même fort aisément, que tout imparfait qu'est demeuré ce cabinet d'Etat, il est pourtant le berceau où ont pris naissance plusieurs beaux et utiles établissemens, qui ont fait honneur aux ministres suivans. On aura dans tout ce livre, bien des sujets de faire cette réflexion. Voyez ce que nous en avons dit dans la préface.

et des étrangers; et dans l'une comme dans l'autre religion, n'auroient pas été les pièces les moins curieuses, parmi celles qui appartenoient au gouvernement ecclésiastique. Ce travail étoit le modèle d'un autre dans la police, par lequel le Roi eût pu voir, à un près, le nombre des gentilshommes de tout le royaume, divisés par classes, et spécifiés par la différence des titres, terres, etc. Idée d'autant plus agréable au Roi, qu'il formoit depuis long-temps le plan d'un nouvel ordre de chevalerie, avec celui d'une académie, d'un collége et d'un hôpital royal, destinés à la seule noblesse; sans que cette institution, si utile et si glorieuse, eût été à charge au peuple, ni aux finances (*). Il avoit été proposé en même temps,

---

(*) Cette idée du duc de Sully pourroit encore être étendue. On se plaint depuis long-temps, avec raison, que l'éducation publique qu'on donne à la jeunesse dans les colléges de France et de toute l'Europe, se sent encore de la rudesse des temps les plus barbares, et qu'il semble, à la manière dont on élève tous les enfans indifféremment, que nous ne connoissons d'autre méthode, que celle qui conduit à faire des prêtres et des théologiens. Le latin et le grec; une rhétorique qui n'est propre qu'à dépraver le goût, et à rendre l'esprit faux; un cours de philosophie, où dans le long espace de deux années, l'on n'apprend presque que des choses si sèches et si rebutantes, si frivoles et si inutiles, qu'il faudroit mettre autant de temps à les oublier, si la forme et la langue dans lesquelles on les montre, ne produisoient pas d'elles-mêmes cet effet; ensuite un cours de droit encore plus long, où avec les mêmes inconvéniens, la jurisprudence française est ce qu'on enseigne le moins : voilà à quoi se réduit cette méthode, dont le malheureux fruit est que dans un temps où la quantité de bons livres sur toutes sortes de matières, devroit inspirer le goût de toutes les sciences et de tous les arts, en même temps

et avec les mêmes avantages, de créer un camp, ou corps permanent, de six mille hommes d'infanterie, de mille chevaux, et de six pièces d'artillerie complétement équipées ; douze vaisseaux

---

qu'elle en applanit les difficultés, les jeunes gens non-seulement n'en profitent point, mais encore entrent dans le monde, prévenus contre toute espèce de littérature, et pleins d'aversion pour tous les livres en général, par le petit nombre de ceux qu'on leur a fait feuilleter si laborieusement : aversion dont souvent ils ne reviennent jamais, ou dont ils ne reviennent que pour se faire de la lecture un simple amusement dans un âge où leur esprit a perdu cette vigueur, sans laquelle le talent le plus décidé n'est plus qu'un avantage inutile.

Seroit-il donc impossible que réduisant de moitié au moins ce nombre prodigieux de colléges latins, on convertit le reste en des colléges plus utiles à la jeunesse, pour différentes professions auxquelles elle est appelée ? Qu'en consacrant, par exemple, les premières années de l'enfance, à apprendre les premiers devoirs de la religion et de la vertu, à bien lire, bien écrire et bien chiffrer, on fit passer ensuite les jeunes gens dans d'autres colléges, où avec une simple teinture des langues savantes pour ceux qui n'en doivent pas faire un fort grand usage, on les exerçât à bien parler et à bien écrire dans notre langue, à se familiariser avec ses différens styles, le style épistolaire surtout, et à entendre du moins celles de quelques-uns des peuples voisins, avec lesquels nous avons le plus de relation ; qu'à ces écoles succédassent celles où l'on enseigneroit les élémens des plus nécessaires parties des mathématiques, de la géographie et de l'histoire ; où la tactique, la politique, la jurisprudence, le commerce, présentés sous des principes courts et clairs, servissent aux maîtres à développer le talent de leurs élèves, et aux élèves à se fixer à celui pour lequel la nature leur donne plus de dispositions et d'attrait.

Le peu que je viens de marquer, peut à peine passer pour une ébauche très-grossière d'un meilleur projet. Il doit pourtant suffire, ce me semble, pour faire comprendre que ce ne peut être qu'en suivant une semblable idée, qu'on parviendra à inspirer aux jeunes gens l'émulation de la vraie gloire, du travail et de l'ap-

Digitized by Google

ronds, et autant de galères entretenus en bon ordre, répondoient pour la marine, à ce nouvel établissement militaire.

Comme les projets d'amélioration et de rectification à toutes sortes d'égards, y tenoient une des principales places, à commencer par celui qui devoit, suivant le dessein de Henri, faire changer la face de toute l'Europe, et qui étoit éclairci et développé de la manière la plus nette, et dans la forme la plus étendue, il y en avoit de particuliers sur toutes sortes de sujets. Dans ceux, par exemple, qui regardoient la guerre, on indiquoit les moyens de maintenir si exactement la discipline, considérée non-seulement dans l'exercice actuel de la guerre, mais encore dans le temps de la paix, qu'ils eussent rendu sacrée pour le soldat, la personne du marchand, de l'artisan, du pasteur et du laboureur. Ces quatre sortes de professions, sur lesquelles il est vrai de dire que roule tout l'Etat, auroient trouvé toute sorte de sûreté contre les violences de la noblesse, dans d'autres Mémoires sur la police et le gouvernement inté-

plication; à les retirer de l'oisiveté et de la débauche auxquelles on les voit se livrer; enfin, à donner à l'Etat les plus excellens sujets en tout genre. On voit tous les jours, que la connoissance de cette vérité est ce qui détermine tant de parens à préférer pour leurs enfans l'éducation privée et domestique à celle des colléges. On ne sauroit les en blâmer, quelque persuadé qu'on soit des avantages que celle-ci a d'ailleurs sur l'autre, et c'est ce qui fait encore plus regretter que cette éducation publique n'ait point encore été portée parmi nous au point de perfection, où tout le monde sent qu'elle pourroit et qu'elle devroit être.

Digitized by Google

rieur. Ceux-ci marquoient si juste la distinction des conditions et l'étendue de leurs droits, qu'aucune d'elles n'eût pu, dans la suite, ni abuser de la supériorité, ni se soustraire à la subordination. L'objet de ceux qui avoient rapport au clergé, étoit d'engager tous les ecclésiastiques à faire d'un bien qui, à proprement parler, n'est point à eux, l'usage qu'exigent les canons; à ne point unir ensemble deux bénéfices de la valeur de six cents livres de revenu, à n'en posséder aucun, qui rapportât plus de dix mille livres; du reste, à s'acquitter dignement de leurs fonctions, et à regarder le bon exemple comme la première des lois qui leur sont imposées.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail, parce que j'ai eu occasion de traiter ces sujets dans différens endroits de ces Mémoires (*). Je ren-

(*) Cette espèce d'école muette pour la finance, la guerre, le commerce, etc., me paroit une idée si heureuse, que je ne vois rien en effet à quoi elle ne doive s'étendre. Pourquoi les personnes qu'on appelle à la participation des différentes affaires du gouvernement, font-elles tant de fautes? Parce que n'y ayant ni règles positives, ni principes écrits qu'ils puissent consulter, et qui serviroient ou à leur donner les vues qu'ils doivent avoir, ou à redresser les leurs, ils travaillent presque toujours au hasard, et qu'ils agissent souvent hors du véritable plan. De là vient qu'à tous égards nous arrivons si tard au but qu'on devroit se proposer, et que très-souvent on le manque tout-à-fait. Il n'y a guères de corps ou de communautés, qui pussent subsister seulement deux ou trois siècles, sans le secours d'une règle d'institut, toujours présente à ceux qui les conduisent : comment l'Etat qui les renferme tous, pourra-t-il s'en passer? Comment, sans cela, ceux qui succèdent dans les places et les emplois, seront-ils au fait de

voie de même à tout ce que le lecteur a déjà vu, ou qu'il verra, sur le chapitre de la morale, et des maximes pour un bon et sage gouvernement, qui y tenoient aussi leur rang. J'abrège un détail que je pourrois rendre infiniment plus long, et par la raison même, que quelque étendue que je lui donnasse, je ne pourrois tout marquer ici, du moins sans jeter dans la fatigue et l'ennui inévitables, lorsqu'on n'a rien d'absolument nouveau à exposer.

Entre autres états sur la finance, en voici un sur les moyens de recouvrer de l'argent, que j'ai cru ne devoir pas confondre avec les autres pièces du cabinet d'État, dont je ne fais aucune mention; on pouvoit s'en promettre plus de cent millions en trois ou quatre ans. La seule attention que je recommandois, étoit de ne s'en servir que dans la nécessité, et de commencer par ce qu'il renferme de moyens plus faciles et moins onéreux : ils y étoient exprimés dans l'ordre qu'on va voir; mais ce n'est qu'un simple abrégé que j'en donne ici (*).

Un nouveau réglement sur les maîtrises des

---

ce que les conjonctures changent ou ne changent point, aux principes qu'ils voient qu'ont suivis leurs prédécesseurs? Faute de cette règle, de cette loi permanente, une bonne idée qui n'a pu s'exécuter, périt avec l'inventeur, et une infinité de mauvaises adoptées par vivacité, par ignorance, se perpétuent.

(*) On voit un autre état sur la même sujet, dans les Mémoires de Sully, *au commencement du douzième livre*; des deux je n'en fais qu'un seul.

ports et havres, bureaux des traites foraines et domaniales, péages des rivières et droits d'embouchures, avec une nouvelle réappréciation de ces droits, et une création de charges et d'offices pour les percevoir. Autre réglement sur les marchands vendeurs et acheteurs de bestiaux, vins et autres boissons, poissons frais et salé, bois, foin et autres denrées. Autre sur les postes, dans lequel étoient compris les maîtres et contrôleurs des postes, les chevaucheurs d'écurie du Roi, les courriers et banquiers, et leurs commis, les coches (1), les messagers à pied et à cheval, et tous charriots et voitures par eau et par terre. Lorsque je lisois cet article au Roi, il me dit : « Je vous » recommande à la Varenne et à tous les chevau- » cheurs ; je vous les renverrai tous ». Autre, sur les marqueurs de cuirs, jaugeurs, cabaretiers, regrattiers, commissaires, assesseurs et collecteurs, propriétaires des maisons à louer, etc. « Bon, bon, » bon, dit Henri sur cet article; il faut faire » tout cela pour nous : car, aussi-bien, suis-je » tous les jours importuné de l'accorder au profit » des uns et des autres ». Sur les aides, quatrième et huitième, entrée et sortie des marchandises, soit de ville à ville, soit de province à province : création de nouveaux officiers aux greniers à sel, avec augmentation de droits pour eux et pour les vendeurs à petite mesure, augmentation d'un écu

(1) Les chevaux de poste et les coches publics, sont un des établissemens du règne de Henri IV.

Google

par minot de sel; et autres réglemens, tant pour les salines, que pour le transport du sel qui y est pris. « Je le voudrois bien, dit Henri; mais » il y aura bien des crieries, si vous ne commen- » cez par votre gouvernement ». Sur les parties casuelles et le droit annuel (1), sur les secrétai-

(1) Voilà la première et la seule fois qu'il est fait mention dans nos Mémoires du droit annuel. J'en suis d'autant plus surpris, que l'établissement de ce droit, par lequel les charges de judicature, devenues vénales sous le règne de François I, sont rendues héréditaires, a été fait, commme chacun sait, sous Henri IV; que M. le duc de Sully en est vraisemblablement le principal auteur, et que lorsque l'édit en fut porté, on n'entendit aussitôt partout que murmures et que plaintes, de ce que ces charges portées, au moyen de ce nouveau droit, à un prix exorbitant, alloient être fermées à la noblesse et aux personnes de mérite, et devenir le partage des gens de fortune; de ce qu'on autorisoit par là les vexations de la justice, au lieu de les réprimer, etc.

Le cardinal de Richelieu, frappé des bonnes raisons qu'avoit eues M. de Sully d'en user ainsi, et qu'il avoit apprises de la bouche même de ce ministre, emploie la *section première du chapitre 4 de son testam. politiq.*, *première partie*, à prouver que ni la vénalité, ni l'hérédité des charges de judicature, ne doivent être abolies dans ce royaume. « Le feu Roi, dit-il, assisté d'un » fort bon conseil, dans une profonde paix, et un règne exempt » de nécessité, ajouta l'établissement du droit annuel à la véna- » lité. Il n'est pas à présumer qu'il l'ait fait sans quelque considé- » ration, et sans en avoir prévu, autant que la prudence humaine » le peut permettre, les conséquences et les suites...... Rien ne » donna tant de moyens au duc de Guise, de se rendre puissant » dans la ligue contre le Roi et son Etat, que le grand nombre » d'officiers qu'avoit introduits son crédit dsns les principales charges » du royaume. Et j'ai appris du duc de Sully, que cette consi- » dération fut le plus puissant motif qui porta le feu Roi à l'éta- » blissement du droit annuel », etc.

Le cardinal de Richelieu soutient donc, qu'il vaut encore beaucoup mieux que ces charges s'obtiennent à prix d'argent, qu'elles

res du Roi à augmenter de seize : crues sur le sel, par forme de taille, pour en faire le fonds destiné aux gages et émolumens de plusieurs compagnies souveraines et subalternes, principalement de justice. Sur les deniers communs, patrimoniaux et d'octroi des provinces, villes et communautés. Sur les offices des lieutenans, contrôleurs et trésoriers, tant généraux que provinciaux, de l'artillerie, ponts et chaussées, etc., à ériger en titres.

---

soient données à des personnes pauvres et de néant, ou emportées par l'ambition et la faveur : « Au lieu, dit-il, d'ouvrir la porte » à la vertu, on l'ouvriroit aux brigues et aux factions, et on » rempliroit les charges d'officiers de basse extraction, souvent plus » chargés de latin que de biens...... Une basse naissance produit » rarement les parties nécessaires à un grand magistrat....... Le » bien est un grand ornement aux dignités, qui sont tellement » relevées par le lustre extérieur, qu'on peut dire hardiment que » de deux personnes dont le mérite est égal, celle qui est la plus » aisée en ses affaires, est préférable à l'autre. D'ailleurs un of- » ficier qui met la plus grande partie de son bien à une charge, » ne sera pas peu retenu de mal faire, par la crainte de perdre » tout ce qu'il a vaillant. Si l'on pouvoit, dit-il encore, entrer » aux charges sans argent, le commerce se trouveroit abandonné » de beaucoup de gens, qui, éblouis de la splendeur des digni- » tés, courroient plutôt aux offices et à leur ruine tout ensemble, » qu'ils ne se porteroient au trafic, qui rend les familles abon- » dantes ».

Il prouve en particulier l'utilité du droit annuel, parce que sans cela tous les vieux officiers se déferoient de leurs charges, « lorsque » l'expérience et la maturité de leur âge les rend plus capables de » servir le public ». Il devoit, ce semble, ajouter à cette raison, qu'un jeune homme qu'on destine à posséder une de ces charges, reçoit de ses parens une éducation propre au genre de vie qu'on sait qu'il embrassera. Le conseil par lequel l'auteur finit cet article, c'est de taxer les offices à un prix raisonnable, « qui n'ex- » cédera pas, dit-il, la moitié de celui auquel le déréglement des

Digitized by Google

Sur les charges des bailliages, élections et greniers à sel, à augmenter en attributions de gages, priviléges, etc., le fonds pris sur les tailles, jusqu'à la concurrence de cinq sous par livre. Sur des élections à créer en Guienne, Languedoc, Bretagne et Bourgogne : le Roi prévit bien des murmures dans ces quatre provinces. Sur les créations de nouveaux trésoriers dans les bureaux des finances, deux à Sens et à Cahors, six en Bretagne,

---

» esprits les porte maintenant ». Et il rend là-dessus justice à Henri IV. « Le feu Roi, dit-il, prévoyant ce mal, avoit inséré » dans l'édit qu'il fit sur ce sujet, des précautions capables de » le prévenir, exceptant non-seulement du droit annuel les charges » des premiers présidens, des procureurs et avocats généraux, » mais se réservant de plus le pouvoir de disposer des offices qui » y sont compris, lorsqu'ils viendront à vaquer, en payant préa- » lablement aux héritiers de ceux qui en étoient pourvus, le prix » auquel ils seroient évalués..... Les maux que cause présentement » le droit annuel, ne procèdent pas tant du vice de sa nature, » que de l'imprudence avec laquelle on a levé les correctifs que ce » grand prince y avoit apportés. Si l'édit fût demeuré en la pu- » reté de son premier établissement, les offices ne fussent jamais » venus à l'excès du prix auquel ils sont maintenant..... Il ne faut » donc que remettre l'édit du droit annuel aux premiers termes » de son établissement ».

Ces paroles justifient pleinement le duc de Sully du blâme qu'on veut qu'il ait encouru, par le conseil qu'il donna à Henri IV, sur le fameux édit du droit annuel. En vertu de cet édit, on fit payer aux officiers de judicature, en la place de la paulette, le soixantième de la finance de leurs charges : ce qui s'est pratiqué de neuf en neuf ans, jusqu'en 1709, qu'on a obligé ces officiers de racheter le fonds de ce droit. Voyez *le Journal de l'Etoile sur l'année* 1605, qui est celle de cet édit : *de Thou, Mézerai, etc.* Le nombre excessif des officiers de judicature, etc. C'est, et le principal abus, et la vraie cause de tous ceux dont les bons esprits se plaignent à cet égard.

et trois partout ailleurs : Henri disoit qu'il eût mieux valu diminuer le nombre de ces harpies, que de l'augmenter.

Je proposois un beaucoup plus grand nombre encore d'offices à créer, dans le besoin, parmi les trésoriers, payeurs de rentes et de gages, receveurs et autres officiers des tailles, secrétaires et officiers de grande et petite chancellerie; comme aussi de nouvelles attributions aux offices existans : ériger en charge les deux premiers commis de tous les officiers comptables de France, etc.; le détail de toutes ces parties tiendroit trop de place. Le bon cœur du Roi lui représentant comme déjà arrivé, ce qui n'étoit simplement qu'en projet, le faisoit se récrier contre tant de réglemens, dont j'étois d'accord avec lui qu'il ne falloit surcharger le peuple, que dans le cas d'une extrême nécessité.

Achevons : de nouvelles cours souveraines à ériger en différentes villes; savoir, parlement, chambre des comptes et cour des aides à Lyon et à Poitiers, en supprimant la cour des aides de Montferrand; cour des aides en Bretagne, parce qu'il étoit proposé d'y porter aussi les aides : une seconde à Bordeaux, avec une chambre des comptes; une troisième en Bourgogne, et une quatrième en Provence. Le Roi branla ici la tête, et ne dit mot. Je ne répète point ici ce qui a déjà été dit dans d'autres endroits de ces Mémoires. L'aversion que j'y ai marquée contre tout ce qu'on appelle *luxe*, a pu faire penser que les dépenses

folles et superflues étoient rigoureusement taxées, et on ne se trompe point : on peut même être assuré que si j'avois été cru, outre le retranchement d'une grande partie de ces dépenses, incompatibles avec les besoins pressans d'un Etat, je n'aurois toléré, ni les carrosses, ni les autres inventions du luxe, qu'à des conditions qui auroient coûté cher à la vanité.

S'il est nécessaire de donner ce frein au luxe, dont la contagion a gagné insensiblement toutes les parties de l'Etat, il l'est encore bien davantage d'en arrêter les funestes suites, dans ceux pour lesquels il n'est plus simplement une occasion de dissipation et de mollesse, mais un instrument de corruption et de ruine domestique : c'est à quoi il étoit pourvu par un autre projet, qui faisoit aussi partie des pièces du cabinet d'Etat. Ce n'est pas un des moindres malheurs qui ont suivi la mort prématurée du Roi, qu'elle ait précipité avec lui dans le même tombeau, tant d'utiles réglemens, au moment même de leur naissance.

Il étoit ordonné, par un autre réglement, aux avocats et procureurs généraux des parlemens, de poursuivre et de punir exemplairement tous ceux qui, par le scandale d'une vie prodigue ou dissolue, portoient un notable préjudice au public, aux particuliers, ou à eux-mêmes, sous peine de répondre en leur propre et privé nom, de tous les désordres arrivés par leur négligence, ou leur connivence. Le moyen qu'on leur donnoit pour pouvoir le faire sans se rendre leurs fonctions

excessivement pénibles, étoit de leur joindre en chaque juridiction particulière, trois personnes publiques, appelées censeurs, ou réformateurs, choisies de trois en trois ans dans une assemblée publique, et autorisées par leur charge, à laquelle étoient attachées toutes sortes d'exemptions, non-seulement à dénoncer aux juges tous pères, enfans de famille, et telles autres personnes accusées de porter la dissolution au-delà des bornes de l'honneur, et des dépenses superflues au-delà de leurs facultés, mais encore à obliger les juges eux-mêmes, en les prenant à partie, en cas de refus, à apporter le remède qui leur étoit prescrit, contre ces excès dans l'un et l'autre genre. Deux monitions devoient précéder toute poursuite criminelle; mais à la troisième, on intentoit une espèce d'action de curatelle, par laquelle les mauvais ménagers voyoient le maniement de leurs biens et effets, passer en des mains qui ne leur laissoient précisément que les deux tiers, et réservoient l'autre pour l'acquit de leurs dettes, et pour les réparations qu'exigent les fonds, ce qui duroit jusqu'à ce qu'ils eussent donné des preuves d'un retour sincère à une manière de penser et d'agir plus raisonnable. Nulle condition n'en étoit exceptée, et aucun citoyen n'auroit vraisemblablement évité cette censure, parce qu'elle avoit elle-même à répondre de ses actions à un tribunal supérieur, dont les ministres étoient aussi-bien qu'elle, fixés dans leur devoir, par la menace d'une peine égale au déshonneur.

Il auroit été établi en même temps, pour détruire ce mal jusque dans sa source, qu'aucune personne, de quelque qualité et condition qu'elle pût être, n'eût pu emprunter une somme, censée considérable, par rapport à ses facultés, ni aucun autre la lui prêter, sous peine de la perdre, sans qu'il fût déclaré en même temps dans les contrats ou obligations, à quoi on prétend employer cet emprunt, quelles dettes peut déjà avoir l'emprunteur, à quelles personnes, sur quels biens, et ce qui lui reste de revenus, tant pour assurer cette dette, que pour entretenir sa famille. Il étoit encore défendu, dans la même vue, à tous pères de famille, ou personnes qui les représentent, de donner à un de leurs enfans, en les établissant, une somme plus grande que de justice, eu égard à leurs moyens présens, au nombre de ces enfans, nés ou à naître, en s'en tenant à la vraisemblance; excepté le cas seul qui permettoit à l'autorité paternelle méprisée ou blessée, de se venger d'un enfant vicieux et dénaturé; mais ce cas devoit être clairement prouvé, et alors les acquêts, conquêts et meubles étoient encore les seuls effets dont on pouvoit disposer pour les faveurs particulières (*).

(*) M. le duc de Sully n'a pas besoin de se nommer ici pour être reconnu l'auteur de ces projets de réforme, on y découvre clairement son génie et son caractère. Sans vouloir rien diminuer du mérite de sa morale grave et austère, et en convenant avec lui, qu'il est d'une extrême importance de ne laisser ni les bonnes mœurs se corrompre, ni même le bon goût s'altérer en rien; je dirai pourtant qu'il me semble que ses vues de réforme dans la police, ont

Ce réglement d'économie domestique n'étoit qu'une portion d'un réglement général sur le barreau, et principalement sur la procédure, dont je

---

tous les mêmes défauts que celles de son parti dans la religion; c'est-à-dire, qu'elles sont fausses et outrées.

Qu'un petit nombre de citoyens se ruine par déréglement et par folie, c'est un mal qui peut être très-considérable dans la morale; mais du reste très-léger, et même, à parler correct, nul dans la police, parce qu'au fond, l'Etat n'y perd rien, les uns s'enrichissant de ce qui appauvrit les autres; j'excepte seulement le cas des banqueroutes. Je laisse les observations dont je me suis déjà servi, pour prouver que ce mal est d'ailleurs inévitable dans un Etat immense, riche et soutenu par le grand commerce.

Tout ce qu'il y a donc de mieux à faire à cet égard, c'est de laisser à la voix des ministres de la religion exercer cette censure publique, que l'auteur a cherché à rétablir sur l'ancienne censure romaine. Si je voyois quelque usage à faire de cette idée de nouvelles personnes publiques, je tâcherois de l'appliquer à l'article que l'auteur traite à la suite de celui-ci, la justice et le barreau.

Je donnerois à examiner à fond à des personnes d'un esprit juste et étendu, s'il seroit possible d'accoutumer les particuliers de ce royaume à remettre la décision de tous leurs différends litigieux entre les mains d'un petit nombre de vieillards graves et respectables, choisis par leur capacité et leur réputation d'intégrité pour exercer cet emploi dans toutes les villes, bourgs et lieux considérables, et pour l'exercer de manière que l'honneur, les distinctions, la vénération et le respect public, et tout au plus quelques-uns de ces avantages, que le souverain peut accorder sans qu'il en coûte rien à personne, leur tinssent lieu de tout profit et de toute récompense. Il n'est pas sans exemple, on peut dire même qu'il est assez commun, de voir cet office charitable rempli bien plus gratuitement encore par des personnes, que le seul intérêt des pauvres particuliers succombant sous le faix des poursuites ruineuses de la justice, oblige à s'en charger. Heureux le canton qui possède un pareil conciliateur! Il n'y manque pas de travail; mais on voit qu'il l'embrasse avec joie, par le respect et l'amour qui y sont attachés.

crois qu'on ne sera pas non plus fâché que je rende compte : l'intérêt qu'on a à voir corriger les abus innombrables du barreau, est trop fort, trop général et trop connu. Le dessein de Henri étoit de le communiquer d'abord aux présidens des différentes chambres, et aux gens du Roi de ses parlemens; non pour y être contredit, mais pour recevoir leurs remontrances et leurs avis, supposé qu'entrant dans ses vues, ils imaginassent quelque chose de plus propre à abréger les procès, et à détruire l'art méprisable de la chicane. Lorsque la dernière main auroit été mise aux articles du réglement, selon les opinions jugées les meilleures, sa Majesté étoit résolue de les porter au parlement, écrits de sa propre main, pour les y faire enregistrer. Voici ceux que nous avions dressés par provision, dont apparemment on ne se seroit que très-peu écarté.

Dans les procès entre parens, et cela en observant à peu près le nombre des degrés canoniques de sanguinité et d'affinité, soit corporelle, soit spirituelle, le demandeur étoit tenu, avant toutes choses, de faire offre, et même sommation, de remettre tous ses différends à l'arbitrage de quatre personnes, choisies parmi les parens ou amis des parties, deux par chacune; de nommer ces deux arbitres dès ce moment, et d'articuler dans un écrit, signé de sa main, toutes ses prétentions et demandes, sans pouvoir ensuite y rien ajouter; ce que faisoit aussi le défendeur; il n'avoit qu'un mois pour nommer ses arbitres. Dans

un autre mois, les quatre arbitres devoient être saisis de toutes les pièces et moyens des deux parties. Autre mois accordé aux arbitres pour prononcer leur jugement; autre mois enfin, donné à un sur-arbitre nommé par les arbitres, pour juger définitivement les points sur lesquels les voix auroient été partagées; car tous les autres étoient censés décidés, et le sur-arbitre n'en pouvoit connoître. La même règle avoit lieu pour les juges devant lesquels étoit interjeté appel de la sentence des arbitres. Ils ne pouvoient ni évoquer à eux le principal, ni prendre connoissance du fond, mais seulement prononcer sur le bien ou mal jugé, par les seules pièces produites devant les arbitres. Les cours souveraines n'avoient pas plus de priviléges à cet égard, que les simples juridictions. Elles ne pouvoient ni ordonner une nouvelle enquête, ni recevoir de nouvelles preuves; et elles n'avoient qu'un mois ou six semaines pour porter leur arrêt, qui autrement étoit nul, et les juges condamnés eux-mêmes aux dépens, dommages et intérêts des deux parties.

Les notaires étoient déclarés juges premiers et compétens de tous contrats, transactions, obligations, cessions, transports, échanges, ventes, baux à ferme, etc., en sorte que la sentence qu'ils portoient en interprétation du sens des conditions de leurs contrats, avoit lieu par provision, malgré toute opposition ou appellation; et les juges supérieurs ne pouvoient, sous les mêmes peines qu'à l'article précédent, procéder sur cette sentence,

que comme on procède sur celle d'un tribunal véritable. La précaution qu'on prenoit contre la fourberie et la mauvaise foi qu'on auroit pu craindre de la part des notaires (*), étoit premièrement, que tout acte devoit être passé devant deux notaires, ou un notaire et deux témoins; en second lieu, que les parties contractantes étoient obligées de se faire assister chez les notaires, d'un avocat chacune, dont les notaires prenoient les avis, et exprimoient les noms dans l'acte. Il étoit défendu de plus de s'inscrire en faux contre tout acte ainsi passé, dont la valeur étoit au-dessus de cent livres.

L'exploit d'assignation ne pouvoit être porté devant aucun autre juge, que celui du défendeur; et, comme je l'ai dit, il devoit contenir si généralement tous les moyens du demandeur, qu'il n'étoit plus reçu après cela qu'à répondre simplement aux allégations du défendeur, sous les peines ci-dessus contre les juges, avocats et procureurs. C'étoit donc à ceux-ci, j'entends les avocats et procureurs, à mettre tout d'un coup la cause en état d'être jugée; aussi étoit-il défendu de faire appeler et de plaider les causes, qu'elles ne fussent en état d'être jugées. Les plus considérables, celles dans lesquelles il faut produire et écrire, ne pouvoient avoir de plus long délai que trois mois; point de lieu à la requête civile : et

(*) Il a déjà été question de ces différens réglemens dans les volumes précédens.

ici, comme dans tous les autres cas les plus graves; le seul recours étoit aux lettres patentes expédiées dans le conseil d'Etat, et scellées du grand sceau.

Le réglement entroit dans le détail de quelques autres points particuliers de droit, ou de coutume, qui avoient besoin d'être rectifiés; tels que sont les dispositions que j'ai marquées précédemment sur le mauvais ménage des citoyens, sur la communauté entre mari et femme, et autres que j'omets ici. A l'égard des épices, salaires, vacations et autres frais, ainsi que de tous les différens subterfuges de la chicane, et de tous les autres abus du barreau dans les plaidoyers, les écritures, etc., dont les plaintes se font entendre partout, le Roi croyoit ne pouvoir mieux faire que de remettre tout ce détail à discuter et à régler, à douze hommes choisis parmis les plus intelligens dans les affaires du barreau, les plus sages et les plus équitables, qui observeroient l'ordre suivant dans leur travail. Mettre par écrit, en forme de mémoire, toutes les formalités qui s'observent ordinairement dans les procédures, sans en oublier aucune; ensuite, tout ce qu'ils jugeroient à propos qu'on en retranchât pour le bien public, et enfin, ce qu'ils croiroient qu'on devroit mettre à la place. Ce travail ainsi disposé, seroit donné à examiner soigneusement à trois des principaux ministres et conseillers de sa Majesté, qui en donneroient leur avis, après lequel le Roi déclarant aussi le sien, y joindroit toute l'autorité nécessaire pour que

cette pratique de jurisprudence fût désormais uniforme et invariable.

Lorsqu'une fois nous eûmes mis la main à la composition de cet inventaire général d'Etat, il devint un des sujets les plus ordinaires de nos entretiens, et le Roi montroit une grande impatience de le voir achevé. Il m'envoya chercher par un des garçons de la chambre, un matin qu'il faisoit extrêmement chaud; c'étoit, je crois, dans le mois de juin. Lorsque je montai dans son cabinet, il venoit d'en sortir par la galerie, et il étoit déjà aux Tuileries, où je ne pus le joindre que sur la terrasse des Capucins, près de la petite porte, par où il sortoit pour aller entendre la messe chez ces Religieux. Du plus loin qu'il me vit approcher, suivi de cette foule de cliens, qui semblent deviner tous les endroits où doivent se trouver les ministres : « Allez dire aux Capucins, » dit-il, qu'on retarde ma messe, car il faut que » j'entretienne cet homme-là, qui n'est pas homme » à messe; s'il me vouloit croire en cela, je l'en » aimerois bien davantage encore, et il n'y a rien » que je ne fisse pour lui, quoique tel qu'il est, » je l'aime bien, et m'en sers utilement ». Sa Majesté me prit par la main, et pendant environ deux heures que nous passâmes à nous promener, ce prince ne me parla que de nouveaux Mémoires, qu'il me demandoit pour les joindre au cabinet. En me quittant, il me recommanda tout haut de mettre toute la diligence et l'exactitude possibles à ce travail. « Peu de paroles, dit-il, et beaucoup

» de choses, et que tout soit pourtant bien éclair-» ci, car je veux en communiquer quelque chose » à quelques-uns de mes serviteurs que je vous » dirai ». Je lui répondis, qu'il falloit me donner un peu de temps, puisqu'il s'agissoit de joindre ensemble l'ordre, la briéveté et la clarté. « Faites » donc comme vous l'entendrez, reprit Henri, » vous connoissez mon style, et moi le vôtre, ils » s'accordent bien ensemble ».

J'envoyai dire au chancelier, que je n'irois point ce jour-là au conseil, et je me tins enfermé tout le reste du jour et une grande partie de la nuit, à remuer livres et papiers : je ne me mis pas même à table pour souper. Dès les sept heures du matin, je vis arriver le Roi avec les personnes dont il m'avoit parlé la veille, qui étoient MM. d'Ornano, de Boësse, du Bourg, de Lisle, de Saint-André, de Montpellier, de Pilles, de Fortia, de Saint-Canard, de la Buisse, de la Vieuville; il y avoit encore MM. de Vitri, de Vic, de Nérestan, de Saint-Geran, la Varenne, d'Escures, Erard, et Châtillon, ingénieur (il étoit question en partie d'affaires de leur métier), Béthune, mon cousin; enfin, quelques étrangers envoyés, l'un, de la part de Lesdiguières, l'autre, du duc de Bouillon, et un troisième, nommé Pucharnault, de la part de la Force; mon cabinet en étoit presque plein. Je n'avois pu dresser le Mémoire en question; la raison que j'en apportai à sa Majesté, qui, d'abord, me le demanda, fut qu'une dépêche que je venois de recevoir de

la Force, sur une nouvelle tracasserie des Espagnols en Béarn et dans la basse Navarre, à laquelle il avoit fallu répondre sur-le-champ, avoit interrompu mon travail. « J'écrivois aussi, lui » dis - je, touchant mon neveu et ma nièce Biron, qu'on veut démarier, ce qui seroit une » belle besogne, car elle croit être grosse, et » l'est en effet. Voilà, reprit sa Majesté, une des » fâcheuses et sottes affaires que j'aie guères » vues, et je serai bien trompé, si jamais vous » mettez tous ces esprits à la raison. Achevez » vos dépêches, ajouta ce prince, après m'avoir dit tout bas quelque chose qu'il avoit à me communiquer; « achevez aussi nos Mémoires le plus » promptement que vous pourrez, et n'allez point » plutôt au conseil d'aujourd'hui. Cela ne se peut, » Sire, répartis - je, car il y a des affaires qui » pressent, et qui furent remises hier, à cause » que je n'y étois pas. Faites donc du mieux que » vous pourrez, dit-il, et adieu; je m'en vais aux » Tuileries ».

Je ne laissai pas de travailler au Mémoire avec tant d'application, qu'il étoit prêt le lendemain matin, que je fus encore mandé aux Tuileries par sa Majesté. Je donnai ces papiers à porter à mon secrétaire, enfermés dans une feuille de papier, cachetée. Sillery et Villeroi étoient avec ce prince, et nous continuâmes à nous promener tous quatre, près de deux heures, discourant sur le projet de ces Mémoires, avec tant de chaleur et d'action, que tout le monde s'aperçut aisément

que nous ne nous accordions pas. Je me retirois, sans avoir parlé au Roi de mon paquet, lorsqu'il me rappela de cent pas, pour me le demander. Je le lui fis voir entre les mains de mon secrétaire, auquel j'ordonnai ensuite de le présenter à sa Majesté, lorsqu'elle voudroit le lire, mais d'avoir soin de le retirer d'elle, et cacheté comme il l'étoit. Ce qui venoit de se passer, m'obligeoit à user de cette précaution, dont mon secrétaire s'excusa auprès de Henri, par le commandement positif que je lui en avois fait. Il suivit le Roi qui s'en alloit à la messe aux Capucins, et il profita de ce temps pour aller déjeûner; il lui auroit été difficile d'en trouver de long-temps la commodité. Le Roi, sortant de la messe, lui dit : « Suivez-» moi au Louvre, et n'en partez point que je ne » vous le dise ». Il lui demanda le paquet, lorsqu'il fut arrivé dans son cabinet d'en bas, et mon secrétaire lui ayant dit en ce moment l'ordre qu'il avoit reçu de moi, sa Majesté se contenta de lui répondre : « Hé bien! je le ferai; mais, encore » une fois, ne partez donc point d'auprès de » moi ». Elle monta dans le cabinet des livres pour y mettre le paquet, pendant qu'elle alloit dîner. La cour n'étoit pas grosse, parce qu'il étoit plus tard que de coutume. Le Roi ne parla presque à personne, et sa rêverie parut en ce que, de temps en temps, il frappoit de son couteau sur son assiette.

Mon secrétaire crut qu'il alloit être expédié, lorsqu'il vit ce prince remonter, au sortir de la

table, dans le même cabinet, et qu'il s'entendit appeler au bout d'une demi-heure; mais quelques princes et seigneurs étant arrivés dans ce moment, comme il vit que sa Majesté s'étoit mise à s'entretenir avec eux, il se retira dans un coin avec la Varenne et Béringhen. L'endroit où ils étoient, étoit assez obscur, pour qu'il ne fût pas facile de les apercevoir, surtout avec un peu de soin de se cacher; ce qu'ils firent sans rien affecter, lorsque quelques instans après ils virent Henri s'avancer avec quelques-uns de la compagnie, qu'il avoit séparés des autres, assez près d'eux, pour qu'ils pussent entendre ce qu'il disoit, quoiqu'il parlât entre haut et bas, et ils redoublèrent d'attention, lorsqu'ils l'entendirent parler ainsi : « Je suis las » de m'être tant promené ce matin, car j'ai été » plus de deux heures avec trois hommes, sur de » grandes matières, où je les ai trouvés aussi con» traires dans leurs opinions, qu'ils le sont dans » leur tempérament et leur inclination. Un autre » que moi auroit peine à s'en bien servir; mais je » connois leurs fantaisies, tellement que je tire » même profit de leurs contestations et contrarié» tés; elles servent à rendre les affaires si claires » et si bien approfondies, qu'il m'est facile de » choisir la meilleure résolution : vous allez les » connoitre assez, sans que je les nomme ».

Sa Majesté continua à faire le portrait de ces trois ministres, comme on le va voir. J'aurai assez de sincérité pour ne rien changer à ses paroles, même dans ce qui me regarde; et c'est par

moi qu'elle commença. « Quelques-uns se plaignent, dit Henri, et quelquefois moi-même, » qu'il est d'une humeur rude, impatiente et contredisante. On l'accuse d'avoir l'esprit entreprenant, de présumer tout de ses opinions et de » ses actions, et de rabaisser celles d'autrui, de » vouloir élever sa fortune, et avoir des biens » et des honneurs. Or, quoique je lui connoisse » bien une partie de ces défauts, et que je sois » contraint de lui tenir quelquefois la main haute, » quand je suis de mauvaise humeur, qu'il se fâche ou se laisse emporter par ses idées, je ne » laisse pas pour cela de l'aimer, de lui en passer » beaucoup, de l'estimer, et de m'en bien et utilement servir, parce que je reconnois que véritablement il aime ma personne, qu'il a intérêt que je vive, et qu'il désire avec passion la » gloire, l'honneur et la grandeur de moi et de » mon royaume. Je sais aussi qu'il n'a rien de » malin dans le cœur, qu'il a l'esprit industrieux » et fort fertile en expédiens, qu'il est grand ménager de mon bien, homme fort laborieux et » diligent, qui essaie de ne rien ignorer, et de se » rendre capable de toutes sortes d'affaires de paix » et de guerre, qui écrit et parle assez bien, d'un » style qui me plaît, parce qu'il sent son soldat » et son homme d'Etat. Enfin, il faut que je vous » avoue que malgré ses bizarreries et ses promptitudes, je ne trouve personne qui me console » si puissamment que lui dans tous mes différens » chagrins ». Je ne me récrierai ici, ni sur le

blâme, ni sur la louange, renfermés dans ces paroles. En convenant, comme il me semble que la bonne foi demande qu'on le fasse, qu'apparemment il y a chez moi véritablement lieu à l'un et à l'autre, tout ce qu'un honnête homme a à faire en cette occasion, est de les faire servir également à rectifier de plus en plus son cœur et ses mœurs.

« Le second, poursuivit Henri, en parlant du » chancelier de Sillery, est d'un naturel patient » et complaisant, merveilleusement souple, adroit » et industrieux dans toute la conduite de sa vie; » il a l'esprit très-bon, il est assez versé dans » toutes sortes de sciences et d'affaires de sa pro» fession, il n'est pas même ignorant dans les » autres; parle assez bien, déduit et représente » fort clairement une affaire; n'est point homme » pour faire des malices noires; mais il ne laisse » pourtant pas d'aimer grandement les biens et » les honneurs, et de s'accommoder toujours à » tout pour en avoir. Il n'est jamais sans nou» velles, ni sans personnes en main pour lui en » découvrir; d'humeur à ne hasarder jamais lé» gérement sa personne, ni sa fortune, pour » celles d'autrui. Ses vertus et ses défauts étant » ainsi compensés, il m'est facile d'employer uti» lement les premières, et de me garantir du dom» mage des autres (1).

(1) Ce chancelier a rendu trois signalés services à l'Etat, en employant une partie de son bien à maintenir les Suisses dans

» Quant au troisième, continua le Roi, parlant » de Villeroi, il a une grande routine dans les » affaires, et une connoissance entière de celles » qui se sont faites de son temps. Il a été employé » dès sa première jeunesse, plus qu'aucun des » deux autres. Il tient un grand ordre dans l'ad» ministration de sa charge, et dans la distribu» tion des expéditions qui ont à passer par ses » mains. Il a le cœur généreux, n'est nullement » adonné à l'avarice, et fait paroître son habileté » dans son silence et sa grande retenue à parler » en public (1). Cependant il ne peut souffrir » qu'on contredise ses opinions, croyant qu'elles » doivent tenir lieu de raison. Il les réduit à tem» poriser, à patienter, et à s'attendre aux fautes » d'autrui, de quoi je me suis pourtant quelque» fois assez bien trouvé ». Ce discours de sa Majesté étoit adressé à des personnes de la première qualité, et qui, dans leur cœur, ne man-

---

notre alliance, à la paix de Vervins, et en moyennant le mariage du Roi « Le chancelier de Sillery n'avoit presque point étudié. » Henri IV disoit de lui et du connétable Henri de Montmo» reney, qu'avec son chancelier, qui ne savoit point de latin, et » son connétable, qui ne savoit ni lire, ni écrire, il pouvoit venir » à bout des affaires les plus difficiles ». *Amelot de la Houssaye, note première sur la lettre 195 du cardinal d'Ossat.*

(1) De tous les endroits de nos Mémoires où il est parlé de M. de Villeroi, voilà celui auquel il faut principalement s'attacher, pour juger du caractère de ce ministre, et surtout de l'opinion qu'en a eue Henri-le-Grand. Un seul trait rapporté d'original, tel qu'est celui-ci, mérite plus d'être cru que des rapports incertains, ou dictés par la prévention, l'aversion, l'esprit de parti.

quoient pas, je crois, d'envie d'y répliquer; aucun cependant ne dit mot, et quelques momens après, le Roi ayant aperçu mon secrétaire, il lui fit rendre mes papiers cachetés, qu'il me rapporta.

Avant de sortir de ces affaires générales de finance, il faut voir ce qu'il y a sur cet article de particulier pour cette année. Denis Feydeau et ses associés s'étoient fait adjuger la ferme générale des aides, en enchérissant de deux cent mille livres par an sur les fermiers précédens. Je prévis ce qui ne manqua pas d'arriver, que Feydeau ne pourroit retirer ses deniers. En effet, il présenta requête à sa Majesté, pour être déchargé de ces deux cent mille livres. Je trouvois que ces fermiers ne souffroient rien, qu'ils n'eussent bien mérité, n'étant survenu ni accident imprévu, ni obstacle à leur jouissance. Il me fâchoit encore, que l'imprudence de ces nouveaux venus nous eût ôté des fermiers très-solvables, pour mettre en leur place de mauvais payeurs. Je portai pourtant sa Majesté à leur accorder cette diminution à titre de grace, sans laquelle on alloit être exposé à une banqueroute, et à l'embarras de mettre de nouveau les aides à l'enchère. Je jugeai seulement qu'elle ne devoit commencer à avoir lieu, qu'au premier janvier 1610, ou du moins, au premier octobre de la présente année, afin que sa Majesté n'y perdît pas tout d'un coup quatre cent mille francs.

Je fis faire le procès à Ferrand, premier huis-

sier de la chambre des comptes de Paris. On le dépouilla de toutes les charges et commissions qu'il exerçoit dans cette cour, dont sa Majesté gratifia, même avant le jugement, la Fond, dont il a été parlé dans ces Mémoires. Il étoit déjà intendant, et le Roi crut encore récompenser sa fidélité, en lui faisant don de ses meubles de la conciergerie. M. le comte de Soissons et les autres officiers de la maison du Roi, présentèrent aussi contre le trésorier Pajot, une requête, qui me fut renvoyée. Pujet, autre trésorier de l'épargne, ayant fait, l'année précédente, sur l'ordre et la garantie de sa Majesté, une déclaration favorable à Placin, autrefois son commis, dont j'avois été fait dépositaire, le Roi m'écrivit de rendre cette promesse à Pujet, comme il s'y étoit engagé, supposé que le procès que ces deux financiers avoient ensemble, ne pouvant s'accommoder, elle lui devint nécessaire.

Sa Majesté, après m'en avoir demandé mon avis, fit expédier à Mortier-Choisy, un brevet, par lequel il étoit déclaré quitte du reste de sa ferme, moyennant cinquante mille livres, une moitié comptant, et l'autre dans six mois. Elle fit délivrer à Zamet les quittances des deux offices des restes en Normandie, de valeur de cinq mille écus, avec les expéditions nécessaires pour être pareillement payé de quarante-neuf mille neuf cent et tant de livres, qu'il lui avoit assignées dès l'année dernière, sur les deux sous six deniers par minot de sel, pour pareille somme que Zamet lui

avoit avancée. Henri fit encore donner douze mille livres à Montigny, six mille livres à d'Escures, et deux mille quatre cents livres à différens pensionnaires dans la Bourgogne, par les mains de M. le Grand, et payer le président Tambonneau de sa pension pour l'année dernière. Je tire ces petits détails des lettres que j'ai, écrites de la main de sa Majesté.

J'en reçus aussi quelques-unes de la Reine. Il s'agit dans l'une de certains droits qui lui avoient été abandonnés, et dont elle se départ sur les terres de la dépendance de la reine Marguerite, qui en avoit un brevet. Il est question dans une autre, de faire toucher à la femme de Conchine vingt mille écus, que le Roi, par complaisance pour la Reine, lui avoit donnés à prendre sur les présidens rétablis dans les bureaux des finances. La Léonor avoit si bien agi, par l'intérêt qu'elle prenoit dans cette partie, que les deniers, me disoit la Reine, étoient en état d'être touchés.

Les sommes, du moins les principales, que j'employai aux dépenses personnelles de Henri, sont vingt-deux mille pistoles, qu'il me manda le 18 janvier, qu'il avoit perdues au jeu ; cent mille livres, d'une part, et cinquante et un mille de l'autre, qu'il devoit aussi du jeu, à Edouard Fernandès, Portugais. Il me manda de prendre ces dernières cinquante et un mille liv., sur soixante mille qui lui revenoient de l'office d'avocat-général à Rouen, après la mort de Marguerite, aux héritiers duquel il donna les neuf mille restantes,

en considération des bons services que leur père lui avoit rendus dans ce parlement, et il en accorda la charge à des Yveteaux (*), parent du mort. Mille pistoles pour jouer : Henri n'en prit d'abord que cinq cents ; mais il renvoya ensuite Béringhen chercher les cinq cents autres pour un autre emploi. Je lui en portai mille autres encore pour le jeu, en allant le trouver avec le chancelier, à Fontainebleau, où il s'étoit purgé à la sortie des fêtes de Pâques. Il s'agissoit d'une dépêche que Préaux apportoit de la part de Jeannin. Ce prince, faisant de plus sérieuses réflexions sur les excès où le portoit sa passion pour le jeu, songea à s'en corriger, et il me promit plusieurs fois du moins de se modérer. Il continua à faire la même dépense pour ses bâtimens. C'étoit Zamet (**) qu'il envoyoit de Fontainebleau pour les visiter, quand il ne pouvoit pas y aller lui-même. Je trouvé encore une quittance de Marcadé, de quatre mille sept cent quarante-trois livres, pour onze cent seize perles, dont Henri fit présent à mademoiselle de Vendôme, sa fille; de trois mille livres à mademoiselle des Essarts, et de trois cents livres à Saubion, son domestique.

(*) Nicolas Vauquelin des Yveteaux.

(**) Ce riche partisan se qualifioit alors baron de Murat et de Billy, conseiller du Roi en tous ses conseils, gouverneur de Fontainebleau, et surintendant de la maison de la Reine. Il mourut à Paris en 1614, âgé d'environ soixante-cinq ans, laissant un fils maréchal-de-camp, qui fut tué au siége de Montpellier, et un second, évêque de Langres. Il les avoit eus de Magdeleine le Clerc du Tremblai, et les fit légitimer.

Je fus chargé avec le chancelier, de nommer des commissaires pour travailler avec ceux du duc de Lorraine, à régler les confins du pays Messin, sur lesquels il s'élevoit tous les jours quelque nouvelle contestation. J'envoyai à Calais le contrôleur des fortifications, avec une somme d'argent, pour réparer le dommage que la mer venoit de faire aux dunes du Risban; j'en fus informé par le vice-amiral de Vic, qui auroit bien souhaité qu'on eût fait une dépense plus considérable pour cette ville, et qui fournissoit, dans cet esprit, plusieurs projets, tant pour sa commodité et sa sûreté, que pour empêcher les inondations auxquelles cette ville et ses environs sont exposés.

(*) Il ne se fit point de plus utile réglement que celui qu'on vit paroître contre les banqueroutiers frauduleux. Il porte : que ces banqueroutiers seront punis de mort, comme voleurs et affronteurs publics; que toutes donations, cessions, ventes et transports faits par eux à leurs enfans, héritiers, amis et faux créanciers, seront nuls, et tels donataires, cessionnaires et acheteurs, punis comme complices des banqueroutiers, pour peu qu'il paroisse aux juges que tout cela s'est fait en fraude des véritables créanciers. Il y est fait défense, aussi sous peine de complicité, de donner retraite aux banqueroutiers, à leurs cautions, commis, facteurs; comme aussi de receler aucun de leurs meubles, papiers et effets; enfin de leur

(*) Merc. franç. et autres hist. ann. 1609.

prêter la main, ou même de leur donner assistance en rien. Permis à tous d'arrêter sans décret ni permission, et de mener en justice les banqueroutiers, malgré tous arrêts et coutumes à ce contraires. Enfin, il est défendu aux véritables créanciers des banqueroutiers de faire aucuns accords, contrats et accommodemens avec eux ou leurs entremetteurs, sous peine de perdre leur dette, et même d'être poursuivis criminellement, suivant le cas; la voie de l'action en justice est la seule qu'on leur laisse. C'est à peu près tout ce qu'on peut faire, ce me semble, pour assurer le commerce et la tranquillité publique, également intéressés dans un abus devenu si commun.

A cet édit, il en fut joint un autre contre les duels, que je sollicitois depuis long-temps, et avec bien des instances. Le conseil ayant été assemblé extraordinairement à cet effet, dans la première galerie de Fontainebleau, sa Majesté, pour traiter cette matière plus à fond, demanda qu'on y fît rapport de l'origine, des coutumes et des différentes formes usitées du duel. Ses conseillers ne lui donnèrent pas sujet de les féliciter sur leur érudition; tous demeurèrent dans le silence. Je fis comme les autres, mais de manière que le Roi s'aperçut aisément que je n'avois besoin que de son commandement pour parler. Il se tourna vers moi et me dit : « Grand-maître, votre mine me » fait conjecturer que vous en savez plus que vous » ne faites semblant. Je vous prie, et je vous » commande en même temps expressément de

» nous dire ce que vous en savez et pensez ». Je refusai encore par bienséance, et, pressé de nouveau, je fis un discours, que je ne rapporterai point, parce qu'on n'y verroit rien de plus que ce que j'ai dit précédemment, en traitant cette matière. J'eus soin d'envoyer aussitôt l'édit contre les duels (*) dans mon gouvernement, et de l'y faire observer avec beaucoup d'exactitude.

Mêlons à ces détails d'affaires de gouvernement, le récit de quelques intrigues de cour. Lorsque sur les avis dont j'ai parlé, de factions dans quelques provinces, le Roi songea à y envoyer quelqu'un de sa part, il me proposa la personne de N..... Cet homme n'aura, ni la joie, ni le chagrin de se voir nommer ici. Je ne goûtai ce choix en aucune manière, sachant que sa haine personnelle lui feroit supposer des crimes à des gens qui n'en avoient pas eu la pensée; et je dis à sa Majesté que s'il y alloit de sa part, je n'y enverrois personne de la mienne, parce que je ne voulois rien avoir à partager avec un pareil associé. N..... déchu de cette espérance, résolut de se servir de toutes sortes de moyens pour satisfaire son ressentiment contre moi; et il s'offrit à ceux de la cour, qu'il savoit être mes ennemis, pour être l'instrument de leurs desseins.

(*) Cet édit, qui oblige ceux qui ont été offensés dans leur honneur, à s'adresser aux maréchaux de France ou à leurs lieutenans, pour en obtenir la réparation, porte des peines très-sévères, infamie, dégradation de noblesse, et même peine de mort. *P. Mathieu, tom. 2, liv.* 4.

Il aborda un jour le marquis de Cœuvres, auquel il affirma, en exigeant le secret sur une confidence, que le zèle seul l'obligeoit, disoit-il, à lui faire, que j'étois allé au parlement, sous prétexte de quelques affaires, afin de retirer du greffe les lettres de légitimation de M. de Vendôme, qu'on y avoit portées pour être vérifiées au parlement. De Cœuvres alla incontinent faire ce rapport à la personne qu'il intéressoit le plus, et M. de Vendôme alla aussi dans le même instant s'en plaindre au Roi. Ce prince lui demanda de qui il tenoit cet avis; mais, sans lui nommer le délateur, on lui en garantit la vérité, de manière que sa Majesté n'en douta plus. Elle me demanda le lendemain, sitôt que j'approchai d'elle, ce que j'étois allé faire au parlement. Je répondis que c'étoit, comme il étoit vrai, pour y prendre dans les registres copie de quelques pièces dont j'avois besoin. « Y a-t-il quelque chose, reprit Henri, » qui concerne mon fils de Vendôme? Non, Sire, » repris-je, et pourquoi M. de Vendôme »? ajoutai-je, surpris de l'air dont il me parloit : « Je le » sais bien pourquoi », répliqua ce prince froidement. Quelques autres mots aussi peu clairs, qui échappèrent à sa Majesté, me firent comprendre qu'elle avoit quelque chose sur le cœur. Je la priai de me le dire; ce qu'elle fit, et elle demeura bientôt persuadée que la calomnie jouoit ici son jeu ordinaire.

L'après-midi de ce même jour, le Roi étant chez la comtesse de Moret, il y entra un petit

garçon, qui remit un paquet au premier laquais qu'il rencontra. Madame de Moret, à qui on l'apporta, y trouva un billet, dans lequel on lui donnoit sur ses enfans le même avis qu'on avoit donné à de Cœuvres sur M. de Vendôme. Elle se mit à pleurer ; et le Roi lui ayant demandé le sujet de ses pleurs, elle lui donna le billet à lire. Henri voulut entendre le petit garçon, mais il ne se trouva plus. « Madame, dit-il à madame de Mo-» ret, d'un air rêveur et un peu sombre, il y a » bien de la malice ici d'un côté ou de l'autre ». On se mit à faire des informations sur toute cette menée. Le petit garçon fut découvert assez facilement, et par lui le Roi devina bientôt N....; car ayant inutilement voulu engager de Cœuvres à le lui nommer, il le nomma lui-même, et de Cœuvres, dans sa surprise, ne put le nier ; mais il donna aussitôt avis à cet homme de ce qui venoit de se passer. Celui-ci, qui vit que l'affaire prenoit un tour sérieux, vint se jeter aux pieds de Villeroi, le priant de le soutenir contre moi. Villeroi y trouva tant de risque, du moins à le faire hautement, qu'il n'eut garde de le lui promettre. Il se contenta, l'occasion s'en étant présentée, de hasarder dans le discours quelques mots favorables à N.... que sa Majesté reçut d'un air à faire bien repentir Villeroi de sa complaisance.

Henri venoit de découvrir deux autres traits de N.... qui le déclaroient coupable de manque de respect envers sa Majesté elle-même ; l'un, que N.... avoit eu l'imprudence de supposer publi-

quement une intrigue de galanterie de Henri avec certaine fille, et la malice d'en instruire la Reine; l'autre, qu'il avoit encouragé le P. Gonthier, Jésuite, à continuer cette manière de prêcher emportée, qui lui avoit déjà fait quelques affaires, en lui assurant que tel de ses sermons, qu'il lui cita, et qui étoit un des plus vifs, avoit été généralement admiré et applaudi par les seigneurs de la cour, et nommément par les maréchaux de Brissac et d'Ornano (*); en quoi N.... fut assez malheu-

(*) « Le P. Gonthier, Jésuite, en la présence du Roi, qui assista dans l'église de Saint Gervais à ses sermons, le vendredi jour » de Noël, le samedi et le dimanche, fit de continuelles déclamations contre les huguenots, qu'il appela plusieurs fois, *vermine* » et *canailles;* et étant tombé sur le nouvel article de leur confession par lequel ils appellent le Pape Ante-Christ : S'il est vrai, » Sire, dit-il, que le Pape soit Ante-Christ, que sera-ce de votre » mariage? Où en est la dispense? Que deviendra monsieur le » Dauphin?... Le maréchal d'Ornano dit un jour au Roi : Si un » Jésuite à Bordeaux, eût prêché devant moi ce que le P. Gonthier » a prêché en présence de votre Majesté, je l'eusse fait jeter dans » l'eau, au sortir de la chaire ». *Mémoires historiques de France, année* 1609.

Tous les sermons de ce temps-là sont pleins de ces traits dont la hardiesse et la singularité, pour ne rien dire de plus, nous révolteroient aujourd'hui étrangement. Les hérétiques poussoient leurs satires à l'excès, et trop souvent les prédicateurs, leurs sermons josqu'aux déclamations les plus outrées. Un historien contemporain (Pierre Mathieu, *liv.* 3), rend néanmoins ce témoignage aux Jésuites, « qu'on trouvoit plus d'ordre, de modestie, » de gravité, de tempérament dans leurs sermons, que dans quel- » ques autres ». Sauval parle aussi des prédications du P. Gonthier, mais en louant beaucoup son éloquence et son zèle apostolique. Il rapporte que Henri IV assistant un jour dans la même église de Saint Gervais, à un sermon du P. Gonthier, ce prédicateur, justement indigné de l'irrévérence avec laquelle il vit que la marquise

Digitized by Google

reux, pour que ces deux messieurs se trouvant présens à la réprimande que le Roi fit au P. Gonthier, ils donnèrent, en s'adressant au Père, un démenti à celui qui avoit osé leur imputer d'admirer un discours si impertinent. Tout cela avoit si fort échauffé Henri contre l'imposteur, que lorsque j'allai le lendemain le prier de m'en faire justice : « Je n'en suis que trop bien éclairci, me dit » ce prince ; c'est ce malin esprit de N.... qui a » inventé tout cela ; mais pour l'amour de vous, » je veux le bannir de la cour » ; et l'ordre lui en fut en effet signifié. Cette affaire fit tout le bruit qu'on peut s'imaginer, et j'avoue qu'elle me mit dans l'embarras dix jours entiers.

Ce n'est rien en comparaison de l'éclat que fit celle de M. le prince de Condé. Le mariage de ce prince avec mademoiselle de Montmorency, qui avoit été célébré dans le commencement de cette année, loin de faire cesser à la cour tous les bruits de galanterie entre le Roi et la princesse, les réveilla, au contraire, plus fortement, comme je m'en étoit toujours bien douté. Deux mille écus

de Verneuil et d'autres dames de sa compagnie parloient, rioient et cherchoient à faire rire sa Majesté, se tourna vers ce prince, et lui dit : « Sire, ne vous lasserez-vous jamais de venir avec un » serrail entendre la parole de Dieu, et de donner un si grand » scandale dans le lieu saint »? que le Roi, au lieu d'envoyer le prédicateur à la Bastille, comme toutes ces femmes l'en prièrent, retourna, dès le lendemain, à son sermon ; et que l'ayant rencontré, comme il montoit en chaire, il lui dit, qu'il lui savoit bon gré de sa correction, et qu'il n'avoit rien à craindre ; mais qu'il le prioit seulement de ne plus l'apostropher en public.

donnés par sa Majesté pour les habits de nôces de la demoiselle, des pierreries de valeur de dix-huit mille livres, achetées pour elle par madame d'Angoulême, de Messier, orfévre, demeurant sur le Pont-au-change, dont le certificat du 29 mai étoit connu, une infinité d'autres bienfaits et gratifications en argent, faits au prince de Condé, en faveur de ce mariage, parurent des preuves qui établissoient suffisamment l'intelligence, quoiqu'à parler juste, rien de tout cela ne fût sans réplique; mais comme je ne veux pas non plus donner dans l'autre excès des flatteurs de ce prince, qui affectoient publiquement de soutenir qu'il ne regardoit pas seulement la jeunne princesse, je m'en tiens à ce que j'ai déjà dit de mes sentimens à cet égard : c'est le milieu entre les uns et les autres; peu de personnes le gardèrent. La Reine et le prince de Condé, que cette affaire touchoit de plus près, échauffés par tous les discours qu'on ne cessoit de leur souffler, eurent bientôt mis toute la cour en rumeur. Tous mes soins furent inutiles auprès de la Reine, véritablement furieuse; et pour le prince, il ne s'en tint pas à donner des marques publiques de mécontentement, il méditoit dès-lors l'imprudente démarche qu'on lui vit faire quelque temps après.

Le premier avis en fut donné dans un billet à Henri, à Fontainebleau, où il étoit allé passer les fêtes de Pâques; et il me l'envoya aussitôt à Paris, où j'étois demeuré. Voici ce que le billet contient : Que le prince de Condé, parti de Fon-

tainebleau après les fêtes, étoit venu, accompagné de son médecin, coucher à Paris chez un pensionnaire d'Espagne; que toute la nuit s'étoit passée à délibérer avec une violente agitation de la part du prince, s'il ne se retireroit pas en Espagne dès ce moment même; ce que son hôte l'avoit empêché de faire, en lui en faisant sentir les conséquences; que le lendemain on avoit apporté à M. le prince, dans cette même maison, une bourse de mille doublons, avec promesse de lui donner dans peu le reste de ce qu'apparemment il s'étoit déjà fait promettre par la médiation du médecin, qu'on accusoit de conduire toute cette trame, parce qu'il avoit déjà travaillé à rompre le mariage de M. le prince, et à lui faire épouser mademoiselle de Mayenne; que cet homme étoit lié avec un autre médecin génois, qui avoit été à D. Joan, et qui étoit allé depuis six semaines trouver le comte Spinola à la Haye, d'où il devoit passer jusqu'en Angleterre : ce qui étoit relatif avec un autre billet d'avis remis à Béringhen, dont il étoit aussi fait mention, portant que M. le prince avoit obtenu des lettres du roi d'Angleterre pour les Etats des Pays-Bas.

Tous ces avis, qu'on prioit sa Majesté de tenir fort secrets, ne purent lui faire croire M. le prince capable d'une si grande faute. Henri fit un voyage au commencement de mai, à Paris, d'où il retourna au bout de quelques jours à Fontainebleau, et M. le prince l'y suivit. Il est vrai que par les discours qu'il y tint publiquement, on auroit pu

croire qu'il n'y alloit que pour braver sa Majesté. « Mon ami, m'écrivoit Henri le 12 juin, M. le » prince est ici qui fait le diable. Vous seriez en » colère, et auriez honte des choses qu'il dit de » moi : enfin la patience m'échappera, et je me » résous de bien parler à lui ». Pour le punir, le Roi m'ordonnoit de suspendre le paiement du quartier d'avril de sa pension, et d'éconduire son pourvoyeur et tous ses créanciers, qui sachant les libéralités que sa Majesté avoit faites à ce prince, à l'occasion de son mariage, s'adresseroient à moi, comme à celui qui en étoit le dispensateur. « Si l'on » ne le retient pas par ce moyen-là, reprenoit sa » Majesté, il en faudra prendre quelqu'autre, car » il est honteux d'ouir ce qu'il dit. Nous en avise- » rons ensemble, lorsque vous serez auprès de » moi (*) ».

(*) Voici comment en parlent les Mémoires pour l'histoire de France : « Le Roi éperdument amoureux de la princesse de Condé, » met tout le monde en besogne, jusqu'à la mère du mari. M. le » prince s'en plaint, et demande congé à sa Majesté de se retirer » avec sa femme, en l'une de ses maisons. Le Roi le lui refuse » rudement, et en vint aux injures et menaces. On dit que le » prince y a répliqué hautement, et a mêlé en ses propos le mot » de *tyrannie* ; et que le Roi, en relevant ce mot, lui a répondu : » je n'ai fait en ma vie acte de tyran, que quand je vous ai fait » reconnoître pour ce que vous n'étiez point. Le premier a dit » pouilles à sa mère, qui servoit d'instrument pour corrompre la » pudicité de sa femme...... On disoit que la marquise de Ver- » neuil, qui parle ordinairement au Roi, non comme à son maî- » tre, mais comme elle feroit à son valet, lui avoit dit, bouf- » fonnant sur ce propos : N'êtes-vous pas bien méchant de vouloir » coucher avec la femme de votre fils, car vous savez bien que » vous m'avez dit qu'il l'étoit » ?

M. le prince me choisit pour me faire part de son mécontentement : en quelle qualité ? c'est ce qu'il ne me seroit pas facile de dire, parce que si j'ai pu me flatter que mes conseils ne lui étoient pas indifférens, j'ai dû soupçonner, d'un autre côté, qu'il cherchoit dans les assurances d'attachement qu'on fait à une personne de son rang, lors même qu'en lui parlant, on a la hardiesse de ne pas l'approuver, un prétexte pour avancer dans la suite avec quelque vraisemblance, que je ne m'étois point opposé au dessein qu'il avoit de sortir du royaume. Cela m'oblige à rendre compte de la conversation que nous eûmes ensemble chez moi, où il vint un mercredi l'après-midi, qu'il savoit que je n'allois point au conseil.

Il entra dans mon cabinet, portant sur son visage toutes les marques de l'agitation de son esprit, et je ne fus point surpris de ce que sans autre préambule, il me parla des sujets qu'il avoit de se plaindre de la conduite du Roi à son égard. Je lui répondis, en lui rappelant les obligations en quelque manière infinies, que toute sa maison en général, et lui en particulier, avoient à sa Majesté, obligations dignes non-seulement qu'il lui sacrifiât un dépit conçu sur un simple soupçon, et sur un ombrage peut-être imaginaire, mais un mécontentement même juste. M. le prince ne goûtant point ces raisons, m'entretint de je ne sais combien de desseins, qu'il supposoit qu'avoit Henri contre lui, que je n'attribuai qu'à l'effet de l'inquiétude et de la défiance, poussées trop loin,

et que je m'imaginai dissiper, en lui représentant, d'une manière qu'il ne lui étoit pas possible de ne pas croire sincère, que sa Majesté, loin d'avoir eu la pensée de se porter à quelque violence contre lui, ne se souviendroit qu'il étoit de son sang, que pour joindre aux sentimens de douceur naturelle, qu'elle témoignoit pour tout le monde, ceux de l'amitié et d'une distinction marquée; et je me souviens fort bien, qu'au lieu d'avoir accordé par complaisance à M. le prince, que Henri pût *opprimer un innocent*, paroles qui me furent à la vérité souvent répétées, je lui dis simplement, que les plus coupables étoient ceux qui abusoient ordinairement le plus de ce terme d'innocent, malgré lequel on ne laissoit pas de les châtier.

M. le prince, qui, après cela, devoit être en garde contre moi, ne balança pas à me déclarer qu'il étoit résolu à sortir de France. L'idée ne me vint point de regarder une parole si imprudente, autrement que comme l'effet d'un cœur ulcéré; et si je la relevai avec fermeté, c'est que je crus qu'en ces occasions, la fermeté doit accompagner le conseil qu'on donne. Je lui dis que je ne pouvois croire qu'il fût capable de trahir jusqu'à ce point son Roi, sa patrie, son honneur et son devoir; que le royaume et même la cour étoit l'unique séjour des princes du sang, que partout ailleurs leur éclat ne faisoit que se ternir; qu'ils étoient même réputés coupables, de la seule affectation à s'arrêter trop long-temps dans tout autre endroit, s'ils n'en avoient pas obtenu la permis-

sion de sa Majesté. A quoi M. le prince ayant reparti, qu'une pareille contrainte ne convenoit ni à sa condition, ni à sa naissance, je lui répliquai aussi absolument, que les lois de l'Etat obligeoient les enfans et les frères du Roi, autant et peut-être plus étroitement encore que le moindre de ses sujets; et je le lui prouvai par des exemples tirés de l'histoire de Louis XI, de feu M. le duc d'Anjou, et de Henri lui-même. Ce n'étoit pas sur ce ton que M. le prince avoit souhaité de me voir parler. Je m'aperçus qu'il ne songea plus qu'à paroître, à l'aide de quelques correctifs, se rapprocher de mon opinion; et rien encore ne servit mieux qu'un changement si subit, à me faire comprendre, qu'intérieurement il étoit décidé pour le parti dont ses dernières paroles vouloient me prouver son éloignement.

J'en doutai si peu, qu'apprenant que M. le prince, au sortir de chez moi, avoit paru tout-à-fait radouci; qu'il s'étoit même plaint à la Reine qu'on fît courir le bruit qu'il songeoit à quitter la cour avec éclat, et qu'il avoit assuré cette princesse qu'il n'en avoit jamais eu la pensée : ajoutant ces propres paroles, qu'il étoit *assez content de sa Majesté;* qu'enfin il parloit presque publiquement dans les mêmes termes, je ne voulus pas différer d'un moment à venir trouver le Roi, auquel j'assurai, après lui avoir rapporté fidèlement tout ce qui s'étoit passé entre M. le prince et moi, que dans huit jours il ne seroit plus en France. Il s'en fallut peu que Henri ne me traitât d'extra-

vagant. Il y avoit aussi peu d'apparence, disoit-il, qu'il pût vivre en prince dans les pays étrangers, sans le secours qu'il recevoit de sa main, qu'il y en avoit qu'il pût emmener tout ce qui lui appartenoit, sans qu'on le vît et qu'on l'empêchât avec la dernière facilité. A quoi sa Majesté ajouta ce que M. le prince venoit de dire à la Reine. « Tout » ce que vous me dites, Sire, répondis-je, ne me » fait point changer d'opinion; je m'y confirme » de plus en plus : vous vous en fâchez contre » moi; mais le temps et l'événement vous feront » connoître que j'ai raison. Je vois bien des per- » sonnes, poursuivis-je, qui sont de cette menée, » et qui vous trompent, quoiqu'ils vous soient des » plus obligés; mais cela ne doit pas être trouvé » étonnant, puisque vous aidez vous-même à vous » tromper. Vous ne me nommez personne, me » dit sa Majesté, comprenant que je voulois lui » parler des domestiques de la Reine; mais je » vois bien qui vous voulez dire ». Cela n'étoit pas bien difficile; et ni le Roi, ni moi, n'étions pas les seuls qui voyions que la cabale jouoit ici un étrange manége; car non-seulement elle débitoit comme certaines, mille choses supposées, sur le compte du Roi et de la princesse de Condé, il n'y auroit eu en ceci qu'une malignité ordinaire; mais ce qu'on ne sauroit bien caractériser, c'est l'art détestable avec lequel ces gens savoient faire servir leurs impostures à rendre le Roi souverainement odieux à la Reine, et à forcer cette princesse à s'abandonner à eux du soin de sa conduite :

de là, tous ces complots, où, sans qu'elle le sût, on osoit se servir de son nom; de là les motifs de mille nouvelles instances, pour ne pas différer plus long-temps la cérémonie du couronnement dont il a été parlé.

Il ne se passa pas quatre jours depuis celui où je m'entretenois ainsi avec le Roi, jusqu'à celui de l'évasion de M. le prince. Le 29 août (*), à onze heures du soir, comme je venois de me

(*) Le dernier de novembre (et non pas le 29 août, ce qui est une faute de date dans nos Mémoires), « M. le prince, dit le maréchal de Bassompierre, partit de la cour, pour s'en aller à Muret, d'où il repartit avec Rochefort et Touray, et un valet de » chambre qui portoit en croupe madame la princesse sa femme, » mademoiselle du Certeau et une femme de chambre, nommée » Philippette, et s'en alla à Landrecy. Le Roi jouoit en son petit » cabinet, quand d'Elben premièrement, puis le chevalier du » Guet, lui en portèrent la nouvelle. J'étois le plus proche de » lui. Il me dit tout bas à l'oreille : Bassompierre, mon ami, je » suis perdu, cet homme mène sa femme dans un bois; je ne sais » si c'est pour la tuer, ou la mener hors de France. Prends garde » à mon argent, et entretiens le jeu, pendant que je vais savoir » de plus particulières nouvelles..... Chacun se retira du jeu, et » je pris l'occasion de rapporter au Roi son argent, qu'il avoit » laissé sur la table. J'entrai où il étoit, et ne vis jamais un » homme si éperdu, ni si transporté ». Bassompierre raconte ensuite tout ce qui se passa dans la chambre de la Reine, et le conseil que donna M. de Sully au Roi, de la même manière que le rapportent nos Mémoires. Henri IV donna sur cet enlèvement de la princesse de Condé, de si fortes marques de douleur et de désespoir, que quelques écrivains mal instruits, tel que l'auteur de l'histoire de la mère et du fils, ont avancé que la guerre qu'il alloit porter en Flandre, lorsqu'il fut assassiné, avoit en partie pour objet, de contraindre l'archiduc à lui remettre cette princesse entre les mains. Voyez aussi *Mézerai et autres historiens.*

coucher, je vis entrer Praslin dans ma chambre, qui me dit que le Roi me demandoit, et que je vinsse tout-à-l'heure. « Hé! mon cousin, que » pense faire le Roi »? lui répondis-je, dans le premier mouvement, et sans lui donner le temps de s'expliquer. « Pardieu! il me fait mourir à » force de me tourmenter; je ne saurois vivre et » ne dormir point ». Il faut, poursuivis-je avec impatience, et croyant que ce voyage étoit un de ceux dont je pouvois me dispenser par de bonnes raisons, « il faut que je me lève demain à » trois heures du matin, pour voir des lettres et » des états que j'ai reçus, et y faire réponse. Il » me faut faire des agenda de tout ce que je dois » faire dans la journée, de ce qui se doit faire » au conseil, de ce que je dois dire au Roi, et » de ce que mes commis, mes secrétaires et tous » ceux qui sont sous mes charges, doivent faire » aussi : jugez si j'ai du temps à perdre, et si m'en » allant à cette heure au Louvre, d'où je ne saurois revenir, quelque diligence que je fasse, » qu'il ne soit deux ou trois heures après minuit, » je me puis acquitter de tout cela, avant qu'il » soit huit heures du matin, qu'il faut que je me » rende au conseil. Quant à tout le reste de la » journée, il ne faut point parler de travailler » dans mon cabinet, je l'emploierai toute entière » à donner audience à un chacun, et à parler aux » comptables et autres officiers qui ont affaire à » moi. Je vois bien tout cela, me dit Praslin, » et le Roi lui-même ne l'ignore pas, car il a dit

» tout haut devant la compagnie, que j'allois vous
» mettre en colère, venant vous chercher à une
» heure aussi indue; et qui est le seul temps que
» vous ayez pour vous délasser le corps et l'esprit:
» mais il n'y a remède, monsieur, il faut venir,
» car c'est pour une affaire qui lui agite fort l'es-
» prit, et à laquelle il est persuadé que s'il y a
» quelque remède à apporter, vous seul en êtes
» capable. L'homme que vous savez, comme le
» Roi a dit que vous l'aviez bien prédit, s'en est
» allé, et a même emmené avec lui les dames en
» croupe, ce qui est le pis. Ho, ho! repris-je,
» c'est donc pour cette affaire-là qu'on me de-
» mande? vraiment, il y aura de la colère, car je
» me doute bien que nous ne nous trouverons pas
» tous de même opinion. Je sais bien que Mars
» et Vénus sont en bonne intelligence; mais ce-
» pendant, si nous voulons avoir de bons succès
» par le premier, il faut que l'autre cède, et cela
» peut nous fournir quelque bonne raison pour
» accélérer les affaires. Or, allons donc, mon
» cousin ».

J'arrive au Louvre, où je trouve le Roi dans la chambre de la Reine, se promenant, la tête baissée, et les mains jointes sur le dos. Avec la Reine étoient présens MM. de Sillery, de Villeroi, de Gêvres, de la Force, la Varenne et quelques autres, collés contre les murs, et assez écartés les uns des autres pour ne pouvoir même se parler bas. « Hé bien! me dit Henri, en me prenant par
» la main, sitôt qu'il me vit entrer, notre homme

» s'en est allé, et a tout emmené, qu'en dites-
» vous ? Je dis, Sire, répondis-je, que cela ne
» me surprend pas, et que, depuis qu'il parla à
» moi à l'Arsenal, je me suis toujours attendu à
» cette escapade, que vous auriez bien empêchée,
» si vous eussiez voulu me croire. Je me doutois
» bien que vous m'alliez dire cela, reprit ce prince,
» mais il ne faut point parler des choses passées,
» auxquelles aussi-bien on ne sauroit remédier;
» pensons seulement à l'avenir, et voyons ce qu'il
» y a à faire présentement; dites-m'en le premier
» votre avis, car je ne l'ai encore demandé à per-
» sonne. Sire, je ne suis pas, repartis-je, encore
» assez bien informé de toutes les circonstances
» de cette affaire, et je n'y ai pas encore pensé
» autant qu'elle le mérite. Je vous supplie de me
» laisser dormir dessus, et demain je viendrai
» vous trouver, et je tâcherai de vous donner un
» bon avis; au lieu que, si vous me pressez main-
» tenant, je ne vous dirai rien qui vaille, car mon
» jugement ne va pas si vîte. Non, interrompit
» sa Majesté, c'est tout le contraire; je vous con-
» nois bien, dites-moi donc ce qu'il vous en
» semble. Sire, je ne saurois, dis-je encore, et
» infailliblement si vous me pressez si fort, je
» ne dirai rien qui vaille; de grace excusez-moi
» jusqu'à demain. Point du tout, répliqua Henri,
» je veux que vous parliez tout présentement : que
» dois-je faire? Rien du tout, lui répondis-je, ne
» pouvant plus reculer. Comment! rien? s'écria-
» t-il : ce n'est pas là un avis. Pardonnez-moi,

» Sire, repris-je, c'en est un, et un des meilleurs » que vous puissiez prendre; il y a des maladies » qui veulent plutôt du repos que des remèdes, » et je crois celle-ci de cette nature. Tout ce rai- » sonnement n'est pas de saison, insista Henri » avec la même impatience, il faut des raisons, » quelles sont les vôtres? Je n'en ai point de » bonnes, dis-je, si elles sont contraires à vos » désirs : il me semble pourtant que la chose parle » d'elle-même, et qu'elle veut qu'on attende quel- » que éclaircissement, avant que de rien entre- » prendre, afin qu'il vous serve à prendre une » bonne résolution; en attendant, je trouve qu'il » seroit à propos de ne parler de cette affaire que » le moins qu'il est possible, et de faire semblant » qu'elle n'est d'aucune conséquence, et qu'elle » ne vous inquiète en aucune manière ».

J'appuyai ce sentiment d'une réflexion qui me paroissoit juste; c'est que le bon ou le mauvais accueil que les Espagnols feroient à M. le prince, dépendroit peut-être de l'impression forte ou foible que son évasion auroit causée au Roi : en sorte qu'il n'étoit pas impossible qu'ils ne reçussent ce prince avec mépris, pour s'épargner la dépense qu'il alloit leur coûter, surtout si l'on pouvoit avec cela leur faire concevoir quelque soupçon que cette démarche du prince de Condé ne se faisoit que d'intelligence entre sa Majesté et lui. « Quoi? disoit le Roi, en branlant la tête, vous » voudriez que je souffrisse qu'un petit prince » mon voisin retirât contre mon gré le premier

» prince de mon sang, sans en témoigner du res» sentiment? Voilà un beau conseil; aussi n'en » ferai-je rien : je veux que Praslin (*) parte dans » quelques jours, pour faire savoir mon inten» tion. Je vous avois bien dit, Sire, repris-je, » que ne m'ayant pas donné assez de temps pour » y penser, je ne dirois rien qui vaille. Il me » vient une autre idée dans l'esprit qui ne nuira » point à ce que vous voulez faire, mais je ne » puis vous la dire que dans deux jours, et je » suis assuré que vous en serez plus content que » de ma première proposition ». Sa Majesté y consentit, et me dit en m'embrassant : « Allez

(*) « Praslin partit effectivement; mais l'archiduc lui répondit, » qu'il n'avoit jamais violé le droit des gens à l'occasion de qui que » ce fût, et qu'il se garderoit bien de commencer à commettre cette » faute, par la personne du premier prince du sang de France; et » peu après lui envoya de l'argent et escorte d'hommes pour venir à » Bruxelles ». *Mém. pour l'histoire de France, année* 1609. Les Mémoires de Bassompierre portent, que l'archiduc se sentit d'abord si fort ébranlé de la déclaration de M. de Praslin, qu'il envoya prier M. le prince de ne faire que passer dans ses Etats, sans s'y arrêter, quoiqu'il lui eût auparavant promis de le recevoir; mais qu'ensuite il changea encore de résolution, par les conseils du marquis Spinola, et qu'il traita ce prince avec toutes sortes d'honneurs. *Mém. de Bassomp. tom.* 1, *pag.* 28.

Le Père Daniel, dans son histoire de France *in*-4°, *tom.* 10, *pag.* 437, a tiré sur cet incident des éclaircissemens des lettres de la bibliothèque de M. l'abbé d'Estrées, par lesquelles il est prouvé que Henri IV envoya secrétement le marquis de Cœuvres à Bruxelles, pour tâcher d'enlever la princesse de Condé, et que ce dessein n'échoua, que parce que Henri l'ayant découvert à la Reine, cette princesse dépêcha aussitôt un courrier au marquis Spinola, qui fit prendre à la princesse de Condé un appartement dans le palais.

» vous coucher et dormez jusqu'à huit heures, » car j'aime mieux que le conseil ne se tienne » point demain, et que mes affaires ordinaires » demeurent pour ce jour-là, que d'incommoder » votre santé ».

Je ne me trompois point, lorsque je croyois que l'autre ouverture que j'avois à faire à sa Majesté, au sujet de la retraite de M. le prince en Flandre, seroit plus de son goût. Elle vint trois jours après à l'Arsenal, me la demander. Nous fûmes enfermés une heure dans mon cabinet; mais je ne dois rien révéler de ce qui s'y passa entre nous. Le Roi dit tout haut, en sortant : « Adieu, mon ami, ne venez point, achevez mes » affaires, et surtout travaillez à l'exécution de » l'ouverture que vous m'avez faite, car je la » trouve bien meilleure que le conseil que vous » me donnâtes dans la chambre de ma femme, au » Louvre ».

M. le prince crut devoir chercher à justifier son action, en écrivant quelques jours après une lettre (*) au Roi. Il en adressa en même temps une

(*) « Ledit prince écrivit au Roi, qu'à grand regret il étoit sorti » de la cour, pour sauver sa vie et son honneur, et non à intention de lui être jamais autre que son très-humble parent, fidèle » sujet et serviteur. Je ne ferai jamais rien, ajoutoit-il, contre le » service de votre Majesté, si je n'y suis forcé ; et je la prie de ne » trouver mauvais, si je refuse de voir ou recevoir de qui que ce » soit, les lettres qu'on m'écriroit de la cour, hormis celles dont il » vous plaira de m'honorer ». *Mém. pour l'hist. de France*, *année* 1610. Siri, qui traite fort au long l'affaire de l'évasion de M. le prince, *Mém. Recond. tom.* 2, *page* 82 *et suiv.*, joint plusieurs

seconde à M. de Thou, beaucoup plus ample et plus réfléchie, dans laquelle, entre autres choses, il lui insinuoit que j'étois la cause de sa sortie de France. « Qu'il accuse sa malice, disoit le Roi, » et celle de beaucoup d'autres qui l'ont conseillé, » et non pas vous. Je veux que vous lui répondiez » par une bonne lettre, où vous lui représentiez » tout ce qui s'est passé, et qu'avec le respect dû » à sa qualité, non à sa personne, vous lui disiez » toutes ses vérités, et à quelle misère il s'expose » infailliblement, s'il ne rentre dans son devoir. » Je m'en vais donc chez moi, Sire, lui répon- » dis-je (car nous étions alors chez M. le conné- » table), pour en faire un projet, et vous l'ap-

---

autres particularités à celles qu'on voit rapportées ici, mais dont la plus grande partie ne me paroissent pas mériter qu'on y ajoute beaucoup de foi, comme lorsqu'il avance hardiment sur des bruits populaires, que le seul motif qui porta Henri IV à entreprendre la guerre contre les Espagnols, fut de les obliger à lui renvoyer la princesse de Condé; et que voyant que malgré ses menaces, ils persistoient à la lui refuser, il se repentit d'avoir poussé les choses si avant. Il ajoute, contre l'honneur de cette princesse, qu'elle étoit de moitié dans cette intrigue contre son mari qu'elle n'aimoit point, à cause d'une infirmité naturelle ou procurée, qui suffit pour rendre un mariage nul; qu'elle brûloit d'envie de retourner en France, qu'elle continua à recevoir à Bruxelles des lettres galantes de Henri IV, et que le prince de Condé connut si bien les dispositions de sa femme à son égard, qu'il en fit éclater son ressentiment, et qu'il parla publiquement à son retour de faire casser son mariage. Ce que Siri dit de plus vrai, c'est que le Roi résista opiniâtrément à tous les sages conseils que lui donnèrent en cette occasion, le nonce, quelques-uns de ses conseillers, et surtout le duc de Sully, qu'il loue aussi de la manière ferme et libre dont il parla et écrivit au prince de Condé.

» porter. Non, non, reprit sa Majesté, je veux » que vous écriviez ici présentement, je vous » ferai donner de l'encre et du papier. Mais, » Sire, répliquai-je, cette lettre est de conséquence, elle mérite bien qu'on y pense et qu'on » examine attentivement avant que de l'envoyer: » car, d'un côté, il faut qu'elle vous satisfasse; » d'un autre, qu'elle soit convenable à la qualité » de M. le prince et à la mienne, et que personne, soit en France, soit dans les pays étrangers, ni lui-même, que vous voyez bien ne » chercher que les occasions de m'accuser et de » me blâmer, ne puisse y trouver sujet de le faire. » Je n'ai pas assez de ressource dans l'esprit, » pour faire si bien avec tant de précipitation ». J'eus beau dire, je fus obligé d'écrire cette réponse à l'heure même, en présence de sa Majesté, et sur un bout de la table près de laquelle nous étions assis. Le Roi ne laissa pas d'être fort content de la manière dont je m'expliquois avec le prince : la voici en gros.

Je me plaignois d'abord à ce prince, de ce qu'après avoir cru qu'il me considéroit assez pour n'avoir eu d'autre intention en venant chez moi que de me demander mon conseil, il me forçoit aujourd'hui à le soupçonner de n'y être venu que pour me surprendre; qu'au reste il savoit mieux que personne, qu'il m'avoit inutilement tendu ce piége. A cette occasion je déduisois, moins pour lui que pour le public, tout ce qui s'étoit passé dans notre entretien de l'Arsenal, comme on l'a vu il n'y a

qu'un moment. Après quoi, je lui apprenois, sans beaucoup de ménagement, qu'ayant, malgré toute son affectation, pénétré son dessein, j'en avois averti le Roi qui l'auroit bien empêché de l'exécuter s'il m'avoit cru, ou s'il n'avoit pas été si bon et si indulgent. Je ne m'excusois à M. le prince, du conseil que j'avois donné à sa Majesté contre lui, que parce que c'étoit le bien de l'Etat, de sa Majesté et le sien à lui-même, pour peu qu'il y fît attention : ce qui me faisoit passer à lui mettre devant les yeux les suites d'une démarche si peu mesurée; qu'avoit-il à attendre des archiducs et des Espagnols, qui, le regardant comme un fardeau inutile pour eux, insulteroient par la fierté de leurs traitemens à son malheur, et s'en applaudiroient intérieurement? Je faisois parler la voix de l'honneur, de la vertu, de la naissance et du devoir, contre une faute dont j'exhortois le prince à chercher au plutôt le pardon. Je joignois à la prière des offres de services, qui lui prouveroient mon zèle et mon attachement pour sa personne.

On conviendra sans peine que ce discours auroit été un peu fort dans la bouche de quelqu'un, qui, dans la supposition de connivence, eût pu être foudroyé par un seul mot de réplique, d'une personne telle que le premier prince du sang. Je fis plus; afin qu'on ne se retranchât pas à dire que j'avois évité de toucher au contenu de la lettre écrite à de Thou, j'ajoutai à M. le prince, que les politesses, les louanges et les remerciemens, dont

il m'avoit comblé à l'Arsenal, alloient être mal payés, à mon grand regret, par la nécessité où sa lettre me mettoit de faire connoître la vérité d'une manière qu'il ne trouveroit peut-être pas facile à accorder avec le respect que je lui devois; qu'il devoit me rendre intérieurement toute la justice que je méritois, mais qu'il éprouvoit aujourd'hui, que le premier pas que fait tout homme hors de son devoir, lui fait aussi manquer par une suite nécessaire, à toutes les lois de la sincérité; qu'enfin, quelle que fût son intention, en me prenant ainsi à partie, j'avois toujours tenu à gloire et à honneur d'être ainsi traité par les ennemis du Roi et de l'Etat, et que je priois le ciel d'inspirer à M. le prince un conseil, qui pût faire oublier que sa faute lui avoit fait donner avec justice ces deux noms. Cette lettre (*) devint publique, et demeura sans réplique; ce qui détruisit dans l'esprit de mes ennemis mêmes les imputations de M. le prince.

Il y eut une contestation entre Villeroi et de Fresne, au sujet des lettres (**) que le Roi fit

---

(*) « Les lettres que M. le duc de Sully écrivit à M. le prince » de...., furent rejetées par son excellence, laquelle fit réponse à » ceux qui les lui présentèrent, qu'il ne vouloit rien recevoir venant » de sa part ». *L'Etoile*, *ibid.*

(**) Voyez encore dans le *vol.* 9772, *Mss. royaux*, la sommation faite au prince de Condé, au mois de février 1610, à Bruxelles, par le marquis de Cœuvres, MM. de Berni et Manicamp, de la part du Roi, de revenir en France, sous peine de se rendre coupable du crime de lèse-majesté, et le refus que fit ce prince d'y déférer. Le parlement rendit contre lui un arrêt par lequel il le cou-

écrire deux jours après la sortie de M. le prince, dans toutes les provinces, pour y faire savoir ses intentions sur cet événement. Villeroi en composa un modèle, auquel il voulut que tous les autres secrétaires d'Etat se conformassent. De Fresne trouva que les termes en étoient peu dignes de la majesté de celui dont elles étoient supposées partir; ce qui étoit vrai : et comme il passoit avec vérité pour avoir une aussi bonne plume que son confrère, il craignit de se faire siffler, en envoyant cette lettre, comme écrite de sa main, à tous ceux avec lesquels sa charge le mettoit en relation; il vint me confier son embarras, et me prier de l'en tirer.

Je n'ai rien à dire des affaires du corps protestant, sinon qu'il se soutint heureusement contre les calomnies qu'on continuoit d'inventer contre lui, et de faire passer jusqu'à sa Majesté, par des avis et des discours de toute espèce. Il fut adressé au Roi une lettre datée du dernier juillet, supposée écrite de la Rochelle, d'une main contrefaite, et faussement signée *Emmanuel de la Faye*. On y donnoit avis, que dans une assemblée tenue à Saint-Maixant, le ministre de Blois, nommé Viguier, avoit fait présenter un livre ayant pour

---

damnoit à subir tel châtiment qu'il plairoit à sa Majesté d'ordonner. Henri IV alla lui-même au parlement solliciter cet arrêt, et pour marquer sa douleur, il y alla sans pompe et sans suite; il s'assit à la place du premier président, sans dais ni marche-pied; le parquet gardé comme à l'ordinaire, par les huissiers du parlement, au lieu des officiers de sa Majesté.

titre : *le Théâtre de l'Ante-Christ*, scandaleux, disoit-on, et emporté au dernier point; qu'il avoit été résolu dans cette assemblée, qu'on le feroit imprimer après qu'il auroit été communiqué à l'académie de Saumur, et que ce livre (1) étoit actuellement sous la presse, malgré les défenses formelles de sa Majesté.

Cette lettre (2) est remplie de tant de minuties, et la passion s'y fait voir si à découvert, qu'on me saura gré de la supprimer. A qui l'auteur se flattoit-il de faire croire, par exemple, que les Rochellois fortifioient leur ville, s'attendant à avoir bientôt un siége à soutenir, et qu'il s'étoit tenu une assemblée de protestans à Marseille, pour obliger le Roi à accorder la convocation des Etats du royaume? Du Plessis étoit celui sur lequel on faisoit rouler ces complots, tous absolument faux, si l'on excepte les murmures contre la gabelle dans le Mirebalais et le Loudunois, dans lesquels encore il n'y avoit qu'un très-petit nombre de protestans qui trempassent. Quant à du Plessis, ce fut lui-même qui en donna le premier avis à sa Majesté, et je me crus obligé, tout mon ennemi

---

(1) Le supplément au Journal de Henri IV, imprimé en 1736, parle de ce livre, et dit que le P. Gonthier, dans un sermon qu'il fit en présence de sa Majesté, s'étant graudement emporté sur ce sujet, contre ceux de la religion, le Roi fit une réprimande à ce Père, et donna ordre qu'on supprimât le livre, qui en effet ne parut plus. *Ann.* 1609.

(2) On peut la voir dans les Mémoires de Sully, *tom.* 4, *page* 935.

Digitized by Google

qu'il s'étoit montré jusqu'alors, de rendre témoignage à son innocence ; lorsque je persuadai au Roi, qui me pressoit de faire un voyage en Poitou pour réprimer ces prétendus desseins des réformés, que les véritables ennemis de sa Majesté cherchoient à se cacher, en donnant ce nom à des personnes qui ne le méritoient point. Du Plessis me remercia par une longue lettre, qui contient une justification en forme contre tous ces chefs d'accusation.

L'avis suivant, qui me fut donné par un gentilhomme d'honneur, paroît mieux circonstancié, et plus digne qu'on y fasse attention. Dans une des rues de la Flèche, nommée *des Quatre-vents*, et proche l'hôtellerie où pend une enseigne de même nom, demeuroit depuis quelques-mois un nommé Médor, natif d'Avranches, chez une veuve appelée Jeanne Huberson, qui logeoit des écoliers de bonne maison, dont ce Médor avoit la conduite. Une nièce de cette veuve, âgée d'environ vingt-six ans, nommée Rachel Renaud, qui demeuroit avec sa tante et un cousin aussi nommé Huberson, entrant un jour dans l'étude de Médor, y trouva un livre qui attira sa curiosité; il étoit doré partout, relié très-proprement avec des rubans bleu et incarnat, et épais d'un pied. L'ayant ouvert, elle vit que ce livre, écrit seulement jusqu'à la moitié, l'étoit moitié encre, moitié sang, et qu'il étoit plein de signatures, presque toutes de sang, parmi lesquelles sa surprise ne l'empêcha pas de distinguer et de reconnoître celle de Mé-

dor, d'un nommé du Noyer, d'un village aux environs de Paris, près de Villeroi, et d'un nommé du Cros, d'auprès de Billon en Auvergne, qui avoit jadis appartenu au duc de Mercœur. Elle connoissoit ces deux hommes, parce qu'ils venoient souvent voir son hôte.

En sortant du cabinet pour porter ce livre à sa tante, elle rencontra Médor qui le lui arracha des mains, en lui demandant avec colère, ce qu'elle en vouloit faire : à quoi elle répondit ingénument, qu'elle l'avoit trouvé si joli, qu'elle avoit voulu le faire voir à sa tante. Elle lui demanda ce que signifioient ces signatures de sang, qu'elle y avoit vues. Médor craignit qu'elle n'eût porté la curiosité jusqu'à y chercher l'écrit, à la suite duquel étoient toutes ces souscriptions, qui renfermoit une association des conjurés contre la personne du Roi, et il lui dit que c'étoit un serment, que l'intérêt de la religion faisoit faire à quantité de zélés catholiques, de demeurer fidèlement attachés au Pape. Ce qui n'empêcha pas que la fille n'en parlât à sa tante et à son cousin, le seul de toute cette maison qui fût de la religion réformée, et qui trouva cette découverte si grave, qu'aprés avoir tiré de la fille tout ce qu'elle avoit vu, il alla en faire part à la personne qui m'en donna l'avis, avec tous les éclaircissemens nécessaires (*).

(*) Ni l'Etoile, ni le continuateur de M. de Thou, ni le P. Chalons, ni même d'Aubigné, enfin aucun que je sache, des histo-

Le livre avoit été incontinent enlevé de la chambre de Médor, et porté, comme le croyoient Huberson et la fille, chez du Cros, dont ils donnoient l'adresse chez un nommé Dreuillet, demeurant dans une maison hors de l'enceinte de la ville, attenant la porte Saint-Germain, du côté droit, afin qu'on pût l'y aller chercher, si l'on trouvoit que cela fût nécessaire. Ce Dreuillet avoit aussi en pension chez lui plusieurs enfans de qualité, surtout

---

riens de ce temps-là, les plus ouvertemens déclarés contre les Jésuites, excepté le seul Mézerai, n'a parlé, ni par conséquent rien cru de cette conspiration contre le Roi, ou complot d'une nouvelle ligue; car on ne sait lequel de ces deux sens donner à un récit, qui étant destitué de preuves, peut signifier tout ce qu'on veut, ou pour mieux dire, ne signifie rien du tout, Mézerai lui-même, qui tient pour l'opinion d'une nouvelle ligue, pendant que le duc de Sully conclut des mêmes paroles, pour un attentat contre la personne de Henri IV; Mézerai, dis-je, en parle, *Abrégé chronol. et hist. in-folio, imprimé en 1667, tom. 3, pag. 1443*, de manière qu'on voit clairement qu'il ne fait que copier les Mémoires de Sully. Or comme dans ces Mémoires, unique source de cette accusation, elle n'est appuyée que sur le témoignage seul d'une jeune fille, et qu'elle y demeure dans les termes d'une simple conjecture, tout homme sensé se gardera bien d'en tirer aucune induction maligne, ni pour la renaissance de la Ligue, ce qui est une idée folle et chimérique; ni quant à l'assassinat de Henri IV, dont on ne voit nulle part que l'auteur eût aucune relation à la Flèche. Mais en supposant de plus le prétendu complot bien avéré, je ne vois pas qu'il intéresse en aucune manière les Jésuites, que la fille déposante ne charge en rien. L'amour de la vérité m'a porté à faire cette remarque, parce qu'on ne voit que trop de ces personnes dont l'imagination vive, et encore échauffée par la prévention et la passion, n'a besoin que de la plus simple petite conjecture, ou du moindre mot hasardé, pour porter des jugemens que l'importance de la chose rend encore plus condamnables.

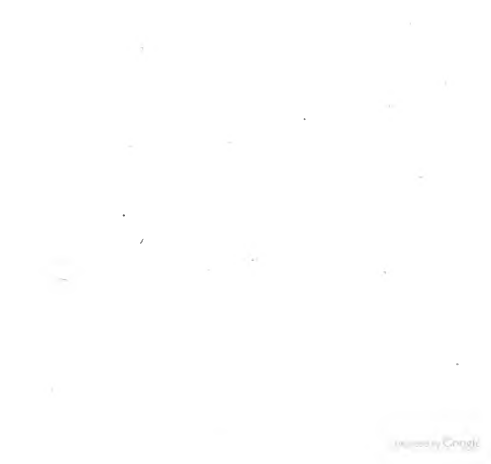
de la province de Bretagne, parce qu'il avoit pareillement été au service du duc de Mercœur. Du Cros étoit l'ame de toute cette cabale. Une congrégation chez les Jésuites, dans laquelle il tenoit une des principales places, et où il étoit souvent chargé de faire des discours publics, lui donnoit toutes les commodités possibles, pour associer à ses noirs desseins un grand nombre de personnes : c'est par ce moyen que Médor et du Noyer l'avoient connu.

A ces lumières se joignirent toutes celles que je pus tirer moi-même, ayant jugé à propos de faire partir dès le lendemain du jour que me fut rendu le billet d'avis, c'est-à-dire, le 19 octobre, une personne sûre, avec ordre de l'approfondir. Mais quoiqu'il ne se découvrît rien qui ne le confirmât, et que la fille offrît de soutenir sa déposition devant telle personne qu'on voudroit, et en présence de sa Majesté elle-même, le crédit et l'adresse de ceux que cette accusation intéressoit, furent assez forts pour livrer au silence une affaire, qui assurément devoit être poursuivie. Les dissentions domestiques et les pratiques intestines, furent les deux fléaux qui poursuivirent Henri jusqu'au dernier moment de sa vie, après qu'il se fut défait de celui de la guerre. Le comte d'Auvergne étoit toujours dans sa prison de la Bastille. Il fit demander à sa Majesté, qu'il lui fût permis de changer d'air, pour cause d'indisposition, et il fut transporté dans le pavillon sur l'eau, qui est au bout du jardin de l'Arsenal; mais on lui donna des gardes tout le

temps qu'il y séjourna : il obtint encore une autre fois la permission de parler au sieur de Châteaumorand.

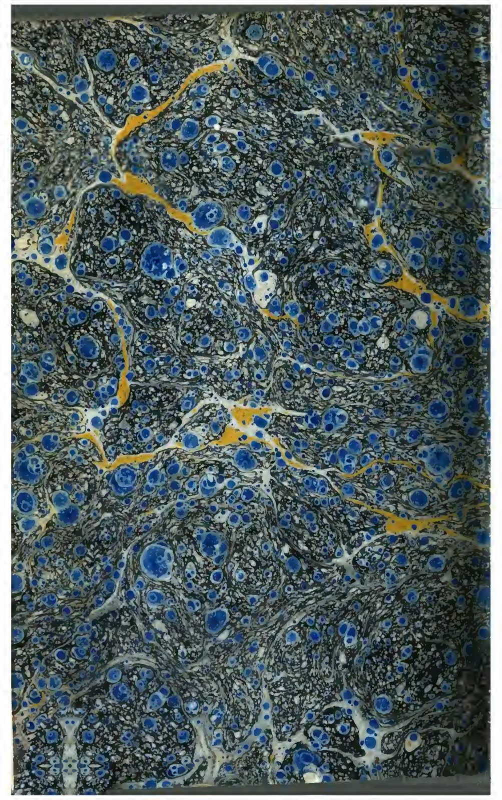
La bonne santé de Henri ne fut interrompue cette année, que par quelques légères atteintes de goutte. Il ne prit point les eaux, parce qu'elles ne valurent rien. M. le Dauphin et tous les enfans de France, jouirent aussi d'une bonne santé. Henri ne fit pas moins de séjour que de coutume à Fontainebleau ; il y passa l'automne entière, après un voyage de quelques jours pendant le mois d'août à Monceaux, et il revint à Paris, comme à l'ordinaire, au commencement de l'hiver.

Fin du Livre vingt-sixième et du Tome quatrième.



Digitized by Google

Google






Digitized by Google